Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

~~VI. 185~~

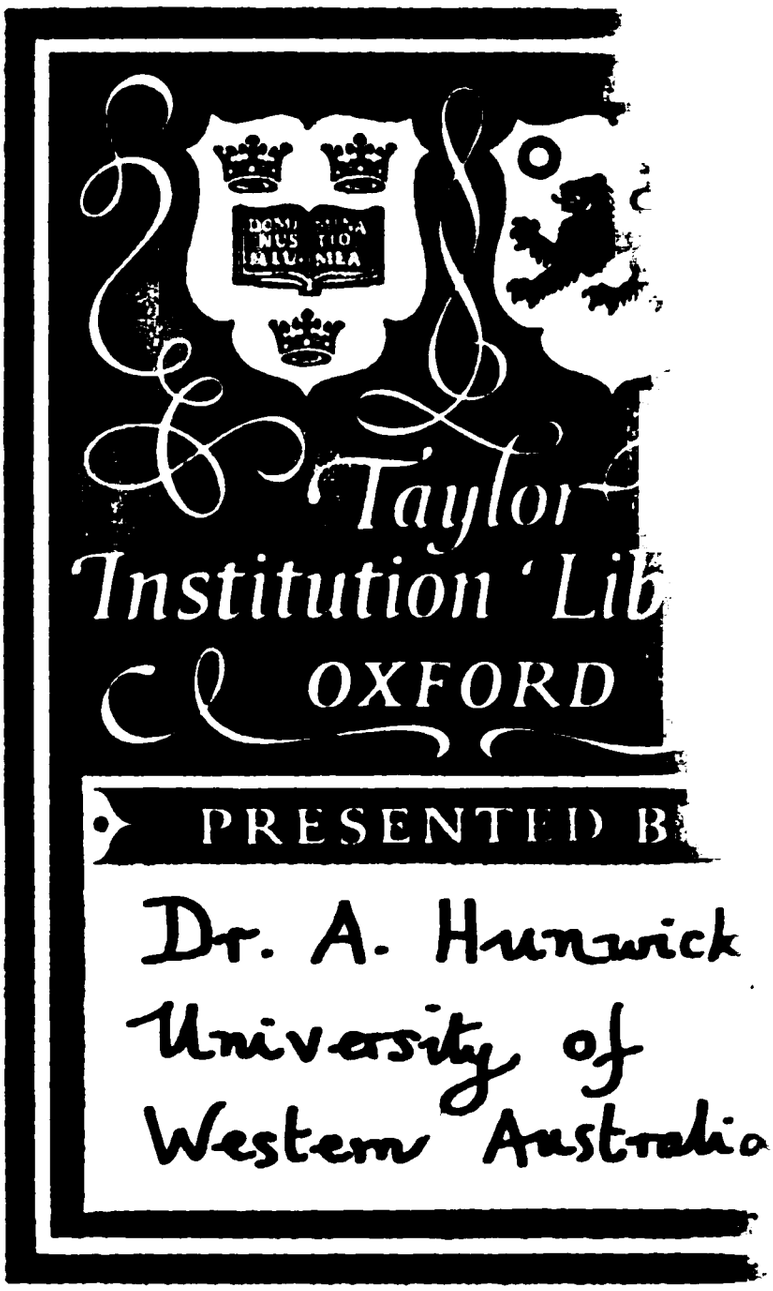
Taylor
Institution Lib
OXFORD
PRESENTED B
Dr. A. Hunwick
University of
Western Australia

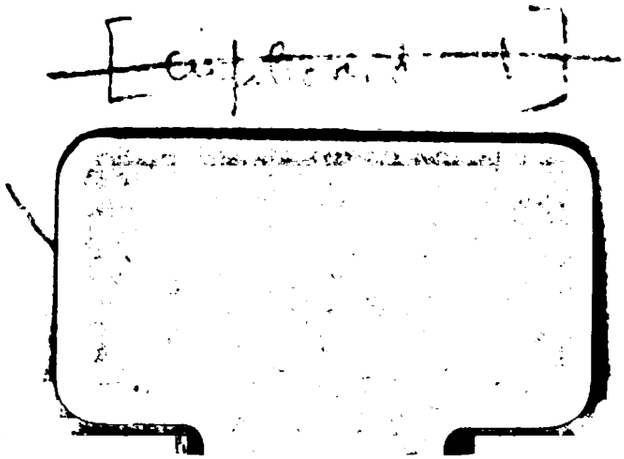

ŒUVRES COMPLÈTES

VOLTAIRE

ŒUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

ŒUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAIRE

TOME VINGT-DEUXIÈME

ÉDITION DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs à Paris

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1860

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
4 OCT 1975
OF OXFORD
LIBRARY

MÉLANGES

(SUITE.)

SUPPLIQUE

DES SERFS DE SAINT-CLAUDE.

(1771.)

Monseigneur[1] est conjuré encore une fois de daigner observer que le nœud principal de la question consiste à savoir si douze mille sujets du roi peuvent être serfs des bénédictins chanoines de Saint-Claude, quand ils ont un titre authentique de liberté.

Or, ce titre sacré ils le possèdent dès l'an 1390. S'ils n'ont retrouvé cette charte irréfragable qu'au mois de mars 1770, doivent-ils être esclaves en France, parce que les bénédictins avaient enlevé tous les papiers chez de malheureux cultivateurs qui ne savaient ni lire ni écrire?

Nos adversaires, étonnés qu'un coup de la Providence nous ait rendu notre titre, se retranchent à dire que ce titre ne regarde que le quart du territoire. Il ne reste donc plus quà le mesurer : c'est ce que nous demandons; il est juste que tout le terrain compris dans cet acte soit déclaré libre. Nous demandons surtout que des titres légitimes de franchise l'emportent aux yeux du conseil sur des chartres évidemment fausses.

Nous répétons que la fraude ne peut jamais acquérir des droits.

Nous nous jetons aux pieds du roi, ennemi de la fraude, et père de ses sujets.

TRÈS-HUMBLES

ET TRÈS-RESPECTUEUSES REMONTRANCES

DU GRENIER A SEL.

(1771.)

Sire, toutes les cours du royaume ont porté au pied de votre trône le cri de la magistrature et les alarmes de la nation. Nous attendions, dans un respectueux silence, l'effet de leurs remontrances et de leurs

1. Le second chancelier de Maupeou. (ÉD.)

supplications. Mais le prestige et l'illusion environnent encore Votre Majesté, et rien n'a pu percer les nuages épais que les intérêts et les passions ont rassemblés autour de votre personne sacrée. Cependant les fondements de la sûreté publique sont ébranlés, la constitution s'écroule, les propriétés sont en proie à des usurpations arbitraires; et déjà les avocats, les procureurs, et les huissiers, gémissent sur les débris de leurs fortunes. Dans ces tristes extrémités, nous devons, comme Français et comme magistrats, réunir nos voix à la voix des cours, et remplir l'obligation solidaire imposée à tous les citoyens, de secourir la patrie, et de l'arrêter sur le penchant de sa ruine. Un devoir plus particulier encore nous appelle à la défense des lois fondamentales. Vos parlements, sire, étonnés à la vue des suites terribles de votre édit du mois de novembre 1770, n'ont osé sonder la plaie que cet acte illégal a faite à la constitution de l'État, ils n'ont jeté qu'un coup d'œil oblique sur la loi de la succession à la couronne, que cet édit menace des plus funestes atteintes, et ils ont été effrayés à l'idée seule du sceptre transporté dans des mains étrangères. Mais de quelle douleur eussent-ils été pénétrés, s'ils eussent envisagé comme nous toute l'étendue des malheurs dont la génération présente est déjà la victime! La loi salique, sire, cette loi qui fixe la couronne dans votre auguste maison, n'est pas la seule loi fondamentale; il est d'autres droits, il est une autre loi salique[1], presque aussi ancienne que les parlements, consacrée par le sang et les larmes de vos sujets, et maintenue, jusqu'à nos jours, par des échafauds et des potences. Cette loi, sire, nous en sommes les dépositaires, et c'est à nous de veiller à ce que ce précieux dépôt ne nous soit enlevé, ou ne souffre la plus légère altération. Mais si votre édit de 1770 subsiste; si le despotisme, à l'appui de cet édit, s'assied sur le trône à côté de Votre Majesté, qui pourra garantir cette loi des plus funestes atteintes? Elle n'a que nous, sire, pour défenseurs; et des ennemis nombreux travaillent à chaque instant à la détruire. Que la loi de la succession soit menacée, tous les Français s'élèveront pour la soutenir; ils iront, les armes à la main, la sauver des entreprises des usurpateurs, comme ils l'ont sauvée tant de fois, et des arrêts des parlements, et des invasions d'un ennemi étranger. D'ailleurs, pour qu'elle soit violée, il faut qu'il se rencontre un autre Charles VI; qu'une reine atroce, une mère dénaturée, un traître comme le duc de Bourgogne, conspirent avec un parlement corrompu; il faut que le fanatisme de la religion ou de l'incrédulité s'arme contre le trône, comme autrefois contre l'immortel Henri IV. Encore, sire, tous ces efforts seraient impuissants, et vos peuples, toujours fidèles au sang de leurs rois, braveront, pour le défendre, et les arrêts et les censures et les cris et les fureurs du fanatisme. Mais notre loi salique est exposée à des coups d'autant plus sûrs, d'autant plus inévitables, qu'elle n'a jamais régné sur le cœur de vos sujets, qu'elle n'est point liée avec l'intérêt de Votre Majesté, qu'un ennemi adroit peut, en la détruisant, se faire adorer d'un peuple séduit, et faire bénir la main qui aura fait

1. Cette loi salique a été reconnue solennellement sous Philippe de Valois.

à la constitution la plus mortelle blessure; et c'est cette espèce d'attaque que méditent aujourd'hui les calomniateurs de la magistrature et des lois. Ils se cachent, sire, sous le voile apparent du bien public; ils enivrent vos provinces de funestes espérances, et anéantissent d'autant plus sûrement toutes les propriétés, qu'ils affectent de prendre les mesures les plus sages pour les garantir et les défendre. Oui, sire, c'est par l'établissement des conseils supérieurs qu'on marche sourdement à la destruction de la gabelle et du monopole. Nous dénonçons à Votre Majesté ce projet funeste, qui consommera la perte des lois et la destruction de la monarchie. Et déjà, sire, combien de fléaux ne sont pas sortis de cette source empoisonnée! que de lois fondamentales anéanties d'un seul coup! La loi fondamentale de la vénalité des charges, la loi fondamentale des épices et des vacations, la loi fondamentale des *committimus* qui donnent au sonneur de cloches de votre chapelle, et à votre valet de chiens, le droit de ruiner toute une province; enfin, sire, la loi fondamentale qui adjugeait aux avocats et aux procureurs la substance de la veuve et de l'orphelin : elles ne sont plus, sire, et c'est du milieu de leurs débris que nous implorons votre justice et votre bonté; arrêtez sur ce spectacle attendrissant vos regards paternels, et sauvez les restes d'une constitution que les besoins ont formée, et qui a été marquée par huit siècles de malheurs et d'abus : c'est par elle que nous avons existé; et nous cesserons d'exister avec elle.

On vous a persuadé, sire, on a tenté de le persuader à vos peuples, que la vénalité avilissait les offices de magistrature. Ce fut autrefois l'erreur de toute la nation, et vos cours la partagèrent. Vos officiers, encore simples et barbares, se révoltèrent à l'idée seule d'acheter le droit de rendre la justice; mais bientôt ils reconnnurent que la vénalité était le palladium de l'État, et le véritable sceau de la propriété. En effet, sire, sans cette loi sacrée, comment aurions-nous pu vendre la justice et la laisser vendre aux autres? jamais le fils d'un laquais, devenu financier, aurait-il pu avoir en propriété le droit de juger ses anciens maîtres? ce droit, Votre Majesté n'aurait-elle pas pu nous l'enlever, si elle n'avait pas reçu notre argent en échange? Depuis cette heureuse loi, la justice est véritablement notre patrimoine, et un patrimoine fécond qui fait la gloire et la fortune du propriétaire. En vain voudriez-vous, sire, en réclamer une portion; elle nous appartient tout entière, et vous êtes dans l'heureuse impuissance de la changer et de la modifier. Tous constitués, en vertu de nos finances, ministres essentiaux des lois et surveillants de l'administration des forces publiques, nous formons une chaîne indivisible depuis les premiers présidents des cours supérieures jusqu'à l'huissier à verge, et vous ne pouvez toucher à un seul anneau de cette chaîne, que le coup ne retentisse dans toute sa longueur, et ne nous avertisse tous du danger qui menace la république. Nous sommes, entre vos sujets et vous, un corps intermédiaire, semblables à ces humeurs corrompues qui forment un dépôt dans le corps humain, et se nourrissent de sa substance. Aussi anciens que la monarchie, nous avons seuls le privilége exclusif de

connaître ses lois, de les interpréter, de leur donner le complément qui les consacre aux yeux des peuples. Ces principes ont été longtemps méconnus, mais ils sont sortis avec éclat des ruines de la Ligue et de la Fronde, et ont été consignés depuis dans un livre devenu aujourd'hui la Bible des cours supérieures et la nôtre. Une erreur commune le fit proscrire unanimement en 1732 par vos parlements[1]; mais bientôt désabusés, ils ont rendu l'hommage le plus pur et le plus constant aux véritables maximes; et leur vœu unanime est de voir Votre Majesté soumise au joug salutaire de cette doctrine, garrottée de ces heureux liens, et enveloppée dans cette chaîne qui unit et incorpore le roi, les lois et les magistrats.

Après avoir développé, sire, tous les vices de l'édit qu'on a surpris à votre faiblesse, oserons-nous retracer encore une partie des horreurs qui en ont accompagné l'exécution ? O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où des mousquetaires troublèrent des magistrats dans l'asile sacré de leur repos et de leurs plaisirs?... Qui pourra jamais effacer cette nuit du nombre des nuits de votre règne! Nos commis, sire, font des irruptions dans les maisons; ils pénètrent dans les réduits les plus cachés; ils interrogent avec dureté une famille tremblante et éplorée; mais nos commis ont prêté entre nos mains le serment de vexer vos sujets; et vos mousquetaires devaient n'être à craindre que pour les ennemis de l'État. Un huissier arrache un débiteur insolvable de sa maison, des bras de sa femme et de ses enfants; mais il marche armé d'un arrêt, et vos mousquetaires n'ont pour titre qu'une lettre de cachet. Eh! qu'osent-ils proposer à des magistrats! de vous obéir, de remplir un devoir personnel, un devoir auquel ils se sont consacrés par un vœu, par un serment absolu? Mais, sire, des magistrats peuvent-ils reconnaître des ordres particuliers? vos volontés sont-elles même des volontés avant que vos cours les aient jugées et vérifiées ? Est-il un serment dont un particulier ne soit délié dès qu'il est devenu membre d'une compagnie?

Le même esprit de despotisme a présidé à tous les événements qui ont suivi cette funeste nuit. On vous inspire de juger un corps qui n'avait de juge que lui-même; on vous présente comme notoires des faits qui n'étaient connus que du public; et on qualifie de refus de reprendre ses fonctions, la cessation absolue et constante de toutes fonctions; juge incompétent, procédures illégales, jugement plus illégal encore, et dans sa forme, et dans la signification nocturne qui en fut faite; toutes les irrégularités ont été accumulées à la fois pour anéantir et le parlement et les lois. Mais, sire, les lois et le parlement briseront la verge de la tyrannie; et plus on cherche à étendre votre puissance, plus on rapproche le terme où elle doit finir.

Nous l'attestons à Votre Majesté, tous les suppôts de la gabelle l'at-

1. C'est du 2 septembre 1732 qu'est l'arrêt du parlement de Paris qui condamne à être brûlé le *Mémoire touchant l'origine et l'autorité du parlement de France, appelé* Judicium Francorum, in-4° de sept pages. Ce Mémoire est le livre qui est nommé ici « Bible des cours supérieures. » (*Note de M. Beuchot.*)

testeront avec nous, il ne se rencontrera point d'homme assez vil pour se montrer sur ce tribunal abandonné, si ce n'est peut-être des faux sauniers échappés des galères, ou prêts à y entrer. L'honneur public résiste à cette affreuse idée; et, dans ce siècle heureux, vous trouverez, sire, des sujets qui sauront vous combattre, et aucun qui ose affronter la honte de vous obéir.

Rentrez donc, sire, dans votre cœur, et ne consultez que cette bonté qui vous est propre, et qui fut dans tous les temps l'espérance et le soutien de vos cours dans leurs nobles entreprises. Abandonnez-vous à cette tutelle légale qui sera la sauvegarde la plus sûre du trône et de Votre Majesté. Emmaillotté dans les langes des formes et des procédures, vous ne voudrez alors que ce que la loi voudra, et la loi ne voudra que ce que voudront vos parlements et vos greniers à sel. Nous serons votre conseil, votre organe, et votre bras. Soumis et respectueux, nous concilierons le zèle avec l'obéissance, nous éclairerons l'autorité sans la combattre; et Votre Majesté, qui a déjà reçu de ses peuples le nom glorieux de *Bien-aimé*, devra encore à la magistrature le nom plus précieux de débonnaire. Telles sont, sire, les très-humbles et très-respectueuses remontrances que présentent à Votre Majesté,

Ses très-humbles, très-fidèles, très-soumis et très-obéissants sujets, les GENS *tenant son Grenier à sel.*

SERMON

DU PAPA NICOLAS CHARISTESKI,

PRONONCÉ DANS L'ÉGLISE DE SAINTE-TOLÉRANSKI, VILLAGE DE LITHUANIE, LE JOUR DE SAINTE-ÉPIPHANIE.

(1771.)

Mes frères, nous faisons aujourd'hui la fête de trois grands rois, Melchior, Balthasar, et Gaspard, lesquels vinrent tous trois à pied des extrémités de l'Orient, conduits par une étoile épiphane, et chargés d'or, d'encens, et de myrrhe, pour les présenter à l'enfant Jésus. Où trouverons-nous aujourd'hui trois rois qui voyagent ensemble de bonne amitié avec une étoile, et qui donnent leur or à un petit garçon?

S'il y a de l'or dans le monde. ils se le disputent tous; ils ensanglantent la terre pour avoir de l'or, et ensuite ils se font donner de l'encens par mes confrères, qui ne manquent pas de leur dire, à la fin de leurs sermons, qu'ils sont sur la terre les images du Dieu vivant.

Nous croyons, du moins dans ma paroisse, que le Dieu vivant est doux, pacifique, qu'il est également le père de tous les hommes, que dans le fond du cœur il ne leur veut aucun mal; qu'il ne les a point

formés pour être malheureux dans ce monde-ci, et damnés dans l'autre, ainsi nous ne regardons comme images de Dieu que les rois qui font du bien aux hommes.

Que Moustapha me pardonne donc si je ne puis le reconnaître pour image de Dieu. J'entends dire que cet homme, avec qui nous n'avions rien à démêler, s'est avisé d'abord de violer le droit des gens, de mettre dans les fers un ministre public[1] qu'il devait respecter, et qu'il a envoyé vers nos terres une troupe de brigands dévastateurs, n'osant pas y venir lui-même.

Je n'imaginerai jamais, mes frères, que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

Mais ce qui m'étonne davantage, ce qui me fait dresser à la tête le peu de cheveux qui me restent, ce qui me fait crier *Heli, Heli, Lamma Sanathani*, ou *Laba Sanathani*, ce qui me fait suer sang et eau, c'est que je viens de lire dans un *Manifeste* de confédérés ou conjurés de Pologne, comme il vous plaira, ces propres paroles (page 5) :

« La Sublime Porte, notre bonne voisine et fidèle alliée, excitée par les traités qui la lient à la république et par l'intérêt même qui l'attache à la conservation de nos droits, a pris les armes en notre faveur. Tout nous invite donc à réunir nos forces pour nous opposer à la chute de notre sainte religion. »

Ah ! mes frères, en quoi cette porte est-elle sublime ? C'est la Porte du palais bâti par Constantin, et ces barbares l'ont arrosée du sang du dernier des Constantins. Peut-on donner le nom de sublimes à des loups qui sont venus égorger toute la bergerie ? Quoi ! ce sont des chrétiens qui parlent, et ils osent dire qu'ils ont appelé les fidèles mahométans contre leur propre patrie, contre les chrétiens !

Braves Polonais, ce n'était pas ainsi qu'on entendit parler et qu'on vit agir votre grand Sobieski, lorsque, dans les plaines de Choczim[2], il lava dans le sang de ces brigands la honte de votre nation qui payait un tribut à la Sublime Porte ; lorsque ensuite il sauva Vienne[3] du carnage et des fers ; lorsqu'il remit l'empereur chrétien sur son trône : certes, vous n'appeliez pas alors ces ennemis du genre humain *vos bons voisins et vos fidèles alliés*.

Quel est le but, mes chers frères, de cette alliance monstrueuse avec la porte des Turcs ? C'est d'exterminer les chrétiens, leurs frères, qui diffèrent d'eux sur quelques dogmes, sur quelques usages, et qui ne sont pas comme eux les esclaves d'un évêque italien.

Ils appellent la religion de cet Italien catholique et apostolique, oubliant que nous avons eu le nom de catholiques longtemps avant eux ; que le mot de catholique est un terme de notre langue, ainsi que tous les termes consacrés au christianisme, que nous leur avons enseigné ; que tous leurs évangiles sont grecs ; que tous les Pères de l'Église des quatre premiers siècles ont été grecs ; que les apôtres qui ont écrit

1. D'Obreskoff, ministre de Russie. (ÉD.)
2. En 1674. (ÉD.) — 3. En 1683. (ÉD.)

n'ont écrit qu'en grec; et qu'enfin la religion romaine, si décriée dans la moitié de l'Europe, n'est (si notre esprit de douceur nous permet de le dire) qu'une bâtarde révoltée depuis longtemps contre sa mère.

Ils nous appellent des dissidents : à la bonne heure; nous dissiderons, nous différerons d'eux, tant qu'il s'agira de sucer le sang des peuples, d'oser se croire supérieur aux rois, de vouloir soumettre les couronnes à une triple mitre, d'excommunier les souverains, de mettre les États en interdit, et de prétendre disposer de tous les royaumes de la terre.

Ces épouvantables extravagances n'ont j'amais été reprochées, grâce au ciel, à la vraie Église, à l'Église grecque. Nous avons eu nos sottises, nos impertinences comme les autres, mes chers frères, mais jamais de telles horreurs.

Dieu nous a donné un roi légitimement élu, un roi sage, un roi juste[1], à qui on ne peut reprocher la moindre prévarication depuis qu'il est sur le trône. Les confédérés ou conjurés le persécutent; ils lui veulent ravir la couronne, et peut-être la vie, parce qu'ils le soupçonnent de quelque condescendance pour notre paroisse de Sainte-Toléranski.

L'auguste impératrice de Russie, Catherine II, l'héroïne de nos jours, la protectrice de la sainte Église catholique grecque, fermement convaincue que le Saint-Esprit procède du Père et non pas du Fils, et que le Fils n'a pas la paternité, a jeté sur nous des regards de compassion. C'en est assez pour que les Sarmates de l'Église latine se déclarent contre Catherine II.

Ils publient, dans leur manifeste du 4 juillet 1769 (page 241), « qu'ils opposent aux Russes le courage et la vertu; que les Russes ne se sont jamais rendus dignes de la gloire militaire; que leur armée n'ose se montrer devant l'armée de la Sublime Porte. »

On sait comment Catherine II a répondu à ces compliments, en battant les Turcs partout où ses armées les ont trouvés; en les chassant de la Moldavie et de la Valachie entières; en leur prenant presque toute la Bessarabie, Azof et Taganrok; en faisant poser les armes à leurs Tartares, leur prenant leurs villes sur les deux bords du Pont-Euxin en Europe et en Asie; enfin, en faisant partir des escadres du fond de la mer septentrionale pour aller détruire toute la flotte de la Sublime Porte à la vue des Dardanelles. Les Russes ont donc osé se montrer. Le Dieu Sabaoth a combattu pour eux, et il a été puissamment secondé par les Gédéons appelés *Orlof*, *Romanzoff*, *Gallitzin*, *Bauer*, *Showaloff*, et tant d'autres, qui ont rendu saint Nicolas si respectable aux mahométans.

Songez, mes chers auditeurs, que la main puissante de Catherine, qui écrase l'orgueil ottoman, est cette même main qui soutient notre Église catholique : c'est celle qui a signé que la première de ses lois est la tolérance; et Dieu, dont elle est en ce moment la parfaite image, a répandu sur elle ses bénédictions.

1. Stanislas-Auguste. (ÉD.)

Elle est ointe, mes frères. Pourquoi donc les nations ont-elles médité des pauvretés contre l'ointe, comme dit le Psalmiste[1] ? C'est qu'il n'est plus en Europe de Godefroi de Bouillon, de Scanderberg, de Mathias Corvin, de Morosini. Ce n'est que la Russie qui produit de tels hommes.

Aujourd'hui les chrétiens latins appellent le Grand-Turc leur saint-père. Grand saint Nicolas, descendez du ciel, où vous faites une si belle figure, et apportez dans ma paroisse l'étendard de Mahomet. Conjurés de Pologne, allez baiser la main de Catherine. Nations, ne frémissez plus, mais admirez.

Dieu m'est témoin que je ne hais pas les Turcs, mais je hais l'orgueil, l'ignorance, et la cruauté. Notre impératrice a chassé ces trois monstres. Prions Dieu et saint Nicolas de seconder toujours notre auguste impératrice.

LES

PEUPLES AUX PARLEMENTS.

(1771.)

Organes respectables des lois, créés pour les suivre et non pour les faire, écoutez le roi, et daignez aussi écouter les peuples.

Si la nation anglaise dispute aujourd'hui ses droits aux états généraux d'Angleterre, appelés parlement, permettez-nous de représenter les nôtres, à vous, tribunaux nommés parlements, qui n'êtes point les états.

Vous êtes hommes, vous avez tout ce qui est dans la nature de l'homme, le sentiment de l'honneur, la jalousie de vos droits, l'esprit de corps, l'amour du pouvoir; vous prétendez tous aux respects qu'on doit à vos utiles travaux. Souffrez donc que d'autres corps supérieurs à vous aient les mêmes sentiments, ou, si vous voulez, les mêmes passions.

« Au milieu du palais auguste, et presque sous le trône de nos rois, s'élève, sous le nom de conseil, un tribunal souverain, où l'on réforme les jugements, et où l'on juge les justices. C'est là que la faible innocence vient se mettre à couvert de l'ignorance ou de la malice des magistrats qui la poursuivent. C'est de là que partent ces foudres qui vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les plus éloignés; c'est là qu'on règle le sort des juridictions douteuses; et que, du haut de sa dignité, le premier et universel magistrat, au milieu des juges d'une probité et d'une expérience consommée, veille sur tout l'empire de la justice, et sur la bonne ou la mauvaise conduite de ceux qui l'exercent. »

C'est ainsi que parlait l'orateur Fléchier, dans l'*Oraison funèbre* du chancelier Le Tellier.

Puisque vous citez si souvent les *Sermons* de Massillon, et jusqu'à

1. Psaume II, versets 1 et 2. (ÉD.)

la *Politique de l'Écriture sainte*, ouvrage indigne du grand Bossuet, nous pouvons citer aussi un homme éloquent. Mais si nous citions toujours, rien ne serait jamais prouvé.

Le conseil d'État existe certainement avant vous. Vous avez été établis pour rendre la justice suivant les lois émanées du roi en son conseil d'État. Vous le savez; voilà l'origine de toute jurisprudence dans notre nation.

Nous ne vous répéterons pas que les enregistrements qui pouvaient se faire au greffe du conseil d'État, ne furent admis au greffe du parlement de Paris que par convenance, et d'après l'exemple du greffier Montluc qui tenait un registre pour son utilité particulière.

Un tel usage n'est pas assurément une loi fondamentale, à moins qu'on ne regarde comme une loi fondamentale l'usage de se marier à Versailles plutôt qu'à Blois, d'être sacré dans la cathédrale de Reims plutôt que dans celle de Paris, et d'être inhumé à Saint-Denis plutôt qu'à Saint-Martin.

Coutume n'est pas loi. Nous ne faisons ici que vous répéter ce que vous nous avez enseigné.

Un dépôt des lois est nécessaire, sans doute; mais une querelle qui dure depuis François Ier entre les dépositaires des lois et le conseil du roi, une querelle qui a produit des effets si sanglants, n'était pas nécessaire.

Vous aimez la justice et la patrie. Il y a parmi vous un grand nombre d'hommes éclairés, savants, équitables; y en a-t-il moins dans le conseil d'État?

La différence entre ce tribunal suprême et les vôtres, c'est que ce conseil qui seul est aussi ancien que la monarchie, étant placé auprès du trône, est le centre où aboutissent toutes les affaires du royaume. Il voit tous les ressorts dont vous ne pouvez apercevoir qu'une partie. Les subsistances manquent dans une province; il sait quelle autre province pourra la soulager; quelle manufacture est utile dans une ville et nuisible dans une autre; quel canton a souffert du désordre des saisons, et quel secours il lui faut apporter; quelle maladie contagieuse menace un pays, et comment on peut en arrêter le cours. Il agit en tout comme vous agiriez à sa place; et il pense comme vous penseriez.

Composé de magistrats qui ont administré des provinces entières, il en connaît la force et la faiblesse; ce sont eux que l'on consulte, et que l'on doit consulter, quand il faut que la nation contribue aux besoins de la nation, et qu'elle paye à elle-même un tribut qui doit lui revenir par la circulation.

Vous ne pensez pas, sans doute, que ce conseil nombreux ne soit pas aussi intéressé que vous au maintien des lois, à la répartition juste des impôts nécessaires qu'il paye comme vous et nous. Il est citoyen comme vous et nous; mais il est juge suprême; et certes cet orateur a raison, qui dit que ce tribunal juge les justices.

Il les doit juger, puisqu'il est exempt des intérêts et des préjugés de corps qui agitent quelquefois un tribunal de province; puisqu'il n'est

point exposé aux jalousies qui arment tant de compagnies les unes contre les autres jusque dans la capitale; puisqu'il n'a jamais de prérogatives à défendre contre un intendant, contre un gouvernement. Hors de la sphère de ces embarras et de ces querelles, c'est à lui de modérer ceux que leur état y expose.

Combien de fois l'esprit de parti qui divisera toujours les hommes, s'est-il glissé jusque dans les tribunaux les plus éclairés et les plus équitables? N'a-t-on pas vu les officiers du parlement de Rennes, dont les sentiments sont aussi nobles que leur naissance, partagés en deux factions?

Celui de Provence, qui a produit tant de magistrats illustres, et dont le procureur général [1] est si distingué par son éloquence, n'a-t-il pas eu dans son sein des membres qui se sont élevés contre lui dans la condamnation universelle prononcée contre les jésuites?

Ne fut-il pas si divisé dans le procès du frère Girard et de La Cadière, que la moitié des juges opina pour brûler frère Girard, et l'autre moitié pour condamner aux dépens les accusateurs?

Faut-il rappeler ici l'horrible événement des Calas? Les yeux des juges, si clairvoyants d'ailleurs, furent fascinés par les emportements d'une populace aveugle, par l'appareil d'un catafalque qu'éleva le zèle le plus imprudent, par cette fureur religieuse, qui allait jusqu'à invoquer comme un martyr, un malheureux mélancolique mort de sa propre main. Tout le parlement de Toulouse n'est pas détrompé encore. Plaignons la faiblesse humaine qui tombe si aisément dans l'erreur, et qui en sort si difficilement. La veuve de l'innocent Calas se traîne à Paris avec ses filles éplorées; tout le conseil d'État s'assemble pour juger la justice. Il me semble que je vois encore la plus jeune des filles s'évanouir à la porte du conseil : on la secourt; on lui dit : « Revenez à vous, voilà M. le duc de Choiseul qui arrive. »

A ce nom du plus généreux et du plus juste des hommes [2], elle reprend l'espérance; le chancelier, le conseil, exempt de préjugés, admet tout d'une voix la requête de cette vertueuse famille; et bientôt après, ce même conseil, au nombre de cinquante juges, convaincu par les pièces, et attendri par la vraie éloquence de MM de Crosne et de Baquencourt, maîtres des requêtes, rend pleinement justice à la mémoire de Jean Calas, mort sur la roue par l'erreur de sept juges. Il recommande au roi la veuve et la famille. M. le duc de Choiseul [3], si cher à la nation, lui devient plus cher encore en obtenant que le roi répare par ses libéralités le malheur arrivé à Toulouse, si ce malheur est réparable.

Dans la partie du Barois ressortissante au parlement de Paris, un homme qui avait quelque argent sur lui est assassiné sur le grand chemin; un passant voit le coup et s'écarte. Le juge se transporte sur le lieu : c'était un endroit sablonneux. On trouve des traces de souliers

1. J. P. F. Ripert de Monclar, mort en 1773. (ÉD.)
2. L'édition du chancelier porte seulement : *A ce nom, elle reprend*, etc. (ÉD.)
3. Les cinq mots suivants étaient supprimés dans l'édition du chancelier. (ÉD.)

qui conduisent à la maison d'un laboureur nommé Martin; on l'arrête; on le confronte avec le passant qui a été témoin du meurtre. Ce témoin le regarde : « Ce n'est pas lui, dit-il, je ne le reconnais pas. — Dieu soit loué, s'écrie le bon vieillard, en voilà un qui ne m'a pas reconnu ! »

Le juge qui se croit grand criminaliste, et qui veut se faire valoir, conclut que ces paroles signifient « : J'ai fait le crime, mais me voilà sauvé, on ne me reconnaît pas. »

Sur cet étrange raisonnement, digne d'un commentateur, et sur les traces d'un soulier, le juge, convaincu qu'il a tout découvert, n'examine rien. Il ne recherche point si l'argent volé se trouve dans la maison de l'accusé; il n'interroge ni sa femme, ni aucun de ses sept enfants, ni une foule de voisins qui auraient tous rendu témoignage de l'innocence de ses mœurs. Il condamne ce vieillard à mourir sur la roue, après avoir été préalablement appliqué à la torture. Son bien est confisqué au profit du roi, comme si le roi avait besoin de la substance de cette famille. On envoie ce malheureux, chargé de fers, à la Conciergerie de Paris.

La Tournelle, surchargée de procès, et trop occupée, parce que son ressort était beaucoup trop vaste, confirme l'inique sentence avec une précipitation trop ordinaire : le malheureux était sans défenseur; point d'avocat chargé de consoler les prisonniers, et prendre en main la cause des innocents (jurisprudence affreuse !); et vous remarquerez que le voyage de Bar à Paris, et de Paris à Bar, l'instruction, l'exécution, coûtent plus que les appointements des conseillers aux six nouveaux conseils souverains. Le condamné est brisé dans les tortures, rompu vif, et meurt sur la roue, en demandant au ciel une vengeance qu'on n'obtient point. Sa femme meurt désespérée; ses enfants, dispersés, demandent l'aumône dans d'autres provinces.

Quelque temps après l'exécution, le voleur meurtrier est condamné prévôtalement pour d'autres crimes : il avoue qu'il est coupable de celui pour lequel l'innocent a péri.

On mande cette aventure horrible à un solitaire[1]; on lui envoie des pièces probantes. Il écrit à un conseiller du parlement de Paris[2], né avec une belle âme, et qui était dans cet heureux âge de la jeunesse, où le cœur s'ouvre à la sensibilité et à la compassion. Ce magistrat court au greffe criminel; il trouve, après de longues recherches, un extrait de l'arrêt, sur un papier de minute. On promet de réhabiliter la mémoire du mort; inutile cérémonie qui ne rend pas de pain à une famille vagabonde, transplantée avec sa honte en Hongrie, parmi tant d'autres familles lorraines. Cependant cette vaine formalité même est oubliée; le torrent des affaires entraînait bientôt ailleurs tous les esprits, et la folie d'entacher les vivants fit négliger ce qu'on devait aux morts.

Nous attesterons M. l'avocat général Séguier, dans la catastrophe du

1. Voltaire lui-même. (ÉD.) — 2. D'Hornoy, neveu de Voltaire. (ÉD.)

lieutenant général Lally. Il savait que ce brave homme n'était coupable ni de trahison ni de péculat : il conclut en sa faveur. Il est vrai que la tête du comte Lally, altérée par la chaleur du climat de Pondichéri, et plus encore par le désastre de nos armes, ne lui laissa pas la prudence nécessaire pour commander. Il se fit, par l'excès de ses emportements, autant d'ennemis qu'il avait d'officiers de tout genre sous ses ordres. Ils demandèrent sa condamnation; leur animosité enflamma les juges; on traîna un général des armées du roi dans un tombereau, avec un bâillon à la bouche. S'il était mort de la main des officiers qu'il insulta, personne ne l'aurait plaint; on le livra au bourreau, on le plaindra à jamais. Juges suprêmes, jugez les justices.

Que dirons-nous de deux malheureux enfants, l'un de dix-neuf ans, l'autre de dix-sept, coupables d'irrévérence, d'emportements de jeunesse, et même de quelques profanations, mais non publiques? Six mois de Saint-Lazare les auraient corrigés. Le zèle indiscret d'un seul homme [1], et des circonstances malheureuses, les livrent aux plus épouvantables supplices, à des supplices dont on punirait à peine des parricides. Ils y sont condamnés sur une loi très-équivoque, et nous n'avons que trop de ces lois.

L'un d'eux subit son arrêt, après avoir été appliqué à la torture, uniquement parce que la torture est d'usage. L'Europe en frémit depuis Moscou jusqu'à Rome. Il serait devenu un des meilleurs officiers de nos armées. Qui le croirait? il est mort comme Socrate, il aurait vécu comme lui. Est-ce ainsi qu'on doit prodiguer le sang de la noblesse et de la jeunesse!

L'autre échappe par la fuite, et sert avec autant de distinction que de sagesse sous un roi philosophe et victorieux, qui connaît son mérite. Juges suprêmes, jugez les justices.

Nous pourrions étaler aux yeux des peuples effrayés trente exemples de jugements atroces et de sang ainsi répandu, qui crient vengeance. Nous pourrions faire voir combien il est nécessaire qu'aucun citoyen ne soit mis à mort sans que les motifs de sa condamnation soient envoyés au chef de la justice, ainsi qu'il se pratique chez les nations les plus policées de l'Orient et de l'Occident. Nous pourrions tristement démontrer combien nous sommes encore barbares dans le sein de la politesse et des plaisirs. Nous pourrions crier que notre jurisprudence criminelle, dont Louis XIV a commencé la réforme, doit être réformée par Louis XV. On nous fait espérer qu'elle le sera. Attendons ce nouveau bienfait.

Jouissons avec reconnaissance du droit qu'on nous donne de faire rendre la justice dans nos terres aux dépens du roi. Rendons grâces aux six conseils établis qui préviennent la ruine de six cents familles qu'on traînait auparavant de cent lieues, et même de cent cinquante, aux pieds d'un tribunal ignorant de leurs coutumes.

A quel point l'esprit de parti n'aveugle-t-il pas les hommes, puisqu'on a osé calomnier cette grâce insigne, et nous inviter à être ingrats!

1. L'évêque d'Amiens. (ÉD.)

On nous dit que ces établissements si longtemps désirés, et aujourd'hui si critiqués, coûteront trop d'argent. Ils coûteront dix fois moins que le transport des prisonniers qui épuisait le domaine.

On sonne le tocsin pour nous alarmer; on nous répète que nous allons devenir esclaves, dès le moment que les juges ne recevront plus d'épices. Tremblez, nous dit-on, les impôts vont pleuvoir, quand le parlement de Paris ne jugera plus les procès de Châlons-sur-Marne.

C'est bien mal connaître le cœur humain. Un régiment placé au poste d'honneur, au lieu d'un autre, n'en est que plus courageux, n'en fait que mieux son devoir. Qu'on propose un édit bursal, ruineux et injuste, il n'y aura pas un conseiller du nouveau parlement qui n'élève sa voix, et qui ne se jette au pied du trône, entre le roi et la nation.

On a intéressé la bonté et la grandeur d'âme de plusieurs princes du sang à réclamer contre quelques parties d'un édit dont tant de points nous sont favorables. Nous réclamons aussi cette magnanimité qu'ils ont montrée. Nous ne doutons pas que leurs nobles représentations n'aient obtenu le rappel dans leurs terres de tant de respectables exilés; nous les en remercions, nous les en vénérons davantage. Mais nous sommes sûrs que ces princes ne voudraient pas que le roi défît son propre ouvrage, qu'il cassât le nouveau parlement, pour rétablir l'ancien; qu'il ôtât à six provinces la consolation qu'il vient de leur donner, qu'il étalât aux yeux de l'Europe étonnée une inconstance qui flétrirait sa gloire et celle de sa maison. Nous osons dire à chacun d'eux : « Si vous étiez roi, vous nous feriez le bien que veut nous faire Louis XV. »

Enfin, on répète que les finances sont dérangées. Est-ce donc la faute du nouveau parlement et des six conseils provinciaux, si le royaume a été épuisé par une guerre malheureuse, si nous avons perdu le Canada, si nos flottes ont péri, si notre commerce a été ruiné? Certes, aucun parlement n'a pu ni prévenir, ni réparer tant de pertes. L'économie seule peut fermer nos blessures. Louis XV aime la mémoire de Henri IV; son conseil de finance aime la mémoire du duc de Sully : espérons; et en révérant notre monarque, en disant : *Vive le roi!* disons : *Vive la liberté et la propriété!*

L'ÉQUIVOQUE.

(1771.)

Parlements du royaume! le citoyen qui vous parle n'est ni homme de cour, ni homme de robe, ni d'aucun parti. Il aime sa patrie et la vérité; et si on vous dit jamais qu'il ait accepté la moindre faveur du ministère, regardez-le comme un homme indigne de vous parler, et faites-lui son procès comme à un coupable.

Vous êtes chargés de rendre la justice aux peuples; commencez par la rendre à vous-mêmes.

La Cour du Banc du roi en Angleterre, la Chambre impériale en Allemagne, la Rota dans Rome, les Audiences en Espagne, le Cadi en Turquie, ne gouvernent point l'État, ne représentent point la nation, ne sont les tuteurs ni des rois, ni des empereurs, ni des souverains qui règnent aujourd'hui dans Rome.

Permettez-moi, quand vous faites des remontrances dont le droit vous est accordé, de vous remontrer qu'il n'y a sur le globe entier aucune cour de judicature qui ait jamais tenté de partager la puissance souveraine.

Une équivoque a produit le trouble où nous sommes. Ce mot de parlement qui signifie, en Angleterre, états généraux, vous a pu faire penser que vous représentiez les états généraux de la France; ou du moins vous avez agi comme si vous le pensiez, ou comme si vous en étiez l'ombre. Cette ambition est naturelle; elle est pardonnable à des corps dont plusieurs membres seraient, en effet, dignes de représenter la nation, et de soutenir ses droits.

Mais, au nom de la vérité, voyez qui vous êtes.

Le parlement de Paris est une compagnie très-respectable, qui a succédé, par un édit de Philippe le Bel, aux quatre grands bailliages établis par saint Louis, et au grand conseil établi par ses ancêtres.

Les autres parlements ont été formés par les successeurs de Philippe le Bel, uniquement pour rendre la justice, et tous indépendants les uns des autres.

Les enregistrements des édits n'ont été faits dans le parlement de Paris, et ensuite dans ceux des provinces, que pour avoir un dépôt sûr entre les mains d'une compagnie permanente et paisible. Les rois avaient perdu leurs chartriers dans la guerre.

Il arriva, sous Philippe le Bel, qu'un conseiller ou greffier au parlement (car on ne sait pas précisément lequel) rassembla, pour son utilité particulière, un recueil des arrêts, ordonnances, édits faits avant lui. On nomma ce mémoire *Regestum*, registre, dans le latin barbare, et dans le français encore plus barbare de ces temps-là.

L'usage d'un tel recueil parut convenable. Les rois s'accoutumèrent depuis à faire enregistrer au parlement leurs ordonnances, et même leurs traités avec les puissances étrangères.

Charles V fut le premier qui fit enregistrer solennellement un édit à son parlement; c'était celui de la majorité des rois. Ainsi les usages s'établissent.

Ainsi prévalut la coutume de recevoir des épices en argent, et de faire payer les arrêts aux parties, quand on eut volé la caisse des gages du parlement, qui rendait auparavant gratuitement la justice.

Ainsi les offices du parlement, qui n'étaient d'abord que pour six semaines, furent pour tout le temps qu'il plairait au roi : *quamdiu voluntati nostræ placuerit.*

Ainsi les prélats, qui avaient d'abord eu séance dans cette assemblée, en furent exclus.

Ainsi les barons, qui seuls composaient le parlement, cédèrent la place aux gradués.

Ainsi, les offices qui étaient auparavant amovibles, furent déclarés ne vaquer que par mort ou par résignation sous Louis XI[1].

Ainsi tout a changé en France, selon les temps et selon les volontés des rois qui se conformaient aux temps. Vous le savez mieux que moi, et quiconque est un peu versé dans notre histoire, en est assez convaincu.

La vénalité honteuse des charges de judicature fut le triste effet du dérangement des finances sous François Ier, et prouve assez que, quand ce premier ressort du gouvernement est détraqué, tout le reste de la machine se ressent d'un défaut qui produit tous les autres.

Un roi sage, placé sur le trône depuis plus longtemps qu'aucun des monarques ses contemporains; un roi sorti de la plus ancienne maison qui ait jamais régné, veut, après cinquante-six ans consumés dans les fatigues et dans les vicissitudes du gouvernement, délivrer la France de cet opprobre de la vénalité, opprobre dont elle seule est souillée sur la terre. Il forme six conseils dans les provinces, qui rendront sans frais la justice; le ressort du parlement de Paris en est moins vaste, mais les provinces sont soulagées; des familles entières ne sont plus traînées en foule, de cent lieues, dans les prisons de la Conciergerie, sous des accusations frivoles. La multiplicité et le torrent des affaires ne forcent plus la Tournelle à jeter un coup d'œil rapide sur des procès criminels, instruits par des juges subalternes, ignorants, et à livrer des innocents aux plus affreux supplices; cruels exemples dont nous n'avons que trop de preuves!

Les seigneurs, dans leurs terres, peuvent faire exécuter les lois, et maintenir la justice aux dépens du roi; ils ne sont plus dans la nécessité douloureuse de laisser impuni le meurtre, et de dérober le criminel à la juste sévérité des lois, dans la crainte d'être ruinés pour avoir rendu justice.

Il faut être sans cœur et sans raison pour ne pas rendre grâces au roi, dans la génération présente, d'un bienfait qui sera reconnu dans la dernière postérité. Si Dieu envoyait sur la terre un ministre de ses volontés célestes, pour réformer nos abus, il commencerait par faire ce que fait Louis XV dans cette partie de l'administration.

Et vous, par où commencez-vous? par déclarer que les bienfaits du roi sont des oppressions; par défendre qu'on obéisse aux ordres les plus salutaires; par nous interdire la jouissance de ses bontés; par ordonner qu'on ne reconnaisse point ces conseils supérieurs, institués par la même autorité sacrée qui créa les parlements.

Le roi tire de son grand conseil, qui était autrefois le conseil royal, et de quelques autres tribunaux, des officiers qui forment le parlement de Paris, resserré désormais dans des bornes plus étroites et plus convenables à l'étendue du royaume. Que faites-vous? puis-je le dire sans frémir? vous rendez un arrêt contre ces magistrats, comme s'ils étaient vos justiciables. Vous les déclarez prévaricateurs, ravis-

1. Consultez le sage et judicieux ouvrage intitulé : *Considérations sur l'édit de décembre* 1770....

seurs, ennemis de l'État. Cependant vous êtes Français. Ce ne sont pas des aldermans de Londres qui vous ont inspirés. Vous aimez la patrie, mais la servez-vous? En auriez-vous agi ainsi lorsque Louis XIV gouvernait? Jugez vous-mêmes vos arrêts. Que feriez-vous si vous étiez sur le trône, et si un tribunal érigé par vous calomniait vos bienfaits, outrageait si violemment les premiers magistrats du royaume, foulait aux pieds vos édits, avilissait la majesté royale, et semblait ériger cent trônes démocratiques sur les débris d'un trône qui subsiste depuis près de quatorze cents années; que feriez-vous?

Nous n'en sommes pas à cette dernière extrémité. Vous semblez craindre la tyrannie, qui pourrait prendre un jour la place d'un pouvoir modéré; mais craignons encore plus l'anarchie qui n'est qu'une tyrannie tumultueuse.

Jugez, et prononcez. *Erudimini qui judicatis terram, et nunc, reges, intelligite*[1].

LA MÉPRISE D'ARRAS.

(1771.)

Il est nécessaire de justifier la France de ces accusations de parricide qui se renouvellent trop souvent, et d'inviter les juges à consulter mieux les lumières de la raison et la voix de la nature.

Il serait dur de dire à des magistrats : « Vous avez à vous reprocher l'erreur et la barbarie; » mais il est plus dur que des citoyens en soient les victimes.

Sept hommes prévenus peuvent tranquillement livrer un père de famille aux plus affreux supplices. Or, qui est le plus à plaindre ou des familles réduites à la mendicité, dont les pères, les mères, les frères, sont morts injustement dans des supplices épouvantables, ou des juges tranquilles et sûrs de l'impunité, à qui l'on dit qu'ils se sont trompés, qui écoutent à peine ce reproche, et qui vont se tromper encore?

Quand les supérieurs font une injustice évidente et atroce, il faut que cent mille voix leur disent qu'ils sont injustes. Cet arrêt, prononcé par la nation, est leur seul châtiment; c'est un tocsin général qui éveille la justice endormie, qui l'avertit d'être sur ses gardes, qui peut sauver la vie à des multitudes d'innocents.

Dans l'aventure horrible des Calas, la voix publique s'est élevée contre un capitoul fanatique qui poursuivit la mort d'un juste, et contre huit magistrats trompés qui la signèrent. Je n'entends pas ici par *voix publique* celle de la populace qui est presque toujours absurde; ce n'est point une voix, c'est un cri de brutes : je parle de cette voix de tous les honnêtes gens réunis qui réfléchissent, et qui, avec le temps, portent un jugement infaillible.

1. Ps. II, v. 10. (ÉD.)

La condamnation des Sirven à la mort a fait moins de bruit dans l'Europe, parce qu'elle n'a pas été exécutée: mais tous ceux qui ont appris les conclusions du magister de village nommé Trinquier, chargé des fonctions de procureur du roi dans cette affaire, ont parlé aussi haut que dans l'assassinat juridique des Calas.

Ce Trinquier avait donné ses conclusions en ces propres mots, très-remarquables : « Nous requérons l'accusé dûment atteint et convaincu de parricide, qu'il soit banni pour dix ans de la ville et juridiction de Mazamet. »

Du moins, dans l'énoncé des conclusions de cet imbécile, il n'y avait qu'un excès de ridicule et de bêtise, au lieu que les conclusions du procureur général de Toulouse, dans le procès des Calas, allaient à rouer le fils avec le père, et à brûler la mère toute vive sur les corps de son époux et de son fils. Une mère! et la mère la plus tendre et la plus respectable!

Cette voix publique prononçait donc, avec raison, que deux choses sont absolument nécessaires à un magistrat, le sens commun et l'humanité.

Elle était bien forte, cette voix; elle montrait la nécessité du tribunal suprême du conseil d'État qui juge les justices; elle réclamait son autorité, alors tellement négligée, que l'arrêt du conseil qui justifia les Calas ne put jamais être affiché dans Toulouse.

Quelquefois, et peut-être trop souvent, au fond d'une province, des juges prodiguaient le sang innocent dans des supplices épouvantables; la sentence et les pièces du procès arrivaient à la Tournelle de Paris avec le condamné. Cette chambre, dont le ressort était immense, n'avait pas le temps de l'examen; la sentence était confirmée. L'accusé, que des archers avaient conduit dans l'espace de quatre cents milles, à très-grands frais, était ramené pendant quatre cents milles, à plus grands frais, au lieu de son supplice; et cela nous apprend l'éternelle reconnaissance que nous devons au roi d'avoir diminué ce ressort, d'avoir détruit ce grand abus, d'avoir créé des conseils supérieurs dans les provinces, et surtout d'avoir fait rendre gratuitement la justice.

Nous avons déjà parlé ailleurs du supplice de la roue, dans lequel périt, il y a peu d'années, ce bon cultivateur, ce bon père de famille, nommé Martin, d'un village du Barois ressortissant au parlement de Paris. Le premier juge condamna ce vieillard à la torture qu'on appelle *ordinaire et extraordinaire*, et à expirer sur la roue; et il le condamna non-seulement sur les indices les plus équivoques, mais sur des présomptions qui devaient établir son innocence.

Il s'agissait d'un meurtre et d'un vol commis auprès de sa maison, tandis qu'il dormait profondément entre sa femme et ses sept enfants. On confronte l'accusé avec un passant qui avait été témoin de l'assassinat. « Je ne le reconnais pas, dit le passant; ce n'est pas là le meurtrier que j'ai vu; l'habit est semblable, mais le visage est différent.— Ah! Dieu soit loué, s'écrie le bon vieillard, ce témoin ne m'a pas reconnu. »

Sur ces paroles, le juge s'imagine que le vieillard, plein de l'idée de son crime, a voulu dire : « Je l'ai commis, on ne m'a pas reconnu, me voilà sauvé ; » mais il est clair que ce vieillard, plein de son innocence, voulait dire : « Ce témoin a reconnu que je ne suis pas coupable; il a reconnu que mon visage n'est pas celui du meurtrier. » Cette étrange logique d'un bailli, et des présomptions encore plus fausses, déterminent la sentence précipitée de ce juge et de ses assesseurs. Il ne leur tombe pas dans l'esprit d'interroger la femme, les enfants, les voisins, de chercher si l'argent volé se trouve dans la maison, d'examiner la vie de l'accusé, de confronter la pureté de ses mœurs avec ce crime. La sentence est portée; la Tournelle, trop occupée alors, signe sans examen : *Bien jugé*. L'accusé expire sur la roue devant sa porte; son bien est confisqué; sa femme s'enfuit en Autriche avec ses petits enfants. Huit jours après, le scélérat qui avait commis le meurtre est supplicié pour d'autres crimes : il avoue, à la potence, qu'il est coupable de l'assassinat pour lequel ce bon père de famille est mort.

Une fatalité singulière fait que je suis instruit de cette catastrophe. J'en écris à un de mes neveux, conseiller au parlement de Paris. Ce jeune homme vertueux et sensible trouve, après bien des recherches, la minute de l'arrêt de la Tournelle, égarée dans la poudre d'un greffe. On promet de réparer ce malheur; les temps ne l'ont pas permis; la famille reste dispersée et mendiante dans le pays étranger, avec d'autres familles que la misère a chassées de leur patrie.

Des censeurs me reprochent que j'ai déjà parlé de ces désastres : oui, j'ai peint et je veux repeindre ces tableaux nécessaires, dont il faut multiplier les copies; j'ai dit et je redis que la mort de la maréchale d'Ancre et celle du maréchal Marillac sont la honte éternelle des lâches barbares qui les condamnèrent. On doit répéter à la postérité qu'un jeune gentilhomme de la plus grande espérance pouvait ne pas être condamné à la torture, au supplice du poing coupé, de la langue arrachée et de la mort dans les flammes, pour quelques emportements passagers de jeunesse, dont un an de prison l'aurait corrigé; pour des indiscrétions si secrètes, si inconnues, qu'on fut obligé de les faire révéler par des monitoires, ancienne procédure de l'inquisition. L'Europe entière s'est soulevée contre cette sentence; il faut empêcher que l'Europe ne l'oublie.

On doit redire que le comte de Lally n'était coupable ni de péculat ni de trahison. Ses nombreux ennemis l'accusèrent avec autant de violence qu'il en avait déployé contre eux. Il est mort sur l'échafaud : ils commencent à le plaindre.

Plus d'une fois on s'est récrié contre la rigueur du supplice de ce garde du corps qui fut pendu pour s'être fait quelques blessures, afin de s'attirer une petite récompense, et de ce malheureux qu'on appelait *le fou de Verberie*, qui fut puni par la mort des sottises sans conséquence qu'il avait dites dans un souper.

N'est-il pas bien permis, que dis-je! bien nécessaire d'avertir souvent les hommes qu'ils doivent ménager le sang des hommes? On répète tous les jours des vérités qui ne sont de nulle importance; on

avertit plusieurs fois qu'un ex-jésuite, aussi hardi qu'ignorant, s'est grossièrement trompé en affirmant qu'aucun roi de la première race n'eut plusieurs femmes à la fois, en assurant que le roi Henri III n'assiégea point la ville de Livron, etc., etc., etc. On réfute en vingt endroits les calomnies dont un autre ex-jésuite, nommé Patouillet, a souillé des mandements d'évêques. On est forcé à ces répétitions, parce que ce qui échappe à un lecteur est recueilli par un autre; parce que ce qui est perdu dans une brochure se retrouve dans un livre nouveau. Les écrivains de Port-Royal ont mille fois redoublé leurs plaintes contre leurs adversaires. Quoi! on aura répété mille fois que les cinq propositions ne sont pas expressément dans Jansénius, dont personne ne se soucie, et on ne répéterait pas des vérités fatales qui intéressent le genre humain! Je voudrais que le récit de toutes les injustices retentît sans cesse à toutes les oreilles. Je vais donc exposer encore la *méprise d'Arras*, d'après une consultation authentique de treize avocats, et celle du savant professeur M. Louis.

Il ne s'agit que d'une famille obscure et pauvre de la ville de Saint-Omer : mais le plus vil citoyen massacré sans raison avec le glaive de la loi est précieux à la nation et au roi qui la gouverne.

PROCÈS CRIMINEL DU SIEUR MONTBAILLI ET DE SA FEMME.

Une veuve nommée Montbailli, du nom de son mari, âgée de soixante ans, d'un embonpoint et d'une grosseur énorme, avait l'habitude de s'enivrer du poison qu'on appelle si improprement *eau-de-vie*. Cette funeste passion, très-connue dans la ville, l'avait déjà jetée dans plusieurs accidents qui faisaient craindre pour sa vie. Son fils Montbailli et sa femme Danel couchaient dans l'antichambre de la mère; tous trois subsistaient d'une manufacture de tabac que la veuve avait entreprise. C'était une concession des fermiers généraux qu'on pouvait perdre par sa mort, et un lien de plus qui attachait les enfants à sa conservation; ils vivaient ensemble, malgré les petites altercations si ordinaires entre les jeunes femmes et leurs belles-mères, surtout dans la pauvreté. Ce Montbailli avait un fils, autre raison plus puissante pour le détourner du crime. Sa principale occupation était la culture d'un jardin de fleurs, amusement des âmes douces. Il avait des amis; les cœurs atroces n'en ont jamais.

Le 27 juillet 1770, une ouvrière se présente à sept heures du matin à sa porte pour parler à la veuve. Montbailli et son épouse étaient couchés; la jeune femme dormait encore (circonstance essentielle qu'il faut bien remarquer). Montbailli se lève, et dit à l'ouvrière que sa mère n'est pas éveillée. On attend longtemps; enfin on entre dans la chambre, on trouve la vieille femme renversée sur un petit coffre près de son lit, la tête penchée à terre, l'œil droit meurtri d'une plaie assez profonde, faite par la corne du coffre sur lequel elle était tombée, le visage livide et enflé, quelques gouttes de sang échappées du nez, dans lequel il s'était formé un caillot considérable. Il était visible

qu'elle était morte d'une apoplexie subite, en sortant de son lit et en se débattant. C'est une fin très-commune dans la Flandre à tous ceux qui boivent trop de liqueurs fortes.

Le fils s'écrie : *Ah, mon Dieu! ma mère est morte!* il s'évanouit; sa femme se lève à ce cri, elle accourt dans la chambre.

L'horreur d'un tel spectacle se conçoit assez. Elle crie au secours; l'ouvrière et elle appellent les voisins. Tout cela est prouvé par les dépositions. Un chirurgien vient saigner le fils; ce chirurgien reconnaît bientôt que la mère est expirée. Nul doute, nul soupçon sur le genre de sa mort; tous les assistants consolent Montbailli et sa femme. On enveloppe le corps sans aucun trouble; on le met dans un cercueil; et il doit être enterré le 29 au matin, selon les formalités ordinaires.

Il s'élève des contestations entre les parents et les créanciers pour l'apposition du scellé. Montbailli le fils est présent à tout; il discute tout avec une présence d'esprit imperturbable et une affiction tranquille que n'ont jamais les coupables.

Cependant quelques personnes du peuple, qui n'avaient rien vu de tout ce qu'on vient de raconter, commencent à former des soupçons; elles ont appris que, la veille de sa mort, la Montbailli, étant ivre, avait voulu chasser de sa maison son fils et sa belle-fille; qu'elle leur avait fait même signifier, par un procureur, un ordre de déloger; que lorsqu'elle eut repris un peu ses sens, ses enfants se jetèrent à ses genoux, qu'ils l'apaisèrent, et qu'elle les remit au lendemain matin pour achever la réconciliation. On imagina que Montbailli et sa femme avaient pu assassiner leur mère pour se venger; car ce ne pouvait être pour hériter, puisqu'elle a laissé plus de dettes que de bien.

Cette supposition, tout improbable qu'elle était, trouva des partisans, et peut-être parce qu'elle était improbable. La rumeur de la populace augmenta de moment en moment, selon l'ordinaire; le cri devint si violent, que le magistrat fut forcé d'agir; il se transporte sur les lieux; on emprisonne séparément Montbailli et sa femme, quoiqu'il n'y eût ni corps de délit, ni plainte, ni accusation juridique, ni vraisemblance de crime.

Les médecins et les chirurgiens de Saint-Omer sont mandés pour examiner le cadavre et pour faire leur rapport. Ils disent unanimement « que la mort a pu être causée par une hémorrhagie que la plaie de l'œil a produite, ou par une suffocation. »

Quoique leur rapport n'ait pas été assez exact, comme le prouve le professeur Louis, il était pourtant suffisant pour disculper les accusés. On trouva quelques gouttes de sang auprès du lit de cette femme; mais elles étaient la suite évidente de la blessure qu'elle s'était faite à l'œil en tombant. On trouva une goutte de sang sur l'un des bas de l'accusé; mais il était clair que c'était un effet de sa saignée. Ce qui le justifiait bien davantage, c'était sa conduite passée, c'était la douceur reconnue de son caractère. On ne lui avait rien reproché jusqu'alors; il était moralement impossible qu'il eût passé en un moment de l'innocence de sa vie au parricide, et que sa jeune femme eût été sa complice. Il était physiquement impossible, par l'inspection du ca-

davre, que la mère fût morte assassinée; il n'était pas dans la nature que son fils et sa fille eussent dormi tranquillement après ce crime, qui aurait été leur premier crime, et qu'on les eût vus toujours sereins dans tous les moments où ils auraient dû être saisis de toutes les agitations que produisent nécessairement le remords d'une si horrible action et la crainte du supplice. Un scélérat endurci peut affecter de la tranquillité dans le parricide : mais deux jeunes époux!

Les juges connaissaient les mœurs de Montbailli; ils avaient vu toutes ses démarches; ils étaient parfaitement instruits de toutes les circonstances de cette mort. Ainsi ils ne balancèrent pas à croire le mari et la femme innocents. Mais la rumeur populaire, qui, dans de telles aventures, se dissipe bien moins aisément qu'elle ne s'élève, les força d'ordonner un plus amplement informé d'une année, pendant laquelle les accusés demeureraient en prison.

Le procureur du roi appela de cette sentence au conseil d'Artois, dont Saint-Omer ressortit. Il pouvait en effet la trouver trop rigoureuse, puisque les accusés, reconnus innocents, demeuraient renfermés dans un cachot pendant une année entière. Mais l'appel fut ce qu'on appelle *a minima*, c'est-à-dire d'une trop petite peine à une plus grande, sorte de jurisprudence inconnue aux Romains nos législateurs, qui n'imaginèrent jamais de faire juger deux fois un accusé pour augmenter son supplice, ou pour le traiter en criminel après qu'il a été déclaré innocent; jurisprudence cruelle dont le contraire est raisonnable et humain; jurisprudence qui dément cette loi si naturelle, *non bis in idem*.

Le conseil supérieur d'Arras jugea Montbailli et sa femme sur les seuls indices qui n'avaient pas même paru des indices aux juges de Saint-Omer, beaucoup mieux informés, puisqu'ils étaient sur les lieux.

Malheureusement on ne convient pas trop quels sont les indices assez puissants pour engager un juge à commencer à disloquer les membres d'un citoyen, son égal, par le tourment de la question. L'ordonnance de 1670 n'a rien statué sur cette affreuse opération préliminaire. Un indice n'est précisément qu'une conjecture; d'ailleurs les lois romaines n'ont jamais appliqué un citoyen romain à la torture, ni sur aucune conjecture, ni sur aucune preuve. La barbarie de la question ne fut d'abord exercée sur des hommes libres que par l'inquisition. On prétend qu'originairement elle fut inventée par des voleurs qui voulaient forcer un père de famille à découvrir son trésor; mais soit voleurs, soit inquisiteurs, on sait assez qu'elle est plus cruelle qu'utile. Quant aux indices, on sait encore combien ils sont incertains. Ce qui forme un soupçon violent dans l'esprit d'un homme est très-équivoque, très-faible aux yeux d'un autre. Ainsi le supplice de la question et celui de la mort sont devenus des choses arbitraires parmi nous, pendant que, chez tant d'autres nations, la torture est abolie comme une barbarie inutile, et qu'il est sévèrement défendu de faire mourir un homme sur de simples indices[1].

1. Quand les juges n'ont point vu le crime, quand l'accusé n'a point été saisi

Du moins la torture ne doit être ordonnée en France que lorsqu'il y a préalablement un corps de délit; et il n'y en avait point. Une femme morte d'apoplexie, soupçonnée vaguement d'avoir été assassinée, n'est point un corps de délit.

Après les indices viennent ce qu'on appelle des *demi-preuves*, comme s'il y avait des demi-vérités.

Mais enfin on n'avait contre Montbailli ni demi-preuve ni indice; tout parlait manifestement en sa faveur. Comment donc s'est-il pu faire que le conseil d'Arras, après avoir reçu les dénégations toujours simples, toujours uniformes de Montbailli et de sa femme, ait condamné le mari à souffrir la question ordinaire et extraordinaire, à mourir sur la roue, après avoir eu le poing coupé; la femme à être pendue et jetée dans les flammes?

Serait-il vrai que les hommes accoutumés à juger les crimes contractassent l'habitude de la cruauté, et se fissent à la longue un cœur d'airain? se plairaient-ils enfin aux supplices, ainsi que les bourreaux? la nature humaine serait-elle parvenue à ce degré d'atrocité? faut-il que la justice, instituée pour être la gardienne de la société, en soit devenue quelquefois le fléau? cette loi universelle dictée par la nature, qu'il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de punir un innocent, serait-elle bannie du cœur de quelques magistrats trop frappés de la multitude des délits?

La simplicité, la dénégation invariable des accusés, leurs réponses modestes et touchantes qu'ils n'avaient pu se communiquer, la constance attendrissante de Montbailli dans les tourments de la question, rien ne put fléchir les juges; et, malgré les conclusions d'un procureur général très-éclairé, ils prononcèrent leur arrêt.

Montbailli fut renvoyé à Saint-Omer pour y subir cet arrêt, prononcé le 9 novembre 1770; il fut exécuté le 19 du même mois.

Montbailli, conduit à la porte de l'église, demande en pleurant pardon à Dieu de toutes ses fautes passées; et il jure à Dieu « qu'il est innocent du crime qu'on lui impute. » On lui coupe la main; il dit : « Cette main n'est point coupable d'un parricide. » Il répète ce serment sous les coups qui brisent ses os : prêt d'expirer sur la roue, il dit à son confesseur : « Pourquoi voulez-vous me forcer à faire un mensonge? en prenez-vous sur vous le crime? »

Tous les habitants de Saint-Omer, témoins de sa mort, lui donnent des larmes; non pas de ces larmes que la pitié arrache au peuple pour les criminels même dont il a demandé le supplice; mais celles que

en flagrant délit, qu'il n'y a point de témoins oculaires, que les déposants peuvent être ennemis de l'accusé, il est démontré qu'alors le prévenu ne peut être jugé que sur des probabilités. S'il y a vingt probabilités contre lui, ce qui est excessivement rare, et une seule en sa faveur, de même force que chacune des vingt, il y a du moins un contre vingt qu'il n'est point coupable. Dans ce cas, il est évident que des juges ne doivent pas jouer à vingt contre un le sang innocent. Mais si, avec une seule probabilité favorable, l'accusé nie jusqu'au dernier moment, ces deux probabilités, fortifiées l'une par l'autre, équivalent aux vingt qui le chargent. En ce dernier cas, condamner un homme, ce n'est pas le juger, c'est l'assassiner au hasard. Or, dans le procès de Montbailli, il y avait beaucoup plus d'apparence de l'innocence que du crime.

la conviction de son innocence a fait répandre longtemps dans cette ville.

Tous les magistrats de Saint-Omer ont été et sont encore convaincus ques ces infortunés n'étaient point coupables.

La femme de Montbailli, qui était enceinte, est restée dans son cachot d'Arras pour être exécutée à son tour, quand elle aurait mis son enfant au monde : c'était être à la potence pendant six mois sous la main d'un bourreau, en attendant le dernier moment de ce long supplice. Quel état pour une innocente! elle en a perdu l'usage des sens, et sa raison a été aliénée ; elle serait heureuse d'avoir perdu la vie; mais elle est mère; elle a deux enfants, l'un qui sort du berceau, l'autre à la mamelle. Son père et sa mère, presque aussi à plaindre qu'elle, ont profité du temps qui s'est écoulé entre son arrêt et ses couches, pour demander un sursis à M. le chancelier : il a été accordé. Ils demandent aujourd'hui la révision du procès. Ils se sont fondés, comme on l'a déjà dit, sur la consultation de treize avocats, et sur celle du célèbre professeur Louis.

Voilà tout ce que je sais de cette horrible aventure, qui exciterait les cris de toute la France, si elle regardait quelque famille considérable par ses places ou par son opulence, et qui a été longtemps inconnue, parce qu'elle ne concerne que des pauvres.

On peut espérer que cette famille obtiendra la justice qu'elle implore; c'est l'intérêt de toutes les familles; car après tant de tragiques exemples, quel homme peut s'assurer qu'il n'aura pas de parents condamnés au dernier supplice, ou que lui-même ne mourra pas sur un échafaud?

Si deux époux qui dorment dans l'antichambre de leur mère, tandis qu'elle tombe en apoplexie, sont condamnés comme des parricides, malgré la sentence des premiers juges, malgré les conclusions du procureur général, malgré le défaut absolu de preuves et l'invariable dénégation des accusés, quel est l'homme qui ne doit pas trembler pour sa vie? Ce n'est pas ici un arrêt rendu suivant une loi rigoureuse et durement interprétée; c'est un arrêt arbitraire prononcé au mépris des lois et de la raison. On n'y voit d'autre motif, sinon celui-ci : « Mourez, parce que telle est ma volonté. »

La France se flatte que le chef de la magistrature, qui a réformé tant de tribunaux, réformera dans la jurisprudence elle-même ce qu'elle peut avoir de défectueux et de funeste.

Peut-être l'usage affreux de la torture, proscrit aujourd'hui chez tant de nations, ne sera-t-il plus pratiqué que dans ces crimes d'État qui mettent en péril la sûreté publique.

Peut-être les arrêts de mort ne seront exécutés qu'après un compte rendu au souverain; et les juges ne dédaigneront pas de motiver leurs arrêts à l'exemple de tous les autres tribunaux de la terre.

[1] On pourrait présenter une longue liste des abus inséparables de la

1. Dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, qui contenaient ce morceau en 1774, au lieu de cet alinéa, on lisait :

« Peut-être les lois militaires n'ordonneront-elles plus aux soldats d'assassiner

faiblesse humaine qui se sont glissés dans le recueil si immense et souvent si contradictoire de nos lois, les unes dictées par un besoin passager, les autres établies sur des usages ou des opinions qui ne subsistent plus, ou arrachées au souverain dans des temps de troubles, ou émanées dans des temps d'ignorance.

Mais ce n'est pas à nous, sans doute, d'oser rien indiquer à des hommes si élevés au-dessus de notre sphère; ils voient ce que nous ne voyons pas; ils connaissent les maux et les remèdes. Nous devons attendre en silence ce que la raison, la science, l'humanité, le courage d'esprit, et l'autorité, voudront ordonner.

LETTRES

DE MEMMIUS A CICÉRON.

(1771.)

PRÉFACE[1].

Nul homme de lettres n'ignore que Titus Lucretius Carus, nommé parmi nous Lucrèce, fit son beau poëme pour former, comme on dit, *l'esprit et le cœur* de Caïus Memmius Gemellus, jeune homme d'une grande espérance, et d'une des plus grandes maisons de Rome.

Ce Memmius devint meilleur philosophe que son maître, comme on le verra par ses lettres à Cicéron.

L'amiral russe Sheremetof, les ayant lues en manuscrit à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, s'amusa à les traduire dans sa langue pour former *l'esprit et le cœur* d'un de ses neveux. Nous les avons traduites du russe en français, n'ayant pas eu, comme M. l'amiral, la faculté de consulter la bibliothèque du Vatican; mais nous pouvons assurer que les deux traductions sont de la plus grande fidélité. On y verra l'esprit de Rome tel qu'il était alors (car il a bien changé depuis). La philosophie de Memmius est quelquefois un peu hardie : on peut

à coups de fusil leurs camarades qui, s'étant engagés par imprudence et par séduction, sont retournés chez eux exercer leurs métiers et cultiver le petit champ de leurs pères. Il se pourra qu'on rende un jour la profession de soldat si honorable qu'on ne sera plus tenté de déserter.

« Il se pourra qu'on se défasse un jour de la coutume d'étrangler une jeune fille qui aura volé un tablier d'un écu à sa maîtresse, non-seulement parce que son supplice coûte trois à quatre cents écus pour le moins, mais parce qu'il n'y a pas de proportion entre un méchant tablier et une créature humaine qui peut donner des enfants à l'Etat.

« Il se pourra qu'on abolisse quelques lois absurdes et contradictoires dictées par un besoin passager, ou dans des temps de trouble ou dans des temps d'ignorance.

« Mais ce n'est pas à nous, etc. »

1. Cette préface est de Voltaire lui-même, comme les lettres de Memmius. (ÉD.)

faire le même reproche à celle de Cicéron et de tous les grands hommes de l'antiquité. Ils avaient tous le malheur de n'avoir pu lire la Somme de saint Thomas d'Aquin. Cependant on trouve dans eux certains traits de lumière naturelle qui ne laissent pas de faire grand plaisir.

Lettre Ire.

J'apprends avec douleur, mon cher Tullius, mais non pas avec surprise, la mort de mon ami Lucrèce. Il est affranchi des douleurs d'une vie qu'il ne pouvait plus supporter : ses maux étaient incurables; c'est là le cas de mourir. Je trouve qu'il a eu beaucoup plus de raison que Caton; car si vous et moi et Brutus nous avons survécu à la république, Caton pouvait bien lui survivre aussi. Se flattait-il d'aimer mieux la liberté que nous tous? ne pouvait-il pas, comme nous, accepter l'amitié de César? croyait-il qu'il était de son devoir de se tuer parce qu'il avait perdu la bataille de Thapsa? Si cela était, César lui-même aurait dû se donner un coup de poignard après sa défaite de Dyrrachium; mais il sut se réserver pour des destins meilleurs. Notre ami Lucrèce avait un ennemi plus implacable que Pompée, c'est la nature. Elle ne pardonne point quand elle a porté son arrêt; Lucrèce n'a fait que le prévenir de quelques mois; il aurait souffert, et il ne souffre plus. Il s'est servi du droit de sortir de sa maison quand elle est prête à tomber. « Vis tant que tu as une juste espérance; l'as-tu perdue, meurs : » c'était là sa règle, c'est la mienne. J'approuve Lucrèce, et je le regrette.

Sa mort m'a fait relire son poëme, par lequel il vivra éternellement. Il le fit autrefois pour moi; mais le disciple s'est bien écarté du maître : nous ne sommes ni vous ni moi de sa secte; nous sommes académiciens. C'est, au fond, n'être d'aucune secte.

Je vous envoie ce que je viens d'écrire sur les principes de mon ami; je vous prie de le corriger. Les sénateurs aujourd'hui n'ont plus rien à faire qu'à philosopher; c'est à César de gouverner la terre, mais c'est à Cicéron de l'instruire. Adieu.

Lettre II.

Vous avez raison, grand homme; Lucrèce est admirable dans ses exordes, dans ses descriptions, dans sa morale, dans tout ce qu'il dit contre la superstition. Ce beau vers :

Tantum relligio potuit suadere malorum!

Lib. I, 102.

durera autant que le monde. S'il n'était pas un physicien aussi ridicule que tous les autres, il serait un homme divin. Ses tableaux de la superstition m'affectèrent surtout bien vivement dans mon dernier voyage d'Égypte et de Syrie. Nos poulets sacrés et nos augures, dont vous vous moquez avec tant de grâce dans votre traité de la *Divination*, sont des choses sensées en comparaison des horribles absurdités dont je fus té-

moin. Personne ne les a plus en horreur que la reine Cléopatre et sa cour. C'est une femme qui a autant d'esprit que de beauté. Vous la verrez bientôt à Rome; elle est bien digne de vous entendre. Mais, toute souveraine qu'elle est en Égypte, toute philosophe qu'elle est, elle ne peut guérir sa nation. Les prêtres l'assassineraient; le sot peuple prendrait leur parti, et crierait que les saints prêtres ont vengé Sérapis et les chats.

C'est bien pis en Syrie; il y a cinquante religions, et c'est à qui surpassera les autres en extravagances. Je n'ai pas encore approfondi celle des Juifs, mais j'ai connu leurs mœurs : Crassus et Pompée ne les ont point assez châtiés. Vous ne les connaissez point à Rome. Ils s'y bornent à vendre des philtres, à faire le métier de courtiers, à rogner les espèces. Mais chez eux ils sont les plus insolents de tous les hommes, détestés de tous leurs voisins, et les détestant tous; toujours ou voleurs ou volés, ou brigands ou esclaves, assassins et assassinés tour à tour.

Les Perses, les Scythes, sont mille fois plus raisonnables; les brachmanes, en comparaison d'eux, sont des dieux bienfaisants.

Je sais bien bon gré à Pompée d'avoir daigné, le premier des Romains, entrer par la brèche dans ce temple de Jérusalem, qui était une citadelle assez forte; et je sais encore plus de gré au dernier des Scipions d'avoir fait pendre leur roitelet, qui avait osé prendre le nom d'Alexandre.

Vous avez gouverné la Cilicie, dont les frontières touchent presque à la Palestine; vous avez été témoin des barbaries et des superstitions de ce peuple; vous l'avez bien caractérisé dans votre belle Oraison pour Flaccus. Tous les autres peuples ont commis des crimes, les Juifs sont les seuls qui s'en soient vantés. Ils sont tous nés avec la rage du fanatisme dans le cœur, comme les Bretons et les Germains naissent avec des cheveux blonds. Je ne serais point étonné que cette nation ne fût un jour funeste au genre humain.

Louez donc avec moi notre Lucrèce d'avoir porté tant de coups mortels à la superstition. S'il s'en était tenu là, toutes les nations devraient venir aux portes de Rome couronner de fleurs son tombeau.

LETTRE III.

J'entre en matière tout d'un coup cette fois-ci, et je dis, malgré Lucrèce et Épicure, non pas qu'il y a des dieux, mais qu'il existe un Dieu. Bien des philosophes me siffleront, il m'appelleront *esprit faible*[1]; mais comme je leur pardonne leur témérité, je les supplie de me pardonner ma faiblesse.

Je suis du sentiment de Balbus dans votre excellent ouvrage de la *Nature des dieux*. La terre, les astres, les végétaux, les animaux, tout m'annonce une intelligence productrice.

Je dis avec Platon (sans adopter ses autres principes) : « Tu crois que

1. Diderot donnait ce nom à Voltaire. (ÉD.)

j'ai de l'intelligence, parce que tu vois de l'ordre dans mes actions, des rapports, et une fin : il y en a mille fois plus dans l'arrangement de ce monde : juge donc que ce monde est arrangé par une intelligence suprême. »

On n'a jamais répondu à cet argument que par des suppositions puériles; personne n'a jamais été assez absurde pour nier que la sphère d'Archimède et celle de Posidonius soient des ouvrages de grands mathématiciens : elles ne sont cependant que des images très-faibles, très-imparfaites de cette immense sphère du monde, que Platon appelle avec tant de raison *l'ouvrage de l'Éternel géomètre*. Comment donc oser supposer que l'original est l'effet du hasard, quand on avoue que la copie est de la main d'un grand génie?

Le hasard n'est rien; il n'est point de hasard. Nous avons nommé ainsi l'effet que nous voyons d'une cause que nous ne voyons pas. Point d'effet sans cause; point d'existence sans raison d'exister : c'est là le premier principe de tous les vrais philosophes.

Comment Épicure, et ensuite Lucrèce, ont-ils le front de nous dire que des atomes, s'étant fortuitement accrochés, ont produit d'abord des animaux, les uns sans bouche, les autres sans viscères, ceux-ci privés de pieds, ceux-là de tête, et qu'enfin le même hasard a fait naître des animaux accomplis?

C'est ainsi, disent-ils, qu'on voit encore en Égypte des rats dont une moitié est formée, et dont l'autre n'est encore que de la fange. Ils se sont bien trompés; ces sottises pouvaient être imaginées par des Grecs ignorants qui n'avaient jamais été en Égypte. Le fait est faux; le fait est impossible. Il n'y eut, il n'y aura jamais ni d'animal, ni de végétal sans germe. Quiconque dit que la corruption produit la génération est un rustre, et non pas un philosophe; c'est un ignorant qui n'a jamais fait d'expérience.

J'ai trouvé de ces vils charlatans qui me disaient : « Il faut que le blé pourrisse[1] et germe dans la terre pour ressusciter, se former, et nous alimenter. » Je leur dis : « Misérables, servez-vous de vos yeux avant de vous servir de votre langue; suivez les progrès de ce grain que je confie à la terre; voyez comme il s'attendrit, comme il s'enfle, comme il se relève, et avec quelle vertu incompréhensible il étend ses racines et ses enveloppes. Quoi! vous avez l'impudence d'enseigner les hommes, et vous ne savez pas seulement d'où vient le pain que vous mangez! »

Mais qui a fait ces astres, cette terre, ces animaux, ces végétaux, ces germes, dans lesquels un art si merveilleux éclate? il faut bien que ce soit un sublime artiste; il faut bien que ce soit une intelligence prodigieusement au-dessus de la nôtre, puisqu'elle a fait ce que nous pouvons à peine comprendre; et cette intelligence, cette puissance, c'est ce que j'appelle Dieu.

Je m'arrête à ce mot. La foule et la suite de mes idées produiraient un volume au lieu d'une lettre. Je vous envoie ce petit volume, puis-

1. Saint Paul, *I Corinth.*, XV, 36; saint Jean, XII, 24. (ÉD.)

que vous le permettez; mais ne le montrez qu'à des hommes qui vous ressemblent, à des hommes sans impiété et sans superstition, dégagés des préjugés de l'école et de ceux du monde, qui aiment la vérité et non la dispute; qui ne sont certains que de ce qui est démontré, et qui se défient encore de ce qui est le plus vraisemblable.

Ici suit le Traité de Memmius.

I. *Qu'il n'y a qu'un Dieu, contre Épicure, Lucrèce, et autres philosophes.* — Je ne dois admettre que ce qui m'est prouvé; et il m'est prouvé qu'il y a dans la nature une puissance intelligente[1].

Cette puissance intelligente est-elle séparée du grand tout? y est-elle unie? y est-elle identifiée? en est-elle le principe? y a-t-il plusieurs puissances intelligentes pareilles?

J'ai été effrayé de ces questions que je me suis faites à moi-même. C'est un poids immense que je ne puis porter; pourrai-je au moins le soulever?

Les arbres, les plantes, tout ce qui jouit de la vie, et surtout l'homme, la terre, la mer, le soleil, et tous les astres, m'ayant appris qu'il est une intelligence active, c'est-à-dire un Dieu, je leur ai demandé à tous ce que c'est que Dieu, où il habite, s'il a des associés? J'ai contemplé le divin ouvrage, et je n'ai point vu l'ouvrier; j'ai interrogé la nature, elle est demeurée muette.

Mais, sans me dire son secret, elle s'est montrée, et c'est comme si elle m'avait parlé; je crois l'entendre. Elle me dit : « Mon soleil fait éclore et mûrir mes fruits sur ce petit globe, qu'il éclaire et qu'il échauffe ainsi que les autres globes. L'astre de la nuit donne sa lumière réfléchie à la terre, qui lui envoie la sienne; tout est lié, tout est assujetti à des lois qui jamais ne se démentent : donc tout a été combiné par une seule intelligence.

« Ceux qui en supposeraient plusieurs doivent absolument les supposer ou contraires, ou d'accord ensemble; ou différentes, ou semblables. Si elles sont différentes et contraires, elles n'ont pu faire rien d'uniforme; si elles sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'une. Tous les philosophes conviennent qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité; ils conviennent donc tous malgré eux qu'il n'y a qu'un Dieu. »

La nature a continué, et m'a dit : « Tu me demandes où est ce Dieu? il ne peut être que dans moi, car s'il n'est pas dans la nature, où serait-il? dans les espaces imaginaires? il ne peut être une substance à part; il m'anime, il est ma vie. Ta sensation est dans tout ton corps, Dieu est dans tout le mien. » A cette voix de la nature, j'ai conclu qu'il m'est impossible de nier l'existence de ce Dieu, et impossible de le connaître.

Ce qui pense en moi, ce que j'appelle *mon âme*, ne se voit pas; comment pourrais-je voir ce qui est l'âme de l'univers entier?

II. *Suite des probabilités de l'unité de Dieu.* — Platon, Aristote,

1. Il l'a prouvé dans sa troisième lettre.

Cicéron, et moi, nous sommes des animaux, c'est-à-dire nous sommes animés. Il se peut que dans d'autres globes il soit des animaux d'une autre espèce, mille millions de fois plus éclairés et plus puissants que nous, comme il se peut qu'il y ait des montagnes d'or et des rivières de nectar. On appellera ces animaux *dieux* improprement; mais il se peut aussi qu'il n'y en ait pas; nous ne devons donc pas les admettre. La nature peut exister sans eux; mais ce que nous connaissons de la nature ne pouvait exister sans un dessein, sans un plan; et ce dessein, ce plan ne pouvait être conçu et exécuté sans une intelligence puissante; donc je dois reconnaître cette intelligence, ce Dieu, et rejeter tous ces prétendus dieux, habitants des planètes et de l'Olympe; et tous ces prétendus fils de Dieu, les Bacchus, les Hercule, les Persée, les Romulus, etc., etc. Ce sont des fables milésiennes, des contes de sorciers. Un Dieu se joindre à la nature humaine! j'aimerais autant dire que les éléphants ont fait l'amour à des puces, et en ont eu de la race; cela serait bien moins impertinent.

Tenons-nous-en donc à ce que nous voyons évidemment, que dans le grand tout il est une grande intelligence. Fixons-nous à ce point jusqu'à ce que nous puissions faire encore quelques pas dans ce vaste abîme.

III. *Contre les athées.* — Il était bien hardi ce Straton qui, accordant l'intelligence aux opérations de son chien de chasse, la niait aux œuvres merveilleuses de toute la nature. Il avait le pouvoir de penser, et il ne voulait pas qu'il y eût dans la fabrique du monde un pouvoir qui pensât.

Il disait que la nature seule, par ses combinaisons, produit des animaux pensants. Je l'arrête là, et je lui demande quelle preuve il en a. Il me répond que c'est son système, son hypothèse, que cette idée en vaut bien une autre.

Mais moi, je lui dis : Je ne veux point d'hypothèse, je veux des preuves. Quand Posidonius me dit qu'il peut carrer des lunules de cercle, et qu'il ne peut carrer le cercle, je ne le crois qu'après avoir vu la démonstration.

Je ne sais pas si, dans la suite des temps, il se trouvera quelqu'un d'assez fou pour assurer que la matière, sans penser, produit d'elle-même des milliards d'êtres qui pensent. Je lui soutiendrai que, suivant ce beau système, la nature pourrait produire un Dieu sage, puissant, et bon.

Car si la matière seule a produit Archimède et vous, pourquoi ne produirait-elle pas un être qui serait incomparablement au-dessus d'Archimède et de vous par le génie, au-dessus de tous les hommes ensemble par la force et par la puissance, qui disposerait des éléments beaucoup mieux que le potier ne rend un peu d'argile souple à ses volontés, en mot, un Dieu? Je n'y vois aucune difficulté; cette folie suit évidemment de son système.

IV. *Suite de la réfutation de l'athéisme.* — D'autres, comme Archytas, supputent que l'univers est le produit des nombres. Oh! que les

chances ont de pouvoir! un coup de dés doit nécessairement amener rafle de mondes; car le seul mouvement de trois dés dans un cornet vous amènera rafle de six, le point de Vénus, très-aisément dans un quart d'heure. La matière, toujours en mouvement dans toute l'éternité, doit donc amener toutes les combinaisons possibles. Ce monde est une de ces combinaisons; donc elle avait autant de droit à l'existence que toutes les autres; donc elle devait arriver; donc il était impossible qu'elle n'arrivât pas, toutes les autres combinaisons ayant été épuisées; donc à chaque coup de dés il y avait l'unité à parier contre l'infini, que cet univers serait formé tel qu'il est.

Je laisse Archytas jouer un jeu aussi désavantageux; et puisqu'il y a toujours l'infini contre un à parier contre lui, je le fais interdire par le préteur, de peur qu'il ne se ruine. Mais avant de lui ôter la jouissance de son bien, je lui demande comment, à chaque instant, le mouvement de son cornet qui roule toujours, ne détruit pas ce monde si ancien, et n'en forme pas un nouveau [1].

Vous riez de toutes ces folies, sage Cicéron, et vous en riez avec indulgence. Vous laissez tous ces enfants souffler en l'air sur leurs bouteilles de savon; leurs vains amusements ne seront jamais dangereux. Un an des guerres civiles de César et de Pompée a fait plus de mal à la terre que n'en pourraient faire tous les athées ensemble pendant toute l'éternité.

V. *Raison des athées.* — Quelle est la raison qui fait tant d'athées? c'est la contemplation de nos malheurs et de nos crimes. Lucrèce était plus excusable que personne; il n'a vu autour de lui et n'a éprouvé que des calamités. Rome, depuis Sylla, doit exciter la pitié de la terre dont elle a été le fléau. Nous avons nagé dans notre sang. Je juge par tout ce que je vois, par tout ce que j'entends, que César sera bientôt assassiné. Vous le pensez de même; mais après lui je prévois des guerres civiles plus affreuses que celles dans lesquelles j'ai été enveloppé. César lui-même, dans tout le cours de sa vie, qu'a-t-il vu, qu'a-t-il fait? des malheureux. Il a exterminé de pauvres Gaulois qui s'exterminaient eux-mêmes dans leurs continuelles factions. Ces barbares étaient gouvernés par des druides qui sacrifiaient les filles des citoyens après avoir abusé d'elles. De vieilles sorcières sanguinaires étaient à la tête des hordes germaniques qui ravageaient la Gaule, et qui, n'ayant pas de maison, allaient piller ceux qui en avaient. Arioviste était à la tête de ces sauvages, et leurs magiciennes avaient un pouvoir absolu

1. Cet argument perd toute sa force si l'on suppose que les lois du mouvement sont nécessaires. Dans cette opinion, un coup de dés une fois supposé, tous les autres en sont la suite; et il s'agit de savoir si entre tous les premiers coups de dés possibles, ceux qui donnent une combinaison d'où résulte un ordre apparent, ne sont pas en plus grand nombre que les autres, si cet ordre apparent n'est pas même une conséquence infaillible de l'existence de lois nécessaires. On croit inutile d'avertir que, par premier coup de dés, on entend la *combinaison* qui existe à un instant donné, et par laquelle les deux suites infinies *de combinaisons dans* le passé et dans l'avenir, sont également déterminées. *(Ed. de Kehl.)*

sur Arioviste. Elles lui défendirent de livrer bataille avant la nouvelle lune. Ces furies allaient sacrifier à leurs dieux Procilius et Titius, deux ambassadeurs envoyés par César à ce perfide Arioviste, lorsque nous arrivâmes, et que nous délivrâmes ces deux citoyens que nous trouvâmes chargés de chaînes. La nature humaine, dans ces cantons, était celle des bêtes féroces, et en vérité nous ne valions guère mieux.

Jetez les yeux sur toutes les autres nations connues; vous ne voyez que des tyrans et des esclaves, des dévastations, des conspirations et des supplices.

Les animaux sont encore plus misérables que nous : assujettis aux mêmes maladies, ils sont sans aucun secours; nés tous sensibles, ils sont dévorés les uns par les autres. Point d'espèce qui n'ait son bourreau. La terre, d'un pôle à l'autre, est un champ de carnage, et la nature sanglante est assise entre la naissance et la mort.

Quelques poëtes, pour remédier à tant d'horreurs, ont imaginé les enfers. Étrange consolation! étrange chimère! les enfers sont chez nous. Le chien à trois têtes, et les trois parques, et les trois furies, sont des agneaux en comparaison de nos Sylla et de nos Marius.

Comment un Dieu aurait-il pu former ce cloaque épouvantable de misères et de forfaits? On suppose un Dieu puissant, sage, juste et bon; et nous voyons de tous côtés folie, injustice et méchanceté. On aime mieux alors nier Dieu que le blasphémer. Aussi avons-nous cent épicuriens contre un platonicien. Voilà les vraies raisons de l'athéisme; le reste est dispute d'école.

VI. *Réponse aux plaintes des athées.* — A ces plaintes du genre humain, à ces cris éternels de la nature toujours souffrante, que répondrai-je?

J'ai vu évidemment des fins et des moyens. Ceux qui disent que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, m'ont paru des fous ridicules : mais ceux qui, dans leurs tourments, me baignent de leurs larmes, qui cherchent un Dieu consolateur, et qui ne le trouvent pas, ceux-là m'attendrissent, je gémis avec eux, et j'oublie de les condamner.

Mortels qui souffrez et qui pensez, compagnons de mes supplices, cherchons ensemble quelque consolation et quelques arguments. Je vous ai dit qu'il est dans la nature une intelligence, un Dieu; mais vous ai-je dit qu'il pouvait faire mieux? le sais-je? dois-je le présumer? suis-je de ses conseils? je le crois très-sage; son soleil et ses étoiles me l'apprennent. Je le crois très-juste et très-bon, car d'où lui viendraient l'injustice et la malice? il y a du bon, donc Dieu l'est; il y a du mal, donc ce mal ne vient point de lui. Comment enfin dois-je envisager Dieu? comme un père qui n'a pu faire le bien de tous ses enfants.

VII. *Si Dieu est infini, et s'il a pu empêcher le mal.* — Quelques philosophes me crient : « Dieu est éternel, infini, tout-puissant; il pouvait donc défendre *au mal d'entrer* dans son édifice admirable. »

*Prenez garde, mes amis; s'il l'*a pu et s'il ne l'a pas fait, vous le dé-

clarez méchant, vous en faites notre persécuteur, notre bourreau, et non pas notre Dieu.

Il est éternel sans doute. Dès qu'il existe quelque être, il existe un être de toute éternité; sans quoi le néant donnerait l'existence. La nature est éternelle; l'intelligence qui l'anime est éternelle. Mais d'où savons-nous qu'elle est infinie? la nature est-elle infinie? Qu'est-ce que l'infini actuel? nous ne connaissons que des bornes; il est vraisemblable que la nature a les siennes; le vide en est une preuve. Si la nature est limitée, pourquoi l'intelligence suprême ne le serait-elle pas? pourquoi ce Dieu, qui ne peut être que dans la nature, s'étendrait-il plus loin qu'elle? Sa puissance est très-grande : mais qui nous a dit qu'elle est infinie, quand ses ouvrages nous montrent le contraire? quand la seule ressource qui nous reste pour le disculper, est d'avouer que son pouvoir n'a pu triompher du mal physique et moral? Certes, j'aime mieux l'adorer borné que méchant.

Peut-être, dans la vaste machine de la nature, le bien l'a-t-il emporté nécessairement sur le mal, et l'éternel artisan a-t-il été forcé dans ses moyens en faisant encore (malgré ~~tant~~ de maux) ce qu'il y avait de mieux.

Peut-être la matière a été rebelle à l'intelligence qui en disposait les ressorts.

Qui sait enfin si le mal qui règne depuis tant de siècles ne produira pas un plus grand bien dans des temps encore plus longs?

Hélas! faibles et malheureux humains, vous portez les mêmes chaînes que moi; vos maux sont réels; et je ne vous console que par des peut-être.

VIII. *Si Dieu arrangea le monde de toute éternité.* — Rien ne se fait de rien. Toute l'antiquité, tous les philosophes sans exception conviennent de ce principe. Et en effet le contraire paraît absurde. C'est même une preuve de l'éternité de Dieu : c'est bien plus, c'est sa justification. Pour moi, j'admire comment cette auguste intelligence a pu construire cet immense édifice avec de la simple matière. On s'étonnait autrefois que les peintres, avec quatre couleurs, pussent varier tant de nuances. Quels hommages ne doit-on pas au grand Demiourgos qui a tout fait avec quatre faibles éléments!

Nous venons de voir que si la matière existait, Dieu existait aussi.

Quand l'a-t-il fait obéir à sa main puissante? quand l'a-t-il arrangée?

Si la matière existait dans l'éternité, comme tout le monde l'avoue, ce n'est pas d'hier que la suprême intelligence l'a mise en œuvre. Quoi! Dieu est nécessairement actif, et il aurait passé une éternité sans agir? Il est le grand Être nécessaire : comment aurait-il été pendant des siècles éternels le grand Être inutile?

Le chaos est une imagination poétique : ou la matière avait par elle-même de l'énergie, ou cette énergie était dans Dieu. Dans le premier cas, tout se serait donné de lui-même, et sans dessein, le mouvement, l'ordre et la vie; ce qui nous semble absurde.

Dans le second cas, Dieu aura tout fait, mais il aura toujours tout

fait; il aura toujours tout disposé nécessairement de la manière la plus prompte et la plus convenable au sujet sur lequel il travaillait.

Si on peut comparer Dieu au soleil, son éternel ouvrage, il était comme cet astre, dont les rayons émanent dès qu'il existe. Dieu, en formant l'homme avec des passions nécessaires, ne pouvait peut-être prévenir ni ses vices ni ses désastres. Toujours des peut-être; mais je n'ai point d'autre moyen de justifier la Divinité.

Cher Cicéron, je ne demande point que vous pensiez comme moi, mais que vous m'aidiez à penser.

IX. *Des deux principes, et de quelques autres fables.* — Les Perses, pour expliquer l'origine du mal, imaginèrent, il y a quelque neuf mille ans, que Dieu, qu'ils appellent Oromase ou Orosmade, s'était complu à former un être puissant et méchant, qu'ils nomment, je crois, Arimane, pour lui servir d'antagoniste; et que le bon Oromase, qui nous protége, combat sans cesse Arimane le malin qui nous persécute. C'est ainsi que j'ai vu un de mes centurions qui se battait tous les matins contre son singe pour se tenir en haleine.

D'autres Perses, et c'est, dit-on, le plus grand nombre, croient le tyran Arimane aussi ancien que le bon prince Orosmade. Ils disent qu'il casse les œufs que le favorable Orosmade pond sans cesse, et qu'il y fait entrer le mal; qu'il répand les ténèbres partout où l'autre envoie la lumière; les maladies, quand l'autre donne la santé, et qu'il fait toujours marcher la mort à la suite de la vie. Il me semble que je vois deux charlatans en plein marché, dont l'un distribue des poisons, et l'autre des antidotes.

Des mages s'efforceront, s'ils veulent, de trouver de la raison dans cette fable : pour moi je n'y aperçois que du ridicule; je n'aime point à voir Dieu, qui est la raison même, toujours occupé comme un gladiateur à combattre une bête féroce.

Les Indiens ont une fable plus ancienne; trois dieux réunis dans la même volonté, Birma ou Brama, la puissance et la gloire; Vitsnou ou Bitsnou, la tendresse et la bienfaisance; Sub ou Sib, la terreur et la destruction, créèrent d'un commun accord des demi-dieux, des debta dans le ciel. Ces demi-dieux se révoltèrent, ils furent précipités dans l'abîme par les trois dieux, ou plutôt par le grand Dieu qui présidait à ces trois. Après des siècles de punition, ils obtinrent de devenir hommes; et ils apportèrent le mal sur la terre : ce qui obligea Dieu ou les trois dieux de donner sa nouvelle loi du *Veidam*.

Mais ces coupables, avant de porter le mal sur la terre, l'avaient déjà porté dans le ciel. Et comment Dieu avait-il créé des êtres qui devaient se révolter contre lui? comment Dieu aurait-il donné une seconde loi dans son *Veidam*? sa première était donc mauvaise?

Ce conte oriental ne prouve rien, n'explique rien; il a été adopté par quelques nations asiatiques; et enfin il a servi de modèle à la guerre des Titans.

Les Égyptiens ont eu leur Osiris et leur Typhon.

Le Jupiter d'Homère avec ses deux tonneaux me fait lever les

épaules. Je n'aime point Jupiter cabaretier, donnant, comme tous les autres cabaretiers, plus de mauvais vin que de bon. Il ne tenait qu'à lui de faire toujours du Falerne.

Le plus beau, le plus agréable de tous les contes inventés pour justifier ou pour accuser la Providence, ou pour s'amuser d'elle, est la boîte de Pandore. Ainsi on n'a jamais débité que des fables comiques sur la plus triste des vérités.

X. *Si le mal est nécessaire.* — Tous les hommes ayant épuisé en vain leur génie à deviner comment le mal peut exister sous un Dieu bon, quel téméraire osera se flatter de trouver ce que Cicéron cherche encore en vain? Il faut bien que le mal n'ait point d'origine, puisque Cicéron ne l'a pas découverte.

Ce mal nous crible et nous pénètre de tous côtés, comme le feu s'incorpore à tout ce qui le nourrit, comme la matière éthérée court dans tous les pores : le bien fait à peu près le même effet. Deux amants jouissants goûtent le bonheur dans tout leur être : cela est ainsi de tout temps. Que puis-je en penser, sinon que cela fut nécessaire de tout temps?

Je suis donc ramené malgré moi à cette ancienne idée que je vois être la base de tous les systèmes, dans laquelle tous les philosophes retombent après mille détours, et qui m'est démontrée par toutes les actions des hommes, par les miennes, par tous les événements que j'ai lus, que j'ai vus, et auxquels j'ai eu part; c'est le fatalisme, c'est la nécessité dont je vous ai déjà parlé.

Si je descends dans moi-même, qu'y vois-je que le fatalisme? Ne fallait-il pas que je naquisse quand les mouvements des entrailles de ma mère ouvrirent sa matrice, et me jetèrent nécessairement dans le monde? Pouvait-elle l'empêcher? Pouvais-je m'y opposer? Me suis-je donné quelque chose? Toutes mes idées ne sont-elles pas entrées successivement dans ma tête, sans que j'en aie appelé aucune? Ces idées n'ont-elles pas déterminé invinciblement ma volonté, sans quoi ma volonté n'aurait point eu de cause? Tout ce que j'ai fait n'a-t-il pas été la suite nécessaire de toutes ces prémisses nécessaires? N'en est-il pas ainsi dans toute la nature?

Ou ce qui existe est nécessaire, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, il est démontré inutile. L'univers, en ce cas, serait inutile; donc il existe d'une nécessité absolue. Dieu, son moteur, son fabricateur, son âme, serait inutile; donc Dieu existe d'une nécessité absolue, comme nous l'avons dit. Je ne puis sortir de ce cercle dans lequel je me sens renfermé par une force invincible.

Je vois une chaîne immense dont tout est chaînon; elle embrasse, elle serre aujourd'hui la nature; elle l'embrassait hier; elle l'entourera demain : je ne puis ni voir, ni concevoir un commencement des choses. Ou rien n'existe, ou tout est éternel.

Je me sens irrésistiblement déterminé à croire le mal nécessaire, puisqu'il est. Je n'aperçois d'autre raison de son existence que cette existence même.

O Cicéron ! détrompez-moi, si je suis dans l'erreur; mais en combien d'endroits êtes-vous de mon avis dans votre livre *de Fato*, sans presque vous en apercevoir ! tant la vérité a de force, tant la destinée vous entraînait malgré vous, lors même que vous la combattiez.

XI. *Confirmation des preuves de la nécessité des choses.* — Il y a certainement des choses que la suprême intelligence ne peut empêcher : par exemple, que le passé n'ait existé, que le présent ne soit dans un flux continuel, que l'avenir ne soit la suite du présent, que les vérités mathématiques ne soient vérités. Elle ne peut faire que le contenu soit plus grand que le contenant; qu'une femme accouche d'un éléphant par l'oreille; que la lune passe par un trou d'aiguille.

La liste de ces impossibilités serait très-longue : il est donc, encore une fois, très-vraisemblable que Dieu n'a pu empêcher le mal.

Une intelligence sage, puissante, et bonne, ne peut avoir fait délibérément des ouvrages de contradiction. Mille enfants naissent avec les organes convenables à leur tête; mais ceux de la poitrine sont viciés. La moitié des conformations est manquée, et c'est ce qui détruit la moitié des ouvrages de cette intelligence si bonne. Oh ! si du moins il n'y avait que la moitié de ses créatures qui fût méchante ! mais que de crimes depuis la calomnie jusqu'au parricide ! Quoi ! un agneau, une colombe, une tourterelle, un rossignol, ne me nuiront jamais, et Dieu me nuirait toujours ! il ouvrirait des abîmes sous mes pas, ou il engloutirait la ville où je suis né, ou il me livrerait pendant toute ma vie à la souffrance, et cela sans motif, sans raison, sans qu'il en résulte le moindre bien ! Non, mon Dieu, non, Être suprême, Être bienfaisant, je ne puis le croire, je ne puis te faire cette horrible injure.

On me dira peut-être que j'ôte à Dieu sa liberté : que sa puissance suprême m'en garde ! Faire tout ce qu'on peut, c'est exercer sa liberté pleinement. Dieu a fait tout ce qu'un Dieu pouvait faire. Il est beau qu'un Dieu ne puisse faire le mal.

XII. *Réponse à ceux qui objecteraient qu'on fait Dieu étendu, matériel, et qu'on l'incorpore avec la nature.* — Quelques platoniciens me reprochent que j'ôte à Dieu sa simplicité, que je le suppose étendu, que je ne le distingue pas assez de la nature, que je suis plutôt les dogmes de Straton que ceux des autres philosophes.

Mon cher Cicéron, ni eux, ni vous, ni moi, ne savons ce que c'est que Dieu. Bornons-nous à savoir qu'il en existe un. Il n'est donné à l'homme de connaître ni de quoi les astres sont formés, ni comment est fait le maître des astres.

Que Dieu soit appelé *être simple*, j'y consens de tout mon cœur; simple ou étendu, je l'adorerai également; mais je ne comprends pas ce que c'est qu'un être simple. Quelques rêveurs, pour me le faire entendre, disent qu'un point géométrique est un être simple; mais un point géométrique est une supposition, une abstraction de l'esprit, une chimère. Dieu ne peut être un point géométrique; je vois en lui, avec Platon, l'éternel géomètre.

Pourquoi Dieu ne serait-il pas étendu, lui qui est dans toute la nature? En quoi l'étendue répugne-t-elle à son essence?

Si le grand Être intelligent et nécessaire opère sur l'étendue, comment agit-il où il n'est pas? Et s'il est en tous les lieux où il agit, comment n'est-il pas étendu?

Un être dont je pourrais nier l'existence dans chaque particule du monde, l'une après l'autre, n'existerait nulle part.

Un être simple est incompréhensible; c'est un mot vide de sens, qui ne rend Dieu ni plus respectable, ni plus aimable, ni plus puissant, ni plus raisonnable. C'est plutôt le nier que le définir.

On pourra me répondre que notre âme est un exemple et une preuve de la simplicité du grand Être; que nous ne voyons ni ne sentons notre âme, qu'elle n'a point de parties, qu'elle est simple, que cependant elle existe en un lieu, et qu'elle peut ainsi rendre raison du grand Être simple. C'est ce que nous allons examiner; mais avant de me plonger dans ce vide, je vous réitère qu'en quelque endroit qu'on pose l'Être suprême, le mît-on en tout lieu sans qu'il remplît de place, le reléguât-on hors de tout lieu sans qu'il cessât d'être, rassemblât-on en lui toutes les contradictions des écoles, je l'adorerai tant que je vivrai, sans croire aucune école, et sans porter mon vol dans des régions où nul mortel ne peut atteindre.

XIII. *Si la nature de l'âme peut nous faire connaître la nature de Dieu.* — J'ai conclu déjà que puisque une intelligence préside à mon faible corps, une intelligence suprême préside au grand tout. Où me conduira ce premier pas de tortue? Pourrai-je jamais savoir ce qui sent et ce qui pense en moi? Est-ce un être invisible, intangible, incorporel, qui est dans mon corps? Nul homme n'a encore osé le dire. Platon lui-même n'a pas eu cette hardiesse. Un être incorporel qui meut un corps! un être intangible qui touche tous mes organes dans lesquels est la sensation! un être simple, et qui augmente avec l'âge! un être incorruptible, et qui dépérit par degrés! quelles contradictions! quel chaos d'idées incompréhensibles! Quoi! je ne puis rien connaître que par mes sens, et j'admettrai dans moi un être entièrement opposé à mes sens! Tous les animaux ont du sentiment comme moi, tous ont des idées que leurs sens leur fournissent : auront-ils tous une âme comme moi? Nouveau sujet, nouvelle raison d'être non-seulement dans l'incertitude sur la nature de l'âme, mais dans l'étonnement continuel et dans l'ignorance.

Ce que je puis encore moins comprendre, c'est la dédaigneuse et sotte indifférence dans laquelle croupissent presque tous les hommes, sur l'objet qui les intéresse le plus, sur la cause de leurs pensées, sur tout leur être. Je ne crois pas qu'il y ait dans Rome deux cents personnes qui s'en soient réellement occupées. Presque tous les Romains disent : « Que m'importe? » Et après avoir ainsi parlé, ils vont compter leur argent, courent aux spectacles ou chez leurs maîtresses. C'est la vie des désoccupés. Pour celle des factieux, elle est horrible. Aucun de ces gens-là ne s'embarrasse de son âme. Pour le petit nombre

qui peut y penser, s'il est de bonne foi, il avouera qu'il n'est satisfait d'aucun système.

Je suis prêt de me mettre en colère, quand je vois Lucrèce affirmer que la partie de l'âme, qu'on appelle esprit, intelligence, *animus*, loge au milieu de la poitrine[1], et que l'autre partie de l'âme, qui fait la sensation, est répandue dans le reste du corps; de tous les autres systèmes aucun ne m'éclaire.

Autant de sectes, autant d'imaginations, autant de chimères. Dans ce conflit de suppositions, sur quoi poser le pied pour monter vers Dieu? Puis-je m'élever de cette âme que je ne connais point, à la contemplation de l'essence suprême que je voudrais connaître? Ma nature, que j'ignore, ne me prête aucun instrument pour sonder la nature du principe universel, entre lequel et moi est un si vaste et si profond abîme.

XIV. *Courte revue des systèmes sur l'âme, pour parvenir, si l'on peut, à quelque notion de l'intelligence suprême.* — Si pourtant il est permis à un aveugle de chercher son chemin à tâtons, souffrez, Cicéron, que je fasse encore quelques pas dans ce chaos, en m'appuyant sur vous. Donnons-nous d'abord le plaisir de jeter un coup d'œil sur tous les systèmes.

Je suis corps, et il n'y a point d'esprits.

Je suis esprit, et il n'y a point de corps.

Je possède dans mon corps une âme spirituelle.

Je suis une âme spirituelle qui possède mon corps.

Mon âme est le résultat de mes cinq sens.

Mon âme est un sixième sens.

Mon âme est une substance inconnue, dont l'essence est de penser et de sentir.

Mon âme est une portion de l'âme une universelle.

Il n'y a point d'âme.

Quand je m'éveille après avoir fait tous ces songes, voici ce que me dit la voix de ma faible raison, qui me parle sans que je sache d'où vient cette voix :

Je suis corps, il n'y a point d'esprits. — Cela me paraît bien grossier. J'ai bien de la peine à penser fermement que votre oraison *pro lege Manilia* ne soit qu'un résultat de la déclinaison des atomes.

Quand j'obéis aux commandements de mon général, et qu'on obéit aux miens, les volontés de mon général et les miennes ne sont point des corps qui en font mouvoir d'autres par les lois du mouvement. Un raisonnement n'est point le son d'une trompette. On me commande par intelligence, j'obéis par intelligence. Cette volonté signifiée, cette volonté que j'accomplis, n'est ni un cube ni un globe, n'a aucune figure, n'a rien de la matière. Je puis donc la croire immatérielle. Je puis donc croire qu'il y a quelque chose qui n'est pas matière.

1. « Consilium quod nos animum mentemque vocamus,
« Idque situm media regione in pectoris hæret. »
Lucr., lib. III, v. 140.

Il n'y a que des esprits et point de corps. — Cela est bien délié et bien fin; la matière ne serait qu'un phénomène! Il suffit de manger et de boire, et de s'être blessé d'un coup de pierre au bout du doigt pour croire à la matière.

Je possède dans mon corps une âme spirituelle. — Quoi! moi! je serais la botte dans laquelle serait un être qui ne tient point de place! moi, étendu, je serais l'étui d'un être non étendu! je posséderais quelque chose qu'on ne voit jamais, qu'on ne touche jamais, de laquelle on ne peut avoir la moindre image, la moindre idée! il faut être bien hardi pour se vanter de posséder un tel trésor. Comment le posséderais-je, puisque toutes mes idées me viennent si souvent malgré moi, pendant ma veille et pendant mon sommeil? C'est un plaisant maître de ses idées, qu'un être qui est toujours maîtrisé par elles.

Une âme spirituelle possède mon corps. — Cela est bien plus hardi à elle; car elle aura beau ordonner à ce corps d'arrêter le cours rapide de son sang, de rectifier tous ses mouvements internes, il n'obéira jamais. Elle possède un animal bien indocile.

Mon âme est le résultat de tous mes sens. — C'est une affaire difficile à concevoir, et par conséquent à expliquer.

Le son d'une lyre, le toucher, l'odeur, la vue, le goût d'une pomme d'Afrique ou de Perse, semblent avoir peu de rapport avec une démonstration d'Archimède; et je ne vois pas bien nettement comment un principe agissant serait dans moi la conséquence de cinq autres principes. J'y rêve, et je n'y entends rien du tout.

Je puis penser sans nez : je puis penser sans goût, sans jouir de la vue, et même ayant perdu le sentiment du tact. Ma pensée n'est donc pas le résultat des choses qui peuvent m'être enlevées tour à tour. J'avoue que je ne me flatterais pas d'avoir des idées si je n'avais jamais eu aucun de mes cinq sens; mais on ne me persuadera pas que ma faculté de penser soit l'effet de cinq puissances réunies, quand je pense encore après les avoir perdues l'une après l'autre.

L'âme est un sixième sens. — Ce système a d'abord quelque chose d'éblouissant. Mais que veulent dire ces paroles? prétend-on que le nez est un être flairant par lui-même? mais les philosophes les plus accrédités ont dit que l'âme flaire par le nez, voit par les yeux, et qu'elle est dans les cinq sens. En ce cas, elle serait aussi dans ce sixième sens, s'il y en avait un; et cet être inconnu, nommé *âme*, serait dans six sens au lieu d'être dans cinq. Que signifierait *l'âme est un sens?* on ne peut rien entendre par ces mots, sinon l'âme est une faculté de sentir et de penser; et c'est ce que nous examinerons.

Mon âme est une substance inconnue, dont l'essence est de penser et de sentir.—Cela revient à peu près à cette idée que l'âme est un sixième sens : mais, dans cette supposition, elle est plutôt mode, accident, faculté que substance.

Inconnue, j'en conviens; mais *substance*, je le nie. Si elle était substance, son essence serait de sentir et de penser, comme celle de la matière est l'étendue et la solidité. Alors l'âme sentirait toujours, et penserait toujours, comme la matière est toujours solide et étendue.

Cependant il est très-certain que nous ne sentons ni ne pensons toujours. Il faut être d'une opiniâtreté ridicule pour soutenir que, dans un profond sommeil, quand on ne rêve point, on a du sentiment et des idées. C'est donc un être de raison, une chimère, qu'une prétendue substance qui perdrait son essence pendant la moitié de sa vie.

Mon âme est une portion de l'âme universelle.—Cela est plus sublime. Cette idée flatte notre orgueil; elle nous fait des dieux. Une portion de la Divinité serait divinité elle-même, comme une partie de l'air est de l'air, et une goutte d'eau de l'Océan est de la même nature que l'Océan. Mais voilà une plaisante divinité, qui naît entre la vessie et le rectum, qui passe neuf mois dans un néant absolu, qui vient au monde sans rien connaître, sans rien faire, qui demeure plusieurs mois dans cet état, qui souvent n'en sort que pour s'évanouir à jamais, et qui ne vit d'ordinaire que pour faire toutes les impertinences possibles.

Je ne me sens point du tout assez insolent pour me croire une partie de la Divinité. Alexandre se fit dieu, César se fera dieu s'il veut, à la bonne heure; Antoine et Nicodème seront ses grands prêtres; Cléopatre sera sa grande prêtresse. Je ne prétends point à un tel honneur.

Il n'y a point d'âme. — Ce système, le plus hardi, le plus étonnant de tous, est au fond le plus simple. Une tulipe, une rose, ces chefs-d'œuvre de la nature dans les jardins, sont produites par une mécanique incompréhensible, et n'ont point d'âme. Le mouvement qui fait tout n'est point une âme, un être pensant. Les insectes qui ont la vie ne nous paraissent point doués de cet être pensant qu'on appelle *âme.* On admet volontiers dans les animaux un instinct qu'on ne comprend point, et nous leur refusons une âme que l'on comprend encore moins. Encore un pas et l'homme sera sans âme.

Que mettrons-nous donc à la place? du mouvement, des sensations, des idées, des volontés, etc., dans chacun de nos individus. Et d'où viendront ces sensations, ces idées, ces volontés, dans un corps organisé? elles viendront de ses organes; elles seront dues à l'intelligence suprême qui anime toute la nature : cette intelligence aura donné à tous les animaux bien organisés des facultés qu'on aura nommées *âme;* et nous avons la puissance de penser sans être âme, comme nous avons la puissance d'opérer des mouvements sans que nous soyons mouvement.

Qui sait si ce système n'est pas plus respectueux pour la Divinité qu'aucun autre? il semble qu'il n'en est point qui nous mette plus sous la main de Dieu. J'ai peur, je l'avoue, que ce système ne fasse de l'homme une pure machine. Examinons cette dernière hypothèse et défions-nous d'elle comme de toutes les autres.

XV. *Examen si ce qu'on appelle âme n'est pas une faculté qu'on a prise pour une substance.* — J'ai le don de la parole et de l'intonation, de sorte que j'articule et je chante; mais je n'ai point d'être en moi qui soit articulation et chant. N'est-il pas bien probable qu'ayant des

sensations et des pensées, je n'ai point en moi un être caché qui soit à la fois sensation et pensée, ou pensée sentante nommée *âme ?*

Nous marchons par les pieds, nous prenons par les mains, nous pensons, nous voulons par la tête. Je suis entièrement ici pour Épicure et pour Lucrèce, et je regarde son troisième livre comme le chef-d'œuvre de la sagacité éloquente. Je doute qu'on puisse jamais dire rien d'aussi beau ni d'aussi vraisemblable.

Toutes les parties du corps sont susceptibles de sensations; à quoi bon chercher une autre substance dans mon corps, laquelle sente pour lui? pourquoi recourir à une chimère quand j'ai la réalité?

Mais, me dira-t-on, l'étendue ne suffit pas pour avoir des sensations et des idées. Ce caillou est étendu, il ne sent ni ne pense. Non; mais cet autre morceau de matière organisée possède la sensation et le don de penser. Je ne conçois point du tout par quel artifice le mouvement, les sentiments, les idées, la mémoire, le raisonnement, se logent dans ce morceau de matière organisée; mais je le vois et j'en suis la preuve à moi-même.

Je conçois encore moins comment ce mouvement, ce sentiment, ces idées, cette mémoire, ces raisonnements, se formeraient dans un être inétendu, dans un être simple, qui me paraît équivaloir au néant. Je n'en ai jamais vu de ces êtres simples; personne n'en a vu; il est impossible de s'en former la plus légère idée; ils ne sont point nécessaires; ce sont les fruits d'une imagination exaltée. Il est donc, encore une fois, très-inutile de les admettre.

Je suis corps, et cet arrangement de mon corps, cette puissance de me mouvoir et de mouvoir d'autres corps, cette puissance de sentir et de raisonner, je les tiens donc de la puissance intelligente et nécessaire qui anime la nature. Voilà en quoi je diffère de Lucrèce. C'est à vous de nous juger tous deux. Dites-moi lequel vaut le mieux de croire un être invisible, incompréhensible, qui naît et meurt avec nous, ou de croire que nous avons seulement des facultés données par le grand Être nécessaire [1].

XVI. *Des facultés des animaux.* — Les animaux ont les mêmes facultés que nous. Organisés comme nous, ils reçoivent comme nous la vie, ils la donnent de même. Ils commencent comme nous le mouvement et le communiquent. Ils ont des sens et des sensations, des idées, de la mémoire. Quel est l'homme assez fou pour penser que le principe de toutes ces choses est un principe inétendu? nul mortel n'a ja-

1. Dans cet ouvrage ainsi que dans *Tout en Dieu* et dans le traité *de l'âme*, M. de Voltaire semble regarder l'âme humaine plutôt comme une faculté que comme un être à part. Cependant il me semble que l'idée d'existence n'est réellement pour nous que celle de permanence; que le *moi* est la seule chose dont la permanence nous soit prouvée, par notre sentiment même et d'une manière évidente; que la permanence de tout autre être, et son existence par conséquent, ne l'est qu'en vertu d'une sorte d'analogie et avec une probabilité plus ou moins grande : il en est de même de ma propre existence pour les instants de sa durée dont je n'ai pas actuellement la conscience; et c'est là, sans doute, ce que Locke a voulu dire dans son chapitre de *l'Identité*. *Mon âme* ou *moi* sont donc la même chose. On ne devrait pas dire, à la vérité, *j'ai une âme*, c'est

mais osé proférer cette absurdité. Pourquoi donc serions-nous assez insensés pour imaginer cet esprit en faveur de l'homme?

Les animaux n'ont que des facultés et nous n'avons que des facultés.

Ce serait, en vérité, une chose bien comique que quand un lézard avale une mouche, et quand un crocodile avale un homme, chacun d'eux avalât une âme.

Que serait donc l'âme de cette mouche? un être immortel descendu du plus haut des cieux pour entrer dans ce corps, une portion détachée de la Divinité? ne vaut-il pas mieux la croire une simple faculté de cet animal à lui donnée avec la vie? Et si cet insecte a reçu ce don, nous en dirons autant du singe et de l'éléphant, nous en dirons autant de l'homme et nous ne lui ferons point de tort.

J'ai lu, dans un philosophe[1], que l'homme le plus grossier est au-dessus du plus ingénieux animal. Je n'en conviens point. On achèterait beaucoup plus cher un éléphant qu'une foule d'imbéciles; mais quand même cela serait, qu'en pourrait-on conclure? que l'homme a reçu plus de talents du grand Être et rien de plus.

XVII. *De l'immortalité.* — Que le grand Être veuille persévérer à nous continuer les mêmes dons après notre mort; qu'il puisse attacher la faculté de penser à quelque partie de nous-mêmes qui subsistera encore, à la bonne heure : je ne veux ni l'affirmer ni le nier : je n'ai de preuve ni pour ni contre. Mais c'est à celui qui affirme une chose si étrange à la prouver clairement, et comme jusqu'ici personne ne l'a fait, on me permettra de douter.

Quand nous ne sommes plus que cendre, de quoi nous servirait-il qu'un atome de cette cendre passât dans quelque créature, revêtu des mêmes facultés dont il aurait joui pendant sa vie? Cette personne nouvelle ne sera pas plus ma personne, cet étranger ne sera pas plus moi que je ne serai ce chou et ce melon qui se seront formés de la terre où j'aurai été inhumé.

Pour que je fusse véritablement immortel, il faudrait que je conservasse mes organes, ma mémoire, toutes mes facultés. Ouvrez tous les tombeaux, rassemblez tous les ossements, vous n'y trouverez rien qui vous donne la moindre lueur de cette espérance.

XVIII. *De la métempsycose.* — Pour que la métempsycose pût être admise, il faudrait que quelqu'un de bonne foi se ressouvînt bien posi-

une expression vide de sens; mais *je suis une âme*, c'est-à-dire un être sentant, pensant, etc.

Quant au corps, il me paraît qu'il n'y en a aucune partie, considérée comme substance, qui soit identique avec moi. Je dis comme substance, parce qu'à la vérité je ne puis nier que si je suis privé de mon cœur, de mon cerveau, je ne tombe dans un état dont je ne peux me former d'idée; mais je conçois très-bien que chaque particule de mon corps peut être échangée contre une autre successivement, qu'il peut en résulter pour moi un autre ordre d'idées et de sensations, sans que l'identité du sentiment du *moi* en soit détruite.

Le *moi* subsiste dans les animaux comme dans l'homme, et pour chacun l'existence, la permanence de son *moi* est la seule vérité de fait sur laquelle il puisse avoir de la certitude. (*Ed. de Kehl*)

1. Buffon. (ED.)

tivement qu'il a été autrefois un autre homme. Je ne croirai pas plus que Pythagore a été coq, que je ne crois qu'il a eu une cuisse d'or.

Quand je vous dis que j'ai des facultés, je ne dis rien que de vrai; quand j'avoue que je ne me suis point fait ces présents, cela est encore d'une vérité évidente; quand je juge qu'une cause intelligente peut seule m'avoir donné l'entendement, je ne dis rien encore que de très-plausible, rien qui puisse effaroucher la raison; mais si un charbonnier me dit qu'il a été Cyrus et Hercule, cela m'étonne et je le prie de m'en donner des preuves convaincantes.

XIX. *Des devoirs de l'homme, quelque secte qu'il embrasse.*— Toutes les sectes sont différentes; mais la morale est partout la même : c'est de quoi nous sommes convenus souvent dans nos entretiens avec Cotta et Balbus. Le sentiment de la vertu a été mis par la nature dans le cœur de l'homme, comme un antidote contre tous les poisons dont il devait être dévoré. Vous savez que César eut un remords quand il fut au bord du Rubicon. Cette voix secrète qui parle à tous les hommes lui dit qu'il était un mauvais citoyen. Si César, Catilina, Marius, Sylla, Cinna, ont repoussé cette voix, Caton, Atticus, Marcellus, Cotta, Balbus et vous, vous lui avez été dociles.

La connaissance de la vertu restera toujours sur la terre, soit pour nous consoler quand nous l'embrasserons, soit pour nous accuser quand nous violerons ses lois.

Je vous ai dit souvent, à Cotta et à vous, que ce qui me frappait le plus d'admiration dans toute l'antiquité, était la maxime de Zoroastre : « Dans le doute si une action est juste ou injuste, abstiens-toi. »

Voilà la règle de tous les gens de bien; voilà le principe de toute la morale. Ce principe est l'âme de votre excellent livre des *Offices*. On n'écrira jamais rien de plus sage, de plus vrai, de plus utile. Désormais ceux qui auront l'ambition d'instruire les hommes, et de leur donner des préceptes, seront des charlatans s'ils veulent s'élever au-dessus de vous, ou seront tous vos imitateurs.

XX. *Que, malgré tous nos crimes, les principes de la vertu sont dans le cœur de l'homme.* — Ces préceptes de la vertu que vous avez enseignés avec tant d'éloquence, grand Cicéron, sont tellement gravés dans le cœur humain par les mains de la nature, que les prêtres même d'Égypte, de Syrie, de Chaldée, de Phrygie, et les nôtres, n'ont pu les effacer. En vain ceux d'Égypte ont consacré des crocodiles, des boucs et des chats, et ont sacrifié à leur ignorance, à leur ambition et à leur avarice; en vain les Chaldéens ont eu l'absurde insolence de lire l'avenir dans les étoiles; en vain tous les Syriens ont abruti la nature humaine par leur détestable superstition : les principes de la morale sont restés inébranlables au milieu de tant d'horreurs et de démences. Les prêtres grecs eurent beau sacrifier Iphigénie pour avoir du vent; les prêtres de toutes les nations connues ont eu beau immoler des hommes, et c'est en vain que nous-mêmes, nous Romains qui nous réputions sages, nous avons sacrifié depuis peu deux Grecs et deux Gaulois pour expier le crime prétendu d'une vestale : malgré les

efforts de tant de prêtres pour changer tous les hommes en brutes féroces, les lois portées par l'intelligence souveraine de la nature, partout violées, n'ont été abrogées nulle part. La voix qui dit à tous les hommes : « Ne fais point ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, » sera toujours entendue d'un bout de l'univers à l'autre.

Tous les prêtres de toutes les religions sont forcés eux-mêmes d'admettre cette maxime; et l'infâme Calchas, en assassinant la fille de son roi sur l'autel, disait : « C'est pour un plus grand bien que je commets ce parricide. »

Toute la terre reconnaît donc la nécessité de la vertu. D'où vient cette unanimité, sinon de l'intelligence suprême, sinon du grand Demiourgos, qui, ne pouvant empêcher le mal, y a porté ce remède éternel et universel?

XXI. *Si l'on doit espérer que les Romains deviendront plus vertueux.* — Nous sommes trop riches, trop puissants, trop ambitieux, pour que la république romaine puisse renaître. Je suis persuadé qu'après César, il y aura des temps encore plus funestes. Les Romains, après avoir été les tyrans des nations, auront toujours des tyrans; mais quand le pouvoir monarchique sera affermi, il faudra bien parmi ces tyrans qu'il se trouve quelques bons maîtres. Si le peuple est façonné à l'obéissance, ils n'auront point d'intérêt d'être méchants, et s'ils lisent vos ouvrages, ils seront vertueux. Je me console par cette espérance de tous les maux que j'ai vus, et de tous ceux que je prévois.

XXII. *Si la religion des Romains subsistera.* — Il y a tant de sectes, tant de religions dans l'empire romain, qu'il est probable qu'une d'elles l'emportera un jour sur toutes les autres. Quoique nous ayons un Jupiter, maître des dieux et des hommes, que nous appelons le *très-puissant* et le *très-bon*, cependant Homère et d'autres poëtes lui ont attribué tant de sottises, et le peuple a tant de dieux ridicules, que ceux qui proposeront un seul Dieu, pourront bien à la longue chasser tous les nôtres. Qu'on me donne un platonicien enthousiaste, et qui soit épris de la gloire d'être chef de parti, je ne désespère pas qu'il réussisse.

J'ai vu dans le voisinage d'Alexandrie, au-dessous du lac Mœris, une secte qui prend le nom de Thérapeutes; ils se prétendent tous inspirés, ils ont des visions, ils jeûnent, ils prient. Leur enthousiasme va jusqu'à mépriser les tourments et la mort. Si jamais cet enthousiasme est appuyé des dogmes de Platon, qui commencent à prévaloir dans Alexandrie, ils pourront à la fin détruire la religion de l'Empire; mais aussi une telle révolution ne pourrait s'opérer sans beaucoup de sang répandu; et si jamais on commençait des guerres de religion, je crois qu'elles dureraient des siècles : tant les hommes sont superstitieux, fous et méchants.

Il y aura toujours sur la terre un très-grand nombre de sectes. Ce qui est à souhaiter, c'est qu'aucune ne se fasse jamais un barbare devoir de persécuter les autres. Nous ne sommes point tombés jusqu'à présent dans cet excès. Nous n'avons voulu contraindre ni Égyptiens,

ni Syriens, ni Phrygiens, ni Juifs. Prions le grand Demiourgos (si pourtant on peut éviter sa destinée), prions-le que la manie de persécuter les hommes ne se répande jamais sur la terre; elle deviendrait un séjour plus affreux que les poëtes ne nous ont peint le Tartare. Nous gémissons sous assez de fléaux, sans y joindre encore cette peste nouvelle.

LE TOCSIN DES ROIS.

(1771.)

L'Europe a frémi de l'assassinat du roi de Pologne; les coups qui l'ont frappé ont percé tous les cœurs. Mais quelle puissance se met en devoir de le venger? Sera-ce la sainte Vierge, devant laquelle ces assassins jurèrent sur l'Évangile, entre les mains d'un dominicain, de tuer le meilleur et le plus sage souverain qu'ait jamais eu la Pologne? Il est vrai qne Notre-Dame de Csentochova fait tous les jours des miracles, mais elle n'a pas fait celui de prévenir les desseins des conjurés; et jusqu'ici Notre-Dame de Pétersbourg[1] est la seule qui venge l'honneur et les droits du trône. On voit encore, à la honte de tous les chrétiens, des garnisons turques dans les villes polonaises; et, sans les véritables miracles des armées russes, les Ottomans seraient dans Varsovie.

L'empereur des Romains, qui sait l'histoire, et qui est né pour faire des actions dignes de l'histoire, sait assez que ces Turcs ont mis deux fois le siége devant Vienne[2], et qu'ils ont fait plus de trois cent mille Hongrois esclaves.

Les barbares tyrans de Constantinople, souillés si souvent du sang de leurs frères et de leurs vizirs, traitent tous les rois de l'Europe comme les Romains traitaient autrefois les petits princes de la Cappadoce et de la Judée. Ils regardent nos ambassadeurs comme des consuls de marchands.

M. Porter, ci-devant plénipotentiaire à Constantinople, nous apprend que, pour toute sûreté, nos ambassadeurs n'ont que des concessions, dont on ne leur laisse que des copies qui ne sont point authentiques, et quelques priviléges établis par l'usage, qui sont toujours contestés.

Il nous dit que le grand vizir Jein Ali bacha voulut, il n'y a pas longtemps, les confiner tous dans l'île des Princes.

Quand un ambassadeur est admis à l'audience du grand vizir, ce barbare, couché sur un sofa, le fait asseoir sur un petit tabouret, lui dit quatre mots, et le renvoie; deux huissiers le prennent par les bras pour le faire pirouetter et pour le faire incliner devant leur maître; les valets le huent et le sifflent. Du moins il n'y a pas longtemps que cette étiquette était observée.

S'il veut paraître à l'inutile audience du sultan, on le fait attendre

1. Catherine II. (ÉD.) — 2. En 1529 et 1683. (ÉD.)

deux heures, et souvent à la pluie et à la neige, dans une petite cour triangulaire, sous un arbre autour duquel est un vieux banc pourri sur lequel les marmitons de Sa Hautesse viennent s'étendre. Il est ainsi conduit d'humiliations en humiliations. Il dissimule ces affronts, et fait accroire à ses commettants qu'il a été reçu avec toutes sortes d'honneurs.

On sait quelles indignités ont souvent souffertes les bailes de Venise. La cour de France ne doit pas avoir oublié que, dans le temps brillant de Louis XIV (en 1658), le grand-vizir Méhémet Cuprogli fit donner à l'audience un soufflet, à poing fermé, au sieur de La Haye Vantelet, fils de l'ambassadeur de France, ambassadeur lui-même, et, de plus, médiateur entre l'empire turc et Venise. On cassa une dent à ce ministre, on le mit dans un cachot. Et pourquoi la Porte exerça-t-elle contre lui ces atrocités? parce qu'il n'avait pas voulu expliquer une lettre qu'il écrivait en chiffres à un provéditeur de Venise.

Comment cette Porte ottomane traite-t-elle les ministres d'une puissance à qui elle veut faire la guerre? Elle commence par les faire mettre en prison. C'est ainsi que Mustapha, maintenant régnant[1], a fait enfermer au château des Sept-Tours le plénipotentiaire de Russie[2]. Cet insolent affront, fait à tous les princes dans la personne de ce ministre, a été bien vengé par les victoires du comte de Romanzof; par les flottes qui sont venues du fond du Nord mettre en cendres les flottes ottomanes, à la vue de Constantinople, sous le commandement des comtes d'Orlof; par la conquête de quatre provinces que les princes Gallitzin, Dolgorouki, et tant d'autres généraux illustres, ont arrachées aux Ottomans.

Tant d'exploits accumulés crient à haute voix au reste de l'Europe : « Secondez-nous, et la tyrannie des Turcs est détruite. »

Certes, si l'impératrice des Romains, Marie-Thérèse, voulait prêter ses troupes à son digne fils, qui pourrait l'empêcher de prendre en une seule campagne toute la Bosnie et toute la Bulgarie, tandis que les armées victorieuses de l'impératrice Catherine II marcheraient à Constantinople?

Combien de fois le comte Marsigli, qui connaissait si bien le gouvernement turc, nous a-t-il dit qu'il est aisé de jeter par terre ce grand colosse, qui n'est puissant que par nos divisions? Je le répète après lui, c'est notre faute si l'Europe n'est pas vengée.

On craint que la maison d'Autriche ne devienne trop puissante, et que l'empereur des Romains ne commande dans Rome. Aimez-vous mieux que les Turcs y viennent? Ce fut longtemps leur dessein, et ils pourront un jour l'accomplir, si on les laisse respirer et réparer leurs pertes.

On craint encore plus la Russie. Mais en quoi cette puissance serait-elle plus dangereuse que celle des Turcs? Et pouquoi redouter des fléaux éloignés, tandis qu'on peut détruire des fléaux présents?

1. Mort en 1774. (ÉD.)
2. D'Obreskoff, ministre de Russie à Constantinople, avait été enfermé aux Sept-Tours le 8 octobre 1768. (ED.)

Quoi ! on a donné la Toscane à un frère de l'empereur[1], Parme à un fils d'un roi d'Espagne[2]; on a dépouillé le pape de Bénévent et d'Avignon sans que personne ait murmuré; et on tremblerait d'ôter les États d'Europe à l'implacable ennemi de toute l'Europe ! les Vénitiens n'oseraient reprendre Candie ! on craindrait de rendre Rhodes à ses chevaliers ! on frémirait de voir le Turc hors de la Grèce !

Nos neveux ne pourront un jour comprendre qu'on ait eu cette occasion unique, et qu'on n'en ait pas profité. Et si ce fameux piast[3] Jean Sobieski, ce vainqueur des Ottomans, revenait au monde, que dirait-il en voyant ses compatriotes s'unir avec les Turcs contre son successeur ?

Les folles croisades durèrent autrefois plus de cent années; et aujourd'hui la sage union de deux ou trois princes est impraticable ! Des millions d'hommes allèrent périr en Syrie et en Égypte, et on tremble de laisser prendre Constantinople, quand l'Égypte même nous tend les bras ! et cette malheureuse inaction s'appelle politique ! La vraie politique est de chasser d'abord l'ennemi commun. Laissez au temps le soin de vous armer ensuite les uns contre les autres : vous ne manquerez pas d'occasion de vous égorger.

DISCOURS

DU CONSEILLER ANNE DUBOURG A SES JUGES.

(1771.)

L'histoire d'un pendu du XVIe siècle, et ses dernières paroles, sont en général peu intéressantes. Le peuple va voir gaiement ce spectacle, qu'on lui donne gratis. Les juges se font payer leurs épices, et disent : » Voyons qui nous reste à pendre. » Mais un homme tel que le conseiller Anne Dubourg peut attirer l'attention de la postérité.

Il était détenu à la Bastille, et jugé, malgré les lois, par des commissaires tirés du parlement même.

L'instinct qui fait aimer la vie porta Dubourg à récuser quelque temps ses juges, à réclamer les formes, à se défendre par les lois contre la force.

Une femme de qualité, nommée Mme de Lacaille, accusée comme lui de favoriser les réformateurs, et détenue comme lui à la Bastille, trouva le moyen de lui parler, et lui dit : « N'êtes-vous pas honteux de chicaner votre vie ? craignez-vous de mourir pour Dieu ? »

Il n'était pas bien démontré que Dieu, qui a soin de tant de globes roulants autour de leurs soleils dans les plaines de l'éther, voulût ex-

1. Pierre-Léopold-Joseph, grand duc de Toscane, le 23 août 1765. (ÉD.)
2. Don Ferdinand, duc de Parme, le 18 juillet 1765. (ED.)
3. Synonyme d'autochtone, un des titres des rois de Pologne. (ÉD.)

pressément qu'un conseiller-clerc fût pendu pour lui dans la place de Grève; mais Mme de Lacaille en était convaincue.

Le conseiller en crut enfin quelque chose; et, rappelant tout son courage, il avoua qu'étant Français, et neveu d'un chancelier de France, il préférait Paris à Rome; que Jésus-Christ n'avait jamais été prélat romain; que la France ne devait point être asservie aux Guises et à un légat; que l'Église avait un besoin extrême d'être réformée, etc. Sur cette confession, il fut déclaré hérétique, condamné à être brûlé de droit, et par grâce à être pendu auparavant.

Quand il fut sur l'échelle, voici comme il parla :

« Vous avez, en me jugeant, violé toutes les formes des lois : qui méprise à ce point les règles méprise toujours l'équité. Je ne suis point étonné que vous ayez prononcé ma mort, puisque vous êtes les esclaves des Guises, qui l'ont résolue. Ce sera sans doute une tache éternelle à votre mémoire et à la compagnie dont je suis membre, que vous ayez joint un confrère à tant d'autres victimes; un confrère dont le seul crime est d'avoir parlé dans nos assemblées contre les prétentions de la cour de Rome, en faveur du droit de nos monarques.

« Je ne puis vous regarder ni comme mes confrères, ni comme mes juges; vous avez renoncé vous-mêmes à cette dignité pour n'être que des commissaires. Je vous pardonne ma mort; on la pardonne aux bourreaux; ils ne sont que les instruments d'une puissance supérieure; ils assassinent juridiquement pour l'argent qu'on leur donne. Vous êtes des bourreaux payés par la faction des Guises. Je meurs pour avoir été le défenseur du roi et de l'État contre cette faction funeste.

« Vous qui jusqu'ici aviez toujours soutenu la majesté du trône et les libertés de l'Église gallicane, vous les trahissez pour plaire à des étrangers. Vous vous êtes avilis jusqu'à l'opprobre d'admettre dans votre commission un inquisiteur du pape [1].

« Vous devriez voir que vous ouvrez à la France une carrière bien funeste, dans laquelle on marchera trop longtemps. Vous prêtez vos mains mercenaires pour soumettre la France entière à des cadets d'une maison vassale de nos rois. La couronne sera foulée par la mitre d'un évêque italien. Il est impossible d'entreprendre une telle révolution sans plonger l'État dans des guerres civiles, qui dureront plus que vous et vos enfants, et qui produiront d'autant plus de crimes, qu'elles auront la religion pour prétexte, et l'ambition pour cause. On verra renaître en France ces temps affreux où les papes persécutaient, déposaient, assassinaient les empereurs Henri IV, Henri V, Frédéric Ier, Frédéric II, et tant d'autres en Allemagne et en Italie. La France nagera dans le sang. Nos rois expireront sous le couteau des Aod, des Samuel, des Joad, et de cent fanatiques.

« Vous auriez pu détourner ces fléaux; et c'est vous qui les préparez. Certes, une telle infamie n'aurait point été commise par ces grands hommes qui inventèrent l'appel comme d'abus, qui déférèrent au concile de Pise Jules II, ce prêtre soldat, ce boute-feu de l'Europe;

1. Cet inquisiteur se nommait Mouchi. (ÉD.)

qui s'élevèrent si hautement contre les crimes d'Alexandre VI, et qui, depuis leur institution, furent les gardiens des lois et les organes de la justice.

« L'honneur de l'ancienne chevalerie gouvernait alors la grande chambre, composée originairement de nobles, égaux pour le moins à ces seigneurs étrangers qui vous ont subjugués, qui vous tyrannisent, et qui vous payent.

« Vous avez vendu ma tête; le prix sera bien médiocre, la honte sera grande : mais en vous vendant aux Guises, vous vous êtes mis au-dessus de la honte.

« Votre jugement contre quelques autres de nos confrères est moins cruel, mais il n'est ni moins absurde, ni moins ignominieux. Vous condamnez le sage Paul de Foix et l'intrépide Dufaur à demander pardon à Dieu, au roi, et à la justice, d'avoir dit qu'il faut convertir les réformateurs par des raisons, par des mœurs pures, et non par des supplices; et, pour joindre le ridicule à l'atrocité de vos arrêts, vous ordonnez que Paul de Foix déclare devant les chambres assemblées *que la forme est inséparable de la matière dans l'eucharistie :* qu'a de commun ce galimatias péripatétique avec la religion chrétienne, avec les lois du royaume, avec les devoirs d'un magistrat, avec le bon sens? De quoi vous mêlez-vous? est-ce à vous de faire les théologiens? n'est-ce pas assez des absurdités de Cujas et de Bartole, sans y comprendre encore celles de Thomas d'Aquin, de Scot, et de Bonaventure?

« Ne rougissez-vous pas de croupir aujourd'hui dans l'ignorance du XIVe et du XVe siècle, quand le reste du monde commence à s'éclairer? Serez-vous toujours tels que vous étiez sous Louis XI, quand vous fîtes saisir les premières éditions imprimées de l'*Évangile* et de l'*Imitation de Jésus-Christ* que vous apportaient de la basse Allemagne les inventeurs de ce grand art? Vous prîtes ces hommes admirables pour des sorciers; vous commençâtes leur procès criminel : leurs ouvrages furent perdus; et le roi, pour sauver l'honneur de la France, fut obligé d'arrêter vos procédures, et de leur payer leurs livres. Vous êtes depuis longtemps enfoncés dans la fange de notre antique barbarie. Il est triste d'être ignorants, mais il est affreux d'être lâches et corrompus.

« Ma vie est peu de chose, et je vous l'abandonne : votre arrêt est digne du temps où nous sommes. Je prévois des temps où vous serez encore plus coupables, et je meurs avec la consolation de n'être pas témoin de ces temps infortunés. »

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

A UN DE SES CONFRÈRES A L'ACADÉMIE.

(1772.)

Je n'ai point lu, monsieur, les beaux vers[1] où vous dites que le très-inclément Clément me déchire aussi bien que plusieurs de mes amis. Il y a environ soixante ans que je suis accoutumé à être déchiré par les Desfontaines, les Bonneval, les Fréron, les Clément, les La Beaumelle, et les autres grands hommes de ce siècle. Je vous envoie la jolie pièce de vers que ce M. Clément fit, il y a peu de temps, à mon honneur et gloire. J'en retranche seulement quelques vers, tant parce qu'il faut être modeste, que parce qu'il ne faut pas trop abuser de votre loisir.

O toi que j'aime autant que je t'admire,
Sur ces vers que mon cœur inspire
Et que lui seul doit avoüer,
Jette un regard de bonté, de tendresse:
L'art d'une main enchanteresse
Ne cherche point à t'y louer.
Laissons la louange insipide
Pour ces mortels peu délicats
Que de la vérité l'ombre même intimide,
Et que l'encens n'affadit pas.
C'est un poison qu'en nos climats
Une complaisance perfide
Prépara pour la vanité.
La fable, de la vérité
Est une image réfléchie;
C'est un miroir où l'on n'est point flatté :
Je t'offre sa glace fidèle,
Voltaire, tu t'y connaîtras.
Mais, ô toi, mon autre modèle,
Maudit geai, tu la terniras.

LE ROSSIGNOL ET LE GEAI (FABLE).

Dès son printemps, dès son jeune âge,
Un rossignol, par son ramage,
Dans ses cantons s'était fait respecter;
Il enchantait son voisinage,
On se taisait pour l'écouter,
Sa voix plaisait aux cœurs plus encor qu'aux oreilles,

1. *Boileau à Voltaire*, satire que Clément avait composée pour répondre à l'*Epître à Boileau*. (ED.)

Et ses fredonnements même étaient des merveilles.
Un geai fort sot, fort ennuyeux
Et fort bavard, c'est l'ordinaire,
Ne put entendre sans colère
Du rossignol les chants délicieux.
Le mérite d'autrui le rendait envieux.
Pourquoi? Le voici sans mystère.
C'est qu'il n'en avait point. Il n'avait plu jamais,
Et ne voulait que tout autre pût plaire.
Or, envers maître geai, sur ce point très-sévère,
Le rossignol avait des torts très-vrais :
On l'admirait. Témoin de ses succès,
Jacque enrageait, et lui fit son procès.
Au chanteur, au bon goût, il déclara la guerre.
A sa langue il donna carrière,
De son babil étourdit les forêts.
Outrage, injure journalière,
Il porta tout aux plus grossiers excès.
Que fit messire Jacque? Oh! de l'eau toute claire.
Il avait beau crier : « Messieurs, que c'est mauvais!
Cette voix est cassée, elle devrait se taire;
Ah! croyez-moi.... » L'on n'en voulut rien faire.
Il ne persuada que quelques sots, des geais.
Le rossignol, toujours en paix,
Ne s'avisa de lui répondre.
Répondre aux sots! finirait-on jamais?
Méprisant le stupide, et pour le mieux confondre,
Il formait avec soin des chants toujours nouveaux,
Toujours plus beaux;
Et les autres oiseaux
Disaient au geai bouffi de rage :
« Au rossignol tu crois être fatal,
Détrompe-toi, vain animal;
Ta censure pour lui peut-elle être un outrage?
S'il te plaisait, c'est qu'il chanterait mal. »

« Monsieur, si vous avez la bonté de me permettre de rendre ces vers publics, après y avoir ajouté, retranché, corrigé ce que bon vous semblera, je les enverrai dans quelque ouvrage périodique, ou dans quel recueil que vous aurez la complaisance de m'indiquer.

« Je suis avec tout le respect possible, etc. »

Vous voyez, monsieur, que ce Clément qui me traitait impudemment de rossignol, est devenu geai; mais il ne s'est point paré des plumes du paon. Il s'est contenté de becqueter MM. de Saint-Lambert, Delille, Watelet, Marmontel, etc., etc.

Je voudrais voir cette épître dans laquelle il nous apprend à tous notre devoir, j'en profiterais. Je n'ai que soixante et dix-huit ans; les jeunes gens comme moi peuvent toujours se corriger, et nous devons

une grande reconnaissance à ceux qui nous avertissent publiquement, et avec charité, de nos défauts. J'ai dit autrefois :

L'envie est un mal nécessaire;
C'est un petit coup d'aiguillon
Qui nous force encore à mieux faire.

Il fallait dire, l'envie est un bien nécessaire, si pourtant ces messieurs ne connaissent d'autre envie que celle de perfectionner les arts et d'être utiles à l'*univers*. M. Clément semble être l'homme du monde le plus utile après l'illustre Fréron; il entre sagement dans une carrrière qui doit l'immortaliser, et surtout lui faire beaucoup d'amis, etc.

Avis de l'imprimeur. — Nous donnons, pour compléter notre feuille, pour instruire l'*univers*, et pour gagner deux sous, cette lettre d'un libraire de Lyon au sieur L***, notre confrère à Paris :

« Dites, s'il vous plaît, à M. Fréron, de ma part, qu'il est un ladre. Peut-on offrir trente sous de remise sur l'abonnement d'un journal qui donne des soins et de la peine trente fois par année aux libraires qui ont la bonté de se charger de le produire! J'ai été tenté d'en dégoûter les personnes qui se sont adressées à moi; cela ne serait pas difficile, et certainement M. Fréron mériterait cette honnêteté littéraire de la part de tous les libraires de province qu'il enverrait sûrement à l'hôpital, s'ils comptaient sur son journal pour dîner.

« Je gagne plus, mon cher confrère, à vendre un seul exemplaire des *Œuvres de M. de....* qu'à placer trente souscriptions de l'*Année littéraire*. Sans doute que les auteurs donnent du bénéfice à leurs libraires en raison de leur célébrité : en ce cas, j'ai tort de me plaindre. Je vous prie instamment, monsieur, de faire part de cet article de ma lettre à M. Fréron; il me ferait plaisir de lui donner place dans la première feuille dont il régalera les amateurs. »

LETTRE A M. LE MARQUIS DE BECCARIA,

PROFESSEUR EN DROIT PUBLIC A MILAN,
AU SUJET DE M. MORANGIÈS.

(1772.)

Monsieur, vous enseignez les lois dans l'Italie, dont toutes les lois nous viennent, excepté celles qui nous sont transmises par nos coutumes bizarres et contradictoires, reste de l'antique barbarie dont la rouille subsiste encore dans un des royaumes les plus florissants de la terre.

Votre livre sur les *délits et les peines* ouvrit les yeux à plusieurs jurisconsultes de l'Europe nourris dans des usages absurdes et inhumains; et on commença partout à rougir de porter encore ses anciens habits de sauvages.

On demanda votre sentiment sur le supplice affreux auquel avaient été condamnés deux jeunes gentilshommes sortant de l'enfance, dont l'un, échappé aux tortures, est devenu l'un des meilleurs officiers d'un très-grand roi, et l'autre, qui donnait les plus chères espérances, mourut en sage d'une mort affreuse, sans ostentation et sans faiblesse, au milieu de cinq bourreaux. Ces enfants étaient accusés d'une indécence en action et en paroles, faute que trois mois de prison auraient assez punie, et que l'âge aurait infailliblement corrigée.

Vous répondîtes que leurs juges étaient des assassins, et l'Europe pensa comme vous.

Je vous consultai sur les jugements de cannibales contre Calas, contre Sirven, contre Montbailli, et vous prévîntes les arrêts émanés depuis du chef de notre justice, de nos maîtres des requêtes, et des tribunaux qui ont justifié l'innocence condamnée, et qui ont rétabli l'honneur de notre nation.

Je vous consulte aujourd'hui sur une affaire d'une nature bien différente. Elle est à la fois civile et criminelle. C'est un homme de qualité, maréchal de camp dans nos armées, qui soutient seul son honneur et sa fortune contre une famille entière de citoyens pauvres et obscurs et contre une foule de gens de la lie du peuple, dont les cris se font entendre par toute la France.

La famille pauvre accuse l'officier général de lui voler cent mille écus par la fraude et par la violence. L'officier général accuse ces indigents de lui voler cent mille écus par une manœuvre également criminelle. Ces pauvres se plaignent, non-seulement d'être en risque de perdre un bien immense qu'ils n'ont jamais paru posséder, mais d'avoir été tyrannisés, outragés, battus par des officiers de justice qui les ont forcés de s'avouer coupables et de consentir à leur ruine et à leur châtiment. Le maréchal de camp proteste que ces imputations de fraude et de violence sont des calomnies atroces. Les avocats des deux parties se contredisent sur tous les faits, sur toutes les inductions, et même sur tous les raisonnements; leurs Mémoires sont des tissus de démentis, chacun traite son adversaire d'inconséquent et d'absurde : c'est la méthode de toutes les disputes.

Quand vous aurez eu, monsieur, la bonté de lire leurs Mémoires que j'ai l'honneur de vous envoyer, et qui sont assez connus en France, souffrez que je vous soumette mes difficultés; elles sont dictées par l'impartialité. Je ne connais ni aucune des parties, ni aucun des avocats. Mais ayant vu pendant près de quatre-vingts ans la calomnie et l'injustice triompher tant de fois, il m'est permis de chercher à pénétrer dans le labyrinthe habité par ces monstres.

Présomptions contre la famille Véron. — 1° Voilà d'abord quatre billets à ordre pour cent mille écus, faits dans toutes les règles par un officier chargé d'ailleurs de dettes; ils sont au profit d'une femme nommée Véron, qui se dit veuve d'un banquier. Ils sont réclamés par son petit-fils du Jonquay, son héritier, nouvellement reçu docteur ès lois, quoiqu'il ne sache même pas l'orthographe. Cela suffit-il? Oui,

dans une affaire ordinaire; non, si, dans ce cas-ci, très-extraordinaire, il est d'une extrême vraisemblance que le docteur ès lois n'a jamais porté, ni pu porter l'argent qu'il prétend avoir livré au nom de son aïeule; si la grand'mère, qui subsistait à peine dans un galetas, du malheureux métier de prêteuse sur gages, n'a jamais pu posséder les cent mille écus; si enfin le petit-fils et sa propre mère ont avoué et signé librement qu'ils ont voulu voler le maréchal de camp, et qu'il n'a jamais reçu que douze cents francs, au lieu de trois cent mille livres : l'affaire alors vous paraît-elle éclaircie, et le public est-il assez instruit des préliminaires ?

2° Je m'en rapporte à vous, monsieur; est-il probable qu'une pauvre veuve d'un inconnu, qu'on dit avoir été un vil agioteur et non un banquier, ait pu avoir une somme si considérable à prêter au hasard à un officier publiquement endetté? Le maréchal de camp soutient enfin que l'agioteur, mari de cette femme, mourut insolvable; que son inventaire même ne fut pas payé; que ce prétendu banquier fut d'abord garçon boulanger chez M. le duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne; qu'il fit ensuite le métier de courtier à Paris, et qu'il fut obligé par M. Hérault, lieutenant de police, de rendre des billets à ordre ou lettres de change qu'il avait extorqués d'un jeune homme; tant la malédiction semble être sur cette famille pour les billets à ordre! Si tout cela est prouvé, vous paraît-il vraisemblable que cette famille ait prêté cent mille écus à un officier obéré qu'elle ne connaissait pas?

3° Trouvez-vous probable que le petit-fils de l'agioteur, docteur ès lois, ait couru cinq lieues à pied, ait fait vingt-six voyages, ait monté et descendu trois mille marches, le tout pendant cinq heures sans s'arrêter, pour porter *en secret* douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or à un homme auquel il donne le lendemain douze cents francs en public? Une telle histoire vous paraît-elle inventée par un insensé très-maladroit? Ceux qui la croient vous paraissent-ils sages? Que pensez-vous de ceux qui la débitent sans la croire?

4° Est-il probable que le jeune du Jonquay, docteur ès lois, et sa propre mère, aient avoué juridiquement et signé chez un premier juge, nommé chez nous commissaire, que toute cette histoire était fausse, qu'ils n'avaient jamais porté cet or, et qu'ils étaient des fripons, si en effet ils ne l'avaient pas été, si le trouble et le remords ne leur avaient pas arraché cette confession de leur crime? et quand ils disent ensuite qu'ils n'ont fait cet aveu chez le premier juge, que parce qu'on leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur, cette excuse vous paraît-elle raisonnable ou absurde?

N'est-il pas évident que si ce docteur ès lois a été battu en effet dans une autre maison pour cette même affaire, il doit avoir demandé justice de cette violence à ce premier juge, au lieu de signer librement avec sa mère qu'ils sont coupables tous deux du crime qu'ils n'ont point commis?

Seraient-ils recevables à dire : « Nous avons signé notre condamnation, parce que nous avons cru que le maréchal de camp avait gagné contre nous tous les officiers de la police et tous les premiers juges? »

Le bon sens permet-il d'écouter de telles raisons? Aurait-on osé les proposer dans nos temps même de barbarie, où nous n'avions encore ni lois, ni mœurs, ni raison cultivée?

Si j'en crois les Mémoires très-circonstanciés du maréchal de camp, les coupables, ayant été mis en prison, ont d'abord persisté dans l'aveu de leur crime. Ils ont écrit deux lettres à celui qu'ils avaient chargé du dépôt des billets extorqués au maréchal de camp. Ils voulaient rendre ces billets; ils étaient effrayés de leur délit, qui pouvait les conduire aux galères ou à la potence. Ils se sont raffermis depuis. Ceux avec lesquels ils doivent partager le fruit de leur scélératesse les encouragent; l'appât de cette somme immense les séduit tous. Ils appellent toutes les fraudes obscures de la chicane au secours d'un crime avéré. Ils profitent adroitement des détresses où l'officier obéré s'est trouvé quelquefois réduit, pour le faire croire capable de rétablir ses affaires par un vol de cent mille écus. Ils excitent la compassion de la populace qui ameute bientôt tout Paris. Ils touchent de pitié des avocats qui se font un devoir d'employer pour eux leur éloquence, et de soutenir le faible contre le puissant, le peuple contre la noblesse. L'affaire la plus claire devient la plus obscure. Un procès simple, que le magistrat de la police aurait terminé en quatre jours, se grossit, pendant plus d'un an, de la fange que tous les canaux de la chicane y apportent. Vous verrez que tout cet exposé est le résumé des Mémoires produits dans cette cause fameuse.

Présomptions en faveur de la famille Véron. — Voici maintenant les défenses de l'aïeule, de la mère, et du petit-fils, docteur ès lois, contre ces fortes présomptions.

1° Les cent mille écus (ou approchant) qu'on prétend que la veuve Véron n'a jamais possédés, lui furent donnés autrefois par son mari, en fidéicommis avec de la vaisselle d'argent. Ce fidéicommis lui fut apporté *en secret*, six mois après la mort de ce mari, par un nommé Chotard. Elle les plaça, et toujours *en secret*, chez un notaire nommé Gillet, qui les lui rendit aussi secrètement en 1760. Donc elle avait en effet les cent mille écus que son adversaire prétend qu'elle n'a jamais possédés.

2° Elle est morte, dans une extrême vieillesse, pendant le cours du procès, en protestant, après avoir reçu les sacrements, que ces cent mille écus ont été portés en or à l'officier général, par son petit-fils, en vingt-six voyages à pied, le 23 septembre 1771.

3° Il n'est nullement probable qu'un officier, accoutumé à emprunter, et rompu aux affaires, ait fait des billets payables à ordre pour la somme de trois cent mille livres à un inconnu, sans avoir reçu cette somme.

4° Il y a des témoins qui ont vu compter et arranger les sacs remplis de cet or, et qui ont vu le docteur ès lois le porter à pied, sous sa redingote, au maréchal de camp, en vingt-six voyages, en cinq heures de temps; et il n'a fait ces vingt-six voyages étonnants que pour complaire au maréchal de camp qui lui avait demandé le *secret*.

5° Le docteur ès lois ajoute : « Notre grand'mère et nous, nous vivions à la vérité dans un gatelas, et nous prêtions sur gages quelque petit argent; mais c'était par une sage économie; c'était pour m'acheter une charge de conseiller au parlement, lorsque la magistrature était vénale. Il est vrai que mes trois sœurs gagnent leur vie au métier de couturière et de brodeuse; mais c'est que ma grand'mère gardait tout pour moi. Il est vrai que je n'ai fréquenté que des entremetteuses, des cochers, et des laquais; j'avoue que je parle et que j'écris comme eux; mais je n'en aurais pas été moins digne d'être magistrat, en me formant avec le temps. »

6° « Tous les honnêtes gens ont été touchés de notre malheur. M. Auhourg, l'un des plus dignes financiers de Paris, a pris notre parti généreusement, et sa voix nous a donné la voix publique. »

Ces défenses paraissent plausibles en partie. Voici comme leur adversaire les réfute.

Raisons du maréchal de camp contre les raisons de la famille Véron. — 1° Le conte du fidéicommis est, aux yeux de tout homme sensé, aussi faux et aussi burlesque que le conte des vingt-six voyages à pied. Si le pauvre agioteur, mari de cette vieille, avait voulu donner en mourant tant d'or à sa femme, il le pouvait de la main à la main, sans employer un tiers.

S'il avait eu cette prétendue vaisselle d'argent, la moitié en appartenait à sa femme, commune en biens. Elle ne serait pas restée tranquille, pendant six mois, dans un bouge à deux cents francs par an, sans redemander sa vaisselle, et sans faire ses diligences. Chotard, l'ami prétendu de son mari et d'elle, ne l'aurait pas laissée six mois entiers dans une grande indigence, et dans une si cruelle inquiétude.

Il y a eu en effet un Chotard; mais c'était un homme perdu de dettes et de débauches, un banqueroutier frauduleux qui emporta quarante mille écus aux fermes générales, dans lesquelles il avait un emploi [1], et qui, probablement, n'aurait pas donné cent mille écus à la veuve Véron, grand'mère du docteur ès lois.

La veuve Véron prétend qu'elle fit valoir son argent, et toujours secrètement, chez un notaire nommé Gillet; et on n'en trouve nul vestige dans l'étude de ce notaire.

Elle articule que ce notaire lui rendit son argent, encore secrètement, en 1760; et il était mort.

Si tous ces faits sont vrais, il faut avouer que la cause de du Jonquay et de la Véron, fondée sur une foule de mensonges ridicules, tombe évidemment avec eux.

2° Le testament de la Véron, fait une demi-heure avant son dernier moment, ayant son Dieu et la mort sur les lèvres, est une pièce bien respectable, on oserait presque dire sacrée : mais si elle est au nombre de ces choses sacrées qu'on fait servir tous les jours au crime; si ce testament a été visiblement dicté par les intéressés au procès; si cette

1. Deux fermiers généraux, MM. de Mazières et Dangé, l'attestent.

prêteuse sur gages, en recommandant son âme à Dieu, a manifestement menti à Dieu, de quel poids est alors cette pièce ? n'est-elle pas la plus forte preuve de l'imposture et de la scélératesse ?

On a toujours fait dire à cette femme, pendant le procès soutenu en son propre nom, qu'elle ne possédait que les cent mille écus qu'on voulait lui ravir; qu'elle n'a jamais eu que cette somme; et la voilà qui, dans son testament, articule cinq cent mille livres ! Voilà deux cent mille francs de plus auxquels on ne s'attendait pas, et la veuve Véron convaincue de son crime par sa propre bouche. Ainsi, dans cette étrange cause, l'imposture atroce et ridicule de la famille éclate de tous côtés pendant la vie de cette femme, et jusque dans les bras de la mort.

3° Il est probable, il est prouvé que le maréchal de camp ne devait pas confier des billets à ordre pour cent mille écus à ce docteur inconnu, pour les négocier, sans exiger de lui une reconnaissance; mais il a commis cette inadvertance qui est la faute d'un cœur noble; il a été séduit par la jeunesse, par la candeur, et par la générosité apparente d'un homme de vingt-sept ans, prêt à être élevé à la magistrature, qui lui prêtait douze cents francs pour une affaire urgente, et qui lui promettait de lui faire tenir cent mille écus dans peu de jours, par une compagnie opulente. C'est là le fond et le nœud du procès. Il faut absolument examiner s'il est probable qu'un homme qu'on suppose avoir reçu près de cent mille écus en or vienne le lendemain matin demander en hâte douze cents francs, pour une affaire pressante, à celui-là même qui lui a donné la veille douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or.

Il n'y a là aucune vraisemblance.

Il est encore plus improbable, comme on l'a déjà dit, qu'un homme de distinction, un officier général, père de famille, pour récompenser celui qui vient de lui rendre le service inouï de lui prêter cent mille écus sans le connaître, ait par reconnaissance imaginé de le faire pendre; lui qui, supposé nanti de cette somme immense, n'avait qu'à attendre paisiblement les échéances éloignées du payement; lui qui, pour gagner du temps, n'avait pas besoin de commettre le plus lâche des crimes; lui qui n'en a jamais commis. Certes, il est plus naturel de penser que le petit-fils d'un agioteur fripon et d'une misérable prêteuse sur gages, a profité de la confiance aveugle d'un homme de guerre pour lui extorquer cent mille écus, et qu'il a promis de partager cette somme avec les hommes vils qui pourraient l'aider dans cette manœuvre.

4° Il y a des témoins qui déposent en faveur de du Jonquay et de la Véron. Qui sont ces témoins ? que déposent-ils ?

C'est d'abord une nommée Tourtera, une courtière qui soutenait la Véron dans son petit commerce de prêteuse sur gages, et qui a été mise cinq fois à l'Hôpital pour ses infamies scandaleuses; ce qui est très-aisé à vérifier.

C'est un cocher nommé Gilbert, qui, tantôt ferme dans le crime, et tantôt ébranlé, a déclaré chez une dame Petit, en présence de six

personnes, qu'il avait été suborné par du Jonquay. Il a demandé plusieurs fois à d'autres personnes s'il était encore à temps de se rétracter, et réitéré ces propos devant témoins [1].

De plus, il se peut encore que ce Gilbert se soit trompé et n'ait point menti. Il se peut qu'il ait vu quelque argent chez des prêteurs sur gages, et qu'on lui ai fait accroire qu'il y avait trois cent mille livres. Rien n'est plus dangereux en bien des gens qu'une tête chaude qui croit avoir vu ce qu'elle n'a pas pu voir.

C'est un nommé Aubriot, filleul de cette entremetteuse Tourtera, et conduit par elle. Il dépose avoir vu dans une rue de Paris, le 23 septembre 1771, le docteur du Jonquay, en manteau, portant des sacs.

Ce n'est pas là assurément une preuve bien forte que ce docteur ait fait ce jour-là même vingt-six voyages à pied, et ait couru cinq lieues pour donner *secrètement* douze mille quatre cent vingt-cinq louis en attendant le reste. Il paraît clair qu'il allà ce jour-là chez le maréchal de camp, qu'il lui parla; et il paraît probable qu'il le trompa; mais il n'est pas clair qu'Aubriot l'y avait vu aller treize fois en un matin, et retourner treize fois. Il est encore moins clair que cet Aubriot ait pu voir ce jour-là tant de choses dans la rue, affligé de la vérole (il faut appeler les choses par leur nom), frotté de mercure ce jour même, les jambes chancelantes, la tête enflée, la langue hors de la bouche; ce n'est pas là le moment de courir. Son ami du Jonquay lui aurait-il dit : « Venez risquer votre vie pour me voir faire cinq lieues de chemin chargé d'or; je vais donner toute la fortune de ma famille en *secret* à un homme noyé de dettes; je veux avoir en secret pour témoin un homme de votre caractère ? » Cela n'est pas vraisemblable. Le chirurgien qui administrait le mercure à ce monsieur atteste qu'il n'était guère en état de sortir; et le fils de ce chirurgien, dans son interrogatoire, s'en rapporte à l'Académie de chirurgie.

Mais enfin, qu'un homme vigoureux ait eu la force, dans cet état honteux et horrible, de prendre l'air, et de faire quelques pas dans une rue, qu'en résulte-t-il ? A-t-il vu du Jonquay faire vingt-six voyages du haut de son galetas à l'hôtel du maréchal de camp ? A-t-il vu douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or entre ses mains ? Quelqu'un a-t-il été témoin de ce prodige digne des Mille et une Nuits ? Non, sans doute, non, personne; à quoi se réduisent donc tous ces témoignages qu'on allègue ?

5° Que la fille de la Véron, dans son galetas, ait emprunté quelquefois de petites sommes sur gages, que la Véron en ait prêté pour faire son petit-fils, conseiller au parlement, cela ne fait rien au fond de l'affaire; il paraît toujours que ce magistrat n'a pas couru cinq lieues à pied pour porter cent mille écus, et que le maréchal de camp ne les a jamais reçus.

6° Un nommé Aubourg se présente, non-seulement comme témoin, mais comme protecteur, comme bienfaiteur de l'innocence opprimée.

1. C'est ce que M. le comte de Morangiès articule. S'il en imposait, il serait trop coupable : s'il dit vrai, la cause est jugée.

Les avocats de la famille Véron font de cet homme un citoyen d'une vertu aussi intrépide que rare. Il a été sensible aux malheurs du docteur du Jonquay, de sa mère, de sa grand'mère qu'il ne connaissait pas : il leur a offert son crédit et sa bourse, sans autre intérêt que le plaisir héroïque de secourir la vertu qu'on persécute.

A l'examen, il se trouve que ce héros de la bienfaisance est un malheureux qui a d'abord été laquais, puis tapissier, puis courtier, puis banqueroutier, et qui prête aujourd'hui sur gages, comme la Véron et la Tourtera. Il vole au secours des personnes de sa profession. Cette Tourtera lui a donné d'abord vingt-cinq louis pour disposer sa probité à prêter son ministère à la famille désolée. Le généreux Aubourg a eu la grandeur d'âme de faire un contrat avec la vieille aïeule presque mourante, par lequel elle lui donne cent quinze mille livres sur les cent mille écus que doit le maréchal de camp, à condition qu'Aubourg fera les frais du procès. Il prend même la précaution de faire ratifier ce marché dans le testament qu'on dicte à la vieille agioteuse, ou qu'on suppose prononcé par cette vieille. Cet homme vénérable espère donc partager un jour, avec quelques témoins, les dépouilles du maréchal de camp. C'est le grand cœur d'Aubourg qui a ourdi cette trame; c'est lui qui a conduit le procès dont il a fait son patrimoine. Il a cru que des billets à ordre seraient infailliblement payés; c'est un recéleur qui partage le butin des voleurs, et qui en prend pour lui la meilleure part.

Telles sont les réponses du maréchal de camp. Je n'en diminue rien, je n'y ajoute rien; je ne fais que raconter.

Je vous ai exposé, monsieur, toute la substance de ce procès, et tout ce qu'on allègue de plus fort des deux côtés.

Je vous demande à présent votre opinion sur ce qu'il faut prononcer en cas que les choses restent dans le même état, en cas qu'on ne puisse arracher irrévocablement la vérité d'aucun côté, et la manifester sans nuage.

Les raisons de l'officier général paraissent jusqu'ici convaincantes. L'équité naturelle est pour lui. Cette équité naturelle que Dieu a mise dans le cœur de tous les hommes est la base de toutes les lois. Faudra-t-il détruire ce fondement de toute justice pour condamner un homme à payer cent mille écus qu'il ne paraît pas devoir?

Il a fait des billets pour cent mille écus dans la vaine espérance qu'on lui donnerait l'argent; il a traité avec un jeune inconnu comme s'il avait traité avec le banquier du roi ou de l'impératrice-reine. Ses billets auront-ils plus de force que ses raisons? On ne doit certainement que ce qu'on a reçu. Les billets, les polices, les reconnaissances, supposent toujours qu'on a touché l'argent. Mais s'il y a des preuves qu'on n'a rien touché, on ne doit rien rendre. S'il y a écrit contre écrit, le dernier annule l'autre. Or, ici le dernier écrit est celui de du Jonquay et de sa mère; et il porte que leur adverse partie n'a jamais reçu d'eux les cent mille écus, et qu'ils sont des fripons.

Quoi! parce qu'ils auront désavoué leur aveu, parce qu'ils auront *reçu un coup de poing*, on leur adjugerait le bien d'autrui!

Je suppose (ce qui n'est pas vraisemblable) que les juges, liés par les formes, condamnent le maréchal de camp à payer ce qu'il ne doit point, ne ruinent-ils pas sa réputation ainsi que sa fortune? Tous ceux qui se sont élevés contre lui dans cette étrange aventure ne diront-ils pas qu'il a calomnieusement accusé ses adversaires d'un crime dont lui-même est coupable? Il perdra son honneur à leurs yeux en perdant son bien. Il ne sera justifié que dans l'esprit de ceux qui examinent profondément : c'est toujours le très-petit nombre. Où sont les hommes qui aient le loisir, l'attention, la capacité, la bonne foi, de considérer toutes les faces d'une affaire qui ne les regarde pas? ils en jugent comme notre ancien parlement condamnait les livres sans les lire.

Vous le savez, on juge de tout sur des préjugés, sur parole et au hasard. Personne ne fait réflexion que la cause d'un citoyen doit intéresser tous les citoyens, et que nous pouvons subir avec désespoir le sort sous lequel nous le voyons accablé avec des yeux indifférents. Nous écrivons tous les jours sur des jugements portés par le sénat de Rome et par l'aréopage d'Athènes; à peine songeons-nous à ce qui se passe dans nos tribunaux!

Vous, monsieur, qui embrassez l'Europe dans vos recherches et dans vos décisions, daignez me prêter vos lumières. Il se peut, à toute force, que des formalités de chicane que je ne connais pas fassent perdre le procès au maréchal de camp; mais il me semble qu'il le gagnera au tribunal du public éclairé, ce grand juge sans appel qui prononce sur le fond des choses, et qui décide de la réputation.

LETTRE SUR UN ÉCRIT ANONYME.

(1772.)

A Ferney, 20 avril 1772.

Dans ce saint temps nous savons comme
On doit expier ses délits,
Et bien dépouiller le vieil homme,
Pour rajeunir en paradis.

Une bonne âme, voulant seconder mes intentions, m'a envoyé par la poste, la veille de Pâques, la deux-centième brochure qu'on a brochée contre moi depuis quelques années. On m'y fait souvenir d'un de mes péchés que j'avais malheureusement oublié, tant à mon âge on a la mémoire débile! Ce péché est la jalousie, l'envie. Je la regarde vraiment comme le huitième péché mortel. On me fait apercevoir que j'en suis très-coupable. Je n'ai plus qu'à faire pénitence et à m'amender.

1° L'on m'apprend que je suis indignement jaloux de Bernard Palissi, qui vivait sur la fin du seizième siècle. Il avança que le falun de Touraine n'est qu'un amas de coquilles, dont les lits s'amoncelèrent les uns sur les autres pendant cinquante mille siècles plus ou moins, lorsque la place où est la ville de Tours était le rivage de la mer. Ma

jalouse fureur ayant fait venir une caisse de ce falun, dans lequel je n'ai trouvé qu'une coquille de colimaçon, j'ai pris insolemment ce falun pour une espèce de pierre calcaire friable, pulvérisée par le temps. J'ai cru y reconnaître évidemment mille parcelles d'un talc informe; et j'ai conclu, avec un orgueil punissable, que c'est une mine qui occupe environ deux lieues et demie. J'ai hasardé cette idée criminelle avec une audace d'autant plus lâche, que ce falun ne se trouve dans aucun autre pays, ni à quarante lieues de la mer, ni à vingt, ni à dix; et que si c'était un monceau de coquilles déposé par la mer dans une prodigieuse suite de siècles, il y en aurait certainement sur d'autres côtes.

C'est avec cette espèce de marne qu'on fume les champs voisins; et j'ai eu l'impudence de dire, moi qui suis laboureur, que des coquilles de cinquante mille siècles ne me donneraient jamais du blé. Mais j'avoue que je ne l'ai dit que par jalousie contre les Tourangeaux.

2° Cette détestable jalousie que j'ai toujours eue des succès du consul Maillet m'a porté jusqu'à douter qu'il y ait des amas de coquilles sur les Hautes-Alpes. J'avoue que j'en ai fait chercher pendant quatre ans, et qu'on n'y en a pas trouvé une seule. On n'en trouve pas plus, dit-on, sur les montagnes de l'Amérique; mais ce n'est pas ma faute.

3° Je confesse que les pierres lenticulaires, les étoilées, les glossopètres, les cornes d'Ammon, dont mon voisinage est plein, ne m'ont jamais paru des poissons; mais il ne m'était pas permis de le dire.

4° Cette même jalousie m'a fait douter aussi que l'Océan eût produit le mont Atlas et que la Méditerranée eût fait naître le mont Caucase. J'ai même osé soupçonner que les hommes n'ont pas été originairement des marsouins, dont la queue fourchue s'est changée visiblement en cuisses et en jambes, comme Maillet le prétend avec beaucoup de vraisemblance.

5° C'est avec une malice d'enfer qu'ayant examiné la chaux dont je me sers depuis vingt ans pour bâtir, je n'y ai trouvé ni coquilles, ni oursins de mer.

6° J'avoue que la même envie diabolique m'a empêché de convenir, jusqu'à présent, que ce globe soit de verre. Je crois que les gens qui l'habitent sont très-fragiles, et surtout moi. Mais pour peu qu'on veuille absolument que la terre soit de verre, comme l'était autrefois le firmament, j'y consens du meilleur de mon cœur pour le bien de la paix.

7° Cette rage, qui m'a toujours dominé, m'a égaré jusqu'au point de douter que la terre fût un soleil encroûté, ou qu'elle fût originairement une comète. J'ai poussé surtout ma jalousie contre l'apothicaire Arnould, jusqu'à dire que ses sachets n'ont pas toujours prévenu l'apoplexie. Mais aussi, comme il ne faut pas se faire plus méchant qu'on ne l'est, je n'ai point porté la perversité jusqu'à prétendre qu'il y eût la moindre charlatanerie dans les sciences et dans les arts. J'ai toujours reconnu, grâce au ciel, qu'il n'y a de charlatan en aucun genre.

8° Il est vrai que j'ai été si horriblement jaloux de l'*Esprit des Lois*, dans mon métier de jurisconsulte, que j'ai osé avoir quelques opinions

différentes de celles qu'on trouve dans ce livre, en avouant pourtant qu'il est plein d'esprit et de grandes vues, *qu'il respire l'amour des lois et de l'humanité.* J'ai même parlé très-durement de ses détracteurs. Ce procédé est d'un malhonnête homme, il faut en convenir.

J'ai fait plus; car, dans un livre auquel plusieurs gens de lettres ont travaillé avec un grand succès, l'article *Gouvernement anglais* est de moi; et je finis cet article par dire : « Après avoir relu celui de Montesquieu, j'ai voulu jeter au feu le mien. » C'est là le langage de l'envie la plus détestable.

9° Je m'accuse d'avoir osé m'élever avec une colère peu chrétienne contre certains persécuteurs d'Helvétius, et de plusieurs gens de lettres; d'avoir pris le parti des opprimés contre les oppresseurs; d'avoir seul bravé leur orgueil, leurs cabales et leur malice; mais d'avoir en même temps, par un esprit de jalousie, manifesté une très-petite partie des opinions dans lesquelles je diffère absolument de lui, de l'avoir dit à lui-même, parce que je l'aimais et l'estimais; c'est une infamie qui ne peut s'excuser.

10° Je me souviens aussi que cette même jalousie, qui me ronge, m'a forcé autrefois de prouver que les tourbillons de Descartes étaient mathématiquement impossibles; que sa matière subtile, globuleuse, cannelée, rameuse, était une chimère; qu'il est faux que la lumière vienne du soleil à nous dans un instant; qu'il est faux qu'il y ait également toujours égale quantité de mouvement dans la nature; qu'il est faux que les planètes soient des soleils; qu'il est faux que les mines de sel et les fontaines viennent de la mer; qu'il est faux que le chyle devienne sang dans le foie, etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Mon indigne envie contre Descartes m'emporta jusqu'à cette bassesse. Mais je confesse que je fus entraîné dans ce crime par Aristote, qui me fit donner une pension sur la cassette d'Alexandre, seule pension dont j'aie été régulièrement payé.

11° Je dois confesser encore que Scudéri, Claveret, d'Aubignac, Boisrobert, Colletet, et autres, me firent donner beaucoup d'argent par le trésorier du cardinal de Richelieu, pour écrire contre Corneille, dont j'ai persécuté la famille. Je me suis oublié jusqu'à dire que « si ce grand homme n'était pas égal à lui-même dans *Attila* et dans *Agésilas*, on ne jugeait des génies tels que lui que par leurs extrêmes beautés, et non par leurs défauts. »

12° Enfin ma plus grande faute a été de ne pouvoir supporter l'éclat de la gloire dont notre ami Fréron a ébloui l'univers. Mais ce n'est que par degrés que je me suis livré à l'envie que ce grand homme a excitée en moi. D'abord ce fut une émulation louable, si j'ose le dire; mais enfin les serpents de l'envie me piquèrent; j'ai rendu mon maître ridicule : j'ai goûté le plaisir infernal de rire quand son nom s'est trouvé trop souvent au bout de ma plume.

Étant ainsi convenu avec mon charitable directeur de conscience que je suis d'un naturel *jaloux*, *bas*, *rampant*, *avide*, *ennemi des arts*, *ennemi de la tolérance*, *flatteur des gens en place*, etc., et les péchés avoués étant à demi pardonnés, je me flatte que cet honnête

homme, que je connais très-bien, sera content de ma confession sincère :

Je ne suis plus jaloux, mon crime est expié.
J'éprouve un sentiment plus doux, plus légitime;
L'auteur d'une lettre anonyme
Me fait une grande pitié.

Mais, en même temps, j'avertis que voilà la première et la dernière fois que je répondrai aux lettres anonymes des polissons et des fous, et même aux lettres des personnes que je n'ai pas l'honneur de connaître; car bien que je sois très-jeune, et que je n'aie que soixante et dix-huit ans, cependant le temps est cher; et il faut tâcher de ne le pas perdre quand on veut apprendre quelque chose.

J'ajoute encore un mot, et assez sérieusement. Quoique j'aie passé à deux reprises quarante ans loin de Paris, dans une profonde retraite, je connais les cabales de la littérature et du théâtre, et même les autres cabales. Je sais combien on se passionne pour un système chimérique, pour un mauvais ouvrage prôné et oublié, pour une opinion du temps, qui s'évanouit, enfin pour les formes substantielles, les idées innées, et l'harmonie préétablie. Trois ou quatre énergumènes s'unissent pour décrier, pour injurier, pour perdre même, s'ils le peuvent, quiconque n'est pas de leur avis. J'ai vu les emportements et les artifices employés contre ceux qui n'admettaient pour mesure de la force des corps en mouvement que la masse multipliée par la vitesse. J'ai été témoin des inimitiés les plus vives et les plus cruelles entre ceux qui croyaient parvenir à une mesure exacte et uniforme de tous les méridiens, et ceux qui la croyaient impossible et inutile pour la navigation.

Doutiez-vous des miracles de saint Pâris et des convulsionnaires; vous étiez un lâche flatteur de la cour, un traître, un impie, un ennemi de saint Augustin. Aviez-vous quelques scrupules sur les miracles du bienheureux Régis, jésuite, osiez-vous examiner si un cancre avait en effet rapporté à saint Xavier son crucifix tombé au fond de la mer; on vous appelait *athée* dans vingt libelles.

Il a été un temps, fort court à la vérité, mais il a été, ce temps honteux et ridicule, où quelques gens de lettres ne pouvaient pas supporter un homme qui pensait que la subordination est nécessaire dans la société, qu'un garçon charcutier n'est pas égal en tout à un duc et pair, à un ministre d'État, à un prince; et qu'enfin le mariage de l'héritier d'une couronne avec la fille du bourreau ne serait pas tout à fait sortable.

Lorsqu'on fit paraître le *Système de la Nature*, livre diffus, incorrect, ennuyeux, fondé sur un seul argument, et encore argument équivoque, livre stérile en bons raisonnements, et pernicieux par les conséquences, mais éblouissant dans un petit nombre de pages par la peinture, quoique usée, de nos misères; lors, dis-je, qu'on prôna ce livre, on ne voulait pas permettre à un philosophe d'être de l'avis de Cicéron et de Platon, et on disait qu'un homme qui reconnaît un Dieu

trahit la cause du genre humain. Je ne doute pas que l'auteur et trois fauteurs de ce livre ne deviennent mes implacables ennemis pour avoir dit ma pensée, et je leur déclare que je la dirai tant que je respirerai, sans craindre ni les énergumènes athées, ni les énergumènes superstitieux.

Encore une fois, je connais l'insensé méchant qui, dans sa lettre anonyme, m'ose accuser *de caresser les gens en place, et d'abandonner ceux qui n'y sont plus.* Je lui répondrai sans détour qu'il en a menti. Il ne s'agit pas ici des petits vers qui ont formé les coraux, et de la mer qui a formé les montagnes, et de toutes ces pauvretés. Non, infâme calomniateur, non, je n'ai point oublié un homme hors de place[1] qui m'a comblé de bienfaits. J'ai témoigné publiquement la respectueuse estime, la tendre reconnaissance dont je serai pénétré pour lui jusqu'au dernier moment de ma vie. Périsse le monstre qui serait ingrat envers son bienfaiteur! Il n'y a ni ministre ni roi qui ne doive approuver ces sentiments. Vous ne savez pas, misérable, jusqu'où j'ai poussé la fermeté de mon caractère inébranlable dans ses attachements, comme dans son mépris pour les lâches tels que vous. Non, je n'ai point caressé les gens en place, mais j'ai admiré l'abolissement de la vénalité, abus infâme, contre lequel je m'étais élevé tant de fois; abus qui ne subsistait qu'en France, et qui la déshonorait.

J'ai senti le bonheur des provinces qui m'entourent, et dont les citoyens ne sont plus obligés d'aller à cent cinquante lieues payer un procureur, à trois mots par ligne, et consumer le reste de leur patrimoine à la porte d'un citoyen orgueilleux qui avait acheté dix mille écus le droit d'achever leur ruine. Je bénis le roi qui nous a délivrés du joug le plus insupportable. J'avais proposé cette réforme il y a vingt ans, je remercie la main qui l'a faite. Je suis citoyen, et vous ne parviendrez à faire regarder comme des flatteurs, ni moi, ni mes parents[2] qui servent l'État dans une place qu'ils n'ont point achetée, mais qu'ils ont méritée; qui joignent la fermeté à la modestie, l'équité à la sensibilité, et qui méprisent vos cabales absurdes autant que vos lettres anonymes.

1. Le duc de Choiseul. (ÉD.)

2. Voltaire veut parler de son neveu Mignot, qui, après avoir été conseiller-clerc au grand conseil, en 1750, puis avoir donné sa démission, sollicita de faire partie du parlement Maupeou, et y fut en effet le premier des conseillers-clercs. (*Note de M. Beuchot.*)

ESSAI

SUR LES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE[1].

(1772.)

Presque toute la vie humaine roule sur des probabilités.

Tout ce qui n'est pas démontré aux yeux, ou reconnu pour vrai par les parties évidemment intéressées à le nier, n'est tout au plus que probable.

J'ignore pourquoi l'auteur de l'article PROBABILITÉ[2], dans le grand *Dictionnaire encyclopédique*, admet une demi-certitude. Il me semble qu'il n'y a pas plus de demi-certitude que de demi-vérité. Une chose est vraie ou fausse, point de milieu. Vous êtes certain ou incertain. L'incertitude étant presque toujours le partage de l'homme, vous vous détermineriez très-rarement, si vous attendiez une démonstration.

Cependant il faut prendre un parti, et il ne faut pas le prendre au

1. *Avertissement des éditeurs de Kehl.* — L'idée d'appliquer aux preuves juridiques le calcul des probabilités est aussi ingénieuse que l'exécution de cette idée serait utile. On sent qu'elle est encore trop nouvelle, trop éloignée des idées communes, trop propre surtout à faire sentir l'importance des lumières acquises par la méditation et l'étude des sciences, pour n'être pas rejetée comme une de ces rêveries politiques qui naissent dans la tête des philosophes, et que les vrais hommes d'État ignorent ou méprisent.

M. de Voltaire jugeait autrement : mais, étranger à l'espèce de calcul qui peut s'appliquer à ces questions, il n'a pu qu'indiquer la route qu'il fallait suivre ; et c'est dans cette vue seulement qu'il faut lire cet ouvrage.

Dans le calcul des probabilités, on désigne la certitude par l'unité, c'est-à-dire que l'on suppose égal à un le nombre des combinaisons possibles, qui renferment l'événement dont on cherche la probabilité, ou dans lesquelles cet événement n'entre point ; la probabilité de l'événement, représentée alors dans une fraction, est le nombre des combinaisons dans lesquelles l'événement a lieu. Comme la probabilité est indépendante du nombre des combinaisons pour ou contre, mais dépend du rapport entre le nombre des combinaisons qui amènent l'événement, et le nombre des combinaisons qui ne l'amènent point, on a dû représenter le nombre des événements par un nombre toujours constant, et on a choisi l'unité comme celui qui rendait les calculs plus simples.

Par exemple, avoir trois chances en sa faveur sur trente, ou trente sur trois cents, ou quarante-cinq sur quatre cent cinquante, c'est évidemment la même chose ; ainsi, dans tous ces cas, regardant le nombre quelconque des chances comme l'unité, un dixième exprimera le nombre des chances favorables.

Lorsque le nombre des combinaisons en faveur de la vérité d'un événement est beaucoup plus grand que celui des combinaisons contraires, on dit que l'événement est probable. Plus le premier de ces nombres augmente par rapport à l'autre, plus la probabilité de l'événement est grande ; et on appelle certitude morale une probabilité telle, qu'on regarde comme impraticable d'en déterminer une plus approchante de l'unité, à laquelle on ne peut jamais atteindre si l'événement contraire n'est pas rigoureusement impossible.

Ces réflexions suffisent pour montrer combien les expressions, demi-preuves, quarts de preuve, sont vides de sens, à quelles erreurs elles peuvent exposer ; et que, pour se permettre d'employer le langage arithmétique dans l'examen des preuves, il faudrait des connaissances qui manquent à la plupart des jurisconsultes, et des recherches qui n'ont point été faites encore.

2. Diderot. (ÉD.)

hasard. Il est donc nécessaire à notre nature faible, aveugle, toujours sujette à l'erreur, d'étudier les probabilités avec autant de soin que nous apprenons l'arithmétique et la géométrie.

Cette étude des probabilités est la science des juges; science aussi respectable que leur autorité même, puisqu'elle est le fondement de leurs décisions.

Un juge passe sa vie à peser des probabilités les unes contre les autres, à les calculer, à évaluer leur force.

Dans le *civil*, tout ce qui n'est pas soumis à une loi clairement énoncée est soumis au calcul des probabilités.

Dans le *criminel*, tout ce qui n'est pas prouvé évidemment, y est soumis de même; mais avec une différence essentielle. Quelle est cette différence? Celle de la vie et de la mort, celle de l'honneur de toute une famille et de son opprobre.

S'il s'agit d'expliquer un testament équivoque, une clause ambiguë d'un contrat de mariage, d'interpréter une loi obscure sur les successions, sur le commerce, il faut absolument que vous décidiez, et alors la plus grande probabilité vous conduit. Il ne s'agit que d'argent.

Mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'ôter la vie et l'honneur à un citoyen. Alors la plus grande probabilité ne suffit pas. Pourquoi? C'est que si un champ est contesté entre deux parties, il est évidemment nécessaire, pour l'intérêt public et pour la justice particulière, que l'une des deux parties possède le champ. Il n'est pas possible qu'il n'appartienne à personne. Mais quand un homme est accusé d'un délit, il n'est pas évidemment nécessaire qu'il soit livré au bourreau sur la plus grande probabilité. Il est très-possible qu'il vive sans troubler l'harmonie de l'État. Il se peut que vingt apparences contre lui soient balancées par une seule en sa faveur. C'est là le cas, et le seul cas, de la doctrine du probabilisme.

Si, dans le fameux et triste jugement contre Langlade et sa femme, on avait pesé probabilité contre probabilité, indice contre indice, un gentilhomme innocent ne serait pas mort aux galères après avoir subi deux fois la torture.

Les juges de Toulouse, qui condamnèrent Calas au plus horrible supplice, devaient avoir certainement plus de présomptions de son innocence que de son crime.

Les juges d'un bailliage de Bar, qui firent périr, en 1768, un père de famille, un vieillard, nommé Martin, sur la roue, le condamnèrent sur les plus fausses conjectures. Un meurtre et un vol s'étaient commis sur le grand chemin à quelques pas de la maison de l'accusé; on trouva sur le sable la trace de deux souliers, et on conclut que c'étaient les siens. Un témoin du meurtre fut confronté avec lui, et dit : « Ce n'est pas là l'assassin. — Dieu soit loué! s'écria le vieillard innocent, en voici un qui ne m'a pas reconnu. » Le juge interprète ces paroles comme un aveu du crime. Il crut qu'elles signifiaient : « Je suis coupable, et on ne m'a pas reconnu. » Elles signifiaient tout le contraire; mais la sentence fut portée, le condamné transféré à Paris, et le jugement confirmé à la Tournelle, dans un temps où de malheureuses

affaires publiques ne permettaient pas un examen réfléchi des malheurs particuliers. L'innocent, reconduit au bailliage de Bar, fut exécuté, son bien confisqué, sa nombreuse famille dispersée. Quelques jours après, un scélérat condamné et exécuté dans le même lieu, avoua à la potence qu'il était coupable du meurtre pour lequel un père de famille très-vertueux avait été rompu vif. Il est évident que le juge n'avait porté ce jugement affreux que parce qu'il avait très-mal raisonné.

La fatale méprise d'Arras est encore toute récente : elle criait vengeance. Le conseil d'Artois, réformé depuis, avait, en 1770, condamné un jeune homme très-estimable, nommé Montbailli, à mourir sur la roue, et sa femme, dont il était tendrement aimé, à être brûlée. Montbailli fut exécuté dans la ville de Saint-Omer. Le supplice de son épouse fut différé, parce qu'elle était grosse. On a eu le temps d'obtenir du chef éclairé de la justice, que le procès fût revu par le nouveau conseil d'Arras. Les deux époux ont été absous d'une voix unanime. La malheureuse veuve est revenue en triomphe dans sa patrie. Tout Saint-Omer a couru au-devant d'elle. On a allumé des feux de joie; on a donné une fête à l'avocat qui a défendu l'innocence. Cette femme vit respectée; mais elle vit pauvre : son vertueux mari a été roué, et les juges qui l'ont assassiné juridiquement restent tranquilles.

Il faut le dire, ces exemples étaient très-fréquents il y a quelques années : la justice était égarée hors de ses limites : l'attention portée aux affaires d'État, la précipitation, et je ne sais quel faux honneur attaché au désir secret de se rendre redoutables, coûta la vie à plus d'un innocent; et de cruels supplices suivirent de légers délits qu'une correction paternelle aurait suffisamment expiés. L'Europe en fut indignée, et n'en parle encore qu'avec une horreur douloureuse.

Un fameux procès civil et criminel attire à présent l'attention de toute la France. Il n'est fondé que sur des improbabilités. Les juges ne peuvent être embarrassés qu'à découvrir quelle est la plus absurde. Il n'est pas question ici d'alléguer des lois qui souvent se contredisent; de concilier des coutumes extraites l'une de l'autre, et opposées l'une à l'autre; de débrouiller les commentaires confus de quelque interprète obscur d'une loi oubliée. Ce grand procès (supposé qu'il reste dans l'état où il est) ressemble à une énigme, dont le mot sera trouvé par la sagacité des juges, après les plus pénibles recherches.

Une veuve obscure, inconnue, logée dans la rue Saint-Jacques à un troisième étage avec toute sa famille, liée avec des courtières, dont une fut autrefois enfermée à l'Hôpital; une veuve qui paraissait tout au plus jouir du nécessaire, accuse un homme de qualité, un officier général, de vouloir lui voler cent mille écus; et l'officier général accuse la femme et la famille de lui escroquer cent mille écus.

Dans le cours de ce procès la femme meurt, âgée de quatre-vingt-huit ans, et, avant d'expirer, proteste devant Dieu et par-devant notaire que les cent mille écus ont été réellement prêtés à l'officier général.

Avant d'examiner les probabilités pour et contre dans cette affaire

singulière, commençons par rapporter un procès non moins étrange qui occupa le conseil de Bruxelles en 1740 et 1741.

Histoire de la veuve Genep. — La dame Genep, veuve d'un commis à cent écus de gages dans le Brabant hollandais, envoie dire au jésuite Yancin son confesseur, et procureur des jésuites de Bruxelles, qu'elle est très-malade, et le prie de venir vite la confesser. Le jésuite arrive; il la trouve agitée de convulsions; car il y en avait dans Bruxelles comme dans Paris : « Mon père, lui dit-elle, vous avez sans doute placé avantageusement mes trois cent mille florins de Hollande. » (Cela fait 640 000 livres de notre monnaie.) P. Yancin, qui la crut en délire, lui répondit : « N'en soyez pas en peine : ne songez qu'à votre âme. — Je veux savoir, répliqua la dame en haussant la voix, si les trois cent mille florins que je vous ai confiés sont en sûreté? — Eh! oui, encore une fois, ma bonne; calmez-vous. — Mais, mon père, trois cent mille florins en or sont quelque chose. — Je le sais : ce sont des bagatelles qui ne doivent pas vous troubler. L'essentiel est de se confesser et de faire son salut. — Ah! mon salut : oui, je veux faire mon salut; mais j'ai la tête si bouleversée de mes trois cent mille florins, que je ne me souviens plus de mes péchés. Je serai peut-être demain plus tranquille, et alors j'aurai la consolation de me confesser. — A demain donc, ma chère enfant. » Il lui donne sa bénédiction, et s'en va.

Il y avait derrière la tapisserie un notaire, un avocat, et deux témoins, qui rédigeaient par écrit toute cette conversation. Ces messieurs passaient pour être des nouveaux disciples de saint Augustin, qui n'étaient pas fâchés de procurer quelque humiliation salutaire aux disciples de saint Ignace. Le lendemain Mme Genep, au lieu de songer au sacrement de pénitence, envoie un huissier sommer son confesseur de justifier de l'emploi de ces trois cent mille florins, ou de les rendre en espèces sonnantes.

On peut juger quel bruit ce procès excita en Flandre, à Vienne, et même à Rome. La société se défendait en disant qu'il était impossible que Mme Genep, veuve d'un petit commis, eût jamais eu tant de florins. Mme Genep soutint qu'elle les avait légitimement gagnés, *in*, *cum*, *sub* M. le prince d'Orange.

Il y avait à cet aveu quelque probabilité. Madame l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, fut obligée de députer à M. le prince d'Orange pour le prier, avec tous les ménagements possibles, de vouloir bien lui dire s'il avait poussé la générosité jusqu'à faire un si beau présent à Mme Genep. Le prince répondit qu'il pouvait être tombé dans quelques péchés; qu'il ne se souvenait pas si Mme Genep en avait jamais augmenté le nombre; mais qu'il n'était ni assez riche, ni assez sot pour payer si chèrement une passade.

Pendant cette négociation, les cabales se multipliaient à Bruxelles. On trouva un honnête fiacre qui déposa qu'il avait mené Mme Genep à la porte des jésuites avec des sacs pleins d'or. C'était apparemment un fiacre janséniste. Il jura que lui-même avait porté les sacs dans la

chambre de P. Yancin, laquelle il dépeignit parfaitement; et il ajouta, avec la candeur de l'innocence, qu'il était tombé deux fois en succombant sous le fardeau.

A peine l'ambassadeur dépêché à la conscience de M. le prince d'Orange fut-il de retour avec la déclaration, qui n'était pas à l'avantage de Mme Genep, que cette bonne femme mourut. Mais en mourant elle protesta que le P. Yancin lui devait légitimement trois cent mille florins.

Comment concilier la probabilité résultante du certificat du prince d'Orange avec celle que fournissait le testament de mort de Mme Genep? Les héritiers de cette bonne femme n'osèrent poursuivre le procès, le fiacre janséniste s'enfuit; les jésuites gardèrent l'argent, supposé qu'il y en eût; et ils ne gardèrent que leur innocence, supposé, comme je le crois, qu'ils ne fussent point coupables[1]. On voit assez qu'il est souvent très-difficile de découvrir la vérité, soit qu'elle se cache dans le fond d'un puits, soit qu'elle se réfugie dans la chambre d'un jésuite ou d'un janséniste.

Prenons maintenant nos balances pour peser les vraisemblances entre la vieille pauvre veuve qui jure avoir prêté cent mille écus en or, et un maréchal de camp qui jure ne les avoir pas reçus.

Première probabilité en faveur de la veuve et de sa famille. — D'abord, madame (comme a très-bien dit l'avocat[2] qui plaide contre vous), pour prêter cent mille écus il faut les avoir. Il n'est pas à croire que vous eussiez cent mille écus en or depuis longtemps, en demeurant avec toute votre famille dans un galetas de la rue Saint-Jacques. Vous avez articulé une origine de cette fortune secrète; mais vous n'en avez jamais apporté que des preuves un peu légères. Vous étiez la femme d'un pauvre agioteur de la rue Quincampoix, comme Mme Genep, avec ses six cent quarante mille livres mises en dépôt chez les jésuites, était la femme d'un commis à cent écus de gages. Vous avez prétendu que, six mois après la mort de votre mari, votre ami Chotard vint vous apporter en secret deux cent soixante mille livres en or, et beaucoup de vaisselle d'argent dans un galetas à deux cent cinquante livres de loyer, où vous étiez retirée.

Mais, 1° s'il est prouvé que cet intime ami, si libéral, est mort chargé de dettes et insolvable, cela ne donne pas une grande probabilité à l'aventure de la vaisselle et des deux cent soixante mille livres en or.

2° Si cette donation si secrète était un fidéi-commis de votre mari, vous étiez commune par votre contrat; la moitié vous appartenait : comment auriez-vous pu passer six mois sans réclamer cette vaisselle et cet argent comptant?

3° Vous dites que vous fîtes travailler cet argent chez un notaire

1. La même histoire est racontée dans une lettre qui courut à Paris, mais avec des particularités un peu différentes. Il est aisé de s'informer à Bruxelles du détail de cette étrange aventure.

2. Linguet. (ÉD.)

pendant vingt ans juste. Mais il est un peu extraordinaire que la veuve d'un agioteur mette son argent à intérêt chez un notaire; encore plus singulier qu'on n'en retrouve nulle trace.

4° Vous dites qu'en 1760 ce notaire, nommé Gillet, vous avait rendu votre argent avec l'usure qu'il avait produite, et que vous l'emportâtes à Vitri, où cependant l'argent ne profite guère.

Mais on a prouvé qu'il n'y avait point de notaire Gillet en 1760; que votre Gillet était mort auparavant, et qu'il n'y avait point de Gillet notaire depuis 1755. Vous avez donc menti, madame. Ce n'est pas un préjugé favorable pour votre cause.

Malgré les terribles vraisemblances qui s'élèvent ici contre vous et les vôtres, il n'est pas pourtant absolument impossible que vous ayez emporté environ trois cent mille francs en or de Paris à Vitri; que vous les ayez rapportés de Vitri à Paris; que vous n'en ayez jamais rien fait paraître; et qu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans vous les ayez prêtés à six pour cent à un officier que vous ne connaissiez pas, au lieu d'en acheter une charge de robe à votre petit-fils, et d'en faire un magistrat, comme c'était votre intention, à ce qu'il dit. Il se peut, à toute force, que vous ayez oublié que maître Gillet était mort avant 1760; que vous vous soyez méprise de date; que vous ayez prêté à usure votre argent, au lieu d'en acheter un habit et des chemises à votre petit-fils que vous vouliez faire conseiller : tout cela est physiquement possible, et n'est point du tout probable. Mais, comme vous produisez des billets de cet officier, je suspends mon jugement sur le roman que vous faites de vos aventures avec votre ami Chotard et votre notaire Gillet.

Seconde probabilité pour la vieille. — Votre petit-fils [1] dit que vous lui confiâtes cet or pour le prêter à six pour cent à un officier qui était mal dans ses affaires, et qui n'était connu ni de vous, ni de lui. Cela est encore possible, quoique fort extraordinaire, et j'évalue cette possibilité à.... un.

Troisième probabilité défavorable à la vieille. — Votre petit-fils prétend qu'il porta cet or, à pied, en treize voyages, de son galetas chez l'officier. Cela est encore physiquement possible et moralement ridicule. Il faut être fou pour porter tant d'or à pied, en treize voyages, l'espace de deux lieues et demie ou environ, et pour marcher cinq lieues, en comptant les retours, tandis qu'on pouvait aisément transporter cette somme dans un carrosse de louage ou dans celui de l'emprunteur. La vraisemblance pour vous est ici zéro; et la probabilité contre vous est au moins..... cinquante.

Quatrième probabilité en faveur de la vieille. — Enfin, vous avez des billets de cet officier, valeur reçue. La probabilité peut ici s'évaluer en votre faveur à cent.

Elle doit même être regardée en justice comme une évidence en-

1. François Liégard du Jonquay. (ÉD.)

tière, sans aucun examen, si elle n'est pas balancée par des probabilités opposées, et plus fortes, qui puissent la détruire.

Voilà donc jusqu'à présent *cent une* probabilités que je trouve pour la famille de la veuve contre le gentilhomme, officier général; mais il en faut retrancher *cinquante* pour l'improbabilité des treize voyages; il ne reste plus que *cinquante-une* pour la famille.

Voyons celles qui militent en faveur de l'officier.

Première probabilité pour l'officier général. — Son avocat assure que, voulant emprunter de l'argent, il a employé une courtière [1] qui est morte pendant le procès; que cette courtière était une maquignonne d'affaires, qui prêtait et empruntait sur gages; qu'elle promit de lui faire négocier ses billets, par le moyen de la veuve et de son petit-fils, lequel ayant travaillé chez un procureur, et ayant fait son droit, pouvait servir dans cette négociation. L'officier fit donc pour cent mille écus de billets payables dans dix-huit mois à six pour cent. Il donna lui-même ces billets à la veuve chez elle, pour les faire négocier par la courtière et par la famille de la vieille. Il dit avoir eu l'imprudence de ne point tirer de reconnaissance de ces billets; qu'il se contenta d'une modique somme de douze cents francs, en attendant que ces billets fussent négociés.

Il n'est pas naturel, sans doute, qu'un officier, un père de famille, âgé de quarante-cinq ans, dont le bien est en direction, soit assez neuf en affaires, assez simple, pour confier des billets d'une si grande importance sans en tirer un reçu. Et à qui les confie-t-il? A une veuve de quatre-vingt-huit ans, qui peut mourir demain; à un jeune inconnu, petit-fils de cette veuve. C'est tout ce qu'il aurait pu faire s'il eût négocié avec le banquier le plus accrédité de l'Europe. Aussi avons-nous compté pour cent la probabilité qui s'élève ici contre lui.

Mais, de cela même qu'il était environné de créanciers et que son bien était en direction, il résulte qu'il était capable de cette inadvertance. Il a pu se faire illusion : il a pu supposer que le petit-fils de sa prêteuse pourrait, de concert avec la courtière, lui procurer sur ces billets quelque somme d'argent, dans l'espérance de toucher un jour de lui trois cent mille livres. C'est une fatale ressource; mais elle est très-possible et n'est que trop ordinaire à ceux qui sont chargés de dettes. Cette conjecture, assez plausible par les circonstances qui l'accompagnent, diminue un peu la force de l'extrême probabilité qui l'accable : je la diminue de *dix*.

La pauvre famille reste donc contre lui, tout compté, en possession de quarante et une probabilités.

Seconde probabilité en faveur de l'officier. — Il est avoué de part et d'autre que, le lendemain du jour où le jeune homme prétend avoir porté cent mille écus en treize voyages, l'officier est allé lui-même au troisième étage de la veuve. Là, il lui a fait à son ordre des billets

1. Nommée Charmette. (ÉD.)

pour trois cent vingt-sept mille livres, en comptant les intérêts. Là, il a reçu de son petit-fils un sac de douze cents francs; et ces douze cents livres sont à compte de cette somme de trois cent mille livres qu'on doit négocier pour lui, et que le jeune homme dit avoir délivrée la veille, à douze cents francs près.

Voilà une preuve qu'il était inutile que le jeune homme eût fait cinq lieues à pied, comme un coureur, pour lui apporter cent mille écus en or. Il aurait pu très-aisément faire mettre cet or dans une cassette chez sa mère : la cassette eût été portée dans l'équipage de l'officier. Cette vraisemblance, en sa faveur, devient très-forte; mais elle est moindre que celle des billets, qui parlent en justice. Je l'évalue à la moitié. Je comptais la probabilité extrême résultante de ces billets à cent, dont j'avais soustrait cinquante pour la chimère des treize voyages en une matinée; il restait cinquante et une pour la famille. J'en ai retranché dix en faveur de la probabilité que l'officier n'a été qu'imprudent. Il ne reste donc plus que vingt et une probabilités pour les prêteurs, mais rien pour le maréchal de camp.

Cependant la courtière qui a conduit cette étrange affaire reçoit une lettre du maréchal de camp, dans laquelle il lui fait entendre qu'elle ne sera payée de son droit de courtage que quand il aura touché cent mille écus. Il est très-probable qu'on n'écrit point une telle lettre, quand on peut être démenti sur-le-champ par cette courtière même, par toute la famille, par ses propres billets.

Il n'est pas vraisemblable qu'un gentilhomme qui a besoin d'argent, et à qui une entremetteuse vient de faire compter trois cent mille francs en or, refuse vingt-cinq louis à cette entremetteuse. Il ne paraît pas même dans la nature que ce gentilhomme forme le dessein absurde de nier un jour le prêt qu'il a reconnu, si en effet il a reçu de l'argent.

Je mettrai cette vraisemblance au niveau de tout ce qui reste en faveur de la famille, il y aura alors égalité de vraisemblance et d'incertitude. Ici la guerre est déclarée.

Actions commencées en justice. — La veuve et les siens commencent par présenter requête au lieutenant criminel. Elle se plaint que l'officier ait séduit son petit-fils : elle avance que ce jeune homme lui a porté tout son or : elle craint qu'on ne la paye pas, attendu que l'officier vient d'écrire qu'il attend ces cent mille écus, lesquels il a cependant touchés. Cette plainte peut être celle d'une partie qui craint d'être lésée; elle peut être aussi la démarche prématurée, hardie et adroite d'une partie criminelle qui craint d'être prévenue.

De son côté, l'officier court chez le lieutenant de police : il expose à ce magistrat qu'il a eu la confiance imprudente de donner à une femme de quatre-vingt-huit ans des billets payables à ordre, lesquels doivent être négociés; qu'il n'a point reçu l'argent de ses billets, et que la famille de la veuve prétend les lui faire payer à l'échéance. Ainsi donc les deux parties plaident avant le terme. L'une dit : « On abuse de mes billets et de mon imprudence; » l'autre crie : « On me prend mon or. » Chacun se plaint d'être volé. A qui croire? Le magistrat de la

police, ne voyant de preuves ni d'une part ni d'une autre, conclut qu'il faut en chercher en tâchant de tirer la vérité de la bouche du jeune homme que l'histoire des treize voyages à pied lui rendait fort suspect.

Il pouvait raisonnér ainsi : « Voilà un gentilhomme endetté qui paraît avoir fait des billets de trois cent mille livres pour en tirer peut-être quarante mille comptant, dans l'incertitude d'être en état de les payer; il s'est aveuglé, il a très-grand tort; mais ses adversaires semblent avoir un tort plus funeste et bien plus répréhensible. »

Il pouvait intimider la vieille; mais elle était trop affaiblie et son âge demandait des égards. Il imagine de faire examiner le petit-fils et sa mère, fille de la vieille, par un procureur[1] accrédité en qui il a confiance, par un inspecteur de police[2] intelligent et par un commissaire[3] réputé très-sage. La courtière pouvait donner les plus grandes lumières sur ces obscurités; mais la fatalité veut qu'elle meure dans ce temps-là même. On ne peut donc rien démêler dans ce labyrinthe que par les parties mêmes. Il est à croire que le magistrat de la police, en donnant audience à l'officier, a employé toute sa prudence à découvrir s'il était de bonne ou de mauvaise foi; et que sa longue expérience lui a fait conclure que la famille du galetas devait être coupable; sans quoi ce magistrat lui aurait dit : « Vous avez fait des billets; payez-les à l'échéance. Il n'y a là ni matière à procès, ni objet de police. » Mettons cette vraisemblance pour *dix* en faveur de l'officier. Ainsi de ce chef il aura *dix* sur ses adversaires.

Les officiers de la justice se transportent au troisième étage, où demeure la famille accusée et accusatrice; ils y voient l'ameublement de la pauvreté; ils ne peuvent croire que des gens qui n'ont pas pour cinquante louis de meubles, aient eu trois cent mille francs à prêter à un militaire chargé publiquement de dettes. Les treize voyages leur paraissent surtout une fable absurde. Il faut approfondir ce mystère.

On mène doucement le petit-fils et sa mère chez le procureur à qui le lieutenant de police s'en rapportait, et on laisse la grand'mère tranquille, sans insulter à son âge en l'effarouchant.

Le maréchal de camp, de son côté, se rend secrètement chez ce procureur. Jusque-là tout est dans l'ordre et les deux parties conviennent de ces faits.

Les avocats de la famille du troisième étage disent qu'on a cruellement maltraité la mère et le fils chez le procureur. Les avocats du gentilhomme le dénient. Aucune probabilité sur cet article[4].

L'homme aux treize voyages à pied prétend que le procureur, dans un mouvement d'indignation, lui déboutonna sa veste pour faire voir sa chemise sale et grossière, et lui dit : « Malheureux, tu n'as pas de chemises et tu prétends avoir prêté cent mille écus ! »

Cette exclamation paraît à sa place et ce raisonnement est judicieux. Il est probable qu'un homme qui dispose de tant d'or a des chemises;

1. Appelé Lechauve. (ÉD.) — 2. Dupuis. (ÉD.) — 3. Chesnon. (ÉD.)
4. Il est à remarquer que les avocats des deux parties sont diamétralement opposés sur plusieurs faits essentiels, ce qui augmente l'incertitude.

comme il est vraisemblable qu'il ne fait point cinq lieues à pied pour aller hasarder cent mille écus.

C'est une probabilité contre le jeune homme en faveur de l'officier plaignant; mais elle ne peut être évaluée à plus de quatre, parce que, après tout, le petit-fils d'une vieille femme qui a cent mille écus en or peut n'en pas recevoir beaucoup de sa grand'mère. Ainsi l'officier aurait *quatorze* en sa faveur.

Enfin, après un long interrogatoire, après qu'on a mis en usage les raisons et les menaces, la mère du jeune homme avoue le crime en pleurant; elle confesse qu'on n'a délivré que douze cents livres à l'officier et que les treize voyages sont une fable. Alors un commis[1] de l'inspecteur de police fait mettre des menottes à son fils qui fait le même aveu et qui dit : « Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris. » Ce commis de police était-il en droit de charger de fers un docteur en droit? est-il permis de traiter ainsi un citoyen? Ce commis me paraît punissable; mais enfin le docteur en droit avoue; et ces mots : « Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris, » paraissent plutôt les expressions d'un homme qui ne rougit de rien, que celles d'un honnête homme indigné d'être accusé d'un crime.

La mère et le fils sont conduits chez le commissaire, qui passe pour un homme très-doux et très-sage : on ôte les menottes au fils, et tous deux signent devant lui leur condamnation. On les mène en prison, et la chose paraît juste. Détenus en prison, ils renoncent d'abord à leur prétention chimérique; ils écrivent, dit-on, à un ancien avocat, leur conseil, qu'ils se désistent. Les sœurs du malheureux vont chez le même commis de police qui a intimidé leur frère et leur mère; elles implorent la pitié du magistrat de la police dans une lettre qu'elles lui écrivent chez ce même commis. Alors nulle probabilité en faveur des accusés; tout est contre eux, tout est pour le maréchal de camp. Plus de procès; l'affaire est consommée. Point du tout, on la fait revivre; elle devient plus violente et plus obscure qu'auparavant.

Nouvelles probabilités contre la famille aux cent mille écus. — Le petit-fils et la mère, encouragés par un homme qui fut autrefois avocat, rétractent leur aveu et reviennent contre leur signature. Ils soutiennent qu'on les a violentés chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde s'ils ne signaient pas. Ils crient qu'ils ont cédé à la tyrannie; mais qu'enfin, ayant repris leurs sens, ils espèrent tout de la justice.

Ici le *calcul des probabilités* augmente contre eux. Vous prétendez avoir été maltraités et vous signez chez un commissaire que vous méritez de l'être! Vous dites qu'on vous a traités de coquins et vous signez que vous êtes des coquins! Vous criez qu'on vous a menacés de la corde et vous signez que vous avez fait une action à vous faire pendre! Et chez qui écrivez-vous votre condamnation? Chez un commissaire honnête homme, à qui vous pouviez, au contraire, rendre une plainte

1. Nommé Desbrunières ou Desbrugnières. (Éd.)

juridique contre vos bourreaux qui vous ont fait (dites-vous) tant de violence. La crainte a arraché votre aveu et conduit votre main ! Quelle crainte aviez-vous, si vous étiez innocents ? C'était aux suppôts de la police, à ces bourreaux volontaires de deux citoyens, à trembler. Ne sentez-vous pas qu'en les déférant à la justice vous aviez pour vous tout Paris et toute la France ? Le peuple aurait voulu déchirer ces barbares. Leurs vexations étaient ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. Il n'y a pas un homme dans Paris qui, à votre place, eût été seulement tenté de faire le lâche mensonge que vous dites avoir fait. Quoi ! vous, docteur en droit, vous mentez pour vous couvrir d'opprobre, vous et votre aïeule, et toute votre pauvre famille ! Vous vous calomniez exprès pour perdre cent mille écus que vous réclamiez ! vous vous calomniez pour vous perdre vous-même !

Cette probabilité contre vous et en faveur de votre adversaire est très-grande. Je l'évalue au double de la vraisemblance qui naissait des billets de l'officier, c'est-à-dire à *deux cents*. Ainsi il a pour lui *deux cent quatorze*.

Intervention d'un ancien tapissier, solliciteur de procès, dans cette affaire. — Un solliciteur de procès (je ne puis le nommer autrement puisqu'il sollicite), un homme, dis-je, qui n'est ni parent ni ami de la famille[1], achète ce procès de votre grand'mère, pour la somme de cent quinze mille livres qu'il doit prendre un jour sur les biens restants au maréchal de camp, s'il le gagne ; moyennant quoi il se charge des frais. Voilà un étrange marché. On dit que la seule conviction, la seule pitié pour une famille opprimée, lui a fait entreprendre cette action généreuse ; il ne fallait donc pas l'avilir en prenant de l'argent. Si, au contraire, il en avait donné, comme tant de personnes en ont prodigué dans la catastrophe des Calas et des Sirven, pour venger l'innocence évidemment reconnue, il mériterait l'estime et la reconnaissance de tout le public, et la probabilité pour la cause de la famille augmenterait considérablement ; mais sa conduite intéressée, loin de fortifier les vraisemblances, les diminue.

Toutefois il paraît qu'elle ne les diminue pas de beaucoup ; car il se peut que cet homme soit avide, et que la famille soit innocente. Il est vraisemblable surtout qu'il ait cru qu'en justice réglée des billets payables à ordre l'emporteraient sur toute autre considération ; qu'on jugerait au parlement comme on juge aux consuls et à la Conservation[2] de Lyon ; que les preuves testimoniales ne seraient point admises, quand les preuves par écrit parlent si haut.

Que fait-il donc ? c'est lui qui, avec un homme autrefois avocat, ranime le courage abattu du jeune homme et de sa mère qui ont fait l'aveu du crime à eux imputé ; c'est lui qui les excite à renier cette confession extorquée par la violence. Il dresse leur requête, il parle en

1. Il s'appelait Aubourg. Il n'acheta pas le procès ; mais la veuve Véron lui fit donation entre vifs de 115 000 francs, à la charge de fournir aux frais du procès. (*Note de M. Beuchot.*)

2. C'était le titre du tribunal de commerce de Lyon. (ÉD.)

leur nom, il les présente au public et aux juges comme des victimes sous le couteau de la tyrannie; il obtient leur élargissement. Presque toute la France élève la voix avec lui pour une famille du peuple trompée, volée, opprimée par un homme qui n'a pour lui que sa qualité et des dettes. Ces dettes le rendent très-suspect; sa qualité ne lui sert pas de défense dans l'esprit d'une nation alarmée, qui a vu tant d'hommes indignes de leur nom se déshonorer par des actions basses et cruelles.

L'intervention de ce solliciteur serait donc une grande probabilité pour les accusés, si elle était gratuite; mais étant mercenaire, elle semble être contre eux; et tout ce qu'on peut faire de plus favorable pour eux, c'est de ne la pas compter.

Mais il y a ici une réflexion importante à faire.

D'un côté, si l'officier n'est pas de bonne foi, il n'y a qu'un délinquant; de l'autre, si le jeune homme a trompé l'officier, il y a neuf criminels, lui, sa grand' mère, ses deux sœurs, les deux témoins, le solliciteur qui achète ce procès, l'ancien avocat qui a servi de conseil.

Mais, de tous ces complices, il se peut qu'il y en ait plusieurs de séduits et de trompés. L'ancien avocat, le solliciteur, peuvent l'avoir été; les deux sœurs, la grand'mère elle-même, peuvent avoir été subjuguées par le jeune homme. Tout cela ne présente encore à l'esprit que de funestes doutes. Mais d'un côté neuf plaignants, et de l'autre un seul, semblent diminuer les probabilités qui parlaient en faveur de l'officier. Réduisons-les à cent cinquante.

Mort et testament de la grand'mère pendant le procès. — Le calcul va bien changer. L'aïeule, sur qui roule toute l'affaire, paye enfin le tribut à la nature; elle reçoit ses sacrements, et fait son testament le jour même de sa mort[1].

Il n'est point dit par ses avocats qu'elle ait fait serment sur l'eucharistie d'avoir prêté les cent mille écus au maréchal de camp, mais elle le dit par son testament; et cet acte, fait immédiatement après sa communion, peut être regardé comme un serment fait à Dieu même. Cette probabilité, dépouillée de toutes les circonstances qui pourraient l'affaiblir, est la plus forte de toutes : elle est du double plus puissante que celle de l'aveu de la fourberie fait par sa fille et par son petit-fils, parce que cet aveu a pu, à toute force, être arraché par des violences. Cet aveu a été rétracté, et le testament ne peut l'être. Les dernières volontés d'une mourante, après avoir communié, sont assurément plus croyables qu'une confession faite en tremblant devant un commissaire. Je n'hésiterais pas à faire valoir cette probabilité au-dessus de toutes les vraisemblances qui déposent contre la famille.

Mais aussi pesons tout : considérons qu'il y a plus d'un exemple de fausses déclarations de mourants.

Qui a cru tromper Dieu pendant sa vie, peut croire le tromper à sa mort. Une femme qui prête à usure au-dessus du taux du roi peut n'a-

1. 10 mars 1772. (ED.)

voir pas la conscience bien délicate. Il paraît qu'elle a demeuré dans la rue Quincampoix, à peu près vers le temps du *système;* et cette rue n'était pas l'école de la probité.

Cette femme qui confirme par son testament la vente de son procès pour[1] cent quinze mille livres à un solliciteur, peut avoir été encouragée par ce solliciteur. Le soin de sa réputation et de sa famille peut l'avoir emporté dans son cœur sur la crainte de Dieu même. Entre le malheur d'exposer ses enfants à des peines rigoureuses, et la hardiesse d'un mensonge, elle a pu ne pas balancer.

La Genep, dont nous avons parlé, fit une déclaration plus importante en mourant, et elle était fausse.

Dans l'étonnant procès de la comtesse de Saint-Aignan, la sage-femme qui l'avait gardée jura sur l'eucharistie, avant de mourir, que la comtesse n'avait point accouché. Et les juges n'eurent aucun égard à ce serment.

Un nommé Cognot, ayant assuré par son testament que celle qui depuis se dit sa fille ne l'était pas, ne fut point cru par le parlement.

Cerisantes institua dans Naples le duc de Guise son exécuteur testamentaire : il lui légua sa vaisselle d'or, ses diamants à la duchesse de Pepoli, vingt mille pistoles aux jésuites, trente mille à ses parents; il n'avait rien.

On a vu cent testaments frauduleux depuis celui de sir Ciapelleto jusqu'à celui de Cerisantes.

Pourquoi notre veuve affirme-t-elle, dans ce dernier acte, que son petit-fils a porté trois cent mille livres en or en treize voyages ? Elle ne l'a pas vu, et cela peut lui avoir été dicté par lui.

Sa déclaration ne rend pas les treize voyages de son petit-fils moins ridicules; sa fille et son petit-fils n'en ont pas moins avoué devant un commissaire un crime assez grand : la possession de cent mille écus en or, sans en faire usage pendant plusieurs années, n'en est pas moins improbable. Elle avait tenu un appartement de mille livres dans la rue Quincampoix, vers le temps du *système,* et immédiatement après la mort de son mari, elle prit un logement de 250 liv., et ensuite un de 400 liv.; ce qui fait croire que son mari n'avait pas fait une très-grande fortune, et que ces cent mille écus en or pourraient bien être une fable.

Toutes ces vraisemblances, balancées avec son testament, paraissent lui ôter beaucoup de son poids. Ayant donc porté à *cent* contre la famille la valeur de l'aveu fait par les accusés, je ne puis porter plus haut la valeur du testament. En ce cas je réduirai à cinquante les probabilités de l'accusateur.

Nouvelles probabilités à examiner dans cette affaire. — Il faut tâcher de pénétrer dans le mystère d'iniquité qui paraît présumable, mais qui est pourtant très-extraordinaire dans la famille accusée, dans ses témoins, et dans ses fauteurs.

1. Les avocats ne sont pas d'accord sur la somme : ceux de l'officier général *disent 115 000 livres,* les autres l'évaluent à 60 000 livres; mais il résulte que *ce procès a été vendu.*

Voilà un jeune homme, sa mère et ses sœurs qui demandent justice à grands cris et qui disent : « On nous vole notre subsistance. » Ils demandent vengeance de la cruelle persécution qu'ils ont soufferte. Ils prétendent avoir été forcés par les menaces, par les coups, par les chaînes, à s'avouer coupables, lors même qu'on leur arrachait toute leur fortune. Les sœurs elles-mêmes se plaignent que le commis de police, qui a extorqué un aveu de leur frère avec fureur, en a obtenu aussi un de leur main par fourberie; elles reviennent avec leur frère et leur mère contre cet aveu. Serait-il possible que quatre personnes si intéressées à nier une telle iniquité, l'eussent confessée, si la vérité ne les y eût pas forcées? Mais enfin elles prétendent qu'elles n'y ont été forcées que par la crainte. Il leur est permis de réclamer contre une charte privée, contre dix heures entières d'un interrogatoire illégal, contre l'autorité qui les a accablées. Le jeune homme, sans secours et sans protection, produit des témoins, et redemande son bien, le testament de sa grand'mère à la main.

Allons pas à pas.

Quant au testament, il paraît qu'il ne prouve rien, parce qu'il prouve trop. La testatrice y articule cinq cent mille francs au lieu de trois cent mille. Elle suppose, ou plutôt on lui fait supposer qu'elle a donné deux cent mille livres à sa fille, et on ne voit ni l'origine ni l'emploi de ces deux cent mille livres. Cela seul est un puissant indice que la testatrice était une fourbe, ou qu'on a suggéré, et très-maladroitement suggéré ce testament à une femme de quatre-vingt-huit ans, qui prétendait n'avoir jamais eu que ces cent mille écus de bien, et qui, en se contredisant elle-même, prétend en avoir donné déjà deux cent mille autres. Si sa fille ne peut montrer devant les juges l'emploi de ces prétendus deux cent mille francs, il est plus que probable que la mère a menti en mourant; et la fausseté de ces deux cent mille livres est la plus forte présomption de la fausseté des trois cent mille.

Mais le jeune homme aux treize voyages a pour lui des témoins et des fauteurs, qui jusqu'à présent n'ont pas paru se démentir aux yeux du public, et qui, trop avertis du danger de se rétracter, pourront ne se démentir jamais.

On est donc réduit jusqu'à présent à peser leur témoignage. L'un des témoins est un cocher devenu piqueur[1], et chassé de chez son maître. Il dit avoir aidé à compter l'or, et à faire les sacs que le jeune homme a portés chez l'officier. On prétend qu'il a été séduit par des promesses d'argent, et par une courtière condamnée ci-devant à être renfermée à l'Hôpital : mais il peut aussi n'être point complice; il peut n'avoir déposé que de ce qui lui a paru vrai; et, quoique sa condition et toutes ses démarches le rendent très-suspect, on ne doit le juger coupable qu'après l'avoir convaincu.

Le second témoin qui dépose avoir vu, le 23 septembre 1771, porter l'or chez l'officier, était (*à ce que* l'on assure) ce jour-là même frotté

1. *Nommé Gilbert.* (ÉD.)

de mercure dans la rue Jacob, chez un chirurgien. Il est bien aisé de savoir de ce chirurgien et de toute sa maison, si ce malheureux put sortir avant ou après une pareille opération.

Or, s'il est vrai que ce témoin ait passé cette journée dans la maison où il subissait le grand remède, tout sera bientôt mis au grand jour. Un faux témoin en pourra faire découvrir un autre. On verra pourquoi un solliciteur de procès aura acheté cent quinze mille livres cette affaire criminelle comme on achète une métairie; pourquoi un homme, qui fut autrefois avocat, a déterminé le prêteur et sa mère à revenir contre leur aveu et contre leur signature. Enfin la vérité sera connue.

S'il ne reste que des probabilités, que faire? — Mais si les témoins vrais ou faux persistent, si l'une des deux parties s'obstine à dire : *J'ai prêté cent mille écus*, et l'autre à nier qu'elle ait reçu cet argent; si les preuves manquent, à quoi serviront les probabilités?

Certainement s'il y a quelque chose de vraisemblable dans cette affaire, ce n'est pas qu'un officier général ait formé le dessein de voler une famille qui offrait de lui prêter de l'argent; qu'immédiatement après avoir reçu cet argent, il ait juré ne l'avoir point touché, lorsqu'il a signé qu'il l'avait touché : il n'est pas probable que, possesseur de tant d'or, il ait refusé de donner une légère rétribution à une courtière qui lui aurait en effet procuré trois cent mille livres, et que, par ce refus étonnant, il se soit plongé dans un tel précipice.

Il est bien plus naturel de soupçonner un jeune homme sortant de l'étude d'un procureur, associé avec un cocher; avec un homme plus vil encore, connu seulement dans cette affaire par une maladie honteuse; avec un tapissier devenu solliciteur de procès.

Si le public prononce entre des vraisemblances, il pensera que ce jeune homme, fin et hardi, a profité de l'imprudente facilité d'un officier qui a donné ses reçus en attendant son argent.

Ajoutez à ces présomptions l'absurdité d'une somme d'environ cent mille écus donnés autrefois à la grand'mère par un Chotard, mort insolvable, et remis à la même vieille par un Gillet qui n'existait plus. Joignez-y l'absurdité ridicule de porter à pied, en treize voyages, une somme considérable, et qu'on pouvait si aisément transporter dans une voiture.

Ces probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves péremptoires pour les juges; elles indiquent la vérité et ne la démontrent pas. On a vu même quelquefois cette vérité, qu'on cherche avec tant de soin, démentir, en se montrant, toutes les vraisemblances qu'on avait prises pour elle. Des billets à ordre en bonne forme font disparaître toutes les apparences contraires. Vous êtes d'un âge mûr, vous êtes père de famille, vous avez promis de payer trois cent vingt-sept mille livres valeur reçue. Payez-les, comme vous consentez de payer les douze cents francs que vous avez reçus du même prêteur.

La dette est pareille, la loi est précise. On ne plaide point contre sa signature en alléguant de simples probabilités.

Ceux qui sont persuadés que l'officier n'a point reçu les cent mille

écus qu'on lui demande, avec l'intérêt usuraire de vingt-sept mille livres, diront : Il est vrai qu'en général on ne peut rien opposer à une promesse *valeur reçue;* ce mot seul est la preuve légale de la dette. Mais si un homme a fait un billet valeur reçue de cent mille écus à un mendiant, sera-t-il obligé de les payer? Non, sans doute. Pourquoi? c'est que la loi ne juge une promesse payable que parce qu'elle présume l'argent reçu en effet. Or, elle ne peut présumer que cette somme ait été reçue de la main d'un mendiant.

Il s'agit donc ici de voir s'il est aussi probable que l'officier n'a point reçu cent mille écus de la pauvre famille du troisième étage, qu'il serait probable que cet autre homme n'aurait point touché ces cent mille écus de la main d'un gueux qui demandait l'aumône.

Voilà comme peuvent raisonner les partisans de l'officier.

Les partisans de la famille du troisième étage répondront que la comparaison n'est point admissible ; qu'on ne voit point de mendiant riche de cent mille écus, mais qu'on a vu plus d'une fois de vieilles avares posséder beaucoup d'or dans leur coffre. Ils diront que la loi ne force personne à montrer l'origine de sa fortune; que la famille du prêteur n'a découvert la source de sa richesse que par surabondance de droit; que si chaque citoyen était obligé de faire voir d'où il tient l'argent qu'il a prêté, on ne prêterait plus à personne, que la société serait dissoute. « Malheur, diront-ils, aux imprudents majeurs qui font des billets à ordre mal à propos! Eût-on promis quatre millions à un pauvre de l'Hôpital, valeur reçue, il faudrait les payer à l'échéance, si on les avait. »

Maintenant que pensera l'homme impartial et désintéressé?

Ne croira-t-il pas qu'il faut une preuve victorieuse pour annuler des billets de trois cent vingt-sept mille livres à ordre, et que les juges sont ici réduits à forcer, par une enquête sévère, les accusés à faire devant eux le même aveu qu'ils ont fait devant un commissaire, c'est-à-dire de confesser qu'ils n'ont jamais prêté cent mille écus?

Cet aveu, arraché par la justice, est-il la seule pièce qui puisse détruire une promesse par écrit?

Les avocats des deux parties se contredisent hautement : l'un assure que la grand'mère était très-riche, qu'elle vivait avec splendeur, qu'elle était servie à Vitri, en vaisselle d'argent; que son petit-fils a bien voulu faire cinq lieues à pied pour porter cent mille écus sous sa redingote à un homme qu'il voulait obliger; que ses témoins sont très-honnêtes gens, au-dessus de tout reproche; que leur solliciteur, qui a eu la complaisance d'acheter cet étrange procès, en exigeant cent quinze mille livres, et de se réduire ensuite à soixante mille, est un très-rare exemple de générosité; que les courtières qui ont conduit cette affaire sont très-vertueuses.

L'autre proteste que la grand'mère subsistait de l'infâme métier de prêter sur gages; que le jeune homme aux treize voyages n'en a fait qu'un seul; que ses témoins sont de vils fripons; que le solliciteur est un homme qui prête sur gages ouvertement, et qui n'a offert son ministère à la vieille que parce qu'il est du même métier qu'elle; qu'il

a été autrefois laquais, ensuite tapissier, et qu'enfin les courtières[1] avec lesquelles la famille prêteuse était liée, avaient une conduite digne de leur profession.

J'ajouterai qu'il y a présentement dans ma maison un domestique de livrée qui assure avoir dîné plusieurs fois avec le jeune homme aux cent mille écus, qui aspirait à une place de magistrat. Il m'a dit devant témoins, que des deux sœurs de ce magistrat, l'une travaillait en broderie pour les marchands du Pont-au-Change, l'autre était couturière; que la grand'mère prêtait sur gages par des tiers; mais que, du reste, il n'avait jamais entendu faire aucun reproche à la famille.

Parmi tant de contradictions, il est évident que les interrogatoires peuvent seuls jeter du jour sur tant d'obscurités.

Décidez, messieurs : vous êtes justes, éclairés, appliqués et sages Mais quelle pénible fonction de se priver du sommeil et de toutes les consolations de la vie pour la consumer à résoudre tous les problèmes que la cupidité, l'avarice, la perfidie, la méchanceté, accumulent continuellement sous vos yeux! Vous seriez bien plus à plaindre que les plaideurs, si vous n'étiez soutenus par la noblesse de votre ministère.

IL FAUT PRENDRE UN PARTI,

OU LE PRINCIPE D'ACTION.

DIATRIBE.

(1772.)

Ce n'est pas entre la Russie et la Turquie qu'il s'agit de prendre un parti; car ces deux États feront la paix tôt ou tard[2] sans que je m'en mêle.

Il ne s'agit pas de se déclarer pour une faction anglaise contre une autre faction; car bientôt elles auront disparu pour faire place à d'autres.

Je ne cherche point à faire un choix entre les chrétiens grecs, les arméniens, les eutychiens, les jacobistes, les chrétiens appelés papistes, les luthériens, les calvinistes, les anglicans, les primitifs appelés quakers, les anabaptistes, les jansénistes, les molinistes, les sociniens, les piétistes et tant d'autres *istes*. Je veux vivre honnêtement avec tous ces messieurs quand j'en rencontrerai, sans jamais disputer avec eux; parce qu'il n'y en a pas un seul qui, lorsqu'il aura un écu à partager avec moi, ne sache parfaitement son compte, et qui consente à perdre une obole pour le salut de mon âme ou de la sienne.

Je ne prendrai point parti entre les anciens parlements de France et

1. Marchette et Tourtera. (ÉD.) — 2. Ils la firent en juillet 1774. (ÉD.)

les nouveaux [1], parce que, dans peu d'années, il n'en sera plus question;

Ni entre les anciens et les modernes, parce que ce procès est interminable;

Ni entre les jansénistes et les molinistes, parce qu'ils ne sont plus, et que voilà, Dieu merci, cinq ou six mille volumes devenus aussi inutiles que les œuvres de saint Ephrem;

Ni entre les opéras bouffons français et les italiens, parce que c'est une affaire de fantaisie.

Il ne s'agit ici que d'une petite bagatelle, de savoir s'il y a un Dieu; et c'est ce que je vais examiner très-sérieusement et de très-bonne foi, car cela m'intéresse, et vous aussi.

I. *Du principe d'action.* — Tout est en mouvement, tout agit, et tout réagit dans la nature.

Notre soleil tourne sur lui-même avec une rapidité qui nous étonne; et les autres soleils tournent de même, tandis qu'une foule innombrable de planètes roule autour d'eux dans leurs orbites, et que le sang circule plus de vingt fois par heure dans les plus vils de nos animaux.

Une paille que le vent emporte tend, par sa nature, vers le centre de la terre, comme la terre gravite vers le soleil, et le soleil vers elle. La mer doit aux mêmes lois son flux et son reflux éternel. C'est par ces mêmes lois que des vapeurs qui forment notre atmosphère s'échappent continuellement de la terre, et retombent en rosée, en pluie, en grêle, en neige, en tonnerres.

Tout est action, la mort même est agissante. Les cadavres se décomposent, se métamorphosent en végétaux, nourrissent les vivants qui à leur tour en nourrissent d'autres. Quel est le principe de cette action universelle?

Il faut que le principe soit unique. Une uniformité constante dans les lois qui dirigent la marche des corps célestes, dans les mouvements de notre globe, dans chaque espèce, dans chaque genre d'animal, de végétal, de minéral, indique un seul moteur. S'il y en avait deux, ils seraient ou divers, ou contraires, ou semblables. Si divers, rien ne se correspondrait; si contraires, tout se détruirait; si semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un; c'est un double emploi.

Je me confirme dans cette idée qu'il ne peut exister qu'un seul principe, un seul moteur, dès que je fais attention aux lois constantes et uniformes de la nature entière.

La même gravitation pénètre dans tous les globes, et les fait tendre les uns vers les autres en raison directe, non de leurs surfaces, ce qui pourrait être l'effet de l'impulsion d'un fluide, mais en raison de leurs masses.

Le carré de la révolution de toute planète est comme la racine du cube de sa distance au soleil (et cela prouve, en passant, ce que Pla-

1. Les parlements établis par Maupeou. (ÉD.)

ton avait deviné, je ne sais comment, que le monde est l'ouvrage de l'éternel géomètre).

Les rayons de lumière ont leurs réflexions et leurs réfractions dans toute l'étendue de l'univers. Toutes les vérités mathématiques doivent être les mêmes dans l'étoile Sirius et dans notre petite loge.

Si je porte ma vue ici-bas sur le règne animal, tous les quadrupèdes, et les bipèdes qui n'ont point d'ailes, perpétuent leur espèce par la même copulation; toutes les femelles sont vivipares.

Tous les oiseaux femelles pondent des œufs.

Dans toute espèce, chaque genre peuple et se nourrit uniformément.

Chaque genre de végétal a le même fonds de propriétés.

Certes, le chêne et le noisetier ne se sont pas entendus pour naître et croître de la même façon, de même que Mars et Saturne n'ont pas été d'intelligence pour observer les mêmes lois. Il y a donc une intelligence unique, universelle, et puissante, qui agit toujours par des lois invariables.

Personne ne doute qu'une sphère armillaire, des paysages, des animaux dessinés, des anatomies en cire colorée, ne soient des ouvrages d'artistes habiles. Se pourrait-il que les copies fussent d'une intelligence, et que les originaux n'en fussent pas? Cette seule idée me paraît la plus forte démonstration, et je ne conçois pas comment on peut la combattre

II. *Du principe d'action nécessaire et éternel.* — Ce moteur unique est très-puissant, puisqu'il dirige une machine si vaste et si compliquée. Il est très-intelligent, puisque le moindre des ressorts de cette machine ne peut être égalé par nous qui sommes intelligents.

Il est un être nécessaire, puisque sans lui la machine n'existerait pas.

Il est éternel; car il ne peut être produit du néant, qui n'étant rien ne peut rien produire; et dès qu'il existe quelque chose, il est démontré que quelque chose est de toute éternité. Cette vérité sublime est devenue triviale. Tel a été de nos jours l'élancement de l'esprit humain, malgré les efforts que nos maîtres d'ignorance ont faits pendant tant de siècles pour nous abrutir.

III. *Quel est ce principe?* — Je ne puis me démontrer l'existence du principe d'action, du premier moteur, de l'Être suprême, par la synthèse, comme le docteur Clarke. Si cette méthode pouvait appartenir à l'homme, Clarke était digne peut-être de l'employer; mais l'analyse me paraît plus faite pour nos faibles conceptions. Ce n'est qu'en remontant le fleuve de l'éternité, que je puis essayer de parvenir à sa source.

Ayant donc connu par le mouvement qu'il y a un moteur; m'étant prouvé par l'action qu'il y a un principe d'action, je cherche ce que c'est que ce principe universel; et la première chose que j'entrevois avec une secrète douleur, mais avec une résignation entière, c'est qu'étant une partie imperceptible du grand tout, étant, comme dit

Timée, un point entre deux éternités, il me sera impossible de comprendre ce grand tout et son maître, qui m'engloutissent de toutes parts.

Cependant je me rassure un peu en voyant qu'il m'a été donné de mesurer la distance des astres, de connaître le cours et les lois qui les retiennent dans leurs orbites. Je me dis: « Peut-être parviendrai-je, en me servant de bonne foi de ma raison, jusqu'à trouver quelque lueur de vraisemblance qui m'éclairera dans la profonde nuit de la nature; et si ce petit crépuscule que je cherche ne peut m'apparaître, je me consolerai en sentant que mon ignorance est invincible, que des connaissances qui me sont interdites me sont très-sûrement inutiles, et que le grand Être ne me punira pas d'avoir voulu le connaître, et de n'avoir pu y parvenir. »

IV. *Où est le premier principe? Est-il infini?* — Je ne vois point le premier principe moteur intelligent d'un animal appelé homme, lorsqu'il me démontre une proposition de géométrie, ou lorsqu'il soulève un fardeau. Cependant je juge invinciblement qu'il y en a un dans lui, tout subalterne qu'il est. Je ne puis découvrir si ce premier principe est dans son cœur, ou dans sa tête, ou dans son sang, ou dans tout son corps. De même, j'ai deviné un premier principe de la nature; j'ai vu qu'il est impossible qu'il ne soit pas éternel : mais où est-il?

S'il anime toute existence, il est donc dans toute existence : cela me paraît indubitable. Il est dans tout ce qui est, comme le mouvement est dans tout le corps d'un animal, si on peut se servir de cette misérable comparaison.

Mais, s'il est dans ce qui existe, peut-il être dans ce qui n'existe pas? L'univers est-il infini? on me le dit; mais qui me le prouvera? Je le conçois éternel, parce qu'il ne peut avoir été formé du néant; parce que ce grand principe, *rien ne vient de rien*, est aussi vrai que deux et deux font quatre; parce qu'il y a, comme nous avons vu ailleurs, une contradiction absurde à dire : « L'Être agissant a passé une éternité sans agir; l'Être formateur a été éternel sans rien former; l'Être nécessaire a été pendant une éternité l'Être inutile. »

Mais je ne vois aucune raison pourquoi cet Être nécessaire serait infini. Sa nature me paraît d'être partout où il y a existence; mais pourquoi, et comment une existence infinie? Newton a démontré le vide, qu'on n'avait fait que supposer jusqu'à lui. S'il y a du vide dans la nature, le vide peut donc être hors de la nature. Quelle nécessité que les êtres s'étendent à l'infini? que serait-ce que l'infini en étendue? Il ne peut exister non plus qu'en nombre. Point de nombre, point d'extension à laquelle je ne puisse ajouter. Il me semble qu'en cela le sentiment de Cudworth doit l'emporter sur celui de Clarke.

Dieu est présent partout, dit Clarke. Oui, sans doute; mais partout où il y a quelque chose, et non pas où il n'y a rien. Être présent à rien me paraît une contradiction dans les termes, une absurdité. Je suis forcé d'admettre une éternité; mais je ne suis pas forcé d'admettre un infini actuel.

Enfin, que m'importe que l'espace soit un être réel, ou une simple appréhension de mon entendement? Que m'importe que l'Être nécessaire, intelligent, puissant, éternel, formateur de tout être, soit dans cet espace imaginaire, ou n'y soit pas? en suis-je moins son ouvrage? en suis-je moins dépendant de lui? en est-il moins son maître? Je vois ce maître du monde par les yeux de mon intelligence; mais je ne le vois point au delà du monde.

On dispute encore si l'espace infini est un être réel ou non. Je ne veux point asseoir mon jugement sur un fondement aussi équivoque, sur une querelle digne des scolastiques; je ne veux point établir le trône de Dieu dans les espaces imaginaires.

S'il est permis, encore une fois, de comparer les petites choses qui nous paraissent grandes, à ce qui est si grand en effet, imaginons un alguazil de Madrid qui veut persuader à un Castillan son voisin que le roi d'Espagne est le maître de la mer qui est au nord de la Californie, et que quiconque en doute est criminel de lèse-majesté. Le Castillan lui répond : « Je ne sais pas seulement s'il y a une mer au delà de la Californie. Peu m'importe qu'il y en ait une, pourvu que j'aie de quoi vivre à Madrid. Je n'ai pas besoin qu'on découvre cette mer pour être fidèle au roi mon maître sur les bords du Manzanarès. Qu'il ait, ou non, des vaisseaux au delà de la baie d'Hudson, il n'en a pas moins le pouvoir de me commander ici; je sens ma dépendance de lui dans Madrid, parce que je sais qu'il est le maître de Madrid. »

Ainsi notre dépendance du grand Être ne vient point de ce qu'il est présent hors du monde, mais de ce qu'il est présent dans le monde. Je demande seulement pardon au maître de la nature de l'avoir comparé à un chétif homme pour me mieux faire entendre.

V. *Que tous les ouvrages de l'Être éternel sont éternels.* — Le principe de la nature étant nécessaire et éternel, et son essence étant d'agir, il a donc agi toujours; car, encore une fois, s'il n'avait pas toujours été le Dieu agissant, il aurait été toujours le Dieu indolent, le Dieu d'Épicure, le Dieu qui n'est bon à rien. Cette vérité me paraît démontrée en toute rigueur.

Le monde, son ouvrage, sous quelque forme qu'il paraisse, est donc éternel comme lui, de même que la lumière est aussi ancienne que le soleil, le mouvement aussi ancien que la matière, les aliments aussi anciens que les animaux; sans quoi le soleil, la matière, les animaux, auraient été non-seulement des êtres inutiles, mais des êtres de contradiction, des chimères.

Que pourrait-on imaginer en effet de plus contradictoire qu'un être essentiellement agissant qui n'aurait pas agi pendant une éternité; un être formateur qui n'aurait rien formé, et qui n'aurait formé quelques globes que depuis très-peu d'années, sans qu'il parût la moindre raison de les avoir formés plutôt en un temps qu'en un autre? Le principe intelligent ne peut rien faire sans raison; rien ne peut exister sans une raison antécédente et nécessaire. Cette raison antécédente et nécessaire a été éternellement; donc l'univers est éternel.

Nous ne parlons ici que philosophiquement : il ne nous appartient pas seulement de regarder en face ceux qui parlent par révélation.

VI. *Que l'Être éternel, premier principe, a tout arrangé volontairement.* — Il est clair que cette suprême intelligence nécessaire, agissante, a une volonté, et qu'elle a tout arrangé parce qu'elle l'a voulu. Car comment agir et former tout sans vouloir le former? ce serait être une pure machine, et cette machine supposerait un autre premier principe, un autre moteur. Il en faudrait toujours revenir à un premier être intelligent, quel qu'il soit. Nous voulons, nous agissons, nous formons des machines quand nous le voulons; donc le grand Démiourgos très-puissant a tout fait parce qu'il l'a voulu.

Spinosa lui-même reconnaît dans la nature une puissance intelligente, nécessaire : mais une intelligence destituée de volonté serait une chose absurde, parce que cette intelligence ne servirait à rien; elle n'opérerait rien, puisqu'elle ne voudrait rien opérer. Le grand Être nécessaire a donc voulu tout ce qu'il a opéré.

J'ai dit tout à l'heure qu'il a tout fait nécessairement, parce que si ses ouvrages n'étaient pas nécessaires, ils seraient inutiles. Mais cette nécessité lui ôterait-elle sa volonté? non, sans doute; je veux nécessairement être heureux; je n'en veux pas moins ce bonheur; au contraire, je le veux avec d'autant plus de force que je le veux invinciblement.

Cette nécessité lui ôte-t-elle sa liberté? point du tout. La liberté ne peut être que le pouvoir d'agir. L'Être suprême étant très-puissant est donc le plus libre des êtres.

Voilà donc le grand artisan des choses reconnu nécessaire, éternel, intelligent, puissant, voulant, et libre.

VII. *Que tous les êtres, sans aucune exception, sont soumis aux lois éternelles.* — Quels sont les effets de ce pouvoir éternel résidant essentiellement dans la nature? Je n'en vois que de deux espèces, les insensibles et les sensibles.

Cette terre, ces mers, ces planètes, ces soleils, paraissent des êtres admirables, mais brutes, destitués de toute sensibilité. Un colimaçon qui veut, qui a quelques perceptions, et qui fait l'amour, paraît en cela jouir d'un avantage supérieur à tout l'éclat des soleils qui illuminent l'espace.

Mais tous ces êtres sont également soumis aux lois éternelles et invariables.

Ni le soleil, ni le colimaçon, ni l'huître, ni le chien, ni le singe, ni l'homme, n'ont pu se donner rien de ce qu'ils possèdent; il est évident qu'ils ont tout reçu.

L'homme et le chien sont nés malgré eux d'une mère qui les a mis au monde malgré elle. Tous deux tettent leur mère sans savoir ce qu'ils font, et cela par un mécanisme très-délicat, très-compliqué, dont même très-peu d'hommes acquièrent la connaissance.

Tous deux, au bout de quelque temps, ont des idées, de la mémoire, une volonté; le chien beaucoup plus tôt, l'homme plus tard.

Si les animaux n'étaient que de pures machines, ce ne serait qu'une raison de plus pour ceux qui pensent que l'homme n'est qu'une machine aussi; mais il n'y a plus personne aujourd'hui qui n'avoue que les animaux ont des idées, de la mémoire, une mesure d'intelligence; qu'ils perfectionnent leurs connaissances; qu'un chien de chasse apprend son métier; qu'un vieux renard est plus habile qu'un jeune, etc.

De qui tiennent-ils toutes ces facultés, sinon de la cause primordiale éternelle, du principe d'action, du grand Être qui anime toute la nature?

L'homme a les facultés des animaux beaucoup plus tard qu'eux, mais dans un degré beaucoup plus éminent; peut-il les tenir d'une autre cause? Il n'a rien que ce que le grand Être lui donne. Ce serait une étrange contradiction, une singulière absurdité que tous les astres, tous les éléments, tous les végétaux, tous les animaux, obéissent sans relâche irrésistiblement aux lois du grand Être, et que l'homme seul pût se conduire par lui-même.

VIII. *Que l'homme est essentiellement soumis en tout aux lois éternelles du premier principe.* — Voyons donc cet animal-homme avec les yeux de la raison que le grand Être nous a donnée.

Qu'est-ce que la première perception qu'il reçoit? celle de la douleur; ensuite le plaisir de la nourriture. C'est là toute notre vie, douleur et plaisir. D'où nous viennent ces deux ressorts qui nous font mouvoir jusqu'au dernier moment, sinon de ce premier principe d'action, de ce grand Demiourgos? Certes, ce n'est pas nous qui nous donnons de la douleur; et comment pourrions-nous être la cause du petit nombre de nos plaisirs? Nous avons dit ailleurs qu'il nous est impossible d'inventer une nouvelle sorte de plaisir, c'est-à-dire un nouveau sens. Disons ici qu'il nous est également impossible d'inventer une nouvelle sorte de douleur. Les plus abominables tyrans ne le peuvent pas. Les Juifs, dont le bénédictin Calmet a fait graver les supplices dans son *Dictionnaire*, n'ont pu que couper, déchirer, mutiler, tirer, brûler, étouffer, écraser : tous les tourments se réduisent là. Nous ne pouvons donc rien par nous-mêmes, ni en bien ni en mal; nous ne sommes que les instruments aveugles de la nature.

« Mais je veux penser, et je pense, » dit au hasard la foule des hommes. Arrêtons-nous ici. Quelle a été notre première idée après le sentiment de la douleur? celui de la mamelle que nous avons sucée; puis le visage de notre nourrice; puis quelques autres faibles objets et quelques besoins ont fait des impressions. Jusque-là oserait-on dire qu'on n'a pas été un automate sentant, un malheureux animal abandonné, sans connaissance et sans pouvoir, un rebut de la nature? Osera-t-on dire que dans cet état on est un être pensant, qu'on se donne des idées, qu'on a une âme? Qu'est-ce que le fils d'un roi au sortir de la matrice? Il dégoûterait son père, s'il n'était pas son père. Une fleur des champs qu'on foule aux pieds est un objet infiniment supérieur.

IX. *Du principe d'action des êtres sensibles.* — Vient enfin le temps où un nombre plus ou moins grand de perceptions, reçu dans notre

machine, semble se présenter à notre volonté. Nous croyons faire des idées. C'est comme si, en ouvrant le robinet d'une fontaine, nous pensions former l'eau qui en coule. Nous, créer des idées! pauvres gens que nous sommes! Quoi! il est évident que nous n'avons eu nulle part aux premières, et nous serions les créateurs des secondes! Pesons bien cette vanité de faire des idées, et nous verrons qu'elle est insolente et absurde.

Souvenons-nous qu'il n'y a rien dans les objets extérieurs qui ait la moindre anologie, le moindre rapport avec un sentiment, une idée, une pensée. Faites fabriquer un œil, une oreille par le meilleur ouvrier en marqueterie, cet œil ne verra rien, cette oreille n'entendra rien. Il en est ainsi de notre corps vivant. Le principe universel d'action fait tout en nous. Il ne nous a point exceptés du reste de la nature.

Deux expériences continuellement réitérées dans tout le cours de notre vie, et dont j'ai parlé ailleurs, convaincront tout homme qui réfléchit, que nos idées, nos volontés, nos actions, ne nous appartiennent pas.

La première, c'est que personne ne sait, ni ne peut savoir quelle idée lui viendra dans une minute, quelle volonté il aura, quel mot il proférera, quel mouvement son corps fera.

La seconde, que pendant le sommeil il est bien clair que tout se fait dans nos songes sans que nous y ayons la moindre part. Nous avouons que nous sommes alors de purs automates, sur lesquels un pouvoir invisible agit avec une force aussi réelle, aussi puissante qu'incompréhensible. Ce pouvoir remplit notre tête d'idées, nous inspire des désirs, des passions, des volontés, des réflexions. Il met en mouvement tous les membres de notre corps. Il est arrivé quelquefois qu'une mère a étouffé effectivement dans un vain songe son enfant nouveau-né qui dormait à côté d'elle; qu'un ami a tué son ami. D'autres jouissent réellement d'une femme qu'ils ne connaissent pas. Combien de musiciens ont fait de la musique en dormant! combien de jeunes prédicateurs ont composé des sermons, ou éprouvé des pollutions!

Si notre vie était partagée exactement entre la veille et le sommeil, au lieu que nous ne consumons d'ordinaire à dormir que le tiers de notre chétive durée, et si nous rêvions toujours dans ce sommeil, il serait bien démontré alors que la moitié de notre existence ne dépend point de nous. Mais, supposé que de vingt-quatre heures nous en passions huit dans les songes, il est évident que voilà le tiers de nos jours qui ne nous appartient en aucune manière. Ajoutez-y l'enfance, ajoutez-y tout le temps employé aux fonctions purement animales, et voyez ce qui reste. Vous serez étonné d'avouer que la moitié de votre vie au moins ne vous appartient point du tout. Concevez à présent de quelle inconséquence il serait qu'une moitié dépendît de vous, et que l'autre n'en dépendît pas.

Concluez donc que le principe universel d'action fait tout en vous.

Un janséniste m'arrête là, et me dit : « Vous êtes un plagiaire; vous avez pris votre doctrine dans le fameux livre *de l'action de Dieu sur les créatures*, autrement *de la prémotion physique*, par notre grand

patriarche Boursier, dont nous avons dit[1] « qu'il avait trempé sa « plume dans l'encrier de la Divinité. » Non, mon ami; je n'ai jamais pris chez les jansénistes ni chez les molinistes qu'une forte aversion pour leurs cabales, et un peu d'indifférence pour leurs opinions. Boursier, en prenant Dieu pour son cornet, sait précisément de quelle nature était le sommeil d'Adam, quand Dieu lui arracha une côte pour en former sa femme; de quelle espèce était sa *concupiscence*, sa grâce habituelle, sa grâce actuelle. Il sait avec saint Augustin qu'on aurait fait des enfants sans volupté dans le paradis terrestre, comme on sème son champ, sans goûter en cela le plaisir de la chair. Il est convaincu qu'Adam n'a péché dans le paradis terrestre que par distraction. Moi, je ne sais rien de tout cela, et je me contente d'admirer ceux qui ont une si belle et si profonde science.

X. *Du principe d'action appelé âme.* — Mais on a imaginé, après bien des siècles, que nous avions une âme qui agissait par elle-même; et on s'est tellement accoutumé à cette idée, qu'on l'a prise pour une chose réelle.

On a crié partout l'*âme!* l'*âme!* sans avoir la plus légère notion de ce qu'on prononçait.

Tantôt par âme on voulait dire la vie, tantôt c'était un petit simulacre léger qui nous ressemblaît, et qui allait après notre mort boire des eaux de l'Achéron, c'était une harmonie, une homéomérie, une entéléchie. Enfin on a fait un petit être qui n'est point corps, un souffle qui n'est point air; et de ce mot souffle, qui veut dire esprit en plus d'une langue, on a fait un je ne sais quoi qui n'est rien du tout.

Mais qui ne voit qu'on prononçait ce mot d'*âme* vaguement et sans s'entendre, comme on le prononce encore aujourd'hui, et comme on profère les mots de mouvement, d'entendement, d'imagination, de mémoire, de désir, de volonté? Il n'y a point d'être réel appelé volonté, désir, mémoire, imagination, entendement, mouvement. Mais l'être réel appelé homme comprend, imagine, se souvient, désire, veut, se meut. Ce sont des termes abstraits inventés pour faciliter le discours. Je cours, je dors, je m'éveille; mais il n'y a point d'être physique qui soit course, ou sommeil, ou éveil. Ni la vue, ni l'ouïe, ni le tact, ni l'odorat, ni le goût, ne sont des êtres. J'entends, je vois, je flaire, je goûte, je touche. Et comment fais-je tout cela, sinon parce que le grand Être a ainsi disposé toutes les choses, parce que le principe d'action, la cause universelle, en un mot, Dieu nous donne ces facultés?

Prenons-y bien garde, il y aurait tout autant de raison à supposer dans un limaçon un être secret appelé *âme libre* que dans l'homme. Car ce limaçon a une volonté, des désirs, des goûts, des sensations,

1. *Dictionnaire des grands hommes*, à l'article BOURSIER.
N. B. Que parmi ces *grands hommes*, il n'y a guère que des jansénistes, comme parmi les *grands hommes* de l'abbé Ladvocat, on ne trouve guère que des partisans des jésuites.

des idées, de la mémoire. Il veut marcher à l'objet de sa nourriture, à celui de son amour. Il s'en ressouvient, il en a l'idée, il y va aussi vite qu'il peut aller; il connaît le plaisir et la douleur. Cependant vous n'êtes point effarouché quand on vous dit que cet animal n'a point une âme spirituelle, que Dieu lui a fait ces dons pour un peu de temps, et que celui qui fait mouvoir les astres fait mouvoir les insectes. Mais quand il s'agit d'un homme, vous changez d'avis. Ce pauvre animal vous paraît si digne de vos respects, c'est-à-dire, vous êtes si orgueilleux, que vous osez placer dans son corps chétif quelque chose qui semble tenir de la nature de Dieu même, et qui cependant, par la perversité de ses pensées, vous paraît à vous-même diabolique, quelque chose de sage et de fou, de bon et d'exécrable, de céleste et d'infernal, d'invisible, d'immortel, d'incompréhensible; et vous vous êtes accoutumé à cette idée, comme vous avez pris l'habitude de dire *mouvement*, quoiqu'il n'y ait point d'être qui soit mouvement; comme vous proférez tous les mots abstraits, quoiqu'il n'y ait point d'êtres abstraits.

XI. *Examen du principe d'action appelé âme.* — Il y a pourtant un principe d'action dans l'homme. Oui; et il y en a partout. Mais ce principe peut-il être autre chose qu'un ressort, un premier mobile secret qui se développe par la volonté toujours agissante du premier principe aussi puissant que secret, aussi démontré qu'invisible, lequel nous avons reconnu être la cause essentielle de toute la nature?

Si vous créez le mouvement, si vous créez des idées, parce que vous le voulez, vous êtes Dieu pour ce moment-là; car vous avez tous les attributs de Dieu, volonté, puissance, création. Or figurez-vous l'absurdité où vous tombez en vous faisant Dieu.

Il faut que vous choisissiez entre ces deux partis, ou d'être Dieu quand il vous plaît, ou de dépendre continuellement de Dieu. Le premier est extravagant, le second seul est raisonnable.

S'il y avait dans notre corps un petit dieu nommé *âme libre*, qui devient si souvent un petit diable, il faudrait, ou que ce petit dieu fût créé de toute éternité, et qu'il fût créé au moment de votre conception, ou qu'il le fût pendant que vous êtes embryon, ou quand vous naissez, ou quand vous commencez à sentir. Tous ces partis sont également ridicules.

Un petit dieu subalterne, inutilement existant pendant une éternité passée, pour descendre dans un corps qui meurt souvent en naissant; c'est le comble de la contradiction et de l'impertinence.

Si ce petit *dieu-âme* est créé au moment que votre père darde je ne sais quoi dans la matrice de votre mère, voilà le maître de la nature, l'Être des êtres occupé continuellement à épier tous les rendez-vous; toujours attentif au moment où un homme prend du plaisir avec une femme, et saisissant ce moment pour envoyer vite une âme sentante, pensante, dans un cachot, entre un boyau rectum et une vessie. Voilà un petit dieu plaisamment logé! Quand madame accouche d'un enfant mort, que devient ce *dieu-âme* qui était enfermé entre des excréments infects et de l'urine? Où s'en retourne-t-il?

Les mêmes difficultés, les mêmes inconséquences, les mêmes absurdités ridicules et révoltantes, subsistent dans tous les autres cas. L'idée d'une âme telle que le vulgaire la conçoit ordinairement sans réfléchir, est donc ce qu'on a jamais imaginé de plus sot et de plus fou.

Combien plus raisonnable, plus décent, plus respectueux pour l'Être suprême, plus convenable à notre nature, et par conséquent combien plus vrai n'est-il pas de dire :

« Nous sommes des machines produites de tout temps les unes après les autres par l'Éternel géomètre; machines faites ainsi que tous les autres animaux, ayant les mêmes organes, les mêmes besoins, les mêmes plaisirs, les mêmes douleurs; très-supérieurs à eux tous en beaucoup de choses, inférieurs en quelques autres; ayant reçu du grand Être un principe d'action que nous ne pouvons connaître; recevant tout, ne nous donnant rien; et mille millions de fois plus soumis à lui que l'argile ne l'est au potier qui la façonne ? »

Encore une fois, ou l'homme est un dieu, ou il est exactement tout ce que je viens de prononcer.

XII. *Si le principe d'action dans les animaux est libre.* — Il y a dans l'homme et dans tout animal un principe d'action comme dans toute machine; et ce premier moteur, ce premier ressort est nécessairement, éternellement disposé par le maître, sans quoi tout serait chaos, sans quoi il n'y aurait point de monde.

Tout animal, ainsi que toute machine, obéit nécessairement, irrévocablement à l'impulsion qui la dirige; cela est évident, cela est assez connu. Tout animal est doué d'une volonté, et il faut être fou pour croire qu'un chien qui suit son maître n'ait pas la volonté de le suivre. Il marche après lui irrésistiblement : oui, sans doute; mais il marche volontairement. Marche-t-il librement? Oui, si rien ne l'empêche; c'est-à-dire, il peut marcher, il veut marcher, et il marche, ce n'est pas dans sa volonté qu'est sa liberté de marcher, mais dans la faculté de marcher à lui donnée. Un rossignol veut faire son nid, et le construit quand il a trouvé de la mousse. Il a eu la liberté d'arranger ce berceau, ainsi qu'il a eu la liberté de chanter quand il en a eu envie, et qu'il n'a pas été enrhumé; mais a-t-il eu la liberté d'avoir cette envie? a-t-il voulu vouloir faire son nid? A-t-il eu cette absurde liberté d'indifférence que des théologiens ont fait consister à dire : « Je ne veux ni ne veux pas faire mon nid, cela m'est absolument indifférent; mais je vais vouloir faire mon nid uniquement pour le vouloir, et sans y être déterminé par rien, et seulement pour vous prouver que je suis libre ? » Telle est l'absurdité qui a régné dans les écoles. Si le rossignol pouvait parler, il dirait à ces docteurs : « Je suis invinciblement déterminé à nicher, je veux nicher, j'en ai le pouvoir, et je niche; vous êtes invinciblement déterminés à raisonner mal, et vous remplissez votre destinée comme moi la mienne. »

Dieu nous tromperait, me dit le docteur Tamponet, s'il nous faisait accroire que nous jouissons de la liberté d'indifférence, et si nous ne l'avions pas.

Je lui répondis que Dieu ne me fait point accroire que j'aie cette sotte liberté; j'éprouve au contraire vingt fois par jour que je veux, que j'agis invinciblement. Si quelquefois un sentiment confus me fait accroire que je suis libre dans votre sens théologal, Dieu ne me trompe pas plus alors que quand il me fait croire que le soleil tourne, que ce soleil n'a pas plus d'un pied de diamètre, que Vénus n'est pas plus grosse qu'une pilule, qu'un bâton droit est courbé dans l'eau, qu'une tour carrée est ronde, que le feu a de la chaleur, que la glace a de la froideur, que les couleurs sont dans les objets. Toutes ces méprises sont nécessaires; c'est une suite évidente de la constitution de cet univers. Notre sentiment confus d'une prétendue liberté n'est pas moins nécessaire. C'est ainsi que nous sentons très-souvent du mal à un membre que nous n'avons plus, et qu'en faisant un certain mouvement de deux doigts croisés l'un sur l'autre, on sent deux boules dans sa main lorsqu'il n'y en a qu'une. L'organe de l'ouïe est sujet à mille méprises qui sont l'effet des ondulations de l'atmosphère. Notre nature est de nous tromper sur tous les objets dans lesquels ces erreurs sont nécessaires.

Nous allons voir si l'homme peut être libre dans un autre sens que celui qui est admis par les philosophes.

XIII. *De la liberté de l'homme, et du destin.* — Une boule qui en pousse une autre, un chien de chasse qui court nécessairement et volontairement après un cerf, ce cerf qui franchit un fossé immense avec non moins de nécessité et de volonté; cette biche qui produit une autre biche, laquelle en mettra une autre au monde, tout cela n'est pas plus invinciblement déterminé que nous ne le sommes à tout ce que nous faisons; car songeons toujours combien il serait inconséquent, ridicule, absurde, qu'une partie des choses fût arrangée, et que l'autre ne le fût pas.

Tout événement présent est né du passé, et est père du futur, sans quoi cet univers serait absolument un autre univers, comme le dit très-bien Leibnitz, qui a deviné plus juste en cela que dans son harmonie préétablie. La chaîne éternelle ne peut être ni rompue ni mêlée. Le grand Être qui la tient nécessairement ne peut la laisser flotter incertaine, ni la changer; car alors il ne serait plus l'Être nécessaire, l'Être immuable, l'Être des êtres; il serait faible, inconstant, capricieux; il démentirait sa nature, il ne serait plus.

Un destin inévitable est donc la loi de toute la nature; et c'est ce qui a été senti par toute l'antiquité. La crainte d'ôter à l'homme je ne sais quelle fausse liberté, de dépouiller la vertu de son mérite, et le crime de son horreur, a quelquefois effrayé des âmes tendres; mais dès qu'elles ont été éclairées, elles sont bientôt revenues à cette grande vérité, que tout est enchaîné, et que tout est nécessaire.

L'homme est libre encore une fois, quand il peut ce qu'il veut; mais il n'est pas libre de vouloir; il est impossible qu'il veuille sans cause. Si cette cause n'a pas son effet infaillible, elle n'est plus cause. Le nuage qui dirait au vent : « Je ne veux pas que tu me pousses, » ne serait

pas plus absurde. Cette vérité ne peut jamais nuire à la morale. Le vice est toujours vice, comme la maladie est toujours maladie. Il faudra toujours réprimer les méchants; car s'ils sont déterminés au mal, on leur répondra qu'ils sont prédestinés au châtiment.

Éclaircissons toutes ces vérités.

XIV. *Ridicule de la prétendue liberté, nommée liberté d'indifférence.* — Quel admirable spectacle que celui des destinées éternelles de tous les êtres enchaînés au trône du fabricateur de tous les mondes! Je suppose un moment que cela ne soit pas, et que cette liberté chimérique rende tout événement incertain. Je suppose qu'une de ces substances intermédiaires entre nous et le grand Être (car il peut en avoir formé des milliards) vienne consulter cet Être éternel sur la destinée de quelques-uns de ces globes énormes placés à une si prodigieuse distance de nous. Le souverain de la nature serait alors réduit à lui répondre : « Je ne suis pas souverain, je ne suis pas le grand Être nécessaire; chaque petit embryon est le maître de faire des destinées. Tout le monde est libre de vouloir sans autre cause que sa volonté. L'avenir est incertain, tout dépend du caprice; je ne puis rien prévoir : ce grand tout, que vous avez cru si régulier, n'est qu'une vaste anarchie où tout se fait sans cause et sans raison. Je me donnerai bien de garde de vous dire : « Telle chose arrivera »; car alors les gens malins dont les globes sont remplis feraient tout le contraire de ce que j'aurais prévu, ne fût-ce que pour me faire des malices. On ose toujours être jaloux de son maître lorsqu'il n'a pas un pouvoir absolu qui vous ôte jusqu'à la jalousie : on est bien aise de le faire tomber dans le piége. Je ne suis qu'un faible ignorant. Adressez-vous à quelqu'un de plus puissant et de plus habile que moi. »

Cet apologue est peut-être plus capable qu'aucun autre argument de faire rentrer en eux-mêmes les partisans de cette vaine liberté d'indifférence, s'il en est encore, et ceux qui s'occupent sur les bancs à concilier la prescience avec cette liberté, et ceux qui parlent encore, dans l'université de Salamanque ou à Bedlam, de la grâce médicinale et de la grâce concomitante.

XV. *Du mal, et en premier lieu de la destruction des bêtes.* — Nous n'avons jamais pu avoir l'idée du bien et du mal que par rapport à nous. Les souffrances d'un animal nous semblent des maux, parce que étant animaux comme eux, nous jugeons que nous serions fort à plaindre, si on nous en faisait autant. Nous aurions la même pitié d'un arbre, si on nous disait qu'il éprouve des tourments quand on le coupe, et d'une pierre, si nous apprenions qu'elle souffre quand on la taille; mais nous plaindrions l'arbre et la pierre beaucoup moins que l'animal, parce qu'ils nous ressemblent moins. Nous cessons même bientôt d'être touchés de l'affreuse mort des bêtes destinées pour notre table. Les enfants qui pleurent la mort du premier poulet qu'ils voient égorger, en rient au second.

Enfin, il n'est que trop certain que ce carnage dégoûtant, étalé sans cesse dans nos boucheries et dans nos cuisines, ne nous paraît pas

un mal; au contraire, nous regardons cette horreur, souvent pestilentielle, comme une bénédiction du Seigneur; et nous avons encore des prières dans lesquelles on le remercie de ces meurtres. Qu'y a-t-il pourtant de plus abominable que de se nourrir continuellement de cadavres?

Non-seulement nous passons notre vie à tuer et à dévorer ce que nous avons tué, mais tous les animaux s'égorgent les uns les autres; ils y sont portés par un attrait invincible. Depuis les plus petits insectes jusqu'au rhinocéros et à l'éléphant, la terre n'est qu'un vaste champ de guerres, d'embûches, de carnage, de destruction; il n'est point d'animal qui n'ait sa proie, et qui, pour la saisir, n'emploie l'équivalent de la ruse et de la rage avec laquelle l'exécrable araignée attire et dévore la mouche innocente. Un troupeau de moutons dévore en une heure plus d'insectes, en broutant l'herbe, qu'il n'y a d'hommes sur la terre.

Et ce qui est encore de plus cruel, c'est que, dans cette horrible scène de meurtres toujours renouvelés, on voit évidemment un dessein formé de perpétuer toutes les espèces par les cadavres sanglants de leurs ennemis mutuels. Ces victimes n'expirent qu'après que la nature a soigneusement pourvu à en fournir de nouvelles. Tout renaît pour le meurtre.

Cependant je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos loquaces prédicateurs, aucun même de nos tartufes, qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse, devenue chez nous nature. Il faut remonter jusqu'au pieux Porphyre, et aux compatissants pythagoriciens, pour trouver quelqu'un qui nous fasse honte de notre sanglante gloutonnerie; ou bien il faut voyager chez les brames : car, pour nos moines que le caprice de leurs fondateurs a fait renoncer à la chair, ils sont meurtriers de soles et de turbots, s'ils ne le sont pas de perdrix et de cailles; et ni parmi les moines, ni dans le concile de Trente, ni dans nos assemblées du clergé, ni dans nos académies, on ne s'est encore avisé de donner le nom de mal à cette boucherie universelle. On n'y a pas plus songé dans les conciles que dans les cabarets.

Le grand Être est donc justifié chez nous de cette boucherie, ou bien il nous a pour complices.

XVI. *Du mal dans l'animal appelé homme.* — Voilà pour les bêtes; venons à l'homme. Si ce n'est pas un mal que le seul être sur la terre qui connaisse Dieu par ses pensées, soit malheureux par ses pensées; si ce n'est pas un mal que cet adorateur de la Divinité soit presque toujours injuste et souffrant, qu'il voie la vertu, et qu'il commette le crime, qu'il soit si souvent trompeur et trompé, victime et bourreau de ses semblables, etc., etc.; si tout cela n'est pas un mal affreux, je ne sais pas où le mal se trouvera.

Les bêtes et les hommes souffrent presque sans relâche, et les hommes encore davantage, parce que non-seulement leur don de penser est très-souvent un tourment, mais parce que cette faculté de penser

leur fait toujours craindre la mort, que les bêtes ne prévoient point. L'homme est un être très-misérable qui a quelques heures de relâche, quelques minutes de satisfaction, et une longue suite de jours de douleurs dans sa courte vie. Tout le monde l'avoue, tout le monde le dit, et on a raison.

Ceux qui ont crié que tout est bien sont des charlatans. Shaftesbury, qui mit ce conte à la mode, était un homme très-malheureux. J'ai vu Bolingbroke rongé de chagrins et de rage, et Pope, qu'il engagea à mettre en vers cette mauvaise plaisanterie, était un des hommes les plus à plaindre que j'aie jamais connus, contrefait dans son corps, inégal dans son humeur, toujours malade, toujours à charge à lui-même, harcelé par cent ennemis jusqu'à son dernier moment. Qu'on me donne du moins des heureux qui me disent : « Tout est bien. »

Si on entend par ce *tout est bien*, que la tête de l'homme est bien placée au-dessus de ses deux épaules; que ses yeux sont mieux à côté de la racine de son nez que derrière ses oreilles; que son intestin rectum est mieux placé vers son derrière qu'auprès de sa bouche; à la bonne heure. Tout est bien dans ce sens-là. Les lois physiques et mathématiques sont très-bien observées dans sa structure. Qui aurait vu la belle Anne de Boulen, et Marie Stuart plus belle encore, dans leur jeunesse, aurait dit : « Voilà qui est bien : » mais l'aurait-il dit en les voyant mourir par la main d'un bourreau? l'aurait-il dit en voyant périr le petit-fils de la belle Marie-Stuart par le même supplice, au milieu de sa capitale? l'aurait-il dit en voyant l'arrière-petit-fils plus malheureux encore, puisqu'il vécut plus longtemps? etc., etc., etc.

Jetez un coup d'œil sur le genre humain, seulement depuis les proscriptions de Sylla jusqu'aux massacres d'Irlande.

Voyez ces champs de bataille où des imbéciles ont étendu sur la terre d'autres imbéciles par le moyen d'une expérience de physique que fit autrefois un moine[1]. Regardez ces bras, ces jambes, ces cervelles sanglantes, et tous ces membres épars; c'est le fruit d'une querelle entre deux ministres ignorants, dont ni l'un ni l'autre n'auraient pu dire un mot devant Newton, devant Locke, devant Halley; ou bien c'est la suite d'une querelle ridicule entre deux femmes très-impertinentes. Entrez dans l'hôpital voisin, où l'on vient d'entasser ceux qui ne sont pas encore morts; on leur arrache la vie par de nouveaux tourments, et des entrepreneurs font ce qu'on appelle une fortune, en tenant un registre de ces malheureux qu'on dissèque de leur vivant, à tant par jour, sous prétexte de les guérir.

Voyez d'autres gens vêtus en comédiens[2] gagner quelque argent à chanter, dans une langue étrangère, une chanson très-obscure et très-plate, pour remercier le père de la nature de cet exécrable outrage fait à la nature; et puis, dites tranquillement : « Tout est bien. » Proférez ce mot, si vous l'osez, entre Alexandre VI et Jules II; proférez-le sur les ruines de cent villes englouties par des tremblements de terre, et au

1. Schwartz. (Éd.) — 2. Les prêtres catholiques. (Éd.)

milieu de douze millions d'Américains qu'on assassine en douze millions de manières, pour les punir de n'avoir pu entendre en latin une bulle du pape que des moines leur ont lue. Proférez-le aujourd'hui 24 auguste, ou 24 août 1772, jour où ma plume tremble dans ma main, jour de l'anniversaire centenaire de la Saint-Barthélemy. Passez de ces théâtres innombrables de carnage à ces innombrables réceptacles de douleurs qui couvrent la terre, à cette foule de maladies qui dévorent lentement tant de malheureux pendant toute leur vie; contemplez enfin cette bévue affreuse de la nature, qui empoisonne le genre humain dans sa source, et qui attache le plus abominable des fléaux au plaisir le plus nécessaire. Voyez ce roi si méprisé, Henri III, et ce chef de parti si médiocre, le duc de Mayenne, attaqués tous deux de la vérole en faisant la guerre civile; et cet insolent descendant d'un marchand de Florence, ce Gondi, ce Retz, ce prêtre, cet archevêque de Paris, prêchant un poignard à la main avec la chaude-p..... Pour achever ce tableau si vrai et si funeste, placez-vous entre ces inondations et ces volcans qui ont tant de fois bouleversé tant de parties de ce globe; placez-vous entre la lèpre et la peste qui l'ont dévasté. Vous enfin qui lisez ceci, ressouvenez-vous de toutes vos peines, avouez que le mal existe, et n'ajoutez pas à tant de misères et d'horreurs la fureur absurde de les nier.

XVII. *Des romans inventés pour deviner l'origine du mal.* — De cent peuples qui ont recherché la cause du mal physique et moral, les Indiens sont les premiers dont nous connaissons les imaginations romanesques. Elles sont sublimes, si le mot sublime veut dire *haut;* car le mal, selon les anciens brachmanes, vient d'une querelle arrivée autrefois dans le plus haut des cieux, entre les anges fidèles et les anges jaloux. Les rebelles furent précipités du ciel dans l'Ondéra pour des milliards de siècles. Mais le grand Être leur fit grâce au bout de quelques mille ans : on les fit hommes, et ils apportèrent sur la terre le *mal* qu'ils avaient fait naître dans l'empyrée. Nous avons rapporté ailleurs avec étendue cette antique fable, la source de toutes les fables.

Elle fut imitée avec esprit chez les nations ingénieuses, et avec grossièreté chez les barbares. Rien n'est plus spirituel et plus agréable, en effet, que le conte de Pandore et de sa boîte. Si Hésiode a eu le mérite d'inventer cette allégorie, je le tiens aussi supérieur à Homère qu'Homère l'est à Lycophron. Mais je crois que ni Homère ni Hésiode n'ont rien inventé; ils ont mis en vers ce qu'on pensait de leur temps.

Cette boîte de Pandore, en contenant tous les maux qui en sont sortis, semble aussi renfermer tous les charmes des allusions les plus frappantes à la fois et les plus délicates. Rien n'est plus enchanteur que cette origine de nos souffrances. Mais il y a quelque chose de bien plus estimable encore dans l'histoire de cette Pandore. Il y a un mérite extrême dont il me semble qu'on n'a point parlé, c'est qu'il ne fut jamais ordonné d'y croire.

XVIII. *De ces mêmes romans, imités par quelques nations bar-*

bares. — Vers la Chaldée et vers la Syrie, les barbares eurent aussi leurs fables sur l'origine du mal, et nous avons parlé ailleurs de ces fables. Chez une de ces nations voisines de l'Euphrate, un serpent ayant rencontré un âne chargé, et pressé par la soif, lui demanda ce qu'il portait. « C'est la recette de l'immortalité, répondit l'âne; Dieu en fait présent à l'homme qui en a chargé mon dos; il vient après moi, et il est encore loin, parce qu'il n'a que deux jambes; je meurs de soif, enseignez-moi de grâce un ruisseau. » Le serpent mena boire l'âne, et pendant qu'il buvait, il lui déroba la recette. De là vint que le serpent fut immortel, et que l'homme fut sujet à la mort, et à toutes les douleurs qui la précèdent.

Vous remarquerez que le serpent passait pour immortel chez tous les peuples, parce que sa peau muait. Or, s'il changeait de peau, c'était sans doute pour rajeunir. J'ai déjà parlé ailleurs de cette théologie de couleuvres; mais il est bon de la remettre sous les yeux du lecteur, pour lui faire bien voir ce que c'était que cette vénérable antiquité chez laquelle les serpents et les ânes jouaient de si grands rôles.

En Syrie, on prenait plus d'essor; on contait que l'homme et la femme ayant été créés dans le ciel, ils avaient eu un jour envie de manger d'une galette; qu'après ce déjeuner, il fallut aller à la garde-robe; qu'ils prièrent un ange de leur enseigner où étaient les privés. L'ange leur montra la terre. Ils y allèrent; et Dieu, pour les punir de leur gourmandise, les y laissa. Laissons-les-y aussi, eux, et leur déjeuner, et leur âne, et leur serpent. Ces ramas d'inconcevables fadaises, venues de Syrie, ne méritent pas qu'on s'y arrête un moment. Les détestables fables d'un peuple obscur doivent être bannies d'un sujet sérieux.

Revenons de ces inepties honteuses à ce grand mot d'Épicure, qui alarme depuis si longtemps la terre entière, et auquel on ne peut répondre qu'en gémissant : « Ou Dieu a voulu empêcher le mal, et il ne l'a pas pu; ou il l'a pu, et ne l'a pas voulu, etc. »

Mille bacheliers, mille licenciés ont jeté les flèches de l'école contre ce rocher inébranlable; et c'est sous cet abri terrible que se sont réfugiés tous les athées; c'est là qu'il rient des bacheliers et des licenciés. Mais il faut enfin que les athées conviennent qu'il y a dans la nature un principe agissant, intelligent, nécessaire, éternel; et que c'est de ce principe que vient ce que nous appelons le bien et le mal. Examinons la chose avec les athées.

XIX. *Discours d'un athée sur tout cela.* — Un athée me dit : « Il m'est démontré, je l'avoue, qu'un principe éternel et nécessaire existe. Mais de ce qu'il est nécessaire, je conclus que tout ce qui en dérive est nécessaire aussi; vous avez été forcé d'en convenir vous-même. Puisque tout est nécessaire, le mal est inévitable comme le bien. La grande roue de la machine, qui tourne sans cesse, écrase tout ce qu'elle rencontre. Je n'ai pas besoin d'un être intelligent qui ne peut rien par lui-même, et qui est esclave de sa destinée comme moi de la mienne. S'il existait, j'aurais trop de reproches à lui faire. Je serais forcé de

l'appeler *faible* ou *méchant*. J'aime mieux nier son existence que de lui dire des injures. Achevons, comme nous pourrons, cette vie misérable, sans recourir à un être fantastique que jamais personne n'a vu, et auquel il importerait très-peu, s'il existait, que nous le crussions ou non. Ce que je pense de lui ne peut pas plus l'affecter, supposé qu'il soit, que ce qu'il pense de moi, et que j'ignore, ne m'affecte. Nul rapport entre lui et moi, nulle liaison; nul intérêt. Ou cet être n'est pas, ou il m'est absolument étranger. Faisons comme neuf cent-quatre-vingt-dix-neuf mortels sur mille : ils sèment, ils plantent, ils travaillent, ils engendrent, ils mangent, boivent, dorment, souffrent, et meurent sans parler de métaphysique, sans savoir s'il y en a une. »

XX. *Discours d'un manichéen.* — Un manichéen ayant entendu cet athée, lui dit : « Vous vous trompez. Non-seulement il existe un Dieu, mais il y en a nécessairement deux. On nous a très-bien démontré que tout étant arrangé avec intelligence, il existe dans la nature un pouvoir intelligent; mais il est impossible que ce pouvoir intelligent, qui a fait le bien, ait fait aussi le mal. Il faut que le mal aussi ait son Dieu. Le premier *Zoroastre* annonça cette grande vérité il y a environ douze mille ans, et deux autres *Zoroastres* sont venus la confirmer dans la suite. Les Parsis ont toujours suivi cette admirable doctrine et la suivent encore. Je ne sais quel misérable peuple, appelé Juif, étant autrefois esclave chez nous, y apprit un peu de cette science, avec le nom de Satan, et de Knat-bull. Il reconnut enfin Dieu et le diable : et le diable même fut si puissant chez ce pauvre petit peuple, qu'un jour Dieu étant descendu dans son pays, le diable l'emporta sur une montagne [1]. Reconnaissez donc deux Dieux; le monde est assez grand pour les contenir et pour leur donner de l'exercice. »

XXI. *Discours d'un païen.* — Un païen se leva alors, et dit : « S'il faut reconnaître deux dieux, je ne vois pas ce qui nous empêchera d'en adorer mille. Les Grecs et les Romains, qui valaient mieux que vous, étaient polythéistes. Il faudra bien qu'on revienne un jour à cette doctrine admirable qui peuple l'univers de génies et de divinités. C'est indubitablement le seul système qui rende raison de tout, le seul dans lequel il n'y ait point de contradiction. Si votre femme vous trahit, c'est Vénus qui en est la cause. Si vous êtes volé, vous vous en prenez à Mercure. Si vous perdez un bras ou une jambe dans une bataille, c'est Mars qui l'a ordonné ainsi. Voilà pour le mal. Mais, à l'égard du bien, non-seulement Apollon, Cérès, Pomone, Bacchus, et Flore, vous comblent de présents; mais dans l'occasion, ce même Mars peut vous défaire de vos ennemis, cette même Vénus peut vous fournir des maîtresses, ce même Mercure peut verser dans votre coffre tout l'or de votre voisin, pourvu que votre main aide son caducée.

« Il était bien plus aisé à tous ces dieux de s'entendre ensemble pour gouverner l'univers, qu'il ne paraît facile à ce manichéen, qu'Oromase

1. Matth., IV, 8; Luc, IV, 5. (ÉD.)

le bienfaisant, et Arimane le malfaisant, tous deux ennemis mortels, se concilient pour faire subsister ensemble la lumière et les ténèbres. Plusieurs yeux voient mieux qu'un seul. Aussi tous les anciens poëtes assemblent sans cesse le conseil des dieux. Comment voulez-vous qu'un seul Dieu suffise à la fois à tous les détails de ce qui se passe dans Saturne, et à toutes les affaires de l'étoile de la Chèvre? Quoi! dans notre petit globe, tout sera réglé par des conseils, excepté chez le roi de Prusse et chez le pape Ganganelli, et il n'y aurait point de conseil dans le ciel! Rien n'est plus sage, sans doute, que de décider le tout à la pluralité des voix. La Divinité se conduit toujours par les voies les plus sages. Je compare un déiste, vis-à-vis un païen, à un soldat prussien qui va dans le territoire de Venise : il y est charmé de la bonté du gouvernement. « Il faut, dit-il, que le roi de ce pays-ci travaille du « soir jusqu'au matin. Je le plains beaucoup.—Il n'y a point de roi, lui « répond-on; c'est un conseil qui gouverne. »

« Voilà donc les vrais principes de notre antique religion. »

« Le grand être appelé Jéovah ou Hiao chez les Phéniciens, le Jov des autres nations asiatiques, le Jupiter des Romains, le Zeus des Grecs, est le souverain des dieux et des hommes :

..... *Divum pater atque hominum rex.*
Virg., *Æn.*, I, 69; II, 648; X, 2, 743.

« Le maître de toute la nature, et dont rien n'approche dans toute l'étendue des êtres :

Nec viget quicquam simile aut secundum.
Hor., lib. I, od. XII, v. 18.

« L'esprit vivifiant qui anime l'univers :

..... *Jovis omnia plena.*
Virg., ecl. III, v. 60.

« Toutes les notions qu'on peut avoir de Dieu sont renfermées dans ce beau vers de l'ancien Orphée, cité dans toute l'antiquité, et répété dans tous les mystères :

Εἷς ἔστ' αὐτογενὴς, ἑνὸς ἔκγονα πάντα τέτυκται.

Il naquit de lui-même, et tout est né de lui.

« Mais il confie à tous les dieux subalternes le soin des astres, des éléments, des mers, et des entrailles de la terre. Sa femme, qui représente l'étendue de l'espace qu'il remplit est Junon. Sa fille, qui est la sagesse éternelle, sa parole, son verbe, est Minerve. Son autre fille, Vénus, est l'amante de la génération. Philometai. Elle est la mère de l'amour, qui enflamme tous les êtres sensibles, qui les unit, qui répare leurs pertes continuelles, qui reproduit, par le seul attrait de la volupté, tout ce que la nécessité dévoue à la mort. Tous les dieux ont fait des présents aux mortels. Cérès leur a donné les blés, Bacchus la vigne, Pomone les fruits; Apollon et Mercure leur ont appris les arts.

« Le grand Zeus, le grand Demiourgos, avait formé les planètes et

la terre. Il avait fait naître sur notre globe les hommes et les animaux. Le premier homme, au rapport de Bérose, fut Alore, père de Sarès, aïeul d'Alaspare, lequel engendra Aménon, dont naquit Métalare, qui fut père de Daon, père d'Évérodac, père d'Amphis, père d'Osiarte, père de ce célèbre Xixutros, ou Xixuter, ou Xixutrus, roi de Chaldée, sous lequel arriva cette inondation[1] si connue, que les Grecs ont appelée déluge d'Ogygès, inondation dont on n'a point aujourd'hui d'époque certaine, non plus que de l'autre grande inondation qui engloutit l'île Atlantide et une partie de la Grèce, environ six mille ans auparavant.

« Nous avons une autre théogonie, suivant Sanchoniathon, mais on n'y trouve point de déluge. Celles des Indiens, des Chinois, des Égyptiens, sont encore fort différentes.

« Tous les événements de l'antiquité sont enveloppés dans une nuit obscure; mais l'existence et les bienfaits de Jupiter sont plus clairs que la lumière du soleil. Les héros qui, à son exemple, firent du bien aux hommes, étaient appelés du saint nom de Dionysios, fils de Dieu. Bacchus, Hercule, Persée, Romulus, reçurent ce surnom sacré. On alla même jusqu'à dire que la vertu divine s'était communiquée à leurs mères. Les Grecs et les Romains, quoique un peu débauchés comme le sont aujourd'hui tous les chrétiens de bonne compagnie, quoique un peu ivrognes comme des chanoines d'Allemagne, quoique un peu sodomites comme le roi de France Henri III et son Nogaret, étaient très-religieux. Ils sacrifiaient, ils offraient de l'encens, ils faisaient des processions, ils jeûnaient : « Stolatæ ibant nudis pedibus, passis ca-« pillis..., manibus puris, et Jovem aquam exorabant; et statim urcea-« tim pluebat. »

« Mais tout se corrompt. La religion s'altéra. Ce beau nom de fils de Dieu, c'est-à-dire de juste et de bienfaisant, fut donné dans la suite aux hommes les plus injustes et les plus cruels, parce qu'ils étaient puissants. L'antique piété, qui était humaine, fut chassée par la superstition, qui est toujours cruelle. La vertu avait habité sur la terre tant que les pères de famille furent les seuls prêtres, et offrirent à Jupiter et aux dieux immortels les prémices des fruits et des fleurs; mais tout fut perverti quand les prêtres répandirent le sang, et voulurent partager avec les dieux. Ils partagèrent en effet, en prenant pour eux les offrandes, et laissant aux dieux la fumée. On sait comment nos ennemis réussirent à nous écraser, en adoptant nos premières mœurs, en rejetant nos sacrifices sanglants, en rappelant les hommes à l'égalité,

1. Plusieurs savants croient que ce déluge de Sixuter, Sixutrus, ou Xixutre, ou Xixoutrou, est probablement celui qui forma la Méditerranée. D'autres pensent que c'est celui qui jeta une partie du Pont-Euxin dans la mer Égée. Bérose raconte que Saturne apparut à Sixuter; qu'il l'avertit que la terre allait être inondée, et qu'il devait bâtir au plus vite, pour se sauver lui et les siens, un vaisseau large de mille deux cents pieds, et long de six mille deux cents.

Sixuter construisit son vaisseau. Lorsque les eaux furent retirées, il lâcha des oiseaux, qui, n'étant point revenus, lui firent connaître que la terre était habitable. Il laissa son vaisseau sur une montagne d'Arménie. C'est de là que vient, selon les doctes, la tradition que notre arche s'arrêta sur le mont Ararat.

à la simplicité, en se faisant un parti parmi les pauvres, jusqu'à ce qu'ils eussent subjugué les riches. Ils se sont mis à notre place. Nous sommes anéantis, ils triomphent; mais, corrompus enfin comme nous, ils ont besoin d'une grande réforme, que je leur souhaite de tout mon cœur. »

XXII. *Discours d'un Juif.* — « Laissons là cet idolâtre qui fait de Dieu un stathouder, et qui nous présente des dieux subalternes comme des députés des Provinces-Unies.

« Ma religion, étant au-dessus de la nature, ne peut avoir rien qui ressemble aux autres.

« La première différence entre elle et nous, c'est que notre source fut cachée très-longtemps au reste de la terre. Les dogmes de nos pères furent ensevelis, ainsi que nous, dans un petit pays d'environ cinquante lieues de long sur vingt de large. C'est dans ce puits qu'habita la vérité, inconnue à tout le globe, jusqu'à ce que des rebelles, sortis du milieu de nous, lui ôtassent son nom de vérité, sous les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, et que peu à peu ils se vantassent d'établir une vérité toute nouvelle.

« Les Chaldéens avaient pour père Alore, comme vous savez. Les Phéniciens descendaient d'un autre homme qui se nommait Origine, selon Sanchoniathon. Les Grecs eurent leur Prométhée; les Atlantides eurent leur Ouran, nommé en grec Ouranos. Je ne parle ici ni des Chinois, ni des Indiens, ni des Scythes. Pour nous, nous eûmes notre Adam, de qui personne n'entendit jamais parler, excepté notre seule nation, et encore très-tard. Ce ne fut point l'Éphaïstos des Grecs, appelé Vulcanus par les Latins, qui inventa l'art d'employer les métaux; ce fut Tubalkain. Tout l'Occident fut étonné d'apprendre, sous Constantin, que ce n'était plus à Bacchus que les nations devaient l'usage du vin, mais à un Noé, de qui personne n'a jamais entendu prononcer le nom dans l'empire romain, non plus que ceux de ses ancêtres, inconnus de la terre entière. On ne sut cette anecdote que par notre *Bible* traduite en grec, qui ne commença que vers cette époque à être un peu répandue. Le soleil alors ne fut plus la source de la lumière; mais la lumière fut créée avant le soleil et séparée des ténèbres, comme les eaux furent séparées des eaux. La femme fut pétrie d'une côte que Dieu lui-même arracha d'un homme endormi, sans le réveiller, et sans que ses descendants aient jamais eu une côte de moins.

« Le Tigre, l'Araxe, l'Euphrate, et le Nil[1], ont eu tous quatre leur source dans le même jardin. Nous n'avons jamais su où était ce jardin; mais il est prouvé qu'il existait, car la porte en a été gardée par un chérub[2].

« Les bêtes parlent. L'éloquence d'un serpent[3] perd tout le genre humain. Un prophète chaldéen s'entretient avec son âne[4].

« Dieu, le créateur de tous les hommes, n'est plus le père de tous les hommes, mais de notre seule famille. Cette famille toujours errante

1. *Genèse*, II, 11-14. (ÉD.) — 2. *Id.*, III, 24. (ÉD.) — 3. *Id.*, III, 1. (ÉD.)
4. *Nombres*, XXII, 28. (ÉD.)

abandonna le fertile pays de la Chaldée, pour aller errer quelque temps vers Sodome; et c'est de ce voyage qu'elle acquit des droits incontestables sur la ville de Jérusalem, laquelle n'existait pas encore.

« Notre famille pullule tellement, que soixante et dix[1] hommes, au bout de deux cent quinze ans, en produisent six cent trente mille[2] portant les armes; ce qui compose, en comptant les femmes, les vieillards et les enfants, environ trois millions. Ces trois millions habitent un petit canton de l'Égypte qui ne peut pas nourrir vingt mille personnes. Dieu égorge en leur faveur, pendant la nuit[3], tous les premiers-nés égyptiens; et Dieu, après ce massacre, au lieu de donner l'Égypte à son peuple, se met à sa tête pour s'enfuir avec lui à pied sec au milieu de la mer, et pour faire mourir toute la génération juive dans un désert.

« Nous sommes sept fois esclaves malgré les miracles épouvantables que Dieu fait chaque jour pour nous, jusqu'à faire arrêter la lune en plein midi, et même le soleil[4]. Dix de nos tribus sur douze périssent à jamais. Les deux autres sont dispersées et rognent les espèces. Cependant nous avons toujours des prophètes. Dieu descend toujours chez notre seul peuple, et ne se mêle que de nous. Il apparaît continuellement à ces prophètes, ses seuls confidents, ses seuls favoris.

« Il va visiter Addo, ou Iddo, ou Jeddo, et lui ordonne de voyager sans manger. Le prophète croit que Dieu lui a ordonné de manger pour mieux marcher; il mange, et aussitôt il est mangé par un lion (troisième des *Rois*, chap. XIII[5]).

« Dieu commande à Isaïe de marcher tout nu, et expressément de montrer ses fesses, *discoopertis natibus* (*Isaïe*, chap. XX[6]).

« Dieu ordonne à Jérémie de se mettre un joug sur le cou et un bât sur le dos (chap. XXVII, selon l'hébreu).

« Il ordonne à Ézéchiel de se faire lier, et de manger un livre de parchemin, de se coucher trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté droit, et quarante jours sur le côté gauche, puis de manger de la m.... sur son pain[7] (*Ézéch.*, chap. IV).

« Il commande à Osée de prendre une fille de joie et de lui faire trois enfants; puis il lui commande de payer une femme adultère, et de lui faire aussi des enfants, etc., etc., etc., etc.

« Joignez à tous ces prodiges une série non interrompue de massacres,

1. Dans la *Genèse*, XLVI, 26, on dit *Soixante et six;* mais dans l'*Exode*, I, 5, il y a *Soixante et dix*. (ÉD.)

2. Les *Nombres*, chap. I, verset 46, disent six cent trois mille cinq cent cinquante. (ÉD.)

3. *Exode*, XII, 29. (ÉD.) — 4. Josué, X, 12. (ÉD.)

5. Verset 26. (ÉD.) — 6. Verset 4. (ÉD.)

7. C'est ainsi que le convulsionnaire Carré de Montgeron, conseiller du parlement de Paris, dans son *Recueil des miracles*, présenté au roi, certifie qu'une fille remplie de la grâce efficace ne but, pendant vingt et un jours, que de l'urine, et ne mangea que de la m.... ; ce qui lui donna tant de lait qu'elle le rendait par la bouche. Il faut supposer que c'était son amant qui la nourrissait. On voit par là que les mêmes farces se sont jouées chez les Juifs et chez les Welches. Mais ajoutez-y toutes les autres nations; elles se ressemblent, au déjeuner près du prophète Ezéchiel et de la petite convulsionnaire.

et vous verrez que tout est divin chez nous, puisque rien n'y est suivant les lois appelées honnêtes chez les hommes.

« Mais malheureusement nous ne fûmes bien connus des autres nations que lorsque nous fûmes presque anéantis. Ce furent nos ennemis les chrétiens qui nous firent connaître en s'emparant de nos dépouilles. Ils construisirent leur édifice des matériaux de notre *Bible*, bien mal traduite en grec. Ils nous insultent, ils nous oppriment encore aujourd'hui ; mais patience, nous aurons notre tour, et l'on sait quel sera notre triomphe à la fin du monde, quand il n'y aura plus personne sur la terre. »

XXIII. *Discours d'un Turc.* — Quand le Juif eut fini, un Turc, qui avait fumé pendant toute la séance, se lava la bouche, récita la formule *Allah Illah*, et, s'adressant à moi, me dit :

« J'ai écouté tous ces rêveurs ; j'ai entrevu que tu es un chien de chrétien, mais tu m'agrées, parce que tu me parais indulgent, et que tu es pour la prédestination gratuite. Je te crois homme de bon sens, attendu que tu sembles être de mon avis.

« La plupart de tes chiens de chrétiens n'ont jamais dit que des sottises sur notre Mahomet. Un baron de Tott, homme de beaucoup d'esprit et de fort bonne compagnie, qui nous a rendu de grands services dans la dernière guerre, me fit lire, il n'y a pas longtemps, un livre d'un de vos plus grands savants, nommé Grotius, intitulé : *De la vérité de la religion chrétienne*. Ce Grotius accuse notre grand Mahomet d'avoir fait accroire qu'un pigeon lui parlait à l'oreille, qu'un chameau avait avec lui des conversations pendant la nuit, et qu'il avait mis la moitié de la lune dans sa manche. Si les plus savants de vos christicoles ont dit de telles âneries, que dois-je penser des autres?

« Non, Mahomet ne fit point de ces miracles opérés dans un village, et dont on ne parle que cent ans après l'événement prétendu. Il ne fit point de ces miracles que M. de Tott m'a lus de la *Légende dorée* écrite à Gênes. Il ne fit point de ces miracles à la Saint-Médard, dont on s'est tant moqué dans l'Europe, et dont un ambassadeur de France a tant ri avec nous. Les miracles de Mahomet ont été des victoires ; et Dieu, en lui soumettant la moitié de notre hémisphère, a montré qu'il était son favori. Il n'a point été ignoré pendant deux siècles entiers. Dès qu'on l'a persécuté, il a été triomphant.

« Sa religion est sage, sévère, chaste, et humaine : sage, puisqu'elle ne tombe pas dans la démence de donner à Dieu des associés, et qu'elle n'a point de mystères ; sévère, puisqu'elle défend les jeux de hasard, le vin et les liqueurs fortes, et qu'elle ordonne la prière cinq fois par jour ; chaste, puisqu'elle réduit à quatre femmes ce nombre prodigieux d'épouses qui partageaient le lit de tous les princes de l'Orient ; humaine, puisqu'elle nous ordonne l'aumône bien plus rigoureusement que le voyage de la Mecque.

« Ajoutez à tous ces caractères de vérité la tolérance. Songez que nous avons, dans la seule ville de Stamboul[1], plus de cent mille

1. Constantinople (ÉD.)

chrétiens de toutes sectes, qui étalent en paix toutes les cérémonies de leurs cultes différents, et qui vivent si heureux sous la protection de nos lois, qu'ils ne daignent jamais venir chez vous, tandis que vous accourez en foule à notre porte impériale. »

XXIV. *Discours d'un théiste.* — Un théiste alors demanda la permission de parler, et s'exprima ainsi :

« Chacun a son avis bon ou mauvais. Je serais fâché de contrister un honnête homme. Je demande d'abord pardon à monsieur l'athée; mais il me semble qu'étant forcé de reconnaître un dessein admirable dans l'ordre de cet univers, il doit admettre une intelligence qui a conçu et exécuté ce dessein. C'est assez, ce me semble, que quand monsieur l'athée fait allumer une bougie, il convienne que c'est pour l'éclairer. Il me paraît qu'il doit convenir aussi que le soleil est fait pour éclairer notre portion d'univers. Il ne faut pas disputer sur des choses si vraisemblables.

« Monsieur doit se rendre de bonne grâce, d'autant plus qu'étant honnête homme, il n'a rien à craindre d'un maître qui n'a nul intérêt de lui faire du mal. Il peut reconnaître un Dieu en toute sûreté : il n'en payera pas un denier d'impôt de plus, et n'en fera pas moins bonne chère.

« Pour vous, monsieur le païen, je vous avoue que vous venez un peu tard pour rétablir le polythéisme. Il eût fallu que Maxence eût remporté la victoire sur Constantin, ou que Julien eût vécu trente ans de plus.

« Je confesse que je ne vois nulle impossibilité dans l'existence de plusieurs êtres prodigieusement supérieurs à nous, lesquels auraient chacun l'intendance d'un globe céleste. J'aurais même assez volontiers quelque plaisir à préférer les Naïades, les Dryades, les Sylvains, les Grâces, les Amours, à saint Fiacre, à saint Pancrace, à saints Crépin et Crépinien, à saint Vit, à sainte Cunégonde, à sainte Marjolaine; mais enfin il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité; et puisqu'une seule intelligence suffit pour l'arrangement de ce monde, je m'en tiendrai là, jusqu'à ce que d'autres puissances m'apprennent qu'elles partagent l'empire.

« Quant à vous, monsieur le manichéen, vous me paraissez un duelliste qui aimez à combattre. Je suis pacifique, je n'aime pas à me trouver entre deux concurrents qui sont éternellement aux prises. Il me suffit de votre Oromase; reprenez votre Arimane.

« Je demeurerai toujours un peu embarrassé sur l'origine du mal; mais je supposerai que le bon Oromase, qui a tout fait, n'a pu faire mieux. Il est impossible que je l'offense quand je lui dis : « Vous avez « fait tout ce qu'un être puissant, sage, et bon, pouvait faire. Ce n'est « pas votre faute, si vos ouvrages ne peuvent être aussi bons, aussi « parfaits que vous-même. Une différence essentielle entre vous et vos « créatures, c'est l'imperfection. Vous ne pouviez faire des dieux; il a « fallu que les hommes, ayant de la raison, eussent aussi de la folie, « comme il a fallu des frottements dans toutes les machines. Chaque

« homme a essentiellement sa dose d'imperfection et de démence, par « cela même que vous êtes parfait et sage. Il ne doit pas être toujours « heureux, par cela même que vous êtes toujours heureux. Il me pa- « raît qu'un assemblage de muscles, de nerfs, et de veines, ne peut « durer que quatre-vingts ou cent ans tout au plus, et que vous devez « durer toujours. Il me paraît impossible qu'un animal, composé né- « cessairement de désirs et de volontés, n'ait pas trop souvent la vo- « lonté de se faire du bien en faisant du mal à son prochain. Il n'y a « que vous qui ne fassiez jamais de mal. Enfin, il y a nécessairement « une si grande distance entre vous et vos ouvrages, que si le bien « est dans vous, le mal doit être dans eux.

« Pour moi, tout imparfait que je suis, je vous remercie encore de « m'avoir donné l'être pour un peu de temps, et surtout de ne m'avoir « pas fait professeur de théologie. »

« Ce n'est point là du tout un mauvais compliment. Dieu ne saurait être fâché contre moi, quand je ne veux pas lui déplaire. Enfin, je pense qu'en ne faisant jamais de tort à mes frères, et en respectant mon maître, je n'aurai rien à craindre ni d'Arimane, ni de Satan, ni de Knat-bull, ni de Cerbère et des Furies, ni de saint Fiacre et saint Crépin, ni même de ce M. Cogé, régent de seconde, qui a pris *magis* pour *minus*, et que j'achèverai mes jours en paix *in ista quæ vocatur hodie philosophia.*

« Je viens à vous, monsieur Acosta, monsieur Abrabanel, monsieur Benjamin; vous me paraissez les plus fous de la bande. Les Cafres, les Hottentots, les nègres de Guinée, sont des êtres beaucoup plus raisonnables et plus honnêtes que les Juifs vos ancêtres. Vous l'avez emporté sur toutes les nations en fables impertinentes, en mauvaise conduite, et en barbarie; vous en portez la peine, tel est votre destin. L'empire romain est tombé; les Parsis, vos anciens maîtres, sont dispersés; les Banians le sont aussi. Les Arméniens vont vendre des haillons, et sont courtiers dans toute l'Asie. Il n'y a plus de trace des anciens Égyptiens. Pourquoi seriez-vous une puissance?

« Pour vous, monsieur le Turc, je vous conseille de faire la paix au plus vite avec l'impératrice de Russie, si vous voulez conserver ce que vous avez usurpé en Europe. Je veux croire que les victoires de Mahomet, fils d'Abdalla, sont des miracles; mais Catherine II fait des miracles aussi : prenez garde qu'elle ne fasse un jour celui de vous renvoyer dans les déserts dont vous êtes venus. Continuez surtout à être tolérants; c'est le vrai moyen de plaire à l'Être des êtres, qui est également le père des Turcs et des Russes, des Chinois et des Japonais, des nègres, des tannés et des jaunes, et de la nature entière.

XXV. *Discours d'un citoyen.* — Quand le théiste eut parlé, il se leva un homme qui dit :

« Je suis citoyen, et par conséquent l'ami de tous ces messieurs. Je ne disputerai avec aucun d'eux; je souhaite seulement qu'ils soient tous unis dans le dessein de s'aider mutuellement, de s'aimer, et de se rendre heureux les uns les autres, autant que des hommes d'opi-

nions si diverses peuvent s'aimer, et autant qu'ils peuvent contribuer à leur bonheur; ce qui est aussi difficile que nécessaire.

« Pour cet effet, je leur conseille d'abord de jeter dans le feu tous les livres de controverse qu'ils pourront rencontrer; et surtout ceux du jésuite Garasse, du jésuite Guignard, du jésuite Malagrida, du jésuite Patouillet, du jésuite Nonotte, et du jésuite Paulian, le plus impertinent de tous; comme aussi la *Gazette ecclésiastique*, et tous autres libelles qui ne sont que l'aliment de la guerre civile des sots.

« Ensuite chacun de nos frères, soit théiste, soit turc, soit païen, soit chrétien grec, ou chrétien latin, ou anglican, ou scandinave, soit juif, soit athée, lira attentivement quelques pages des *Offices de Cicéron*, ou de Montaigne, et quelques fables de La Fontaine.

« Cette lecture dispose insensiblement les hommes à la concorde que tous les théologiens ont eue jusqu'ici en horreur. Les esprits étant ainsi préparés, toutes les fois qu'un chrétien et un musulman rencontreront un athée, ils lui diront : « Notre cher frère, le ciel vous illu-« mine ! » et l'athée répondra : « Dès que je serai converti, je viendrai « vous en remercier. »

« Le théiste donnera deux baisers à la femme manichéenne à l'honneur des deux principes. La grecque et la romaine en donneront trois à chacun des autres sectaires, soit quakers, soit jansénistes. Elles ne seront tenues que d'embrasser une seule fois les sociniens, attendu que ceux-là ne croient qu'une seule personne en Dieu; mais cet embrassement en vaudra trois, quand il sera fait de bonne foi.

« Nous savons qu'un athée peut vivre très-cordialement avec un juif, surtout si celui-ci ne lui prête de l'argent qu'à huit pour cent; mais nous désespérons de voir jamais une amitié bien vive entre un calviniste et un luthérien. Tout ce que nous exigeons du calviniste, c'est qu'il rende le salut au luthérien avec quelque affection, et qu'il n'imite plus les quakers, qui ne font la révérence à personne, mais dont les calvinistes n'ont pas la candeur.

« Nous exhortons les primitifs nommés quakers à marier leurs fils aux filles des théistes nommés sociniens, attendu que ces demoiselles, étant presque toutes filles de prêtres, sont très-pauvres. Non-seulement ce sera une fort bonne action devant Dieu et devant les hommes; mais ces mariages produiront une nouvelle race qui, représentant les premiers temps de l'Église chrétienne, sera très-utile au genre humain.

« Ces préliminaires étant accordés, s'il arrive quelque querelle entre deux sectaires, ils ne prendront jamais un théologien pour arbitre; car celui-ci mangerait infailliblement l'huître, et leur laisserait les écailles.

« Pour entretenir la paix établie, on ne mettra rien en vente, soit de Grec à Turc, ou de Turc à Juif, ou de Romain à Romain, que ce qui sert à la nourriture, au vêtement, au logement, ou au plaisir de l'homme On ne vendra ni circoncision, ni baptême, ni sépulture, ni la permission de courir dans le caaba autour de la pierre noire, ni l'agrément de s'endurcir les genoux devant la Notre-Dame de Lorette, qui est plus noire encore.

« Dans toutes les disputes qui surviendront, il est défendu expressément de se traiter de chien, quelque colère qu'on soit; à moins qu'on ne traite d'hommes les chiens, quand ils nous emporteront notre dîner et qu'ils nous mordront, etc., etc., etc. »

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES

SUR LE PROCÈS DE MADEMOISELLE CAMP[1].

(1772.)

La loi commande, le magistrat prononce, le public, dont l'arrêt est inutile pour l'exécution des lois, mais irrévocable au tribunal de l'équité naturelle, décide en dernier ressort. Sa voix se fait entendre à la dernière postérité.

Ce juge suprême, quoique sans pouvoir, et dont au fond tous les tribunaux ambitionnent le suffrage, a consacré l'arrêt du nouveau parlement de Paris porté entre le vicomte de Bombelles et la demoiselle Camp. Le public a senti qu'une loi dure ne permettant pas en France à un catholique de se marier à une protestante par le ministère d'un prétendu réformé, le mariage devait être déclaré nul. Mais en même temps la bonne foi de la mariée a été récompensée par une réparation civile et par une somme d'argent proportionnée aux facultés du mari; si pourtant un peu d'argent peut tenir lieu d'un état dans la société.

Les juges ont assigné une pension à la fille née de ce mariage malheureux. Ils ont même eu soin de la recommander au roi, comme ayant droit à ses grâces par les vertus de sa mère. Ainsi ils ont rempli tous les devoirs de la législation et de l'humanité.

1. Le vicomte de Bombelles, officier au régiment du roi, avait épousé à Montauban Mlle Camp, fille d'un négociant protestant, et, pour se conformer à la religion de la demoiselle, avait consenti que le mariage se fît suivant le rit de sa religion, c'est-à-dire *au désert*; cérémonie proscrite alors en France, par la loi qui déclarait nuls les mariages des protestants. Depuis, profitant sans doute de cette nullité, le vicomte se maria, en 1771, avec une demoiselle Carvoisin; et cette fois, ce fut suivant le rit catholique. La première épouse revendiqua ses droits et son état, et porta plainte devant les tribunaux. Linguet fut chargé du Mémoire. Les *Mémoires secrets* disent que, dès que l'affaire eut éclaté, le conseil de l'Ecole militaire, où le vicomte avait été élevé, lui écrivit pour lui annoncer qu'on désirait qu'il s'abstint d'y paraître davantage. Les faits furent contestés par le vicomte. Enfin, le 7 auguste 1772, intervint un arrêt qui déboute Mlle Camp, la condamne aux frais et dépens envers la demoiselle Carvoisin, femme Bombelles; qui ordonne que l'enfant de la demoiselle Camp et du sieur Bombelles sera élevée dans la religion catholique, apostolique et romaine, aux frais du père, à raison de six cents francs par an, pour lesquels il sera tenu de faire un fonds de douze mille francs; et qui condamne ledit Bombelles à douze mille francs de dommages-intérêts envers la demoiselle Camp, par forme de réparation civile (ce qui entraînait la contrainte par corps); sur le surplus, met les parties hors de cour.

Mlle Camp, depuis Mme Van-Robais, est morte le 11 février 1778. (*Note de M. Beuchot.*)

Il ne reste plus à la nation qu'à désirer de voir finir cette séparation funeste qui a privé la patrie d'environ sept à huit cent mille citoyens utiles, et qui plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur sort, dans la douleur de mettre au monde des enfants dont la subsistance peut toujours être disputée, et dont la naissance est regardée comme un crime. Cette fatalité destructive de la population, de la paix et du bien de l'État, réputée autrefois nécessaire, désole sourdement la France depuis cent années.

Les guerres et les assassinats de religion sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, furent les motifs qui semblèrent déterminer Louis XIV aux sévérités qu'il exerça dans un temps où ces guerres civiles n'étaient plus à craindre; il punit les petits-neveux tranquilles des fautes de leurs aïeux turbulents.

Nous nous sommes aperçus enfin que la médecine trop forte, donnée aux petits-fils pour la maladie de leurs grands-pères, n'avait pu les guérir. Ils ont persisté dans leur culte; mais si on n'a pu ouvrir leurs yeux à nos sublimes vérités, on avait guéri leurs cœurs; il faut avouer qu'ils étaient de bons citoyens et des sujets fidèles dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes.

Si on défend pendant la contagion toute communication avec une province infectée, il est triste que cette défense ait lieu lorsque le mal est entièrement passé.

On doit espérer qu'un jour la sagesse du ministère trouvera le moyen de concilier ce qu'on doit à la religion dominante et à la mémoire de Louis XIV, avec ce qu'on doit à la nature et au bien de la patrie.

Ce moyen semble déjà indiqué en quelque sorte par la conduite qu'on tient en Alsace. Les luthériens ont joui sans interruption de tous les droits de citoyen, depuis que le roi est en possession de cette belle province. Leurs mariages sont reconnus légitimes, ils partagent les charges municipales avec les catholiques. L'université de Strasbourg leur appartient tout entière. Les calvinistes eux-mêmes y possèdent quatre temples. Ces trois religions vivent en paix comme dans l'Empire.

Il est donc évident, par une expérience heureuse, que plusieurs religions peuvent subsister ensemble sans aucun trouble, ainsi que plusieurs manufactures jalouses l'une de l'autre peuvent prospérer dans une même ville, lorsqu'une administration prudente contient chacune dans ses bornes. L'émulation les vivifie, et la discorde ne les déchire pas. C'est ce qu'on voit en Allemagne, en Russie, en Angleterre, en Hollande, en Suisse.

Le seul obstacle qui pourrait détruire en Alsace l'esprit de charité qui doit régner entre tous les hommes, serait peut-être l'ancienne loi qui défend aux catholiques et aux protestants, soit luthériens, soit calvinistes, de s'unir par les liens du mariage. Si saint Paul a dit[1] que l'épouse fidèle convertissait le mari infidèle, cette conversion ne devrait s'opérer en aucun pays plus promptement qu'en France, où le

1. *I Cor.*, VII, 13-14. (ÉD.)

sexe a tant d'empire, où les plaisirs, les spectacles, les fêtes brillantes sont le partage de la religion dominante, où les grâces du prince, souvent sollicitées par les femmes, volent en foule au-devant de quiconque en est susceptible.

Cette proscription de mariages entre catholiques et protestants est une loi contre l'amour; elle semble désavouée par la nature; elle forme deux peuples où l'on n'en devrait voir qu'un seul. On ne répétera pas ici tout ce qui a été dit sur une matière si intéressante et si délicate. Cent volumes ne valent pas un arrêt du conseil. Attendons de la prudence et de la bonté de nos rois ce qu'on n'obtiendra jamais des arguments de théologie.

Espérons pour nos frères désunis une tolérance politique que nos maîtres sauront accorder avec la religion dont ils sont les protecteurs.

Réponse à M. l'abbé de Caveyrac. — Gardons-nous seulement de dire avec M. l'abbé de Caveyrac[1] « que la tolérance n'a produit en Angleterre que des fruits funestes, qu'il n'en restait qu'un seul à mûrir, qu'ils le recueillent aujourd'hui, et que c'est le mépris des nations. » Notre roi a triomphé trois fois des Anglais, à Fontenoi, à Liége, à Laufelt, et les a toujours estimés.

On ne les voit méprisés en Asie, en Afrique, en Amérique, et en Europe, que de M. l'abbé de Caveyrac.

Gardons-nous de répéter avec lui[2] que Dieu « ordonna d'exterminer jusqu'au dernier Amalécite; qu'il veut que celui qui aurait été sollicité à servir des dieux étrangers livre l'instigateur au peuple, et soit le premier à l'assommer, fût-il son frère, son fils, sa femme, ou son ami. »

Cet ordre ne fut donné que dans la loi de rigueur, et nous sommes sous la loi de grâce. Il est un peu trop dur de nous proposer d'*assommer* nos frères, nos fils, nos femmes. Nous devons d'autant plus pencher vers la douceur, que nous sommes dans l'année centenaire et dans le mois de la Saint-Barthélemy, fête un peu lugubre, dans laquelle en effet les frères assommèrent leurs frères, et que M. l'abbé de Caveyrac nous reproche dans une nouvelle *Dissertation* de n'être pas de son avis sur cette journée.

Il dit que cette journée ne fut[3] qu'*une affaire de proscription.* Quelle affaire, juste ciel! Nous sommes encore étonnés qu'on dise affaire de proscription comme affaire de finances, affaire de famille, affaire d'accommodement. Une proscription est-elle donc si peu de chose? et le faux zèle de religion n'entra-t-il pour rien dans cette affaire épouvantable?

N'est-il pas prouvé que plusieurs personnes à qui l'on offrit leur grâce, s'ils voulaient changer de religion, furent massacrées sur leur

1. Page 362 de l'*Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy.*
2. *Ibid.*, p. 368. — 3. Page 1 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy.*

refus? Le respectable de Thou ne dit-il pas expressément, au livre LIII, que la nouvelle des massacres causa dans Rome une joie inexprimable; que le pape Grégoire XIII, suivi de tous les cardinaux, alla, le 6 septembre, remercier Dieu dans l'église de Saint-Marc; que, le lundi suivant, il fit chanter une messe solennelle à la Minerve; qu'on tira le canon, qu'on fit des illuminations; qu'il marcha en procession, le 8 septembre, à l'église de Saint-Louis; qu'on mit à la porte de cette église un écriteau par lequel Charles IX remerciait le pape de ses bons conseils qu'on avait exécutés, etc.?

En est-ce assez pour réfuter M. l'abbé de Caveyrac? faut-il nous forcer à rappeler ce que nous voudrions ensevelir dans un oubli éternel?

Comment peut-il dire que cette affaire ne fut que l'effet d'une résolution subite, quand le jésuite Daniel avoue que Charles IX dit : « N'ai-je pas bien joué mon rôlet? » Comment peut-on démentir ainsi tous les Mémoires du temps?

Pourquoi s'obstiner encore à vouloir persuader que, depuis l'an 1680, l'émigration de nos concitoyens n'a été que médiocre et presque insensible? Pense-t-on fermer nos plaies en les niant, et en contredisant ceux qui ont vu des villes entières bâties par des réfugiés? Peut-on dire qu'*il ne s'est pas établi cinquante familles françaises à Genève*, tandis que le quart de la ville au moins est composé de Français; et de quels Français encore? des citoyens les plus utiles, parmi lesquels il en est qui possèdent des fortunes de trois millions. Il ne faut ni exagérer ni diminuer nos pertes et nos malheurs; mais il est permis de montrer nos blessures aux yeux d'un gouvernement qui peut les guérir.

Enfin pourquoi répéter dans son nouvel écrit que le roi de Prusse s'est trompé en assurant que plus de vingt mille Français se réfugièrent dans ses États? Pouquoi dire que c'est moi qui suis l'auteur des *Mémoires de Brandebourg*, quand il est avéré que ce monarque est le seul historien de sa patrie, comme il en est le législateur et le héros? M. l'abbé de Caveyrac se trompe assurément en disant[1] « que j'ai donné cette *Histoire de Brandebourg* à beaucoup de personnes comme mon ouvrage, et que je l'ai vendue à plus d'un libraire comme mon bien. »

La vérité et l'honneur m'obligent de dire qu'il n'y a personne en Europe à qui j'aie jamais ni prêté, ni donné, encore moins vendu l'*Histoire de Brandebourg*, et que du jour où cette histoire parut jusqu'à présent, il n'y a aucun libraire à qui j'aie jamais vendu un seul manuscrit. Si M. de Caveyrac était mieux informé de la vie que je mène, il ne me ferait pas de telles imputations. Enfin, pourquoi mêler mes neveux, conseillers au parlement, dans cette question?

Ces réflexions sont bien étrangères au mariage de Mlle Camp et au jugement de son procès; mais nous avons cru ne devoir pas rejeter cette occasion de nous défendre contre les accusations de M. l'abbé de

1. Page 43 de sa seconde lettre.

Caveyrac, à qui nous demandons non-seulement de l'indulgence pour les protestants, mais encore pour nous qui avons été obligés de réfuter ses opinions.

QUELQUES PETITES HARDIESSES

DE M. CLAIR,

A L'OCCASION D'UN PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS [1].

(1772.)

En lisant le Panégyrique de saint Louis prononcé par M. Maury devant notre illustre Académie, je croyais, à l'article des Croisades, entendre ce Cucupietre ou Pierre l'Ermite, changé en Démosthène et en Cicéron. Il donne presque envie de voir une croisade. J'avoue que je ne serais pas fâché qu'on en fît une contre l'empire ottoman. J'aime l'Église grecque; elle est la mère de l'Église latine. J'ai ouï dire qu'il y a quelques princes qui, dans l'occasion, s'uniraient pour relever (non pas trop haut, mais sur ses pieds) le patriarche de Constantinople écrasé par le muphti. Je verrais avec plaisir la belle Grèce, la patrie d'Alcibiade et d'Anacréon, délivrée de son long esclavage. Il serait doux de souper dans Athènes libre avec Aspasie et Périclès, au sortir d'une tragédie de Sophocle.

Mais pour aller faire la guerre vers Immaüs et Corozaïm, je confesse que ce n'est pas mon goût.

Tous les premiers historiens des croisades semblent mordus des mêmes tarentules que les croisés. Il semble, à les entendre, qu'on rendait un important service à Dieu, en abandonnant la culture des terres les plus fertiles de l'Occident, en portant son or et son argent dans un pays aride, en visitant les saints lieux sur un cheval de charrette, avec sa maîtresse en croupe, et en se faisant tuer par des Turcs et des Sarrasins, à dix-huit cents lieues de sa patrie.

De droit, on n'en avait aucun. Quelle fut donc l'origine de cette fureur épidémique qui dura deux cents années et qui fut toujours signalée par toutes les cruautés, toutes les perfidies, toutes les débauches, toute la démence dont la nature humaine est capable?

« L' armi pietose e 'l capitano, che 'l gran sepolcro liberò di Cristo « col senno e con la mano, » est fort bon dans un poëme épique; mais il n'en est pas de même dans l'histoire telle que le *senno* l'exige aujourd'hui.

Je hasarde de dire avec soumission, et en me trompant peut-être, que les papes conçurent ce vaste et hardi dessein de transporter l'Europe militaire en Asie. Les pèlerinages étaient fort à la mode; ils avaient commencé dans l'Orient, à la Mecque, où les savants Arabes préten-

1. Le *Panégyrique de saint Louis*, par l'abbé (depuis cardinal) Maury, fut prononcé le 25 auguste 1772. (ED.)

daient qu'Abraham et Ismael étaient enterrés. On avait imité ces émigrations passagères dans l'Occident. On allait visiter à Rome les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, dont les corps reposent dans cette ville, selon les savants occidentaux : mais l'opinion répandue depuis très-longtemps parmi les chrétiens, que le monde allait finir, avait, depuis près de cent ans, détourné les fidèles du pèlerinage de Rome au pèlerinage de Jérusalem. Le tombeau de Jésus-Christ l'emportait, comme de raison, sur le tombeau de ses disciples, quoique après tout la saine critique n'ait pas plus de preuve démonstrative de l'endroit précis où notre Seigneur fut enseveli, que de celui où gît le corps d'Abraham.

Le monde ne finissant point, et les Turcs, maîtres de Jérusalem, rançonnant les pèlerins, ces pieux voyageurs latins se plaignirent, non-seulement des Turcs qui leur faisaient payer trop cher leur dévotion, mais encore plus des Arabes qui les dépouillaient, et beaucoup plus des Grecs chrétiens qui ne les assistaient pas à leur retour par Constantinople; car les malheureux et les imprudents s'irritent plus contre leurs frères qui ne les secourent pas, que contre les ennemis qui les dépouillent.

Le premier qui imagina d'armer l'Occident contre l'Orient, sous prétexte d'aider les pèlerins et de délivrer les saints lieux, fut ce pape Grégoire VII, ce moine si audacieux, cet homme si fourbe à la fois et si fanatique, si chimérique et si dangereux, cet ennemi de tous les rois, qui établit sa chaire de saint Pierre sur des trônes renversés. On voit par ses lettres qu'il s'était proposé de publier une croisade contre les Turcs; mais cette croisade devait nécessairement être dirigée contre l'empire chrétien de Constantinople. On ne pouvait rétablir l'Église latine en Asie que sur les ruines de la grecque, sa rivale éternelle; et on ne pouvait écraser cette Église qu'en prenant Constantinople.

Urbain II eut le même dessein. C'est cet Urbain II qui aggrava la persécution commencée par Grégoire VII, contre le grand et infortuné empereur Henri IV; c'est lui qui arma le fils contre le père, et qui sanctifia ce crime; c'est lui qui, né sujet du roi de France, Philippe Ier, osa excommunier son souverain dans la France même où il prêcha la croisade.

Le dessein était si bien pris de s'emparer de Constantinople, que l'évêque Monteil, légat du pape et guerrier, voulut absolument qu'on commençât l'expédition par le siége de cette capitale et qu'on exterminât les chrétiens grecs avant d'aller aux Turcs. Le comte Boemondo, qui était dans le secret, n'eut jamais d'autre avis. Hugues, frère du roi de France, n'ayant ni troupe ni argent, ayant hautement soutenu ce projet, fut assez imprudent pour aller faire une visite à l'empereur Alexis Comnène, qui le fit arrêter et qui eut ensuite la générosité de le relâcher. Enfin ce Goffredo, qui n'était point du tout le chef des croisés, comme on l'a cru, attaqua les faubourgs de la ville impériale, *col senno e con la mano*, pour son premier exploit; mais trop heureux de faire sa paix avec l'empereur, il obtint enfin la permission d'aller à Jérusalem, dont le comte de Toulouse et le prince de Tarente lui ouvri-

rent le chemin par la prise ou plutôt par la surprise d'Antioche. En un mot, le but de cette croisade était si bien de se saisir de l'empire grec, que les croisés s'en emparèrent en 1204, et en furent les maîtres pendant environ cinquante ans.

Si tout cela fut juste, je m'en rapporte à Grotius, *De jure belli et pacis.*

Alors les papes se virent élevés à ce point de grandeur dont les califes descendaient. Ces califes avaient commencé par porter le glaive et l'encensoir : les papes, qui commencèrent par l'encensoir, se servirent ensuite du glaive des princes. S'ils s'en étaient armés eux-mêmes, ils auraient peut-être, à l'aide du fanatisme de ces temps, réuni sous leurs lois les empires d'Orient et d'Occident du même bras dont ils terrassaient Henri IV, Frédéric Barberousse et Frédéric II; mais ils restèrent dans Rome et ils ne combattirent qu'avec des bulles.

On sait comment les Grecs chassèrent les Latins et reprirent leur malheureux empire : on sait comment les musulmans exterminèrent tous les croisés dans l'Asie-Mineure et dans la Syrie. Il ne resta de ces multitudes de barbares émigrants, que quelques ordres religieux qui firent vœu au Dieu de paix de verser le sang humain.

Ce fut dans ces circonstances que saint Louis eut le malheur de faire le même vœu à Paris, dans un accès de fièvre, pendant lequel il crut entendre une voix céleste qui lui ordonnait d'entreprendre une croisade. Il devait bien plutôt écouter la véritable voix céleste, celle de la raison, qui lui ordonnait de rester chez lui, de continuer à faire fleurir dans son royaume l'agriculture, le commerce et les lois; d'être le père de son peuple et l'arbitre de ses voisins. Il jouissait de cette gloire; et s'il voulait conquérir, il pouvait être plus à propos de prendre la Guienne que d'aller lui-même se faire prendre en Égypte, en appauvrissant et en dépeuplant son royaume.

Il suivait, disait-on, le préjugé du temps. C'était à sa grande âme de se mettre au-dessus du préjugé. Il lui appartenait de changer son siècle. Il avait déjà donné cet utile exemple en résistant avec piété aux entreprises de la cour de Rome. Que ne résistait-il de même à la démence des croisades, lui qui regardait le bien de son État comme son premier devoir? Qu'est-ce donc que la France avait à démêler avec Jérusalem? Quel intérêt, quelle raison, quel traité, l'appelaient en Égypte? S'il y avait quelques Français esclaves dans cette contrée, le vieux et sage Melecsala, qui demandait la paix, les lui aurait rendus pour mille et mille fois moins d'argent que ne lui coûta sa fatale entreprise. Nulle nation ne le pressait d'aller faire en Égypte une guerre qui l'aurait ruiné quand même elle eût été heureuse. Au contraire, toutes les nations de l'Europe étaient lasses de ces croisades ridicules et affreuses, à commencer par Rome même.

On reproche à notre siècle de ne condamner sa croisade que parce qu'il était un saint; mais c'est (nous osons le dire) parce qu'il était un saint, qu'il ne devait pas l'entreprendre. Il la fit en saint et en héros sans doute; mais s'il eût employé autrement ses grandes vertus, il eût été plus saint et plus héros.

C'est parce que nous révérons sa mémoire avec amour, que nous pleurons sur lui, qui se rendit le plus malheureux des hommes; sur sa femme, qui accoucha dans une prison de l'Égypte, dans la crainte continuelle de la mort; sur son fils, qui périt avec le père dans ces entreprises funestes; sur son frère le comte d'Artois, dont les vainqueurs portèrent la tête au bout d'une lance; sur la fleur de la chevalerie égorgée à ses yeux; sur cinquante mille Français perdus dans cette expédition désastreuse.

Nous chérissons sa mémoire, nous nous prosternons devant ses autels; mais qu'on nous permette d'estimer son vainqueur Almoadan qui le fit guérir de la peste et qui lui remit deux cent mille *besans* d'or de sa rançon. On le sait et on doit le dire : les Orientaux étaient alors les peuples instruits et civilisés, et nous étions les barbares.

Enfin Blanche, sa mère, qui savait gouverner, désapprouva hautement cette croisade, et l'on peut faire gloire de penser comme la reine Blanche.

Je suppose maintenant qu'on raconte à un homme de bon sens l'histoire de cette croisade de saint Louis, et qu'on lui dise tout ce qu'il a fait de sage, de grand, de beau, c'est-à-dire de juste, avant cette héroïque imprudence[1]; l'homme de bon sens dira sans doute : « Ce grand roi n'en commettra pas une seconde. » Mais qu'il sera étonné quand vous lui apprendrez qu'il retourne encore en Afrique, qu'il fait encore une croisade plus funeste que la première, puisqu'elle coûta à la France le meilleur de ses rois et le plus grand homme de l'Europe! Ce n'est plus en Égypte qu'il porte la guerre, c'est à Tunis. Et pour qui va-t-il faire cette guerre funeste? Pour un de ses frères, à la vérité; mais pour un usurpateur, pour un barbare, souillé lâchement du sang de Conradin, légitime héritier des Deux-Siciles, et du duc d'Autriche; pour un monstre (appelons les choses par leur nom, si nous espérons d'effrayer les tyrans), pour un monstre qui fit servir la religion et la justice, le pape et les bourreaux, au supplice de deux têtes couronnées, innocentes et respectables.

Ce Charles d'Anjou réclamait un petit subside que lui devait le roi de Tunis; et dans la vue de recouvrer ce peu d'argent pour Naples, on chargea la France d'impôts si accablants, que le peuple fit entendre partout ses cris de douleur et que tout le clergé refusa longtemps de payer.

Charles d'Anjou fit accroire à son frère que le roi de Tunis voulait se faire chrétien, et qu'il n'attendait que l'armée française pour déclarer sa conversion : saint Louis partit sur cette étrange espérance.

Il voulait de Tunis aller vers la Palestine; il n'y avait plus de chré-

1. L'abbé Velly avoue dans son Histoire qu'on la traita de *pieuse extravagance, et qu'un roi sage ne devait ni l'autoriser ni la protéger.*

Joinville s'exprime bien plus fortement. Voici ses paroles : *J'ai oui dire que ceux qui conseillèrent au bon roi cette entreprise firent un très-grand mal, et pechèrent mortellement.*

Au reste, il faut savoir que le Joinville que nous lisons est une traduction faite du temps de François Ier. Le jargon de Joinville ne s'entend plus.

[illegible] multitudes innombrables, [illegible] à leur religion.

[illegible] avaient le plus [illegible] de la Syrie [illegible] à trois cent mille hommes [illegible] Nos [illegible] en parlent [illegible] comme un héros [illegible]

[illegible] saint Louis avait le courage [illegible] de deux millions de croisés morts [illegible] par les défaites de [illegible] Il n'eut pas le malheur de parvenir jusqu'à Bondocdar, il mourut de la peste, sur les sables de l'Afrique, et laissa son royaume dans la désolation et dans la pauvreté. Quels sentiments doit-il inspirer? il faut le révérer à jamais, le chérir, l'admirer et le plaindre[2].

Nous avons parlé des guerres de ce prince infortuné : parlons des lois de ce prince juste. On lui attribue une pragmatique-sanction et les établissements qui portent son nom. Mais comment n'avons-nous pas, du moins, une copie authentique et légale de ces deux fameuses pièces, quand nous en avons de ses simples ordonnances? Comment peut-on croire que saint Louis ait cité *le Code* et *le Digeste*, qui n'étaient nullement connus de son temps en France?

On se fonde sur l'opinion commune qui lui attribua ces lois plusieurs années après sa mort. Mais n'a-t-on pas imputé au cardinal de Richelieu ce testament ridicule qui déshonorerait sa mémoire s'il était de lui, et qu'on a reconnu trop tard pour n'être pas son ouvrage?

A Dieu ne plaise que saint Louis ait fait un code où l'on ordonnait de brûler vive une pauvre femme qui recélait un petit vol pour lequel le voleur était pendu!

Qu'il ait privé les enfants de la succession mobilière d'un père mort malheureusement sans être confessé, après huit jours de maladie!

Qu'il ait fait arracher les yeux à ceux qui *emblent un cheval!*

1. *N. B.* Velly, dans son *Histoire de France*, fait dire à ce Bondocdar « qu'il aimait mieux un petit nombre de gens sobres, qu'une multitude d'efféminés, vils esclaves, plus propres à briller dans l'obscurité des tavernes et des ruelles, que dans les nobles champs du dieu Mars. » Il n'est guère probable qu'un soudan ait tenu un tel discours; qu'il ait parlé du dieu Mars, des tavernes et des ruelles, que les musulmans ne connaissaient pas. Il n'y avait point chez eux de tavernes, encore moins de ruelles. L'abbé Velly lui prête son langage, ou plutôt le langage des écrivains des charniers, du temps de Louis XIII. Il y a des morceaux bien faits dans Velly; on lui doit des éloges et de la reconnaissance, mais il faudrait avoir le style de son sujet : et pour faire une bonne Histoire de France, il ne suffirait pas d'avoir du discernement et du goût, il faudrait assembler longtemps tous ses matériaux à Paris, et aller faire imprimer son ouvrage en Hollande.

2. Velly dit que « saint Louis songeait à rendre son fils Philippe digne du premier sceptre du monde. » Cela n'est pas poli pour l'empereur, ni pour l'impératrice de Russie, ni pour le Grand-Seigneur, ni pour le Grand-Mogol, ni pour l'empereur de la Chine. Le sceptre de la France était un très-beau sceptre, mais la modestie l'aurait embelli encore.

Qu'il ait permis qu'on excommuniât pour dettes !

Qu'il ait condamné à la corde tout gentilhomme qui se serait sauvé de prison !

Qu'on coupât le poing au fabricant qui vendrait du drap trop étroit !

Ce sont là des lois de Dracon, et non des lois de saint Louis. N'outrageons point sa mémoire jusqu'à l'en croire l'auteur.

Défions-nous de tout ce qu'on a écrit dans ces temps d'ignorance et de barbarie. Comparons un moment ces nuits de ténèbres à nos beaux jours : comparons la multitude de nos florissantes villes avec ces prisons qu'on appelait fertés, châtels, roches, basties, bastilles; nos arts perfectionnés à la disette de tous les arts; la politesse à la grossièreté; les scandales sanglants et abominables de Rome à la paix, à la décence, à la politique circonspecte qui rendent aujourd'hui le séjour de Rome délicieux; l'absurde atrocité anglaise au siècle de Newton; la raison humaine perfectionnée à l'instinct humain abruti; nos mœurs douces et polies aux mœurs agrestes et féroces. Saint Louis en sera plus grand pour s'être élevé, dans ses domaines peu étendus, au-dessus de la fange où l'Europe était plongée. Mais nous en serons plus heureux en considérant que nous n'avons été que des barbares dans un si grand nombre de siècles, et que nous ne le sommes plus.

LA VOIX DU CURÉ,

SUR LE PROCÈS DES SERFS DU MONT-JURA.

(1772.)

ARTICLE I. — Le jour de Saint-Louis 1772 je pris possession de ma cure. Plusieurs de mes paroissiens vinrent en troupe me demander mes secours en versant des larmes. Je leur dis que ma cure appartient à des moines qui me donnent une pension de quatre cents francs, qu'on appelle, je ne sais pourquoi, portion congrue, et que je la partagerais volontiers avec mes amis. Leur syndic portant la parole, me répondit ainsi :

« Nous sommes prêts nous-mêmes à mettre à vos pieds le peu qui nous reste, et à travailler de nos mains pour subvenir à vos besoins. Nous venons seulement demander votre appui pour sortir de l'esclavage injuste sous lequel nous gémissons dans ces déserts que nous avons défrichés.

— Comment! que voulez-vous dire, mes enfants? quel esclavage? est-ce qu'il y a des esclaves en France?

— Oui, monsieur, reprit le syndic; nous sommes esclaves des mêmes moines sécularisés qui vous donnent quatre cents francs pour desservir votre cure, et qui recueillent le fruit de vos travaux et des nôtres. Ces moines, devenus chanoines, se sont faits nos souverains, et nous sommes leurs serfs nommés mainmortables. Secourez-nous au nom de

ce roi qui ne fit la guerre que pour délivrer des esclaves chrétiens, et dont nous célébrons aujourd'hui la fête. »

Je leur demandai ce que signifiait ce mot étrange d'esclaves main-mortables. « Lorsque autrefois, me dit le syndic, nos maîtres n'étaient pas contents des dépouilles dont ils s'emparaient dans nos chaumières après notre mort, ils nous faisaient déterrer; on coupait la main droite à nos cadavres, et on la leur présentait en cérémonie, comme une indemnité de l'argent qu'ils n'avaient pu ravir à notre indigence, et comme un exemple terrible qui avertissait les enfants de ne jamais toucher aux effets de leurs pères, qui devaient être la proie des moines nos souverains. »

Je frémissais, et il continua ainsi :

« Nous sommes esclaves dans nos biens et dans nos personnes. Si nous demeurons dans la maison de nos pères et mères, si nous y tenons avec nos femmes un ménage séparé, tout le bien appartient aux moines à la mort de nos parents. On nous chasse du logis paternel, nous demandons l'aumône à la porte de la maison où nous sommes nés. Non-seulement on nous refuse cette aumône; mais nos maîtres ont le droit de ne payer ni les remèdes fournis à nos parents, ni les derniers bouillons qu'on leur a donnés. Ainsi, dans nos maladies, nul marchand n'ose nous vendre un linceul à crédit; nul boucher n'ose nous fournir un peu de viande; l'apothicaire craint de nous donner une médecine qui pourrait nous rendre la vie. Nous mourons abandonnés de tous les hommes, et nous n'emportons dans le sépulcre que l'assurance de laisser des enfants dans la misère et dans l'esclavage.

« Si un étranger, ignorant ces usages, a le malheur de venir habiter un an et un jour dans cette contrée barbare, il devient esclave des moines ainsi que nous. Qu'il acquière ensuite une fortune dans un autre pays, cette fortune appartient à ces mêmes moines; ils la revendiquent au bout de l'univers, et ce droit s'appelle le droit de poursuite[1].

« S'ils peuvent prouver qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maison de son père la première nuit de ses noces, mais dans celle de son mari, elle n'a plus de droit à la succession paternelle. On lance contre elle des monitoires qui effrayent tout un pays, et qui forcent souvent des paysans intimidés à déposer que la mariée pourrait bien avoir commis le crime de passer la première nuit chez son époux; alors ce sont les moines qui héritent. Que l'héritage soit de vingt écus ou de cent mille francs, n'importe, il leur appartient.

« Nous sommes des bêtes de somme; les moines nous chargent pendant que nous vivons, ils vendent notre peau quand nous sommes morts, et jettent le corps à la voirie. »

Je m'écriai : « Tout cela n'est pas possible, mes chers paroissiens! ne vous jouez pas de ma simplicité; nous sommes dans le pays de la franchise; nos rois, nos premiers pontifes, ont aboli depuis longtemps l'esclavage; c'est calomnier des religieux de supposer qu'ils aient des

1. *Le droit de poursuite* a été aboli par l'édit de 1778. (*Éd. de Kehl.*)

serfs. Au contraire, nous avons des pères de la Merci qui recueillent des aumônes, et qui passent les mers pour aller délivrer nos frères lorsqu'on les a faits serfs à Maroc, à Tunis, ou chez les Algériens.

— Eh bien, s'écria un vieillard de la troupe, qu'ils viennent donc nous délivrer!

— Quoi! repris-je, des monitoires lancés pour découvrir si une fille esclave n'aurait pas couché dans le lit de son mari la première nuit de ses noces? non, ce serait un trop grand outrage à la religion, aux lois de la nature. On ne fulmine des monitoires que pour découvrir de grands crimes publics dont les auteurs sont inconnus. Allez, je ne puis vous croire. »

Comme j'achevais ces paroles, une femme nommée Jeanne-Marie Mermet tomba presque à mes pieds en pleurant. « Hélas! me dit-elle, ces bonnes gens ne vous ont dit que la vérité. Le fermier des chanoines de Saint-Claude, ci-devant bénédictins, a voulu me dépouiller des biens de mon père, sous prétexte que j'avais couché dans le logis de mon mari la nuit de mon mariage. Le chapitre obtint un monitoire contre moi. J'étais réduite à la mendicité. Je voyais périr ces quatre enfants que je vous amène. Les sbires qui nous chassaient de notre maison me refusèrent le lait que j'y avais laissé pour mon dernier né. Nous mourions sans le secours du célèbre avocat Christin, défenseur des opprimés, et de M. de La Poule, son digne confrère, qui prirent ma défense, et qui trouvèrent des nullités dans le monitoire fatal publié pour me ravir tout mon bien, comme on m'a dit qu'on en publia un à Toulouse contre les Calas. Le parlement de Besançon eut pitié de mon infortune et de mon innocence; mes persécuteurs furent condamnés aux dépens par un arrêt solennel et unanime, rendu le 22 juin 1772. »

Elle me fit voir l'arrêt du parlement de Besançon qu'elle avait entre les mains. Ma surprise redoubla. J'appris par mon sentiment qu'on pouvait être en même temps pénétré de douleur et de joie. J'avoue que je répandis bien des larmes; je bénis le parlement, je bénis Dieu; j'embrassai en pleurant mes chers paroissiens qui pleuraient avec moi; je leur demandai pour quel crime leurs ancêtres avaient été condamnés à une si horrible servitude dans le pays de la franchise. Mais quel fut l'excès de mon étonnement, de ma terreur et de ma pitié, quand j'appris que les titres sur lesquels ces moines fondaient leur usurpation étaient évidemment d'anciens ouvrages de faussaires; qu'il suffisait d'avoir des yeux pour en être convaincu; que, dans plus d'une contrée, des gens appelés bénédictins, bernardins, prémontrés, avaient commis autrefois des crimes de faux, et qu'ils avaient trahi la religion pour exterminer tous les droits de la nature.

Un des avocats qui avaient plaidé pour ces infortunés, et qui avait sauvé la pauvre Mermet des serres de la rapacité, accourut alors et me donna un livre instructif et nécessaire, intitulé, *Dissertation sur l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartres, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre*[1].

1. Cet ouvrage est de l'avocat Christin. (ÉD.)

Je congédiai mes paroissiens; je lus attentivement cet ouvrage, que tous nos juges et tous ceux qui aiment la vérité ont lu sans doute avec fruit.

Je fus d'abord effrayé de la quantité des chartres supposées, de ce nombre prodigieux de faux actes découverts par le savant et pieux chancelier d'Aguesseau, et avant lui par les Launoi, par les Baillet, par les Dumoulin.

Je vis, avec le sentiment douloureux de la pitié indignée d'avoir été trompée par des fables, que toutes les légendes de Saint-Claude n'étaient qu'un ramas des plus grossiers mensonges, inventés, comme le dit Baillet, au douzième et au treizième siècle; je vis que des diplômes de l'empereur Charlemagne, de l'empereur Lothaire, d'un Louis-l'Aveugle, se disant roi de Provence, de l'empereur Frédéric Ier, de l'empereur Charles IV, de Sigismond son fils, étaient autant d'impostures aussi méprisables que la *Légende dorée*.

C'était pourtant sur ces mensonges si contemptibles aux yeux de tous les savants, et si punissables aux yeux de la justice, qu'autrefois les moines de Saint-Claude avaient fondé leurs richesses, leurs usurpations, et l'esclavage du malheureux peuple dont la Providence m'a fait le pasteur.

Il y a plus. Les tyrans de ces malheureux colons n'ont point dégénéré de leurs prédécesseurs; ils ont tronqué, falsifié un arrêt du parlement de Besançon, rendu le 12 décembre 1679, entre eux et un sieur Boissette, pour cette même mainmorte; ils ont osé imprimer récemment qu'ils avaient gagné ce procès, tandis que le greffe dépose qu'ils ont été condamnés. C'est ce même procès qui sert aujourd'hui contre eux de nouvelle preuve; ils ont été faussaires dans le douzième siècle, ils le sont dans le dix-huitième. Ils mentent à la justice [1].

Passant à tout moment de la surprise à l'indignation, je vis enfin qu'un très-petit nombre de moines avait réussi insensiblement à réduire à l'esclavage douze mille citoyens, douze mille serviteurs du roi, douze mille hommes nécessaires à l'État, auxquels ils avaient vendu solennellement la propriété des mêmes terrains dans lesquels ils les enchaînent aujourd'hui. Chaque ligne me remplissait d'effroi et de douleur; et je suis bien persuadé que nos juges, ainsi que tous les lecteurs, auront éprouvé les mêmes sentiments que moi.

« Quoi! disais-je en moi-même, des moines ont vendu à des hommes libres des terrains immenses dont ils s'étaient emparés par de fausses chartres, et ensuite ils auront fait des esclaves de ces hommes libres, en abusant de leur ignorance, en intimidant leurs consciences, en les faisant trembler sous le joug de l'inquisition, lorsque la Franche-Comté, si mal nommée Franche, appartenait à l'Espagne! Ah! c'était plutôt à ces colons qui achetèrent ces terrains à imposer la mainmorte aux moines; c'était aux propriétaires incontestables que ce droit de mainmorte appartenait : car enfin tout moine est mainmortable par sa

1. Voy. les pages 115 et 117 du livre intitulé *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, etc.*

nature; il n'a rien sur la terre, son seul bien est dans le ciel, et la terre appartient à ceux qui l'ont achetée. »

ARTICLE II. — Ému et troublé dans toutes les puissances de mon âme, je crus voir, pendant la nuit, Jésus-Christ lui-même, suivi de quelques-uns de ses apôtres. Tout son extérieur annonçait l'humilité et la pauvreté; mais il nourrissait cinq mille hommes [1] dans un désert avec quelques pains et quelques poissons. Je crus voir dans un autre désert quelques moines et leur abbé, possédant cent mille livres de rente, et enchaînant douze mille hommes au lieu de les nourrir.

Il me parut que Jésus se transporta dans un moment, quoique à pied, du désert de Génézareth à celui de Saint-Claude; il demanda aux moines pourquoi ils étaient si riches et pourquoi ils enchaînaient ces douze mille Gaulois. Un des moines (c'était le cellérier) répondit : « Seigneur, c'est parce que nous les avons faits chrétiens; nous leur avons ouvert le ciel, et nous leur avons pris la terre. »

Jésus-Christ repartit en ces mots : « Je ne croyais pas être venu sur cette terre, y avoir enduré la pauvreté, les travaux, et la faim, pratiqué constamment l'humilité et le désintéressement, uniquement pour enrichir des moines aux dépens des hommes.

— Oh! répliqua le cellérier, les choses sont bien changées depuis vous et vos premiers disciples. Vous étiez l'Église souffrante, et nous sommes l'Église triomphante. Il est juste que les triomphateurs soient des seigneurs opulents. Vous paraissez étonné que nous ayons cent mille livres de rente et des esclaves; que diriez-vous donc si vous saviez qu'il y a des abbayes qui en ont deux et trois fois davantage sans avoir de meilleurs titres que nous? »

A ces mots je m'écriai : « N'y aura-t-il plus de frein sur la terre? l'heureux accablera-t-il toujours l'infortuné? » Le tonnerre gronda, et la vision disparut.

ARTICLE III. — Quand je fus remis de ma frayeur, je m'appliquai à étudier avec le plus grand soin ce fameux procès de douze mille citoyens contre vingt moines sécularisés. Je sus que ces moines n'avaient été élevés à la dignité de chanoines qu'en 1742; que depuis ce temps on avait donné plusieurs canonicats à des hommes qui, n'ayant pas été nourris dans l'état monastique, n'avaient pu contracter cette dureté de cœur, cette avidité, cette haine secrète contre le genre humain, qui se puisent quelquefois dans les couvents.

J'allai trouver un de ces messieurs, après avoir consulté mes paroissiens. Je lui dis que je venais lui procurer un moyen de terminer un procès odieux. Cet honnête gentilhomme m'embrassa cordialement; il m'avoua, les larmes aux yeux, qu'il avait toujours gémi en secret de soutenir une cause dont l'unique objet est de dépouiller la veuve et l'orphelin. « Je sais bien, me dit-il, que s'il y a de la justice sur la terre, nous perdrons infailliblement notre procès. J'avoue que nos ti-

1. Matthieu, XIV, 21; Marc, VI, 44; Luc, IX, 14; Jean, VI, 10. (ÉD.)

tres sont faux, et que ceux de nos adversaires sont authentiques; j'avoue qu'en 1350 Jean de Châlons, seigneur de ces cantons, affranchit les colons de toute mainmorte; qu'en 1390 Guillaume de La Baume, abbé de Saint-Claude, vendit à ces mêmes colons les restes des terrains dont ils sont propriétaires légitimes; que, sur la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les moines de Saint-Claude usurpèrent le droit de mainmorte sur des cultivateurs ignorants intimidés, sans qu'ils pussent produire le moindre titre de ce droit prétendu. Je sais qu'une telle possession sans titre ne peut se soutenir, et qu'il n'y a point de prescription contre les droits de la nature fortifiés par des pièces authentiques.

« Ces moines, à la place de qui je suis aujourd'hui, ne peuvent se comparer aux seigneurs légitimes des autres cantons mainmortables, qui concédèrent autrefois des terres à des cultivateurs, à condition que si les colons mouraient sans enfants, les terres reviendraient à la maison des donateurs. Ces seigneurs furent des bienfaiteurs respectables; et les moines, je l'avoue, furent des oppresseurs. Ces seigneurs ont leurs titres en bonne forme, et les moines n'en ont point. Ces moines n'établirent insensiblement la mainmorte qu'en disant, sur la fin du XVIe siècle, aux colons grossiers : « Si vous voulez vous pré« server de l'hérésie, soyez nos esclaves au nom de Dieu; » mais les colons plus instruits leur disent aujourd'hui : « C'est au nom de Dieu « que nous sommes libres. »

Je fus si touché des paroles de ce brave gentilhomme, que je le serrai dans mes bras avec la tendresse que m'inspirait sa vertu. Je lui dis : « Faites passer dans l'âme de vos confrères vos sentiments généreux. Ni vous ni eux vous n'êtes coupables des fraudes commises dans les siècles passés. Il faut que les hommes deviennent plus justes à mesure qu'ils deviennent plus savants; séparez vos vertus des prévarications de vos prédécesseurs. Il ne faut souvent qu'un homme de bien pour ramener tout un chapitre. Convertissez le vôtre. Ils y gagneront; ils éviteront un procès odieux qui les exposerait à la haine et à la honte publique quand même ils le gagneraient. Qu'ils transigent avec les colons; qu'ils abandonnent le droit affreux d'imposer la servitude, si messéant à des prêtres. Qu'ils renoncent à cette fatale prétention, pour des droits plus humains, pour des augmentations de redevances. Plusieurs seigneurs leur ont déjà donné cet exemple.

« M. le marquis de Choiseul La Baume vient d'affranchir ses vassaux dans ses terres. M. de Villefrancon, conseiller au parlement, M. l'avocat de Voré[1], et quelques autres dont j'aurai les noms, ont eu la même générosité. Les fermiers généraux, touchés d'une action si belle, en ont partagé l'honneur; ils ont refusé le droit d'insinuation qui leur est dû, et qui est très-considérable. Qu'en est-il arrivé? ils y ont tous gagné. Leur bonne action a été récompensée, sans qu'ils espérassent aucune récompense. Des mains libres ont mieux cultivé leurs champs; les redevances se sont multipliées avec les fruits; les ventes ont été

1. Helvétius était seigneur de Voré. (ÉD.)

fréquentes, la circulation abondante, la vie revenue dans le séjour de la mort.

« Que dis-je ! le roi de Sardaigne [1] vient d'affranchir tous les serfs de la Savoie ; et cette Savoie, dont le nom seul était le proverbe de la pauvreté, va devenir florissante.

« Montrez ces grands exemples à vos confrères; enrichissez-les par leur grandeur d'âme. Proposez surtout à leur avocat cet arrangement honorable; il sait combien leur cause est mauvaise. L'ordre des avocats pense noblement. La qualité d'arbitres est plus digne d'eux que celle de défenseurs d'une cause mal fondée. »

Le chanoine fut transporté de ma proposition. Il courut chez ses confrères. Ceux qui n'avaient point été moines l'écoutèrent avec attendrissement; ceux qui l'avaient été le refusèrent avec aigreur. Il vint me retrouver en gémissant. « Ah ! me dit-il, il n'y a qu'un caractère indélébile dans le monde; c'est celui de moine. »

Il faudra donc plaider; il faudra que ceux qui devraient édifier scandalisent; il faudra que les tribunaux retentissent toujours des procès des moines ! et quel procès que celui-ci ! d'un côté, trois mille familles utiles qui composent au moins douze mille têtes, redemandant avec larmes, et leurs titres à la main, la liberté qu'ils ont payée, la propriété de leurs déserts et de leurs tanières qu'on leur a vendus, et dont ils représentent la quittance; enfin des droits qui sont incontestables dans tous les tribunaux de la terre.

De l'autre côté, sont vingt hommes inutiles, qui disent pour toute raison : « Ces trois mille familles sont nos esclaves, parce que nous avons eu autrefois dans ces montagnes quelques faussaires, et même des faussaires maladroits. »

Si notre religion, qui commença par ne point connaître les moines, et qui, sitôt qu'ils parurent, leur défendit toute propriété, qui leur fit une loi de la charité et de l'indigence; si cette religion, qui ne crie de nos jours que dans le ciel en faveur des opprimés, se tait dans les montagnes et dans les abîmes du mont Jura, ô justice sainte ! ô sœur de cette religion ! faites entendre votre voix souveraine; dictez vos arrêts, quand l'Évangile est oublié, quand on foule aux pieds la nature !

NOUVELLES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE,

DANS L'AFFAIRE D'UN MARÉCHAL DE CAMP ET DE QUELQUES CITOYENS DE PARIS.

(1772.)

Non-seulement il s'agit dans ce procès étonnant d'une somme de cent mille écus, sans compter les frais immenses; non-seulement l'af-

1. Charles-Emmanuel III. Son édit est du 20 janvier 1762. (ÉD.)

faire est criminelle, mais l'honneur y est en péril encore plus que la fortune. C'est le public qui est juge souverain de l'honneur; il faut donc que le public soit parfaitement instruit.

Tous les faits avancés par les avocats des deux parties sont contradictoires; ils allèguent des raisons non moins opposées; il y a des témoins de part et d'autre : chacun des plaideurs traite les témoins qui ne sont pas favorables de subornés et de parjures. Les deux adversaires se disent l'un à l'autre : « Vous me volez cent mille écus. »

Le prêteur crie à l'emprunteur : « Je vous ai apporté chez vous, le 23 septembre 1771, douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages à pied, pour rendre cette négociation secrète selon vos vues; j'ai couru pendant cinq lieues pour vous donner tout le bien de mon aïeule.

— C'est un mensonge aussi impudent que ridicule, répond l'emprunteur : je n'ai reçu de vous que douze cents francs dans votre chambre; c'était le 24 septembre.

— Mais voilà vos billets à ordre signés de vous, lui réplique le prêteur. Voilà plus encore, s'il est possible; reconnaissez cette promesse que vous me fîtes, le 24 septembre, d'accepter les conditions auxquelles je vous faisais prêter ces cent mille écus. Vous approuvâtes par écrit mon opération; vous vous engageâtes, ce jour du 24, à me faire vos billets dès que vous auriez reçu l'argent; vous l'avez reçu : osez-vous bien réclamer contre vos deux signatures?

— Votre fourberie est aussi insolente qu'absurde, répond l'emprunteur. Il est impossible que vous m'ayez compté cent mille écus le 23 septembre, comme vous le dites, si je vous ai signé le 24 que je vous ferais mes billets dès que j'aurais l'argent. Cela seul manifeste votre manœuvre criminelle. »

Le prêteur ne s'intimide pas. Il répond : « Cette pièce ne peut me nuire; elle était restée entre vos mains; c'est vous qui l'avez remise entre celles des juges; elle est écrite par votre secrétaire, et non par moi; vous l'avez signée du jour qu'il vous a plu. J'ai d'autres pièces assez victorieuses pour vous confondre; j'ai vos quatre billets pour trois cent mille livres et les intérêts, à l'ordre de ma grand'mère : un maréchal de camp ne m'aurait pas fait ces billets s'il n'avait reçu la somme. Ces titres incontestables reçoivent un surcroît de force par les dépositions de quatre témoins qui m'ont vu compter l'or, et le porter.

— Il est évident que ce sont de faux témoins, lui dit le gentilhomme inculpé. Votre grand'mère, au profit de laquelle vous m'avez fait donner mes billets à ordre, m'était absolument inconnue; vous me dîtes dans votre chambre que cette femme était la veuve d'un banquier à laquelle une compagnie devait les trois cent mille livres que vous promettiez de me faire prêter. Vous étiez mon courtier, et non mon prêteur; vous m'avez trompé en tout; il se trouve que cette prétendue créancière d'une prétendue compagnie, est votre grand'mère qui prête un peu d'argent sur gages, et que vous avez engagé toute votre famille dans votre fourberie. »

Le prêteur insiste : « Quoi ! vous ne me fîtes pas chez vous treize billets au nom de ma grand'mère, le 23 septembre, jour auquel je vous apportai dans mes poches douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages? et le lendemain vous ne vîntes pas chez moi changer vos treize billets contre quatre autres que vous fîtes sur ma table?

— Rien n'est plus faux, ni plus mal imaginé, ni plus extravagant, ni plus incroyable; dit le gentilhomme; je vous ai fait chez vous, le 24 septembre, quatre billets montant à la somme de 327 000 livres pour le principal et les intérêts; je vous confiai ces billets sur lesquels vous ne me les avez jamais données; vous ne pouviez jamais les avoir; vous me volez par une friponnerie avérée que vous déguisez par les plus grossiers mensonges.

— C'est vous qui me volez indignement, réplique l'autre; et on voit plus de gentilshommes chargés de dettes trahir leur honneur pour ne les point payer, qu'on ne voit de familles bourgeoises comploter de voler au péril de leur vie un gentilhomme, et surtout un gentilhomme obéré. »

Ce procès étrange entre un maréchal de camp et des citoyens obscurs devient bientôt une querelle entre la noblesse et la bourgeoisie : tout Paris prend parti; tous les esprits s'aigrissent; plus on instruit la cause, et plus les préventions, les contradictions, les animosités, augmentent des deux côtés.

On recherche toute la vie de son adversaire, on ne convient sur rien on empoisonne toutes ses actions, on se blanchit pour le noircir : il y a pourtant de part ou d'autre une fraude manifeste; tranchons le mot, un crime honteux. Les juges pourront prononcer seulement sur les pièces, sur les témoignages, sur la loi; l'honneur est d'une autre espèce. Il dépend de l'opinion publique, et cette opinion ne peut être que le résultat des probabilités.

Il se peut qu'un homme soit justement condamné par les lois à payer ce qu'il ne doit pas, si on produit ses propres billets signés de lui avec trop de facilité, si des témoins ou trompés ou trompeurs persistent à le charger, et surtout si, dans le cours de l'affaire, il a fait ou occasionné malheureusement quelques démarches contraires aux lois. Mais alors, en perdant son argent, il ne peut perdre sa réputation, il ne portera que la peine d'une imprudence.

Résumons donc ici les principales probabilités qui peuvent déterminer le public. Peut-être ces vraisemblances accumulées, et portées jusqu'à un degré approchant de la conviction, ne seront pas méprisées par les juges mêmes.

1° Il paraît très-vraisemblable que ni le prêteur, ni son aïeule, ni sa famille, n'ont jamais pu disposer de cent mille écus. On a vu de vieilles avares très-riches; mais plus on est avare, moins on prête tout son bien à un militaire chargé de dettes. Une telle imbécillité serait aussi incroyable que le roman de la fortune de cette grand'mère, qui est un principal personnage dans l'affaire.

2° Ce jeune homme, son petit-fils, qui prétend avoir prêté tout le bien de son aïeule; ce jeune homme achevant son droit par bénéfice d'âge, passant sa vie dans les salles d'armes et avec des gens de la lie

du peuple, ne peut guère avoir eu assez de crédit pour faire prêter ces cent mille écus par d'autres.

3° On allègue qu'il est docteur ès lois, qu'il a été très-bien élevé et à grands frais, et que son aïeule allait lui acheter une charge de magistrat : mais quel magistrat qu'un homme qui écrit ce qu'on va lire :

« Il ne sera pas dit qu'un honnête homme comme moi passe pour avoir escroqué des titres qui ne lui sont pas dus, et que pour le tout à droit de mont voisin le qualifiant de f.... fripon, on lui couperait le visage [1]..

« Monsieur, je vous prie de m'obliger de suivre de point en point la lettre que j'ai eut l'honneur de vous écrire.

« J'esper que quelque jour vous connoitroit nôtre innocence, et que vous ne pourroit point vous empêché de me plaindre, etc. Vous verrez l'extirpation d'honneur que vous voulez me faire.

« Vous serez obligé de me réparer.

« Vous cherchez a en pauser a une pauvre femme. »

De telles expressions, une telle orthographe, ne sont pas d'un homme élevé si noblement, et qui pouvait avoir une charge de conseiller au parlement, lorsqu'on les vendait encore. *Loquela tua manifestum te facit* [2]. Et les habitudes, les liaisons d'un tel homme avec des cochers et des laquais, suffisent pour le rendre très-suspect. Il faut avouer que ces premières probabilités contre lui sont assez fortes.

4° L'histoire qu'il fait de treize voyages consécutifs à pied, pour porter secrètement de l'or, le 23 septembre, au même gentilhomme auquel il donne publiquement un sac d'argent le lendemain, est si dénuée de vraisemblance, si contradictoire, si opposée au sens commun, si extravagante, qu'elle ne serait pas soufferte dans le roman le plus ridicule et le plus incroyable. Cela seul peut indigner tout homme impartial qui ne cherche que la vérité.

5° Quand l'officier général, qui s'est si tristement compromis avec de tels personnages, qui s'est rabaissé jusqu'à s'exposer à recevoir des lettres offensantes d'une courtière et de ce docteur ès lois, s'abaisse encore en allant implorer le magistrat de la police contre ses propres billets; quand les menaces des délégués de ce magistrat forcent le docteur et sa mère à faire l'aveu de leur crime; quand tous deux, sans être contraints, signent chez un commissaire que l'histoire des treize voyages est fausse; que jamais le gentilhomme n'a reçu les cent mille écus, qu'on ne lui a prêté que douze cents livres, alors tout semble éclairci. Il n'est pas dans la nature (je le répète ici) qu'une mère et un fils avouent qu'ils sont coupables, quand un péril inévitable ne les y force pas.

Je veux que deux délégués de la police aient outrepassé leurs pouvoirs; qu'un procureur nommé pour examiner l'affaire et en rendre

1. Voy. les Mémoires du sieur La Ville. — La Ville était l'avocat ou le conseil de la famille Véron au commencement du procès. (ED.)

2. Matth., XXVI, 73. (ED.)

compte se soit érigé mal à propos en juge; qu'il ait fait prêter serment; qu'un autre officier de la police ait traité la mère et le fils avec dureté : ils sont en cela très-répréhensibles; mais leur faute n'a rien de commun avec le crime avoué par la mère et le fils. On s'est écarté de la loi avec eux; mais ils n'ont pas moins fait leur aveu légalement devant un commissaire : ils ne l'ont pas moins fait librement; ils pouvaient aisément protester devant ce commissaire contre les vexations illégales de ces deux hommes sans caractère. Plus on avait exercé contre eux de violences, plus ils étaient en droit de demander hautement une justice qu'on ne pouvait leur refuser.

Le fils et la mère disent qu'on les a battus chez le procureur. Je veux que la chose soit vraie; c'est pour cela même qu'ils devaient crier à la tyrannie. Quel est l'homme qui signera en justice qu'il est un scélérat, parce qu'on l'a maltraité ailleurs? Quel homme consentira à perdre librement d'un trait de plume cent mille écus, parce qu'on aura précédemment usé de quelque violence envers lui? C'est à peine ce qu'il pourrait faire s'il était appliqué à la torture.

Mais qu'une mère et un fils, un docteur ès lois, signent ainsi leur condamnation quand ils sont innocents; qu'ils se dépouillent eux-mêmes de tous leurs biens, c'est de quoi il n'y a pas un seul exemple : la force de la vérité, et le trouble qui suit le crime, peuvent seuls arracher un tel aveu.

Cet aveu juridique paraît être le dénoûment de toute l'affaire; il ne peut avoir été dicté par cette crainte que les jurisconsultes appellent *metus cadens in constantem virum* [1]. Ce n'était qu'en niant leur crime, non pas en le confessant, que la mère et le fils pouvaient se mettre en sûreté : ils n'avaient rien à redouter que leur propre confession, et ils la font! tant le premier remords attaché au crime en présence d'un seul homme de loi les a transportés hors d'eux-mêmes, et leur a ôté cette fermeté qui est rarement inébranlable.

Ce qui doit surtout faire penser que cet aveu était très-sincère, c'est qu'il est articulé expressément, par leurs avocats, que le docteur ès lois dit aux délégués de la police qui l'interrogeaient : « Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris. »

Certainement un tel discours n'est point celui de l'innocence : c'est plutôt celui du crime et de la bassesse. On ne dit point : « Je signerai que j'ai volé tout Paris, » quand on peut sauver cent mille écus qui nous appartiennent, et échapper aux galères en ne signant rien.

6° Plusieurs jours après, ils paraissent avoir eu le temps de reprendre leurs esprits; ils se sont raffermis; on leur a donné des conseils. On voit tout d'un coup paraître sur la scène un nommé Aubourg, autrefois domestique, puis tapissier, et maintenant prêteur sur gages; il achète de la grand'mère ce procès funeste; il s'engage à le poursuivre à ses frais. Ainsi, dans toute cette affaire, il y a d'un côté des prêteurs et des prêteuses sur gages, des entremetteuses, des courtières; et de l'autre est un officier général endetté, qui cherchait à rétablir ses af-

1. Expression de Tribonien. (ÉD.)

faires par un emprunt. De quel côté est la vraisemblance la plus favorable?

7° Le testament de la grand'mère du docteur ès lois, qui paraît au premier coup d'œil un témoignage terrible contre l'officier général, semble, quand il est examiné de près, une nouvelle preuve du crime du docteur ès lois. La grand'mère l'avait dit auparavant, et son petit-fils l'avait dit avec elle, que sa fortune entière consistait en trois cent mille livres : on assurait que cette fortune venait d'un fidéicommis de son mari, et que son argent, auquel elle n'avait point touché pendant trente années, lui avait été remis par un nommé Chotard, qu'on prétend être mort insolvable.

Cependant elle déclare dans son testament qu'elle a prêté et avancé à sa fille, mère du docteur ès lois, deux cent mille livres argent comptant, outre ces cent mille écus qu'elle réclame.

Elle assurait, avant ce testament, qu'elle avait toujours caché son bien à sa fille; et maintenant voici deux cent mille francs qu'elle lui a donnés. On voit une femme qui subsistait à peine d'une industrie honteuse, et qui meurt dans un galetas, riche de cinq cent mille livres au lieu de trois cent mille. Ou elle a menti toute sa vie, ou elle ment à l'heure de la mort.

Elle déclare « qu'elle a prêté à l'officier-général trois cent mille livres qui lui ont été portées en or par son petit-fils en plusieurs voyages; » et cependant elle n'en a rien vu. Elle confirme le marché qu'elle a fait de son procès avec le nommé Aubourg, prêteur sur gages; presque tout son testament ressemble à un plaidoyer dicté par une partie intéressée.

Cette pièce enfin, jointe à toutes les présomptions contre la famille des accusés, semble mettre toutes les probabilités du côté de l'officier général, et contre les prétendus prêteurs.

Si tout cela n'est pas une preuve démonstrative en justice, c'en est une très-forte en morale. Il n'y a, je crois, personne qui puisse se persuader sur cet exposé que le maréchal de camp ait ourdi la trame la plus noire, pour voler trois cent mille livres à une pauvre famille, obscurément reléguée dans un troisième étage de la rue Saint-Jacques. Pour que cet officier, cet ancien gentilhomme, ce père de famille fût coupable d'une lâcheté si atroce, il faudrait qu'il eût raisonné ainsi :

« Je suis endetté; je vais, pour me libérer, emprunter cent mille écus d'une famille qui paraît très-peu riche. Dès que je les aurai, je jurerai ne les avoir point reçus. J'accuserai la famille d'avoir exigé mes billets pour les négocier, et de ne m'avoir point donné d'argent. Je ferai mettre cette famille au cachot; je pourrai la faire punir d'une peine afflictive, et je jouirai de tout son bien que je lui aurai volé. Pour mieux faire réussir mon horrible dessein, je refuserai de payer cent écus à la courtière qui m'aura fait prêter cette somme immense : par là je la soulèverai contre moi, et je m'exposerai à être pendu. »

Il ne paraît pas possible qu'un homme qui n'a pas l'esprit aliéné, conçoive un projet si fou, et qu'un homme qui n'a jamais commis de crime, commence par un crime si infâme.

Une telle démarche aurait été aussi inutile qu'abominable et dangereuse. S'il eût en effet touché cent mille écus, il n'avait qu'à les garder, se taire, et ne les point payer à l'échéance, quitte pour dire enfin au docteur ès lois : « Mon bien est en direction, pourvoyez-vous envers mes autres créanciers, vous ne pouvez être payé qu'après eux. »

Cette marche était simple, aisée, et sûre, s'il avait voulu agir avec mauvaise foi. Il semble évident qu'il ne peut être coupable de la manœuvre déshonorante et absurde dont on l'accuse.

Comment donc cette querelle si funeste a-t-elle pu s'élever? comment ce procès si compliqué a-t-il pu se former? ne pourra-t-on pas enfin trouver la solution de ce problème?

Voici comme il semble que tout s'est passé. Ce gentilhomme cherche à emprunter de l'argent; il met en campagne des courtières. Une d'elles, qui est liée avec la grand'mère du docteur ès lois, s'adresse à lui. Celui-ci prête douze cents francs à l'officier, qui en avait un besoin pressant, et lui fait espérer de lui négocier cent mille écus. « Donnez-moi vos billets, lui dit-il, et vous ne payerez que six pour cent d'intérêt, et dans quelques jours vous aurez votre argent. »

Le gentilhomme, aveuglé par cette promesse, prend le jeune docteur ès lois pour un homme simple, il l'est lui-même; il signe sa ruine dans l'espérance d'avoir de l'argent. Au bout de deux jours il entre en défiance. Le docteur, qui en est instruit, et qui craint la police, n'a d'autre ressource que de la prévenir. Il s'adresse, lui et sa grand'mère, au lieutenant criminel. Cette démarche même paraît celle d'un homme égaré, car il demande qu'on saisisse chez l'officier les cent mille écus qu'il dit avoir prêtés : mais de quel droit peut-on faire saisir un argent dont le payement n'est pas échu? Et si l'officier veut abuser de cet argent, s'il l'a détourné, comment le trouvera-t-on ?

Le gentilhomme, de son côté, dès qu'il est sûr que le docteur l'a voulu tromper, court chez le lieutenant de police, et demande qu'on oblige les délinquants à restituer des billets dont ils n'ont point donné la valeur. Toute cette marche est naturelle, et s'explique aisément.

L'autre, au contraire, est incompréhensible. Il faut supposer d'abord cent mille écus donnés secrètement à une pauvre femme depuis plus de trente ans, cachés pendant tout ce temps à une famille entière, tirés enfin d'une armoire, prêtés au hasard à un officier chargé de dettes.

Le docteur a fait environ cinq lieues à pied pour porter cette somme en secret à un homme qu'il n'a vu qu'une fois. Enfin ces cent mille écus, si longtemps ignorés, se trouvent tout d'un coup portés à cinq cent mille livres par le testament de la grand'mère. De ces cinq cent mille livres, il y en a eu deux cent mille données à la mère du docteur, laquelle n'a pas de quoi vivre, et dont les filles gagnent leur vie par leur travail. Tout cela est si sottement romanesque, et d'une absurdité si révoltante, qu'il n'y a pas moyen de l'examiner sérieusement.

L'honneur de l'officier paraît donc à couvert aux yeux de tout homme qui ne juge que suivant les lumières de la raison.

Il n'en est pas de même de la justice; elle a nécessairement ses for-

mes et ses entraves. Il faut des interrogatoires réguliers; de faux témoins préparés de longue main peuvent ne pas se démentir. L'officier a fait des billets payables à ordre; et quand les juges seraient persuadés de son innocence, ils seraient forcés peut-être de le condamner à payer ce qu'il ne doit pas.

Il est vrai qu'il y a signature contre signature, preuve par écrit contre preuve par écrit. Il êst vrai même que l'aveu du crime, signé par la mère et par le fils, a plus de poids dans la balance de la raison et de la simple équité, que n'en ont les billets du maréchal de camp; car il est très-naturel qu'un officier, ébloui de l'espérance de rétablir sa maison, et sachant que la coutume est de confier aveuglément ses billets aux agents de change accrédités, en ait usé de même avec un jeune homme dont l'âge lui inspirait quelque confiance, et qui lui prêtait même douze cents francs pour le mieux tromper. Mais assurément il n'est point vraisemblable que la vieille grand'mère ait eu cent mille écus par fidéicommis; qu'elle les ait gardés plus de trente ans sans les placer; qu'elle les ait prêtés à un officier sans le connaître; que son petit-fils les ait portés à pied en treize voyages l'espace de cinq lieues, etc.

Il se pourrait à toute force que le juge, obligé de décider, non sur ces raisons, mais sur des billets en bonne forme, sur les dépositions de témoins aguerris, qui ne se démentiraient pas, condamnât malgré lui le maréchal de camp. Mais il paraît que le public éclairé doit l'absoudre, puisque ce public est le seul juge qui préfère le fond à la forme. Si l'officier est condamné, il ne le sera que pour l'imprudence avec laquelle il a remis pour cent mille écus de billets, avec les intérêts à six pour cent, entre les mains d'un jeune homme inconnu, sans crédit et sans aveu, comme s'il les avait confiés à l'agent de change le plus opulent et le plus accrédité de Paris. C'est une faute d'attention; mais elle est celle d'un cœur noble; c'est l'imprudence d'un moment; mais elle ne peut déshonorer personne. Il est même encore très-possible que la justice prononce comme le public : il est vraisemblable qu'elle trouvera, dans la forme comme dans le fond, de quoi justifier l'officier.

L'auteur de ce petit écrit n'a nul intérêt dans cette affaire. Il n'a jamais vu aucune des parties, ni aucun des avocats; mais il aime la vérité. Il est indigné de toutes les calomnies sous lesquelles il a vu souvent succomber l'innocence. Il croit qu'un honnête homme ne peut mieux employer son loisir qu'à démêler le vrai dans une affaire qui est si essentielle pour plusieurs familles, surtout pour une maison qui a si longtemps servi le roi dans ses armées. Il a tâché de résoudre un problème difficile, et certes, ce problème est plus important que plusieurs questions de philosophie, dont il ne peut résulter aucune utilité pour le genre humain.

FRAGMENT D'UNE LETTRE

SUR LES DICTIONNAIRES SATIRIQUES.

(1773.)

Un de ces plus étranges dictionnaires de parti, un de ces plus impudents recueils d'erreurs et d'injures par A et par B, est celui d'un nommé Paulian, ex-jésuite, imprimé à Nîmes, chez Gaude, en 1770; il est intitulé : *Dictionnaire philosopho-théologique*, et il n'est assurément ni d'un philosophe ni d'un vrai théologien; supposé qu'il y ait de vrais théologiens chez les jésuites.

A l'article *Religion*, il dit que « quiconque admet la religion naturelle avoue sans peine qu'un Être infiniment parfait a tiré du néant ce vaste univers. »

Remarquez cependant qu'il n'y a jamais eu aucun philosophe, aucun patriarche, aucun homme d'une religion naturelle ou surnaturelle qui ait enseigné la création du néant. Il faudrait être d'une ignorance bien obstinée pour nier que la *Genèse* n'a aucun mot qui signifie créer de rien. On sait assez que l'hébreu et le grec se servent du mot *faire*, et non du mot *créer*. Ce n'est pas même une question chez les savants.

Au mot *Messie*, Paulian, ayant ouï dire que cet article est savamment traité dans la grande *Encyclopédie*, s'est imaginé que l'auteur était un laïque, et par conséquent que ce morceau était d'un athée; il ne savait pas que cet excellent morceau est de M. Polier de Bottens, théologien beaucoup plus éclairé que lui, et beaucoup plus honnête; il se jette avec fureur sur les laïques comme sur des esclaves échappés des chaînes des jésuites. On est indigné des outrages que ce fanatique de collége leur prodigue. A l'article *Mahométisme*, voici comme il parle : « Les dogmes et la morale de cette religion forment l'*Alcoran*, livre dont la lecture n'est permise qu'à un petit nombre de mahométans : on enseigne dans ce livre que Dieu a un corps, que l'âme est matière, que la circoncision est nécessaire, que Jésus-Christ est le Messie, que la béatitude consistera dans les plus sales voluptés. »

Examinons ce seul article : autant de mots, autant de faussetés, et toutes très-palpables. Il est très-faux que la lecture du *Koran* ne soit permise qu'à un petit nombre. Il faut apprendre à cet ex-jésuite que, sur le dos de chaque exemplaire du *Koran*, ces lignes du sura LVI[1] sont toujours écrites : *Personne ne doit toucher ce livre qu'avec des mains pures;* c'est pourquoi tout musulman se lave les mains avant de le lire. Ce jésuite s'imagine qu'il en est par toute la terre comme à Rome, où l'on a défendu de lire la *Bible* sans une permission expresse; il pense qu'on admet dans le reste du monde cette contradiction : « Voilà

1. Les sura sont les chapitres.

la vérité, et vous ne la lirez pas; voilà votre règle, et vous n'en saurez rien. »

Dieu a un corps. Rien n'est plus faux encore, c'est une calomnie impertinente. Si Paulian avait lu une bonne traduction de l'*Alcoran*, il aurait vu au sura XVII ces propres paroles : « L'esprit a été créé par Dieu même. » Pour prouver que Dieu est un être pur, Mahomet dit, au sura XXXVII, « que Dieu n'a ni fils ni fille; » et dans le sura CXII : « Dieu est le seul Dieu, l'éternel Dieu; il n'engendre ni n'est engendré, et rien ne lui ressemble dans l'étendue des êtres.

Il est bien vrai que, dans l'*Alcoran*, on se sert quelquefois des mots de trône, de tribunal, pour exprimer imparfaitement la grandeur de l'Être suprême; mais jamais on ne fait descendre Dieu sur la terre, jamais on ne le rabaisse aux fonctions humaines. Il faut que ce Paulian n'ait jamais lu ce livre dont il parle si affirmativement; il ne connaît pas plus son *Alcoran* que son *Évangile*.

L'âme est matière. Il n'y a pas un mot dans tout l'*Alcoran* qui puisse le moins du monde excuser cette imposture.

La circoncision est nécessaire. Il n'est pas dit un seul mot de la circoncision dans tout l'*Alcoran*. Mahomet laissa subsister cette pratique ridicule, qu'il trouva établie chez les Arabes de temps immémorial; c'était une superstition ancienne (comme elles le sont toutes) de présenter aux dieux ce qu'on avait de plus cher et de plus noble.

Jésus est le Messie. Cette citation de l'*Alcoran* est encore très-fausse. Jésus est appelé Christ dans plusieurs endroits du *Koran;* c'est un nom propre, comme chez Tacite qui dit : *Impellente Christo quodam* [1].

Au reste, il faut bien observer qu'il y avait, du temps de Mahomet, vers l'Arabie, quelques exemplaires des *Évangiles* que nous ne recevions pas; comme celui de Barnabé, qui existe encore; celui des basilidiens et des ébionites : c'est dans celui des basilidiens qu'on lisait que Jésus n'avait pas été crucifié, et que Dieu l'avait soustrait à la fureur de ses ennemis. C'est évidemment cet *Évangile* que Mahomet suivit, sans reconnaître jamais notre Sauveur pour fils de Dieu; car il dit expressément, dans plusieurs endroits, que Dieu n'a ni fils ni fille.

La béatitude dans les plus sales voluptés. Il faut apprendre à ce Paulian que la jouissance de la vue de Dieu est la première récompense promise dans l'*Alcoran;* il est vrai qu'au sura LV, il dit que le paradis, c'est-à-dire le jardin, sera composé de trois grands bosquets, dans l'un desquels sera un large bassin d'eau céleste, entouré de palmiers et de grenadiers. « On trouvera, dit-il, dans ce lieu de délices, de belles vierges aux grands yeux noirs, des houris dont personne n'a jamais approché, et qui reposent sous de riches pavillons, couchées sur des tapis magnifiques. »

Remarquons qu'il n'y a pas, dans ce chapitre, un seul mot qui puisse alarmer la pudeur. On y dit que ces nymphes ne seront connues que

1. Dans ses *Annales*, XV, XLIV, Tacite dit : « Auctor nominis ejus Christus. » (*Note de M. Beuchot.*)

par ceux qui leur seront destinés pour époux; ce n'est pas là assurément une sale volupté. Toutes les religions anciennes, qui admirent tôt ou tard la résurrection, enseignèrent qu'on ressusciterait avec tous ses sens; il n'était pas déraisonnable de penser que, puisqu'on avait des sens, on aurait aussi des sensations : c'était le sentiment des pharisiens, chez le petit peuple juif; et, s'il est permis de comparer nos livres sacrés et mystérieux aux imaginations des autres peuples, qui sont tous évidemment plongés dans l'erreur, n'avons-nous pas, dans l'*Apocalypse*[1], un exemple frappant de ce que je dis? n'y voit-on pas la belle épouse qui se marie avec l'agneau? n'y voit-on pas la Jérusalem céleste toute bâtie d'or et de pierres précieuses? cette ville carrée n'a-t-elle pas soixante lieues en tout sens? les maisons n'y sont-elles pas de soixante lieues de haut? n'y a-t-il pas des canaux d'eau vive, bordés d'arbres qui portent des fruits délicieux? On trouve des allégories à peu près semblables, quoique moins sublimes, dans la plus haute antiquité.

Non-seulement ce Paulian, dans son *Dictionnaire*, calomnie les musulmans, mais il calomnie toutes les communions chrétiennes, et les sectes, et les particuliers : c'est assez le propre des jésuites; ces malheureux ont pris cette mauvaise habitude dans les écoles où ils ont régenté. Le pédantisme et l'insolence ont formé le caractère de ceux qui ont disputé; ils n'ont pu s'en défaire après leur dispersion : ils sont comme les Juifs, qui ont conservé leurs anciennes superstitions n'ayant plus de Jérusalem. Nous laissons encore les juifs prêter sur gages; et nous laissons aboyer les Paulian et les Nonotte.

Mais ces chiens devraient s'apercevoir qu'ils n'aboient plus que dans la rue, qu'ils sont chassés de toutes les maisons où ils mordaient autrefois.

Ce roquet de Paulian (qui le croirait?) parle encore de la grâce suffisante. Il est vraiment bien question aujourd'hui de la grâce suffisante qui ne suffit pas! Ces sottises faisaient grand bruit sous Louis XIV, quand le misérable Normand Le Tellier, natif de Vire, osait persécuter le cardinal de Noailles. Les querelles ridicules des jansénistes et des molinistes sont oubliées aujourd'hui, comme mille autres qui ont troublé la paix publique dans des temps d'ignorance et de bel esprit.

Je vous enverrai, par la première poste, un relevé des calomnies de Paulian contre les bons chrétiens[2].

RÉPONSE A CETTE LETTRE, PAR M. DE MORZA.

Votre Paulian, monsieur, est aussi ignoré dans Paris, que les tragédies et les comédies de l'année passée, les oraisons funèbres faites dans ce siècle, les *Almanachs des Muses*, et la foule innombrable des autres fadaises dont la presse est surchargée. Ce n'est pas seulement la rage d'un fanatisme imbécile qui met la plume à la main de ces

1. Chap. XXI. (ÉD.)
2. Nous n'avons pas trouvé ce relevé; ce sera pour une autre fois : *Oportet nosci malos.*

gens-là; c'est une autre espèce de rage, qui est le résultat de la misère, de la faim, de la répugnance pour un métier honnête, et de cet orgueil secret qui se mêle aux sentiments les plus bas. Nous en avons un bel exemple dans cet homme nommé Sabotier, natif de Castres. Il ne tenait qu'à lui d'être un bon perruquier comme son père; il s'est fait abbé, et vous savez ce qu'il est devenu. Après avoir été chassé de Toulouse et mis au cachot à Strasbourg, il se procura, je ne sais comment, une entrée dans la maison de M. Helvétius; et la première chose qu'il fit, après la mort de son bienfaiteur et de son maître, fut de le déchirer, non pas à belles dents, mais à très-vilaines dents, dans un de ces dictionnaires de calomnies, intitulé *les Trois Siècles*, ouvrage de la haine et de l'envie de quelques prétendus gens de lettres décrédités, qui eurent la bassesse de s'associer avec lui : et savez-vous, monsieur, quel prétexte ils inventèrent pour justifier cette œuvre d'iniquité? celui de défendre la religion chrétienne. C'est sous ce masque sacré que cette petite troupe de démons voulut paraître en anges de lumière.

Il est bon, monsieur, de savoir quels sont ces apôtres; le public un jour les connaîtra tous : en attendant, je vous dirai que, dans un de mes voyages, j'ai vu entre les mains de M. de V.... un extrait et un commentaire de Spinosa, écrit tout entier de la main de ce malheureux Sabotier. C'est un in-4° de cinquante-sept pages : intitulé : *Analyse de Spinosa*[1], *où l'on expose les causes et les motifs de l'incrédulité de ce philosophe.* Le manuscrit commence par ces mots : *Spinosa était fils d'un juif marchand;* et finit par ceux-ci : *adieu baptisabit.* Il est accompagné d'un recueil de petites pièces de vers de M. l'abbé, dignes des *Étrennes de la Saint-Jean* et des lieux honnêtes où ce saint homme les a faits. Tout cela est écrit de la main de M. l'abbé Sabotier, et signé de lui. Des personnes que ce confesseur avait insultées dans son *Dictionnaire des Trois Siècles*[2], envoyèrent ce manuscrit à M. de V..., espérant qu'il le dénoncerait au ministre qui veille sur la littérature, et qu'il obtiendrait qu'on fît de ce confesseur un martyr; mais M. de V.... n'était pas homme à descendre à une telle vengeance; et celui qui avait tiré l'abbé Desfontaines de Bicêtre ne pouvait s'avilir jusqu'à persécuter le petit abbé commentateur.

Vous connaissez, monsieur, la fameuse réponse de Desfontaines à M. le comte d'Argenson : « Monseigneur, il faut que je vive[3]. » Il faut que l'abbé Sabotier vive aussi : mais je conseillerais à tous les malheureux qui croient vivre de brochures, soit contre les beaux-arts, soit contre le gouvernement, de lire avec attention ces vers du *Pauvre diable :*

Prête l'oreille à mes avis fidèles.
Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris

1. Par l'abbé Sabotier. (ÉD.)
2. *Les Trois Siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, par ordre alphabétique.* (ÉD.)
3. D'Argenson répliqua : *Je n'en vois pas la nécessité.* (ÉD.)

De malotrus, soi-disant beaux esprits,
Qui, dissertant sur les pièces nouvelles,
En font encor de plus sifflables qu'elles;
Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés,
Nourris de vent au temple de mémoire,
Peuple crotté qui dispense la gloire.
J'estime plus ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie,
J'estime plus celle qui, dans un coin,
Tricote en paix les bas dont j'ai besoin;
Le cordonnier qui vient de ma chaussure
Prendre à genoux la forme et la mesure,
Que le métier de tes obscurs Frérons, etc.

DISCOURS DE Me BELLEGUIER,

ANCIEN AVOCAT,

SUR LE TEXTE PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE PARIS, POUR LE SUJET DU PRIX DE L'ANNÉE 1775 [1].

(1773.)

« Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur « hodie philosophia. »
Cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

Je ne compose pas pour le prix de l'Université : je n'ai pas tant mbition; mais ce sujet me paraît si beau et si bien énoncé, que je puis résister à l'envie d'en faire mon thème.
Non, sans doute, la philosophie n'est et ne peut être l'ennemie de

. L'université de Paris est dans l'usage de proposer chaque année un prix r un discours latin. La langue française, qu'on y appelle poliment *lingua vacula* (la langue des laquais), ne parait point à nos maîtres d'éloquence oir la peine d'être encouragée. Il est évident que nos colonels, nos magis- s, nos évêques, ne parlant jamais que français, on ne peut se dispenser nployer les trois quarts du temps de leur éducation à leur apprendre à faire phrases en latin; sans cette précaution, ils ne parleraient cette langue de vie.
e prix ne peut être disputé que par des maîtres ès arts : il fut fondé dans temps où les jésuites existaient encore; et on sait quel scandale se serait é dans l'université, si par mégarde elle avait couronné le latin du collége lermont.
ependant M. Cogé, professeur de rhétorique au collége Mazarin, s'avisa, 1768, de faire un livre contre le quinzième chapitre de Bélisaire, où il uva doctement *que, pour éviter d'être* brûlé pendant toute l'éternité, il faut *re que Trajan, Marc-Aurèle, et Titus,* sont dans l'enfer pour jamais, et de

Dieu ni des rois, s'il est permis de mettre des hommes à côté de l'Être éternel et suprême. La philosophie est expressément l'amour de la sagesse; et ce serait le comble de la folie d'être l'ennemi de Dieu, qui nous donne l'existence, et des rois, qui nous sont donnés par lui pour rendre cette existence heureuse, ou du moins tolérable. Osons d'abord dire un petit mot de Dieu, nous parlerons ensuite des rois. Il y a l'infini entre ces deux objets.

De Dieu. — Socrate fut le martyr de la Divinité, et Platon en fut l'apôtre. Zaleucus, Charondas, Pythagore, Solon, et Locke, tous philosophes et législateurs, ont recommandé dans leurs lois l'amour de Dieu et du gouvernement sous lequel il nous a fait naître. Les beaux vers du véritable Orphée, que nous trouvons épars dans Clément d'Alexandrie, parlent de la grandeur de Dieu avec sublimité. Zoroastre l'annonçait à la Perse, et Confutzée à la Chine. Quoi qu'en ait dit l'ignorance, appuyée de la malignité, la philosophie fut dans tous les temps la mère de la religion pure et des lois sages.

S'il y eut tant d'athées chez les Grecs trop subtils, et chez les Romains, leurs imitateurs, n'imputons qu'à des menteurs publics, avares, cruels, et fourbes, aux prêtres de l'antiquité, l'excès monstrueux où ces athées tombèrent. Les uns nièrent la Divinité, parce que les sacrificateurs la rendaient odieuse, et que les oracles la rendaient ridicule. Les autres, comme les épicuriens, indignés du rôle qu'on faisait jouer aux dieux dans le gouvernement du monde, prétendaient qu'ils ne daignaient pas se mêler des misérables occupations des hommes. Le char de la fortune allait si mal, qu'il parut impossible que des êtres bienfaisants en tinssent les rênes. Épicure et ses disciples, d'ailleurs aimables et honnêtes gens, étaient si mauvais physiciens, qu'ils avouaient sans difficulté qu'il y a un dieu dans le soleil et dans chaque planète; mais ils croyaient que ces dieux passaient tout leur temps à

plus contribuer de toutes ses forces à faire brûler de leur vivant ceux qui pensent comme ces hommes abominables, soit en portant des fagots à leur bûcher comme le roi d'Espagne saint Ferdinand, soit en écrivant contre eux des libelles comme M. le professeur. Des philosophes prirent la peine de se moquer des libelles et de Cogé, qui, se trouvant, quelques années après, recteur de l'université, imagina, pour se venger, de faire proposer pour sujet du prix, la question suivante :

Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.

Il voulait dire que la philosophie n'est pas *moins* ennemie des rois que de Dieu : et il disait, au contraire, qu'elle n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

C'était précisément la même aventure que celle qui arriva jadis au prophète Balaam, lorsqu'il dit la vérité malgré lui.

On rit beaucoup, même dans l'université, du programme de Cogé. De tous les discours composés alors, celui de Me Belleguier est le seul dont on n'ait jamais parlé, quoiqu'il fût écrit en français, et que l'auteur eût étudié chez les jésuites.

L'archevêque de Paris, Beaumont, s'étant fait expliquer le latin de Cogé par son secrétaire, qui ne manqua pas de traduire *magis* par *moins*, promit au savant recteur la place de grand inquisiteur pour la foi, qu'il avait résolu de faire créer aussitôt que les prophéties qui annonçaient le rétablissement des jésuites seraient accomplies. (*Ed. de Kehl.*)

boire, à se réjouir, et à ne rien faire. Ils en faisaient des chanoines d'Allemagne.

Les véritables philosophes ne pensaient pas ainsi. Les Antonin, si grands sur le trône du monde alors connu, Épictète, dans les fers, reconnaissaient, adoraient un Dieu tout-puissant et juste; ils tâchaient d'être justes comme lui.

Ils n'auraient pas prétendu, comme l'auteur du *Système de la nature*, que le jésuite Needham avait créé des anguilles, et que Dieu n'avait pas pu créer l'homme. Needham ne leur eût pas paru philosophe, et l'auteur du *Système de la nature* n'eût été regardé que comme un discoureur par l'empereur Marc-Antonin.

L'astronome qui voit le cours des astres établi selon les lois de la plus profonde mathématique, doit adorer l'éternel Géomètre. Le physicien qui observe un grain de blé ou le corps d'un animal, doit reconnaître l'éternel Artisan. L'homme moral qui cherche un point d'appui à la vertu, doit admettre un être aussi juste que suprême. Ainsi Dieu est nécessaire au monde en tout sens, et l'on peut dire, avec l'auteur de l'*Épître au griffonneur du plat livre des Trois Imposteurs :*

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Je conclus de là que *ista quæ vocatur hodie philosophia*, cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie, est le plus digne soutien de la Divinité, si quelque chose peut en être digne sur la terre. Le ciel me préserve de faire des phrases pour énerver une vérité si importante!

Du gouvernement.—Les philosophes qui ont reconnu un Dieu, et les sophistes qui l'ont nié, ont tous, sans aucune exception, avoué cette autre vérité, reconnue de tout le monde, qu'un citoyen doit être soumis aux lois de sa patrie; qu'il faut être bon républicain à Venise et en Hollande, bon sujet à Paris et à Madrid; sans quoi ce monde serait un coupe-gorge, comme il l'a été trop souvent, grâces à ceux qui n'étaient pas philosophes.

Lorsque l'ancien parlement de Paris et l'Université de Paris vinrent reconnaître à genoux l'Anglais Henri V pour roi de France, qui fut fidèle à son roi légitime?... Gerson, le philosophe Gerson, l'honneur éternel de l'Université, cet homme qui osait s'opposer d'une main aux fureurs de quatre antipapes également coupables, et présenter l'autre pour relever, s'il le pouvait, le trône renversé de son maître. Il mourut à Lyon, dans un exil qui le rendait encore plus vénérable aux sages, tandis que ses confrères les théologiens, arrachés à leur saint ministère par la rage des guerres civiles, faisaient leur cour aux Anglais, et n'en recevaient que des mépris, des outrages et des chaînes.

Hélas! était-il bien occupé des propriétés de la matière, de l'antiquité du monde, et des lois de la gravitation, celui qui justifia, qui canonisa publiquement le meurtre abominable du duc d'Orléans, frère de Charles VI le Bien-Aimé? c'était un docteur en théologie; c'était Jean Petit, très-dévot à la Vierge, pour laquelle il avait composé une

prière dans le goût de l'oraison des trente jours. Étaient-ils platoniciens ou académiciens, ou stratoniciens, ceux qui, sous le même règne, firent rejaillir sur le dauphin le sang de deux maréchaux de France, et qui massacrèrent dans les rues de Paris trois mille cinq cents gentilshommes? On les nommait les Maillotins, les Cabochiens. Ce n'est pas là une secte de philosophie.

Si, lorsqu'on brûla vive dans Rouen l'héroïne champêtre qui sauva la France; il s'était trouvé dans la faculté de théologie un philosophe, il n'eût pas souffert que cette fille, à qui l'antiquité eût dressé des autels, fût brûlée vive dans un bûcher élevé sur une plate-forme de dix pieds de haut, afin que son corps, jeté nu dans les flammes, pût être contemplé du bas en haut par les dévots spectateurs. Cette exécrable barbarie fut ordonnée sur une requête de la sacrée faculté, par sentence de Cauchon, évêque de Beauvais, de frère Martin, vicaire général de l'inquisition, de neuf docteurs de Sorbonne, de trente-cinq autres docteurs en théologie. Ces barbares n'auraient pas abusé du sacrement de la confession pour condamner la guerrière vengeresse du trône au plus affreux des supplices; ils n'auraient pas caché deux prêtres derrière le confessionnal, pour entendre ses péchés, et pour en former contre elle une accusation; ils n'auraient pas, comme on l'a déjà dit, été sacriléges pour être assassins.

Ce crime, si horrible et si lâche, ne fut point commis par les Anglais; il le fut uniquement par des théologiens de France, payés par le duc de Bedford. Deux de ces docteurs, à la vérité, furent condamnés depuis à périr par le même supplice, quand Charles VII fut victorieux; mais la plus belle expiation de la Sorbonne fut son repentir et sa fidélité pour nos rois, quand les conjonctures devinrent plus favorables.

Je passe à regret aux horreurs de la Ligue contre Henri III et le grand Henri IV. Ces temps, depuis François II, furent abominables; mais il est doux de pouvoir dire que le philosophe Montaigne, le philosophe Charron, le philosophe chancelier de l'Hospital, le philosophe de Thou, le philosophe Ramus, ne trempèrent jamais dans les factions. Leur vertu demande grâce pour leur siècle.

La journée de la Saint-Barthélemy, dont la mémoire durera autant que le monde, ne leur sera jamais imputée.

J'avouerai encore, si l'on veut, aux jésuites, éternels et déplorables ennemis du parlement et de l'Université, que l'ancien parlement de Paris, qui n'était pas philosophe, commença un procès criminel contre Henri III son roi, et nomma, pour informer, les conseillers Courtin et Michon, qui n'étaient pas philosophes non plus.

Je ne dissimulerai point que le docteur Rose, le docteur Guincestre, le docteur Boucher, le docteur Aubri, le docteur Pelletier, condamnés depuis à la roue, furent les trompettes du meurtre et du carnage. On a souvent dit que le docteur Bourgoin fit descendre une statue de la sainte Vierge pour encourager frère Jacques Clément au parricide; je l'accorde en gémissant. On me répète que soixante et dix docteurs de Sorbonne déclarèrent, au nom du Saint-Esprit, tous les sujets déliés de leur serment de fidélité; j'en conviens avec horreur.

On me crie que, dans le temps où Henri IV préparait son abjuration, et lorsque les citoyens présentèrent requête pour faire quelque accommodement avec ce grand homme, ce bon roi, ce conquérant et ce père de la France, toute la faculté de théologie assemblée condamna la requête comme *inepte*, *séditieuse*, *impie*, *absurde*, *inutile*, *attendu qu'on connaît l'obstination de Henri le Relaps.* La faculté déclare expressément tous ceux qui parlent d'engager le roi à professer la religion catholique, *parjures*, *séditieux*, *perturbateurs du royaume*, *hérétiques*, *fauteurs d'hérétiques*, *suspects d'hérésie*, *sentant l'hérésie; et qu'ils doivent être chassés de la ville, de peur que ces bêtes pestiférées n'infectent tout le troupeau.*

Ce décret du 1er novembre 1592 est tout au long dans *le Journal de Henri IV*, tome Ier, page 259. Le respectable de Thou rapporte des décrets encore plus horribles, et qui font dresser les cheveux.

Bénissons les philosophes qui ont appris aux hommes qu'il faut prodiguer ses biens et sa vie pour son roi, fût-il de la religion de Mahomet, de Confucius, de Brama, ou de Zoroastre.

Mais je répondrai toujours que la Sorbonne s'est repentie de ces écarts, et qu'on ne doit les imputer qu'au malheur des temps. Une compagnie peut s'égarer; elle est composée d'hommes : mais aussi ces hommes réparent leurs fautes. La raison, la saine doctrine, la modestie, la défiance de soi-même, reviennent se mettre à la place de l'ignorance, de l'orgueil, de la démence, et de la fureur. On n'ose plus condamner personne après avoir été si condamnable. On devient meilleur pour avoir été méchant. On est l'édification d'une patrie dont on fut l'horreur et le scandale.

Les jésuites ont fatigué la France du récit de tant de crimes : mais l'Université, de son côté, a reproché aux frères jésuites d'avoir mis le couteau à la main de Jean Châtel, d'avoir forcé le grand Henri IV à dire au duc de Sully qu'il aimait mieux les rappeler et s'en faire des amis, que de craindre continuellement le poignard et le poison. Elle les a peints, dans tous ses procès contre eux, comme des soldats en robe, d'une puissance dangereuse, comme des espions de toutes les cours, des ennemis de tous les rois; des traîtres à toutes les patries.

Combien de fois le docteur Arnauld, le docteur Boileau, le docteur Petit-Pied, et tant d'autres docteurs, n'ont-ils pas reproché à ces cidevant jésuites la banqueroute de Séville, qui précéda d'un siècle la banqueroute du frère La Valette; leurs calomnies contre le bienheureux don Juan de Palafox; et après huit volumes entiers de pareils reproches, ne leur ont-ils pas remis sous les yeux la conspiration des poudres, et trois jésuites écartelés pour ce crime inconcevable? Les jésuites en ont-ils été moins fiers? non; tout écrasés qu'ils sont, il leur reste trois doigts dont ils se servent pour imprimer dans Avignon que les docteurs de Sorbonne sont des ignorants insolents, et pour répéter en plagiaires ce que M. Deslandes, de l'Académie des sciences, a mis en note dans son troisième tome, page 299 : *Que la Sorbonne est aujourd'hui le corps le plus méprisable du royaume.*

Ces outrages, ces injures réciproques n'ont rien de philosophique : je dirai plus, elles n'ont rien de chrétien.

J'observerai, avec la satisfaction d'un bon sujet, que dans les troubles de la Fronde, non moins affreux peut-être que la conspiration des poudres, mais infiniment plus ridicules, ce ne fut ni Descartes, ni Gassendi, ni Pascal, ni Fermat, ni Roberval, ni Méziriac, ni Rohault, ni Chapelle, ni Bernier, ni Saint-Évremont, ni aucun autre philosophe, qui mit à prix la tête du cardinal premier ministre. Nul d'eux ne vola l'argent du roi pour payer cette tête; nul ne força Louis XIV et sa mère de s'enfuir du Louvre, et d'aller coucher sur la paille à Saint-Germain; nul ne fit la guerre à son roi, et ne leva contre lui le régiment des Portes-cochères, et le régiment de Corinthe, etc., etc.

Je conviendrai avec le jésuite auteur du petit livre *Tout se dira*, « que ces petites fautes commises à bonne intention, l'étaient par maître *Quatre hommes*, maître *Quatre sous*, maître Bitaud, maître Pitaut, maîtres Boisseau, Gratau, Martinau, Boux, Crépin, Cullet, etc..., etc...» tous tuteurs des rois, et qui avaient acheté la tutelle : ils n'étaient pas philosophes. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le jésuite auteur de *Tout se dira*, et de l'*Appel à la raison*. Je ne sais s'il est plus philosophe que MM. Cullet et Crépin. Ce que je sais certainement avec l'Europe, c'est que, tant que Gondi-Retz fut archevêque de Paris, il fut vain, insolent, débauché, factieux, criminel de lèse-majesté. Quand il devint philosophe, il fut bon sujet, bon citoyen; il fut juste.

Je répondrai surtout aux détracteurs de l'ancien parlement de Paris, comme à ceux de l'Université; je dirai : « Il se repentit, il fut fidèle à Louis XIV. »

On a prétendu que Malagrida, et l'assassin du roi de Pologne, et ceux de deux autres grands princes, avaient une teinture de philosophie; mais à l'examen cette accusation a été reconnue fausse.

Enfin, si nous remontons du temps présent aux temps antérieurs, dans les autres pays de l'Europe, nous trouverons que la philosophie ne fut soupçonnée par personne de l'assassinat de Farnèse, duc de Parme, bâtard du pape Paul III; de l'assassinat de Galeas Sforze dans une église; de l'assassinat des Médicis dans une autre église pendant l'élévation de l'eucharistie, afin que le peuple prosterné ne vît pas le crime, et que Dieu seul en fût témoin.

La philosophie ne fut point complice des assassinats et des empoisonnements nombreux commis par le pape Alexandre et par son bâtard César Borgia. Allez jusqu'au pape Sergius III; je vous défie de trouver aucun philosophe coupable du moindre trouble pendant tant de siècles où l'Italie fut troublée sans cesse.

On a vendu, dans les États d'Italie appartenant au roi d'Espagne, cette fameuse bulle de la cruzade, qui, moyennant deux réaux de plate, sauve une âme du feu éternel de l'enfer, et permet à son corps de manger de la viande le samedi. On trafiquait de cette autre bulle de la componende, qui permet aux voleurs de garder une partie de ce qu'ils ont volé, pourvu qu'ils en mettent une partie en œuvres pies; mais cette bulle vaut dix ducats. On achetait des dispenses de tout, à

tout prix. Les Phrynés et les Gitons triemphaient depuis Milan jusqu'à Tarente. Les bénéfices, institués pour nourrir les pauvres, se vendaient publiquement pour nourrir le luxe; et les bénéficiers employaient le stylet et la cantarella contre les bénéficiers qui leur dérobaient leurs Gitons et leurs Phrynés. Rien n'égalait les débauches, les perfidies, les sacriléges de certains moines. Cependant Galilée, le restaurateur de la raison, démontrait tranquillement le mouvement de la terre et des autres planètes dans leurs orbites elliptiques, autour du soleil immobile dans sa place au centre du monde et tournant sur lui-même.

« O l'homme dangereux! ô l'ennemi de tous les rois et du grand-duc de Toscane et de la sainte Église! s'écrièrent les universités; le monstre! il ose prouver que c'est la terre qui tourne, tandis que le savant Josué assure formellement que le soleil s'arrêta sur Gabaon[1], et la lune sur Ajalon en plein midi! »

Galilée ne fut pas brûlé, le grand-duc[2] le protégeait. Le saint-office se contenta de le déclarer absurde et hérétique, sentant l'hérésie : il ne fut condamné qu'à garder la prison, à jeûner au pain et à l'eau, à réciter le rosaire. Il récita sans doute son rosaire, ce grand Galilée! *iste qui vocabatur philosophus.*

Tournez les yeux vers cette île fameuse, longtemps plus sauvage que nous-mêmes, habitée comme notre malheureux pays par l'ignorance et le fanatisme, couverte comme la France du sang de ses citoyens; demandez-lui quel prodige l'a changée, pourquoi elle n'a plus de Fairfax, de Cromwell, et d'Ireton? comment à ses guerres aussi abominables que religieuses, qui firent tomber la tête d'un roi sur un échafaud[3], a succédé une paix intérieure qui n'est troublée que par des querelles au sujet de l'élection de milord-maire, ou du bilan de la compagnie des Indes, ou du numéro 45? L'Angleterre vous répondra : « Grâces en soient rendues à Locke, à Newton, à Shaftesbury, à Collins, à Trenchard, à Gordon, à une foule de sages, qui ont changé l'esprit de la nation, et qui l'ont détourné des disputes absurdes et fatales de l'école, pour le diriger vers les sciences solides. »

Cromwell à la tête de son régiment des frères rouges, portait la *Bible* à l'arçon de sa selle, et leur montrait les passages où il est dit : « Heureux ceux qui éventreront les femmes grosses, et qui écraseront les enfants sur la pierre[4]! » Locke et ses pareils ne voulaient point qu'on traitât ainsi les femmes et les enfants. Ils ont adouci les mœurs des peuples sans énerver leur courage.

La philosophie est simple, elle est tranquille, sans envie, sans ambition; elle médite en paix loin du luxe, du tumulte, et des intrigues du monde; elle est indulgente; elle est compatissante. Sa main pure porte le flambeau qui doit éclairer les hommes; elle ne s'en est jamais servie pour allumer l'incendie en aucun lieu de la tere. Sa voix est faible, mais elle se fait entendre; elle dit, elle répète : *Adorez Dieu, servez les rois, aimez les hommes.* Les hommes la calomnient; elle se

1. Josué, x, 13. (Éd.) — 2. Ferdinand II, de la famille des Médicis. (Éd.)
3. Charles Ier, roi d'Angleterre. (Éd.) — 4. Osée, xiv, 1. (Éd.)

console en disant : « Ils me rendront justice un jour. » Elle se console même souvent sans espérance de justice.

Ainsi la partie de l'université de Paris consacrée aux beaux-arts, à l'éloquence et à la vérité, ne pouvait choisir un sujet plus digne d'elle que ces belles paroles : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.*

O toi, qui seras toujours compté parmi les rois les plus illustres; toi qui vis naître le long siècle des héros et des beaux-arts, et qui les conduisis tous dans les divers sentiers de la gloire; toi que la nature avait fait pour régner, Louis XIV, petit-fils de Henri IV, plût au ciel que ta belle âme eût été assez éclairée par la philosophie pour ne point détruire l'ouvrage de ton grand-père[1] ! tu n'aurais point vu la huitième partie de ton peuple abandonner ton royaume, porter chez tes ennemis les manufactures, les arts, et l'industrie de la France : tu n'aurais point vu des Français combattre sous les étendards de Guillaume III contre des Français, et leur disputer longtemps la victoire : tu n'aurais point vu un prince catholique armer contre toi, deux régiments de Français protestants : tu aurais sagement prévenu le fanatisme barbare des Cévennes, et le châtiment non moins barbare que le crime. Tu le pouvais; tout t'était soumis; les deux religions t'aimaient, te révéraient également : tu avais devant les yeux l'exemple de tant de nations, chez qui les cultes différents n'altèrent point la paix qui doit régner parmi les hommes, unis par la nature. Rien ne t'était plus aisé que de soutenir et de contenir tous tes sujets. Jaloux du nom de *Grand*, tu ne connus pas ta grandeur. Il eût mieux valu avoir six régiments de plus de Français protestants, que de ménager encore Odescalchi, Innocent XI, qui prit si hautement contre toi le parti du prince d'Orange, huguenot. Il eût mieux valu te priver des jésuites, qui ne travaillaient qu'à établir la grâce suffisante, le congruisme, et les lettres de cachet, que te priver de plus de quinze cent mille bras qui enrichissaient ton beau royaume, et qui combattaient pour sa défense.

Ah ! Louis XIV, Louis XIV, que n'étais-tu philosophe ! Ton siècle a été grand; mais tous les siècles te reprocheront tant de citoyens expatriés, et Arnauld sans sépulture.

Et toi que nous voyons avec une tendresse respectueuse assis sur le trône de Henri IV et de Louis XIV, dont le sang coule dans tes veines, vainqueur à Fontenoi, à Raucoux, à Fribourg, et pacificateur dans Versailles, écoute toujours la voix de la philosophie, c'est-à-dire de la sagesse.

C'est par elle que tu as assoupi pour jamais ces disputes du jansénisme et du molinisme qui nous rendaient à la fois malheureux et ridicules. C'est elle qui t'inspira quand tu donnas la paix aux vivants et aux mourants, en nous délivrant de l'impertinence des billets pour l'autre monde, et du scandale des sacrements conférés la baïonnette au bout du fusil. Tu es un vrai philosophe lorsque tu fermes l'oreille

1. L'édit de Nantes. (Ed.)

à la calomnie, aux bruits mensongers, qui éclatent avec tant d'impudence, ou qui se glissent avec tant d'artifice. L'empereur Marc-Aurèle dit que les hommes ne seront heureux que quand les rois seront philosophes. Pense, agis toujours comme Marc-Aurèle, et que ta vie soit plus longue que celle de ce monarque, le modèle des hommes!

LETTRE ANONYME

ADRESSÉE AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

AU SUJET D'UNE NOUVELLE ÉPÎTRE DE BOILEAU A M. DE VOLTAIRE.

(1773.)

Messieurs, j'ai lu depuis peu une *épître* adressée à M. de Voltaire, sous le nom de Boileau. Boileau est mort; et quand nous ne le saurions pas, cet ouvrage suffirait pour nous en convaincre. En général, il est rare qu'un homme qui n'a pas le courage de se servir de son propre nom, ait la force de porter celui d'autrui. Mais je ne sache point que, depuis feu Cotin, qui en a donné l'exemple, le nom de Despréaux ait été aussi étrangement prostitué; il semblerait, du moins, qu'un homme qui se hasarde à faire parler le législateur de notre poésie, devrait avoir lu *l'Art poétique*. Le téméraire qui évoque aujourd'hui les mânes de Boileau, ou n'a jamais lu ses préceptes, ou les a parfaitement oubliés :

> Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée[1].

Voilà comme parlait le véritable Boileau, voici comme écrit son pseudonyme. Je vais vous citer d'abord de sa prose, et ensuite de ses vers.

« L'ombre de Boileau, dit-il dans un avertissement fort aigre, ayant porté ses regards parmi nous, n'y a vu, d'un côté, *que la foule de ses détracteurs, aussi* nombreux *que la foule des sots;* de l'autre, le petit nombre éclairé de ses admirateurs *pusillanimes et sans courage.* » Vous demandez pourquoi l'auteur traite si mal ceux qu'il appelle *le petit nombre éclairé* des admirateurs de Boileau? Je n'en sais rien, non plus que vous; mais je crois savoir, comme vous, que si ce sont les détracteurs qui sont *aussi nombreux que les sots*, ils ne le sont pas autant que *la foule des sots;* et que si c'est la foule des détracteurs qui égale celle des sots, elle est justement *aussi nombreuse*, mais non pas aussi *nombreux.*

Au bas de la page 7, je trouve ces vers :

> Dès qu'un astre brillant s'élevait *dans notre âge*,
> En éclairant mes yeux, il *obtint* mon hommage.

1. *Art poétique*, I, 155-156. (ÉD.)

Dans notre âge, est certainement une cheville dont maître Adam n'aurait pas voulu. Cela ne veut pas dire la même chose que *dans notre temps*, et *dans notre temps* serait encore une expression impropre, lorsque Boileau parle à M. de Voltaire; car le temps de l'un n'est pas celui de l'autre. *Un astre brillant* ne se lève point *dans un âge*. Et pour ce qui est de dire, *dès qu'un astre brillant se levait, il obtint*, au lieu de *il obtenait*, j'ai quelque idée que, lorsque je faisais mes humanités au collége du Plessis, si je fusse tombé dans ce solécisme, le bon M. Jacquin, qui aime qu'on parle français, m'aurait fait donner une férule.

Je ne crois pas qu'il eût toléré davantage ces étranges expressions : *Sous couleur d'illustrer Corneille* et sa mémoire; *sous couleur* est bien barbare, et je ne crois pas que personne sache de quelle couleur est la *couleur d'illustrer*. Celle-là n'est point sortie du prisme newtonien; et si l'auteur eût eu, comme M. Guillaume[1], la sagesse de consulter son teinturier, il n'aurait pas inventé à lui tout seul cette *couleur* extraordinaire qui ne l'*illustrera* pas, ou du moins pas plus que l'hémistiche suivant :

Tu viens, *loueur* perfide.

On dit bien, non point en vers, mais en prose très-familière, un *loueur de carrosses*, et c'est le seul sens dans lequel le mot *loueur* soit français; mais il n'est jamais tolérable de dire *loueur perfide*, à moins que la voiture ne casse.

On dit bien encore *ombragé d'un panache*, on dit *un cheval ombrageux;* mais on ne dit pas, et l'on n'imprime point *un orgueil qui s'ombrage d'un homme*, comme dans ces vers :

Quiconque est sans génie est sûr de ton suffrage
Mais malheur à celui dont ton orgueil s'ombrage.

J'ignore si c'est ainsi qu'écrivent les morts; mais certainement aucune de ces expressions n'est de la langue des vivants.

Encore un exemple d'une façon de parler peu commune, à la page 22; le faux Boileau dit : *C'est de toi qu'on a pris la méthode de bannir toute règle, de se faire un art, d'avoir chacun son genre,*

D'imaginer sans cesse une sottise rare,
Et, pour se distinguer, tâcher d'être bizarre.

La langue aurait voulu *de tâcher d'être bizarre*, et la phrase ne pourrait pas se finir régulièrement d'une autre manière; mais le vers n'y aurait pas été, et l'auteur a mieux aimé que le vers fût contre la langue. Il a cru qu'avec le nom de Boileau, on pouvait se mettre au-dessus des règles; ce n'est pas ainsi que le vrai Boileau avait acquis le droit d'en imposer aux autres écrivains, et de poursuivre les Clément de son siècle.

1. Personnage de l'*Avocat patelin*. (ÉD.)

Avant que d'écrire, disait ce grand homme, *apprenez à penser.*

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre [1].

Croit-on qu'avec une si juste sévérité pour toute expression obscure, il eût vu de bon œil les vers de son pseudonyme, dont la figure favorite est l'amphibologie; témoin cet hémistiche,

Quoique jeune, inconnu,

qui peut également signifier, *quoique jeune et inconnu*, ou *inconnu quoique jeune?* Les doctes prétendent même que ce dernier sens est réellement celui de l'auteur qui ne conçoit pas qu'on puisse être inconnu dans sa jeunesse, parce que *quoique jeune il s'est fait connaître*, à ce qu'il pense, très-avantageusement, par des satires mordantes contre quelques poëtes qui écrivent mieux que lui, et des imputations graves contre tous les philosophes qui n'auront jamais avec lui rien de commun [2].

Un peu plus bas sont ces vers énigmatiques :

Jamais de mes rivaux bassement envieux,
Au mérite éclatant je ne fermai les yeux.

L'auteur veut-il dire que ses rivaux *étaient bassement envieux?* veut-il dire qu'il ne fut jamais *bassement envieux de ses rivaux?* veut-il dire qu'il ne *ferma pas les yeux de ses rivaux au mérite?* veut-il dire qu'il ne *ferma pas ses yeux* au mérite de ses rivaux? veut-il dire....car on pourrait encore trouver trois ou quatre sens à cette phrase. Si c'est là de la richesse, elle est d'une espèce rare, et ce n'est du moins ni du bon goût, ni de la clarté.

Voici un autre passage où vous trouverez à la fois amphibologie et solécisme :

D'outrager le bon sens, les mœurs, et la décence,
Des talents dont toi-même en secret tu fais cas.

Sont-ce *les mœurs et la décence des talents?* le sens serait absurde. Est-ce *d'outrager des talents?* mais pourquoi le verbe *outrager* gouverne-t-il l'article *les* dans le premier vers, et l'article *des* dans le second? Il fallait *les talents*, pour que la phrase fût française; et, en ôtant le solécisme, l'auteur aurait supprimé l'amphibologie. Mais il aime trop celle-ci pour s'en priver. Despréaux disait :

Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber [3].

1. *Art poétique.*
2. Voy. *les Observations critiques de M. Clément*, dans lesquelles on trouve, page 251, ces paroles aussi absurdes qu'injustes : « Le philosophe aime avec une tendre humanité *le Lapon et l'Orang-Outang* qu'il ne verra jamais, afin de regarder comme étranger son compatriote qu'il voit tous les jours; » et beaucoup d'autres traits de ce même genre, que les Grecs appelaient συκοφαντία.
3. *Art poétique*, I, 137-138. (Ed.)

Son secrétaire actuel écrit :

> Car ton esprit sans frein, dans ses jeux médisants,
> Ne sait point se borner aux traits fiers et plaisants
> D'un bon mot qui nous pique, etc.

L'*Art poétique*[1] veut

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
> Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Le prétendu Boileau fait bonnement imprimer ces lignes

> Plein de courage, armé d'une savante audace.
> .....
> Dans ce nombre effrayant d'auteurs, dont les écrits
> Menacent, chaque jour, de noyer tout Paris.

Indépendamment de l'extraordinaire harmonie de ces vers, remarquez qu'on dit bien que *Paris est inondé d'écrits*, de mauvais écrits, de vers ridicules, et de prose impertinente; mais qu'on ne saurait dire qu'il en soit *noyé*, *ni menacé d'être noyé*. Cet écrivain n'a pas médité, comme il le devait, le livre de l'abbé Girard[2]. L'autre Boileau aurait montré à l'abbé Girard à le faire.

Il ne remplissait pas ses vers avec des chevilles. Il exige

> Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime[3].

Mais l'usurpateur de son nom fait ces vers :

> Voyons qui de nous deux, *par une sage loi*,
> A fait de la satire un plus utile emploi.

L'oreille délicate du vieux Boileau sentait

> *qu'*il est un heureux choix de mots harmonieux[4].

Il nous prescrit

> *De fuir* des mauvais sons le concours odieux[5].

Il se serait reproché ces vers de son imitateur :

> Amoureux de la *gloire* et de la vérité,
> Mon esprit ne put *voir*, sans être révolté, etc.

La sorte de consonnance de *gloire* et de *voir* lui aurait déplu; mais, quant à ceux-ci,

> Eh bien donc *raisonnons;* car toujours *badiner*,
> Turlupiner, railler, sans jamais *raisonner*

il s'en serait moqué toute sa vie.

1. Chant I, vers 105-106. (Éd.) — 2. Les *Synonymes français*. (Éd.)
3. *Art poétique*, I, 28. (Éd.) — 4. *Id.*, I, 109. (Éd.) — 5. *Id.*, I, 110. (Éd.)

Voici encore quelques passages d'une étonnante versification.

Ma muse se moquant
Parsemait ses écrits
Du sel le plus piquant,
Pour vaincre des esprits.
.....
Les lecteurs amusés
Pardonnaient en riant,
D'être désabusés,
Au naïf enjoûment.
.....
Si l'ardeur de briller
En tout genre d'écrire
La licence à penser,
L'audace de tout dire,
L'art de tout effleurer,
.....
Le clinquant merveilleux
Pour éblouir les sots,
Et le fatras pompeux,
Monté sur les grands mots,
.....
Voltaire, c'est ainsi
Que tes beautés fragiles,
De ton siècle ébloui
Charment les yeux débiles.
....
Ne se trouve en lambeaux,
Partout dans tes ouvrages;
Et que tous ces oiseaux
Reprenant leur plumage,
De furtives couleurs,
Le corbeau dépouillé,
Ne soit des spectateurs
Sifflé, moqué, raillé.

Qu'est-ce que tout cela? de méchants vers de six syllabes en rimes croisées, ou de méchants vers alexandrins à rimes plates? Ni l'un ni l'autre; c'est de la prose plate et monotone, et qu'on ose appeler vers, et donner à Boileau.

Et c'est en mettant plus de quarante lignes de cette force dans une pièce qui n'en a pas quatre cents, et à laquelle on a dû travailler plus de deux ans, puisqu'elle répond à une autre, qui depuis plus de deux ans [1] est publique; c'est avec ce degré de talent, d'étude, de lumière, et de goût, qu'on s'érige en Aristarque de tous les poëtes et de tous

1. L'*Epître à Boileau*, par Voltaire, est de 1769; le *Boileau à Voltaire*, par Clément, est de 1772. (ED.)

les philosophes vivants, et qu'on insulte nommément MM. de Voltaire, d'Alembert, Diderot, Marmontel, Saurin, Thomas, de Saint-Lambert, du Belloi, Delille, de La Harpe, et plus qu'eux tous encore, Boileau, sous le nom duquel on met tant de sottises ! Ah ! vanité, vanité, que tu serais laide, si tu n'étais pas ridicule !

J'ai l'honneur d'être, etc.

DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE.

SUR LE PROCÈS ENTRE M. LE COMTE DE MORANGIÉS ET LES VÉRON.

(1773.)

Ma famille fut attachée à la famille de M. le comte de Morangiés; mon père fut longtemps son conseil. Mais sans écouter aucune prévention et étant absolument sans intérêt, je ne me déterminai à croire M. le comte de Morangiés entièrement innocent dans son étrange procès contre la famille Véron, qu'après avoir lu toutes les pièces et tous les mémoires contre lui.

Il me parut absurde et impossible qu'un maréchal de camp, qu'un père de famille, dont les affaires à la vérité sont dérangées, mais qui n'a jamais commis aucune action criminelle, eût conçu le projet extravagant et abominable qu'on lui impute. Non, il n'est pas possible qu'un ancien officier, qui n'a pas l'esprit aliéné et endurci dans la scélératesse, eût imaginé non-seulement de voler cent mille écus à une veuve nonagénaire, mais d'accuser la famille de cette veuve de lui avoir volé à lui-même ces cent mille écus et de chercher à faire périr cette famille dans les supplices. Il ne me paraissait pas dans la nature qu'un homme obéré, qu'on prétend avoir été tiré tout d'un coup par le sieur du Jonquay de l'état le plus cruel, et nanti par lui d'une somme exorbitante de cent mille écus, eût refusé de payer une somme légère à la courtière qu'on supposait lui avoir procuré un argent si inattendu. M. de Morangiés aurait eu l'intérêt le plus pressant à satisfaire cette entremetteuse. Qu'on se représente un homme tourmenté par le besoin d'argent, à qui une femme fait tomber tout d'un coup dans les mains cent mille écus, comme par enchantement : refusera-t-il, dans les premiers transports de sa joie et de sa reconnaissance, une rétribution légitime à sa bienfaitrice? Je soutiens que cela n'est pas dans la nature humaine.

S'il avait reçu tant d'argent, et s'il avait formé le dessein coupable de ne point payer son créancier, il n'avait qu'à garder paisiblement la somme; il pouvait attendre, sans inquiétude, le temps des payements et renvoyer alors le prétendu prêteur à l'assemblée de ses créanciers, pour se faire payer à son rang comme il pourrait; mais il ne se serait pas exposé à un procès criminel prématuré.

Il était donc de la plus grande vraisemblance que M. de Morangiés

n'avait rien reçu, puisqu'il osait soutenir un procès criminel contre ceux qui prétendaient lui avoir prêté.

D'un autre côté, la manière dont on alléguait qu'on lui avait fait ce prêt tenait de la fable la plus incroyable. De l'argent qui doit être toujours porté en secret par du Jonquay, tandis que le lendemain matin le même homme donne au même M. de Morangiés de l'argent en public; cent mille écus portés à pied en treize voyages, tandis qu'il était si aisé de les porter en carrosse; une course de cinq à six lieues, lorsqu'il était si simple de s'épargner cette fatigue inouïe : tout cela est tellement romanesque, que quand je lus la réfutation de cette aventure dans le plaidoyer de M. Linguet, j'eus peine à me persuader qu'on eût osé proposer sérieusement de telles chimères devant la première cour du royaume, et qu'on eût abusé à ce point de la patience des juges.

Ce fut pis encore, j'ose le dire, lorsqu'on remonta à la source des prétendus cent mille écus en or qu'une pauvre veuve, logée à un troisième étage et ayant à peine de quoi soutenir sa famille, avait, dit-on, prêtés par les mains de son petit-fils du Jonquay, qui avait couru six lieues à pied chargé de ce fardeau. M. Linguet remarque fort bien que, pour prêter cent mille écus, il faut les avoir. Le roman de la fortune si longtemps inconnue de cette veuve Véron me parut aussi étonnant que l'histoire des treize voyages. On ne faisait voir aucune preuve, aucune trace des origines de cette fortune secrète, qui formait un si grand contraste avec la pauvreté de la famille. On m'assurait que la Véron était la veuve d'un agioteur obscur et malaisé de la rue Quincampoix, qui louait, à la vérité, un corps de logis de mille cinquante livres, mais qui en relouait une partie, et qui mourut insolvable, au point qu'on n'a jamais payé les frais de l'inventaire fait à sa mort, frais encore dus au successeur de ce même Gillet, notaire, chez qui la veuve Véron prétendait avoir fait valoir clandestinement ces prétendus cent mille écus.

On m'avait écrit encore que ce Véron, qu'on nous donnait pour un fameux banquier, avait fait plusieurs métiers bien éloignés de la finance; qu'entre autres il avait été boulanger chez M. le duc de Saint-Aignan.

Je ne parlais d'aucune de ces anecdotes qui forment partout un très-puissant préjugé dans cette cause, parce que c'est à M. de Morangiés, qui est sur les lieux, à les vérifier et à en tirer avantage.

Je savais d'ailleurs que la famille Véron vivait très à l'étroit et subsistait mesquinement d'un petit fonds que la veuve faisait valoir en prêtant, dit-on, sur gages par les mains des courtières. Je le savais par le rapport naïf d'un domestique d'un de mes neveux, M. de Florian, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, qui était alors à Ferney, et qui y est encore. Ce domestique, nommé Montreuil, nous disait souvent qu'il connaissait ce du Jonquay; qu'il avait mangé plusieurs fois avec lui; que ses sœurs travaillaient, l'une en broderie, l'autre en linge, et vendaient leurs ouvrages. Ces discours toujours uniformes d'un ancien laquais me frappèrent; et enfin j'ai pris le parti de tirer de lui une déclaration authentique par-devant notaire.

« L'an mil sept cent soixante et treize, le seize février, etc., en présence des témoins, a comparu Charles Montreuil, natif de Montreuil-sur-Mer en Picardie, ci-devant domestique à Paris, et actuellement chez M. de Florian, ancien capitaine de cavalerie, lequel a déclaré qu'il a connu à Paris le sieur du Jonquay, avec lequel il a mangé plusieurs fois; qu'il logeait dans la rue Saint-Jacques avec sa grand'mère, la veuve Véron, laquelle prêtait de petites sommes sur gages, à deux sous par mois par vingt sous. Que la veuve Durant, courtière, proposa plusieurs fois à lui Montreuil de lui faire prêter, par ladite Véron, quelques petites sommes sur de bons effets. Que ledit du Jonquay avait deux sœurs qui travaillaient fort bien en linge et en broderie, et qu'elles avaient permission de leur grand'mère de vendre leurs ouvrages à leurs profit, etc. *Signé* NICOD, notaire.

« Contrôlé à Gex, le même jour. LA CHAUX. »

Toutes ces probabilités réunies faisaient sur moi la forte impression qu'elles doivent faire sur tout esprit impartial qui n'est d'aucune faction, qui aime la vérité et qui s'indigne contre l'injustice. Dans ces circonstances, M. le comte de Morangiés m'écrivit souvent et me fit tout le détail de sa malheureuse aventure. Il s'ouvrait à moi avec une confiance sans bornes; et dans toutes ses lettres jamais je n'ai pu remarquer la moindre apparence de contradiction; je voyais toujours un homme pénétré d'horreur en m'exposant les artifices employés pour le surprendre.

J'étais frappé de la contradiction énorme qui se trouve dans le roman des cent mille écus, portés en or en treize voyages, le 23 septembre 1771, et la promesse de M. de Morangiés, du 24, d'accepter les propositions du prêteur dès qu'il aurait reçu l'argent. Ce seul trait de lumière me semblait devoir dessiller tous les yeux. Il est impossible que M. de Morangiés ait reçu l'argent la veille et qu'il ait signé le lendemain qu'il ferait ses billets dès qu'il aurait reçu l'argent.

Il me paraissait fort naturel, et il me le paraîtra toujours, que le prétendu prêteur ait fait accroire, le 24, à M. de Morangiés, qu'il fallait qu'il lui confiât quatre billets de trois cent vingt-sept mille livres, y compris les intérêts payables à la veuve Véron. Il persuada à M. de Morangiés qu'il avait en main une compagnie opulente qui avait des affaires avec cette veuve d'un prétendu banquier, et que dans peu de jours il lui apporterait l'argent sur des billets qu'il fallait montrer à cette compagnie. Pour mieux aveugler le comte de Morangiés par cette chimère incroyable, il lui prêta généreusement douze cents francs dont le comte avait malheureusement un besoin pressant. Voilà les extrémités où des officiers se réduisent tous les jours dans Paris, par l'obligation où ils croient être de soutenir un extérieur d'opulence.

Je sais quel besoin avait M. de Morangiés de ces douze cents francs. Il est bien clair qu'il ne serait pas venu les chercher lui-même à un troisième étage, s'il avait reçu environ cent mille écus la veille. Tout homme sensé conclura de ce que M. de Morangiés courut chercher

douze cents francs le 24, qu'il n'avait pas touché trois cent mille livres le 23. Cette faible somme qu'on lui donnait acheva son malheur.

Le comte crut qu'il pouvait confier ses billets à cet inconnu, comme on les confie à un agent de change. Il ne savait pas que la Véron, qui était alors dans une chambre voisine, était la propre grand'mère de du Jonquay. Ce sont là de ces tours qui sont assez communs dans toutes ces affaires obscures et honteuses. Enfin il fut séduit et il laissa ses billets exigibles entre les mains de du Jonquay, sans en tirer de reconnaissance. Voilà ce qu'il me mandait dans le plus grand détail. Ces démarches, cette conduite avec un inconnu, me paraissent très-peu prudentes; mais il me paraissait aussi fort vraisemblable qu'un officier obéré, tourmenté de sa situation, fasciné par l'espoir chimérique de posséder bientôt cent mille écus en espèces, eût été séduit par un si grand appât. Je voyais bien que M. de Morangiés avait fait une très-grande faute de fournir de telles armes contre lui. Je le lui mandais; à peine en voulait-il convenir; mais plus la faute était grande, plus je voyais l'art avec lequel on l'avait fait tomber dans ce piége grossier.

Je demande à présent à tous les avocats, à tous les juges, à tous ceux qui connaissent le cœur humain, est-il possible que M. de Morangiés, que je n'ai jamais vu, ayant en sa possession cent mille écus, m'eût écrit des volumes plus gros que toute la procédure, pour me persuader qu'il ne les avait pas reçus? Quel besoin avait-il de descendre dans les plus petits détails avec un vieillard mourant qui demeure à cent vingt lieues de lui? Certes, s'il avait possédé cet argent, il en aurait joui sans se mettre en peine de mon opinion inutile.

Cette opinion reçut un nouveau degré d'évidence quand j'appris qu'enfin du Jonquay et sa mère, qu'on nomme Romain, participante à toute cette affaire, avaient tout avoué devant un commissaire de police, qu'ils avaient reconnu et signé la fausseté de l'histoire des cent mille écus, que tout était avéré. Ils firent cette déclaration étant libres chez ce commissaire, et pouvant faire une déclaration toute contraire; donc assurément la force de la vérité leur arrachait cet aveu.

Je n'examine point si cet aveu est revêtu de toutes les formes légales et si on peut revenir contre une déclaration si authentique. Je m'en tiens à soutenir qu'il est bien difficile qu'une mère et un fils, dans la fortune la plus serrée, abandonnent tout d'un coup, d'un commun accord, leurs prétentions à une fortune de cent mille écus qui leur appartiendrait légitimement. Je présume qu'il n'y a pas une seule famille dans le royaume qui se dépouillât ainsi de tout son bien par une déclaration chez un commissaire. Je maintiens que des violences, des menaces, ne forceraient personne à confesser que son bien n'est point à lui, si les remords et le trouble qu'ils inspirent ne tiraient cette vérité du fond d'une âme coupable.

Du Jonquay et sa mère disent, longtemps après, qu'ils n'ont tout avoué, tout signé, chez un commissaire, que parce qu'un commis de la police, nommé Desbrugnières, leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur. C'était précisément cette raison-là même, je le répète, qui devait les exciter à soutenir la légitimité de

leurs cent mille écus chez le commissaire. C'était là qu'ils devaient demander justice contre ce commis; c'était là qu'ils devaient dire : « Voilà l'homme qui nous a violentés, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a battus pour nous dépouiller de notre bien; nous voilà libres à présent sous les yeux d'un premier juge : nous faisons serment que les cent mille écus nous appartiennent, et que ce commis a employé la force et la barbarie pour nous en dépouiller. Nous attestons les témoins qui nous ont vus porter notre or qu'on nous ravit. Nous demandons notre bien et vengeance. »

Au lieu de prendre ce parti, que la nature dicterait aux hommes les plus faibles et les moins instruits, ils se taisent, ils ne citent aucun témoin en leur faveur : donc ils n'en avaient point trouvé encore. Ils ne se défendent pas, ils conviennent de leur délit, ils signent leur condamnation. Avant même de signer ils avouent tout, non pas d'abord au commis dont ils prétendent avoir été durement traités, mais à un clerc d'un inspecteur de police, nommé Colin, et au clerc du commissaire; ils confessent qu'ils ont trompé M. de Morangiés. La femme Romain, mère de du Jonquay, demande pardon à M. de Morangiés, et le conjure de ne la pas perdre. Ils font plus : le lendemain, étant en prison, ils écrivent à leur conseil pour redemander les billets qu'ils ont extorqués, et pour les remettre entre les mains de la police. Ils confirment l'aveu de leur délit. La grand'mère Véron vient dans la prison, et elle semble faire le même aveu tacitement à Desbrugnières, en recommandant ses petits-enfants à ses bons offices. Du Jonquay et sa mère renouvellent encore leur déclaration de la veille.

Voyez combien d'aveux! au sieur Colin, à un clerc du commissaire, à Desbrugnières, au commissaire, à M. de Morangiés lui-même, dont ils ont imploré la miséricorde. N'est-ce pas la vérité qui a parlé? Et cette vérité serait anéantie, sous prétexte qu'un homme réputé coupable a été menacé et saisi par ses boutons chez un procureur!

La manière dont on s'y est pris pour tirer cette vérité de leur bouche, peut n'être pas dans la forme ordinaire de la justice réglée. Je sais qu'on objecte que ce commis de la police les avait conduits et intimidés chez ce procureur, qui n'était pas fait pour tenir audience; que ce commis, trop zélé et trop vif, n'a pas eu cette sévérité tranquille et circonspecte, si nécessaire à quiconque agit au nom de la justice. Je veux croire enfin que toute cette affaire a été mal ménagée. Il en résulte que plus on avait transgressé les règles, plus du Jonquay et sa mère devaient éclater en plaintes, et non pas confesser leur délit; ils se sont avoués cinq fois coupables : donc on pouvait croire qu'ils l'étaient, donc ils peuvent l'être encore aux yeux du public impartial, qui prononce suivant l'équité naturelle, qui n'écoute que les principes du sens commun, et qui ne s'informe pas si les formalités des lois ont été bien ou mal observées.

On pousse aujourd'hui la chicane jusqu'à prétendre que les déclarations authentiques de du Jonquay et de sa mère ne peuvent être regardées comme des preuves par écrit, quoiqu'elles soient écrites; que du Jonquay n'est que témoin, quoiqu'il ait toujours été partie principale.

Les honnêtes gens n'entendent point ces subtilités; il leur suffit que deux accusés aient avoué cinq fois l'iniquité dont on les charge.

Enfin le procès étant engagé en règle entre M. de Morangiés et la famille Véron, cette famille vend son procès au nommé Aubourg (qu'on a cru un prêteur sur gages, et qui est un homme inconnu), comme on vend une maison qui demande des réparations. Le marché fait, la veuve Véron meurt; et quelques heures avant sa mort on lui fait faire un testament, dans lequel elle contredit tout ce qu'elle et sa famille avaient soutenu auparavant. Elles criaient qu'en perdant ces cent mille écus, elles perdaient tout ce que la Véron avait jamais possédé. Elle articule, dans ce testament, qu'elle a donné deux cent mille francs à sa fille Romain, mère de du Jonquay, à cette même Romain qui à peine a de quoi subsister : voilà la Véron qui n'avait presque rien, et qui meurt riche, par son testament, de plus de cinq cent mille livres.

Ce tissu étrange de choses incroyables, qui se succèdent si rapidement, forme aujourd'hui un des procès les plus singuliers qui aient jamais occupé les tribunaux : c'est alors que, pressé par des amis de M. de Morangiés, j'écrivis, malgré ma répugnance et mon peu de capacité, dans l'absence de M. Linguet, quelques réflexions sommaires sur les *probabilités en fait de justice*, sans y mettre mon nom, sans nommer même ni M. de Morangiés ni ses adversaires, me tenant dans les bornes du doute, et cherchant la vérité. Mes doutes me conduisirent à reconnaître M. de Morangiés très-innocent.

Ce petit écrit simple et sans aucun art fit revenir en sa faveur plusieurs esprits prévenus. En ne décidant rien, je les persuadai. Je me gardai bien de prévenir orgueilleusement les décisions de la justice. Au contraire, je déclarai, et je dis encore, que j'écrivais pour le public, juge de l'honneur, et non pour les magistrats, juges des formes, des procédures, et de l'esprit de la loi.

J'observai, et j'observe de nouveau, qu'on peut gagner son procès dans le fond du cœur de tous ses juges, et le perdre très-justement par un défaut de formes. Il en était de même chez les Romains, et c'était une maxime chez eux : *Qui viole les formes perd sa cause*. Si vous avez payé votre créancier, votre marchand, et que vous ayez oublié d'en tirer quittance, vous êtes condamné justement à payer deux fois, parce que votre dette existante dépose contre vous. Si vous avez eu la dangereuse bonne foi de laisser entre les mains d'un inconnu des promesses signées de vous, valeur reçue, sans en avoir reçu la valeur, et sans avoir de contre-lettre, vous pouvez être justement condamné à payer ce que vous ne devez pas, faute d'avoir observé une formalité nécessaire.

Si deux témoins, ou trompés, ou trompeurs, persistent uniformément à déposer contre vous, dans la crainte que leur impose notre loi rigoureuse d'être punis s'ils se rétractent après le récolement, vous êtes condamné quoique évidemment innocent.

Qu'un piqueur et un homme à peu près de cette condition, il n'importe, tout est égal devant la justice, aient vu quelques sacs étalés sur une table, et qu'on leur ait dit qu'il y avait cent mille écus; qu'ils

l'aient cru, qu'ils le croient d'autant plus qu'on les a traités durement pour l'avoir dit; qu'ils prétendent avoir vu porter cet argent chez vous; qu'une courtière, enfermée autrefois à l'Hôpital, les encourage ou non à cette déposition, mais qu'on vous représente pour cent mille écus de billets signés de vous imprudemment le même jour ou le lendemain, vous êtes condamné avec dépens, dommages, et intérêts. La justice vous dit : « Je ne juge pas les cœurs, je juge les pièces du procès. »

RÉPONSE A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT,

INTITULÉ PREUVES DÉMONSTRATIVES EN FAIT DE JUSTICE.

(1773.)

Un avocat qui ne se nomme pas[1], et c'est un funeste préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre M. de Morangiés et contre moi, sous ce titre moins modeste que le mien : *Preuves démonstratives*, etc.; libelle dans lequel assurément rien n'est démontré que le désir cruel de diffamer et de nuire. Il me demande de quel droit j'ai écrit en faveur de M. de Morangiés. Je lui réponds : « Du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen; du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, et des lois de ma patrie; du droit que me donnent des prières auxquelles j'ai cédé; de la conviction intime où j'ai été, et où je suis jusqu'à ce moment, de l'innocence de M. le comte de Morangiés; de mon indignation contre les artifices de la chicane, qui accablent si souvent l'innocence. Je pouvais, monsieur, exercer comme vous la noble profession d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainsi que le sont mes parents. Si j'ai préféré les belles-lettres, ce n'est pas à vous qui les cultivez à me le reprocher. »

Oui, monsieur, je crois M. de Morangiés malheureux et innocent, peut-être mal conseillé d'abord dans cette affaire épineuse; peut-être inconsidérément servi par un commis de police trop livré à son zèle; ayant contre lui la famille entière Véron, et tous ceux qui ont pris le parti de cette famille, et une faction nombreuse. Mais pourquoi le chargez-vous d'injures et d'opprobres avant le jugement? pourquoi dites-vous d'un maréchal de camp (page 51) « qu'il n'est qu'un fourbe maladroit, et qu'il n'a reçu de la nature que de médiocres dispositions pour être faussaire? »

Pourquoi lui dites-vous (page 55) : « Vous mentez impudemment? »

Et dans la même page : « qu'il ameute toutes les bouches impures qui veulent le servir? »

Pourquoi enfin poussez-vous l'atrocité (page 86) jusqu'à vous servir deux fois du terme de fripon? Il était, dites-vous, un *fripon, de son aveu et du mien*. Quoi! vous qui n'auriez pas eu la hardiesse de lui

1. Falconnet, auteur des *Preuves démonstratives en fait de justice*, opuscule écrit dans l'intérêt de Véron. (ED.)

manquer de respect en sa présence, vous lui dites dans un libelle ces odieuses injures que vous tremblez de signer, et vous faites consulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat! Ainsi vous offensez doublement l'honneur de votre corps en n'osant pas paraître, et en osant souiller de ces infâmes opprobres un mémoire que vous rendez juridique, en l'appuyant d'une consultation.

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cause; vous joignez ce que la bouffonnerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus grossier.

Vous commencez dans une affaire capitale, où il s'agit de l'honneur et de la fortune de deux familles, et peut-être des peines les plus rigoureuses; vous commencez, dis-je, par annoncer que *vous ne dînez point chez Fréron;* vous plaisantez sur les Calas et sur Lavaisse : quel sujet de raillerie! Vous prenez Lavaisse pour le gendre de La Beaumelle, sans être le moins du monde au fait des choses mêmes dont vous parlez, et que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corsaires; vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit; vous raillez indécemment sur l'affaire criminelle la plus sérieuse; vous transformez le sanctuaire de la justice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théâtre de la foire. Ce n'est pas ainsi qu'en a usé M. Vermeil, le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Quoi! monsieur, vous voulez intéresser pour le sieur du Jonquay; vous voulez arracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux et opprimé; et vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille! Ah! monsieur, souvenez-vous qu'il faut avoir le style de son sujet : c'est un devoir qui est bien rarement rempli. Songez qu'Horace n'a point dit : *Si vis me flere*, ridendum *est primum ipsi tibi.*

On vous pardonnerait de déguiser des faits peu favorables, d'essayer de faire valoir les choses les plus frivoles, de répondre par des paralogismes ridicules aux raisons les plus solides; de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, et que vous avez détruit ce qui n'est point détruit. Vous pouvez donner au mensonge l'air de la vérité, et à la vérité les couleurs du mensonge, vous épuiser en vaines déclamations sur des faits qui n'ont aucun rapport au fond de l'affaire, et courir rapidement sur les faits les plus graves qui déposent contre vous. Cette méthode n'est pas honorable sans doute; elle est tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'ose dire que nous retombons dans les siècles de la plus épaisse barbarie, s'il est permis désormais de souiller le barreau par des injures et par des farces. La justice tranquille et sévère, assise sur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque sorte à son ministère auguste tiennent quelque chose de sa gravité et de sa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, et en faire une affaire de parti; vous avez voulu peindre un gentilhomme qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran appuyé du pouvoir despotique pour opprimer de pauvres innocents. Vous vous

y êtes bien mal pris. Il se trouve, par votre Mémoire, que c'est l'homme de qualité qui est opprimé, et que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que, dans cette affaire, on affecte d'envisager M. de Morangiés comme un homme puissant qui accable du poids de sa grandeur une famille obscure. M. de Morangiés est bien loin d'être un homme puissant; c'est un brave gentilhomme, un bon officier comme tant d'autres; et, dans de telles affaires, c'est le peuple qui est puissant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix : les gens de qualité se taisent.

M. de Morangiés est très-malheureux sans doute de s'être humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière, et de du Jonquay. Il eût mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au payement de ses dettes : que dis-je? il eût mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière, dans une garnison, que d'avoir quelque chose à disputer avec des prêteuses sur gages, et de chercher en vain dans Paris de malheureuses ressources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais M. le comte de Morangiés est encore le plus à plaindre de s'être exposé à essuyer de vous des opprobres que votre sang ne réparerait pas.

Quoi qu'il en soit, monsieur, attendons, vous et moi, respectueusement le résultat des interrogatoires et de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parce qu'il sera fondé sur la loi. Un arrêt nous révélera peut-être ce que sont devenus ces cent mille écus, donnés autrefois secrètement à la veuve Véron par un banqueroutier, transportés secrètement à Vitri-le-Brûlé par la veuve, reportés secrètement de Vitri dans la rue Saint-Jacques, et portés à pied secrètement chez M. de Morangiés. Je souscris d'avance à l'arrêt que le parlement prononcera. Si M. de Morangiés est déclaré convaincu et coupable, je le crois alors coupable. Si ses adversaires sont déclarés innocents, je les tiens innocents.

Mais je soutiendrai toujours qu'il serait possible que M. de Morangiés fût condamné justement par les formes à payer les cent mille écus et les dépens, quoiqu'il ne dût rien dans le fond; au lieu qu'il est impossible que les Véron soient disculpés s'ils sont condamnés. D'où vient cette grande différence entre M. de Morangiés et ses adversaires? La voici.

C'est que M. de Morangiés a fait malheureusement des billets d'une forme très-légale qui parlent contre lui. Et si le désaveu de du Jonquay et de sa mère a été fait dans une forme illégale, si des témoins intéressés persistent dans leurs témoignages, toutes les apparences sont alors contre M. de Morangiés, quoique le fond de l'affaire soit pour lui. Le roman des cent mille écus de la Véron, soutenu par les formes, l'emportera sur la vérité mal conduite; ce qui serait un grand et fatal exemple.

Si, au contraire, la famille Véron perdait son procès, elle le perdrait probablement, parce qu'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des billets de M. de Morangiés.

Or, il me semble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets; mais, pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuses dans l'esprit du public impartial. Mais, je l'ai déjà dit, il faut que la loi conduise les juges.

Le Châtelet, saisi d'abord de cette affaire, semblait n'écouter que les probabilités; le bailliage du palais semble ne consulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres assemblées du parlement dissiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il est formé, n'a pas prononcé un seul arrêt dont le public ait murmuré.

DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE

(1773.)

Celui qui a vendu la tragédie des *Lois de Minos* au libraire Valade, rue Saint-Jacques, n'a pas fait une action honnête, quoiqu'elle soit assez commune; il a volé des comédiens à qui l'auteur avait abandonné, selon sa coutume, le petit honoraire qui peut revenir des représentations, et de l'édition de ses ouvrages passagers. C'est aujourd'hui un des plus petits inconvénients de la littérature. Mais l'éditeur des *Lois de Minos* ayant entièrement défiguré cette pièce qui n'est pas reconnaissable, l'auteur est obligé d'en avertir le petit nombre de lecteurs qui pourraient l'acheter.

Il avertit aussi ceux qui lui écrivent des lettres anonymes, qu'il renvoie au rebut toutes les lettres des personnes qu'il n'a pas l'honneur de connaître.

LE PHILOSOPHE,

PAR M. DUMARSAIS[1].

(1773.)

Cette pièce est connue depuis longtemps, et s'est conservée dans les portefeuilles de tous les curieux; elle est de l'année 1730. Voyez l'éloge de M. Dumarsais dans le septième tome du grand Dictionnaire encyclopédique.

« Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir que le nom de philosophe.

1. César Chesneau Dumarsais, né à Marseille en juillet 1676, mort le 11 juin 1756, avait composé un petit écrit intitulé *Le Philosophe*, qu'il donna à un libraire. Ce libraire le fit imprimer dans un recueil ayant pour titre : *Nouvelles libertés de penser*. Naigeon le reproduisit dans le *Recueil philosophique* en 1770; et en l'an II de la République (1794), dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Philosophie*, t. III, p. 203-208). Le *Philosophe* a été admis par MM. Duchosal et Milon dans l'édition qu'ils ont donnée des *Œuvres de Dumarsais* en 1797. Voltaire abrégea l'ouvrage de Dumarsais, et fit imprimer sa rédaction à la suite des *Lois de Minos* en 1773. (*Note de M. Beuchot.*)

Une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse avec un peu de lecture, suffisent pour mériter ce nom à des personnes qui s'en décorent sans aucun droit. D'autres, qui ont eu la force de se défaire des préjugés de l'éducation, se regardent comme les seuls et véritables philosophes.

« Le philosophe est un être organisé comme les autres hommes, mais qui, par sa constitution, réfléchit sur ses mouvements. Les autres hommes sont déterminés à agir, sans connaître les causes qui les font sentir, sans même songer qu'il y en ait. Le philosophe, au contraire, démêle ces causes autant qu'il est en lui, et souvent même les prévient, et se livre à elles avec connaissance. C'est une horloge qui se monte quelquefois, pour ainsi dire, elle-même; ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentiments qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raisonnable, et cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il se trouve.

« Le philosophe forme et établit ses principes sur une infinité d'observations particulières; le peuple adopte le principe sans penser aux observations qui l'ont produit; il croit que la maxime existe pour ainsi dire par elle-même; mais le philosophe prend la maxime dans sa source; il en examine l'origine, il en connaît la propre valeur, et n'en fait que l'usage qui convient.

« De cette connaissance que les principes ne naissent que des observations particulières, le philosophe en conçoit de l'estime pour la science des faits. Il aime à s'instruire des détails et de tout ce qui ne se devine point. Ainsi, il regarde comme une maxime très-opposée aux progrès des lumières de l'esprit, de se borner à la seule méditation, et de croire que l'homme ne tire la vérité que de son propre fonds.

« Certains[1] métaphysiciens disent : « Évitez les impressions des sens, « laissez aux historiens la connaissance des faits, et celle des langues « aux grammairiens. » Nos philosophes, au contraire, sont persuadés que toutes nos connaissances nous viennent des sens; que nous ne nous sommes fait des règles que sur l'uniformité des impressions sensibles; que nous sommes au bout de nos lumières quand nos sens ne sont ni assez déliés, ni assez forts pour nous en fournir. Convaincus que la source de nos connaissances est hors de nous, ils nous exhortent à faire une ample provision d'idées en nous livrant aux impressions extérieures des objets; mais en nous y livrant en disciple qui consulte et écoute, et non en maître qui décide et qui impose silence : ils veulent que nous étudiions l'impression précise que chaque objet fait en nous, et que nous évitions de la confondre avec celles qu'un autre objet a causées.

« De là, la certitude et les bornes des connaissances humaines : certitude, quand on sent qu'on a reçu du dehors l'impression propre et précise que chaque jugement suppose; car tout jugement suppose une

1. C'est au P. Malebranche, et au petit nombre de sectateurs qu'il avait encore, que ceci s'adresse.

impression extérieure qui lui est particulière; bornes, quand on ne saurait recevoir des impressions ou par la nature de l'objet, ou par la faiblesse des organes. Augmentez, s'il est possible, la puissance des organes, vous augmenterez les connaissances.

« Ce n'est que depuis l'invention du télescope et du microscope qu'on a fait tant de progrès dans l'astronomie et dans la physique.

« C'est aussi pour augmenter le nombre de nos connaissances et de nos idées que nos philosophes étudient les hommes d'autrefois et les hommes d'aujourd'hui. « Répandez-vous comme des abeilles, vous « disent-ils, dans le monde passé et dans le monde présent; vous re- « viendrez ensuite dans votre ruche composer votre miel. »

« Le philosophe s'applique à la connaissance de l'univers et de lui-même. Mais comme l'œil ne saurait se voir, le philosophe connaît qu'il ne saurait se connaître parfaitement, puisqu'il ne saurait recevoir des impressions extérieures du dedans de lui-même, et que nous ne connaissons rien que par de semblables impressions; cette pensée n'a rien d'affligeant pour lui, parce qu'il se prend lui-même tel qu'il est, non pas tel qu'il paraît à l'imagination qu'il pourrait être. D'ailleurs, cette ignorance n'est pas en lui une raison de décider qu'il est composé de deux substances opposées. Ainsi, comme il ne se connaît point parfaitement, il dit qu'il ne connaît point comment il pense; mais comme il sent qu'il pense si dépendamment de tout lui-même, il reconnaît que sa substance est capable de penser de la même manière qu'elle est capable d'entendre et de voir.

« La pensée est dans l'homme une espèce de sens, si on l'ose dire, faute de termes, comme la vue et l'ouïe dépendent également d'une constitution organique. Le feu seul peut exciter la chaleur, les yeux seuls peuvent voir, les seules oreilles peuvent entendre, et la seule substance du cerveau est susceptible de recevoir des pensées. Que si les hommes ont tant de peine d'unir l'idée de la pensée avec l'idée de l'étendue, c'est qu'ils n'ont jamais vu d'étendue penser. Ils sont à cet égard ce qu'un aveugle-né est à l'égard des couleurs, un sourd de naissance à l'égard des sons. Ceux-ci ne sauraient unir ces idées avec l'étendue qu'ils tâtent, parce qu'ils n'ont jamais vu cette union. Mais, dès qu'on réfléchit à la puissance infinie de l'Être suprême, auteur de tout, et qu'on voit évidemment que l'homme n'est auteur de rien, on conçoit aisément que Dieu, qui donne la pensée, peut la donner et la conserver à tel être qu'il daignera choisir.

« Chaque jugement, comme on l'a déjà remarqué, suppose un motif extérieur qui doit l'exciter. Le philosophe sent quel doit être le motif propre du jugement qu'il doit porter. Si ce motif manque, il ne juge point, il l'attend, il se console quand il voit qu'il l'attend inutilement.

« Le monde est plein de personnes d'esprit, et de beaucoup d'esprit, qui jugent toujours; toujours ils devinent : car c'est deviner que de juger sans sentir qu'on a le motif propre du jugement; ils ignorent quelle est la portée de l'esprit humain, ils croient qu'il peut tout connaître; ainsi ils trouvent de la honte à ne point porter de jugement, et ils s'imaginent que l'esprit consiste à juger. Le philosophe est plus con-

tent de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer, que s'il s'était déterminé avant d'avoir le motif propre de sa décision. Ainsi il juge et parle moins; mais il juge plus sûrement, et parle mieux. Il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte et subite liaison que consiste ce que communément on appelle esprit. Mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins : il préfère à ce brillant le soin de bien distinguer les idées, et d'en connaître la juste étendue et la liaison précise; il évite de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que des idées auraient entre elles ; c'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle le jugement et la justesse d'esprit.

« A cette justesse se joignent encore la souplesse et la netteté. Le philosophe n'est pas tellement attaché à un système qu'il ne sente toute la force des objections. Mais la plupart des hommes ordinaires sont si fort livrés à leurs opinions qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celle des autres.

« Le philosophe comprend le sentiment qu'il rejette avec la même étendue et la même netteté qu'il entend celui qu'il a adopté. L'esprit philosophique consiste dans un esprit d'observation et de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes.

« Mais ce n'est pas l'esprit seul que le philosophe cultive. Il porte plus loin ses attentions et ses soins. L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer ou dans le fond d'une forêt; les seules commodités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire; et, dans quelque état qu'il se puisse trouver, ses besoins et son bien-être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connaisse, qu'il étudie, et qu'il travaille à acquérir les qualités sociables. Il est étonnant que les hommes s'attachent si peu à tout ce qui est de pratique, et qu'ils s'échauffent si fort sur de vaines spéculations. Voyez les désordres affreux que tant de disputes théologiques ont causés; elles ont toujours roulé sur des points inexplicables, et quelquefois très-ridicules.

« Notre philosophe ne se croit point en exil en ce monde; il ne croit point être en pays ennemi, il veut jouir en sage économe des biens que la nature lui offre; il veut trouver des plaisirs avec les autres; et, pour en trouver, il faut en faire aux autres; ainsi, il cherche à convenir à ceux avec qui le hasard ou son choix le font vivre; et il trouve en même temps ce qui lui convient; c'est un honnête homme qui veut plaire et se rendre utile.

« La plupart des grands à qui les dissipations ne laissent pas assez de temps pour méditer, sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les philosophes ordinaires, qui méditent trop, ou plutôt qui méditent mal, le sont envers tout le monde.

« Il serait inutile de remarquer ici combien le philosophe est jaloux de tout ce qui s'appelle honneur et probité.

« Les sentiments de probité entrent autant dans la constitution du philosophe que les lumières de l'esprit. Plus vous trouverez de raison

dans un homme, plus vous trouverez de probité en lui. C'est le contraire où règnent le fanatisme et la superstition, les passions et l'emportement.

« Ce qui fait l'honnête homme, ce n'est pas d'agir par amour ou par haine, par espérance ou par crainte; c'est d'agir par esprit d'ordre et par raison.

« La faculté d'agir est, pour ainsi dire, comme la corde d'un instrument de musique; montée sur un certain ton, elle ne saurait rendre un ton contraire. Il craint de se détonner, de se désaccorder avec lui-même; et ceci me fait souvenir de ce que Velleius Paterculus dit de Caton d'Utique : Il n'a jamais fait de bonnes actions pour paraître les avoir faites, mais parce qu'il n'était pas en lui de faire autrement : *Nunquam recte fecit ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat* (liv. II, chap. XXXV). »

LETTRE SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE[1].

A Grenoble, ce 17 mai 1773.

Quelques Parisiens, qui ne sont pas philosophes, et qui, si on les en croit, n'auront pas le temps de le devenir, m'ont mandé que la fin du monde approchait, et que ce serait infailliblement pour le 20 du mois de mai où nous sommes.

Ils attendent ce jour-là une comète qui doit prendre notre petit globe à revers, et le réduire en poudre impalpable, selon une certaine prédiction de l'Académie des sciences qui n'a point été faite.

Rien n'est plus probable que cet événement; car Jacques Bernouilli, dans son *Traité de la comète*, prédit expressément que la fameuse comète de 1680 reviendrait avec un terrible fracas, le 17 mai 1719; il nous assura qu'à la vérité sa perruque ne signifierait rien de mauvais, mais que sa queue serait un signe infaillible de la colère du ciel. Si Jacques Bernouilli se trompa, ce ne peut être que de cinquante-quatre ans et trois jours.

Or, une erreur aussi peu considérable étant regardée comme nulle dans l'immensité des siècles, par tous les géomètres, il est clair que rien n'est plus raisonnable que d'espérer la fin du monde pour le 20 du présent mois de mai 1773, ou dans quelque autre année. Si la chose n'arrive pas, ce qui est différé n'est pas perdu.

•

1. L'astronome Lalande devait lire, dans la séance de l'Académie des sciences du 21 avril 1773, des *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre*. Ce qu'il avait dit à quelques amis, du résultat de ses calculs, s'altéra, suivant l'usage, en passant de bouche en bouche. On parla d'une comète qui, dans un an, dans un mois, dans huit jours, allait causer la fin du monde. Pour dissiper ces inquiétudes, Lalande fit imprimer une note dans la *Gazette de France* du 7 mai, puis ses *Réflexions* dont, faute de temps, il n'avait pu faire lecture à la séance de l'Académie des sciences. Ce fut aussi le sujet de la *Lettre sur la prétendue comète*, qui fut imprimée, sans nom d'auteur, dans le *Journal encyclopédique* du 1er juin 1773. Le nom de l'auteur est au faux titre d'une édition séparée, en 20 pages in-8. (*Note de M. Beuchot.*)

Il n'y a certainement nulle raison de se moquer de M. Trissotin, tout Trissotin qu'il est, lorsqu'il vient dire à Mme Philaminte (*Femmes savantes*, acte IV, scène III) :

> Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle :
> Un monde près de nous a passé tout du long,
> Est chu tout au travers de notre tourbillon :
> Et, s'il eût en chemin rencontré notre terre,
> Elle eût été brisée en morceaux comme verre.

Une comète peut à toute force rencontrer notre globe dans la parabole qu'elle peut parcourir; mais alors qu'arrivera-t-il? ou cette comète aura une force égale à celle de la terre, ou plus grande, ou plus petite. Si égale, nous lui ferons autant de mal qu'elle nous en fera, la réaction étant égale à l'action; si plus grande, elle nous entraînera avec elle; si plus petite, nous l'entraînerons.

Ce grand événement peut s'arranger de mille manières, et personne ne peut affirmer que la terre et les autres planètes n'aient pas éprouvé plus d'une révolution, par l'embarras d'une comète rencontrée dans leur chemin.

Le grand Newton nous a donné de plus fortes alarmes que M. Trissotin; car il a prétendu que la comète de 1680 s'étant approchée du soleil à la distance d'un demi-diamètre de cet astre, dut acquérir une chaleur deux mille fois plus forte que celle du fer embrasé : M. Lemonnier dit trois mille. Mais, supposons que cette comète eût été de fer, pourquoi aurait-elle acquis, à cent cinquante mille lieues du soleil, une chaleur deux ou trois mille fois plus forte que le fer ne peut en acquérir dans nos forges? Les solides, comme les fluides, ont chacun leur dernier degré de chaleur qui ne peut augmenter. L'eau bouillante ne peut jamais s'échauffer davantage, l'huile de même, les métaux de même. Le fer, le cuivre, qui coulent dans nos forges en fleuves de feu, ne s'embrasent jamais plus que leur nature ne le comporte. Le feu d'une forge est le même que celui du soleil. Cet astre étant plus grand, embrasera les corps plus vite; mais il ne les embrasera pas avec une plus grande intensité que celle qu'ils peuvent souffrir.

Newton, dans son calcul, a supposé que l'embrasement du fer pourrait augmenter, et a calculé suivant cette hypothèse. Mais comment un corps, quel qu'il soit, passant rapidement à cent cinquante mille lieues du soleil, peut-il s'embraser dix mille fois plus que le fer qui est pénétré de feu dans une fournaise ardente, et qui est parvenu à son dernier degré de chaleur? Il semble que Newton pouvait réserver cette aventure de l'inflammation pour son commentaire de l'*Apocalypse*.

Quant au retour des mêmes comètes, c'est une opinion très-raisonnable; mais elle n'est pas démontrée. Elle est si peu démontrée, qu'excepté M. Clairaut, tous ceux qui ont prédit leur apparition ont été pris pour dupes.

Il est beau, sans doute, d'en savoir assez pour se tromper ainsi;

mais attendons encore quelques milliers de siècles pour avoir la démonstration.

Nous sommes parvenus lentement à connaître quelque chose de la nature ; la postérité achèvera le reste lentement.

On prétend que les anciens savaient, comme nous, que les comètes sont des planètes qui ont un cours régulier autour du soleil; et on cite en preuve des Pythagore, des Philolaüs, des Sénèque, des Plutarque, etc., etc.

Oui, ils le savaient d'une science confuse, incertaine, qui n'était point une science; ils connaissaient la circulation des comètes, comme Hippocrate connaissait la circulation du sang, sans l'avoir définie, sans l'avoir prouvée, sans l'avoir enseignée.

Jamais il n'y eut aucune école qui enseignât méthodiquement la course de la terre, des autres planètes, et des comètes autour du soleil dans leurs orbites; c'était un soupçon jeté au hasard, une idée philosophique tombée dans quelques têtes, et non développée. C'est à peu près ainsi que Bacon avait annoncé une gravitation, une attraction universelle; les vrais inventeurs sont ceux qui prouvent.

M. Lemonnier, dans ses *Institutions astronomiques*, a raison de citer Sénèque le philosophe, qui dit[1] : « Non existimo cometem subita« neum esse ignem, sed inter opera æterna naturæ. » Je ne crois pas les comètes des feux subitement allumés, mais des ouvrages éternels de la nature.

Il faut louer, honorer Sénèque d'avoir deviné que le temps viendrait où la postérité serait étonnée que son siècle eût ignoré des choses si simples : « Veniet tempus quo posteri nostri tam aperta nos nescisse « mirabuntur[2]. » Mais cela même prouve que de son temps on n'en savait rien.

C'était le sort des Sénèques de prédire l'avenir, par de simples conjectures, d'une manière toute contraire à celle des autres prophètes. Sénèque le Tragique prédit ainsi, dans un chœur de son *Thyeste*[3], la découverte d'un nouveau monde. Mais si on voulait en inférer que Sénèque doit partager avec le Génois Colombo la gloire de la découverte, on serait non-seulement injuste, on serait ridicule.

Nous ne trouverons point dans Plutarque de témoignage plus fort en faveur de l'antiquité que dans Sénèque : « Quelques[4] pythagoriciens, dit-il, pensent qu'une comète est un astre qui ne se montre qu'après un certain temps; d'autres assurent qu'une comète n'est qu'un effet de la vision, comme les apparences de ce qu'on voit dans un miroir. Anaxagore et Démocrite disent que c'est un concours d'étoiles mêlant leur lumière ensemble. Aristote prétend que c'est une exhalaison du sec enflammé, etc. »

Or je demande si l'exhalaison du sec, les apparences du miroir, et

1. *Nat. quæst.*, VII, 22. (ÉD.) — 2. *Id.*, *Ibid.*, 25. (ÉD.)
3. Ce n'est pas dans *Thyeste*, mais dans *Médée*, que Sénèque parle de la découverte d'un nouveau monde. (ED.)
4. *Des opinions des philosophes*, livre III, chap. II.

[illegible] SUR LA [illegible] COMÈTE.

[illegible] bien nette [illegible] de Paris [illegible] une comète qui apparai[illegible] [illegible] monde, a[illegible] [illegible] : mais ce [illegible] qui savaient c[illegible] [illegible] finir. Jup[illegible] [illegible], que le [illegible]

[illegible] tempus [illegible] curli, [illegible]

[illegible] comète. C[illegible] [illegible] notre treizièm[illegible] [illegible] acte de do[illegible] [illegible] : « La fin du [illegible] être rangé p[illegible] [illegible] etc., etc. » [illegible]

[illegible], en 1736, un tren[illegible] [illegible] comète [illegible] peuple épouvanté so[illegible] [illegible]

[illegible] le 20 mai ; ils [illegible] [illegible] fin du monde à [illegible]

PRÉCIS

[illegible] DE M. LE COMTE DE MORA[illegible] CONTRE LA FAMILLE VÉRON.

(1773.)

[illegible] qui cherchent le vrai en tout genre, [illegible] comte de Lally, on leur [illegible] que le comte de Morangiés [illegible]

[illegible] avait des dettes dont le comte [illegible] s'était chargé. Pour éteindre ces [illegible] et vendre en détail une forêt dans le [illegible] dix mille arpents d'étendue, [illegible] par un accord public avec les créanciers [illegible]

[illegible]

son con-

duit ainsi
nes arrêté
s en tirer,
ets que je
ur Dupuy
rès la pa-
ême de la
ecer toute
ons l'hon-
s les soins

rès-obéis-

ts.

re 1771. »

la réponse

AY. »

ue le style
ment ma-

praticien
atures. Du
attus chez
missaire,
our les op-

de latin,
et qu'il est
gnières, je
pour vous
vaincu, j'é-
sés trop ru-
Jonquay; et
avons signé
sions. »
t d'intrigues,

et que le comte
ues, mille sen-

de la Champagne, dans une charrette; elle y avait vendu secrètement à des juifs de beaux diamants, dont le prix servit à compléter les trois cent mille livres; elle fit porter secrètement à Paris ces trois cent mille livres en or, dans une charrette d'un voiturier[1] qu'on ne nomme pas, à un troisième étage, rue Saint-Jacques. « Et moi, ajoutait du Jonquay, je les ai portées secrètement à pied, en treize voyages, à M. de Morangiés, pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher[2] de mes amis qui est, comme moi, un très-bon bretailleur, et un ancien clerc de procureur[3] qui se faisait guérir dans ce temps-là même de la vérole chez le chirurgien Ménager; j'ai pour témoins mes sœurs, qui subsistent de leur travail de couturières et de brodeuses, et une prêteuse sur gages qui a été enfermée à l'Hôpital. »

Il demande, au nom de Mme Véron et au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Morangiés et chez son père, lieutenant général des armées du roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas[4]. La justice n'y va point, et on ne sait pourquoi. Mais le comte de Morangiés demande au magistrat de la police, qui a l'inspection sur les prêteurs à usure, qu'on approfondisse cette affaire.

Le magistrat délègue le sieur Dupuis, inspecteur de police, homme très-sage et reconnu pour tel, qui se transporte, accompagné d'un autre officier, nommé Desbrugnières, chez un procureur où l'on fait venir du Jonquay et sa mère nommée Romain, fille de la veuve Véron. La mère et le fils interrogés avouent séparément qu'ils ont menti, et qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangiés. On les transfère alors chez un commissaire; ils signent leur délit l'un après l'autre. Le fils dit à sa mère : « Ma mère, je viens de déclarer la vérité. » Elle lui répond : « Tu l'as dite, mon fils; tu aurais bien fait de la dire plus tôt. » Le commissaire, son clerc, l'inspecteur Dupuis, entendent cet aveu, et il est consigné au procès. Tout étant ainsi avéré, et juridiquement constaté, on mène les deux coupables au For-l'Évêque. Ils confirment leur aveu dans la prison[5].

1. Il est étrange que, dans le cours de ce procès, on n'ait point songé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier : tous les voituriers sont connus, leurs noms sont sur des registres : comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris et à Vitri?

2. Gilbert. (Éd). — 3. Aubriot. (Éd.)

4. Cette requête n'est-elle pas un artifice par lequel on voulait se ménager l'avantage de paraître au moins prévenir les plaintes de l'emprunteur? Il est bien vraisemblable que si cet emprunteur avait reçu les cent mille écus qu'il déniait, il les aurait mis à couvert, et aurait rendu très-inutiles les démarches de la famille Véron. Il n'est pas moins probable que, si l'emprunteur avait été de mauvaise foi, il n'avait nul besoin de nier la dette; il aurait dit à l'échéance : « Arrangez-vous avec les directeurs des créanciers; » et il aurait joui des cent mille écus. S'il n'a pas pris un parti si facile, c'est une preuve assez forte qu'il n'avait rien touché.

Il n'y a qu'à lire attentivement les lettres du sieur du Jonquay mentionnées au procès, pour voir que cet homme n'avait point porté et donné cent mille écus.

5. C'est ce que rapporte l'avocat de M. le comte de Morangiés, dans son dernier mémoire intitulé *Supplément*. Si le fait est vrai, comme il n'est pas permis

Du Jonquay, dès le lendemain, écrit à un homme qui était son conseil, et qui était dépositaire des billets.

« Moncieur, la malheureuse afaire ou je suis plongé m'a réduit ainsi que ma chère mère ès prisons du Fort l'Évêque, nous fûmes arrêté yere par ordre du roi. Si vous voulez me secondé pour nous en tirer, il faut que vous ayez la bonté de remettre au porteur les effets que je vous ait confié, lesquelles dits éfets j'ay promire à moncieur Dupuy de lui faire pacer au plus tard à dix heures du matin, d'après la parolle que j'ai donné je vous cerai obligé de me mettre à même de la mettre à exécution, comme aussi je vous prie moncieur de cecer toute poursuite et aussitôt que nous aurons nôtre liberté nous aurons l'honneur de vous marquer nôtre reconnaissance au sujet de tous les soins que vous vous êtes donné.

« J'ai l'honneur d'être, moncieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, « Du Jonquay.

« Ma chère mère a l'honneur de vous assurer de ses respects.

« Du Forlevesque, ce 1er octobre 1771. »

Et dans une autre lettre du même jour :

« Moncieur, si vous pouvié être porteuse vous même de la réponse vous m'obligerié ainsi que ma chère mère. Votre cerviteur,

Du Jonquay. »

Ces lettres ne paraissent pas plus d'un homme innocent, que le style et l'orthographe ne sont d'un homme qui allait être incessamment magistrat dans une cour supérieure.

On croyait cette affaire entièrement terminée, lorsqu'un praticien habile engage la famille à démentir ses aveux et ses signatures. Du Jonquay et sa mère crient alors que Desbrugnières les a battus chez le procureur, qu'ils n'ont signé que par crainte chez le commissaire, et que le comte de Morangiés a corrompu toute la police pour les opprimer.

Le docteur ès lois du Jonquay, qui ne sait pas un mot de latin, soutient que c'est le *metus cadens in constantem virum*[1], et qu'il est le *constans vir*. « Je ne vous ai pas battus, répond Desbrugnières, je vous ai poussés, je vous ai séparés, vous et votre mère, pour vous empêcher de concerter ensemble vos réponses. J'étais convaincu, j'étais indigné de votre friponnerie. — Vous nous avez poussés trop rudement. Vous avez faussé un de mes boutons, reprend du Jonquay ; et cela nous a tellement troublés, ma mère et moi, que nous avons signé la vérité quatre heures après, ne sachant ce que nous faisions. »

Alors tous les usuriers de Paris, tous les gens qui vivent d'intrigues,

d'en douter, il est démontré que les du Jonquay sont coupables, et que le comte de Morangiés est innocent. Tout devait finir là ; mille procédures, mille sentences ne peuvent affaiblir une démonstration.

1. Expressions de Tribonien. (Ed.)

tous les escrocs, fâchés depuis longtemps contre la police, font entendre leurs clameurs contre elle. Une autre espèce de gens se joint à eux. « Jusqu'à quand souffrira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV? Auparavant nous volions impunément : on pouvait s'enrichir, soit par l'usure, soit par le larcin. Paris était un grand coupe-gorge, favorable à l'industrie; il y avait un chef des voleurs accrédité, qui faisait rendre les effets volés aux propriétaires, moyennant une somme convenue; tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu à nos pères tient des registres funestes des prêteurs sur gages, et persécute les gens de bien. On ose fausser les boutons d'un homme qui va acheter une charge de conseiller. » Tous crient que la noblesse n'est, depuis quelques années, qu'un amas de petits tyrans escrocs, insolents et lâches, qui vexent les bons sujets du roi autant qu'ils servent mal l'État. On répand partout que M. de Morangiés a voulu payer ses créanciers en les faisant pendre. On le dit dans les plaidoyers; on l'imprime dans les mémoires; on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des avocats qui ont voulu se signaler en écrivant contre lui, pousse l'indécence jusqu'à supputer les sommes que M. de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés, son père, lieutenant général des armées du roi, respectable vieillard, chéri et estimé généralement, ses frères qui jouissent du même avantage, toute sa famille enfin, vend le peu de meubles qui lui reste pour soutenir ce procès affreux; elle paye quelques dettes pressées, elle se réduit à la pauvreté la plus grande et la plus honorable. La cabale crie que c'est avec l'argent des du Jonquay qu'elle a fait ces dépenses; et cette infâme imposture est répétée par des écumeurs de barreau et par des usuriers de Paris.

La noblesse du Gévaudan écrit la lettre la plus forte en faveur du comte de Morangiés; c'est une lettre mendiée, c'est une conjuration contre le tiers-état.

Un avocat célèbre [1] prend-il en main la défense de l'accusé, sans espoir de rétribution, tous les cafés, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes, retentissent des injures qu'on lui prodigue : c'est à la fois un impudent et un lâche, c'est un espion de la police; on veut le rendre exécrable, parce qu'il soutint, il y a quelque temps, la cause d'un officier général [2] qui avait battu et chassé les Anglais descendus en France, et qui avait hasardé son sang pour sauver la patrie.

Cet avocat a pour son frère et pour lui une cuisinière et un petit carrosse. Est-il une preuve plus éclatante qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, et que la police en a eu sa part? On le poursuit par vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse effervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morangiés n'a eu de forêt, qu'il ne lui reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la basse faction le répète, et les gens qui veulent faire les entendus disent d'abord, et

1. Linguet. (ÉD.) — 2. Le duc d'Aiguillon. (ÉD.)

assez longtemps : « M. de Morangiés a tort; pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une forêt qui n'existe pas? » On ne croit rien de ce qui peut lui être favorable; mais on croit aveuglément aux cent mille écus portés par du Jonquay, un matin, en treize voyages à pied, l'espace de cinq lieues.

Un agioteur, nommé Aubourg, trouve ce procès si bon, qu'il l'achète. La veuve Véron, grand'mère de du Jonquay, lui vend cet effet avant de mourir, comme on vend des actions sur la place. On lui fait ratifier cette vente dans son testament, six heures avant sa mort; et pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parce que abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Véron, qui avait toujours vécu dans l'état le plus médiocre, est morte riche de cinq cent mille livres. C'était une espèce de miracle; aussi les avocats n'ont pas manqué de faire voir, dans ce testament, le doigt de Dieu qui a multiplié tout d'un coup les richesses du pauvre, et qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg poursuit le procès au bailliage du palais, auquel cette affaire est renvoyée en première instance. Les témoins qui déposent en faveur de M. de Morangiés sont mis au cachot. M. le comte de Morangiés, maréchal de camp, est traîné en prison comme suborneur de ces témoins, et coupable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclaircissements sur une affaire si extraordinaire. Les sœurs de du Jonquay comparaissent. Le juge leur demande s'il n'est pas vrai que leur grand'mère avait beaucoup d'or, lorsqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitri, en Champagne, vers l'an 1760. Elles répondent qu'elle en avait prodigieusement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu ni rien su.

N'avait-elle pas beaucoup de beaux diamants qu'elle vendit dans la ville de Vitri, quarante mille francs à des juifs, pour compléter ses trois cent mille livres?

Oui, sans doute; elle avait des épingles de diamants qui n'étaient pas inventées alors.

N'avait-elle pas aussi de belles boucles d'oreilles, de beaux nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une personne d'environ quatre-vingts ans?

« Oui, monsieur; de belles aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, » répond l'une de ces sœurs. La femme Romain, fille de la veuve Véron, et mère de du Jonquay, répond au contraire que la veuve Véron, sa mère, n'avait rien de tout cela, et qu'elle ne croyait pas qu'elle eût jamais eu un diamant fin.

Cette même femme Romain, mère de du Jonquay, interrogée si les richesses secrètes de la veuve Véron ne venaient pas d'un fidéicommis secret de son mari, et de la générosité secrète d'un banqueroutier nommé Chotard, répond que non, que rien n'est plus faux.

« Mais, madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote. — Ils ont eu tort, » réplique-t-elle.

Le juge demande à du Jonquay s'il n'y avait pas cent mille écus en or à son troisième étage, dans l'armoire à linge de la veuve Véron, sa grand'mère. « Oui, monsieur, et c'est ma mère Romain qui m'en a donné la clef, pour porter ces cent mille écus secrètement, en treize voyages à pied, chez M. de Morangiés [1]. »

La mère Romain répond que cela n'est pas vrai, que son fils Du Jonquay a pris la clef des mains de la Véron, sa grand'mère.

Après toutes ces contradictions, on interroge les témoins qui ont été emprisonnés comme subornés par M. de Morangiés; on ne trouve pas, malheureusement, le plus léger indice de subornation, de séduction.

Enfin, on prononce la sentence [2]. Cette sentence déclare d'abord que M. de Morangiés, mis en prison pour avoir suborné des témoins, en est parfaitement innocent, et qu'en conséquence il payera aux du Jonquay trois cent mille livres qui font le fonds de l'affaire avec les intérêts, plus vingt mille livres de dépens, plus trois mille au cocher qui a déposé contre lui, plus quinze cents livres solidairement avec les officiers de police; le tout sans dire un mot de l'usure stipulée par du Jonquay, et punissable par les lois.

Et comme le juge reconnaît avoir emprisonné injustement M. de Morangiés, il le condamne à garder prison; en outre à être admonété et à l'aumône, pour avoir osé nier qu'un homme tout prêt d'être reçu conseiller de la cour des aides ou du parlement, lui ait apporté trois cent mille livres en treize voyages, et ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'est pas tout : une pauvre fille [3], qui avait servi de faux témoin contre M. de Morangiés, se rétracte; elle avoue son crime. Son père avoue le crime de sa fille, tous deux en demandent pardon à Dieu et à la justice. On ne les écoute pas. Ils ont demandé pardon à Dieu trop tard. On les condamne au bannissement, non pas pour avoir fait un faux serment en justice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal à propos.

Il faut avouer que si ce jugement d'un bailli subsiste, si M. de Morangiés est coupable, s'il a reçu en effet cent mille écus des mains du docteur ès lois du Jonquay, tout le monde doit dire avec un grand auteur très-sensé :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette sentence. On croit M. de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchaîné contre lui; toutes les opinions ont changé : tel est le petit et

1. Si toutes ces contradictions rapportées par l'avocat de M. de Morangiés ne sont pas une preuve évidente du complot le plus absurde et le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre désormais dans un scepticisme imbécile : il n'y a plus de caractère de vérité sur la terre; il n'y a plus de juste et d'injuste.

2. Le 28 mai 1773. (ÉD.) — 3. Nommée Hérissé. (ÉD.)

le grand vulgaire, tels sont les hommes : ils ont vérifié ce qu'avait dit un écrivain impartial[1], que M. de Morangiés pouvait perdre son procès sans perdre son honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette affaire jusqu'à présent, c'est que rien n'est plus dangereux souvent pour les officiers du roi, que les négociations au troisième étage.

Celui qui a réclamé avec la hardiesse la plus intrépide contre cette sentence est l'avocat du condamné. Il trouve, dans ce jugement, une foule de contradictions palpables et d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne doivent être en effet jamais susceptibles ni de la moindre obscurité, ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autrefois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle et l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison ni la justice; qu'il se regarde comme Renaud dans la forêt enchantée du Tasse, infectée par des monstres; qu'il est Curtius se précipitant dans le gouffre pour le fermer; que son client est Tantale et Orphée dans les enfers; que les juges sont les Furies, et qu'il prend à partie tous ces gens-là.

Les sept gradués[2] qui ont jugé cette affaire en première instance, disent qu'ils ne sont ni monstres ni furies, ni même des imbéciles; qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris, et qui leur fait tant de reproches; que n'ayant nul intérêt à l'affaire, ils ont jugé suivant leur conscience et leurs lumières. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat et ces sept juges.

Les hommes impartiaux et judicieux disent : Ne prévenons point la décision du parlement; ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compliquée, dont nous n'avons peut-être que des connaissances superficielles, puisque nous n'avons pas vu toutes les pièces secrètes, non plus que les avocats[3]. Le parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances approfondies. Les magistrats du parlement sont les interprètes des lois, dont un tribunal inférieur doit être, dit-on, l'esclave. Il n'appartient qu'à eux de décider entre l'esprit et la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour peser les probabilités.

Les nations qui nous ont tout appris, publièrent autrefois que Thémis était fille de Dieu, mais que la fille n'avait pas les yeux du père; qu'il voyait tout clairement, et qu'elle ne voyait qu'à travers son bandeau; qu'il connaissait, et qu'elle devinait. Thémis, selon cette mythologie sublime, remit sa balance et son glaive entre les mains de vieillards sans passions, sans intérêt, sans vices (non pas sans défauts), exercés dans l'art de sonder les cœurs, et de démêler les plus grandes

1. Voltaire lui-même, dans ses *Nouvelles probabilités*. (ÉD.)
2. Le bailliage du palais était composé de sept juges. (ED.)
3. Et pourquoi les pièces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques? Pourquoi, dans Rome, dont nous tenons presque toute notre jurisprudence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour, tandis que, parmi nous, ils se poursuivent dans l'obscurité?

vraisemblances et les moindres. Retirés de la foule, ils ne se montraient aux hommes que pour apaiser leurs misérables différends, et pour réprimer leurs injustices; ils s'aidaient mutuellement de leurs lumières, que la pureté de leurs intentions rendait encore plus pures. La vérité était le seul trésor qu'ils cherchaient sans cesse; et avec tout cela ils se trompaient souvent, parce qu'ils étaient hommes, et que Dieu seul est infaillible.

Ce qui pouvait les induire en erreur, ce n'était pas seulement la mauvaise foi des plaideurs, c'était surtout l'artifice des avocats. Autant les juges employaient de lumières à découvrir la vérité, autant les clients assemblaient de nuages pour l'obscurcir. Ils se faisaient un mérite, un honneur, un devoir d'égarer les juges pour servir les accusés : de là est venue enfin la défiance que les ministres de la justice ont aujourd'hui de l'éloquence, ou plutôt de ces fleurs de rhétorique qui consistent dans l'exagération des plus minces objets, et dans la réticence des faits les plus graves, dans l'art de tirer des conséquences qui ne sont pas renfermées dans le principe, et d'éluder celles qui se présentent d'elles-mêmes; dans l'art encore plus adroit d'alléguer des exemples qui paraissent semblables, et qui ne le sont pas; dans l'affectation de citer des lois détruites par d'autres lois, ou de les mal appliquer, ou de les corrompre, en un mot, dans l'art de séduire. La plupart des magistrats, dégoûtés de ces plaidoyers insidieux, ne se donnent plus la peine de les lire : et c'est encore un malheur; car dans la foule de tant de raisons apparentes, d'objections bien ou mal faites et bien ou mal répondues, dans ces labyrinthes de difficultés, on peut trouver encore un sentier qui conduise au vrai.

Le parlement trouvera-t-il quelque vraisemblance dans la fable des cent mille écus? Les billets de M. de Morangiés l'emporteront-ils sur l'absurdité de cette fable? y a-t-il des cas où des billets à ordre, valeur reçue, doivent être déclarés nuls? et l'espèce présente est-elle un de ces cas? Les témoins qui ont déposé une chose très-probable en faveur de M. de Morangiés, détruiront-ils le témoignage de ceux qui ont déposé une chose très-improbable en faveur de du Jonquay? écoutera-t-on la rétractation d'un faux témoin qui ne s'est repenti qu'après la confrontation?

Les attentions paternelles du magistrat de la police à réprimer l'usure et la friponnerie seraient-elles réputées illégales? et l'aveu cinq fois répété d'un délit évident serait-il compté pour rien, parce que celui qui a arraché cet aveu des coupables n'a pas été assez instruit des règles, et s'est laissé emporter à son zèle?

Un procès acheté par un inconnu, et poursuivi par cet inconnu, aura-t-il auprès des juges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille respectable, jouissant d'une renommée sans tache?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités, presque équivalente à la démonstration, fût anéantie par des billets dont il est évident que la valeur n'a jamais été comptée?

Qu'on mette d'un côté dans la balance les subtilités, les subterfuges d'une cabale aussi obscure qu'acharnée, et de l'autre l'opinion de celui

qui est en France le premier juge de l'honneur; ce premier juge a senti qu'il était impossible que le comte de Morangiés eût jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera de ce juge sacré ou de la cabale? Enfin M. de Morangiés, reconnu aujourd'hui innocent par toute la cour, par tous les hommes éclairés dont Paris abonde, par toutes les provinces, par tous les officiers de l'armée, sera-t-il déclaré coupable par les formes?

Attendons respectueusement l'arrêt d'un parlement dont tous les jugements ont eu jusqu'ici les suffrages de la France entière.

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

A MM. DE LA NOBLESSE DU GÉVAUDAN, QUI ONT ÉCRIT EN FAVEUR DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS.

A Ferney, 10 auguste 1773.

Messieurs, j'ai lu la lettre authentique par laquelle vous avez rendu justice à M. le comte de Morangiés. M. de Florian, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait signé votre lettre s'il avait été sur les lieux. C'est l'honneur qui l'a dictée. Une partie considérable des cours de France et de Savoie, qui est venue dans nos cantons, a fait éclater des sentiments conformes aux vôtres.

M. de Florian est en droit plus que personne de s'élever contre les persécuteurs de M. de Morangiés, puisqu'un de ses laquais, nommé Montreuil, nous a dit vingt fois qu'il avait mangé souvent avec le sieur du Jonquay, et qu'on lui avait proposé de lui faire prêter de petites sommes sur gages par cette famille qui subsistait de ce commerce clandestin. Les juges auraient pu interroger ce domestique qui est à Paris. Il ne faut rien négliger dans une affaire si étonnante, et qui a partagé si longtemps la noblesse et le tiers état.

Pour moi, j'ai fait déposer par-devant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour et contre, et dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, et d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de Morangiés : il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée à l'Hôpital; d'un cocher connu par des actions punissables; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, et qui, retenu chez un chirurgien par la suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir; il n'est point dans les intrigues d'un tapissier, nommé Aubourg, qui a osé, à la honte des lois, acheter ce procès comme on

achète sur la place des billets décriés qu'on espère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur si précieux dépend de vous, messieurs; vous en êtes les possesseurs et les arbitres.

Je commence par vous dire hardiment que le roi, qui est la source de tout honneur, et qui l'est aussi de toute justice, a décidé comme vous. Ce n'est point violer le respect qu'on doit à ce nom sacré, c'est au contraire lui témoigner le respect le plus profond, que de vous répéter ce que Sa Majesté a dit publiquement : « Il y a mille probabilités contre une que M. de Morangiés n'a point reçu les cent mille écus. » Les seigneurs qui ont entendu ces paroles me les ont redites, ces paroles respectables qui sont, sans doute, du plus grand sens et du jugement le plus droit.

En effet, comment serait-il possible que la dame Véron eût eu cent mille écus à prêter? Comment cette veuve d'un courtier obscur de la rue Quincampoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, six mois après la mort de son mari Véron, par un fidéicommis de ce mari, deux cent soixante mille livres en or, et de la vaisselle d'argent que le défunt pouvait si bien lui remettre de la main à la main? Comment ce Véron aurait-il confié secrètement à un étranger cette somme, en y comprenant sa vaisselle d'argent, dont la moitié appartenait à sa femme par la coutume de Paris? Comment cette femme aurait-elle ignoré que son mari eût tant d'or et tant de vaisselle? et par quelle manœuvre contraire à tous les usages aurait-elle fait valoir cette somme chez un notaire, sans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuse? Par quel excès d'une démence incroyable aurait-elle porté cet or dans une charrette à Vitri, au fond de la Champagne? Comment l'aurait-elle reporté ensuite à Paris, dans une autre charrette, sans que sa famille en eût jamais le moindre soupçon, sans que dans le cours du procès personne se soit avisé de demander seulement le nom du charretier qui doit être enregistré, ainsi que sa demeure?

Après cette foule de suppositions extravagantes, débitées si grossièrement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve Véron ne pouvait posséder cent mille écus dans son galetas; après, dis-je, ce ramas d'absurdités, vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par du Jonquay dans ses poches à M. de Morangiés, en treize voyages à pied, l'espace de cinq à six lieues. Ce dernier excès de folie était le comble; et la nation en aurait partagé l'opprobre, si elle avait pu croire longtemps ce long tissu d'impostures stupides qui font frémir la raison, et que cependant on s'efforça d'abord d'accréditer.

Ne dissimulons rien, messieurs : notre légèreté nous fait souvent adopter pour un temps les fables les plus ridicules; mais, à la longue, la saine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuse, spirituelle, pleine de grâces, mais trop vive, aura toujours besoin d'un roi sage.

Cette affaire, aussi affreuse qu'extravagante, aurait fini en quatre jours, si les formalités nécessaires de nos lois avaient pu laisser agir

monsieur le lieutenant de police, dont le ministère s exerce sur les usuriers, sur les courtiers. Je ne parle pas ainsi pour le flatter : je n'ai pas l'honneur de le connaître; et près de ma fin je n'ai personne à flatter, ni rois ni magistrats.

Je vous remettrai seulement sous les yeux que monsieur le lieutenant de police, par ses soins et par ses délégués, était parvenu en un seul jour à faire avouer à du Jonquay et à sa mère Romain, fille de la Véron, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à M. de Morangiés, qu'ils ne lui avaient prêté que douze cents francs. Non-seulement ils firent cet aveu verbalement; mais ils le déclarèrent ensemble, après l'avoir déclaré séparément; non-seulement ils firent de vive voix cette déclaration authentique devant des juges et des témoins, mais ils la signèrent étant libres; ils la confirmèrent dans la prison. Ils n'articulèrent pas cet aveu une seule fois; il sortit cinq fois de leur bouche.

Voilà, messieurs, le grand nœud, le seul nœud de cette affaire qu'on a voulu embrouiller par les tours et les retours de cent nœuds différents.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de du Jonquay prévaudra-t-il sur les billets faits par M. de Morangiés avec trop de facilité? La chose du monde la plus probable est que cet officier général n'a fait ces billets que pour les négocier, et qu'il a eu en du Jonquay la même confiance qu'on a tous les jours dans les agents de change accrédités, chez lesquels on ne négocie pas autrement.

La chose la plus improbable dans tous les sens et dans toutes les circonstances, c'est que du Jonquay ait porté à pied cent mille écus dans ses poches à l'officier général. Qui l'emportera de la plus grande vraisemblance ou de l'extrême improbabilité?

J'ose avancer, messieurs, qu'il n'est point de juge éclairé qui ne pense, comme le roi, que jamais M. de Morangiés n'a reçu les cent mille écus. Reste à savoir si les juges étant persuadés dans le fond de leur cœur de l'impossibilité de cette dette prétendue, nos lois sont assez précises pour les forcer à condamner M. de Morangiés à payer un argent que certainement il ne doit pas.

La chicane, se mettant à la place de la justice, dont elle est l'éternelle ennemie, s'est élevée pour lui lier les mains. Elle a dit : « L'aveu de du Jonquay est formel; il est incontestable; mais il est illégal : c'est un aveu arraché par la crainte. Un des officiers de la police avait donné un coup de poing chez un procureur à du Jonquay, et l'avait menacé du cachot, avant que ce du Jonquay avouât et signât son crime. Son aveu est nul, et les billets payables par son adverse partie existent. »

Je sais, messieurs, combien cette matière est délicate, combien il importe à la sûreté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la justice. La violence la déshonore; sa sévérité ne doit jamais être emportée : mais ce coup de poing prétendu donné par un homme qui n'était pas en effet du corps de la justice, est-il bien avéré? L'accusé le nie. Le parlement en jugera. Quand même un homme employé en subalterne aurait outre-passé sa commission dans l'excès de

son indignation contre du Jonquay, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur Dupuis, inspecteur de la police, et le sieur Chenon, commissaire au Châtelet et juge des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des lois du royaume? du Jonquay et sa mère ont signé leur crime devant eux en toute liberté. Si les du Jonquay n'ont pas donné les cent mille écus, ils sont des voleurs : et quel voleur échapperait à son châtiment, sous prétexte qu'un officier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de son crime?

On ose parler de violence! et quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers M. le comte de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi? Il est traîné en prison sur le simple soupçon d'avoir séduit des témoins en sa faveur! et les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur sont obligés d'avouer, par leur sentence, qu'il n'a séduit personne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme nécessaire, un père de famille, un chirurgien connu par sa probité, uniquement parce qu'il n'a pas déposé conformément aux témoignages d'une usurière sortie de l'hôpital, et d'un débauché sorti de ses mains, qu'il a traité d'une maladie ignominieuse.

Voilà des violences aussi avérées qu'elles sont étranges. Le comte de Morangiés en est encore la victime. Il est encore en prison pour un délit dont ses juges mêmes l'ont déclaré innocent : en seront-ils quittes pour dire qu'ils se sont trompés?

Nous espérons, messieurs, que le parlement ne se trompera pas. Il verra, par le Mémoire sage et convaincant du sieur Dupuis, et par les contradictions absurdes des du Jonquay, quels sont les coupables. Il apercevra dans la défense du chirurgien Ménager la foule des horreurs qui ont opprimé M. de Morangiés.

Chaque juge lira toutes les pièces du procès, du moins les plus importantes. L'équité éclairée et impartiale prononcera sans prévention.

A qui a cultivé sa raison, à qui a un peu connu le cœur humain, il suffit de lire des lettres de du Jonquay pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La seule aventure d'une malheureuse nommée Hérissé, qui se rétracte et qui demande pardon d'avoir accusé M. de Morangiés (et cela sans avoir reçu de coup de poing de personne), est une preuve assez convaincante des manœuvres employées par la cabale du Jonquay. Il n'y a peut-être pas une ligne dans tous les factums de M. de Morangiés, et même dans ceux de ses adversaires, qui ne manifeste son innocence, et l'imposture qui l'attaque ; mais les juges sont astreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera, ou de ces formes quelquefois funestes, mais toujours indispensables, ou de la vérité, qui s'est montrée avec tant de clarté et sans formes aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnêtes gens.

Si les premiers juges de cette affaire si singulière se sont oubliés jusqu'à faire subir les plus grandes rigueurs de la prison à M. de Morangiés et au chirurgien Ménager, qu'ils ont déclarés innocents; si cette énorme contradiction soulève les esprits raisonnables, il

ne la faut imputer, messieurs, qu'à un sentiment d'équité qui s'est mépris.

Vous connaissez le serment de rendre justice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce serment et la crainte de faire pencher la balance emportent quelquefois les âmes les plus vertueuses jusqu'à l'injustice. Il faudrait leur imposer plutôt le serment de rendre justice au riche comme au pauvre, au puissant comme au faible; mais ce serait ici la cause de la famille Véron qui deviendrait la cause du riche : car si elle gagne son procès, elle a d'un côté les cent mille écus supposés prêtés à M. de Morangiés, et deux cent[1] mille francs supposés donnés à la femme Romain par le testament absurde et contradictoire dicté à la veuve Véron; et la maison Morangiés est ruinée. Ce n'est pas, sans doute, le maréchal de camp qui est puissant dans sa prison; c'est la cabale hardie, industrieuse, redoutable par ses clameurs et par ses efforts infatigables, qui est puissante.

Enfin, messieurs, attendons l'arrêt définitif d'un parlement dont les lumières et les intentions sont également pures.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de son innocence, a pu, dans la chaleur du zèle le plus désintéressé, manquer au respect qu'il devait à messieurs les gens du roi, ils sont assez grands pour lui pardonner, et trop justes pour faire retomber sur le plus malheureux des hommes de son rang la faute d'un avocat dont ils reconnaissent d'ailleurs l'éloquence et l'intégrité.

Je suis avec un profond respect, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

SECONDE LETTRE AUX MÊMES,

SUR LE PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS.

A Ferney, 16 auguste 1773.

Messieurs, un de vos compatriotes, certain de l'innocence de M. de Morangiés, mais alarmé par le dernier Mémoire fait contre lui, et sachant combien il faut craindre les jugements des hommes, m'a communiqué ses inquiétudes. Je les partage, et voici ma réponse.

Je vous ai déjà mandé que l'honneur de M. le comte de Morangiés est à couvert par la publicité du sentiment du roi et du vôtre. Je vous supplie de remarquer que Sa Majesté n'a déclaré son opinion qu'après avoir entendu parler à fond de ce procès, et après avoir pesé les raisons. Vous en avez usé de même. Songez que, dans les commencements, la

1. Il est à remarquer que, dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les pièces des Véron, on a fait dire à cette veuve qu'elle n'avait jamais eu que ces cent mille écus, et on la fait riche de cinq cent mille francs par son testament.

cabale avait séduit Paris et la cour contre l'accusé : on n'est revenu que parce qu'enfin la vérité s'est montrée.

Souffrez que je vous retrace ici une partie des raisons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magistrats éclairés, tous les gens considérables du royaume, et même un grand nombre d'étrangers.

1° L'impossibilité que la Véron eût cent mille écus en or, provenant de la source chimérique qu'elle alléguait.

2° L'inconcevable absurdité du transport clandestin, de Paris au fond de la Champagne, d'un coffre rempli d'or, que quatre hommes ne pouvaient remuer, selon le dernier factum de l'avocat des Véron; et ce même coffre rapporté clandestinement à Paris, sans qu'on dise le nom du voiturier, sans qu'aucun de la famille Véron se soit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coffre; et l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman misérable qui déshonorerait le siècle de la Légende dorée.

3° Le port clandestin de ces cent mille écus à pied en six heures de temps, l'espace d'environ six lieues, lorsqu'on pouvait si aisément les voiturer en quelques minutes, et lorsque, le lendemain, le sieur du Jonquay prête douze cents francs au même homme ouvertement. Et observez que ces malheureux douze cents francs ont seuls plongé M. de Morangiés dans cet abîme; il ne crut pas qu'un jeune homme qui lui prêtait, sans vouloir de billet, cette somme dont il avait un besoin pressant, pût être assez perfide pour le tromper sur les billets de cent mille écus. Voilà l'origine et le fond de toute cette affaire.

4° L'extrême improbabilité et l'extrême absurdité que le comte de Morangiés fût venu emprunter douze cents livres dans le galetas de du Jonquay, le 24 septembre 1771, supposé qu'il eût reçu cent mille écus de lui le 23.

5° La lettre même de du Jonquay au comte, par laquelle il est évident qu'il prépare son crime. Il lui dit : Vous cherchez à « en pauser à une pauvre veuve, vous serez obligé de me réparer. » C'est ainsi que s'exprime un homme que son avocat nous représente comme un docteur ès lois prêt d'acheter une charge de conseiller au parlement. Il ose dire à M. de Morangiés : « Vous avez écarté tous vos domestiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. » Et remarquez, messieurs, que ce même du Jonquay interpelle ensuite tous les domestiques du comte qui étaient dans la maison. Cela seul n'est-il pas une preuve la plus évidente, la plus forte, la plus incontestable, de la friponnerie la plus avérée et en même temps la plus grossière?

6° L'improbabilité que le comte de Morangiés eût refusé à une courtière son droit de courtage, s'il avait reçu de du Jonquay cent mille écus par les soins de cette femme.

7° L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir et ne les pas rendre, poursuive le prétendu prêteur devant le magistrat de la police, comme un fripon qui veut faire valoir des billets, lesquels ne lui appartiennent pas, et qui l'a

trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus effrontée, en lui disant qu'il agissait au nom d'une compagnie, et en lui cachant que la Véron fût sa grand'mère.

8° L'impossibilité que M. de Morangiés ait signé, le 24 septembre 1771, « qu'il ferait ses billets quand il aurait l'argent, » s'il avait reçu cet argent le 23.

9° Le mensonge grossier de du Jonquay qui le trahit dans sa fable mal ourdie. Il prétend, dans le premier Mémoire de son avocat, que dans ses treize voyages de six lieues, il faisait signer chaque fois à M. de Morangiés : « Je reconnais que M. du Jonquay m'a apporté mille louis, dont je promets faire mon billet à Mme Véron, sa grand'mère ;» et, dans le second Mémoire, ce même billet est conçu en ces termes : « Je reconnais avoir reçu du sieur du Jonquay mille louis au nom de la dame Véron, sa grand'mère, dont je promets lui faire mes billets lorsque la somme sera complète. » Quelle somme? Il aurait fallu au moins la spécifier. Voilà donc deux billets différents l'un de l'autre. Lequel est le vrai? il est évident que tous les deux sont faux.

10° Le mensonge encore plus grossier rapporté par le même avocat, qui prétend défendre sa partie, et qui la convainc malgré lui d'imposture. Il dit que la servante de la Véron, seule servante de cette femme riche, dépose avoir vu M. de Morangiés chez elle lui remettre ces billets importants qui faisaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh! famille Véron, que ne les avez-vous donc gardés? C'était votre plus grande sûreté; c'était la seule probabilité de vos treize voyages. N'est-il pas évident qu'ils n'ont jamais existé, et qu'ils sont aussi mal imaginés que le reste de votre détestable fable? La nation rougira d'avoir cru quelque temps une fourberie si maladroite et si atroce.

11° L'improbabilité frappante que du Jonquay et sa mère aient avoué tant de fois et signé chez un commissaire qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à M. de Morangiés, si en effet du Jonquay avait fait le prodige de les porter. Il n'est pas dans la nature qu'on se résolve ainsi à perdre toute sa fortune, à être puni d'un supplice flétrissant, quand rien ne force à faire un tel aveu. On a déjà observé qu'il n'y a personne en France qui signât ainsi la perte de tout son bien, sa honte et son supplice, même au milieu des tortures.

Certes, soit que Desbrugnières ait froissé un bouton de du Jonquay, soit qu'il ne l'ait pas froissé, il résulte que cet homme et sa mère ont confessé très-librement un crime d'ailleurs avéré.

12° Le discours tenu par du Jonquay devant les officiers de la police : « Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris. » Quel est l'homme qui s'exprimerait ainsi, si son âme n'était pas aussi basse que criminelle? Ce seul discours, échappé au coupable, dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins des deux côtés preuve contre preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus que de considérer laquelle doit prévaloir. Or quel est le plus probable, ou qu'un gentilhomme fasse ses billets à des entremetteurs avant de recevoir son argent, ce qui est d'un usage très-commun, ou

qu'une famille entière signe librement son crime et sa perte, si elle n'était pas coupable, ce qui n'est jamais arrivé?

13° La lettre même des sœurs de du Jonquay au magistrat de la police, qu'on a eu l'absurdité de faire valoir, et qui n'est qu'une preuve incontestable du crime de la famille. Car ces sœurs seraient-elles venues chez un délégué de la police le supplier de les aider à obtenir la grâce de leur frère, si elles n'avaient pas su que ce frère était coupable? et ce délégué leur aurait-il laissé la minute de cette lettre, s'il avait voulu les tromper?

14° La publicité que la Véron prêtait par des entremetteuses de petites sommes sur gages, qu'elle subsistait de ce commerce infâme: ce qui prouve que cette maison était un repaire d'usure et d'escroquerie.

15° La certitude que la Véron avait vendu depuis peu une rente de six cents livres; ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieillesse, si elle avait eu alors cinq cent mille francs de bien qu'on lui attribue.

16° Le testament aussi vicieux qu'absurde qu'on a fait signer à la Véron mourante, testament qui est un vrai plaidoyer; testament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait assuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus; et, par cet acte, elle avait possédé plus de cinq cent mille livres.

17° Le comte de Morangiés traîné en prison pour avoir suborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, et cependant prisonnier encore.

18° Le chirurgien Ménager enfermé dans un cachot par ordre du même juge, parce qu'un des témoins de du Jonquay était, le 23 septembre 1771, entre les mains de ce chirurgien; parce que ce témoin vérolé avait ce jour-là le corps frotté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, et la mort entre les dents ébranlées; parce que ce vérolé avait osé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues du Jonquay portant cent mille écus à pied, et que ce chirurgien interrogé avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé, dans cet état, pût se promener dans Paris.

19° La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé, qui jouait aux cartes avec lui dans le temps même que ce malheureux prétendait avoir vu du Jonquay courir chargé d'or dans les rues.

20° Une Tourtera, une courtière, une prêteuse sur gages, une marraine du vérolé, une gueuse sortant de l'hôpital, écoutée comme un témoin irréprochable.

21° Un cocher, un bretailleur, un ami de du Jonquay, écouté comme un témoin grave.

22° Une autre gueuse[1], condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie M. de Morangiés, et rejetée quand elle se repent publiquement de son crime. Le parlement entendra sans doute cette misérable, qui peut fournir un fil à l'aide duquel les juges sortiront de ce labyrinthe.

1. La fille Hérissé. (ED.)

Je vous ai indiqué, messieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote et du délit de ses adversaires. Vous en découvrirez plus de cent, si vous voulez lire avec attention tous les Mémoires. La cabale acharnée à diffamer, à perdre la maison Morangiés, vient d'abuser étrangement de la candeur d'un homme de bien qui, ayant d'abord soutenu cette abominable cause, s'est cru malheureusement engagé à la défendre encore.

Il est vrai qu'il n'ose plus parler du testament frauduleux de la Véron, à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cent mille francs à sa fille, après avoir attesté si souvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de Morangiés. Il se tait sur cette contradiction trop manifeste, et trop terrible pour les accusateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus sur la scène ce généreux, ce bienfaisant Aubourg, ce tapissier, cet homme d'affaires qui a eu la bassesse insolente d'acheter publiquement le procès de la Véron, dans lequel il pourrait gagner plus de cinquante mille livres. Ces infamies ont révolté sans doute M. l'avocat Vermeil. Mais qu'on a trompé sa bonne foi sur le reste! de combien d'anecdotes inutiles au fond de l'affaire l'a-t-on surchargé! que de contradictions on lui a présentées comme des vérités qui se conciliaient! comme on l'a fait tomber dans le piége!

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolixe, je vous en donnerai seulement quelques exemples bien frappants.

M. Vermeil avait dit, dans son premier Mémoire, que du Jonquay était un jeune innocent arrivé de province pour acheter une charge dans la magistrature. Il nous le montre, dans son second factum, comme un praticien consommé, dès l'an 1767, dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce du Jonquay poursuit le payement d'un billet de deux mille livres que M. l'abbé Le Rat avait fait à sa grand'mère, sans qu'on sache à quelle usure; comme après la mort de M. l'abbé Le Rat il excède M. Gatou! Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la simple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un officier publiquement obéré, et les lui a confiés sans prendre la moindre sûreté. Ce contraste seul, messieurs, démontre assez l'absurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat, ayant dit, dans son premier Mémoire, d'après du Jonquay, que le comte de Morangiés avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue, dans le second Mémoire, qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voilà déjà une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires, avouent cette vérité déjà tant reconnue, que du Jonquay n'est venu qu'une seule fois chez leur maître, le 23 septembre 1771.

M. Vermeil avoue ingénument que leurs dépositions sont concordantes; et après avoir dit qu'elles sont concordantes, il essaye de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte, les jambes croisées, et qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans

cette matinée. Quel rapport ce fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de du Jonquay? Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures?

L'avocat croit voir des contradictions dans des domestiques qui peuvent se méprendre de quinze ou trente minutes.

M. le chevalier de Bourdeix arrive chez M. de Morangiés ce matin même. Il y passe environ deux heures; il ne voit point paraître du Jonquay; il l'atteste devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parce que la femme du suisse dit qu'il était en redingote, attendu qu'il pleuvait alors, et que M. de Bourdeix, à qui on demande quel habit il portait, répond que son justaucorps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponse, comme s'il n'était pas très-naturel de couvrir son velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins M. Vermeil a trop de pudeur pour dire que M. le chevalier de Bourdeix soit un faux témoin; mais d'autres n'ont pas tant de délicatesse. Ils le traitent de Gascon fripon qui jure pour un Languedocien fripon, parce qu'ils sont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il suffit d'être d'un sang noble pour être un coquin; et la vertu ne se réfugie que chez une entremetteuse sortie de l'hôpital, chez le cocher Gilbert, chez un clerc de procureur vérolé, chez M. du Jonquay, soldat dans les troupes des fermes et marchandant une charge de magistrat.

A quelles ressources, hélas! l'éloquence et la raison même sont-elles réduites, quand elles combattent la vérité!

Qu'importe à toute cette grande affaire ce qu'aura conté un soir M. de Morangiés à Mme Maisonneuve et à M. Cochois? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ses boutons de manchettes d'or, et un crayon d'or. Je ne sais pas quel jour il les a vendus; mais son avocat assure que la cabale usurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compassion des juges, et soulever tous les cœurs en sa faveur.

Voyez, messieurs, contre quels ennemis vous avez à combattre. Vous avez le roi pour vous; il faut espérer que vous ne serez point battus. M. Linguet achèvera de détromper M. Vermeil; il achèvera de montrer la vérité à tous les juges. On s'est plaint de sa vivacité; mais il faut pardonner à son feu qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne.

Je suppose, messieurs, que Solon, Numa, Aristide, Caton, le chancelier de l'Hospital, reviennent sur la terre, et qu'on leur donne cette cause à examiner, n'agiraient-ils pas comme M. de Sartine? ne diraient-ils pas : « La famille Véron a confessé son délit de son plein gré; donc la famille l'a commis; elle a écrit de son plein gré à son propre avocat : *Rendez les billets*; donc il faut les rendre? » Tel est l'arrêt de la voix publique. J'ignore si nos formes peuvent s'y opposer.

Je suis avec un profond respect, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur, VOLTAIRE.

TROISIÈME LETTRE AUX MÊMES.

A Ferney, 26 auguste 1773.

Messieurs, vous savez que plusieurs officiers, pénétrés de l'innocence de M. le comte de Morangiés, en connaissance de cause, ont fait un fonds pour lui en présence de M. le marquis de Monteynard[1]. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permission de se joindre à vous.

C'est une réparation authentique de la sentence inouïe du bailliage du palais, juridiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureuse sentence subsistait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arrêts qu'un aveuglement barbare dicta contre les Calas, contre les Sirven, contre les Montbailli, contre le cultivateur Martin, contre le brave Lally, contre l'infortuné chevalier de La Barre, enfant imprudent à la vérité, mais enfant qu'il était si aisé de corriger, mais enfant de grande espérance, mais petit-fils d'un lieutenant général qui avait si bien servi l'État; enfin, contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature et la raison humaine.

La sentence rendue par le bailliage n'est pas, à la vérité, de l'atrocité de ces arrêts; la cause ne le permettait pas; mais l'absurdité est encore plus grande. Il ne faut pas que la France passe pour ridicule aux yeux de l'Europe, après avoir passé pour cruelle. Nous n'avons pas acquis assez de gloire dans la dernière guerre[2] pour que nous n'ayons pas soin de notre réputation dans le sein de la paix. Il serait triste qu'il ne nous restât d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux-arts il y a cent ans, et que nous eussions aujourd'hui la honte d'avoir persécuté la vérité en tout genre sans la connaître.

Le parlement de Paris, messieurs, examine l'affaire avec autant d'attention que d'intégrité. Espérons de lui la restauration de la justice qu'un bailli vient de violer, à l'étonnement de quiconque a le sens commun.

Il est démontré aujourd'hui qu'une foule de vils usuriers escrocs a volé cent mille écus en billets à M. de Morangiés. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or est ce que la fourberie et l'insolence ont jamais inventé de plus absurde et de plus punissable.

Quelques personnes, d'abord trompées dans le commencement par les séductions de la famille Véron, se réduisent aujourd'hui à dire qu'à la vérité M. de Morangiés n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie. Elles sont honteuses d'avoir cru un moment le roman des treize voyages; mais elles substituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faiblesse de

1. Alors ministre de la guerre. (ÉD.) — 2. La guerre de Sept ans. (ÉD.)

leur amour-propre; mais il eût été plus beau d'avouer son erreur sans détour.

Il ne faut pas supposer ce qu'aucun des avocats des Véron n'a jamais osé dire. Tous ont fait retentir à nos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus : du Jonquay en a fait serment avant de se dédire chez un commissaire. Voilà le procès : il ne faut pas en imaginer un autre, qui, au fond, serait plus absurde encore. Car comment serait-il possible que M. de Morangiés, n'ayant reçu, par exemple, que cent mille francs, comme ces messieurs le supposent, eût été assez ennemi de soi-même pour signer des billets de trois cent vingt-sept mille livres, qui feraient plus de trois fois et un quart la valeur reçue? Ce serait une usure de deux cent vingt-sept pour cent; usure aussi chimérique que toute la fable des Véron; usure plus criminelle encore, s'il est possible, que la manœuvre avérée dont ils sont coupables.

Que pour justifier M. de Morangiés on ne rende donc pas cette affaire plus ridicule, plus absurde et plus incroyable qu'elle ne l'est en effet. Qu'on s'en tienne au procès; il est assez extravagant.

Je ne connais, messieurs, dans l'histoire du monde, aucune dispute à laquelle la démence n'ait présidé, quand l'esprit de parti s'y est joint. Vous savez que la basse faction des Véron était, il y a quelque temps, un parti formidable; c'était celui du peuple, et vous connaissez le peuple. La faction des convulsionnaires de Saint-Médard ne fut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécile.

Les mensonges imprimés des avocats de la Véron tenaient tous des *Mille et une Nuits*, et ont été reçus comme des vérités par M. Pigeon.

Ils peignaient la Véron, veuve d'abord d'un commis des fermes, et ensuite d'un petit agioteur de la rue Quincampoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immense, et elle couchait à terre, elle et toute sa famille, dans un galetas.

Ils présentaient M. du Jonquay, son petit-fils, comme un docteur ès lois, qui allait acheter trente mille francs une charge de conseiller au parlement, de juge suprême des pairs de France; et ce conseiller n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, et ce conseiller a le style et l'orthographe d'un laquais, et les avocats répondaient qu'un magistrat n'est pas puriste.

Ils affirmaient dans tous leurs mémoires que Mme Véron sa grand'mère, et Mme Romain sa mère, étaient des personnes de considération très-opulentes, très-honnêtes, ne prêtant jamais sur gages, mais empruntant quelquefois sur gages comme de grandes dames; et le nommé Montreuil, laquais de M. de Florian, affirme, par serment, qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat du Jonquay, la veuve Durand, courtière, lui a proposé de lui faire prêter par Mme Véron vingt-quatre francs, douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement; et M. Pigeon n'a point interrogé ceux à qui la Véron a prêté sur gages des soixante, des quarante, et jusqu'à des neuf francs! petites sommes dont le trafic

la faisait subsister par l'entremise de ses courtières, et qui sont consignées dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Les avocats parlaient toujours des cent mille écus en or de la veuve, et ils ne disaient rien de sa seule véritable fortune qui consistait principalement en une rente de six cents livres, vendue pour prêter sur gages. C'était là son meilleur effet.

Ces avocats, qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettants, et qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, séduisaient le peuple, et faisaient voler l'erreur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'âme de M. Aubourg, qui, touché de l'embarras d'une famille respectable de fripons, forcée de voler cent mille écus à M. le comte de Morangiés, et à l'opprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille Véron, et se sacrifie aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce M. Aubourg, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le profit; manœuvre qui n'est guère différente de celle des recéleurs.

M. Linguet, défenseur de M. le comte de Morangiés, affirme, dans son résumé, que ce M. Aubourg a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme d'honneur cent autres traits pareils. Il assure qu'il a des preuves que cet Aubourg, instigateur de toute cette infâme affaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bailliage pendant l'instruction du procès : de sorte qu'au fond on voit un voleur et un recéleur protégés par M. Pigeon contre vous, messieurs, et contre l'opinion du roi.

Les avocats attestaient Dieu, devant qui la veuve Véron avait fait son testament après avoir communié. « Elle ne pouvait pas tromper Dieu, » disaient-ils. Non, mais elle pouvait tromper les hommes; ou plutôt on se servait d'elle pour les tromper très-grossièrement, en lui faisant dire qu'au lieu de trois cent mille livres qu'elle assura tant de fois composer tout son bien, elle avait possédé cinq cent mille livres. On la faisait mentir dans ce testament comme elle avait menti pendant sa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers sur le témoignage de personnages dignes de foi, qui avaient déposé pour les Véron. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infâme, enfermée plusieurs fois à l'Hôpital; son filleul, commis des fermes et chassé; un cocher, l'ami de du Jonquay, qui déposaient des choses absurdes, incroyables, impossibles. Cent dépositions de cette espèce ne pèsent pas le témoignage d'un honnête homme. C'est assez de deux témoins, quand ce sont des hommes de bien qui s'accordent sur des faits vraisemblables : mais la foule d'une canaille qui dépose des faits dont le seul récit choque la raison, et qui se contredit sur presque tous ces faits, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé Pâris.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de du Jonquay sont des preuves en sa faveur, « parce qu'elles ne sont pas faites de concert? »

Non, messieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses, mais ils s'étaient concertés pour le crime.

Enfin, messieurs, je vous le répète, du Jonquay et sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au Châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à cet aveu chez le commissaire, ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont confessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire; car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs? Et on oserait encore accuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impossible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitants d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre!

Les avocats ont osé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parce que du Jonquay avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait, à les entendre, que quatre bourreaux eussent mis du Jonquay et la Romain à la question ordinaire et extraordinaire. Cent mille personnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, et presque jusqu'à la mort, un homme destiné à être conseiller au parlement, et Mme Romain, sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés, qui siégent dans les antres de la police, partageaient le profit avec M. de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est enfin dissipé, et peut-être pour en reproduire bientôt quelque autre plus ridicule encore et plus funeste.

Mais, messieurs, quand une fois la vérité a paru aux yeux des sages, dans quelque genre que ce puisse être, il n'est plus possible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maison de Morangiés, on ne peut que la ruiner.

Je suis, etc.

QUATRIÈME LETTRE AUX MÊMES.

A Ferney, le 8 septembre 1773.

Messieurs, permettez-moi de joindre mes acclamations et celles de mon neveu, M. de Florian, aux vôtres.

Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une horde infâme d'usuriers escrocs eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur, ainsi que tous ses ancêtres.

Le roi, sans être instruit de la procédure, avait, par les seules lumières d'un esprit éclairé et droit, déclaré la fable inventée par les Véron, ce qu'elle est en effet, le comble de l'absurdité la plus grossière et de l'audace la plus effrénée. L'opinion du roi et de tous les hommes sages me rassurait. Les formes seules pouvaient me donner quelque légère inquiétude.

M. Linguet, avocat de M. le comte de Morangiés, résistant seul, par sa fermeté et par son éloquence, à une foule d'avocats séduits par les

Véron, devenus malgré eux les organes du mensonge, à la cabale d'une populace déchaînée, à la sentence d'un bailliage prévenu et partial, s'est fait une réputation qui durera autant que le barreau.

Le parlement s'en est fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes et d'impostures, accumulées pendant deux ans entiers par tant de suppôts de l'usure et de la chicane.

La raison et l'équité ont dicté son arrêt. La cabale est rentrée dans le néant; il ne reste à ceux qu'elle avait entraînés que la honte d'avoir été surpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons respecter et chérir des juges qui, n'étant point entrés dans le sanctuaire de la justice par la porte de la vénalité, et choisis par le roi pour être justes, avaient confondu eux-mêmes toute cabale, en s'occupant uniquement de leurs devoirs sacrés.

Les chambres assemblées travaillèrent à ce jugement, le 3 de ce mois, depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à six heures et demie du soir, sans prendre ni repos ni nourriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit, par cet arrêt mémorable, qu'ils ont été encore plus occupés de justifier la vertu opprimée que de punir le crime; et M. de Morangiés me mande que ses sentiments s'accordent avec l'arrêt.

La faction des Véron avait tellement préoccupé une grande partie de tout Paris, que j'ai lu, dans les Nouvelles à la main du 3 auguste, ces propres mots : « Tout le monde s'étonne de la part singulière que prend M. de Voltaire à cette affaire ténébreuse. » C'est ce qu'avait déjà imprimé un des avocats des Véron.

La part que j'ai prise, messieurs, à cette affaire qui n'a jamais été ténébreuse pour moi, était fondée sur la conviction, sur l'examen de tous les papiers que M. le comte de Morangiés avait bien voulu m'envoyer, sur les mémoires solides de M. Linguet, sur ceux même de ses adversaires; enfin sur l'ancienne amitié dont l'aïeul de M. de Morangiés honora toujours mon père. J'ai rempli mon devoir et je crois le remplir encore en vous félicitant.

Je suis avec un profond respect, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur, VOLTAIRE.

FRAGMENTS HISTORIQUES

SUR QUELQUES RÉVOLUTIONS DANS L'INDE,

ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLY.

(JUIN-DÉCEMBRE 1773.)

ARTICLE I. — *Tableau historique du commerce de l'Inde.*

« Impiger extremos curris mercator ad Indos,
« Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes. »

Dès que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident et du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité, et le fut encore davantage, quand ces barbares, devenus policés et industrieux, se firent de nouveaux besoins.

On sait assez qu'à peine on eut passé les mers qui entourent le midi et l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'existence. Les Albuquerques et leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre et des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples européans ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster et pour l'arroser de sang; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes furent transportées d'Asie par les Européans dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils rapportèrent quelques autres denrées, et surtout le quinquina : mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse et universelle, et que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien, puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs ou avec un marc. Il serait même très-avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui servent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce est bien plus facile : cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont, à la vérité, réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains; mais les autres peuples aussitôt leur vendent leurs denrées à proportion : en très-peu de temps l'égalité s'établit, et enfin le peuple le plus industrieux devient en effet le plus riche[1].

Personne n'ignore quel vaste et malheureux empire les rois d'Espagne acquirent aux deux extrémités du monde sans sortir de leurs pa-

1. Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions; mais leur valeur baisse à mesure que les métaux qu'on en tire deviennent communs, ce qui arrive toutes les fois que les mines en fournissent plus qu'on n'en consomme.

Observons aussi que les métaux précieux qui sont si propres à servir, non de signes de valeurs, comme on l'a dit trop souvent, mais de valeurs connues,

lais; combien l'Espagne fit passer d'or, d'argent, de marchandises précieuses en Europe, sans en devenir plus opulente; et à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissements hollandais dans l'Inde est connue, de même que celle des colonies anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baie d'Hudson, c'est-à-dire depuis le voisinage du tropique jusqu'à celui du pôle.

Les Français, qui sont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 et à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre ferme de l'Amérique septentrionale, où ils possédaient environ quinze cents lieues en longueur, et environ sept à huit cents en largeur. Cet immense et misérable pays était très à charge à l'État, et sa perte a été encore plus funeste.

Presque tous ces vastes domaines, ces établissements dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la mollesse de nos villes et de l'avidité des marchands, encore plus que de l'ambition des souverains.

C'est pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres, et des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en consommait autrefois aux tables des princes; c'est pour charger de simples citoyennes de plus de diamants que les reines n'en portaient à leur sacre; c'est pour infecter continuellement ses narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaisie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'est fait un commerce immense, toujours désavantageux aux trois quarts de l'Europe; et c'est pour soutenir ce commerce que les puissances se sont fait des guerres, dans lesquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique et au fond de l'Asie. On s'est toujours plaint des impôts, et souvent avec la plus juste raison; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand et le plus rude des impôts est celui que nous imposons sur nous-mêmes par nos nouvelles délicatesses qui sont devenues des besoins, et qui sont en effet un luxe ruineux, quoiqu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il est très-vrai que depuis Vasco de Gama, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonais, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente et avide de quelques-unes de nos nations européennes, ont été assez heureux et assez puissants pour leur fermer tous leurs ports, et pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit peuple qu'ils traitent avec une rigueur et un mépris! que ce petit peuple seul est capable de supporter, quoiqu'il soit très-puissant dans l'Inde orientale.

Les habitants de la vaste presqu'île de l'Inde n'ont eu ni le pouvoir

sont en même temps des denrées très-utiles. Il serait très-avantageux pour l'humanité en général que l'argent et l'or surtout fussent très-communs. (*Éd. de Kehl.*)

1. Il est très-vrai que, dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais, comme les autres, à marcher sur le crucifix.

ni le bonheur de se mettre, comme les Japonais, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont depuis plus de deux cents ans le théâtre de nos guerres.

Les successeurs des brachmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs et de ces arbitres de la paix, sont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons désolé leur pays, nous l'avons engraissé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage et en méchanceté, et combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre, où nous n'allons chercher que de l'argent, et où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaises faisait déjà des progrès rapides, et celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand Henri accorda, malgré l'avis du duc de Sully, le privilége exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches, et nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre patente, et ils restèrent dans l'inaction.

Le cardinal de Richelieu créa, en 1642, une espèce de compagnie des Indes; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives semblèrent annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant et opiniâtre des Anglais.

Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de sa nation par toutes les routes, fonda, en 1664, par les soins de l'immortel Colbert, une compagnie des Indes puissante : il lui accorda les priviléges les plus étendus, et l'aida de quatre millions tirés de son épargne, lesquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital et le crédit de la compagnie dépérirent. La mort de Colbert détruisit presque tout. La ville de Pondichéri, sur la côte de Coromandel, fut prise par les Hollandais en 1693. Une colonie établie à Madagascar fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cause du dépérissement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques administrateurs dans l'Inde, leurs jalousies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppose toujours au bien général, et la vanité qui préfère, comme on disait autrefois, le paraître à l'être, défaut qu'on a souvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres. Le système chimérique de Law, qui bouleversa toutes les fortunes, et qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéri, soit dans la ville et dans le port de Lorient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, et qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut

une apparence imposante; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année sur la ferme du tabac; de sorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs industrieux qui acquirent des richesses dans l'Inde; mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est très-difficile d'apprendre la langue, et impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né, enfin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

ARTICLE II. — *Commencements des premiers troubles de l'Inde, et des animosités entre les compagnies française et anglaise.*

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre et un principe de dévastation, les premiers mandataires des compagnies anglaise et française, salariés par leurs commettants sous le nom de *gouverneurs*, furent bientôt des espèces de généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes : ils faisaient la guerre et la paix tantôt entre eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que le gouvernement du Mogol est, depuis Gengis-kan, et probablement longtemps auparavant, un gouvernement féodal tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi longtemps chez les Lombards, chez les Espagnols, et en Angleterre même, comme en France et dans presque tous les États de l'Europe : c'est l'ancienne administration de tous les conquérants scythes et tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'*Esprit des lois* a pu dire que la féodalité est « un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais. » La féodalité n'est point un événement; c'est une forme très-ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes. Le Grand-Mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les soubas sont les princes de l'empire devenus souverains, chacun dans ses provinces. Les nababs sont des possesseurs de grands arrière-fiefs. Ces soubas et ces nababs sont d'origine tartare, et de la religion musulmane. Les raïas, qui jouissent aussi de grands fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, et de l'ancienne religion des brames. Ces raïas possèdent des provinces moins considérables, et ont bien moins de pouvoir que les nababs et les soubas. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à se détruire les uns les autres, et tout était en combustion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le Sha-Nadir, ayant d'abord protégé l'empereur de Perse son maître, et lui ayant ensuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, et se saisir de la personne même du Grand-Mogol. Nous parlerons en son lieu de cette grande révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, soubas, nababs, se disputaient ces ruines, et ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant d'admettre des négociants français en leur présence, eurent recours à eux. Les compagnies des Indes française et anglaise, ou plutôt leurs agents, furent tour à tour les alliés et les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillants avantages sous le gouverneur Dupleix; mais bientôt après les Anglais en eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité; et les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événements.

ARTICLE III. — *Sommaire des actions de La Bourdonnais et de Dupleix.*

Dans la guerre de 1741, pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable, en quelque sorte, à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, il fallut se battre dans l'Amérique et dans l'Inde, selon l'usage.

Paris et Londres sont rivaux en Europe : Madras et Pondichéri le sont encore plus dans l'Asie, parce que ces deux villes marchandes sont plus voisines, situées toutes deux dans la même province, nommée Arca ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, faisant toutes deux le même commerce, divisées par la religion, par la jalousie, par l'intérêt, et par une antipathie naturelle. Cette gangrène, apportée d'Europe, s'augmente et se fortifie sur les côtes de l'Inde.

Nos Européans, qui vont mutuellement se détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées sont rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le reste est composé d'Indiens, qu'on appelle *cépois* ou *cipayes*, et de noirs, anciens habitants des îles, transplantés depuis un temps immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de ressources donne souvent plus d'essor au génie. Des hommes entreprenants, qui auraient langui inconnus dans leur patrie, se placent et s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'industrie est rare et nécessaire. Un de ces génies audacieux fut Mahé de La Bourdonnais, natif de Saint-Malo, le Duguay-Trouin de son temps, supérieur à Duguay-Trouin par l'intelligence, et égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage, et encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il

avait bien mieux fait ses affaires que celles de sa compagnie : « C'est, répondit-il, parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, et que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts. » Ayant été fait gouverneur de l'île de Bourbon par le roi, avec un plein pouvoir, quoique au nom de la compagnie, il arma des vaisseaux à ses frais, forma des matelots, leva des soldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée; il créa en un mot l'île de Bourbon. Il fit plus, il dispersa une escadre anglaise dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, et ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il assiégea Madras, et força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du ministère français étaient de ne garder aucune conquête en terre ferme : il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, et servit ainsi le roi son maître et la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de La Bourdonnais, que dans cette expédition il se conduisit avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent et ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madras, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le gouverneur de Pondichéri, Dupleix, réprouva cette capitulation; il osa la faire casser par une délibération du conseil de Pondichéri, et garda Madras, malgré la foi des traités et les lois de toutes les nations. Il accusa La Bourdonnais d'infidélité; il le peignit à la cour de France et aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible et reçu de trop grands présents. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accusations. Les hommes, en général, ressemblent aux chiens qui hurlent quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondichéri ayant animé le ministère de Versailles, le vainqueur de Madras, le seul qui dans cette guerre eût soutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Bastille par lettre de cachet. Il languit dans cette prison pendant trois ans et demi, sans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce temps, les commissaires du conseil, qu'on lui donna pour juges, furent forcés, par l'évidence de la vérité, et par le respect pour ses grandes actions, de le déclarer innocent. M. Bertin, l'un de ses juges, depuis ministre d'État, fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis, que sa fortune, ses exploits et son mérite, lui suscitaient encore, voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits; il mourut[1], au sortir de sa prison, d'une maladie cruelle que cette prison lui avait causée. Ce fut la récompense du service mémorable rendu à sa patrie.

Le gouverneur Dupleix s'excusa dans ses Mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, et que le minis-

1. Le 9 septembre 1753. (ÉD.)

tère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que La Bourdonnais avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur, et la magnanimité de La Bourdonnais.

M. Dupleix répara depuis sa faute affreuse et ce malheur public, en défendant Pondichéri pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie, et la valeur éclairée de M. de Bussi, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. M. de Bussi servait alors dans les troupes de la compagnie, qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire et la fortune. Il y trouva l'une et l'autre. La cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand cordon rouge et du titre de marquis.

La faction française et l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nababs, à ces soubas, dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes, étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français et les Anglais : ce fut une suite de guerres civiles dans la presqu'île.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzingue, des Mouzaferzingue, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des siéges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées, et mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier français, nommé de La Touche, qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre plus de trois soldats, et dispersa par ce succès inouï une armée de près de soixante mille Indiens, renforcée de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitants de l'Inde ne sont guère plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique et du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares et à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées, ainsi que les habillements; tout y est le contraire de nous; la nature et l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye; dans l'Inde, après un petit combat, les nababs donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaëb, l'un des princes protégés par M. Dupleix, fit présent aux troupes d'environ deux cent mille francs, et d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le comte d'Auteuil. Le souba Mouzafer-

zingue, en une autre occasion, fit distribuer douze cent cinquante mille livres à la petite armée française et en donna autant à la compagnie. M. Dupleix eut encore une pension de cent mille roupies (deux cent quarante mille livres de France), dont il ne jouit pas longtemps. Un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde : un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin le vice-gérant d'une compagnie marchande reçut du Grand-Mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont soutenu que cette patente était supposée, que c'était une fraude de la vanité, pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab et d'un souba. On achetait à la cour de Delhi de ces faux diplômes, qu'on recevait ensuite en cérémonie par un homme aposté, soi-disant commissaire de l'empereur. Mais soit que le souba Mouzaferzingue et le nabab Chandazaëb, protecteurs et protégés de la compagnie française, eussent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondichéri ce diplôme impérial, soit qu'il fût supposé, il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, ayant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de roi, et sa femme de reine. M. de Bussi, qui s'était signalé à la défense de Pondichéri, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du Grand-Mogol. Il faisait la guerre et la paix avec les Marattes, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que M. Dupleix avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir ni autant de splendeur; mais cette fortune et cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais et leurs alliés battirent les troupes françaises en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les soubas et les nababs, étaient en partie dissipées par les débauches, et en partie perdues dans les combats; la caisse, les munitions, les provisions de Pondichéri épuisées.

La petite armée qui restait à la France était commandée par le major Law, neveu de ce fameux Law qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune Écossais combattit contre les Anglais en brave homme; mais privé de secours et de vivres, son courage était inutile. Il mena le nabab Chandazaëb dans une île formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il est peut-être utile d'observer ici que les brames sont les souverains de cette île. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les brachmanes furent autrefois, dit-on, les premiers souverains de l'Inde. Les brames, leurs successeurs, ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoi qu'il en soit, la petite armée française, commandée par un Écossais, et logée dans un monastère

indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. M. Law nous a conservé la lettre par laquelle M. Dupleix lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornements réputés sacrés; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent : on les prit, on les vendit, et les brames ne murmurèrent pas; ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab Chandazaëb, pour qui le major Law combattait; et le nabab anglais, compétiteur de Chandazaëb, lui fit trancher la tête. M. Dupleix accusa de cette barbarie le colonel anglais Lawrence, qui s'en défendit, comme d'une imposture criante [1].

Pour le major Law, relâché sur sa parole, et revenu à Pondichéri, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéri restait dans la disette, dans l'abattement, et dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur et au nom de son gouverneur. Il fut rappelé en 1753, partit en 1754, et vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, et qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur Godeheu, l'un des directeurs de la compagnie. M. Godeheu lui répondit, non sans aigreur. Les factums de ces deux négociants titrés sont plus volumineux que l'histoire d'Alexandre. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, et sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut du chagrin que lui causèrent sa grandeur, sa chute, et surtout la nécessité douloureuse de solliciter des juges, après avoir régné. Ainsi les deux grands rivaux qui s'étaient signalés dans l'Inde, La Bourdonnais, et Dupleix, périrent l'un et l'autre à Paris par une mort triste et prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite disaient que La Bourdonnais avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et Dupleix celles d'un prince entreprenant et politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

M. Godeheu était un négociant sage et pacifique, autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets, et brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix, et de revenir rendre compte de sa gestion à la cour, lorsqu'un troisième gouverneur serait établi à Pondichéri.

Il fallait surtout ramener les esprits des Indiens irrités par des

1. Chandazaëb fut jugé par un conseil où fut appelé Mahomet-Ali-Kan, suivant une lettre écrite de l'Inde à M. de Voltaire en 1776. (*Note de Wagnière.*)

cruautés exercées sur quelques-uns de leurs compatriotes dépendants de la compagnie. Un Malabare, nommé Nama, banquier de La Bourdonnais, avait été jeté dans un cachot pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfants d'un autre Indien, nommé de Mondamia, régisseur d'un canton voisin, ne cessèrent de demander justice de la mort de leur père, qu'on avait fait expirer dans les tortures pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, et ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui et M. Saunders, alors gouverneur de Madras, établirent une trêve en 1755, et firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un et l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes; les autres articles portaient des règlements pour un commerce pacifique.

La trêve ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait, dès le commencement de 1756, une nouvelle guerre en Europe : il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la compagnie, et que la colonie de Pondichéri ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré.

ARTICLE IV. — *Envoi du comte de Lally dans l'Inde. Quel était ce général; quels étaient ses services avant cette expédition.*

Pour arrêter ces abus, et pour prévenir les entreprises des Anglais encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent et des troupes. La France et l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte de Lally. C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des Stuarts, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves et des plus attachés que le roi de France eût à son service. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il sut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux soldats de son régiment : « Marchez contre les ennemis de la France et les vôtres : ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos baïonnettes sur leurs ventres; » qu'il en avait blessé plusieurs de sa main; et que, malgré cette haine, il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage et de générosité touchèrent le roi; il le fit brigadier sur le champ de bataille. Lally était déjà colonel d'un régiment de son nom.

Dans le temps même où Louis XV rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, tentait

une entreprise inouïe qu'il avait cachée à Louis XV lui-même. Il traversait le canal de Saint-George, avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes et deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Écosse en sa faveur par sa seule présence, et de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Écosse, le 15 juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entreprise, qui finit si malheureusement, commença par des victoires inespérées. Le comte de Lally fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille Français à son secours. Il communiqua son idée au marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, qui la saisit avidement. Le comte d'Argenson, frère du marquis, et ministre de la guerre, la combattit, mais bientôt y consentit. Le duc de Richelieu fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions et des canons qu'on transportait par les canaux de la Flandre française. L'entreprise échoua, mais le zèle de Lally réussit beaucoup auprès du ministère, et son audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entreprises. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaissance de cause; il travailla avec lui pendant un mois par ordre du ministre; il lui trouva un courage d'esprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis, et changèrent en une violence funeste.

Le comte de Lally était décoré du grand cordon de Saint-Louis, et lieutenant général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardements qu'on éprouve toujours dans les plus petites entreprises, comme dans les grandes, ne permirent pas que l'escadre du comte d'Aché, qui devait porter le général et les secours à Pondichéri, mît à la voile du port de Brest avant le 20 février 1757.

Au lieu de trois millions que M. de Séchelles, contrôleur général des finances, avait promis, M. de Moras, son successeur, n'en put donner que deux; et c'était beaucoup dans la crise où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille; et le comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois, et quelques vaisseaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lally et d'Aché voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'instruire l'état de l'Inde dans cette conjoncture, et quelles étaient les possessions des nations de l'Europe dans ces contrées.

ARTICLE V. — *État de l'Inde lorsque le général Lally y fut envoyé.*

Ce vaste pays, au deçà et au delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des îles Maldives aux limites de Cachemire et de la Grande-Boukharie, et quatre-vingt-dix degrés en longitude des confins du Sablestan à ceux de la Chine; ce qui compose des États dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, et trente fois celle de l'An-

gleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ses possessions en Amérique, du quatorzième degré jusque par delà le cercle polaire, qui a produit Locke et Newton, et enfin qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, est, malgré tous ses abus, aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse du temps de Miltiade, d'Aristide, et d'Alexandre. La partie sur laquelle le Grand-Mogol règne, ou plutôt semble régner, est sans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile et la plus riche. C'est dans la presqu'île en deçà du Gange que les Français et les Anglais se disputaient des épices, des mousselines, des toiles peintes, des parfums, des diamants, des perles, et qu'ils avaient osé faire la guerre aux souverains.

Ces souverains, qui sont, comme nous l'avons déjà dit, les soubas, premiers seigneurs féodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'Aurengzeb, appelé le *Grand*, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de son temps, empoisonneur de son père, assassin de ses frères, et, pour comble d'horreur, dévot, ou hypocrite, ou persuadé, comme tant de pervers de tous les temps et de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par de légères démonstrations de pénitence et d'austérité.

Les provinces où règnent ces soubas, et où les nababs règnent sous eux dans leurs grands districts, se gouvernent très-différemment des provinces septentrionales plus voisines de Delhi, d'Agra et de Lahor, résidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation, son gouvernement, sa religion et ses mœurs, nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs français. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des libraires, ni nos missionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont presque jamais appris la vérité. Il y a longtemps que nous osâmes réfuter ces auteurs sur le principal fondement du gouvernement de l'Inde. C'est un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous ses sujets, et que nul homme, depuis Cachemire jusqu'au cap de Comorin, n'avait de propriété. Bernier, tout philosophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur général Colbert. C'eût été une imprudence bien dangereuse de parler ainsi à l'administrateur des finances d'un roi absolu, si ce roi et ce ministre n'avaient pas été généreux et sages. Bernier se trompait, ainsi que l'Anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du Grand-Mogol et de son despotisme, ils s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce sultan donnait des fiefs à vie. C'est précisément dire que le grand maître de Malte est propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe; c'est dire que les rois de France et d'Espagne sont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernements, et que tous les bénéfices ecclésiastiques sont leur domaine. Cette même erreur, préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée sur le gouvernement turc, et a été puisée dans la

même source. On a confondu des timares et des zaïms, bénéfices militaires, donnés et repris par le Grand-Seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est assez qu'un moine grec l'ait dit le premier pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre désir sincère de trouver la vérité et d'être un peu utile, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour constater l'état présent de l'Inde, que de nous en rapporter à M. Holwell, qui a demeuré si longtemps dans le Bengale, et qui a non-seulement possédé la langue du pays, mais encore celle des anciens brames; de consulter M. Dow, qui a écrit les révolutions dont il a été témoin; et surtout d'en croire ce brave officier, M. Scrafton, qui joint l'amour des lettres à la franchise, et qui a tant servi aux conquêtes du lord Clive. Voici les propres paroles de ce digne citoyen : elles sont décisives.

« Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer que les possessions des terres ne sont point héréditaires dans ce pays, et que l'empereur est l'héritier universel. Il est vrai qu'il n'y a point d'actes de parlement dans l'Inde, point de pouvoir intermédiaire qui retienne légalement l'autorité impériale dans ses limites; mais l'usage consacré et invariable de tous les tribunaux est que chacun hérite de ses pères. Cette loi non écrite est plus constamment observée qu'en aucun État monarchique. »

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme (ce qu'on a prétendu, et ce qui est impossible), la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitants. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne : les cultivateurs, la plupart des bourgeois y ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles; aussi il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant et le peuple soumis, encore plus qu'on ne distingue les Tartares et les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava et du Pégu ont conservé la religion musulmane, au lieu que les autres Tartares qui ont subjugué la Chine ont adopté les lois et les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitants de l'Inde sont restés fidèles au culte et aux usages des brahmes, usages consacrés par le temps, et qui sont, sans contredit, ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Il reste encore dans cette partie de l'Inde quelques-uns de ces antiques monuments échappés aux ravages du temps et des révolutions; ils exerceront encore longtemps la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de Shalembroum est de ce nombre; elle est située à deux lieues de la mer et à dix de Pondichéri; on la croit antérieure aux pyramides d'Égypte : les savants appuient cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple sont dans une langue plus ancienne que *le Hanscrit*, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu; or, les premiers livres écrits dans la langue sacrée du *Hanscrit* ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon M. Holwell; donc, disent-ils, le monument de Shalembroum est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénarès, sur le Gange, que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brahmes, qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam*, et la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encore une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce *lingam* est l'origine du *phall* ou *phallus* des Égyptiens, et du priape des Grecs.

On prétend que ce symbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un peuple nouveau, qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il est probable qu'on ne peut exposer ces figures aux yeux, et les révérer, que dans les temps d'une simplicité innocente qui, loin de rougir des bienfaits des dieux, osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérision, quand les mœurs furent plus raffinées. Peut-être, en respectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui en entrant dans nos églises, armés en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs et pénibles voyages, n'est ni d'aller tuer des Européans dans l'Inde, ni de voler des raïas qui ont volé les peuples, et de s'en faire donner l'absolution par un capucin transporté de Bayonne à la côte de Coromandel; c'est d'apprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde : c'est celle des Arabes qui, environ deux cents ans après Mahomet, abordèrent à la côte de Malabar; ils subjuguèrent avec facilité cette contrée qui, depuis Goa jusqu'au cap Comorin, est un jardin de délices, habitée alors par un peuple pacifique et innocent, incapable également de nuire et de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Delhi, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par Tamerlan, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, et fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Paropamise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'Alexandre entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar; ils disent que c'est une abréviation d'Alexandre, qu'ils ont appelé Iscandar. Nous observerons toujours que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérants n'en ont détruit; qu'il courait cependant de conquête en conquête, et qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce Nadir, berger, natif de Corassan, devenu roi de Perse, lorsque, ayant ravagé sa patrie, il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons, aujourd'hui sont connus sous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très-mal instruits, appelèrent indistinctement Maures tous ces peuples mahométans. Cette méprise vient de ce que les premiers que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de France et quelques contrées de l'Italie. Presque tous les peuples, depuis la Chine jusqu'à Rome, victorieux et vaincus, voleurs et volés, se sont mêlés ensemble.

Nous appelons Gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion secrète. C'est ainsi que tous les noms et toutes les choses ont toujours changé. Les mœurs des conquérants ont changé de même : le climat de l'Inde les a presque tous énervés.

ARTICLE VI. — *Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables.*

Ces antiques Indiens que nous nommons Gentous sont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que M. Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques, qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion et leurs usages. Ils ont conservé le culte antique de Brahma. C'est, dit-on, parce que les mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs âmes, et se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes castes subsistent encore dans toute la rigueur de la loi qui les sépare les unes des autres, et dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant de siècles. On sait que la première est la caste des brahmes qui gouvernèrent autrefois l'empire; la seconde est des guerriers, la troisième est des agriculteurs, la quatrième des marchands : on ne compte point celle qu'on nomme des *hallacores* ou des *parias*, chargés des plus vils offices : ils sont regardés comme impurs; ils se regardent eux-mêmes comme tels, et n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre tribu, ni le toucher, ni même s'approcher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre castes fut imitée par les Égyptiens, parce qu'il est en effet très-probable ou plutôt certain que l'Égypte n'a pu être médiocrement peuplée et policée que longtemps après l'Inde; il fallut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâtiments au-dessus de ses inondations, tandis que la terre de l'Inde prodiguait à l'homme tous les secours nécessaires à la vie, ainsi que nous l'avons dit et prouvé ailleurs.

Les disputes élevées sur l'antiquité des peuples sont nées pour la plupart de l'ignorance, de l'orgueil et de l'oisiveté. Nous nous moquerions des oiseaux s'ils prétendaient être formés avant les poissons; nous ririons des chevaux qui se vanteraient d'avoir inventé l'art de pâturer avant les bœufs.

Pour sentir tout le ridicule de nos querelles savantes sur les origines, remontons seulement aux conquêtes d'Alexandre, il n'y a pas loin; cette époque est d'hier en comparaison des anciens temps. Supposons que Callisthène eût dit aux brahmanes : « Les Darius et les Madiès sont venus ravager votre beau pays, Alexandre n'est venu que pour se faire admirer, et moi je viens pour vous instruire; vos conquérants ôtèrent à quelques-uns de vos compatriotes une vie passagère, et je vous donnerai la vie éternelle; il ne s'agit que d'apprendre par cœur ce petit morceau d'histoire sans laquelle il n'y a aucune vérité sur la terre.

« Or le roi Xissutre était fils d'Ortiate, lequel fut engendré par Anédaph, qui fut engendré par Évedor, qui fut engendré par Megalar, qui fut engendré par Ameno, et Ameno par Amilar, et Amilar par Alapar, qui fut engendré par Alor, qui ne fut engendré par personne.

« Or le dieu Cron[1] étant apparu à Xissutre, fils d'Ortiate, il lui dit : « Xissutre, fils d'Ortiate, la terre va être détruite par une inondation : « écrivez l'histoire du monde, afin qu'elle serve de témoignage quand il « ne sera plus, et vous cacherez sous la terre votre histoire dans Cipara, « la ville du soleil, après quoi vous construirez un vaisseau de cinq « stades de longueur, et de deux stades de largeur, et vous y entrerez « vous et vos parents, et tous les animaux; » et Xissutre obéit, et il écrivit l'histoire, et il la cacha sous terre dans la ville de Cipara; et la terre, c'est-à-dire la Thrace, dont Xissutre était roi, fut submergée.

« Et quand les eaux se furent retirées, Xissutre lâcha deux colombes pour voir si les eaux étaient retirées; et son vaisseau se reposa sur la montagne d'Ararat en Arménie, etc. »

Voilà pourtant ce que Bérose le Chaldéen raconte, au mépris de nos livres sacrés, et en quoi il diffère absolument de Sanchoniathon le Phénicien, qui diffère d'Orphée le Thracien, qui diffère d'Hésiode le Grec, qui diffère de tous les autres peuples.

C'est ainsi que la terre a été inondée de fables : mais au lieu de se quereller, et même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'Ésope, qui enseignent une morale sur laquelle il n'y eut jamais de dispute.

La manie des chimères a été poussée jusqu'à faire semblant de croire que les Chinois sont une colonie d'Égyptiens, quoique en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots et les Lapons, entre les Allemands et les Hurons. Cette prétention ridicule a été entièrement confondue par le P. Parennin, l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, et qui, ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que personne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Égyptiens allèrent enseigner aux Chinois

1. Le dieu Cron ou Χρόνος, est le Temps ou Saturne; et Xissutre, nommé par Voltaire, en d'autres endroits, Xissuter, Xissutrus, ou Xixoutrou, est le Noé des Chaldéens. On le nomme plus communément *Xisithrus*. (*Clogenson.*)

à lire et à écrire, vient de se renouveler encore; et par qui? par ce même jésuite Needham, qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton et du seigle ergoté. Il induisit en erreur de grands philosophes; ceux-ci trouvèrent, par leurs calculs, que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes.

Le jésuite Needham, qui connaît tous les dialectes égyptiens et chinois comme il connaît la nature, vient de faire encore un petit livre pour répéter que les Chinois descendent des Égyptiens comme les Persans descendent de Persée, les Français de Francus, et les Bretons de Britannicus.

Après tout, ces inepties, qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès, ne font aucun mal à la société. Dieu nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissants et les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue; et les savants qui sont persuadés qu'il faut casser les œufs par le gros bout, traînent aux échafauds les savants qui cassent les œufs par le petit bout!

ARTICLE VII. — *Des brahmes.*

Toute la grandeur et toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens brahmanes, et dans les brahmes leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories; l'horreur de l'effusion du sang; la charité constante envers les hommes et les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés depuis des siècles innombrables à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans les bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion et de grandeur d'âme subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brahmes, « que Dieu ne veut de nous que la charité et les bonnes œuvres. » La terre entière est gouvernée par des contradictions. M. Scrafton ajoute qu'ils sont persuadés que Dieu a voulu que les différentes nations eussent des cultes différents. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence; cependant ils ont l'enthousiasme de leur religion, comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par Dieu même.

La plupart d'entre eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est « qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, et mourir que de vivre. » On en voit pourtant beaucoup sur la côte de Coromandel qui sortent de cette léthargie pour se jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais; ils apprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'interprètes et de courtiers. Il n'est guère de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son brahme, comme on a son banquier. En géné-

ral, on les trouve fidèles, mais fins et rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conservé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

M. Scrafton et d'autres ont vu entre les mains de quelques brahmes des éphémérides composés par eux-mêmes, dans lesquels les éclipses sont calculées pour plusieurs milliers d'années.

Le savant et judicieux M. Le Gentil dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle les brahmes faisaient en sa présence les plus longs calculs astronomiques. Il avoue qu'ils connaissent la précession des équinoxes de temps immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brahmes du Tanjaour vers Pondichéri; il n'a point pénétré, comme M. Holwell, jusqu'à Bénarès, l'ancienne école des brahmanes; il n'a point vu ces anciens livres que les brahmes modernes cachent soigneusement aux étrangers et à quiconque n'est pas initié à leurs mystères. M. Le Gentil n'a levé qu'un coin du voile sous lequel les savants brahmes se dérobent à la curiosité inquiète des Européans; mais il en a vu assez pour être convaincu que les sciences sont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même [1].

Ce savant homme ne croit point à leur généalogie; il la trouve très-exagérée. La nôtre n'est-elle pas évidemment aussi fautive, quoique plus récente? Nous avons soixante et dix systèmes sur la supputation des temps; donc il y a soixante-neuf systèmes erronés, sans qu'on puisse deviner quel est le soixante et dixième véritable; et ce soixante et dixième inconnu est peut-être aussi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en soit, il résulte invinciblement que, malgré le détestable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brahmes ont encore des mathématiciens et des astronomes; mais en même temps ils ont tous le ridicule de l'astrologie judiciaire, et ils poussent cette extravagance aussi loin que les Chinois et les Persans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la bibliothèque du roi le *Cormo-Veidam*, ancien commentaire du *Veidam* : il est rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, et de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie possédait tous nos princes, et que le même charlatanisme était affecté par nos astronomes. Il faut bien que les brahmes, possesseurs de ces éphémérides, soient très-instruits. Ils sont philosophes et prêtres comme les anciens brahmanes; ils disent que le peuple a besoin d'être trompé, et qu'il doit être ignorant. En conséquence, comme les premiers brahmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête et de la queue du dragon les nœuds de la lune dans lesquels se font les éclipses, ils débitent que ces phénomènes sont causés par les efforts du dragon qui attaque la lune et le soleil. La même ineptie est adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des mil-

1. Voy. les *Mémoires de la Chine*, rédigés par du Halde. Il y est dit que, dans le cabinet des antiques de l'empereur Cam-hi, les plus anciens monuments étaient indiens.

lions d'hommes et de femmes qui se plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipse, et qui font un bruit prodigieux avec des instruments de toute espèce pour faire lâcher prise au dragon. C'est ainsi à peu près que la terre a été longtemps gouvernée en tout genre.

Au reste, plus d'un brahme a négocié avec des missionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes; mais il n'a jamais été question entre eux de religion.

D'autres missionnaires (il le faut répéter) se sont hâtés, en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brahmes adoraient le diable, mais que bientôt ils seraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté seulement de convertir un seul brahme, et que jamais aucun Indien n'adora le diable, qu'ils ne connaissaient pas. Les brahmes rigides ont conçu une horreur inexprimable pour nos moines, quand ils les ont vus se nourrir de chair, boire du vin, et tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Si leurs usages ont été regardés par nous comme des idolâtries ridicules [1], les nôtres leur ont paru des crimes.

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'est que, dans aucun livre des anciens brachmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragments de Sanchoniathon, ni dans ceux de Bérose, ni dans l'Égyptien Manéthon, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans, on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque, qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé, que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'Adam, qui en fut le père; rien de ses premiers descendants. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille? comment personne n'avait-il transmis à la postérité une seule action, un seul nom de ses ancêtres? pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, et pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus? Ce prodige mériterait quelque attention si l'on pouvait espérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique, ne se doutent pas encore qu'il ait existé un Caïn, un Caïnan, un Jared, un Mathusalem qui vécut près de mille ans; et les autres nations ne se familiarisèrent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions, qui appartiennent à la philosophie, sont étrangères à l'histoire.

1. Un des grands missionnaires jésuites, nommé de Lalane, a écrit en 1709 : « On ne peut douter que les brames ne soient véritablement idolâtres, puisqu'ils adorent des dieux étrangers. » (Tome X, page 14, des *Lettres édifiantes.*)

Et il dit (page 15) : « Voici une de leurs prières que j'ai traduite mot pour mot :

« J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement ni à l'inquiétude ; cet « être, dont la nature est indivisible ; cet être, dont la spiritualité n'admet aucune « composition de qualités ; cet être, qui est l'origine et la cause de tous les êtres, « et qui les surpasse tous en excellence ; cet être, qui est le soutien de l'univers, « et qui est la source de la triple puissance. »

Voilà ce qu'un missionnaire appelle de l'idolâtrie.

ARTICLE VIII. — *Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions.*

Les Gentous en général ne paraissent pas plus faits pour la guerre dans leur beau climat, et dans les principes de leur religion, que les Lapons dans leur zone glacée, et que les primitifs nommés quakers, dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu [1] que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, et est devenue indienne avec le temps.

Ces descendants des conquérants de l'Inde, avec une armée innombrable, n'ont pu résister au Sha-Nadir quand il est venu, en 1739, attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris, du Candahar et de Perse, plus de six cent mille hommes que Mahmoud-Sha lui opposait. M. Cambridge nous apprend ce que c'était que ces six cent mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère et traînante de soie : les éléphants étaient parés comme pour une fête : un nombre prodigieux de femmes suivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques et de marchandises de luxe que dans Delhi. La seule vue de l'armée de Nadir dispersa cette pompe ridicule. Nadir mit Delhi à feu et à sang; il emporta en Perse tous les trésors de ce puissant et misérable empereur, et le méprisa assez pour lui laisser sa couronne.

Quelques relations nous disent, et quelques compilateurs nous redisent, d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans sa marche à Delhi, et qu'il cria au prince : « Si tu es Dieu, prends-nous pour victimes; si tu es homme, épargne des hommes; » et que Nadir lui répondit : « Je ne suis point Dieu, mais celui que Dieu envoie pour châtier les nations de la terre [2]. »

Le trésor dont Nadir se contenta, et qui ne lui servit de rien, puisqu'il fut assassiné quelque temps après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous assure, à plus de quinze cents millions, monnaie de France, selon la valeur numéraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait passer une partie, et quelles que soient les cavernes où l'avarice et la crainte enfouissent l'autre, la Perse et l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre, tant les hommes se sont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous

1. Page 198. (ÉD.)

2. Un conte semblable a été fait sur Fernand Cortès, sur Tamerlan, sur Attila, qui s'intitulait FLAGELLUM DEI, le *fléau de Dieu*, suivant la traduction des compilateurs modernes. Personne ne s'avisa jamais de s'appeler *fléau*. Les jésuites appelaient Pascal *porte d'enfer* ; mais Pascal leur répond dans ses *Provinciales* que son nom n'est pas *porte d'enfer*. La plupart de ces aventures et de ces réponses, attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, sortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, et sont répétées encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des histoires sur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophthegmes grossissent des *ana*. On peut s'en amuser, et non les croire. — Voy. la XVe des *Lettres provinciales*. (ÉD.)

les biens que la nature leur a faits. La Perse et l'Inde ne furent plus, depuis la victoire et la mort de Nadir, qu'une anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrents de révolutions.

ARTICLE IX. — *Suite des révolutions.*

Un jeune valet persan qui avait servi en qualité de porte-massue dans la maison du Sha-Nadir, se fit voleur de grand chemin, comme l'avait été son maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres, et d'une grande partie de l'or emporté de Delhi par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi, leva des troupes, et s'empara d'un royaume entier au nord-est de Delhi[1]. Ce royaume faisait autrefois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, et de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé Abdala, fut alors un grand prince, un héros; il marcha vers Delhi en 1746, et ne se promit pas moins que de conquérir tout l'Indoustan. C'était précisément dans le temps que La Bourdonnais prenait Madras.

Le vieux mogol Mahmoud, dont la destinée fut d'être opprimé par des voleurs, soit rois, soit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci son grand vizir, sous qui son petit-fils Sha-Ahmed fit ses premières armes. On livra bataille aux portes de Delhi : la victoire fut indécise; mais le grand vizir fut tué. On assure que les omras, commandants des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître, et firent courir le bruit qu'il s'était empoisonné lui-même.

Son petit-fils Sha-Ahmed lui succéda sur ce trône si chancelant; prince qu'on a peint brave, mais faible[2], voluptueux, indécis, inconstant, défiant, destiné à être plus malheureux que son grand-père. Un raïa nommé Gasi, qui tantôt le secourut, et tantôt le trahit, le prit prisonnier, et lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des suites de son supplice. Le raïa Gasi, ne pouvant se faire empereur, mit en sa place un descendant de Tamerlan; c'est Alumgir, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras, semblables aux agas des janissaires, veulent que la race de Tamerlan soit sur le trône, comme les Turcs ne veulent de sultan que de la race ottomane : il ne leur importe qui règne, incapable ou méchant, pourvu qu'il soit de la famille. Ils le

1. Ce royaume s'appelle *Chisni*. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos dictionnaires; cependant il a existé, et il est aujourd'hui démembré.

2. Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes ni des hommes d'État qui ont vécu à six mille lieues de nous, comme on s'avise tous les jours de nous tracer jusqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques souverains qui régnaient il y a deux mille ans, et des ministres qui régnaient sous eux ou sur eux. Le charlatanisme qui s'étend partout varie ces tableaux en mille manières; on fait dire à ces hommes qu'on connaît si peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainsi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vus de près, et on veut nous donner celui de Numa et de Tarquin!

déposent, ils lui arrachent les yeux : ils le tuent sur un trône qu'ils regardent comme sacré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis Aurengzeb.

On peut juger si, pendant ces orages, les soubas, les nababs, les raïas du midi de l'Inde, se disputèrent les provinces envahies par eux, et si les factions anglaise et française faisaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir comment un faible détachement d'Européans traînait au combat ou dissipait des armées de Gentous. Ces soldats de Visapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des Palmiers et à l'embouchure du Gange, sont de mauvais soldats sans doute : point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement occupés de leur paye, qui est toujours fort au-dessus du salaire des laboureurs et des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Europe. Ni eux, ni leurs officiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils servent; ils s'inquiètent seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, et leur force ou leur faiblesse est égale; leurs corps, qui soutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles se combattent et se tuent aussi bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards, appelés Marattes, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitants des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage, et plus d'amour de la liberté, que les habitants de la plaine. Ces Marattes sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de Charles VIII et de Louis XII : quiconque les pouvait soudoyer était sûr de la victoire, et on payait chèrement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre; et encore lui obéissent-ils très-mal : les Européans ont appelé roi ce capitaine de brigands, tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, et tantôt contre eux. Ils ont servi tour à tour nabab contre nabab, et Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous marattes, quoique de la religion des brames, en observent les rites rigoureux : eux et presque tous les soldats mangent de la viande et du poisson; ils boivent même des liqueurs fortes quand ils en trouvent. On accommode par tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marattes empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un Tamerlan, un Alexandre! Nous venons de voir le petit-fils de Mahmoud livré à la mort par un de ses sujets. Son successeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, et finit par le même sort. Les Marattes déclarés contre lui entrèrent dans Delhi, et la saccagèrent pendant sept jours. Abdala revint encore augmenter la confusion et le désastre en 1757. L'empereur Alumgir, tombé en démence, gouverné et maltraité par son vizir, implora la protection de cet Abdala même; le vizir indigné mit en prison son maître, et bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le

fond, se contredisent sur les dates; mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un Mogol efféminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe!

Cet amas de crimes et de malheurs qui se suivent sans interruption, dégoûte enfin le lecteur : leur nombre et l'éloignement des lieux diminuent la pitié que ces calamités inspirent.

ARTICLE X. — *Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.*

Après avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les soldats, les prêtres avec qui le général Lally avait à combattre et à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais auxquels on l'opposait, et commencer par donner quelque idée des établissements formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales et orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le temps ni la facilité; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, pourra aisément en consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'île de l'Inde couvertes d'établissements de marchands d'Europe, fondés par les concessions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-ouest. Vous trouvez d'abord sur la côte la presqu'île de Cambaie, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie, ou cette fontaine de Jouvence connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé *Diu* ou *Diou*, une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaie est Surate, ville immédiatement gouvernée par le Grand-Mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, et surtout les Arméniens, qui sont les facteurs de la Turquie, de la Perse, et de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite île qui appartenait aux jésuites : elle porte encore leur nom; et par un singulier contraste, l'île de Bombai qui suit est aux Anglais. Cette île de Bombai est le séjour le plus malsain de l'Inde et le plus incommode. C'est pourtant pour la conserver que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan, qui affecte la souveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste; et nous verrons comment ce poste a servi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais respectable dans l'Inde.

Plus bas est la petite île de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples et de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encore un monument de la supériorité des Européans sur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaissaient pas. Goa est malheureusement célèbre par son inquisition, également contraire à l'humanité et

au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, et ce sont eux qui l'ont servi.

Descendez vers le sud, vous rencontrez Cananor que les Hollandais ont enlevé aux Portugais, qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de sang aux Portugais. Ce royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le souverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, roi des rois; et les rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était la place du plus grand commerce; ce ne l'est plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais qui a longtemps voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain est le plus agréable de l'Asie, et le climat le plus salubre; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel; que la terre y est en tout temps couverte de fleurs et de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux et pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays se marie, il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme; que toutes les dames et la reine elle-même peuvent avoir chacune sept maris; que les enfants n'héritent point, mais les neveux; et qu'enfin tous les habitants y font de pompeux sacrifices au diable. Ces absurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans La Martinière lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang-froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes [1].

Nous regardons comme un devoir de redire ici que les premiers brachmanes, ayant inventé la sculpture, la peinture, les hiéroglyphes, ainsi que l'arithmétique et la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblème d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres, qui sont les dix péchés auxquels les hommes sont le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des aumôniers de vaisseaux, ignorants, trompés et trompeurs, prenaient pour des statues

1. Le fameux jésuite Tachard conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois (tome III des *Lettres édifiantes*, page 158). Montesquieu (XVI, chap. v) cite cette niaiserie, comme s'il citait un article de la coutume de Paris; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces *Fragments*, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut; on lui a répondu en haussant les épaules et en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux lois de sa religion et à la nature humaine? Comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme? A qui appartiendraient les enfants? Quelle source abominable de querelles et de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hérodote amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'université de Paris (Larcher) a voulu justifier cette sottise, il n'y a pas réussi.

de Satan et de Belzébuth, anciens noms persans qui jamais n'ont été connus dans la presqu'île [1]. Mais que diraient les descendants de ces brachmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curiosité de voir nos pays si longtemps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice?

Tanor, qui suit, est encore appelé royaume par nos géographes : c'est une petite terre de quatre lieues sur deux, une maison de plaisance située dans un lieu délicieux, où les voisins vont acheter quelques denrées précieuses.

Immédiatement après est le royaume de Cranganor, à peu près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois que nous voyons en Italie et en France de marquis sans marquisat, de comtes sans comté, et en Allemagne, de barons sans baronnie.

Si Cranganor est un royaume, Coulan, qui est auprès, peut s'appeler un vaste empire : car il a environ douze lieues sur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chassé les Portugais des capitales de ces États, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresse imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immense à Cranganor, qui est, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au midi, sur le rivage de cette péninsule qui se resserre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la forteresse qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois, zamorin de Calicut. Il y a près de trois siècles que ces souverains voient des marchands armés venus d'Europe, s'établir dans leurs territoires, se chasser les uns les autres, et s'emparer tour à tour de tout le commerce du pays, sans que les habitants de trois cents lieues de côtes aient jamais pu y mettre obstacle.

Travancor est la dernière terre qui termine la presqu'île. On est surpris de la faiblesse des voyageurs et des missionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, aussi bien que tous ces autres assemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes eussent occupé chacun cinquante lieues seulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate jusqu'au cap Comorin; et si on avait converti la centième partie des Indiens, parmi lesquels il n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million [2].

1. Voy. l'article BRAMES.

2. Un jésuite, nommé Martin, raconte, dans le cinquième volume des *Lettres curieuses et édifiantes*, que c'est une coutume vers Travancor de faire un fonds tous les ans pour le distribuer par le sort. Un Indien, dit-il, fit vœu à saint François Xavier de donner une somme aux jésuites s'il gagnait à cette espèce de loterie. Il eut le gros lot : il fit encore un vœu, et eut le second lot. Cependant, ajoute le jésuite Martin, cet Indien conserva, ainsi que tous ses compatriotes, une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le *franguinisme*. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits dont les *Lettres curieuses* sont remplies, les miracles attribués à saint François Xavier; ses sermons dans tous les idiomes de l'Inde et du Japon, dès qu'il débarquait dans ces pays; les neuf morts ressuscités par lui; les deux vaisseaux dans lesquels il se

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer les cocotiers et l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture et boisson agréable, vêtement, logement et meubles : c'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent et qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe sensitive, aussi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, si nous en croyons quelques naturalistes, se reproduit de lui-même en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme Leuvenhoeck y a mis ces petits joncs, nommés polypes d'eau douce, qui croissent dans quelques marais et sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est partout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter des fables à ces mystères réels qui frappent nos yeux et que nous foulons aux pieds.

Article XI. — *Suite de la connaissance des côtes de l'Inde.*

Enfin on double ce fameux cap de Comor ou Comorin, connu des anciens Romains dès le temps d'Auguste, et alors on est sur cette côte des perles qu'on appelle *la Pêcherie*. C'est de là que les plongeurs indiens fournissaient des perles à l'Orient et à l'Occident. On en trouvait encore beaucoup lorsque les Portugais découvrirent et envahirent ce rivage dans notre XVIe siècle. Depuis ce temps-là, cette branche immense de commerce a diminué de jour en jour, soit que les mers plus orientales produisent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, soit que la matière qui les forme ait changé sur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent et de tous les métaux, se sont épuisées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes et vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'île de Serinbid, et enfin, Ceilan. C'est assez, pour la faire connaître, de dire que le roi de Portugal, Emmanuel, demandant à un de ses capitaines de vaisseau, qui en revenait, si elle méritait sa réputation, cet officier lui répondit : « J'y ai vu une mer semée de perles, des rivages couverts d'ambre gris, des

trouva en même temps à cent lieues l'un de l'autre, et qu'il préserva de la tempête; son crucifix qui tomba dans la mer, et qui lui fut rapporté par un cancre; et qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même Martin, qui a pourtant demeuré longtemps dans l'Inde, ose dire qu'il y a un petit peuple nommé les *Coleries*, dont la loi est que, dans leurs querelles et dans leurs procès, la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crève-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme et la mange, son adversaire aussitôt assassine et mange la sienne. M. Orm, savant Anglais, qui a vu beaucoup de ces Coleries, assure en propres mots que ces coutumes diaboliques sont absolument inconnues, et que le P. Martin en a menti.

forêts d'ébène et de cannelle, des montagnes de rubis, des cavernes de cristal de roche, et je vous en apporte dans mon vaisseau. » Quelle réponse! et il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chasser les Portugais de cette île des trésors. Il semblait que le Portugal n'eût entrepris tant de pénibles voyages et conquis tant d'États au fond de l'Asie, que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes de Ceilan, en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le souverain de l'île leur tributaire; et il n'est jamais tombé dans l'esprit des raïas, des nababs et des soubas de l'Inde, de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar, que nous avons parcourue, à celles de Coromandel et de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays, et entre la France et l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques et de zamorins, rois des rois, mais de soubas, de nababs, de raïas. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européans comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandais à Négapatam, qu'ils ont encore enlevé au Portugal et dont ils ont fait, dit-on, une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté et où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir et le fort de Karical. Les Anglais, au-dessus, celui de Goudelour et celui de Saint-David.

Tout près du fort Saint-David, dans une plaine aride et sans port, les Français ayant, comme les autres, acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent, avec le temps, de cette loge une ville considérable : c'est Pondichéri, dont nous avons déjà parlé.

Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès; et on appelait cette place la Haie des Limites.

A trente lieues au nord est Madras, comme nous l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; et cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en Saint-Thomé, en l'honneur de saint Thomas Didyme, apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des restes de Syriens, nommés d'abord chrétiens de Thomas, parce qu'un Thomas, marchand de Syrie et nestorien, était venu s'y établir avec ses facteurs au VIe siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce nestorien n'eût été saint Thomas Didyme lui-même. On a vu partout des traditions, des croyances publiques, des monuments, des usages, fondés sur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que saint Thomas était venu à pied de Jérusalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un palais magnifique pour le roi Gondafer. Le jésuite Tachard a vu près de Madras l'ouverture que fit saint Thomas au milieu d'une montagne, pour s'échapper par ce trou des mains d'un brachmane qui le poursuivait à grands coups de lance, quoique les brachmanes n'aient jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens anglais et

les chrétiens français se sont détruits, de nos jours, à coups de canon sur ce même terrain que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de saint Thomas étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate, appartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamants dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais et les Français se disputaient Masulipatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes et où toutes les nations commerçaient. M. Dupleix obtint du nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage et que les Indiens n'ont rien gardé pour eux sur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on est à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où sont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamants. Les nababs avaient longtemps empêché les nations étrangères de se faire des établissements fixes dans cette province. Les facteurs anglais et hollandais y venaient d'abord acheter les diamants qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais possédaient au nord de Golconde la petite ville de Calcutta, bâtie par eux sur le Gange dans le Bengale, province qui passe pour la plus belle, la plus riche et la plus délicieuse contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor et un autre petit comptoir sur le Gange. C'est à Chandernagor que M. Dupleix commença sa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour son compte quinze vaisseaux qui allaient dans tous les ports de l'Asie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondichéri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli, entre Calcutta et Chandernagor. Il est bien à remarquer que dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine et qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne se sont point exposés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols et les Portugais; mais dans ces dernières guerres, ils se sont conduits en négociants habiles.

Observons surtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse et ignorance du gouvernement? est-ce mollesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes et fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées? C'est tout cela ensemble.

ARTICLE XII.— *Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lally. Histoire d'Angria. Anglais détruits dans le Bengale.*

Ayant fait connaître, autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe et

de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un Maratte, nommé Conogé Angria, qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'empereur des Indes, se fit pirate, et s'étant retranché vers Bombai, il pilla indifféremment ses compatriotes, ses voisins et tous les commerçants qui naviguaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix ou douze pieds et garnis de canons. C'était là qu'il renfermait son butin. Son fils et son petit-fils continuèrent le même métier et avec plus de succès. Une province entière, derrière Bombai, était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabonds marattes, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable à celle d'Alger. Les Angria faisaient bien voir que la terre et la mer appartiennent à qui sait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord et au sud de l'Inde : l'un est Abdala vers Caboul; l'autre Angria vers Bombai. Et combien de grandes puissances n'ont pas eu d'autres commencements !

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérants. L'amiral James, en 1755, commença cette guerre qui en effet en méritait le nom, et l'amiral Watson l'acheva. Le capitaine Clive, depuis si célèbre, y signala ses talents militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises; deux cents canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions, monnaie de France, en or, en diamants, en perles, en aromates : ce qu'on rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel et dans celle du Pérou était caché dans ce rocher. Angria échappa. L'amiral Watson prit sa mère, sa femme et ses enfants prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfants, entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, se jeta au cou de l'amiral et lui dit : « Ce sera donc vous qui me servirez de père. » M. Watson se fit expliquer ces paroles par un interprète; elles l'attendrirent jusqu'aux larmes; et en effet il servit de père à toute la famille. Cette action et ce bonheur mémorable étaient compensés dans le chef-lieu des établissements anglais au Bengale, par un désastre plus sensible.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcutta sur le Gange, et le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcutta une garnison considérable, puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands et environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre eux avec soixante mille soldats, trois cents canons et trois cents éléphants.

Le gouverneur de Calcutta, nommé Drak, était bien différent du fameux amiral Drak. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensylvaniens

que nous connaissons sous le nom de *quakers*. Ces primitifs, dont la patrie est Philadelphie dans le Nouveau-Monde, et qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. Drak était un marchand très-habile et un honnête homme : il avait jusque-là caché sa religion : il se déclara et le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols, au premier assaut, perdirent douze mille hommes? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe. Mais on ne pouvait résister longtemps : la ville fut prise; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs cent quarante-six Anglais, officiers et facteurs, conduits dans une prison qu'on appelle le *trou noir*. Ils firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé et échauffé, ou plutôt des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, et auxquelles on a donné le nom d'air et d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. Bourhave[1], dans sa chimie, rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur-le-champ en pourriture dans une raffinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, surtout dans les climats chauds, et les dangers mortels qui menacent les corps humains, non-seulement dans les prisons, mais dans les spectacles où la foule est pressée et surtout dans les églises où l'on a l'infâme coutume d'enterrer les morts, et dont il s'exhale une odeur pestilentielle[2].

M. Holwell, gouverneur en second de Calcutta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion subite. On le mena lui et vingt-deux officiers de la factorerie mourants à Maxadabad, capitale du Bengale. Le souba eut pitié d'eux, et leur fit ôter leurs fers. Holwell lui offrit une rançon : le prince la refusa, en lui disant qu'il avait trop souffert, sans être encore obligé de payer sa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait appris non-seulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens brachmanes. C'est lui qui a écrit depuis des mémoires si précieux sur l'Inde[3], et qui a traduit

1. Les Hollandais écrivent et impriment *Boerhave*; *œ* chez eux se prononce *ou* : mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours *Westphalie*, *Wirtemberg*, *Wirsbourg* : on ne sait pas que ce caractère *W* est l'*v* consonne des Allemands. Les Allemands prononcent Vestphalie, Virtemberg, Virsbourg.

2. A Saulieu en Bourgogne, au mois de juin 1773, les enfants étant assemblés dans l'église au nombre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisa de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre : il s'éleva de la fosse, où étaient entassés d'anciens cadavres, une exhalaison si maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfants, et plusieurs paroissiens qui entraient alors, en moururent, si l'on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il encore inutile en France? C'était autrefois un sacrilége : jusqu'à quand cette horreur sera-t-elle un acte de piété?

3. *Evénements historiques intéressants, relatifs aux provinces de Bengale et à l'empire de l'Indostan : on y a joint la mythologie, la cosmogonie*, etc., traduits en français, 1768, 2 vol. in-8°. (*Note de M. Bouchot.*)

des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue sacrée, plus anciens que ceux du Sanchoniathon de Phénicie, du Mercure de l'Égypte, et des premiers législateurs de la Chine. Les savants brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous saisissons avec reconnaissance cette occasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siècles; il a fait plus que les Pythagore et les Apollonius de Tyane. Nous exhortons quiconque veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, sources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Chaldée, en Égypte, en Grèce, et chez les plus petites et les plus misérables hordes, comme chez les plus grandes et les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du sage[1] que ces querelles de quelques commis pour de la mousseline et des toiles peintes, dont nous serons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le souba, qui s'appelait Suraia-Doula, était un Tartare d'origine. On disait qu'à l'exemple d'Aurengzeb, son dessein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très-ambitieux, puisqu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il méprisait son empereur, faible et dur, inappliqué et sans courage, et qu'il haïssait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire, et les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais et des Français : ils se rachetèrent pour des sommes d'argent très-modiques dans ce pays; les Français, pour environ six cent mille livres; les Hollandais, pour douze cent mille francs, parce qu'ils sont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, son parent et parent du Grand-Mogol, plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. Suraia-Doula pensait d'ailleurs comme plus d'un vizir turc, et plus d'un sultan de Constantinople, qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe et toutes leurs factoreries, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madras la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange, qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

1. Ce n'est pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite M. Holwell; il ne faut l'avoir pour personne : mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie, bonne ou mauvaise, il y a cinq mille ans, comme le savant et judicieux jésuite Parennin nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces temps-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous, qui n'étions que des sauvages barbares, quand ces peuples étaient policés et savants, à leur contester leur antiquité. Il se peut que, dans la foule des révolutions qui ont dû tout changer sur la terre, l'Europe ait cultivé des arts et connu des sciences avant l'Asie; mais il n'en reste aucun vestige, et l'Asie est pleine d'anciens monuments.

M. de Bussi, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture; lui et M. Law s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par delà Masulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde et de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral Watson et le colonel Clive, vainqueurs d'Angria et libérateurs de toute la côte du Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcutta qu'en combattant; et ils firent force de voiles. Ainsi la guerre fut partout, en peu de temps, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de princes chrétiens, dont les intérêts se croisent et changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral Watson et le colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcutta, ils trouvèrent ce bon quaker, gouverneur de la ville, et ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le Gange : on ne les avait point poursuivis. Le souba avait cent mille soldats, des canons, des éléphants, mais point de bateaux. Les Anglais chassés de Calcutta attendaient patiemment sur le Gange qu'on vînt de Madras à leur secours; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte et des matelots qui grossissaient sa petite armée, courut affronter toutes les forces du souba; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps considérable : il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de se retirer dans sa place, s'en alla porter l'alarme au camp de son prince, en lui disant que les Anglais qu'il avait rencontrés étaient d'une espèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcutta.

Le colonel Clive confirma le prince dans cette idée, en lui écrivant ces propres mots, si nous en croyons les mémoires du temps et les papiers publics : « Un amiral anglais qui commande une flotte invincible, et un soldat, dont le nom est assez connu de vous, sont venus vous punir de vos cruautés. Il vaut mieux pour vous nous faire satisfaction que d'attendre notre vengeance. » Il pouvait hasarder ce style audacieux et oriental. Le souba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très-puissant dans son armée, et qu'il n'osait faire arrêter, négociait secrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille; elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattants et une d'environ quatre mille, moitié Anglais, moitié cipayes. Alors on négocia, et ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcutta et les prisonniers; mais il traitait sous main avec M. de Bussi; et le colonel ou plutôt le général Clive traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'appelait Jaffer : il voulait perdre le souba son parent, et le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français, ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici

les articles du traité singulier que le prince mogol Jaffer signa dans sa tente :

« En présence de Dieu et de son prophète, je jure d'observer cette convention tant que je vivrai, moi, Jaffer, etc.

« Les ennemis des Anglais seront les miens, etc.

« Pour les indemniser de la perte que Levia-Oda[1] leur a fait souffrir, je donnerai cent laks (c'est vingt-quatre millions de nos livres).

« Pour les simples habitants, cinquante autres laks (douze millions).

« Pour les Maures et les Gentous au service des Anglais, vingt laks (quatre millions huit cent mille livres).

« Pour les Arméniens qui trafiquent à Calcutta, sept laks (seize cent quatre-vingt mille livres; le tout faisant environ quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille livres).

« Je payerai comptant, sans délai, toutes ces sommes, dès qu'on m'aura fait souba de ces provinces.

« L'amiral, le colonel, et quatre autres officiers (qu'il nomme) pourront disposer de cet argent comme il leur plaira. »

Cet article était stipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces présents, le souba, désigné par le colonel Clive, étendait prodigieusement les terres de la compagnie. M. Dupleix n'avait pas, à beaucoup près, obtenu les mêmes avantages, quand il créait des nababs.

On ne voit pas que les officiers anglais aient juré ce traité sur l'Évangile; peut-être ne s'en trouva-t-il point; et d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur qu'un traité.

Le souba Suraia-Doula, de son côté, envoyait des secours réels d'argent à MM. de Bussi et Law, tandis que son rival ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer Jaffer, mais ce prince se faisait trop bien garder. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, se jurèrent sur l'*Alcoran* une amitié inviolable.

Le souba, trompé et voulant tromper, mena Jaffer contre la troupe anglaise, que nous n'osons appeler une armée. Enfin, le 30 juin 1756, la bataille décisive se donna entre lui et le colonel Clive. Le souba la perdit : on lui prit son canon, ses éléphants, son bagage, son artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp séparé. Il ne combattit point; c'est la prudence des perfides. Si le souba était vainqueur, il s'unissait à lui; si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le souba; ils entrèrent après lui dans Maxadabad, sa capitale. Le souba s'enfuit, et fut errant misérablement pendant quelques jours. Le colonel Clive salua Jaffer, souba des trois provinces, Bengale, Golconde, et Orixa, qui composaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait seul, sans secours, sans espérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un saint faquir (ce sont des moines, des ermites mahométans). Doula se réfugia dans la grotte de ce saint. Sa surprise fut extrême, quand il reconnut dans le

1. C'est le nom du général qui prit Calcutta.

faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez et les deux oreilles. Le prince et le saint se réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais, pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à son vainqueur. Doula fut pris, et condamné à mort par Jaffer : ses prières et ses larmes ne le sauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau sur la tête, par une cérémonie bizarre établie de temps immémorial sur les bords du Gange, à l'eau duquel les peuples ont attribué de singulières propriétés. C'est une espèce de purification imitée depuis par les Égyptiens; c'est l'origine de l'eau lustrale chez les Grecs et chez les Romains, et d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute sa correspondance avec MM. de Bussi et Law.

C'est pendant le cours de cette expédition que le général Clive courut à la conquête de Chandernagor, le poste alors le plus important que les Français eussent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuse de marchandises, et défendu par cent soixante pièces de canon, cinq cents soldats français, et sept cents noirs.

Clive et Watson n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut se rendre. La capitulation fut signée d'un côté par le général et l'amiral, et de l'autre par les préposés Fournier, Nicolas, La Potière, et Caillot, le 23 mars 1757. Ces commissaires demandèrent que le vainqueur laissât les jésuites dans la ville; Clive répondit : « Les jésuites peuvent aller partout où ils voudront, hors chez nous. »

Les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues cent vingt-cinq mille livres sterling (environ deux millions huit cent soixante mille francs). Tous les succès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dus principalement aux soins de ce célèbre Clive. Son nom fut respecté à la cour du Grand-Mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de présents magnifiques, et une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'est lui qui, dans les derniers débats qui s'élevèrent au sujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : « J'en ai donné un à mon secrétaire, deux à mes amis, et j'ai gardé le reste pour moi. » Dans une autre séance, il dit : « Nul n'attaquera mon honneur impunément; mes juges doivent songer à garder le leur. »

Presque tous les principaux agents de la compagnie anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne, puisqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur les bords du Gange, et sur les côtes de Coromandel et de Malabar; c'est ainsi que les trésors immenses conquis par l'amiral Anson, en faisant le tour du monde, et ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prises, augmentèrent l'opulence de la nation.

Depuis les victoires de lord Clive, les Anglais ont régné dans le Bengale : les nababs qui ont voulu les attaquer ont été repoussés. Mais enfin

on a craint à Londres que la compagnie ne périt par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la disette, la modicité des secours venus trop tard, les changements continuels de ministres, qui, ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses et fausses, changeaient au hasard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de la France retombaient nécessairement sur la compagnie. On ne pouvait la secourir efficacement quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, l'île de Gorée en Afrique, tous les établissements sur le Sénégal, que tous les vaisseaux étaient pris, et qu'enfin le roi et les citoyens vendaient leur vaisselle pour payer des soldats; faible ressource dans de si grandes calamités.

ARTICLE XIII. — *Arrivée du général Lally; ses succès ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.*

Ce fut dans ces circonstances que le général Lally et le chef d'escadre d'Aché, après avoir séjourné quelque temps à l'île de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondichéri, le 28 avril 1758. Le vaisseau, nommé *le Comte de Provence*, qui portait le général, fut salué de coups de canon à boulets, dont il fut très-endommagé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques subalternes, fut d'un très-mauvais augure pour les matelots, toujours superstitieux, et même pour Lally, qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, et s'il réparait l'honneur des armes françaises, peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places : l'une était Goudelour, ville commerçante et défendue par un petit fort à quatre lieues de Pondichéri; la seconde, Saint-David, citadelle bien plus considérable; la troisième, Divicotey, qui se rendit à son approche. Il était flatteur pour lui d'avoir sous ses ordres, dans ses premières expéditions, un comte d'Estaing, descendant de ce d'Estaing qui sauva la vie à Philippe Auguste à la bataille de Bovines, et qui transmit à sa maison les armoiries des rois de France; un Crillon, arrière-petit-fils de ce Crillon surnommé *le Brave*, digne d'être aimé du grand Henri IV; un Montmorency, un Conflans, dont la maison est si ancienne et si illustre; un La Fare, et plusieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on fît servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes et plus d'argent. Cependant le comte d'Estaing avait investi Goudelour, et le surlendemain la place s'était rendue au général Lally, qui, suivi de cette florissante jeunesse, alla sur-le-champ mettre le siége devant l'importante place de Saint-David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales :

pendant que l'on prenait Goudelour, une flotte anglaise, commandée par l'amiral Pococke, attaquait celle du comte d'Aché à la rade de Pondichéri. Des hommes blessés ou tués, des mâts brisés, des voiles déchirées, des agrès rompus, furent tout l'effet de cette bataille indécise. Les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La française était la plus maltraitée : elle n'avait que quarante morts; mais cinq cents hommes étaient blessés : le comte d'Aché et son capitaine l'étaient aussi; et après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaisseau de soixante et quatorze canons qui échoua sur la côte[1]. Mais une preuve évidente que l'amiral français[2] partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jeter du secours dans le fort Saint-David assiégé.

Tout s'opposait dans Pondichéri à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le seconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce; on n'en avait point. Le siége traînait en longueur, on commençait à craindre l'affront de l'abandonner; l'argent même manquait. Les deux millions apportés sur la flotte, et remis au trésor de la compagnie, étaient déjà consommés; le conseil marchand de Pondichéri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré : il avait mandé à Paris que si l'on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondichéri pour l'administration marchande, successeur de Godeheu, écrivait au général, le 24 mai, ce billet qu'il reçut à la tranchée :

« Mes ressources sont épuisées, et nous n'avons plus rien à attendre que d'un succès. Où en trouverai-je de suffisantes dans un pays ruiné par quinze ans de guerre, pour fournir aux dépenses de votre armée, et aux besoins d'une escadre par laquelle nous attendions bien des espèces de secours, et qui se trouve au contraire dénuée de tout? »

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siége de Saint-David.

Malgré tant de traverses et tant d'obstacles, le général emporte, l'épée à la main, quatre forts qui couvraient Saint-David, et force le commandant anglais à se rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondichéri, et de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cent mille livres en espèces et autant en effets, qui furent remis au trésorier de la compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de Lally fit démolir cette forteresse et toutes les métairies

1. Ce vaisseau était celui du capitaine Bouvet, officier de la compagnie. Il avait montré dans cette bataille un courage et une habileté qui eussent fait honneur à l'officier de marine le plus expérimenté. (*Ed. de Kehl.*)

2. Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre, parce que c'est le titre des chefs d'escadre anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en France.

voisines. C'était un ordre du ministère, ordre dangereux qui attira bientôt de tristes représailles. Le fort Saint-David pris, le général disposa tout sur-le-champ pour la conquête de Madras. Il écrivit à M. de Bussi, qui était alors au fond du Décan : « Dès que je serai maître de Madras, je me porte sur le Gange, soit par terre, soit par mer. Ma politique est dans ces cinq mots : *Plus d'Anglais dans la péninsule.* » Son ardeur ne put alors être satisfaite; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait d'essuyer un second combat naval le 2 juillet 1758, à la vue de Pondichéri, plus désavantageux encore que le premier. Le comte d'Aché y avait reçu deux blessures; et, dans ce combat meurtrier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armée navale plus forte que la sienne. Il quitte l'Inde, le 2 septembre, malgré les efforts que faisaient pour le retenir le général, les principaux officiers de l'armée, les membres du conseil, et part pour l'île de France, où il croyait sans doute que sa présence serait plus utile et sa flotte plus en sûreté.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français et les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondichéri, pour la compagnie, exigea du général qu'il allât redemander cet argent l'épée à la main. Un jésuite français, nommé Lavaur, supérieur de la mission des Indes, lui disait et lui écrivait « que la Providence bénissait ce projet d'une manière sensible. » Nous serons obligés de parler encore de ce jésuite, qui a joué un grand et funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit État de leur oncle, et le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de Lally à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres : « La loi des successions dans ce pays-ci est la loi du plus fort. Il ne faut pas regarder l'expulsion d'un prince sur le même pied qu'on la regarderait en Europe. »

Il lui disait dans une autre lettre : « Il ne faut pas travailler pour la seule gloire des armes de Sa Majesté. A bon entendeur, demi-mot. » Ces traits font connaître l'esprit du pays et celui du jésuite.

Le prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion; il eut le temps de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siége. La petite armée française ne reçut de Pondichéri ni les vivres, ni les munitions nécessaires : on fut forcé d'abandonner cette entreprise; la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter

à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers; il dit qu'il voulait parler au général, et prendre parti à son service. Le comte, qui était au lit, sortit de sa tente presque nu, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte sur-le-champ un coup de sabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers nègres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjaour; mais du moins les troupes, à qui les vivres manquaient, avaient vécu pendant quelques mois aux dépens des ennemis.

Article XIV. — *Le comte de Lally prend Arcate, assiége Madras. Commencement de ses malheurs.*

Enfin, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'Aché aux îles de Bourbon et de France, le général chasse les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans les environs d'Arcate, s'empare de cette ville, et n'est arrêté dans ses conquêtes que par l'impossibilité où il se trouva de payer les noirs qui faisaient partie de son armée. Cependant il reprend son projet favori d'assiéger Madras.

« Vous avez trop peu d'argent et de vivres, » lui disait-on; il répondait : « Nous en prendrons dans la ville. » Quelques membres du conseil de Pondichéri, joints aux plus riches habitants, prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages, ou aldées[1] de la compagnie, avancèrent quelque argent. Le général fournit seul soixante mille roupies. On fit des marches forcées, on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madras, comme l'on sait, est partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre : la première, où est le fort Saint-George, était très-bien fortifiée depuis l'expédition de La Bourdonnais. La seconde, beaucoup plus grande, est peuplée de négociants de toutes les nations. On l'appelle *la ville Noire*, parce qu'en effet les noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât; une muraille et un fossé faisaient sa défense. Cette grande ville très-riche fut surprise et pillée.

On imagine assez tous les excès, toutes les barbaries où s'emporte alors le soldat qui n'a plus de frein, et qui regarde comme son droit incontestable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent[2]; mais ce qui les arrêta le plus, c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville basse, qu'il fallut s'y défendre. La garnison de Madras tomba sur eux; on se battit de rue en rue; maisons, jardins, temples chrétiens, indiens et maures, furent autant de champs de bataille où les assaillants, chargés de butin,

1. *Aldée* est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

2. Oui, plusieurs; mais quelques-uns se livrèrent aux mêmes excès que les soldats : on en vit se colleter et se battre à coups de poing avec ces soldats. C'est ce que j'ai entendu attester à M. de Voltaire par des officiers mêmes et par d'autres particuliers témoins oculaires. (*Note de Wagnière.*)

combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraïne qu'il commandait n'était pas encore rassemblé; il combattait presque seul, et fut fait prisonnier : malheur qui lui en attira de plus grands; car étant depuis pris par les Anglais sur mer, et transporté en Angleterre, il fut plongé à Portsmouth dans une prison affreuse : traitement indigne de son nom, de son courage, de nos mœurs et de la générosité anglaise.

La prise du comte d'Estaing, au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée qui, après avoir surpris la ville Noire, était surprise à son tour. Le général, accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort Saint-George et la ville Noire. Si le général eût été secondé, on eût pu couper toute la garnison anglaise, et le fort serait resté sans défense. Le chevalier de Crillon seul courut avec une petite troupe à ce pont, où il tua cinquante Anglais; on y fit trente-trois prisonniers, on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort Saint-George, ainsi que l'avait pris La Bourdonnais, anima tous les officiers; et, ce qui est singulier, cinq ou six mille habitants de Pondichéri accoururent à cette expédition, quelques-uns pour piller, d'autres par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeants n'étaient composés que de deux mille sept cents Européans d'infanterie, et de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers et vingt canons. La ville était défendue par seize cents Européans et deux mille cinq cents cipayes; ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeants contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très-rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux cents déserteurs français passèrent dans le fort Saint-George. Il n'est point d'armées où la désertion soit plus fréquente que dans les armées françaises, soit inquiétude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main et une bourse dans l'autre; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville assiégée.

Le siége de Madras, entrepris avec allégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. M. Pigot, mandataire de la compagnie anglaise et gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien; et il tint parole. Celui qui récompense ainsi est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Cependant le comte de Lally avait repoussé et battu quatre fois un corps de cinq mille hommes envoyé au secours de la place : on avait fait une brèche considérable, et il se disposait à tenter un assaut. Mais dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il

parut dans le port de Madras six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise qui était alors vers Bombai. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes et de munitions. A leur vue, l'officier qui commandait la tranchée la quitta. Il fallut quitter le siége en hâte, et aller défendre Pondichéri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madras.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lally ramena sa petite armée diminuée et découragée dans Pondichéri plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil et tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs et violents, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sût très-bien que tout commandant qui n'a qu'une autorité limitée doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur : mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, et la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en aperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 février à M. de Leirit, gouverneur de Pondichéri, avant la levée du siége de Madras, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots : « J'irais plutôt commander les Cafres de Madagascar que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui du ciel. »

Le mauvais succès de Madras envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux; et de son côté il ne pardonna point à ceux qui le haïssaient. Des officiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général; surtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenant à la compagnie, furent les plus aigris. Ils surent malheureusement ce que portait l'instruction du ministère. « Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux seules troupes de la compagnie. Il est à craindre que l'esprit d'insubordination, d'indiscipline et de cupidité leur fasse commettre des fautes; et il est de la sagesse de les prévenir pour n'avoir pas à les punir. » Tout concourut donc à rendre le général odieux, sans le faire respecter.

Avant d'aller à Madras, toujours rempli du projet de chasser les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était nécessaire pour de si grands efforts, il pria le brigadier de Bussi de lui prêter cinq millions dont il serait la seule caution. M. de Bussi, en homme sage, ne jugea point à propos de hasarder une somme si forte, payable sur

des conquêtes si incertaines; il prévit qu'une lettre de change signée Lally, remboursable dans Madras ou dans Calcutta, ne serait jamais acceptée par les Anglais. Il est des circonstances où, si vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande et la nécessité du refus firent naître entre le général et le brigadier une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne servit pas à rétablir les affaires de la colonie. Plusieurs autres officiers se plaignirent amèrement. On se déchaîna contre le général; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de satires. Il en tomba malade de chagrin : quelque temps après, la fièvre et de fréquents transports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois; et pour consolation on lui insultait encore.

ARTICLE XV. — *Malheurs nouveaux de la Compagnie des Indes.*

Dans cet état, non moins triste que celui de Pondichéri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très-considérable de Masulipatan, à soixante lieues au nord de Madras, M. de Moracin, officier dans le civil et dans le militaire, homme de tête et de résolution, capable d'affronter la flotte anglaise, maîtresse de la mer, et de lui échapper. Moracin était un de ses ennemis les plus déclarés et les plus ardents. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du conseil, partit avec cinq cents hommes, tant cipayes que matelots; mais Masulipatan était déjà pris [1]. Moracin alla, quatre-vingts lieues plus loin, sur un vaisseau qui lui appartenait, faire la guerre à un raja qui devait de l'argent à la compagnie; il perdit quatre cents hommes et son argent.

Quels étaient donc ces princes à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondichéri et Madras sont, comme on l'a déjà dit, sur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européans appellent toujours un royaume. Le parti anglais, avec cinq ou six cents hommes de sa nation, tout au plus, et le parti français, avec le même nombre de la sienne, protégeaient depuis longtemps chacun son nabab; et c'était toujours à qui ferait un souverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de camp, était depuis longtemps dans la province d'Arcate avec quelques soldats français, quelques

1. M. de Lally avait donné l'ordre en décembre, étant encore devant Madras; il ne fut exécuté qu'après son retour, et dans le mois de mars. Cependant le secours n'arriva que deux jours après la prise de la place. Mais nous nous garderons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre MM. de Lally et de Moracin, entre MM. de Moracin et de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'Européans transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'*Encyclopédie*. On ne saurait trop étendre les sciences, et trop resserrer le tableau des faiblesses humaines.

noirs, et quelques cipayes mal armés et mal payés. Le chevalier de Soupire se plaignait aussi qu'ils ne fussent point vêtus; mais ce n'est pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un poste qu'on dit de la plus grande importance; c'est la forteresse de Vandavachi, qui couvrait les établissements des Français. Vandavachi est situé dans une petite île formée par des rivières. La colonie française était encore maîtresse de cette place : les Anglais vinrent pour l'attaquer. Le comte de Lally marcha pour la secourir avec quatre cents hommes, et les Anglais n'osèrent l'attendre. Ils revinrent quelques mois après au nombre de deux cents Européans et de quatre mille noirs; et M. de Geoghegan, avec onze cents hommes seulement, remporta sur eux une victoire complète.

Une chose qu'on ne voit guère que dans ce pays-là, c'est que les deux nababs pour lesquels on combattait étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondichéri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'Aché ayant reparu sur la côte, elle fut encore attaquée par l'amiral Pococke, et plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières; car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu, et la mâture fut brûlée; quatre vaisseaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échappa à l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre et de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le comte d'Aché alors voulut repartir pour les îles de Bourbon et de France. Les officiers de l'armée, le conseil de Pondichéri, protestèrent contre le départ de l'amiral, et le rendirent responsable de la ruine de la compagnie : tous croyaient alors que le départ de la flotte était la perte de Pondichéri; l'amiral les laissa protester; il donna le peu d'argent qu'il avait apporté, et débarqua environ huit cents hommes; aussitôt il alla se radouber à l'île de France. Pondichéri, sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde et dans la consternation. Le passé, le présent, et l'avenir, étaient effrayants.

Les troupes qui couvraient Pondichéri se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison et qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payées et pour avoir de quoi subsister. « Donnez-nous, disaient-elles, du pain et notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. » Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours, mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madras.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé Saint-Estevan, jaloux de son supérieur, le P. Lavaur, qui de son côté trahissait le général autant que le missionnaire Saint-Estevan les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *Lettres édifiantes*, et avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent : on n'apaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la Monnaie, nommé Boyleau, donna le peu qui lui restait de matières d'or et d'ar-

gent. Le chevalier de Crillon prêta quatre mille roupies, M. de Gadeville autant. M. de Lally, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, et engagea même le jésuite Lavaur, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, et cette paye était forte : elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, et à treize sous pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi; ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complétement. M. de Bussi y fut fait prisonnier : tout fut désespéré alors.

Après cette défaite la cavalerie se révolta encore, et voulut passer aux Anglais, aimant mieux servir les vainqueurs dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus qui devaient encore une grande partie de sa solde. Le général la ramena une fois avec son argent; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertassent [1].

Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes; les troupes noires, les cipayes, les Européans, désertaient en foule. On avait eu recours à ces Marattes que chaque parti emploie tour à tour dans tout le Mogol; nous les avons comparés aux Suisses; mais s'ils vendent comme eux leurs services, et s'ils ont quelque chose de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Les missionnaires se mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux, qui était Portugais et décoré du titre d'évêque d'Halicarnasse, avait amené deux mille Marattes. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenant encore à la France, et partagèrent le butin avec l'évêque [2].

1. Quelle est donc cette fureur de désertion? L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle? Le soldat, qui tirait hier sur les ennemis, tire demain sur ses compatriotes; il s'est fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de Suisses dans les troupes anglaises, et pas un dans les troupes de France? Pourquoi, parmi ces Suisses, unis à la France par tant de traités, s'est-il trouvé tant d'officiers et de soldats qui ont servi les Anglais contre cette même France en Amérique et en Asie?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger? Les Allemands désertent aussi, les Espagnols rarement, les Anglais presque jamais. Il est inouï qu'un Turc et un Russe désertent.

Dans la retraite des Dix mille, au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus décourageantes, aucun Grec ne déserta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers et soldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune Cyrus, à un rebelle, à un usurpateur. C'est au lecteur, et surtout au militaire éclairé, de trouver la cause et le remède de cette maladie contagieuse, plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis plusieurs années, dans la guerre comme pendant la paix.

2. Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse qui appartient aux

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, et détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondichéri et le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivants du récit de tous les symptômes qui ont emporté tant de morts? il nous suffira de dire que le général Lally se retira dans Pondichéri, et que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

ARTICLE XVI. — *Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.*

Pendant que la colonie française était dans le trouble et dans la détresse, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondichéri, un exemple qui tint toute l'Asie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaie, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse, et de la Tartarie : les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle conservait encore un très-grand lustre, habitée principalement par des Arméniens et par des juifs, courtiers de toutes les nations; et chaque nation y avait son comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du Grand-Mogol, qui voulaient faire le pèlerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate, transportait de là les pèlerins à la mer Rouge. Ce vaisseau et les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un Cafre, qui avait amené une colonie de Cafres à Surate.

Cet étranger mourut, et son fils obtint sa place. Deux Cafres, amiraux du Grand-Mogol, l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublements continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pèlerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du Grand-Mogol Alumgir [1] dans toutes les parties de l'administration; et c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pèlerins de la Mecque, les Arméniens, les juifs, tous les habitants se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un Cafre que le successeur de Tamerlan n'osait punir. L'amiral Pocock, qui était alors à Bombai, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine Maitland, qui marcha à la tête de huit cents Anglais et de quinze cents cipayes.

L'amiral et son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir

turcs! un évêque d'Halicarnasse qui prêche et qui pille! et qu'on dise, après cela, que ce monde ne se gouverne pas par des contradictions! Cet homme s'appelait Norogna; c'était un cordelier de Goa, qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. M. de Lally lui disait quelquefois : « Mon cher prélat, comment as-tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu?

1. Aalem-Guyr II, cité plus bas dans l'art. XXXIV. (ED.)

français, au delà d'une porte de la ville. Il était naturel que, les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asile.

On canonna, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate; et il était à craindre qu'une de ces factions n'appelât les Marattes, qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France, dans la ville, ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué, et la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, et à vingt soldats du capitaine Maitland.

Les Cafres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre et les appointements d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies et quelques droits. Le tout montait à huit cent mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance et l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-long temps; et la compagnie de Pondichéri descendait à grands pas vers sa destruction.

ARTICLE XVII. — *Prise et destruction de Pondichéri.*

Pendant que l'armée anglaise s'avançait vers l'occident, et qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient, le comte de Lally avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre et dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats, en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade.

Le conseil de Pondichéri et tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois, d'ordinaire, se croit avili d'être soldat, quoique en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la troisième révolte [1] qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville; mais il joignit à cette peine si modérée des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, et qui reviennent bien fortement au cœur lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlements de France l'était alors contre les commandants qui leur ap-

1. Dans une de ces révoltes, une troupe de grenadiers armés de sabres pénètre dans la chambre du général, et lui demande de l'argent avec insolence : Lally seul les charge l'épée à la main, et les chasse de sa chambre : on a imprimé depuis qu'il était un lâche.

portaient des ordres sévères de la cour, et souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens et les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. On commença par celle du général; mais on prétendit que ceux qui étaient chargés de ce triste détail n'en usaient pas avec assez de discrétion chez des officiers principaux, dont le nom ou la personne méritait des ménagements. Les cœurs déjà trop irrités furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie. M. Dubois, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, personne n'ose murmurer; mais lorsque le général l'ordonnait pour sauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le soldat à quatre onces[1]. La ville n'avait plus que trois cents soldats noirs et sept cents Français pressés par la faim, pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe et dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. Lally, désespéré, agité de convulsions, l'esprit accablé et égaré, voulut renoncer au commandement, et en charger le brigadier de Landivisiau, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat et si funeste. Lally fut réduit à ordonner le malheur et la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes qui le menaçaient du fer et du poison. Il se crut en effet empoisonné, il tomba en épilepsie; et le missionnaire Lavaur alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier Dieu pour ce pauvre Irlandais qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait : les troupes anglaises avaient abattu la malheureuse haie qui entourait la ville. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil et du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville et pour la colonie. Le conseil de Pondichéri ne répondit que par un refus. « La démarche nous semble précipitée, » disait-il. Lally fit une seconde démarche, et essuya un nouveau refus. « Vous nous avez cassés, dit alors le conseil; nous ne sommes plus rien.... — Je ne vous ai point cassés, répondit le général; je vous ai défendu de vous assembler sans ma permission, et je vous commande au nom du roi de vous assembler et de former un conseil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le sort de la colonie entière et le vôtre. » Le conseil répliqua par cette sommation qu'il lui fit signifier :

« Nous vous sommons, au nom de tous les ordres religieux, de tous les habitants, et au nôtre, de demander dans l'instant une suspension d'armes à M. Cootes (c'était le commandant anglais); et nous vous rendons responsable envers le roi de tous les malheurs que des délais hors de saison pourraient occasionner. »

Cependant les Anglais s'approchent : on croit qu'ils préparent un assaut. Lally ordonne à la garnison et aux habitants de prendre les ar-

1. Le général avait deux rations et deux petits pains. Une pauvre femme chargée d'enfants lui demanda des secours, et il ordonna de lui donner tous les jours la moitié de ce qui était réservé pour lui.

mes, distribue aux soldats exténués de fatigue le seul tonneau de vin qui lui reste, et, quoique mourant, se fait transporter sur la brèche, où il espérait trouver une mort glorieuse. Les Anglais se gardèrent bien d'attaquer une place qu'ils allaient prendre sans combat.

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui faisaient encore le service; ils conclurent à se rendre : mais ils différaient sur les conditions. Le comte de Lally, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, et d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéri lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel Cootes ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondichéri envoya de son côté au commandant anglais des articles de capitulation, rédigés par le jésuite Lavaur. Ce missionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguai, mais non pas avec des Anglais. Si Lally les offensait en les accusant d'injustices et de cruauté, on les offensait davantage en députant un jésuite intrigant pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas seulement lire les articles du jésuite; mais il donna les siens. Les voici :

« Le colonel Cootes veut que les Français se rendent prisonniers de guerre, pour être traités comme il conviendra aux intérêts du roi son maître. Il aura pour eux toute l'indulgence qu'exige l'humanité.

« Il enverra demain matin, entre huit et neuf heures, les grenadiers de son régiment prendre possession de la porte Vilmour.

« Après-demain, à la même heure, il prendra possession de la porte Saint-Louis.

« La mère et les sœurs du raïa seront escortées jusqu'à Madras. On aura tout le soin possible d'elles, et on ne les livrera point à leurs ennemis. Fait à notre quartier général, près de Pondichéri, le 15 janvier 1761. »

Il fallut obéir aux ordres du colonel Cootes. Il entra dans la ville. La petite garnison mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé Duval de Leirit, avec plusieurs membres du conseil.

M. Pigot, gouverneur de Madras pour la compagnie anglaise, réclama son droit sur Pondichéri : on ne put le lui disputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout après la conquête. Le général Lally était toujours très-malade; il demanda à ce gouverneur anglais la permission de rester encore quatre jours à Pondichéri; il fut refusé; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madras.

Nous pouvons remarquer comme une chose assez singulière que

Pigot était d'une origine française, comme Lally d'une origine irlandaise : l'un et l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essuya. Les employés de la compagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait insultés lorsqu'il devait les punir, se réunirent tous contre lui. Les employés surtout l'insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jetant des pierres à ses fenêtres, l'appelant à grands cris traître et scélérat. La troupe grossissait par les indifférents qui s'y joignaient et qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. Une troupe d'assassins, à la tête de laquelle on voyait un conseiller de l'Inde, depuis un des principaux témoins admis à déposer contre lui, l'attendait à la place par laquelle on devait le transporter couché sur un palanquin, suivi au loin de quinze houssards anglais nommés pour l'escorter pendant sa route jusqu'à Madras. Le colonel Cootes lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'à la porte ; les séditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, et en le menaçant de le tuer. On eût cru voir des esclaves qui voulaient assommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Ses gardes et les houssards anglais le garantirent de leur fureur[1].

Les séditieux s'en prirent à M. Dubois, ancien et brave officier, âgé de soixante et dix ans, intendant de l'armée, qui passa un moment après : cet intendant, l'homme du roi, fut assassiné; on le vola; on le dépouilla nu; on l'enterra dans un jardin : ses papiers furent saisis sur-le-champ dans sa maison, et on ne les a jamais revus.

Pendant que le général Lally était conduit à Madras, des employés de la compagnie obtinrent à Pondichéri la permission d'ouvrir ses coffres, comptant y trouver des trésors en or, en diamants, en lettres de change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle, des hardes, des papiers inutiles, et ils n'en furent que plus acharnés; ces mêmes effets furent saisis par la douane anglaise jusqu'à ce que Lally eût satisfait aux dettes qu'il avait contractées en son nom pour la défense de la place.

Accablé de chagrins et de maladies, Lally, prisonnier dans Madras, demanda vainement qu'on différât son transport en Angleterre : il ne put obtenir cette grâce. On le mena de force à bord d'un vaisseau marchand, dont le capitaine le traita inhumainement pendant toute la traversée. On ne lui donnait pour tout soulagement que du bouillon de porc. Ce patron anglais croyait devoir traiter ainsi un Irlandais au service de France. Bientôt les officiers, le conseil de Pondichéri, et les principaux employés, furent obligés de le suivre; mais avant d'être transférés ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville, la destruction de leurs immenses magasins, de leurs halles, de tout ce qui pouvait servir au commerce, comme à la défense, et jusqu'à leurs propres

1. L'officier anglais voulait charger ces misérables. Lally l'en empêcha, et eut la générosité de leur sauver la vie.

maisons. Lally avait obtenu du général Cootes la conservation de la ville, mais Cootes ne commandait plus à Pondichéri.

M. Dupré, nommé gouverneur par le conseil de Madras, pressait cette destruction. C'était (à ce qu'on a mandé) le petit-fils d'un de ces Français que la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie et de servir contre elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans, la capitale de sa compagnie des Indes serait détruite par un Français.

Le jésuite Lavaur eut beau lui écrire : « Monsieur, êtes-vous également pressé de détruire la maison où nous avons un autel domestique pour y continuer en cachette l'exercice de notre religion, etc. ? »

Dupré se souciait fort peu que Lavaur dît la messe en cachette : il lui répondit que le général Lally avait rasé Saint-David, et n'avait donné que trois jours aux habitants pour transporter leurs effets; que le gouverneur de Madras avait accordé trois mois aux habitants de Pondichéri; que les Anglais égalaient au moins les Français en générosité; mais qu'il fallait partir, et aller dire la messe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement rasée, sans que les Français pussent avoir le droit de se plaindre.

ARTICLE XVIII.—*Lally et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lally.*

Les prisonniers continuèrent dans la route et en Angleterre leurs reproches mutuels, que le désespoir aigrissait encore. Le général avait ses partisans, surtout parmi les officiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés; chacun écrivait au ministre de France, chacun accusait le parti opposé d'être la cause du désastre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde : la supériorité des flottes anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, et cet esprit de patriotisme, qui est plus fort à la longue que l'esprit mercantile et que la cupidité des richesses.

Le général Lally obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. Son premier soin fut de payer ce qu'il avait emprunté pour le service public. La plupart de ses ennemis revinrent en même temps que lui; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accusations formées de part et d'autre, et de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lally étaient en très-petit nombre, et ses adversaires innombrables.

Un conseil entier, deux cents employés sans ressources; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établissement anéanti; les actionnaires tremblant pour leur fortune; des officiers irrités : tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre Lally, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéri il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs et dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionnaire, au criminel de lèse-majesté.

Le conseil de Pondichéri en corps présenta une requête contre lui au contrôleur général. Il disait dans cette requête : « Ce n'est point le désir de venger nos injures et notre ruine personnelle qui nous anime, c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur de nos consciences, c'est le cri général. »

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle peut-être excusable, et par la soif de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très-brave officier, de la noblesse la plus antique, fort mal à propos outragé par le général, et même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violents que le conseil de Pondichéri. « Voilà, disait-il, ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre enfin, comblé des honneurs de son maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été sacré pour ses mains sacriléges; ce chef les a portées jusqu'à l'autel, en s'appropriant six chandeliers d'argent et un crucifix, que le général anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins, etc., etc. »

Le général s'était attiré par ses fougues indiscrètes et par ses reproches injustes une accusation si cruelle : il est vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers et ce crucifix, mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérêts il voulût s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrêt qui le condamna ne parle point de sacrilége.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste : nous avons ses titres munis du grand sceau du roi Jacques. Sa maison était très-ancienne[1]. On passait donc les bornes avec lui, comme il les avait passées avec tant d'autres. Si quelque chose doit inspirer aux hommes la modération, c'est sans doute cette fatale aventure.

Le ministre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine semblait si préjudiciable au royaume : il y eut un ordre secret d'enfermer Lally à la Bastille. Lui-même offrit de s'y rendre; il écrivit au duc de Choiseul : « J'apporte ici ma tête et mon innocence. J'attends vos ordres. » Quelque temps auparavant, un des agents de ses ennemis lui avait offert de lui révéler toutes leurs intrigues, et il refusa cette offre avec mépris.

Le duc de Choiseul, ministre de la guerre et des affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfaisant, et juste; la hauteur de son âme était égale à la grandeur de ses vues, mais il eut le malheur de céder aux clameurs de Paris : on avait décidé d'abord qu'on ne prendrait un parti qu'après le rapport fait au conseil des accusations intentées contre Lally, et des preuves sur lesquelles on les appuyait. Cette résolution si sage ne fut pas suivie. Lally fut enfermé à la Bastille, dans la

1. Une branche de cette famille a possédé le château de Tollendal en Irlande depuis un temps immémorial jusqu'à la dernière révolution. Le lord Kelli, vice-roi d'Irlande sous Élisabeth, était du nom de Lally, mais d'une autre branche.

même chambre où avait été La Bourdonnais, et n'en sortit pas de même.

Il s'agissait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conseil de guerre semblait le tribunal le plus convenable; mais on lui imputait des malversations, des concussions, des crimes de péculat, dont les maréchaux de France ne sont pas juges. Le comte de Lally avait d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne firent en quelque sorte que récriminer. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille sans être interrogé, et sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. C'est là, disaient quelques jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes et par les arts, mais qui manque encore de bonnes lois, ou plutôt chez qui les sages lois anciennes sont quelquefois oubliées.

Le jésuite Lavaur était alors à Paris; il demandait au gouvernement une modique pension de quatre cents francs, pour aller prier Dieu le reste de ses jours au fond du Périgord où il était né. Il mourut, et on lui trouva douze cent cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamants, en lettres de change. Cette aventure d'un supérieur des missions de l'Orient, et la banqueroute de trois millions que fit en ce temps-là le supérieur des missions de l'Occident, nommé La Valette, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lally, et fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jésuites : mais en même temps la cassette de Lavaur prépara la perte de Lally. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un ou de l'autre de ces écrits, selon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur général[1] celle qui blessait l'accusé. Cet homme du roi fit sa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de lèse-majesté. Le parlement renvoya l'affaire au Châtelet en première instance. Et bientôt après des lettres patentes du roi renvoyèrent à la grand' chambre et à la Tournelle assemblées « la connaissance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait et parfait aux auteurs desdits délits, selon la rigueur des ordonnances. » Le mot de justice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur général avait inséré dans sa plainte les termes de crime de haute trahison, de lèse-majesté, on refusa un conseil à l'accusé. Il n'eut pour sa défense d'autres secours que lui-même. On lui permit d'écrire : il se servit de cette permission pour son malheur. Ses écrits irritèrent encore ses adversaires, et lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cause de la perte de l'Inde, en ne restant pas dans Pondichéri. Mais ce chef d'escadre avait préféré de défendre les îles de Bourbon et de France contre une

1. Joly de Fleury, né en 1710, frère aîné d'Omer Joly de Fleury, avocat-général. (ED.)

invasion dont sans doute il les croyait menacées. Il avait combattu trois fois contre la flotte anglaise, et avait été blessé dans ces trois batailles. M. de Lally faisait des reproches sanglants au chevalier de Soupire, qui lui répondit, et qui déposa contre lui avec une modération aussi estimable qu'elle est rare.

Enfin, se rendant à lui-même le témoignage qu'il avait toujours fait rigoureusement son devoir, il se livra avec la plume aux mêmes emportements qu'il avait eus quelquefois dans ses discours. Si on lui eût donné un conseil, ses défenses auraient été plus circonspectes; mais il pensa toujours qu'il lui suffisait de se croire innocent. Il força surtout M. de Bussi à lui faire une réponse, et cette réponse d'un homme en faveur duquel l'opinion s'était alors déclarée, paraissant quelques jours avant le jugement, ne pouvait manquer de faire effet sur des esprits déjà prévenus. Lally, qui tant de fois avait prodigué sa vie, et que M. de Bussi affectait de soupçonner de manquer de courage, en avait trop en insultant tous ses adversaires dans ses mémoires. C'était se battre seul contre une armée; il n'était guère possible que cette multitude ne l'accablât pas : tant les discours de toute une ville font impression sur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette séduction.

ARTICLE XIX. — *Fin du procès criminel contre Lally. Sa mort.*

Par une fatalité singulière, et qui ne se voit peut-être qu'en France, le ridicule se mêle presque toujours aux événements funestes. C'était un très-grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne, interroger, avec un greffier, des officiers généraux de terre et de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondichéri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parents, criaient aux juges et aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats. Les actions étaient tombées parce que le général était un traître, et que l'amiral s'était allé radouber, au lieu de livrer un quatrième combat naval. On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde, où ces places ne se trouvaient pas[1].

On faisait un crime à Lally de ne s'être pas emparé de ce poste nommé Chétoupet, avant d'aller à Madras. Tous les maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chétoupet ou non : et on portait cette question à la grand'chambre! Les accusations étaient si multipliées, qu'il n'était pas possible que, parmi tant de noms indiens, un juge de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, et un homme pour une ville.

1. On prétend qu'un des juges demanda à une personne de la famille de M. de Lally si Pondichéri était bien à deux cents lieues de Paris.

Le général de terre accusait le général de mer d'être la première cause de la chute des actions, tandis que lui-même était accusé par tout le conseil de Pondichéri d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait *mis le cap au sud*, au lieu de s'être *embossé* au nord-est entre Alamparvè et Goudelour, noms qu'aucun Parisien n'avait entendu prononcer auparavant. Heureusement il n'avait point de cabale formée contre lui.

A l'égard du général Lally, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au lieu d'assiéger d'abord Saint-David; de n'avoir pas marché aussitôt à Madras; d'avoir évacué le poste de Chéringan; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs, à Masulipatan; d'avoir capitulé à Pondichéri, et de n'avoir pas capitulé [1].

Il fut question de savoir si M. de Soupire, maréchal de camp, avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron, poste assez inconnu à la Tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lally sur de tels faits, on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on n'insistait pas; mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accusation que nous avons entre les mains, en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conseiller de Pondichéri, et d'avoir dit à ce conseiller qui se vantait de donner son sang pour la compagnie : « Avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du roi qui manquent de pain? » (N° 74.)

On l'accusait d'avoir dit des sottises à un autre conseiller. (N° 87.)

D'avoir condamné un perruquier, qui avait brûlé de son fer chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même fer sur son épaule [2]. (N° 88.)

De s'être enivré quelquefois. (N° 104).

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. (N° 105.)

D'avoir dit que Pondichéri ressemblait à un bordel, où les uns caressaient les filles, et où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. (N° 106.)

D'avoir rendu quelques visites à Mme Pigot, qui s'était échappée de chez son mari. (N° 108.)

D'avoir fait donner du riz à ses chevaux, dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. (N° 112.)

1. Le maréchal Keith disait à une impératrice de Russie : « Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître et lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi? c'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu; vous lui devez encore des remerciments. » Ainsi, quand on aurait prouvé que Lally était incapable, ce qu'on était encore bien loin de prouver, puisqu'il avait eu du succès tant qu'il n'avait pas manqué de troupes et d'argent, tant qu'on lui avait obéi, il aurait encore été très-injuste de le condamner.

2. Cette accusation est très-remarquable; elle prouve quelles idées les gens de Pondichéri ont de la justice, et quelle espèce de témoins on entendait. (*Ed. de Kehl.*)

D'avoir donné une fois aux soldats du punch fait avec du coco. (N° 131.)

De s'être fait traiter d'un abcès au foie, sans que cet abcès eût crevé; et si l'abcès eût crevé, il en serait heureusement mort. (N° 147.)

Ces griefs étaient mêlés d'accusations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondichéri aux Anglais; et la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fusées, sans qu'on en sût la raison, et qu'il avait fait la ronde la nuit, tambour battant. (N°s 144 et 145.)

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très-plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même, qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui, les cris du public en augmentaient encore le nombre et le poids : ce procès devenait très-sérieux malgré son extrême ridicule; on approchait de la catastrophe.

Le célèbre d'Aguesseau a dit dans une de ses mercuriales[1], en adressant la parole aux magistrats, en 1714 : « Justes par la droiture des intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés? et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et si nous l'osons dire, le crime des gens de bien? »

Le terme de *crime* est bien fort; un honnête homme ne commet point de crime, mais il fait souvent des fautes pernicieuses; et quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes?

Le rapporteur[2] passait pour un homme dur, préoccupé et sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute son étendue, le mot de *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il se vantait d'aimer la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, et ensuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du sang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans), coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, et que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuse, réservée aux parricides[3]. Cette scène se passait chez un peuple réputé sociable, dans le temps même où le monstre de l'inquisition s'apprivoisait ailleurs, et où les anciennes lois des temps barbares s'adoucissaient dans

1. Mercuriale XIII. (ÉD.) — 2. Pasquier. (ÉD.)

3. Cinq voix ont donc suffi pour condamner un enfant aux supplices accumulés de la torture ordinaire et extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé, et d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit-fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'État! et cet événement, plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé sur les cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée et humaine!

les autres États. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable assassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte Lally.

Quelques autres juges et lui étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus graciables; on eût dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accusés; et que s'il suffisait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'empereur Julien le Philosophe, qui avait lui-même rendu la justice dans Paris : « S'il suffisait d'accuser, il n'y aurait jamais d'innocents. »

Il fallait lire et relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires, faites dans des lieux dont la position et le nom étaient inconnus aux magistrats; des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte, des incidents, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces : quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions! on s'en repose presque toujours sur le rapporteur dans les affaires compliquées, il dirige les opinions; on l'en croit sur sa parole; la vie et la mort, l'honneur et l'opprobre sont dans sa main.

Un avocat général, ayant lu toutes les pièces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous. C'était M. Séguier, de la même famille que ce chancelier, qui se fit un nom dans l'aurore des belles-lettres, cultivées trop tard en France ainsi que tous les arts; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et plus éloquent encore que le rapporteur, dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges et dans tout Paris. M. Pellot, ancien conseiller de grand'chambre, le juge peut-être le plus appliqué et du plus grand sens, fut entièrement de l'avis de M. Séguier.

On a cru que le parlement, aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi; exilé plus d'une fois pour sa résistance, et résistant toujours; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son autorité sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandants. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur; mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne pas se tromper.

Le vice-roi de l'Inde française fut, après plus de cinquante ans de services, condamné à la mort, à l'âge de soixante-huit ans (6 mai 1766).

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs; et tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en

frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon qui, débordant sur ses lèvres et défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et poussèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battements de mains. On lui bâillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échafaud, et qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon, soulevèrent les esprits de tout Paris, et la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait « que Thomas-Arthur Lally était condamné à être décapité, comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État, et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions. »

On a déjà remarqué ailleurs que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté, en un mot la vente de Pondichéri aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un, veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que, dans tout ce procès, il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin, Lally aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, et ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut pas chargé de l'argent du roi ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues et équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne pût condamner à mort un général d'armée, un maréchal de France. Il faut une loi précise et des preuves précises. Le général Lally usa sans doute très-mal de son autorité, en outrageant de paroles quelques officiers, en manquant d'égards, de circonspection, de bienséance : mais comme il n'y a point de loi qui dise : « Tout maréchal de France, tout général d'armée qui sera un brutal, aura la tête tranchée, » plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était le parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exactions est encore un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lally n'avait jamais imposé une contribution d'un denier, ni sur les habitants de Pondichéri, ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le payement de ses appointements de général : il comptait le recevoir à Paris, et il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*), que trois jours après sa mort, un homme très-respectable ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt : « Il n'y a point de délit particulier, répondit le juge

en propres mots; c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement[1]. » Cela était très-vrai; mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son général, s'il fût mort dans un combat de la main des officiers outragés par lui, on eût pu ne pas le plaindre; mais il ne méritait pas de mourir du glaive de la justice, qui ne connaît ni haine ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eût accusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échafaud; au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel que, dans le temps même où l'on avait instruit ce procès, le Châtelet, chargé par ordre du roi de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amendes, et à des bannissements. Les magistrats du Châtelet avaient senti que, dans l'état d'humiliation et de désespoir où la France était réduite en ce temps malheureux, ayant perdu ses troupes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation, on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en faisant pendre dix ou douze coupables qui, n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contre eux de cabale; et il y en avait une acharnée et terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à son intérêt, sans doute, comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'État, mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prît la place de la haine : on ne revint en faveur de Lally qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa entrer l'équité dans les cœurs avec la commisération.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondichéri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées; et le conseil de Pondichéri avait, dans ses requêtes, fait monter ses trésors à dix-sept millions. Les vrais pauvres intéressants étaient

1. Sous Charles Ier, en Angleterre, le parlement entreprit de faire le procès à l'archevêque Laud, dont le crime réel était d'être le favori du roi, et dont le crime imaginaire était celui *de qui n'en a pas* (comme dit Montesquieu en parlant de *lèse-majesté* et de *trahison*). Jean Herne, plaidant pour lui, disait : « Milords, je représenterai humblement à Vos Grandeurs que ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui est une affaire de la plus haute et de la plus grande conséquence. Il s'agit ici de la vie d'un archevêque, et d'un archevêque élevé à la plus haute dignité....—Monsieur Herne, dit alors le conseiller Wild, en l'interrompant, nous n'avons jamais allégué que chacune de ses actions, *prises en particulier*, rendit cet archevêque coupable de *trahison* et de mort ; mais nous disons que toutes les fautes de cet archevêque, soit grandes, soit petites, *mises ensemble*, forment par une voie d'accumulation une grande *trahison*. — Monsieur le conseiller, répliqua Herne, je vous demande pardon ; mais je n'avais pas su jusqu'ici que deux cents lapins pussent jamais faire un cheval. »

ses parents : le roi leur accorda des grâces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grâce qu'elle espérait était de faire revoir, s'il était possible, le procès par un autre parlement, ou d'en faire remettre la décision à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages et compatissants que la condamnation du général Lally était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les lois, faites pour protéger l'innocence, n'aient servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le supplice des Templiers, point de siècle où les juges en France n'aient commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde et barbare qui commandait ces iniquités judiciaires, tantôt c'était une loi sage qu'on pervertissait [1].

Qu'il soit permis de remettre ici sous les yeux ce que nous avons dit autrefois, que si on avait différé les supplices de la plupart des hommes en place, un seul à peine aurait été exécuté. La raison en est que cette même nature humaine, si cruelle quand elle est échauffée, revient à la douceur lorsqu'elle se refroidit [2].

1. La maréchale d'Ancre fut accusée d'avoir sacrifié un coq blanc à la lune, et brûlée comme sorcière.

On prouva au curé Gaufredi qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud ; et en conséquence il fut déclaré sorcier et athée.

Le jésuite Girard fut accusé d'avoir ensorcelé La Cadière ; le curé Grandier, d'avoir ensorcelé tout un couvent.

Le parlement défendit d'écrire contre Aristote sous peine des galères.

Montecuculli, chambellan, échanson du dauphin François, fut condamné comme séduit par l'empereur Charles-Quint, pour empoisonner ce jeune prince, parce qu'il se mêlait un peu de chimie. Ces exemples d'absurdité et de barbarie sont innombrables.

2. Les ennemis du comte de Lally avaient tellement excité la haine contre lui, qu'un bruit vrai ou faux s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grâce, personne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, serait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit aussi que la crainte de voir cet acte de la justice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue nécessaire à l'existence et à la fortune des ennemis de Lally, avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raison qui fit négliger à son égard toute espèce de bienséance, mais on ne peut le croire sans accuser ceux qui présidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de Lally. D'autres ont aussi prétendu que l'on avait voulu le punir par cette humiliation d'avoir cherché à se tuer ; cette idée est absurde ; on ne peut soupçonner des magistrats d'une superstition aussi cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai ; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respectées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt, serait sévèrement puni ; et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon, est un opprobre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte de Lally a laissé un fils né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire : forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. Enfin l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. Lambert, par le conseil, qui fut effrayé de la foule de violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. de Voltaire était mourant lorsqu'il ap-

ARTICLE XX. — *Destruction de la compagnie française des Indes.*

La mort de Lally ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines : « Ce peuple, auparavant généreux et redoutable, n'était en ce temps-là dangereux que pour ceux qui le servaient ! »

Ce fut depuis un grand problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négociants, parmi les ministres, s'il fallait soutenir ou abandonner ce cadavre à deux têtes, qui avait fait également mal à la fois le commerce et la guerre, et dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilége exclusif employèrent la plume de M. l'abbé Morellet, à la vérité licencié en théologie, mais homme très-instruit, d'un esprit net et méthodique, plus propre à rendre service à l'État dans des affaires sérieuses, qu'à disputer sur des fadaises de l'école. Il prouva que, dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilége qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, et trop souvent dans leur gouvernement, quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses; car les compagnies anglaise, hollandaise, et même danoise, prospéraient avec leur privilége exclusif. Il fut prouvé que les différents ministères, depuis 1725 jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes, aux dépens du roi et de l'État, la somme étonnante de trois cent soixante et seize millions, sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le fantôme de cette compagnie qui avait donné de si grandes espérances fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du duc

prit cette nouvelle : elle le tira de la léthargie où il était plongé. *Je meurs content*, écrivit-il au jeune comte de Lally, *je vois que le roi aime la justice.*

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès ; la haine pour Lally ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenable à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir au parlement de Paris, et à la mémoire de son oncle qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter ; le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. Le fils du comte de Lally a défendu lui-même, dans tous les tribunaux, la cause de son père avec une éloquence simple, noble, et pathétique ; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur ; et quel que soit l'événement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les âmes honnêtes sera sa récompense. — L'arrêt du parlement de Dijon a confirmé celui du parlement de Paris, le 23 août 1783, et même avec plus de dureté. (L'addition à cette note est de Wagnière, secrétaire de Voltaire.)

d'Orléans, ni sous aucun des ministres de Louis XV. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence; et cette compagnie aurait encore été exposée à les perdre. Les actionnaires et les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac, de sorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

La compagnie anglaise, mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance et de la gloire qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires et avec le gouvernement : mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs qui ne s'accordaient pas sur le partage des dépouilles; et celles de la compagnie française ont été des plaintes et des cris de vaincus, s'accusant les uns les autres de leurs infortunes au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord Clive et à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'État et non à des particuliers, ainsi que le parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre et celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un représentait légalement la nation entière; l'autre était un simple tribunal de judicature, chargé d'enregistrer les édits des rois. Le parlement anglais décida, le 24 mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord Clive et à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde; que cette bassesse serait aussi injuste que si on avait voulu punir l'amiral Anson d'avoir fait le tour du globe en vainqueur; et qu'enfin le plus sûr moyen d'encourager les hommes à servir leur patrie était de leur permettre de travailler aussi pour eux-mêmes. Ainsi il y eut en tout une différence prodigieuse entre le sort de l'Anglais Clive et celui de l'Irlandais Lally : mais l'un était vainqueur et l'autre vaincu; l'un s'était fait aimer et l'autre s'était fait détester.

De savoir à présent ce que deviendra la compagnie anglaise; de dire si elle établira sa puissance dans le Bengale et sur la côte de Coromandel sur d'aussi bons fondements que les Hollandais en ont jeté à Batavia; ou si les Marattes et les Patanes trop aguerris prévaudront contre elle, si l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique septentrionale.... c'est ce que le temps doit apprendre à notre postérité. Ce que nous savons de certain jusqu'à présent, c'est que tout change sur la terre.

ARTICLE XXI. — *De la science des brachmanes.*

C'est une consolation de quitter les ruines de la compagnie française des Indes, l'échafaud sur lequel le meurtre de Lally fut commis, et les malheureuses querelles de nos marchands et de nos officiers. On sort avec plaisir d'un chaos si triste pour retourner à la contemplation philosophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vaste et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jésuite Lavaur, et les mensonges imprimés du jésuite Martin, et même les

miracles attribués à François Xavero, appelé chez nous Xavier, ne nous feront jamais connaître.

C'est d'abord une remarque très-importante que Pythagore alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins et plus de sept cents ans avant notre ère vulgaire, si récemment adoptée par nous. Or, certainement Pythagore n'aurait pas entrepris un si étrange voyage, si la réputation de la science des brachmanes n'avait été dès longtemps établie de proche en proche en Europe, et si plusieurs voyageurs n'avaient déjà enseigné la route.

On sait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne sont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'instruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils savaient. Leurs intrigues et leurs propres superstitions occupaient toute leur vie sédentaire. La mer leur était en horreur; c'était leur Typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Égypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux; il fallait qu'un étranger se fît couper le prépuce pour être admis à leur parler : un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des marchands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs que, dans l'histoire allégorique de Job[1], écrite en arabe longtemps avant le Pentateuque, ce Job parle du commerce des Indes et des toiles peintes.

Nous avons rapporté que l'histoire de Bacchus, né en Arabie, était fort antérieure à Job. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être; mais il est encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une Nuits*. Ils firent de Bacchus un conquérant musicien, débauché, ivrogne, magicien et dieu. Des rayons de lumière lui sortaient de la tête; une colonne de feu marchait devant son armée pendant la nuit; il écrivait ses lois en chemin sur des tables de marbre; il traversait à pied la mer Rouge avec une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants; d'un coup de baguette il faisait jaillir d'un rocher une fontaine de vin; il arrêtait à la fois d'un seul mot la lune qui marche et le soleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que longtemps après, quand les Grecs ayant équipé un vaisseau pour aller trafiquer en Mingrélie, leurs prophètes poëtes embellirent cette entreprise utile, en y mêlant des oracles, des miracles, des demi-dieux, des héros et des prostituées, enfin des sages voyagèrent pour s'instruire.

Le premier qui soit connu pour être venu chercher la science dans l'Inde, est l'un de ces anciens Zerdust que les Grecs appelaient Zo-

1. Job, chap. XXVIII, v. 16.

roastre; le second est Pythagore. M. Holwell nous assure qu'il a vu leurs noms consacrés dans les annales des brachmanes, à la suite des noms des autres disciples venus à l'école de Bénarès sur la frontière septentrionale du Bengale. Ils ont aussi dans leurs registres le nom d'Alexandre; mais il est parmi les destructeurs, tout grand homme qu'il était; et les Pythagore et les Zoroastre sont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les brachmanes, et qui rapportèrent dans leur patrie le peu de vérités et la foule des erreurs qu'ils avaient apprises.

Nous avons déjà reconnu que l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, étaient enseignées chez les brachmanes. Les douze signes de leur zodiaque et leurs vingt-sept constellations en sont une preuve évidente.

Les brachmanes connaissaient la précession des équinoxes de temps immémorial et ils se trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul; car ce mouvement apparent des étoiles était chez eux et est encore de cinquante-quatre secondes par an; de sorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans, au lieu que les Grecs la firent de trente-six mille. Elle est chez nous de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans; ainsi les brachmanes se rapprochaient plus de la vérité que les Grecs, qui vinrent longtemps après eux.

M. Le Gentil, savant astronome, qui a demeuré quelque temps à Pondichéri, a rendu justice aux brames modernes, qui ne sont que les échos des premiers brachmanes. Il a très-ingénieusement résolu le problème de la durée du monde, fixée par ces anciens philosophes de l'Inde à quatre millions trois cent vingt mille ans, dont il y a trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un d'écoulés en l'an 1773 de notre ère. Ainsi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-deux mille cent dix-neuf ans à subsister.

M. Le Gentil s'est très-bien aperçu que ce nombre, qui semble prodigieux, et qui n'est rien par rapport au temps nécessairement éternel, n'est qu'une combinaison des révolutions de l'équinoxe, à peu près comme la période julienne de Jules Scaliger, qui est une multiplication des cycles du soleil par ceux de la lune et par l'indiction.

Mais, en même temps, M. Le Gentil a reconnu avec admiration la science des brachmanes, et l'immensité des temps qu'il fallut à ces Indiens pour parvenir à des connaissances dont les Chinois même n'ont jamais eu l'idée, et qui ont été inconnues à l'Égypte et à la Chaldée qui enseigna l'Égypte.

Ægyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivos.

ARTICLE XXII. — *De la religion des brachmanes et surtout de l'adoration d'un seul Dieu.*

Le gouvernement chinois accusé d'athéisme. — La théogonie des brachmanes s'enfonce dans des temps qui doivent encore plus étonner l'espèce humaine, dont la vie n'est qu'un instant.

M. Dow, M. Holwell, sont d'accord dans l'exposition de cette antique

théogonie [1]. Tous deux savaient la langue sacrée du *Hanscrit* ou *Sanscrit*, tous deux avaient demeuré longtemps dans le Bengale, où la première école des brachmanes subsiste encore.

Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs services et au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit et de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les brames ont conservé des livres écrits depuis près de cinq mille années, lesquels prouvent nécessairement une suite prodigieuse de siècles précédents.

Que les Indiens aient toujours adoré un seul Dieu, ainsi que les Chinois, c'est une vérité incontestable. On n'a qu'à lire le premier article de l'ancien *Shasta* traduit par M. Holwell. La fidélité de la traduction est reconnue par M. Dow, et cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diffèrent sur quelques autres articles; voici cette profession de foi : nous n'avons point sur la terre d'hommage plus antique rendu à la Divinité.

« Dieu est celui qui fut toujours : il créa tout ce qui est; une sphère parfaite, sans commencement ni fin, est sa faible image. Dieu anime et gouverne toute la création par la providence générale de ses principes invariables et éternels. Ne sonde point la nature de l'existence de celui qui fut toujours; cette recherche est vaine et criminelle : c'est assez que jour par jour et nuit par nuit ses ouvrages t'annoncent sa sagesse, sa puissance et sa miséricorde. Tâche d'en profiter. »

Quand nous écririons mille pages sur ce simple passage, selon la méthode de nos commentateurs d'Europe, nous n'y ajouterions rien : nous ne pourrions que l'affaiblir. Qu'on songe seulement que, dans le temps où ce morceau sublime fut écrit, les habitants de l'Europe, qui sont aujourd'hui si supérieurs au reste de la terre, disputaient leurs aliments aux animaux et avaient à peine un langage grossier.

Les Chinois étaient, à peu près dans ce temps, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur Kang-ki, tirée des anciens livres, et rapportée dans la compilation de du Halde [2].

« Au vrai principe de toutes choses.

« Il n'a point eu de commencement et il n'aura point de fin. Il a produit toutes choses dès le commencement. C'est lui qui les gouverne et qui en est le véritable seigneur. Il est infiniment bon, infiniment juste; il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité et une souveraine justice. »

L'empereur Kien-long s'exprime avec la même énergie dans son poëme de *Moukden* composé depuis peu d'années. Ce poëme est simple : il célèbre sans enthousiasme les bienfaits de Dieu et les beautés de la

1. On en trouvera quelque chose dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; mais c'est surtout chez MM. Holwell et Dow qu'il faut s'instruire. Consultez aussi les judicieuses réflexions de M. Sinner, dans son *Essai sur les dogmes de la métempsycose et du purgatoire.*

2. Page 41, édition d'Amsterdam.

nature. Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ses premiers empereurs? Confucius était vice-roi d'une grande province. Avons-nous parmi nous beaucoup d'hommes pareils?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un seul Dieu sans superstition et de contenir toujours les bonzes, aux rêveries desquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus sincères respects. Nous ne prétendons point inférer de là que ces nations orientales l'emportent sur nous dans les sciences et dans les arts; que leurs mathématiciens aient égalé Archimède et Newton; que leur architecture soit comparable à Saint-Pierre de Rome, à Saint-Paul de Londres, à la façade du Louvre; que leurs poëmes approchent de Virgile et de Racine; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout, mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monuments les plus irréfragables sur l'unité de Dieu, qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empêché nos disputeurs de l'Occident de donner à des gouvernements si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être, et il faut avouer, avec le P. Lecomte, « qu'ils offraient à Dieu un culte pur dans les plus anciens temples de l'univers. »

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul Dieu dont le feu était l'emblème, comme le savant Hyde l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré [1].

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un Dieu suprême dont le soleil et les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage et méthodique Sale, le seul bon traducteur de l'*Alcoran* [2].

Les Égyptiens, malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocodiles et de leurs oignons, malgré leurs fables d'Ishet, d'Oshiret et de Typhon, adorèrent un Dieu suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Égypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul Dieu.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente [3].

1. *Historia religionis veterum Persarum eorumque magorum.* (ÉD.)

2. La traduction de l'*Alcoran*, par Sale, est en anglais. (ÉD.)

3. Nous citerons ici un passage de Sénèque qui confirme cette opinion de M. de Voltaire, et qui prouve combien ceux qui ont accusé les Romains de polythéisme ou d'idolâtrie ont eu d'ignorance ou de mauvaise foi. Dans toutes les nations un peu éclairées, les hommes d'un état supérieur au peuple ont reconnu un Dieu suprême.

« Ils n'ont pas même cru (les anciens) que le Jupiter qui lance la foudre fût celui qu'on adore dans le Capitole et dans les autres temples ; ils ont désigné le même Jupiter que nous, le surveillant et le conservateur de l'univers, l'âme et l'esprit du grand tout, l'architecte et le maître de ce grand édifice du monde, enfin un être à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler *le destin?* vous ne vous tromperez pas ; c'est de lui que tout dépend, il est la cause des causes. Voulez-vous le nommer *la providence?* vous aurez encore raison ; c'est lui dont la sagesse pourvoit à tous les besoins du monde, y entretient l'ordre, en dirige les mouvements. Voulez-vous lui donner le nom de *nature?* vous ne serez pas répréhensible ; c'est lui qui a donné la naissance à tous les êtres ; c'est son souffle qui nous anime. Voulez-vous enfin le désigner sous le nom général de

Les Grecs et les Romains, en adorant le Dieu très-bon et très-grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires: mais nous répéterons ici qu'il est aussi absurde de leur reprocher l'idolâtrie parce qu'ils reconnaissaient des êtres supérieurs à l'homme et subordonnés à Dieu, qu'il serait injuste de nous accuser d'être idolâtres parce que nous vénérons des saints[1].

Les métamorphoses d'Ovide n'étaient point la religion de l'empire romain; et ni *la Fleur des saints*, ni le *Pensez-y-bien*, ne sont la religion des sages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accusations fondées sur l'ignorance et sur la mauvaise foi. On a hautement imputé l'athéisme au gouvernement chinois, et les ennemis des jésuites les ont accusés de fomenter l'athéisme à Pékin. Il y a sans doute à la Chine et dans l'Inde, comme ailleurs, des philosophes qui, ne pouvant concilier le mal physique et le mal moral dont la terre est inondée, avec la croyance d'un Dieu, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une nécessité fatale. Les athées sont partout, mais aucun gouvernement ne le fut par principe, et ne le sera jamais: ce n'est l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles; il faut un frein aux hommes.

D'autres jésuites missionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine, et soldats crédules naguère d'un despote artificieux, ceux-là ont pris les brames adorateurs d'un seul Dieu pour des idolâtres. Nous avons déjà vu avec quelle simplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe; ils le persuadaient dans Pondichéri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorants qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'est jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un brachmane, d'un gymnosophiste. Nous ne pouvons ici adoucir les termes: il faut avoir bien peu de raison et beaucoup de hardiesse pour croire qu'il soit possible de prendre pour son dieu un être qu'on suppose condamné par Dieu même à des supplices et à des opprobres éternels, un fantôme abominable et ridicule, occupé à nous faire tomber dans l'abîme de ses tourments. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

monde? ce ne sera pas non plus une erreur; le grand tout que vous voyez n'est que lui-même; il est disséminé tout entier dans ses propres parties, et se soutient par sa propre énergie. Les Étrusques ont pensé comme nous; et s'ils lui ont attribué l'émission de la foudre, c'est que rien ne se fait sans lui.» (Sén., *Quest. nat.*, l. II, c. XLV). *Traduction de M. de La Grange.* (*Ed. de Kehl.*)

1. Que pourraient en effet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à saint Janvier, à saint Antoine, à saint François, à saint Fiacre, à saint Roch, à sainte Claire, à sainte Ragonde, et pas une au maître de la nature, à l'essence suprême et universelle par qui nous vivons?

ARTICLE XXIII.—*De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes sur l'origine du mal.*

Les anciens brachmanes sont sans contredit les premiers qui osèrent examiner pourquoi sous un Dieu bon il y a tant de mal sur la terre. Et ce qui est très-remarquable, c'est que ces mêmes philosophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuse, et dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes et des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, et que les Juifs, dans des temps plus récents, appelèrent Gog et Magog[1]; termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes et les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, et probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, durent pénétrer profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts et de ces jeux qui exercent et qui fatiguent l'esprit humain, aient voulu sonder un abîme que nous creusons encore tous les jours, et dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faiblesse humaine de penser qu'il n'y a du mal sur la terre que parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas; parce que l'être parfait et universel ne peut rien faire de parfait et d'universel comme lui; parce que des corps sensibles sont nécessairement soumis aux souffrances physiques; parce que des êtres qui ont nécessairement des désirs ont aussi nécessairement des passions, et que ces passions ne peuvent être vives sans être funestes.

Cette philosophie semblait devoir être d'autant plus adoptée par les brachmanes, que c'est la philosophie de la résignation; et les brachmanes, dans leur apathie, semblaient les plus résignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'essor à leurs idées métaphysiques que d'admettre le système de la nécessité des choses; système embrassé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéisme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, et dont nos philosophes d'Europe sont encore aujourd'hui si soupçonnés[2].

Les premiers brachmanes imaginèrent donc une fable très-ingénieuse et très-hardie, qui semblait justifier la Providence divine, et rendre raison du mal physique et du mal moral. Ils supposèrent que l'Être suprême n'avait créé d'abord que des êtres presque semblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, *debta*, auxquels les Perses donnèrent depuis le nom de

1. Ézéchiel, XXXVIII, 2; *Apocalypse*, XX, 7. (ÉD.)

2. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, rapporte (tome II, page 178) que le minime Mersenne, colporteur des rêveries de Descartes, écrivit dans une de ses lettres qu'il y avait soixante mille athées dans Paris, de compte fait, et qu'il en connaissait douze dans une seule maison. La police supprima cette lettre pour l'honneur du corps.

péris, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée*. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient précisément par demi-dieux en Asie, et même en Grèce et à Rome. Nous employons le mot d'*ange* qui ne signifie que messager; et nous avons attribué mille faits miraculeux à ces messagers divins dont il est parlé dans la sainte Écriture : tant les hommes ont aimé également à la fois la vérité et le merveilleux[1] !

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, reçurent la vie longtemps avant que l'Éternel créât les étoiles, les planètes et notre terre. Dieu tenait lieu de tout avec ses debta, qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à Brama lui-même s'exprime :

« L'éternel.... absorbé dans la contemplation de son essence, résolut de communiquer quelques rayons de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables de sentir et de jouir.... ils n'existaient pas encore, Dieu voulut et ils furent. »

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition, sont sublimes, et qu'on ne peut disputer sur ce passage comme Boileau disputa contre l'évêque d'Avranches et contre Le Clerc sur cet endroit de *la Genèse* : « Il dit : *Que la lumière se fasse*, et la lumière se fit.[2] »

1. Ἄγγελος, chez les Grecs, ne signifiait que messager. Tous les commentateurs de la sainte Écriture conviennent que les *meleachim* hébreux, qu'on a traduits par ἄγγελοι, *angeli*, *anges*, n'ont été connus que lorsque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. Raphaël n'est nommé que dans le livre de Tobie, et Tobie était captif en Médie. Michel et Gabriel ne se trouvent pour la première fois que dans Daniel. C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque chose dans la filiation des idées anciennes.

2. Longin, ancien rhéteur grec, attaché à Zénobie, reine de Palmyre, dit dans son *Traité du Sublime*, chap. VII : « Moïse, législateur des Juifs, qui n'était pas sans doute un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité au commencement de ses lois par ces paroles : *Dieu dit : Que la lumière se fasse, et la lumière se fit ; que la terre se fasse, et la terre se fit.* » Il faut que Longin n'eût pas lu le texte de Moïse, puisqu'il l'altère et qu'il l'allonge. On sait qu'il n'y a point *que la terre se fasse, et la terre se fit*. La création est sans doute sublime ; mais le récit de Moïse est très-simple, comme le style de toute *la Genèse* l'est, et le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, et l'histoire de *la Genèse* ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière comme tout le reste, en répétant toujours la même formule : « Et la terre était informe et vide, et les ténèbres étaient sur la superficie de l'abîme, et le vent de Dieu soufflait sur les eaux, et Dieu dit : « Que la lumière se fasse, » et la lumière se fit ; et il vit que la lumière était bonne, et il divisa la lumière des ténèbres ; et il appela la lumière *jour*, et il fut fait un jour, le soir, et le matin. Dieu dit aussi : « Que le firmament « se fasse au milieu des eaux, et qu'il divise les eaux des eaux ; » et Dieu fit le firmament, et il divisa les eaux sous le firmament des eaux sur le firmament ; et il appela le firmament *ciel* : et il fut fait un second jour, le soir, et le matin, etc. ; et Dieu dit : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul « lieu, et que l'aride paraisse, » et il fut fait ainsi. Et Dieu appela l'aride la *terre*, et il appela l'assemblage des eaux la *mer*, et il vit que cela était bon. » Il est de la plus grande évidence que tout est également simple et uniforme dans ce récit, et qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre.

Ce fut le sentiment de Huet : Boileau le combattit rudement avant que Huet fût évêque. Celui-ci répondit savamment, et Boileau se tut quand Huet fut promu à un évêché. Le Clerc ayant soutenu l'opinion de Huet, et n'étant point évêque, Boileau tomba plus rudement encore sur Le Clerc, qui lui répondit de même.

Quoi qu'il en soit, les debta, ces favoris de Dieu, abusant de leur bonheur et de leur liberté[1], se révoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géants contre les dieux, des attentats de Typhon contre Ishet et Oshiret, que les Grecs appelèrent Isis et Osiris, et de la rebellion éternelle d'Arimane contre son créateur, Orosmade ou Oromase chez les Perses. On sait assez que la fable se propage plus aisément et plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voisins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jàmais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur Astarté, leur Moloc, leur Adonis ou Adoni : ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier siècle de notre ère, lorsque dans la foule de mille écrits apocryphes on en supposa un qu'on osa attribuer à Énoc, *septième homme après Adam*[2]. On fait dire à ce septième homme que les anges firent autrefois une conspiration; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu Énoc nomme les anges coupables; il ne nomme point leurs maîtresses. Il se contente de dire que les géants naquirent de leurs amours[3]. L'apôtre saint Jude ou Juda, ou Lébée, ou Tebeus, ou Thadeus, cite ce faux Énoc comme un livre canonique dans la lettre qui lui est attribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. Saint Jude, dans cette lettre, parle de la défection des anges.

Voici ses paroles[4] : « Or je veux vous faire souvenir de tout ce que vous savez, que Jésus, sauvant le peuple de la terre d'Égypte, détruisit ensuite ceux qui ne crurent pas, et qu'il retient dans des chaînes éternelles et dans l'obscurité les anges qui n'ont pas gardé leur principauté, mais qui ont quitté leur domicile. »

Et dans un autre endroit[5], en parlant des méchants : « Ce sont des nuées sans eau, des arbres d'automne sans fruits, deux fois morts et déracinés; des flots de la mer agitée, écumant ses confusions; des étoiles errantes, à qui la tempête des ténèbres est réservée pour l'éternité. Or c'est d'eux qu'a prophétisé Énoc, le septième après Adam. »

On s'est donc servi dans notre Occident d'un livre apocryphe pour fonder la chute des anges, la première cause de la chute de l'homme.

1. Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de Dieu contre leur maître pouvait éblouir, mais ne résolvait pas la question : car on pouvait toujours demander pourquoi Dieu donna à ses favoris le pouvoir de l'offenser; pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire. Il est démontré que cette difficulté est insoluble.

2. Jude, verset 14. (ÉD.)

3. Dom Calmet était persuadé de l'existence de cette race de géants, comme de celle des vampires. Il se prévaut surtout, dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que fit, en 1613, un fameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit dom Calmet, le tombeau et les os du roi Teutoboc, qui avait trente pieds de long et douze pieds d'une épaule à l'autre; c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi Teutoboc descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfants aux filles.

4. Versets 5 et 6. (ÉD.) — 5. Versets 12-14. (ÉD.)

TAYLOR INST. OXFORD

On a corrompu aussi le sens naturel d'un passage d'Isaïe pour transformer le premier des anges en diable, en tordant singulièrement ces paroles[1]; « Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer? » Il est vrai que notre populace appelle notre diable Lucifer; mais le mot Lucifer n'est point dans Isaïe : c'est Hélel : c'est l'étoile du matin; c'est l'étoile de Vénus; c'est une métaphore dont Isaïe se sert pour exprimer la mort du roi de Babylone : « Comment as-tu pu mourir, malgré tes musettes? comment es-tu couché avec les vers? comment es-tu tombée, étoile du matin? » Les commentateurs figuristes ont imaginé cette équivoque pour faire accroire que le diable, Lucifer, est tombé du ciel; et cette erreur s'est longtemps soutenue[2].

Mais la vérité est qu'il n'a jamais été question d'un génie, d'un demi-dieu, d'un ange précipité du ciel, que dans le *Shasta* des brachmanes. Ni Lucifer, ni Belzébuth, ni Satan, n'étaient son nom. Il s'appelait Moisasor : c'était le chef de la bande rebelle; il devint diable, si l'on veut, avec sa suite : il fut du moins damné en effet. L'Éternel le précipita dans le vaste cachot de l'ondéra; mais il ne fut point tentateur; il ne vint point exciter les hommes au péché; car ni les hommes ni la terre n'existaient alors. Dieu l'enferma dans ce grand enfer de l'ondéra, lui et les siens, pour des milliers de monontours. Or il faut savoir qu'un *monontour* est une période de quatre cent vingt-six millions d'années. Chez nous, Dieu n'a pas encore pardonné au diable; mais chez les Indiens, Moisasor et sa troupe obtinrent leur grâce au bout d'un monontour. Ainsi l'enfer de l'ondéra n'avait été, à proprement parler, qu'un purgatoire[3].

Alors Dieu créa la terre et la peupla d'animaux. Il fit venir les délinquants, dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'est depuis ce temps que les vaches sont si sacrées dans la presqu'île de l'Inde, et que les dévots n'y mangent aucun animal. Ensuite les anges pénitents furent changés en hommes, et distingués en quatre castes. Comme coupables, ils apportèrent dans ce monde le germe des vices; comme punis, ils apportèrent le principe de tous les maux physiques : voilà l'origine du bien et du mal.

On reprochera peut-être à ce système que les animaux n'ayant point péché, sont pourtant aussi malheureux que nous, qu'ils se dévorent tous les uns les autres, qu'ils sont mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eût été une faible objection du temps qu'il y avait des cartésiens.

Nous n'entrerons point ici dans les disputes des théologiens de l'Inde sur cette origine du mal. Les prêtres ont disputé partout; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paisibles.

Des philosophes pourront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, aient formé un système de religion, qui, quoique in-

1. Isaïe, XIV, 12. (ÉD.)
2. Voy. l'article BEKER dans les *Questions sur l'Encyclopédie.*
3. Vous retrouverez le purgatoire chez les Égyptiens, vous le retrouverez très-expressément dans le sixième chant de l'*Enéide*. Nous avons tout pris des anciens, presque sans exception.

génieux, est pourtant si peu raisonnable. Nous pourrions répondre qu'ils avaient affaire à des imbéciles, et que les prêtres chaldéens, persans, égyptiens, grecs, romains, n'eurent jamais de système ni mieux lié, ni plus vraisemblable.

Il est absurde, sans doute, de changer des êtres célestes en vaches; mais on voit chez toutes les nations policées et savantes la plus misérable folie marcher à côté de la plus respectable sagesse. Les vaisseaux d'Énée changés en nymphes chez les Romains, la fille d'Inachus devenue vache chez les Grecs, et de vache devenue étoile, valaient bien les debta changés en vaches et en hommes. Milton n'a-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les sciences exactes, transformé notre diable en crapaud, en cormoran, en serpent, quoique la sainte Écriture dise positivement le contraire[1]? De pareilles niaiseries eurent cours partout, hors chez les sages Chinois et chez les Scythes, trop simples pour inventer des fables.

L'antre de Trophonius fut plus respecté en Grèce que l'académie : les augures à Rome eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord, ensuite vient la vérité, qui, voyant la place prise, est trop heureuse de trouver un asile obscur chez les sages

ARTICLE XXIV. — *De la métempsycose.*

Le dogme de la métempsycose suivait naturellement de la transformation des génies en vaches et des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, et enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les brachmanes croyaient qu'on avait une âme dans l'Inde aussi bien que partout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être; sans savoir s'il est une substance ou une qualité; sans examiner si Dieu peut animer la matière; sans rechercher si, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la pensée à des organes formés par lui; en un mot, sans rien savoir. Ils prononçaient vaguement et au hasard le nom d'âme, comme nous le prononçons tous. Et puisqu'il est plus aisé à tous les hommes d'imaginer que de raisonner, ils se figurèrent que l'âme d'un homme de bien pouvait passer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa, ou même retourner animer le corps du défunt dans le ciel sa première patrie. C'est pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves se sont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, et souvent sans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des disciples de brames, et jusqu'à des brames même, se brûler pour renaître bienheureux. C'est assez qu'une femme sensible et superstitieuse, comme il y en a tant, se soit jetée dans les flammes

1. Or le serpent était le plus fin de tous les animaux.

d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée; comme il suffit qu'un faquir marche tout nu, chargé de fers et de vermine, pour qu'il ait des disciples[1].

Le dogme de la métempsycose était d'ailleurs spécieux, et même un peu philosophique; car, en admettant dans tous les animaux un principe moteur intelligent (chacun en raison de ses organes), on supposait que ce principe intelligent, étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette âme était faite pour un corps, disaient les Indiens, donc elle ne pouvait exister sans un corps. Si, après la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il fallait en ce cas que Dieu fût continuellement occupé à créer de nouvelles âmes. Il se délivrait de ce soin en faisant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusque-là; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande difficulté. Que faisait-on des âmes qui n'avaient plus de logement[2]? Il n'était guère possible de bien répondre à cette objection; mais quel est l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent?

La doctrine de la métempsycose eut cours dans toute l'Inde, et autant au delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit jusqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes; mais non pas chez les colaos et chez les lettrés gouvernés par les lois. Pythagore, après une longue suite de siècles, l'ayant apprise dans la presqu'île de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la Grande-Grèce attachée à d'autres fables; car chaque peuple avait la sienne.

Les Égyptiens inventèrent une autre folie; ils imaginèrent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans; et même, enfin, trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leur choen, de leurs prêtres, que leurs âmes rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance, ils essayèrent de ne perdre de leurs corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Égypte. Une âme, à la vérité, devait être fort embarrassée de se trouver sans ses entrailles et sans sa cervelle que les embaumeurs avaient arrachées; mais les difficultés n'arrêtèrent jamais les systèmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière[3].

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans Pythagore et dans Timée de Locres, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, et dans son dialogue, non moins chimérique, de

1. Nous lisons dans la relation des deux Arabes qui voyagèrent aux Indes et à la Chine, dans le neuvième siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout nu, chargé de chaines, ayant le visage tourné au soleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, et qu'au bout de seize ans, en repassant au même endroit, ils le virent dans la même posture.

2. Voy. le catéchisme des brachmanes, art. XXVI.

3. Charles Bonnet. (ÉD.)

Phèdre. Il semblerait que Virgile crût à ce système, dans son sixième chant, s'il croyait quelque chose.

O pater! anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
Corpora? Quæ lucis miseris tam dira cupido!
Æneid., lib. VI, v. 719.

Quel désir insensé d'aspirer à renaître;
D'affronter tant de maux pour le vain plaisir d'être;
De reprendre sa chaîne, et d'éprouver encor
Les chagrins de la vie et l'horreur de la mort!

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempsycose, quoiqu'ils ne connussent ni le Léthé de Virgile, ni les embaumements de l'Égypte. César dit dans ses *Commentaires*[1] : « Ils pensent que les âmes ne meurent point, mais qu'elles passent d'un corps à un autre. Cette idée, selon eux, inspire un courage qui fait mépriser la mort. »

Mais César, qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'âme, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que César ait eu tort, et que les Gaulois aient eu raison, il est toujours indubitable que les Indiens sont les inventeurs de la métempsycose, et les premiers auteurs de la théologie.

Il nous semble que c'est au grand Thibet que la sublime folie de la métempsycose a produit le plus grand effet. Les lamas ont su persuader aux Tartares de ce pays que leur grand prêtre était immortel; et la populace, qui croit tout, le croit encore. Le fait est que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantasque que l'âme de leur pontife passait dans l'âme de son successeur, ils ont enté sur cette absurdité sacrée une autre folie plus respectée encore du peuple, c'est que ce grand lama ne meurt jamais. On a vu ailleurs des opinions si bizarres, qu'un homme sage est en doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé.

Optimus ille est
..... *qui minimis urgetur*[2].

ARTICLE XXV. — *D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.*

Personne ne doute aujourd'hui que les brachmanes et leurs successeurs n'aient toujours reconnu un Dieu suprême, créateur, conservateur, rémunérateur, punisseur et miséricordieux. « Ces idolâtres, dit le jésuite Bouchet[3], reconnaissent un Dieu infiniment parfait, qui existe de toute éternité, et qui renferme en soi les plus excellents attributs. » Ensuite, pour prouver qu'ils sont idolâtres, il dit que, selon eux, « il y a une distance infinie entre Dieu et tous les êtres, et qu'il

1. *De Bello Gallico*, VI, v. (ÉD.) — 2. Horace, liv. I, sat. III, 68-69. (ÉD.)
3. Recueil IXe, p. 6.

a créé des substances intermédiaires entre lui et les hommes. » Le jésuite Bouchet n'est ni conséquent ni poli : il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à Ignace et à Xavier, de baiser à genoux le prétendu cadavre de Xavier, de l'invoquer, et d'offrir de l'encens à ses os vermoulus. Certes, si l'on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois quel est l'idolâtre, ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant selon les apparences, c'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une espèce de trinité sous un Dieu unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar et de Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange, et de l'ancienne école de Bénarès; mais où sont les théologiens qui s'accordent ? Tous admettent trois dieux sous un seul Dieu. Ces trois dieux sont Brama, Vishnou et Sib. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand Dieu créateur ? C'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guère que sur le dogme de la création. Toutes les sectes et toutes les castes rassemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa et le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la seule pensée de l'Éternel. C'est cette fête surtout que nos missionnaires ont appelée la grande fête du diable.

Les brachmanes représentèrent Dieu sous trois emblèmes. Brama est le dieu créateur; Vishnou ou bien Vithnou est le dieu conservateur, qui s'est incarné tant de fois; Sib est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens très-anciens l'appellent le dieu destructeur : tant il est difficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine de s'accorder ensemble !

Nous n'avons pas assez de monuments de l'antiquité pour oser affirmer que l'*Isis*, l'*Osiris* et l'*Horus* des Égytiens soient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas si les trois frères Jupiter, Neptune et Pluton, qui se partagèrent le monde, sont une fable imitée d'une autre fable; nous répéterons seulement ici combien le nombre trois fut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que, dans l'Orient, un secret instinct eût pressenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième personne aux trois autres. Cette quatrième personne est Routren, selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand Origène[1] appelle le dieu supplantateur.

1. Origène, dans la réfutation qu'il publia de Celse, après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se sert des noms propres convenables; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu *supplantateur*, destructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'Adonaï et de Sabaoth, on n'opérera rien; mais si on se sert des noms propres syriaques Adonaï, Sabaoth, la cérémonie magique aura son plein et entier effet. (Origène, *contre Celse*, article 20 et article 262.)

On voit encore dans quelques anciens temples des brachmanes cette représentation des quatre attributs de Dieu, figurée par quatre têtes sous une même couronne; et c'est cet emblème de la divinité unique et multiforme, que nos aumôniers de vaisseau ne manquèrent pas de prendre pour le diable dès qu'ils furent descendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes mêlées dans ce pays, comme dans d'autres, avec la connaissance d'un Être suprême. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme sur la terre, des oracles, des prodiges, et de toutes les folies qui ont partout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux; il s'appelle *Cam-débo :* on lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, et dont aucun du moins ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, et par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des *usséra ;* ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, et dont Mahomet pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les Salamandres, les Ondains, les Sylphes et les Gnomes; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel et les quatre éléments.

ARTICLE XXVI. — *Du catéchisme indien.*

M. Dow nous assure que les brachmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchisme, dont voici la substance. C'est un entretien entre la raison humaine, qu'ils appellent *narud*, et la sagesse de Dieu, qu'ils nomment *brim* ou *bram*.

LA RAISON. — O premier-né de Dieu! on dit que tu créas le monde. Ta fille, la raison, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit.

LA SAGESSE DIVINE.— Ma fille, ne te trompe pas : ne pense point que j'aie créé le monde indépendamment du premier moteur. Dieu a tout fait. Je ne suis que l'instrument de sa volonté. Il m'appelle pour exécuter ses desseins éternels.

LA RAISON. — Que dois-je penser de Dieu?

LA SAGESSE DIVINE. — Qu'il est immortel, incompréhensible, invisible, sans forme, éternel, tout-puissant, qu'il connaît tout, qu'il est présent partout.

LA RAISON. — Comment Dieu créa-t-il le monde?

LA SAGESSE DIVINE. — La volonté demeura dans lui de toute éternité : elle était triple, créatrice, conservatrice, exterminante.... Dans une conjonction des destins et des temps, la volonté de Dieu se joignit à sa bonté, et produisit la matière. Les actions opposées de la volonté qui crée, et de la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui

naît et qui périt[1]. Tout sortit de Dieu, et tout rentra dans Dieu.... Il dit au *sentiment* : « Viens; » et il le logea chez tous les animaux; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au-dessus d'eux.

LA RAISON. — Qu'entends-tu par sentiment?

LA SAGESSE DIVINE. — C'est une portion de la grande âme de l'univers; elle respire dans toutes les créatures pour un temps marqué.

LA RAISON. — Que devient-il après leur mort?

LA SAGESSE DIVINE. — Il anime d'autres corps, où il se replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immense dont il est sorti.

LA RAISON. — Les âmes vertueuses seront-elles sans récompense, et les criminelles sans punition?

LA SAGESSE DIVINE. — Les âmes des hommes sont distinguées de celles des autres animaux. Elles sont raisonnables. Elles ont la conscience du bien et du mal. Si l'homme fait le bien, son âme, dégagée de son corps par la mort, sera absorbée dans l'essence divine, et ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'âme du méchant restera revêtue des quatre éléments; et après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps; mais, si elles ne reprennent leur première pureté, elles ne seront jamais absorbées dans le sein de Dieu.

LA RAISON. — Quelle est la nature de cette infusion dans Dieu même?

LA SAGESSE DIVINE. — C'est une participation à l'essence suprême: on ne connaît plus les passions; toute l'âme est plongée dans la félicité éternelle.

LA RAISON. — O ma mère! tu m'as dit que si l'âme n'est parfaitement pure, elle ne peut habiter avec Dieu. Les actions des hommes sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Où vont toutes ces âmes mi-parties immédiatement après la mort?

LA SAGESSE DIVINE. — Elles vont subir dans l'ondéra, pendant quelque temps, des peines proportionnées à leurs iniquités. Ensuite elles vont au ciel, où elles reçoivent *quelque temps* la récompense de leurs bonnes actions; enfin, elles rentrent dans des corps nouveaux.

LA RAISON. — Qu'est-ce que le temps, ma mère?

LA SAGESSE DIVINE. — Il existe avec Dieu pendant l'éternité; mais on ne peut l'apercevoir et le compter que du point où Dieu créa le mouvement qui le mesure.

Tel est ce catéchisme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce sont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir, le jésuite Lavaur, le jésuite Saint-Estevan, et l'apostat Norogna[2].

Au reste, le lieutenant-colonel Dow, et le sous-gouverneur Holwell, ayant gratifié l'Europe des plus sublimes morceaux de ces anciens livres sacrés, ignorés jusqu'à présent, nous sommes bien éloignés de soupçonner leur véracité, sous prétexte qu'ils ne sont pas d'accord sur des objets très-futiles, comme sur la manière de prononcer shasta-bad, ou shastrabeda; et si *beda* signifie science ou livre. Souvenons-nous

1. Nous passons quelques lignes, de peur d'être longs et obscurs.
2. Voyez l'article XV.

que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton sur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles.

ARTICLE XXVII. — *Du baptême indien*

Il n'est pas surprenant qu'un fleuve aussi bienfaisant que le Gange ait été regardé comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé comme sacré, et qu'enfin on ait imaginé que ses eaux qui lavaient et rafraîchissaient le corps, en pussent faire autant à l'âme. Car tous les peuples de l'antiquité, sans exception, faisaient de l'âme une figure légère enfermée dans son logis; et qui nettoyait l'un, nettoyait l'autre.

Le bain expiatoire et sacré du Gange passa bientôt vers le fleuve Indus, ensuite vers le Nil, et enfin vers le Jourdain. Les prêtres juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Égypte, leurs maîtres et leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les isiaques ne pouvaient se baptiser, se plonger toujours dans le Nil, à cause des crocodiles; et les lévites d'Hershalaïm, que nous nommons Jérusalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, se plongeaient comme les prêtres isiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie, en faisaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs que les Juifs avaient chez eux deux baptêmes : l'un était le baptême de justice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circoncision; l'autre était le baptême des prosélytes pour les étrangers, pour leurs esclaves, quand ils n'étaient pas esclaves eux-mêmes, et qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embrasser la religion juive. On les circoncisait, et ensuite on les plongeait nus ou dans le Jourdain ou dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues, et trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion sanctifia cet antique usage, et apposa le sceau de la vérité à ces ombres.

ARTICLE XXVIII. — *Du paradis terrestre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre Sainte Écriture.*

On dit que, dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le passé aux dépens du présent. Partout on a regretté un temps où les hommes étaient plus robustes, les femmes plus belles, les saisons plus égales, la vie plus longue, et la lune plus lumineuse.

Si nous en croyons le jésuite Bouchet, les Indiens eurent leur jardin *Chorcam*, comme les Juifs avaient eu leur jardin d'*Éden*. C'est à ce jésuite à voir si les brachmanes avaient été les plagiaires du *Pentateuque*, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui, et quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine[1].

1. Le Bengale est appelé paradis terrestre dans tous les rescrits du Grand-Mogol et des soubas.

Il prétend que Brama est une copie d'Abraham, parce que Abraham s'était appelé Abram en première instance, et qu'Abraham est évidemment l'anagramme de Brama.

Vishnou est, selon lui, Moïse, quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, et qu'il soit difficile de trouver l'anagramme de Moïse dans Vishnou.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort Samson, qui assembla un jour trois cents renards[1], les attacha tous par la queue, et leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était esclave, furent brûlées[2] ?

Le R. P. Bouchet affirme dans sa lettre à M. Huet, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie, ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes, et, ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la cannelle et tout le poivre de l'île.

Notre Bouchet ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces singes.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine, on lit mille histoires à peu près semblables aux nôtres, non-seulement sur les choses de la religion, mais en morale, et même en fait de romans. Le conte de *la Matrone d'Éphèse*, celui de *Joconde*, sont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure d'*Amphitryon* parmi les plus vieilles fables des brachmanes. Il y a même, ce me semble, plus de sagacité dans le dénoûment de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un Indou d'une force extraordinaire avait une très-belle femme; il en fut jaloux, la battit, et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un Brama ou un Vishnou, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son âme dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif, et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportements, obtient sa grâce, couche avec elle, lui fait un enfant, et reste le maître de la maison. Le mari, repentant et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds : il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martin-Guerre[3]. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari :

1. *Juges*, XIV, 4, 5. (ÉD.)

2. A Rome, le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des brandons. Bochard, l'étymologiste, ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de Samson, très-célèbre dans l'ancienne Rome.

3. Le Sosie de Guerre (Martin) se nommait Arnaud du Thil. Il trouva, dans le parlement de Toulouse, des juges plus sévères que ceux de Bénarès : car il fut pendu le 16 septembre 1560. (*Note de M. Clogenson.*)

« Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde : couchez avec les deux parties l'une après l'autre en présence de notre parlement indien, celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. » Le mari en donna douze; le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. « Vous vous trompez tous, répondit le premier président : l'homme aux douze est un héros; mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine : l'homme aux cinquante ne peut-être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. » Le dieu avoua tout, et s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes, dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainsi que les métamorphoses recueillies et embellies par Ovide. Ils n'excitent point de querelles, et la moitié d'un peuple ne persécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable des deux maris indiens est prise des deux *Amphitryons* et des deux *Sosies*.

ARTICLE XXIX. — *Du Lingam, et de quelques autres superstitions.*

On nous a envoyé des Indes un petit Lingam d'une espèce de pierre de touche. Il est exposé à la vue de tout le monde, et n'a jamais effarouché les yeux de personne; soit que sa petitesse ne puisse faire une impression dangereuse, soit qu'on le regarde comme un simple objet de curiosité. On nous a assuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maisons, comme on avait des Phallus en Égypte, et des Priapes à Rome.

Les parties naturelles de l'homme sont visibles dans toutes nos statues antiques et dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles est un enfant de bronze admirablement sculpté par François Flamand [1]. il pisse continuellement de l'eau, et les dames lui donnent un bel habit et une perruque le jour de sa fête. On fait plus : l'enfant Jésus est représenté avec cette partie dans un grand nombre d'églises catholiques, sans que jamais personne se soit avisé ni d'être scandalisé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le Lingam est presque toujours représenté chez les Indiens dans l'attitude de la propagation, et par conséquent serait parmi nous un objet obscène et abominable. Cette figure est révérée dans plusieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduisent pour lui offrir leur virginité avant d'être mariées; quelques-unes, dit-on, par le besoin d'une opération physique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours présumé que le culte du Lingam dans l'Inde,

1. Le petit homme ou enfant de bronze, appelé *Manneken-pisse*, était effectivement l'ouvrage de François Duquesnoi, plus connu sous le nom de François Flamand, mort en 1646; mais ayant été volé et mis en morceaux vers 1822, il a été refait avec ses propres débris, et placé, dans la même attitude, à la fontaine qui n'est plus, comme en 1740, la plus belle de Bruxelles. Le *Manneken-pisse*, qualifié de premier bourgeois de Bruxelles, a sans doute perdu ce titre depuis qu'il a été refondu. (*Note de M. Clogenson.*)

celui du Phallus en Égypte, celui même de Priape à Lampsaque, ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la simplicité et de l'innocence. Dès que les hommes surent tailler des figures, il était très-naturel qu'ils consacrassent à la divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaissance à porter en procession l'image du dieu conservateur que du dieu destructeur; qu'il est plus humain d'arborer le symbole de la vie que l'instrument de la mort, comme faisaient les Scythes qui adoraient une épée, et à peu près comme nous faisons aujourd'hui dans notre Occident, en insultant Dieu dans nos temples, où nous entrons armés comme si nous allions combattre, et où quelques évêques d'Allemagne célèbrent une fois l'an la messe l'épée au côté.

Saint Augustin nous instruit que, dans Rome, on faisait quelquefois asseoir la mariée sur le sceptre énorme de Priape [1].

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses Fastes, et nous ne connaissons aucun auteur romain qui en fasse mention. Il se peut que la superstition ait ordonné cette posture à quelques femmes stériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à Priape. Il était regardé comme une de ces divinités subalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un saint dont nous n'osons écrire le nom monosyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adressé ses prières. Le dieu Priape, le dieu Jugatin, qui unissait les époux; le subjuguant Materprema, qui empêchait la matrice de faire la difficile; la Pertunda, qui présidait au devoir conjugal; tous ces magots, tous ces pénates, n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'Agrippa, non plus que Rumilia, la déesse des tétons; Stercutius, le dieu de la chaise percée; et Crepitus, le dieu pet. Cicéron ne s'abaisse point à citer ces prétendues divinités dans son livre *De la nature des dieux*, dans ses *Tusculanes*, dans sa *Divination*. Il faut laisser à la populace ses amusements, son saint Ovide, qui ressuscite les petits garçons; et son saint Rabboni, qui rabonnit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il est vraisemblable que le Lingam indien et le Phallus égyptien furent autrefois traités plus sérieusement chez des nations qui existaient tant de siècles avant Rome. L'amour, si nécessaire au monde, et qui est l'âme de la nature, n'était point une plaisanterie comme du temps de Catulle et d'Horace. Les premiers Grecs surtout en parlèrent avec respect. Les poëtes étaient ses prophètes. Hésiode, en appelant Vénus

1. « Sed quid hoc dicam? quum ibi sit Priapus nimius masculus super cujus « immanissimum et turpissimum phallum nova nupta sedere jubeatur, more « honestissimo et religiossimo matronarum. » *De civitate Dei*, lib. VI, cap IX.

Giri traduit : « Mais que dis-je? on trouve en ce lieu-là même un autre dieu que l'on nomme mâle par excellence : c'est ce dieu dont un objet infâme ayant, comme ces idolâtres croyaient, la force d'empêcher la malignité des charmes, c'était une coutume reçue avec tant de religion et de chasteté, parmi les honnêtes femmes, d'y faire asseoir l'épousée. » Il est difficile de traduire plus infidèlement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la *Cité de Dieu*, et on n'en a point.

l'*amante de la génération* (φιλομμηδής), révère en elle la source des êtres.

On a prétendu qu'Astaroth, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampsaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un symbole. On y attache encore quelque superstition, mais on ne l'adore pas. Ce mot d'*adorer*, employé par quelques compilateurs, est la profanation d'un mot consacré à l'Être des êtres.

On demande pourquoi ce symbole existe encore dans quelques endroits des côtes de Malabar et de Coromandel : c'est qu'il exista. Les habitants de ces climats conservèrent longtemps cette simplicité grossière qui ne sait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européans. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel usage : l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aisément, que l'adultère, ce vol domestique, ce parjure dont nous nous moquons, fut longtemps inconnu dans l'Inde, et que la vie retirée des femmes le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainsi ce qui ne nous paraît qu'un signe honteux de la débauche n'était pour eux que le signe de la foi conjugale.

Qu'il nous soit permis de répéter ici que si dans presque toutes les religions il y eut des usages atroces, si on fit couler le sang humain pour apaiser le ciel, il n'y eut jamais de fêtes instituées par les magistrats pour favoriser le libertinage. Il se mêle bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de Bacchus, à la fin réprimés par les lois, n'avaient pas certainement été ordonnés par les lois. Au contraire, les prêtresses de Bacchus, dans Athènes, juraient « d'observer la chasteté, et de ne point voir d'hommes [1]. » Partout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part méprisables. Les plus infâmes débauches accompagnèrent souvent nos pèlerinages, et n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvelée en 1738, par laquelle il est défendu, sous peine des galères, d'aller à Notre-Dame de Lorette et à Saint-Jacques en Galice sans une permission expresse signée d'un secrétaire d'État. Ce n'est pas que les chapelles de Saint-Jacques et de la Vierge aient été instituées pour le libertinage.

ARTICLE XXX. — *Épreuves.*

Ces épreuves d'un pain d'orge qu'on mange sans étouffer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder; le plongement dans la rivière sans se noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou sur laquelle on marche sans se brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces jugements de Dieu, si usités autrefois dans notre Europe, ont été et sont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien et le mal. Il n'est pas étonnant que, pour découvrir les crimes secrets, pour effrayer les coupables, et pour mani-

1. Démosthène, dans son plaidoyer contre Neæra.

fester l'innocence accusée, on ait imaginé que Dieu même interrompait les lois de la nature. On se permit du moins cet artifice. « Si tu es coupable, avoue, ou Dieu va te punir. » Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple grossier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; si l'accusé en retirait sa main saine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de subir cette épreuve impunément. On peut remplir le vase d'eau bouillante et d'huile froide qui surnage. On peut avoir un vase à double fond, dans lequel l'eau froide sera séparée en haut de l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; et des charlatans vendaient chèrement ces secrets aux accusés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il est trop clair qu'on surnage, quand on est lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand risque : on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental, qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le *Vaiedabber*, que nous appelons *les Nombres*, nous apprend[1] qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre faisait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire, probablement sur la terre; car le tabernacle, composé de pièces de rapport, et porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : « Si vous êtes coupable, votre cuisse pourrira, et votre ventre crèvera. » On remarque que, dans toute l'histoire juive, il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve; mais, ce qui est étrange, c'est que, dans l'Évangile de saint Jacques, il est dit que saint Joseph et la sainte Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie, et que tous deux en ayant bu impunément, saint Joseph reprit son épouse dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'Évangile de saint Jacques, quoique intitulé *premier Évangile*, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques : il est proscrit; mais en quelque temps qu'il ait été composé, c'est un monument qui nous apprend que les Juifs conservèrent très-longtemps l'usage de ces épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugements de Dieu par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Ayant adopté le christianisme, ils y mêlent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne de ces peuples, que le meurtre devînt une preuve de l'innocence, et qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques consacrèrent ces atrocités : nos parlements les ordonnèrent, comme on ordonne un *appointé à mettre*. Nos rois en firent le divertissement solennel de leurs cours gothiques. Nous avons

1. Vers 17-21. (ÉD.)

remarqué que ces jugements de Dieu furent condamnés à la cour de Rome, plus sage que les autres, et plus digne alors de donner des lois dans tout ce qui ne touchait pas à son intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière[1]. Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence, et le crime, ayant presque en tout temps gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer et perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes lois parmi tant de mauvaises, et parvenir à rendre la vie non-seulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres, et Rome? La véritable raison est, à notre avis, l'instinct donné à l'homme. Il est poussé malgré lui à s'établir en société, à se procurer le nécessaire, et ensuite le superflu; à réparer toutes ses pertes, et à chercher ses commodités; à travailler sans cesse soit à l'utile, soit à l'agréable. Il ressemble aux abeilles : elles se font des habitations commodes; on les détruit, elles les rebâtissent; la guerre souvent s'allume entre elles; mille animaux les dévorent : cependant la race se multiplie; les ruches changent, l'espèce subsiste impérissable. Elle fait partout son miel et sa cire, sans que les abeilles de Pologne viennent d'Égypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

ARTICLE XXXI. — *De l'histoire des Indiens jusqu'à Timour ou Tamerlan.*

Jusqu'où l'insatiable curiosité de l'esprit européan s'est-elle portée? Du temps de Tite Live, c'était être savant que de connaître l'histoire de la république romaine, et d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle passion des archives n'a peut-être pas six mille ans d'antiquité, quoique Platon dise en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été très-longtemps comme tous nos rustres, qui, entièrement occupés de leurs besoins et de leurs travaux toujours renaissants, ne s'embarrassent jamais de ce qui s'est fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitants de la Forêt-Noire soient fort curieux de l'antiquité, et que les quatre villes forestières aient beaucoup de monuments? La passion de l'histoire est née, comme toutes les autres, de l'oisiveté. Maintenant qu'il faut entasser dans sa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola et les Samoyèdes, le Chili et le Japon, la mémoire succombe sous le poids immense dont la curiosité l'a chargée. Le lieutenant-colonel Dow s'est donné la peine de traduire en sa langue une partie d'une histoire de l'Inde, composée dans Delhi même par le Persan Cassim Féristha[2], sous les yeux de l'empereur de l'Inde, Gean-Guir[3], au commencement du XVIIe siècle.

1. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. XXII.
2. Le même que Mohammed-Kazem Ferichtah. (ED.)
3. C'est le Zéangir des uns, et le Djehan-Guyr des autres. On est encore peu d'accord sur l'orthographe et la prononciation des noms de ce genre, cités dans les *Fragments sur l'Inde*. (*Note de M. Clogenson.*)

Cet écrivain persan, qui paraît un homme d'esprit et de jugement, commence par se défier des fables indiennes, et principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent *jog*, dont la première, dit-il, fut de quatorze millions quatre cent mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans; alors tout était sur la terre vertu et félicité.

Le second jog ne dura que dix-huit cent mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu et de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période, et la vie des hommes ne s'étendit pas au delà de cent siècles.

Le troisième jog ne fut que de soixante et douze mille ans. La vertu et le bonheur furent réduits à la moitié, et la vie des hommes à dix siècles.

Le quatrième jog fut raccourci jusqu'à trente-six mille ans, et le lot des hommes fut un quart de vertu et de bonheur avec trois quarts de méchanceté et de misère : aussi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, et c'est jusqu'à présent leur condition. Ce conte allégorique est probablement le modèle des quatre âges, d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Ces origines sont bien éloignées de celles des Chaldéens, des Chinois, des Égyptiens, des Persans, des Scythes, et surtout de notre Sem, de notre Cham, et de notre Japhet. Nos étrennes mignonnes ne ressemblent en rien aux almanachs de l'Asie.

Si l'auteur persan Féristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce serait comme si Thucydide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus et à la boîte de Pandore.

M. Dow remarque que ce Persan ne savait pas la langue du *Hanscrit*, et que par conséquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les temps fabuleux chez toutes les nations, viennent les temps historiques; et cet historique est encore partout mêlé de fables. Ce sont, chez les Grecs, les travaux d'Hercule, la toison d'or, le cheval de Troie. Les Romains ont le viol et la mort de Lucrèce, l'aventure de Clélie et de Scévola, le vaisseau qu'une vestale tire sur le sable avec sa ceinture, le pontife Navius qui coupe un caillou avec un rasoir. Tous nos peuples barbares, Germains, Gaulois, habitants de la Grande-Bretagne, faisaient des miracles avec le gui de chêne; les Bretons descendaient de Brutus, fils cadet d'Énée; leur roi Vortiger était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé Childéric, s'enfuyait en Allemagne, qui n'avait point de rois; et là il enlevait au roi Bazin la reine sa femme, Bazine. Un ange descendait du ciel, on ne sait pas précisément de quelle partie, pour apporter un étendard au Sicambre Hildovic. Un pigeon descendait aussi du ciel, et lui apportait dans son bec une petite fiole d'huile. Les Espagnols, mêlés d'anciens Tyriens, et ensuite d'Africains, de Juifs, de Romains, de Vandales, de Goths, et d'Arabes, venaient pourtant en droite ligne de Japhet par Tubal, fils d'Ibérus. Hispan appela le pays Espagne. Lusus, fils d'Élie, fonda le royaume de Lusitanie, qui est aujourd'hui le Portugal; mais ce fut Ulysse qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des contes dignes des quatre fils Aimon et de Robert le Diable. Féristha sentit bien ce ridicule universel, et son traducteur anglais le sent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant Féristha ne nous apprend ni les mœurs, ni les lois, ni les usages du pays dont il parle, et dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire qu'un roi juste; il se nommait Biker-Mugit. Les poëtes de son temps disaient que l'aimant n'osait attirer le fer, et l'ambre n'osait s'attacher à la paille sans sa permission.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'est qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Persans disent de leur héros Rustan, qu'il conquit l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit, que l'Inde, ainsi que l'Égypte, appartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'est le sort de presque tous les climats heureux.

La chronologie est très-bien observée par cet auteur; il semble qu'il ait prévu la réforme que le grand Newton a faite à cette science : Newton et Féristha s'accordent dans l'époque de Darius, fils d'Hystaspe, et dans celle d'Alexandre.

L'auteur persan dit qu'Alexandre, devenu roi de Perse, ne fit la guerre à Porus que sur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait au roi de Perse. Ce Porus, que d'autres nomment *Por*, il l'appelle *For*, qui était probablement son véritable nom; mais il ne dit point, comme Quinte-Curce, qu'Alexandre rendit son royaume au roi vaincu : au contraire, il assure que Porus, ou For, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de Taxile; ce n'est point un nom indien. Féristha ne dit rien de l'invasion de Gengis-kan, qui probablement ne fit que traverser le nord de l'Inde : mais il dit qu'avant la conquête de cette vaste région par Tamerlan, un prince persan, dans neuf expéditions, en rapporta vingt mille livres pesant de diamants et de pierres précieuses. C'est une exagération sans doute : elle prouve seulement que les conquérants n'ont jamais été que des voleurs heureux, et que ce prince persan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou sultan persan, résidant à Delhi, ayant conduit un détachement de son armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où sont aujourd'hui Madras et Pondichéri, revint présenter à son maître trois cent douze éléphants chargés de cent millions de livres sterling en or. Et le lieutenant-colonel Dow, qui sait ce que de simples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'est point étonné de cette somme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précieuses et des diamants du Bengale, des épiceries de l'île de Serindib et de mille manufactures, dont le génie des brachmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires,

patients et appliqués, dans le midi de ces contrées, depuis Surate et Bénarès jusqu'à l'extrémité de Serindib sous l'équateur.

Les barbares vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient, sous le nom de sultans, ravagé le séjour paisible de l'Inde, dès l'an 975 de notre ère jusque vers 1420, quand le tartare Timur vint fondre sur eux, comme un vautour sur d'autres oiseaux carnassiers.

C'était le temps où notre Europe occidentale n'avait presque aucun commerce avec l'Orient. C'était la fin du grand schisme [1], aussi ridicule qu'affreux, qui désola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Espagne, pour savoir lequel de trois fripons serait reconnu pour le vicaire infaillible de Dieu. C'était l'époque où un roi, devenu fou, déshérita son fils pour donner le royaume de France à un étranger son vainqueur. Nos contrées, alors barbares par les mœurs et par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute espèce, comme la riche Asie avait les siens.

ARTICLE XXXII. — *De l'histoire indienne depuis Tamerlan jusqu'à M. Holwell.*

Nous avons été étonnés que notre auteur persan n'ait fait qu'une mention courte, froide et sèche, de ce Tamerlan fondateur du trône des Mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit Abulcazi et le Persan Mircond [2]. Il épargne ses lecteurs. Une telle retenue est bien contraire à la profusion de nos Européans, qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois et qui, pour notre malheur, ne répètent souvent que des fables.

Féristha nous apprend du moins que le tyran Tamerlan, après avoir vaincu la Perse, vint combattre sous les murs de Delhi un tyran nommé Mahmoud, qu'on dit fou et aussi méchant que lui, et qui opprima les peuples pendant vingt années. Tamerlan vengea l'Inde de ce brigand couronné; mais qui la vengea de Tamerlan? Quel droit avait sur les terres de l'Indus et du Gange un Tartare, un obscur mirza d'un petit désert nommé *Kech* ou *Gash*? Il exerça d'abord ses brigandages vers Caboul, comme nous avons vu Abdala commencer les siens, après avoir volé quelques bestiaux à des hordes voisines, et comme a commencé Sha-Nadir [3]. Bientôt il ravagea la moitié de la Perse. On l'eût empalé s'il eût été pris : ses vols furent heureux et il fut roi. On dit qu'il entra dans Ispahan et qu'il en fit égorger tous les citoyens : enfin il soumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hyrcanie jusqu'à Ormus.

La raison de tous ses succès n'est pas qu'il fût plus brave que tant de capitaines qui le combattirent; mais il avait des troupes plus en-

1. Le grand schisme d'Occident, commencé le 27 auguste 1378, ne s'éteignit entièrement que le 26 juillet 1429. Ce fut en 1420 que Charles VI déshérita son fils, en faveur du roi d'Angleterre Henri V. (*Note de M. Clogenson.*)

2. Aboul-Ghazy-Béhader, prince de la famille de Djenguyz-khan (Gengis-kan), mort en 1663-4, selon M. Langlès; et Hamam Eddyn Mirkhawend Mohammed, vulgairement appelé Mirkhond, mort en 1498, selon M. Audiffret. (*Id.*)

3. Plus connu sous le nom de Thamas-Kouli-kan. (Ed.)

durcies aux fatigues et mieux disciplinées que celles de ses voisins; mérite qui, après tout, n'est pas plus grand que celui d'un chasseur qui a de meilleurs chiens qu'un autre, mais mérite qui donna presque toujours la victoire et l'empire.

C'est Tamerlan qui arrêta un moment les invasions des Turcs dans l'Europe, lorsqu'il prit Bajazet prisonnier dans la célèbre bataille d'Ancyre. Il est arrivé en Angleterre, par une singulière fantaisie, qu'un poëte de ce pays[1], ayant composé une tragédie sur Tamerlan et Bajazet, dans laquelle Tamerlan est peint comme un libérateur et Bajazet comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie, le jour où l'on célèbre le couronnement du roi Guillaume III, prétendant que Tamerlan est Guillaume et que Bajazet est Jacques II. Il est clair cependant que Tamerlan est encore plus usurpateur que Bajazet.

Ce héros du vulgaire, dévastateur d'une grande partie du monde, conquit la partie septentrionale de l'Inde jusqu'à Lahor et jusqu'au Gange, par lui ou par ses fils, en très-peu d'années. Féristha assure qu'ayant pris dans Delhi cent mille captifs, il les fit tous égorger : qu'on juge par là du reste. La conquête n'était pas difficile : il avait affaire à des Indiens, et tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites, qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan, qui raconte brièvement une partie des victoires de Tamerlan, et qui paraît saisi d'horreur à toutes ses cruautés, n'est point d'accord avec les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut se défier de tous les détails de l'histoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au hasard des écrivains asiatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le sont presque tous.

Parmi ces énormes compilations, nous avons *l'Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, commencée par M. le baron de Puffendorf, complétée et continuée jusqu'à* 1745 *par M. Bruzen de La Martinière, premier géographe de Sa Majesté catholique, secrétaire du roi des Deux-Siciles et du conseil de Sa Majesté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le secrétaire des libraires de Hollande. Il dit[2] que Tamerlan entama les Indes par ses ravages au Caboulestan et revint, sur la fin du XIVe siècle, dans ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir secouer impunément sa domination, et qu'il châtia les rebelles. Le secrétaire d'un valet de chambre de Tamerlan aurait pu s'exprimer ainsi. J'aimerais autant dire que Cartouche châtia des gens qu'il avait volés et qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît, par notre auteur persan, que Tamerlan fut obligé de quitter l'Inde, après en avoir saccagé tout le nord, qu'il n'y revint

1. Nicolas Rowe; sa tragédie est intitulée *Tamerlan*. (ÉD.)
2. Tome VII, pages 35 et 36.

plus, qu'aucun de ses enfants ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde; elle était déjà établie depuis longtemps avant lui dans Delhi et ses environs. Mahmoud, chassé par Tamerlan et revenu ensuite dans ses États pour en être chassé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis longtemps de Surate, de Patna et de Delhi, y y avaient porté leur religion.

Tamerlan était, dit-on, théiste, ainsi que Gengiskan, et les Tartares, et la cour de la Chine. Le jésuite Catrou, dans son Histoire générale du Mogol, dit que cet illustre meurtrier, l'ennemi de la secte musulmane, « se fit assister à la mort par un iman mahométan, et qu'il mourut plein de confiance en la miséricorde du Seigneur et de crainte pour sa justice, en confessant l'unité d'un Dieu. Malheureux prince, d'avoir cru pouvoir arriver jusqu'à Dieu sans passer par Jésus-Christ. »

A Dieu ne plaise que nous entrions et que nous conduisions nos lecteurs, si nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde fut plongée après l'invasion de Tamerlan, et que nous tirions les princes, qui se disputèrent Delhi, de l'obscurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être ensevelis!

Je ne sais quel écrivain[1], gagné par Desaint et Saillant, libraires de Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le collége, a compilé l'*Histoire moderne des Chinois, Japonais, Indiens, Persans, Turcs, Russes, pour servir de suite à l'histoire ancienne de Rollin.*

Rollin, d'ailleurs utile et éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités et de fables sur les Carthaginois, les Perses, les Grecs, les anciens Romains, pour *former l'esprit et le cœur* des jeunes Parisiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonais, etc., ait prétendu former *l'esprit et le cœur* de personne. Au reste, il nous apprend qu'Abou-saïd, fils de Tamerlan, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut Babar[2], petit-fils de Tamerlan, qui forma véritablement l'empire mogol. Il arriva de la Tartarie comme Tamerlan et commença ses conquêtes à la fin du XVe siècle, au temps où les Portugais s'établissaient déjà sur les côtes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne et où le pontife de Rome, Alexandre VI, si horriblement célèbre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols et les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté et le ridicule, gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eussent depuis plus de dix siècles le secret de la poudre,

1. *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, etc., pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin*, Paris, 1765-78, trente volumes in-12. Les onze premiers sont de Marsy, mort en 1763; les dix-neuf autres d'Adrien Richer, mort en 1798. Le passage rappelé par Voltaire est au tome IV, pages 82-83. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Babour ou Babr, arrière-petit-fils de Tamerlan. (ÉD.)

était déjà parvenue dans l'Inde. Ces instruments de destruction avaient été portés des chrétiens d'Europe chez les Turcs, et des Turcs chez les Persans. Féristha nous instruit que, dans la grande bataille de Mavat, qui décida du sort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, Babar plaça ses petits canons au front de son armée, et les lia ensemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire, remportée contre tous les raïas de l'Inde septentrionale, donna l'empire qu'on nomme des Mogols à Babar, empire d'abord assez faible et qui ne remonte pas si haut que l'élection de l'empereur Charles-Quint.

ARTICLE XXXIII. — *De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au* XVIe *siècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.*

Féristha nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger sur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide toute incrustée des têtes des vaincus. Cela n'est pas étonnant : les Suisses avaient dressé, quarante ans auparavant, sur le chemin, vers Morat, à peu près un pareil monument qui subsiste encore.

Il nous conte que Babar, ayant gagné la bataille malgré les prédictions de son astrologue, lui fit donner un lak de roupies et le chassa. Cela prouve que la démence de l'astronomie était plus respectée dans l'Orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des astrologues; mais ils ne donnaient pas deux cent quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsque après sa victoire il assiégea un fort nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes et leurs enfants, et se précipitèrent ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache et un insecte? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance et que la nature. Ces faibles habitants de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de Sardanapale, plus amolli et plus énervé qu'eux, et ce qu'on a dit de Sagonte et de quelques autres villes. Enfin, ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité : *il mourut.*

Ce qui nous paraît étrange, c'est que Babar était musulman. Son aïeul Tamerlan ne l'était pas. Babar, né dans le Caboulestan, avait-il embrassé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraser? Il avait choisi la secte d'Omar : c'était sans doute parce que les Perses, ses voisins et ses ennemis, étaient de la secte d'Ali. La religion musulmane et la bramiste partagèrent l'Inde : elles se haïrent, mais sans persécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourses et non aux consciences des Indous.

Humaiou, fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses. C'était, dit-on, un bon astronome, et plus grand astrologue. Il avait sept palais dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maison de Mars, et aux magistrats dans celle de

Mercure. En s'occupant ainsi des choses du ciel, il risqua de perdre celles de la terre. Un de ses frères lui prit Agra, et le vainquit dans une grande bataille. Ainsi la maison de Tamerlan fut presque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères se battaient et s'affaiblissaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils se disputaient. C'était un aventurier du Candahar; il se nommait Sher. Ce Sher mourut dans une de ses expéditions. Toute sa famille se fit la guerre pour partager les dépouilles; et pendant ce temps l'astrologue Humaiou était réfugié en Perse chez le sophi Thamas. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuses de la terre, et méritait ses malheurs, puisqu'elle n'avait su ni se gouverner elle-même, ni résister à ses tyrans. L'écrivain persan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'est pas né dans l'Inde, et peut-être pour les naturels du pays. Quand l'histoire n'est qu'un amas de faits qui n'ont laissé aucune trace, quand elle n'est qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des registres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perse, quand la plupart des autres usurpateurs qui l'avaient chassé se furent exterminés. Il mourut pour s'être laissé tomber de l'escalier d'une maison qu'il faisait construire; mais qu'importe? Ce qui importe, c'est que les peuples gémissaient et périssaient sur des ruines, non-seulement dans l'Inde, dans la Perse, mais dans l'Asie Mineure et dans nos climats.

Après Humaiou vint Acbar son fils, plus heureux dans l'Inde que tous ses prédécesseurs, et qui établit une puissance durable, au moins jusqu'à nos jours. Quand il succéda à son père par le droit des armes, et que l'usurpation commençait à tourner en droit sacré, il ne possédait point encore la capitale Delhi. Agra était fort peu de chose; de l'argent, il n'en avait pas, mais il avait des troupes du Nord aguerries, de l'esprit, et du courage; avec quoi on prend aisément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Delhi, et s'y affermit. Il sut vaincre les petits princes, soit Indiens, soit tartares, cantonnés partout depuis l'irruption passagère de Tamerlan.

Féristha nous conte qu'Acbar, se voyant bientôt à la tête de deux mille éléphants et de cent mille chevaux, poursuivait avec des détachements de cette grande armée un khan tartare, nommé Ziman, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé *Manespour*. On cherchait des bateaux, le temps se perdait, il était nuit; Acbar, ayant devancé son armée, apprend que les ennemis, se croyant en sûreté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les soldats, et qu'ils sont en débauche. Il passe le grand fleuve du Gange à la nage, sur son éléphant, suivi seulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis et dispersés : ils ne savent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'Acbar, ayant passé le fleuve, voient Acbar et cent hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en parallèle le passage du Granique par Alexandre, César pas-

sant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie, Louis XIV dirigeant le passage du Rhin, Guillaume III combattant en personne au milieu de la Boyne, et Acbar sur son éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérants à peu près comme des marchands anglais sont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par Acbar; il envahit une partie du Décan : toujours à cheval ou sur un éléphant; toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, et mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite Catrou, dans son *Histoire générale du Mogol*, composée sur les mémoires des jésuites de Goa, assure que cet empereur mahométan fut presque converti à la religion chrétienne par le P. Aquaviva; voici ses paroles :

« Jésus-Christ (lui disaient nos missionnaires) vous paraît avoir suffisamment prouvé sa mission par des miracles attestés dans l'*Alcoran*. C'est un prophète autorisé; il faut donc le croire sur sa parole. Il nous dit qu'il était avant Abraham. Tous les monuments qui restent de lui confirment la trinité, etc. »

L'empereur sentit la force de ce raisonnement, quitta la conversation, les larmes aux yeux, et répéta plusieurs fois : « Devenir chrétien!... changer la religion de mes pères!... quel péril pour un empereur! quel poids pour un homme élevé dans la mollesse et dans la liberté de l'*Alcoran!* »

Il est vrai que si Acbar prononça ces paroles après avoir quitté la conversation, le P. Aquaviva ne les entendit pas. Il est encore vrai qu'Acbar n'avait pas été élevé dans la mollesse, et que l'*Alcoran* n'est pas si mou que le dit le jésuite Catrou. On sait assez qu'il n'est pas besoin de calomnier l'*Alcoran* pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abstinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux et demi pour cent de son bien : et il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. Catrou ajoute que « le musulman Acbar honorait à certains temps Jésus et Marie; qu'il portait au cou un reliquaire, un *Agnus Dei*, et une image de la sainte Vierge. » Notre Persan, traduit par M. Dow, ne dit rien de tout cela.

ARTICLE XXXIV. — *Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à* 1770.

L'auteur persan finit son histoire à la mort d'Acbar; M. Dow en donne la suite en peu de mots, jusqu'à ce qu'il arrive au temps où ses compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'histoire de l'Inde.

C'est ainsi, ce me semble, qu'on doit s'y prendre en toutes choses. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous est étranger.

Quand nous répéterions que Géan-Guir, fils et successeur d'Acbar, était un ivrogne, et que son frère aîné, plus ivrogne que lui, avait été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'esprit humain.

Sha-Géan succéda à Géan-Guir son père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ses enfants se révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de Géan-Guir et de Sha-Géan signifient, dit-on, empereur du monde. Si cela est, ces titres sont du style asiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les trois quarts de l'Inde en deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus et bien paisibles, jusqu'à Aurengzeb, ne composaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, à leur sacre, n'est pas plus modeste que les titres de Sha-Géan et de Géan-Guir.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet Aurengzeb[1], fameux dans tout notre hémisphère; et nous en avons dit assez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atroce, et en même temps le plus heureux des hommes, et celui qui jouit de la vie la plus longue et la plus honorée : exemple funeste au genre humain, mais qui heureusement est très-rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans M. Dow; et nous l'excusons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'Aurengzeb qu'effarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'apercevoir, était d'examiner dans ces *Fragments* les désastres de la compagnie française des Indes et la mort du général Lally; époque remarquable chez une nation qui se pique de justice et de politesse.

Nous avons fait voir les malheureux Grands-Mongols, descendants de Tamerlan, amollis, corrompus, et détrônés; l'empereur Sha-Ahmet mourant après qu'on lui eut arraché les yeux; Alumgir assassiné; le brigand Abdala devenu grand prince, et saccageant tout le nord de l'Inde; les Marattes lui résistant : ces Marattes, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; et enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse et la Pologne.

Nous doutions du temps et de la manière dont ce Grand-Mogol Alumgir fut assassiné; mais M. Dow nous apprend que ce fut en 1760, dans la maison ou plutôt dans l'antre d'un ermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélerinage; et le grand vizir le fit égorger dans le temps qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé et suivi de mille crimes, quand le brigand Abdala revint de Caboul et des frontières orientales de la Perse, augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet Abdala fût déjà un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à

1. Article IX.

faire entre les scélérats que nous condamnons à la roue en Europe, et ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. Abdala vint, en 1761, exiger des contributions de Delhi. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire : ils prirent les armes dans leur désespoir. Abdala tua et pilla pendant sept jours; la plupart des maisons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-sept lieues de deux mille trois cents pas géométriques, et peuplée de deux millions d'habitants, n'avait pas éprouvé, dans l'invasion de Sha-Nadir, une calamité si horrible; mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marattes accoururent pour partager la proie; ils combattirent Abdala sur les ruines de la ville impériale. Ces voleurs chassèrent enfin ce voleur, et pillèrent Delhi à leur tour avec une inhumanité presque égale à la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marattes et de Visapour, habitant des montagnes appelées les Gates, et qui en a pris le nom, vint encore se joindre aux Marattes, et mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais et les Bourguignons déchirant la France du temps de l'imbécile Charles VI, ou les Goths et les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état où était l'Inde dans la décadence de la maison de Tamerlan. Et c'était précisément dans ce temps-là que les Anglais et les Français, sur la côte de Coromandel, se battaient entre eux et contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahissaient, étaient trahis.... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les temps, et qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans une paix profonde, dans le sein des arts et des plaisirs. Ils ne sont point troublés par l'ordre donné aux jésuites de vivre chacun chez soi en habit court, au lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus florissante par l'abolissement de la vénalité infâme de la judicature[1]. L'Angleterre est tranquille et opulente malgré les petites satires des opposants. L'Allemagne se polit et s'embellit tous les jours. L'Italie semble renaître. Puisse durer longtemps une félicité dont on ne sent pas assez le prix!

Au milieu des convulsions sanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas, avaient élu dans Delhi un empereur qui prit le nom de Sha-Géan. Il était de la maison tamerlane. Nous avons observé qu'on n'a point encore choisi de monarque ailleurs, tant le préjugé a de force! Abdala même, n'osant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince Sha-Géan. Les Marattes le détrônèrent, et mirent à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône. Il a pris le nom de Sha-Allum. Un fils de l'autre Allum, surnommé *Gir*, assassiné dans la cellule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance : et tous deux ont été et sont encore également infortunés, mais moins que les peuples, qui sont toujours victimes, et

1. Allusion aux réformes de Maupeou. (ÉD.)

dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes ; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

ARTICLE XXXV. — *Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.*

Parmi tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix, et, au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bishnapor, ou Vishnapor. M. Holwell, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, et que son étendue est de soixante journées de chemin; ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, six cents lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France, en quoi nous soupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province; ce qui donnerait environ deux cents lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à son souverain, huit millions deux cent mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'est que le Bishnapor ne se trouve point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable, quand il saura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers et les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. « La liberté, la propriété, y sont inviolables. On n'y entend jamais parler de vol ni particulier ni public. Tout voyageur, trafiquant ou non, y est sous la garde immédiate du gouvernement, qui lui donne des guides pour le conduire sans aucuns frais, et qui répondent de ses effets et de sa personne. Les guides, à chaque station ou couchée, le remettent à d'autres conducteurs avec un certificat des services que les premiers lui ont rendus; et tous ces certificats sont portés au prince. Le voyageur est défrayé de tout dans sa route, aux dépens de l'État, trois jours entiers dans chaque lieu où il veut séjourner, etc. »

Tel est le récit de M. Holwell. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'État, dont la probité est connue, ait voulu en imposer aux simples. Il serait trop coupable et trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas comme l'île imaginaire de Pancaye, le jardin des Hespérides, les îles Fortunées, l'île de Calypso, et toutes ces terres fantastiques où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province appartient de temps immémorial à une race de brames qui descend des anciens brachmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de *Vishnou*, *la bienfaisance de Dieu*. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'oppresseurs. La caste des brames y a conservé sa liberté et sa vertu, parce qu'étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, et pouvant inonder le pays, ils n'ont

jamais été subjugués par les étrangers. C'est ainsi qu'Amsterdam s'est mise à l'abri de toutes les invasions.

Ce peuple asiatique, aussi innocent, aussi respectable que les Pensylvaniens de l'Amérique anglaise, n'est pas pourtant exempt d'une superstition grossière. Il est très-compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagants. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reste de l'Inde, s'est conservé chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers temps. Quand la vache consacrée meurt, c'est un deuil universel dans le pays : une telle bêtise est bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire que des milliers de puissances célestes avaient été changés en vaches et en hommes. Le peuple révère et chérit dans sa vache consacrée la nature céleste et la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penser que le culte de la vache indienne est devenu dans l'Égypte le culte du bœuf. Notre idée serait toujours fondée sur l'impossibilité physique et démontrée que l'Égypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il se pourrait très-bien que les prêtres de l'Inde et ceux d'Égypte eussent été également ridicules, sans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la sobriété, la justice des anciens brachmanes s'est donc perpétuée dans cet asile. Il serait bien à souhaiter que M. Holwell y eût séjourné plus longtemps. Il serait entré dans plus de détails ; il aurait achevé ce tableau, si utile au genre humain, dont il nous a donné l'esquisse. Tous les Anglais avouent que si les brames de Calcutta, de Madras, de Masulipatan, de Pondichéri, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices, ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conservé leur vertu. A plus forte raison ceux de Vishnapor, séparés du reste du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, et dont le bruit n'a pas été jusqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui sont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confesseurs des princes et de leurs maîtresses, ont fait beaucoup de mal. Ceux qui sont restés dans la solitude ont mené une vie insipide et innocente.

ARTICLE XXXVI. — *Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé vers l'an* 1770, *et particulièrement de la république des Seïkes.*

Si toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensylvaniens, aux habitants de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événements du monde serait courte ; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent où l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir que le colonel Clive, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu et pris dans le Bengale le sou-

verain Suraia-Doula, comme Fernand Cortez avait pris Montezuma dans le Mexique au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie, créa Jaffer souverain du Bengale, de Golconde et d'Orixa: un fils de Jaffer, nommé Suraia-Doula, succéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux, et qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale et achever la ruine du nouvel empereur Sha-Allum. Ce nouveau Grand-Mogol Allum, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel Clive le protégea. Le tyran Abdala était absent alors, et occupé dans le Corassan. Clive livra bataille aux oppresseurs de l'empereur Sha-Allum, et les défit dans un lieu nommé Buxar: cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire et de richesses. Ni le gouverneur Holwell, ni le lieutenant-colonel Dow, ni le capitaine Scrafton, ne nous instruisent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaissons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du temps où les Anglais prenaient Pondichéri. Le bonheur les accompagnait partout; et ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence, et de leur concorde dans le danger. La discorde avait perdu les Français; mais bientôt après la désunion se mit dans la compagnie anglaise; ce fut le fruit de leur prospérité et de leur luxe; au lieu que la mésintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaise des Indes a été depuis ce temps maîtresse du Bengale et d'Orixa; elle a résisté aux Marattes et aux nababs qui ont voulu la déposséder; elle tend encore la main au malheureux empereur Sha-Allum, qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad, entre le Gange et la rivière de Sérong, au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'est pas seulement marquée dans nos cartes françaises de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le district qu'on a laissé comme par pitié à cet empereur lui produisait à peine douze laks de roupies; les Anglais lui en donnaient vingt-six de leur province de Bengale. C'était tout ce qui restait à l'héritier d'Aurengzeb, le roi le plus riche de la terre. Tout le reste de l'Inde était partagé entre diverses puissances, et cette division affermissait le royaume que l'Angleterre s'est formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Delhi tomba entre les mains de ce fils de Jaffer, de ce Suraia-Doula, vaincu par le colonel Clive, et relevé de sa chute. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de Jaffer eut encore la province d'Oud, qui touche à celle d'Allabad, où le Grand-Mogol était retiré, et au Bengale, où les Anglais dominaient.

Patna, au nord du Gange appartenait à un souba des Patanes. Les Gates, que nous avons vus descendre de leurs rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marattes s'étaient emparés de toute la province, ou, si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate et de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, et tantôt il combattait les Marattes, tantôt il s'unissait avec eux pour attaquer les Anglais dans leurs possessions d'Orixa et du Bengale. Le tyran Abdala possédait tout le pays situé entre Candahar et le fleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770; mais depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'Abdala et des autres princes, ni trafiquante du sang humain, comme celle des Marattes, ni établie à la faveur du commerce, comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seïkes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnaporiens. Elle habite l'orient de Cachemire, et s'étend jusqu'au delà de Lahor. Libre et guerrière, elle a combattu Abdala, et n'a point reconnu les empereurs mogols; sûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, et même à la souveraineté de l'Inde, que la famille tartare de Tamerlan, étrangère et usurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des lois et une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier siècle. Ils ne croient ni que Mahomet ait reçu un livre assez mal fait de la main de l'ange Gabriel, ni que Dieu ait dicté le *Shastabad* à Brama. Enfin, n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu sans aucun mélange. C'est la plus ancienne des religions; c'est celle des Chinois et des Scythes, et sans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama, qui a été le législateur des Seïkes, fût un vrai sage, puisqu'il n'abusa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper et pour le gouverner. Au lieu d'imiter les prestiges du grand lama qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent se gouverner par la raison. Au lieu de chercher à les subjuguer, il les exhorta à être libres, et ils le sont. Mais jusqu'à quand le seront-ils? jusqu'au temps où les esclaves de quelque Abdala, supérieurs en nombre, viendront, le cimeterre à la main, les rendre esclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un collier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel est en général le sort de l'Inde; il peut intéresser les Français, puisque malgré leur valeur, et malgré les soins de Louis XIV et de Louis XV, ils y ont essuyé tant de disgrâces. Il intéresse encore plus les Anglais, puisqu'ils se sont exposés à des calamités pareilles, et que leur courage a été secondé de la fortune.

FRAGMENT SUR LA JUSTICE,

A L'OCCASION DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LES DU JONQUAY.

(1773.)

Le procès du général Lally fut cruel ; celui que le comte de Morangiés essuya fut absurde. Il y va de l'honneur de la nation de transmettre à la postérité ces aventures odieuses, afin de laisser un préservatif contre les excès auxquels l'aveuglement de la prévention et la démence de l'esprit de parti peuvent entraîner les hommes.

Un jeune aventurier de la lie du peuple est assez extravagant et assez hardi pour supposer qu'il a prêté cent mille écus à un maréchal de camp, de l'argent de sa pauvre grand'mère qui logeait dans un galetas avec lui et le reste de sa famille; il affirme, il jure qu'il a porté lui-même à pied ces cent mille écus au maréchal de camp, en treize voyages, et qu'il a couru environ six lieues en un matin pour lui rendre ce service. Ce jeune homme, nommé Liégard, surnommé du Jonquay, sachant à peine lire et écrire, et orthographiant comme un laquais mal élevé, avait été pourtant reçu docteur ès lois par bénéfice d'âge : condescendance ridicule et trop commune, abus intolérable, dont cet exemple fait assez voir les conséquences. Ce docteur ès lois, dans sa misère, trouve le secret d'associer toute sa famille à son imposture, sa mère, sa grand'mère, ses sœurs, tous ses parents qui logent avec lui, excepté un ancien sergent aux gardes. Il n'y a qu'un militaire dans toute cette bande, et c'est le seul honnête homme.

Liégard du Jonquay se lie avec un cocher[1] et avec un clerc de procureur, qui doivent lui servir de témoins et partager une partie du profit. Il s'assure de deux courtières, dont l'une avait été plusieurs fois enfermée à l'hôpital, et qui depuis près d'un an avait fait monter Mme Véron, grand'mère de du Jonquay, à la dignité de prêteuse sur gages. Toute cette troupe s'unit dans l'espérance d'avoir part aux cent mille écus. Voilà donc le docteur Liégard du Jonquay et sa mère et sa grand'mère, qui présentent requête au lieutenant criminel pour qu'on aille enfoncer les portes de la maison de M. le comte de Morangiés, dans laquelle on trouvera sans doute les cent mille écus en espèces. Et si on ne les trouve pas, la troupe de du Jonquay dira que leur recherche montre leur bonne foi, et que le maréchal de camp a mis l'argent en sûreté.

Cependant la famille et le conseil s'assemblent; ils ont quelque scrupule : un des complices remontre le danger qu'on peut courir dans cette affaire épineuse. « On ne croira jamais que ni vous ni votre grand'mère ayez pu posséder cent mille écus en argent comptant, vous qui vivez si à l'étroit dans un troisième étage presque sans meubles, vous qu

1. Gilbert. (ÉD.)

couchiez sur la paille dans un faubourg avant d'être logés ici !... » Un des meilleurs esprits de la bande se charge alors de faire un roman vraisemblable. Par ce roman, la pauvre vieille grand'mère est transformée en veuve opulente d'un fameux banquier nommé Véron. Ce mari, mort il y a trente ans, lui a laissé sourdement, par un fidéicommis, de la vaisselle d'argent, des sommes immenses en or. Un ami intime, nommé Chotard, a rendu fidèlement ce dépôt à la vieille; elle n'y a jamais touché pendant près de trente années; elle a vécu noblement dans la plus extrême misère, pour faire un jour une grande fortune à son petit-fils Liégard du Jonquay; et elle n'attend que la restitution de cent mille écus prêtés à M. le comte de Morangiés, à six pour cent d'usure, pour acheter à M. du Jonquay une charge de conseiller au parlement; car l'honneur de rendre la justice se vendait alors, et du Jonquay pouvait l'acheter comme un autre.

Le roman paraît très-plausible : il reste seulement une difficulté. « On vous demandera pourquoi un docteur ès lois, près d'être reçu conseiller au parlement, s'est déguisé en crocheteur pour aller porter cent mille écus en treize voyages. « M. du Jonquay répond qu'il ne s'est donné cette peine que pour plaire au maréchal de camp, qui lui avait demandé le secret. La réponse n'est pas trop bonne. « Mais enfin un cocher et un ancien clerc de procureur jureront qu'ils m'ont vu préparer les sacs et les porter; une courtière, en sortant de l'hôpital, m'aura vu revenir tout en eau de mes treize voyages. Avec de si bons témoignages nous réussirons. J'ai eu l'adresse de persuader au maréchal de camp que je lui ferais prêter les cent mille écus par une compagnie d'usuriers; j'ai tiré de lui des billets à ordre pour la même somme, payables à ma grand'mère, créancière prétendue de cette prétendue compagnie. Il faudra bien qu'il les paye. Il a beau nier la réception de l'argent et mes treize voyages : j'ai sa signature; j'aurai des témoins irréprochables; nous jouirons du plaisir de le ruiner, de le déshonorer, de le voler et de le faire condamner comme voleur. »

Ce plan arrangé entre les complices, chacun se prépare à jouer son rôle. Le cocher va soulever tous les fiacres de Paris en faveur du docteur ès lois et de la famille; le clerc de procureur va se faire guérir de la vérole chez un chirurgien, et il attendrit les cœurs de ses camarades et des filles de joie pour une famille respectable et infortunée, indignement volée par un homme de qualité, officier général des armées du roi.

Pendant que cette pièce commence à se jouer, le maréchal de camp, informé des préparatifs, va trouver le magistrat de police, et lui expose le fait. Le lieutenant de police, qui a l'inspection sur les usuriers et sur les troisièmes étages, fait interroger la famille du Jonquay par des officiers de police. Le crime tremble toujours devant la justice. On intimide, on menace du Jonquay et sa mère : les scélérats déconcertés avouent leur délit, les larmes aux yeux; ils signent leur condamnation. On croit l'affaire finie.

Qu'arrive-t-il alors? Un praticien, qui était de la troupe, ranime le courage des confédérés. « Souffrirons-nous, mes chers amis, qu'une

si belle proie nous échappe? il s'agit ou de partager entre nous cent mille écus gagnés par notre industrie, ou d'aller aux galères; choisissez. Vous avez avoué votre crime devant un commissaire de quartier: cette faiblesse peut se réparer. Dites que vous y avez été forcés: dites que vous avez été détenus en chartre privée, au mépris des lois du royaume, qu'on vous a chargés de fers, que vous avez été mis à la torture.

« C'est le *cædebatur virgis civis romanus* de Cicéron. C'est le *metus cadens in constantem virum* de Tribonien. N'êtes-vous pas *constans vir*, monsieur du Jonquay? — Oui, monsieur. — Hé bien, demandez justice contre la police qui persécute les gens de bien. Criez qu'un maréchal de camp vous vole, que toute la police est son complice, et qu'on vous a outrageusement battu pour vous faire avouer que vous êtes un fripon.

« Il faut de l'argent pour soutenir un procès si délicat. Nous vous amenons M. Aubourg, autrefois laquais, puis tapissier, et maintenant usurier; vendez-lui votre procès, il fera tous les frais; c'est un homme d'honneur et de crédit, qui manie les affaires d'une dame de grande considération, et qui ameutera pour vous tout Paris. »

M. du Jonquay et sa vieille grand'mère Véron vendent donc leur procès à M. Aubourg. On assigne devant le parlement le maréchal de camp comme ayant volé cent mille écus à la famille d'un jeune docteur près d'être reçu conseiller, comme instigateur des fureurs tyranniques de la police, comme suborneur de faux témoins, comme oppresseur des bons bourgeois de Paris.

La vieille grand'mère Véron meurt sur ces entrefaites; mais avant de mourir on lui dicte un testament absurde, un testament qu'elle n'a pu faire. Toute la famille en grand deuil, accompagnée de son praticien et de l'usurier Aubourg, va se jeter aux pieds du roi et implorer sa justice. Il se trouve quelquefois à la cour des âmes compatissantes, quand cette compassion peut servir à perdre un officier général. Presque tout Versailles, et presque tout Paris, et bientôt presque tout le royaume, se déclarent pour le candidat du Jonquay, et pour cette famille honnête si indignement volée, et si cruellement mise à la torture.

L'affaire se plaida d'abord devant la grand'chambre et la tournelle assemblées. Un avocat de du Jonquay prouva que tous les officiers des armées du roi sont des escrocs et des fripons; qu'il n'y a d'honneur et de vertu que chez les cochers, les clercs de procureur, les prêteurs sur gages, les entremetteuses, et les usurières. Il fit voir que rien n'est plus naturel, plus ordinaire, qu'une vieille femme très-pauvre qui possède pendant trente ans cent mille écus dans son armoire, qui les prête à un officier qu'elle ne connaît pas, et un jeune docteur ès lois qui court six lieues à pied pour porter ces cent mille écus à cet officier dans ses poches.

Ensuite il peignit pathétiquement le candidat du Jonquay et sa mère entre les mains des bourreaux de la police, chargés de fers, meurtris de coups, évanouis dans les tourments, forcés enfin d'avouer

un crime dont ils étaient innocents; leur vertu barbarement immolée au crédit et à l'autorité, n'ayant pour soutien que la générosité de M. Aubourg, qui avait bien voulu acheter ce procès, à condition qu'il n'en aurait pour lui qu'environ cent vingt mille livres. Toutes les bonnes femmes pleurèrent; les usuriers et les escrocs battirent des mains; les juges furent ébranlés; le parlement renvoya l'affaire en première instance au bailliage du palais, petite juridiction inconnue jusqu'alors.

Le ridicule, l'absurdité du roman de la bande du Jonquay étaient assez sensibles; l'infamie de leurs manœuvres, l'insolence de leur crime, étaient manifestes; mais la prévention était plus forte. Le public séduit séduisit le juge du bailliage.

La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner et l'instruire. C'est elle qui dans les séditions donne des lois; elle asservit le sage à ses folles superstitions; elle force le ministère, dans des temps de cherté, à prendre des partis dangereux; elle influe souvent dans les jugements des magistrats subalternes. Une prêteuse sur gages persuade une servante, qui persuade sa maîtresse, qui persuade son mari. Un cabaretier empoisonne un juge de son vin et de ses discours. Le bailliage fut ainsi endocumenté. Le plaisir d'humilier la noblesse chatouillait encore en secret l'amour-propre de quelques bourgeois qui étaient devenus ses juges.

Le maréchal de camp fut plongé dans la prison la plus dure, condamné à payer un argent qu'il n'avait jamais reçu, et à des amendes infamantes : le crime triompha [1].

Alors le public des honnêtes gens commença d'ouvrir les yeux. La maladie épidémique qui s'était répandue dans toutes les conditions avait perdu de sa malignité.

L'affaire ayant été enfin rapportée de droit au parlement, le premier président, M. de Sauvigny, interrogea lui-même les témoins. Il produisit au grand jour la vérité si longtemps obscurcie. Le parlement vengea, par un arrêt [2] solennel, le comte de Morangiés; et ses accusateurs, du Jonquay et sa mère, furent condamnés au bannissement, peine bien douce pour leur crime, mais que les incidents du procès ne permettaient pas de rendre plus griève.

Il était d'ailleurs plus nécessaire de manifester l'innocence du comte que de flétrir la canaille des accusateurs dont on ne pouvait augmenter l'infamie. Enfin, tout Paris s'étonna d'avoir été deux ans entiers la dupe du mensonge le plus grossier et le plus ridicule que la sottise et la friponnerie en délire aient pu jamais inventer.

Puissent de tels exemples apprendre aux Parisiens à ne pas juger des affaires sérieuses, comme d'un opéra-comique, sur les discours d'un perruquier ou d'un tailleur, répétés par des femmes de chambre!

1. La sentence du bailliage du palais est du 28 mai 1773. Ce tribunal, composé de sept juges, avait décrété Morangiés d'ajournement personnel, puis ordonna plus tard qu'il fût mis en prison. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Cet arrêt est du 3 septembre 1773. (*Id.*)

Mais un peuple qui a été vingt ans entiers la dupe des miracles de M. l'abbé Pâris, et des gambades de M. l'abbé Becherand, pourra-t-il jamais se corriger ?

Odi profanum vulgus et arceo.

FRAGMENT

SUR LE PROCÈS CRIMINEL DE MONTBAILLI, ROUÉ ET BRÛLÉ VIF A SAINT-OMER, EN 1770, POUR UN PRÉTENDU PARRICIDE ; ET SA FEMME CONDAMNÉE A ÊTRE BRÛLÉE VIVE, TOUS DEUX RECONNUS INNOCENTS.

(1773.)

C'est encore la démence de la canaille qui produisit l'affreuse catastrophe dont nous allons parler en peu de mots. Il faut passer ici de l'extrême ridicule à l'extrême horreur.

Un citoyen de Saint-Omer, nommé Montbailli, vivait paisiblement chez sa mère avec sa femme qu'il aimait. Ils élevaient un enfant né de leur mariage, et la jeune femme était grosse d'un second. La mère Montbailli était malheureusement sujette à boire des liqueurs fortes, passion commune et funeste dans ces pays. Cette habitude lui avait déjà causé plusieurs accidents qui avaient fait craindre pour sa vie. Enfin, la nuit du 26 au 27 juillet 1770, après avoir bu avant de se coucher plus de liqueurs qu'à l'ordinaire, elle est attaquée d'une apoplexie subite, se débat, tombe de son lit sur un coffre, se blesse, perd son sang, et meurt.

Son fils et sa bru couchaient dans une chambre voisine, et étaient endormis. Une ouvrière vient frapper à la porte le matin, et les éveille ; elle veut parler à leur mère pour finir quelques comptes. Les enfants répondent que leur mère dort encore. On attend longtemps, enfin on entre ; on trouve la mère renversée sur un coffre, un œil enflé et sanglant, les cheveux hérissés, la tête pendante ; elle était absolument sans vie.

Le fils, à cette vue, s'évanouit ; on cherche partout des secours inutiles : un chirurgien arrive, il examine le corps de la mère ; nul moyen à lui donner. Il saigne le jeune homme, qui revient enfin à lui. Les voisins accourent, chacun s'empresse à le consoler. Tout se passe selon l'usage ; le cadavre est enseveli dans une bière au temps prescrit ; on commence un inventaire : tout est en règle et en paix.

Quelques femmes du peuple, dans l'oisiveté de leurs conversations, raisonnent un hasard sur cette mort. Elles se ressouviennent qu'il y eut un peu de mésintelligence entre les enfants et la mère quelque temps auparavant. Une de ces femmes remarque qu'on a vu quelques gouttes de sang sur un des bas de Montbailli. C'était un peu de sang qui avait rejailli lorsqu'on le saignait. La légèreté maligne d'une de ces femmes la porte à soupçonner que c'est le sang de la mère. Bientôt

une autre conjecture que Montbailli et sa femme l'ont assassinée pour hériter d'elle. D'autres, qui savent que la défunte n'a point laissé de bien, disent que ses enfants l'ont tuée par vengeance. Enfin ils l'ont tuée. Ce crime, dès le lendemain, passe pour certain parmi la populace, à laquelle il faut toujours des événements extraordinaires et atroces pour occuper des âmes désœuvrées.

Le bruit devient si fort que les juges de Saint-Omer sont obligés de mettre en prison Montbailli et sa femme. Ils sont interrogés séparément; nulle apparence de preuves ne s'élève contre eux, nul indice. D'ailleurs les juges étaient suffisamment informés de la conduite régulière et innocente des deux époux; on ne leur avait jamais reproché la moindre faute : le tribunal ne put les condamner. Mais, par condescendance pour la rumeur publique, qui ne méritait aucune condescendance, il ordonna un plus ample informé d'un an, pendant lequel les accusés devaient demeurer en prison. Il y avait de la faiblesse à ces juges de retenir dans les fers deux personnes qu'ils croyaient innocentes. Il y eut bien de la dureté dans celui qui faisait les fonctions de procureur du roi, d'en appeler *a minima* au conseil d'Artois, tribunal souverain de la province.

Appeler *a minima*, c'est demander que celui qui a été condamné à une peine en subisse une plus terrible. C'est présenter requête contre la plus belle des vertus, la clémence. Cette jurisprudence d'anthropophages était inconnue aux Romains. Il était permis d'appeler à César pour mitiger une peine, mais non pour l'aggraver. Une telle horreur ne fut inventée que dans nos temps de barbarie. Les procureurs de ces petits souverains, pauvres et avides, imaginèrent d'abord de faire prononcer en dernière instance des amendes plus fortes que dans les premières : et bientôt après ils requirent que les supplices fussent plus cruels, pour avoir un prétexte d'exiger des amendes plus fortes.

Le conseil souverain d'Artois qui siégeait alors, et qui fut cassé l'année suivante, se fit un mérite d'être plus sévère que le tribunal de Saint-Omer. Les lecteurs qui pourront jeter les yeux sur ce mémoire, et qui n'auront pas lu ce que nous écrivîmes dans son temps sur cette horrible affaire, ne pourront démêler comment les juges d'Arras, sans interroger les témoins nécessaires, sans confronter les accusés avec les autres témoins entendus, osèrent condamner Montbailli à être rompu vif et à expirer dans les flammes, et sa femme à être brûlée vive.

Il faut donc qu'il y ait des hommes que leur profession rende cruels, et qui goûtent une affreuse satisfaction à faire périr leurs semblables dans les tourments! Mais que ces êtres infernaux se trouvent si souvent dans une nation qui passe depuis environ cent ans pour la plus sociable et la plus polie, c'est ce qu'on peut à peine concevoir. On avait, il est vrai, les exemples absurdes et effroyables des Calas, des Sirven, des chevaliers de La Barre; et c'est précisément ce qui devait faire trembler les juges d'Arras : ils n'écoutèrent que leur illusion barbare.

L'épouse de Montbailli, âgée de vingt-quatre ans, était grosse,

comme on l'a déjà dit. On attendit ses couches pour exécuter son arrêt; et elle resta chargée de fers dans un cachot d'Arras. Son mari fut reconduit à Saint-Omer pour y subir son supplice.

Ce n'est que chez nos anciens martyrs qu'on retrouve des exemples de la patience, de la douceur, de la résignation de cet infortuné Montbailli; protestant toujours de son innocence, mais ne s'emportant point contre ses juges, ne se plaignant point, levant les yeux au ciel, et ne lui demandant point vengeance.

Le bourreau lui coupa d'abord la main droite. « On ferait bien de la couper, dit-il, si elle avait commis un parricide. » Il accepta la mort comme expiation de ses fautes, en attestant Dieu qu'il était incapable du crime dont on l'accusait. Deux moines qui l'exhortaient, et qui semblaient plutôt des sergents que des consolateurs, le pressaient, dans les intervalles des coups de barre, d'avouer son crime. Il leur dit : « Pourquoi vous obstinez-vous à me presser de mentir ? Prenez-vous devant Dieu ce crime sur vous ? Laissez-moi mourir innocent. »

Tous les assistants fondaient en larmes et éclataient en sanglots. Ce même peuple qui avait poursuivi sa mort, l'appelait le saint, le martyr; plusieurs recueillirent ses cendres.

Cependant le bûcher dans lequel cette vertueuse victime expira, devait bientôt se rallumer pour sa femme. Elle avançait dans sa grossesse; et les cris de la ville de Saint-Omer ne l'auraient pas sauvée. Informé de cette catastrophe, nous prîmes la liberté d'envoyer un mémoire au chef suprême de toute la magistrature de France. Ses lumières et son équité avaient déjà prévenu notre requête. Il remit la révision du procès entre les mains d'un nouveau conseil établi dans Arras.

Ce tribunal déclara Montbailli et sa femme innocents. L'avocat, qui avait pris leur défense, ramena en triomphe la veuve dans sa patrie; mais le mari était mort par le plus horrible supplice, et son sang crie encore vengeance. Ces exemples ont été si fréquents, qu'il n'a pas paru plus nécessaire de mettre un frein aux crimes qu'à la cruauté arbitraire des juges.

On s'est flatté qu'enfin le grand projet de Louis XIV de réformer la jurisprudence pourrait être exécuté; que les lumières naissantes de ce siècle mémorable, augmentées par celles du nôtre, répandraient un jour plus favorable sur l'humanité. On a dit : « Nous verrons le temps où les lois seront plus claires et plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts, où un seul homme n'interrogera plus secrètement un autre homme, et ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie, et de sa mort; où les peines seront proportionnées aux délits; où les tortures, inventées autrefois par des voleurs, ne seront plus mises en usage au nom des princes. » On forme encore ces vœux : celui qui les remplira sera béni du siècle présent et de la postérité.

FRAGMENT

SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

(1773.)

ARTICLE I. — *Qu'il faut se défier de tous les monuments anciens.*

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, et le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom[1] et d'un esprit supérieur à ce nom l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit et qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différents entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en écrits de batailles sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon et dans Polybe; qu'on parlât si souvent de prodiges, et qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, et calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; et elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mil deux cent, ou trois mil neuf cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savants recherchaient en quel temps Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter; et ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de Romulus, fils du dieu Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante et unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles les vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta, le 15 février, pendant neuf cents ans, non-seulement le prodige de la naissance de Romulus et de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus, qui prit Hercule pour Omphale, dont il était amoureux. Mille événements étaient ainsi consacrés en Europe et en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient : « Il faut bien que ces faits soient

1. Mme du Châtelet. (ED.)

vrais, puisque tant de monuments en sont la preuve. » Et nous disions : « Il faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus. » Une fable a quelque cours dans une génération; elle s'établit dans la seconde; elle devient respectable dans la troisième; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collége de prêtres, un seul usage qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre humain; et c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze mille années, s'était couché deux fois à l'Orient? où Lycophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé, dans son gobelet, fut avalé par une baleine; qu'il resta trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson, et qu'il fit une belle ode, dès qu'il fut sur le rivage?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds, un autre veut être placé dans une pyramide de cent, un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer, un des miens est allé dans le soleil, et a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf, je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géants qui étaient les enfants des génies et des fées, nous en aurons qui escaladeront le ciel et qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, et même plus profitable, d'imaginer et de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car, avec des fables, on gouvernait les hommes; et les sages furent presque toujours méprisés et écrasés par les puissants. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles; et c'était là ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'*Histoire universelle* anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuet n'est court et resserré, n'avait point encore paru. Les savants, qui travaillèrent depuis avec un juif et deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'Orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Séniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue et un quart de hauteur, et non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que, « la confusion des langues à Babel produisit dans le monde les effets les plus heureux et les plus admirables : » ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé, ou du savant Pétau, qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé; ou du savant Cumberland, qui n'en comptait que trois milliards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi

d'Egypte, était fils ou neveu du roi Véneph. Ils ne savaient pourquoi Cayomarat ou Gayoumaras ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siameck passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts et les mœurs.

Comme l'histoire du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, Mme du Châtelet nous pria de nous instruire en général, avec elle, de ce qu'était alors le reste du monde, et de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait; un simple almanach antique des naissances, des mariages et des morts de rois dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et encore tout falsifiés : c'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement. Ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniathon, ni les Shasta, ni les Veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois, ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; et l'auteur inspiré du *Pentateuque* ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II. — *De la Chine.*

Il ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès longtemps l'Europe dans la connaissance de tous les arts nécessaires. Nous ne sommes point enthousiastes des lieux éloignés et des temps antiques; nous savons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques et dans les beaux-arts, n'est pas digne d'être notre écolier; mais, s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crûmes, sur la foi des voyageurs et des missionnaires de toute espèce, tous d'accord ensemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la basse Allemagne; car on y grava d'abord des planches en bois, comme à la Chine, et ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. M. Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous proposions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots symboliques. Non; mais nous désirâmes que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guère possible qu'ils fassent de grands progrès dans des sciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver sur planche nous paraît avoir de grands avantages sur la nôtre. Premièrement le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur; secondement le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste; troisièmement les fautes se corrigent aisément après l'impression; quatrièmement le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande; et par là on épargne cette énorme

quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois*, vrai savant, puisqu'il pense, et qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons aussi beaucoup, et surtout dans nos provinces méridionales; mais des officiers très-dignes de foi nous ont assuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton dans des maisons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles et de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux dessins d'un verre très-transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine : nous la surpassons à force de soins; mais ces soins même la rendent très-chère, et d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est que toutes les conditions puissent en jouir aisément.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages, sculptées et ornées de clochettes. Quel est l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe; nous en mettons au cou de nos vaches et de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts qui sont si élevés que les mâts de tous les bateaux passent facilement sous les arcades, et il oublie que, sur les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam, on voit cent ponts-levis qu'il faut lever et baisser plusieurs fois jour et nuit.

Il méprise les Chinois, parce qu'ils aiment mieux construire leurs maisons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Vestphalie; au reste, chacun suit son goût. Si on aime mieux loger à un septième étage,

> .....*Molles ubi reddunt ova columbæ*,
>
> Juven., sat. III, v. 202.

qu'au rez-de-chaussée; si l'on préfère le danger du feu et l'impossibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en sauver quand la maison n'a qu'un étage; si les embarras, les incommodités, la puanteur qui résultent de sept étages établis les uns sur les autres, sont plus agréables que tous les avantages attachés aux maisons basses, nous ne nous y opposons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé; nous ne décidons point entre Versailles et la grande maison de l'empereur chinois, dont frère Attiret nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Égypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Sésostris, lequel n'est pas plus un mot égyptien que ceux de Charles et de Frédéric. Nous ne

disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu Sésostris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. Larcher, répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contre eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchements, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples : mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monuments qui ont fait le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le construisit pas comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux et de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il est certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement, étaient trop opposés. La grande muraille fut admirable et inutile : le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés.

M. de Pauw a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent soixante de nos grandes lieues, et les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains même ne tentèrent jamais une pareille entreprise.

ARTICLE III. — *De la population de la Chine, et des mœurs.*

Voilà donc deux travaux immenses qui n'ont pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire chinois, et les canaux qui favorisent son commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance et de la sûreté de chaque citoyen dans sa petite possession en temps de paix; les mendiants ne se marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population, puisque, par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race serait multipliée comme les sables de la mer*[1].

1. *Genèse*, XXII, 17. (ÉD.)

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, et que par conséquent si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que, dans l'Europe, s'il naît un dix-septième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, et par les débauches non moins funestes. Il en est probablement de même en Asie. Tout État, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques et les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin observez qu'il n'y a que les premiers d'un État, presque toujours très-opulents, qui puissent entretenir plusieurs femmes, et vous verrez que la polygamie peut être non-seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est très-rare dans l'Orient, et que dans les harem, gardés par des eunuques, il est impossible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun se fait de corrompre la femme d'autrui; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues; que d'enfants n'appartiennent pas à leurs pères; combien les races les plus nobles sont mêlées et dégénérées. Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si, dans la Chine, plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfants, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie; car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfants auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa décrétale adressée à saint Boniface, permit qu'un mari prît une seconde femme quand la sienne était infirme. Luther et Mélanchthon permirent au landgrave de Hesse deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Cowper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes sans demander permission à personne; et ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante : mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux et le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin sans abandonner sa charrue : partout on punit le crime; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le sang des Chinois et des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval, et la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre orient et à notre occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin : ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie et notre avarice ont été chercher par delà le Gange : ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguer notre entendement, et nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs âmes.

Quand les Albuquerques vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires et des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfants que les soldats égorgeaient; les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le ministère portugais les rançonnait tous; et des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que fit la sainte Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européens entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'Occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force; car le désir ne leur a pas manqué, et ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés de la subversion de tant d'États sacrifiés aux fureurs de l'avarice et de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV. — *Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes.*

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continents ont été *autochthones*, indigènes, c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres et toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie et les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne et des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit; non que nous osions, avec saint Thomas[1], dire que l'Être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversements d'une terre qui

1. *Summa catholicæ fidei*, lib. XI, cap. XXXII.

change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été longtemps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Égypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Égyptiens avaient peuplé la Chine ont exercé leur esprit et celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition et à leurs efforts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Égypte. Ils ne connurent jamais la circoncision : aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Isis.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, a traité d'absurde ce système qui fait des Chinois une colonie égyptienne, et il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savants pour nous servir du mot *absurde;* nous persistons seulement dans notre opinion que la Chine ne doit rien à l'Égypte. Le P. Parennin l'a démontré à M. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Égypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Égyptien n'a jamais avancé une telle fable !

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer et à gouverner, ont, dans les anciens temps, sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, et qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, et qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le P. Parennin avoue à M. Mairan [1].

« Enfin, si l'on ne distingue pas les temps de calamités des temps ordinaires, on pourra dire de presque toutes les nations, et de celles qui sont les mieux policées, ce que des Arabes ont dit des Chinois; car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la dernière extrémité n'aient quelquefois mangé de la chair humaine; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux temps, auxquels, disent les Chinois, le ciel, irrité contre la malice des hommes, les punissait par le fléau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

« Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient arrivées sous la dynastie des Tang, qui est le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des Han, au second siècle après Jésus-Christ. »

Ces Arabes dont parlent MM. de Mairan et Parennin sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulait pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux

1. Dans sa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, p. 163, t. XXX des *Lettres édifiantes*, édition de Paris, 1734.

Arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles et des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment anthropophages est étonnant : ce sont d'abord les habitants d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi et Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, et que l'archevêque Navarrete l'a confirmée au dix-septième siècle, *à los Europeos que cogen es constante que vivos se los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du seizième siècle, et que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Cafres et d'Africains ont été accusées de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si, dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande[1] la canaille de la Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Witt, et que la canaille de Paris[2] mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques faisaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestants. Songeons aux massacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc et des Cévennes, à ceux de tant de millions d'Américains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, et qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux et passons vite.

ARTICLE V. — *Des anciens établissements et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.*

Avant de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre Occident, et comment les deux religions chrétienne et musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche : il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des anciens qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante évangiles apocryphes, écrits dès le premier siècle, et suivis sans interruption de fables absurdes,

1. Le 20 auguste 1672. (ÉD.) — 2. En 1617. (ÉD.)

jusqu'aux *Fausses décrétales* forgées au siècle de Charlemagne, et jusqu'à la donation de Constantin, et cette donation de Constantin suivie de *la Légende dorée*, et cette *Légende dorée* renforcée par la *Fleur des Saints*, et cette *Fleur des Saints* perfectionnée par *le Pédagogue chrétien ;* le tout couronné par les miracles de l'abbé Pâris dans le faubourg Saint-Médard, au dix-huitième siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne et par son fils, et surtout des donations de pays que Charles et Louis le Faible ne possédaient pas : mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les papes ont acquis par le temps sur le pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'Évangile. Une religion formée par des pauvres, et qui anathématise la richesse et l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes et d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Église dans son origine; le temps a tout changé, et changera tout encore; il a établi dans notre Occident les souverainetés des barbares vomis de la Scythie, et changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, et nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, et surtout je ne sais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre et saint Charlemagne. Ils ne se doutaient pas alors que les successeurs de Charlemagne et de Pierre aboliraient l'ordre des jésuites, et que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de Pères de l'Église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que saint Luc et saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoique assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêque d'aucun diocèse. La principale démonstration du voyage de saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite et datée de Babylone : or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel, et d'un Égésippe, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Église.

Ces faiseurs de Mille et une Nuits nous contaient donc que Simon Pierre, étant venu à Rome (quoique sa mission fût pour les circoncis), y rencontra le magicien Simon qui se changeait tantôt en brebis et tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite pour un cousin de l'empereur Néron, qui était mort. Simon, qu'on appelait *vertu de Dieu*, défia saint Pierre à qui ressusci-

terait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, et gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon *vertu-dieu*, comme Icare, qu'il tomba, et se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, et couper la tête à Paul, etc., etc. Cela arriva la dernière annnée de Néron. Pierre avait gouverné l'Église vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'*Abdias*, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope; et nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africain, homme savant du IIIe siècle, et presque un Père de l'Église par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que saint Pierre eût fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Église. Ce gouvernement fut modelé, du temps de Constantin, sur l'administration politique de l'empire. Les principaux siéges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendît de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eût une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait été dédiée à saint Jean de Latran, ou à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople et d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses et d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'État n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques : ils vont au solide, et ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations et en arguments.

ARTICLE VI. — *Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.*

La vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi attentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le mensonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais, qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité [1]; le bienfait des noces de Cana [2]; les démons chassés du corps des possédés; ces esprits immondes [3] précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, et noyés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faîte du temple [4] et sur une montagne par l'ennemi de Dieu et des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi qui osait proposer à Dieu même d'a-

1. Jean, XI, 44. (ÉD.) — 2. Jean, II, 9. (ÉD.) — 3. Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13. (ÉD.) — 4. Matthieu, IV, 5, 8; Luc, IV, 5, 9. (ÉD.)

dorer le diable; Jésus transfiguré sur le Thabor [1] pour manifester sa gloire à Moïse et à Élie, qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus, la source de la vie, Jésus, créateur du genre humain, mourant pour le genre humain; les morts ressuscitant [2] quand il expire, et remplissant les rues de Jérusalem; le soleil [3] s'éclipsant en plein midi et en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le Saint-Esprit [4] descendant en langues de feu sur les apôtres, etc. Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété et une folie de vouloir soutenir ces prodiges, que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous, fut très-scandalisée qu'un jésuite, nommé Papebroke, prétendît avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de saint Théodote, cabaretier, et de sept vierges âgées de soixante-douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancyre condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus simple et la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier, et de son ami le curé Frontin, est assez connue.

On arrache la langue à saint Romain, qui était bègue, et aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; et l'auteur, grand physicien, remarque « qu'il est impossible de vivre sans langue : » ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de saint Paulin qui, voyant un possédé se promener la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église, envoya vite chercher des reliques de saint Félix de Nole? Dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denys l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, et qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique; vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris, et quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, pressé de ressusciter un mort, répond : « Qu'il attende que j'aie dit ma messe. » La messe finie, il le ressuscite : le mort demande à boire; soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit et reconnaît que ces

1. Matthieu, XVII, 2; Marc, IX, 1. (ÉD.) — 2. Matthieu, XXVII, 52, 53. (ÉD.)
3. Matthieu, XXVII, 45; Marc, XV, 33; Luc, XXV, 44. (ÉD.)
4. *Actes des Apôtres*, II, 3. (ED.)

trois miracles sont en l'honneur de la Trinité. C'est là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadénéira et Antoine Girard dans la *Vie des Saints*.

On a écrit, et depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinart nous en a donné de pareils dans ses prétendus *Actes sincères*, qui sont évidemment du XIIIe siècle, et tous écrits du même style. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote et de la langue de Romain.

On rendit à la raison et à la religion le service de détruire ces fables : elles étaient encore si accréditées, qu'un jésuite nommé Nonotte prit leur défense, et fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du *labarum* dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troie, ou vers Rome, et si l'inscription était en latin ou en grec; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit et répété si souvent que, dans l'année 287, au temps même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée *Thébaine*, composée de six mille sept cents hommes, et cela parce qu'elle était chrétienne ? Nous avions anéanti cette fable impertinente attribuée à l'abbé Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Égypte; mais aucune n'était composée d'habitants de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'Orient en Occident par le Valais, comme on le dit : elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, et où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé, et il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre nos *Erreurs*, et il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.

ARTICLE VII. — *De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc.*

Après les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les nations est surchargée, il nous parut utile et consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon juif; mais ce n'était pas une chose honnête (humai-

nement parlant) de se révolter contre son souverain [1]; de se mettre à la tête de quatre cents voleurs; de rançonner, de piller ses compatriotes; de trahir à la fois sa patrie et le roitelet Achis, son bienfaiteur; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur [2], jusqu'aux enfants à la mamelle, afin qu'il ne restât personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitants de Rabath [3]; de scier le crâne et la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitants; de donner sept enfants [4] du roi Saül, son maître, aux Gabaonites pour les pendre, etc., etc.

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à David, dans lesquelles il est dit : « Heureux qui prendra tes petits enfants, et qui les écrasera contre la pierre! (psaume 137 [5]). Que vos pieds soient teints de leur sang, et que la langue de vos chiens en soit abreuvée! (psaume 67 [6]). » On y peut chercher un sens mystique; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous respectâmes le texte; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligé de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose, de Clovis, etc. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu; et si Constantin mourut arien après avoir tour à tour favorisé et persécuté Athanase, on doit en être affligé, et adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même, et de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jusque dans ses lois. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfants; Constantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant [7]. On dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfants. Il fallait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé; mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les âmes honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodose eût suffisamment réparé le massacre, si longtemps prémédité, des habitants de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus mé-

1. *I Rois*, XXII, 2. (ÉD.) — 2. *Id.*, XXVII, 11. (ÉD.)
3. *II Rois*, XII, 31. (ÉD.) — 4. *II Rois*, XXII, 6, 8 et 9. (ÉD.)
5. Psaume CXXXVI, verset 9. (ÉD.) — 6. Verset 23. (ÉD.)
7. Cod. lib. *De patribus qui filios.*

chant après son baptême qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un Cloderic, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père, et que pour récompense il le fit assassiner lui-même, et s'empara de son petit État; qu'il trahit et assassina Ragnacaire, roi de Cambrai; qu'il en fit autant à un roi du Mans, nommé Renomer, et à quelques autres princes; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha, dans ce concile, aucun de ces assassinats : ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé; et si les infidèles et les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que saint Augustin appelle des *péchés splendides*, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre et chaste comme un anachorète, aussi brave que César, aussi clément que Marc-Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner, il fallait ou en convenir ou être un sot; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de province, nommé Paulian, vient encore de répéter que Julien, blessé à mort au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel, et s'écria: *Tu as vaincu, Galiléen!* Rien n'éclairera donc jamais les ignorants! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur Théodoret est mis actuellement par tous les savants avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, et l'équité réprouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges. Les globes de feu qui sortirent des fondements du temple juif, lorsque Julien permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par Ammien Marcellin, auteur païen; et on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux, et à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondements au temple bâti par Hérode, puisque ces fondements de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes, et qu'elles s'élèvent toujours en spirales ou en cônes. D'ailleurs on sait que, dans ces temps-là, plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtements des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la construction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante :

« Que diront les Juifs de leur temple, qui a été renversé trois fois, et qui n'est point encore rebâti ? Ce n'est point un reproche que je

leur fais, puisque j'ai voulu moi-même relever ses ruines; je n'en parle que pour montrer l'extravagance de leurs prophètes, qui trompaient de vieilles femmes imbéciles. « Quid de templo suo dicent, « quod quum tertio sit eversum, nondum ad hodiernum usque diem « instauratur? Hæc ego, non ut illis exprobrarem, in medium adduxi, « utpote qui templum illud tanto intervallo a ruinis excitare voluerim...; sed ideo commemoravi, ut ostenderem.... delirasse prophetas istos, quibus cum stolidis aniculis negotium erat. »

N'est-il pas clair par cette lettre que Julien, ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les Juifs achetassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis ensuite, et ne voulut pas qu'une nation si fanatique et si atroce eût un signal sacré de ralliement, et une forteresse au milieu de ses États? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raison. Nous déplorons, encore une fois, nous détestons l'erreur de Julien, mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur Constance, son proche parent et son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien fut le plus tolérant des hommes, et l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Bléterie, qui, dans le dix-huitième siècle, a osé écrire une vie de Julien avec quelque modération, et le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eûmes une autre idée de Julien; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, et du plus grand Épictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement Hécate, Pluton, Cybèle; qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût persuadé de la vérité des oracles et des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des *Césars* ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire un furieux imbécile. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des auspices que tous ces prêtres croyaient funestes. Il courut même, en dépit d'eux, à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de *la Félicité publique*[1], homme en effet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point; et par conséquent il nous a réduit à nous défier longtemps de notre opinion. « Julien, dit-il, au lieu de

1. Le marquis de Chastellux. (ÉD.)

montrer sur le trône un philosophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen dévot. »

Les apparences en effet sont quelquefois pour l'estimable auteur de *la Félicité publique*. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices; il est trop prêtre. Jules César, tout grand pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'empire sous Julien : deux factions acharnées le partagent : l'une à la vérité, divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine, par l'esprit de parti et par toutes les fureurs qui l'accompagnent; l'autre fondée sur l'erreur, et défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison : même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas assez; ce parti l'eût abandonné, et l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches et au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume le Taciturne, fondateur de la république de Hollande, et Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant, il s'en fallait beaucoup que ces deux grands hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, et surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés et tolérants, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, et qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige et ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, et qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs États une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de Julien; ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des charniers donnent encore à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet infâme ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV et son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la Saint-Barthélemy. La ligue osa appeler ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain, par ses écrits, que dès lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet em-

pereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put le connaître; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son temps, et le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonins.

La Bléterie répète sérieusement le conte ridicule que Julien, dans ses opérations théurgiques, qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Éleusine, fit deux fois le signe de la croix, et que deux fois tout disparut. Cependant, malgré cette ineptie, La Bléterie a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point de Français, et surtout de Parisiens, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme Lamoignon; il combattit pour nous en Allemagne comme Turenne; il administra les finances comme un Rosni; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père : tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un polisson [1] appelle *Julien l'Apostat*.

En admirant la sagesse de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, et son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; et nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal vèimique, qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins, ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Westphalie; elle étendit sa juridiction sur toute l'Allemagne et ne fut entièrement abolie que sous Maximilien Ier. C'est une vérité horrible dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs États les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir et d'emporter dans ses bras ses malheureux enfants chez Didier son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur asile et s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire : nous nous taisons comme eux, et nous souhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur et ses neveux comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parents. La foule des historiens a encensé la gloire de Charlemagne et jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêté la balance à la main; nous avons laissé marcher la foule, on nous a remarqué; on a voulu nous arracher notre balance, et nous avons continué de peser le juste et l'injuste.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne sur les États de son frère, ni quel droit son frère et lui, et Pépin leur

1. Nonotte. (Éd.)

père, avaient sur les États de la race d'Ildovic; ni quel droit avait Ildovic sur les Gaules et sur l'Allemagne, province de l'empire romain; ni même quel droit l'empire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire et le sacerdoce, qui a duré, à tant de reprises, pendant plus de neuf siècles : guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés; guerre tantôt sourde, tantôt éclatante, tour à tour ridicule et funeste, qui n'a semblé terminée que par l'abolition des jésuites, et qui pourrait recommencer encore, si la raison ne dissipait pas aujourd'hui, presque partout, les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si longtemps.

ARTICLE VIII. — *D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.*

Nous nous servons rarement du grand mot *certain* : il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense, je souffre, j'existe, deux et deux font quatre.* Cependant, si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable,

Que les premiers étrangers qui prirent et qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle;

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps; témoin Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilpéric, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui-même;

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de Joinville, que les émirs mahométans et vainqueurs offrirent la couronne d'Égypte à saint Louis leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue et leurs lois;

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle des quatre fils Aymon;

Que la croyance de l'Église romaine, après le temps de Charlemagne, était différente de celle de l'Église grecque en plusieurs points importants, et l'est encore;

Que, longtemps après Charlemagne, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les Églises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu à l'exarque suivant cette formule : « Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et pasteur; »

Que le nouvel évêque était par le formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne, et qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville;

Que la messe était très-différente du temps de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive Église; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux et suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du

Seigneur (*Paul aux Corinth.*[1]). On demeurait dans la fraction du pain (*Act.*, chap. II[2]). Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain (*Act.*, chap. XX[3]). L'Église romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes, qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes; et cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun faisait la commémoration du dernier souper de notre Seigneur en sa langue. Ce fut vers la fin du second siècle que l'usage de célébrer la messe le matin s'établit dans presque toutes les églises.

Le lendemain du sabbat, on célébrait nos saints mystères pour ne se pas rencontrer avec les juifs. On lisait d'abord un chapitre des Évangiles; une exhortation du célébrant suivait; tous les fidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe de fraternité qui venait du cœur; puis on posait sur une table du pain, du vin et de l'eau; chacun en prenait, et on portait du pain et du vin aux absents. Dans quelques églises de l'Orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères : paroles que notre divine religion avait retenues et consacrées : *Veillez et soyez purs*. Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion : les barbares du Nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Église grecque différa surtout de l'Église romaine en dogmes et en usages.

Jusqu'au temps de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on appelle de messe basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officiât, aidé d'un petit garçon qui lui répond et qui le sert : les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs et pour les malades. Enfin les religieux mendiants dirent des messes basses pour de l'argent, et l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses aphorismes : « Si un prêtre a reçu de l'argent pour dire des messes, il peut les affermer à d'autres à un moindre prix et retenir pour lui le surplus. » « Cui datur certa pecunia pro missis a se dicendis, po« test alios minore pretio conducere, et reliquum sibi retinere[4]. »

Nous dîmes que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité; que le repentir fut la première ressource des criminels; que ce repentir et cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Égypte, de Thrace et de Grèce; que l'expiation suivait la confession, etc.

1. *I Aux Corinthiens*, XI, 20, 33. (ÉD.) — 2. Verset 42. (ÉD.) — 3. *Id.*, 7. (ÉD.)
4. L'abbé Prévost s'était engagé à dire une messe tous les matins moyennant vingt sous; il la céda à l'abbé de Laporte qui se contenta de quinze sous. Au bout de quelque temps, l'abbé Raynal se chargea de dire cette messe moyennant huit sous que lui donnait l'abbé de Laporte. (*Note de M. Beuchot.*)

La fable même imita l'histoire en ce point si nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes rapporte que Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Æa par Circé, reine et prêtresse de l'île, et tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée et qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit.

On sait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salutaire eut ses abus : ils furent poussés au point qu'un Spartiate voulant s'initier, et le prêtre voulant le confesser : *Est-ce à Dieu ou à toi que je parlerai ?* dit le Spartiate.—*A Dieu*, répondit l'autre.—*Retire-toi donc, ô homme !*

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leur frère et de restituer le prix du larcin avec un cinquième par-dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots, et qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres; que chaque pénitent choisissait son parrain, qui lui donnait trente-neuf coups de fouet et qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Église chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions et les pénitences furent d'abord publiques; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage; comment la confession s'introduisit ensuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines[1]; les abbesses mêmes eurent ce droit sur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa Somme[2] : « Confessio, ex « defectu sacerdotis, laico facta, sacramentalis est quodammodo. » « Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement. »

Saint Basile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs religieuses et de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le P. Martène, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage, dans ses *Rites de l'Église*. Quelques jésuites, et surtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni Basile, ni Martène, ni les *Lettres d'Innocent III*, que nous avons lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance et de hauteur avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, et sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

1. Voy. le *Dictionnaire philosophique*, au mot CONFESSION.
2. Tome III, page 255, *Supplem. tertiæ partis*, *Quæstio* VIII, *art.* 2.

Nous fûmes obligé d'approfondir l'étonnante aventure de la pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une Marie d'Aragon, prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer, dit *la Légende*, pieds nus, sur des fers ardents. Il fallut leur prouver que la ville de Livron, en Dauphiné, fut assiégée par le maréchal de Bellegarde, qui leva le siége sous Henri III. Ils n'en savaient rien et ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, et faire voir que Lognac, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'Épernon et payés par lui. Nous en avions cherché et trouvé des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps, quand nous fûmes forcé de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake! Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions disait : « Qu'importe? »

Enfin, dans deux volumes de nos *Erreurs*, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? Ils nous appelèrent hérétique et athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape; ils s'adressaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieusement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château; et d'écrivain mercenaire, quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

Article IX. — *Éclaircissements sur quelques anecdotes.*

Nous pensâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit de goût. Vous trouvez *la Henriade* mauvaise, faites-en une meilleure. *Zaïre*, *Mérope*, *Mahomet*, *Tancrède*, vous paraissent ridicules; à la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur à qui on conteste un fait, une date, doit se corriger s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public, il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de l'*Essai sur l'Histoire des mœurs et l'esprit des nations* fut terminée par celle du grand siècle de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai; et nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer, et il est très-utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures; et

nous ne hasardâmes jamais notre opinion sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde.

Les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France : cette vérité fut confirmée par les *Mémoires* de M. de Torci et par le temps.

C'est le temps qui nous a aidé à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV, contre le duc d'Orléans, régent de France.

Les Nonotte nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénelon, n'avait jamais fait ces vers agréables et philosophiques sur un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir :
Je n'ai plus en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de Mme Guyon; et lorsque M. de Fénelon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le *Télémaque* de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocents ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux de s'être paré d'une philosophie trop sceptique, et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du *Télémaque*. C'est de quoi nous fûmes témoin. Mais les cinquante exemplaires existent; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanson jolie ?

Faisons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques et physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été souvent vives et fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses; ce sont des procès dont il y a peu de juges : mais, en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flatté son ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies et les fureurs de la Fronde.

ARTICLE X. — *De la philosophie de l'histoire.*

Lorsque, après avoir conduit notre *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invité à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples,

et à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois si pesante et si frivole; mais nous tâchâmes, dans un discours préliminaire qu'on intitula *Philosophie de l'histoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que, si on fit descendre Tamerlan d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à Gengis-kan une vierge et un rayon du soleil. Manco-Capac s'était dit de la même famille en Amérique. Odin, dans les glaces du Nord, avait passé pour le fils d'un dieu; Alexandre, longtemps auparavant, essaya d'être le fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon; Romulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce, avant Romulus, fut couverte d'enfants des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différents, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil et de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des temps et des lieux, si ce n'est de la nature humaine partout orgueilleuse, partout menteuse, et qui veut toujours en imposer? Ce fut donc en consultant la nature que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit Montaigne, mais quel est le mieux savant. Il a plu à M. Larcher, très-savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité[1]. Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'Hérodote, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. Larcher nous soutenait que la chose était vraie, puisque Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité; c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfants aux dieux, et qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente et la plus policée de l'Orient, et surtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers et dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que les législateurs ordonnent à leurs femmes et à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la sacristie, pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, et avec les intérêts et l'honneur des pères de famille.

1. L'ouvrage de Larcher est intitulé : *Supplément à la philosophie de l'histoire*. Voltaire y répondit par la *Défense de mon oncle*. (ÉD.)

M. Larcher voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, et que les mères en faisaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus Empiricus et quelques poëtes latins ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs et des Romains contre les Perses, leurs ennemis, ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, et de Mahomet II, et de Mahomet le prophète; M. Larcher n'en démordit point, et préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne et moderne.

Il nous traita d'homme ignorant et dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, et pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que, pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que, pour les accoutumer à conquérir le monde, il les faisait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeuner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Égypte deux mille deux cent soixante et six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là; ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfants.

Or, comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. Kersebaum, reconnue très-exacte en Hollande, vous trouverez que l'Égypte était peuplée de cinquante-six millions deux cent quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, et que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin Sésostris partit avec une armée de cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux et très-peu de bois de construction; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer la terre, et pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. Larcher notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus et du bouc de Mendès, et de *Sanctus Socrates pæderasta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, et des autres injures qu'il répète d'après M. Warburton, aussi grand compilateur que

lui de fatras et d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. Warburton a prétendu donner pour la plus grande preuve de la mission divine de Moïse, que Moïse n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'âme. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque Warburton; nous croyons l'âme immortelle; nous pensons, comme de raison, que Moïse devait avoir la même croyance; et si l'âme de M. Larcher est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.

Article XI. — *Calomnies contre Louis XIV.*

Il est des faits plus graves, des calomnies plus atroces qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de Louis XIV et contre Louis XV, par un Français alors réfugié[1], et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorants et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi les réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.

Extrait d'un Mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Sa Majesté régnante, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France. — Les gens de lettres savent assez qu'un nommé Langleviel-La-Beaumelle vendit à Francfort, en 1753, au libraire Esslinger, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve[2] « qu'un roi qui veut le bien est un être de raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère[3]; que les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de plus beau dans sa vie[4]; que la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison. — Que Louis XIV avait peu de religion[5]; que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse[6]; qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart et les autres ministres. »

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le

1. Langleviel, dit La Beaumelle, reçu par le pasteur Barive, en 1745, le 12 octobre. — 2. Tome I, page 184. — 3. Page 193. — 4. Page 211. — 5. Page 275. — 6. Tome II, page 173.

duc d'Orléans, page 346 et suivantes. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus Mémoires qu'il a donnés de Mme de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes, et à toutes les dames de sa cour.

[1] « Qui a loué Louis XIV? dit-il; les sages, les politiques, les bons chrétiens, les bons Français? non; un tas de moines sans esprit et sans âme, des évêques, des ministres, qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître. »

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Mme de Maintenon, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de Noailles; il ramasse tous les vers infâmes qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine et toutes les princesses.

Il attribue à Mme de Maintenon une parodie impie du *Décalogue*, dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras[2],
Et ton bon ami mêmement.
A table en soudard tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamont, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestants[3]: *Mon royaume se purge;* et que M. d'Avaux lui répondit : *Il deviendra étique*, etc.? Nous avons les lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes[4], « le roi étant à la promenade en carrosse avec Mme de Maintenon, Mlle d'Armagnac et M. Fagon, son premier médecin, la conversation tomba sur les vexations faites aux huguenots, etc.? » Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon, d'ailleurs, ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la prin-

1. *Mémoires de Maintenon*, t. IV, p. 99. — 2. *Ibid.*, t. VI, p. 123.
3. *Id.*, t. III, p. 30. — 4. *Ibid.*, p. 36.

cesse d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678, et, n'ayant alors que sept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carrosse à une promenade avec le roi et Fagon, en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. Ferrier « se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre; » que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec Mme de Maintenon, et qu'à sa mort on trouva sous la clef « quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte[1]. »

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec Mme de Maintenon, il dit[2] que « Cléopatre, déjà vieille, enchaîna Auguste. »

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de Burnet, évêque de Salisbury, et lui fait dire joliment que « Guillaume III, roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière. » Jamais Burnet n'a dit cette infamie; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts : mais qu'il ose dire que Mgr le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier[3], « et qu'il empêcha que Lille ne fût secourue, » lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène; c'est un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture? Voici ses paroles : « Le roi entra chez Mme de Maintenon, et, dans le premier mouvement de sa joie, lui dit : « Vos prières sont exaucées, madame; Vendôme tient « mes ennemis. Lille sera délivrée, et vous serez reine de France. » Ces paroles furent entendues et répétées; monseigneur les sut : il trembla pour la gloire de la famille royale; et pour parer le coup qui la menaçait, il écrivit à Mgr le duc de Bourgogne, qui aimait son père autant qu'il craignait son aïeul, *qu'à son retour il trouverait deux maîtres.* Mme la duchesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas contribuer à lui donner pour souveraine une femme née tout au plus pour la servir. Le prince, ébranlé par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue. »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV : « Vous serez reine de France : » était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite[4] : « De là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : « Rassurez-vous, Français, elle « ne sera pas votre reine, nous ne lèverons pas le siége? »

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs?

1. *Mémoires de Maintenon*, t. III, p. 48. — 2. *Ibid.*, p. 75.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 109. — 4. *Ibid.*, p. 110.

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père; il veut lui donner des ridicules; il lui fait épouser[1] Mlle Chouin; il lui donne un fils de la Raisin au lieu d'une fille; et, aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère, si le trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin, pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère, sans emploi, sans talents, et sans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes, il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois[2]; il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne l'*empoisonnât*[3]. Ensuite voici comme il s'exprime : « Au sortir du conseil il rentre dans son appartement, et boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avait déjà consumé; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus souffrir, Seignelai, La Feuillade, et Louvois. »

Il est inutile de remarquer que MM. de Seignelai et de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance; mais il est question du plus grand des crimes, dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit[4] que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages; et, dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais, à peine sorti de prison, comment réparera-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de La Beaumelle*, à Londres, chez Jean Nourse, 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner Louis XIV d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part[5] : « Je défie qu'on me montre une monarchie dans laquelle les lois, la justice distributive, les droits de l'humanité, aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait fait de plus grandes choses pour le bien public, que pendant les cinquante-cinq années où Louis XIV régna par lui-même. »

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen, et non d'un flatteur. La Beaumelle, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui

1. *Mémoires de Maintenon*, t. IV, p. 200. — 2. *Ibid.*, t. III, p. 269.
3. *Ibid.*, p. 271.
4. Tome II, pages 347 et 348 du *Siècle de Louis XIV*, falsifié par La Beaumelle.
5. *Supplément au Siècle de Louis XIV*. (ED.)

n'a jamais eu que de tels ennemis; La Beaumelle, dis-je, dans sa XXIIIe lettre, page 88, dit : « Je ne puis relire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi ! Louis XIV était juste, quand il ramenait tout à lui-même; quand il oubliait (et il oubliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous ? » Et, après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc Louis XIV oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'État, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts ! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes ! il oubliait le bien public en réparant les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes, aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes, à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négociants ! Il oublia sans cesse le bien public, lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde ! Oublia-t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal, cinq académies; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe; et en donnant plus lui seul aux savants que tous les rois de l'Europe ensemble, comme le dit l'illustre auteur[1] de l'*Abrégé chronologique* ?

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des Invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles ? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'École royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes, par le génie actif d'un seul homme, cet ordre admirable que les peuples hénissent, que les officiers embrassent à présent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite, dont toute lumière blesse les yeux, et qui, par un orgueil secret, proportionné à leurs travers, haïssent la nature entière. Mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil, assez lâche, assez bas, assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés et toutes les actions les plus nobles qu'il aurait louées pour un écu de plus: c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraye ces criminels insensés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même, dans son *Dictionnaire*, a fait revivre cent libelles de cette espèce. Les rois, les

1. Le président Hénault. (ÉD.)

princes, les ministres, pourraient dire alors : « A quoi nous servira de faire du bien, si le prix en est la calomnie ? »

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter par bravade ses confrères les protestants de France (qui le désavouent) comme une multitude redoutable au trône [1]. Il s'est formé, dit-il, un séminaire de prédicants, sous le nom de ministres du désert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs appointements, leurs consistoires, leurs synodes, leur juridiction ecclésiastique.... Il y a cinquante mille baptêmes et autant de mariages bénis illicitement en Guienne, des assemblées de vingt mille âmes en Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, en Béarn, soixante temples en Saintonge, un synode national à Nîmes, composé des députés de toutes les provinces. »

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; et, en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône; il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestants sont d'un fou également en horreur aux protestants et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que Mgr le Duc, père de Mgr le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier [2], commissaire des guerres, en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle, non moins coupable que ces malheureux, et non moins punissable, calomnie la maison de Condé comme il a fait la maison d'Orléans et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé ***Mes Pensées***, a insulté Mgr le duc de Saxe-Gotha, MM. d'Erlach, Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que Cromwell et Cartouche, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble. Voici ses propres paroles :

« Les forfaits de Cromwell sont si beaux, que l'enfant bien né ne peut les entendre sans joindre les mains d'admiration. Une république fondée par Cartouche aurait eu de plus sages lois que la république de Solon. »

Dans un autre libelle intitulé *Examen de l'Histoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

« Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du Mogol, que le

1. Page 110 des *Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire*; à Londres, chez Jean Nourse.

2. Tome III, p. 323, du *Siècle de Louis XIV*.

petit-fils de Sha-Abas fut bercé pendant sept ans par des femmes; qu'ensuite il fut bercé pendant huit ans par des hommes; qu'on l'accoutuma de bonne heure à s'adorer lui-même, et à se croire formé d'un autre limon que ses sujets; que tout ce qui l'environnait avait ordre de lui épargner le pénible soin d'agir, de penser, de vouloir, et de le rendre inhabile à toutes les fonctions du corps et de l'âme; qu'en conséquence un prêtre le dispensait de la fatigue de prier de sa bouche le grand Être; que certains officiers étaient préposés pour lui mâcher noblement, comme dit Rabelais, le peu de paroles qu'il avait à prononcer; que d'autres lui tâtaient le pouls trois ou quatre fois le jour comme à un agonisant; qu'à son lever, qu'à son coucher, trente seigneurs accouraient, l'un pour lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour le déconstiper; celui-ci pour l'accoutrer d'une chemise, celui-là pour l'armer d'un cimeterre, chacun pour s'emparer du membre dont il avait la surintendance. Ces particularités me plaisent, parce qu'elles me donnent une idée nette du caractère des Indiens, et que d'ailleurs elles me font assez entrevoir celui du petit-fils de Sha-Abas, pour me dispenser de lire tant d'épais volumes que les Indiens ont écrits sur les faits et gestes de cet empereur automate. »

Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des Invalides, de l'Observatoire, de Saint-Cyr, le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de la gloire et de la grandeur; enfin le roi que don Ustariz, cet homme d'État si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine?

Y reconnaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Laufelt, qui donna la paix à ses ennemis, étant victorieux; le fondateur de l'École militaire, qui, à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? où est ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un Mogol, et c'était un Persan de la race des sophis. Il appelle au hasard son petit-fils automate; et ce petit-fils était Abas, second fils de Sam-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection!

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, et ce style âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la *Défense de Louis XIV*.

ARTICLE XII. — *Défense de Louis XIV contre l'auteur des Éphémérides*[1].

ARTICLE XIII. — *Défense de Louis XIV contre les Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.*

Dans un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *les Trois siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint-Pierre :

« Le plus connu de ses autres ouvrages est celui qui a pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau frappant des progrès de l'esprit chez notre nation pendant le règne de ce monarque, et où M. de Voltaire a puisé l'idée si mal remplie de son *Siècle de Louis XIV*..... Le détail des faits ne se présente chez l'un et l'autre écrivain que de profil. »

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne cesserons de redire qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent de *profil;* mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie[2].

Secondement nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre : il traite Louis XIV et son conseil de *grands enfants* en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains; et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer : mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de Saint-Pierre répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européane ou europaine, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de Saint-Pierre, dans plusieurs de ses petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être désirables, et nul de praticable; nous sommes même aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de Maximilien de Rosni, duc de Sulli, a paru le plus

1. Voltaire reproduit ici le morceau que nous avons déjà donné et qu'il avait d'abord publié en brochure. (ED.)

2. Voy. l'article XVI de ces *Fragments*. Voy. aussi *les Trois Siècles*, à l'article SAINT-DIDIER, où l'abbé Sabatier, auteur de ces *Trois Siècles*, affirme que *la Henriade* est pillée d'un poëme de Saint-Didier, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de *la Henriade* sous le titre de *la Ligue*, quand le *Clovis* de Saint-Didier parut et disparut.

étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes ! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du *Potier d'étain*, ou de *Sir Politick* [1].

Il se peut que Henri IV et le duc de Sulli se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan; que Henri IV, la reine Élisabeth, la république de Venise, et plusieurs princes d'Allemagne, se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les Mémoires du secrétaire d'État Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence en pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de Saint-Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de Sa Majesté Louis XV, et qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots [2] :

« Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraisemblables. C'était un prince très-appliqué à la science du gouvernement.... De là sont nées apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets, si une mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je n'ai donc sur cela que des ouï-dire, etc. »

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès [3] d'attribuer ses projets à Louis XIV.

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa *Polysynodie*, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'*Éloge du système de Law*, par l'abbé Terrasson. A peine cet Éloge avait-il paru que le système s'écroula de fond

1. *Le potier d'étain homme d'État*, est une comédie danoise, du baron de Holberg; *Sir Politick Wouldbe* est une comédie de Saint-Evremond. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Ouvrages de politique, par M. l'abbé de Saint-Pierre, à Rotterdam, chez Béman, et à Paris, chez Briasson; t. III, p. 191 et 192.

3. Personnage des *Fâcheux*, III, II. (ED.)

en comble; et lorsque l'abbé de Saint-Pierre démontrait que la polysynodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de vizirat et de demi-vizirat, le cardinal de Polignac et le cardinal de Fleury, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions : ils crurent que puisqu'on traitait de vizirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de Grand-Turc : tous deux étaient de l'Académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand vizir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclu de l'Académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est que le cardinal de Polignac, en poursuivant l'auteur de la polysynodie adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant, le régent, qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna Saint-Pierre, premier aumônier de sa mère; et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'État; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier; et ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses *Annales politiques*, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que longtemps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV et Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence, et une de ses plus fortes raisons, est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète européaine et le scrutin perfectionné.*

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV et Louis XIV, nous laisserions là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux, avec des caractères et des talents convenables au temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire et la raison : il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans Charles XII ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher

des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence et pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut longtemps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; et Louis, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages; à protéger tous les beaux-arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers; à élever des hôpitaux, des palais, des églises et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pellisson, dans ses *Lettres*, nous apprend que Louis XIV lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fût pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince, mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît le *coup de main;* et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était prêt de partir pour aller sur le Rhin, se mettre à la tête de la ligue qu'on appelait *protestante*, contre celle à qui l'on donna le nom de *papiste*, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoique à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouser sa maîtresse, l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme; dans Louis, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer : l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions, le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV : car il fut le siècle des grands talents dans tous les genres; et celui de Henri fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorants.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que Henri IV et Louis XIV ne s'en embarrassaient.

ARTICLE XIV. — *Fragment sur la Saint-Barthélemy.*

On prétend en vain que le chancelier de L'Hospital et Christophe de Thou, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies* (que ce jour périsse). Il ne périra point; ces vers même en conservent la mémoire [1]. Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la perpétuer [2]. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver, en 1758, près de deux cents ans après la Saint-Barthélemy, un livre contre les protestants, dans lequel est une dissertation sur ces massacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi :

1° Que la religion n'y a eu aucune part;

2° Que ce fut une affaire de proscription;

3° Qu'elle n'a dû regarder que Paris;

4° Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1° nous répondrons : Non sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita et qui exécuta les massacres de la Saint-Barthélemy; ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parce qu'elle est divine; elle prie pour les pécheurs, et ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sanguinaires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthélemy. Nous convenons que Catherine de Médicis, le duc de Guise, le cardinal de Birague, et le maréchal de Retz, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé, qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche d'avoir appelé Birague cardinal, sous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le sang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de Retz fit la première guerre de la fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la Saint-Barthélemy le quantième du mois où un Birague reçut sa barrette? Est-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre : oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis, qui s'occupent gaiement d'opéras comiques, de querelles de danseuses, et de brochures. Il faut le redire cent fois; il faut le crier tous les ans, le 24 auguste, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

1. Ce sont des vers de Silius Italicus :

« Excidat illa dies ævo, nec postera credant
« Secula. »

— Ce passage n'est pas de Silius Italicus, mais de Stace, liv. V des *Sylves*, II, 88-89. (ÉD.)

2. Dans le chant II de *la Henriade*. (ÉD.)

2° *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parents, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, hommes d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription? Il semble que ce soit une chose simple et en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription; et c'est ce qui excitera toujours nos cris et nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique et barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère; le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient allaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorgea des femmes et des enfants. « Les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles, et enfants, étaient menées et déchargées dans la rivière. » Quelle affaire!

3° *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et, pour nous prouver cette étrange assertion, monsieur l'abbé nous assure qu'à Troyes un catholique voulut sauver la vie à Étienne Marguien; mais il ne nous dit point qu'Étienne Marguien échappa au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces et des villes de répandre partout le sang des sujets? Il y en eut qui s'en excusèrent. Les seigneurs de Saint-Hérem, de Chabot, d'Ortez, d'Ognon, de la Guiche, Gordes, et d'autres, écrivirent au roi, en différents termes, qu'ils avaient des soldats pour son service, et non des bourreaux.

Au reste il nous doit être permis d'en croire les véridiques Auguste de Thou et Maximilien, duc de Sulli, qui virent de bien plus près la Saint-Barthélemy que monsieur l'abbé, qui n'y était pas, et qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4° *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts; on ne sait pas dans les villes le nombre des vivants. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrasins tués par Charles-Martel; il n'est pas question ici de savoir au juste combien de Français furent massacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitants de Thessalonique égorgés par l'ordre de Théodose dans le cirque, où il les invita par des jeux solennels? Il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente, et peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contînt que sept mille âmes. Mais que Théodose, dans sa Saint-Barthélemy, ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille [1] le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX. Le sage de Thou

1. *Histoire du roi Henri le Grand*, première partie (1572). (ÉD.)

réduit ce nombre à soixante et dix mille [1]. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille. Quelle affaire ! encore une fois.

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortuné Charles Ier. Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestants. Nous ne voulons pas compter après lui ; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirants dans des tourments recherchés, des filles attachées vivantes encore au cou de leurs mères suspendues à des potences ; les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, et leurs enfants coupés par morceaux sous les yeux des pères et des mères, le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des reproches que nous fait monsieur l'abbé sur ce que nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la Saint-Barthélemy. Un de nos parents fut tué dans cette journée : mais nous nous tenons très-heureux d'en être quitte aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XV. — *Sur la révocation de l'édit de Nantes.*

La fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'État. Lorsque nous fûmes obligé d'en parler dans le *Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable ; mais [2] Mme de Caylus, nièce de Mme de Maintenon, dit que le roi *avait été trompé*. La reine Christine [3] écrit que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, étaient le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *caritas humani generis*, comme dit Cicéron, a depuis quelques années tellement animé les âmes nobles et sensibles, que M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandement [4] : « Nous devons regarder les Turcs comme nos frères. »

Aujourd'hui nous voyons en France des protestants, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'État, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers généraux calvinistes, que s'ils avaient été jansénistes.

1. De Thou dit *plus de trente mille hommes*, *Hist.*, LII, 12. C'est Sully qui dit soixante et dix mille, *Econ. roy.*, t. Ier. (ED.)
2. *Souvenirs de Mme de Caylus.* — 3. *Lettres de la reine Christine.*
4. Le mandement est du 21 mars 1757. (ED.)

Le ministère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant nommé Frontin, homme utile à l'État, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de Dieu et des hommes. On écrivit [1] contre cette lettre; et, soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de Caveyrac, cet abbé la soutint dans son *Apologie de la révocation de l'Édit de Nantes*. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonnade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, etc., etc.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que M. de Caveyrac n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple, il disait [2] qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous, qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont porté dans Genève une industrie et une opulence inconnues jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donna [3] un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses États plus de vingt mille réfugiés; et, pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son *Histoire du Brandebourg* n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être l'historien et le législateur de son royaume, comme il en a été le héros [4].

1. Une *Lettre de M. l'intendant de*** à M. l'évêque d'Alais* fit naître la *Réponse de M. l'évêque d'Alais à M. l'intendant de****. Cette *Réponse* est datée du 6 juin 1751, et fut l'origine de l'écrit que publièrent Ripert de Monclar et l'abbé Quesnel sous le titre de : *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants en France*, etc., 1755, in-8. Caveyrac répondit à cet écrit par un *Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État d'établir pour les calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier*; 1756, in-8. C'est dans ce *Mémoire* (p. 150), et non dans l'*Apologie*, qu'il prend la défense de l'évêque d'Agen. (*Note de M. Beuchot.*)

2. *Apologie*, p. 83. (ED.) — 3. *Id.*, p. 84. (ED.)

4. « Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les

Monsieur l'abbé [1] récusait de même le témoignage de tous les intendants des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de Caveyrac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend [2] que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'État. Mais les La Rochefoucauld, les Bourbon-Malause, les La Force, les Ruvigni, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume et sous la reine Anne, étaient-ils des *gueux?* Il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un État; ils en font la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'ancien et du nouveau monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes [3] : « Une fausse religion..... devait produire nécessairement de pareils fruits : il en restait un seul à mûrir : ces insulaires le recueillent : c'est le mépris des nations. » On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris? Sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus? est-ce l'Inde, où ils ont conquis des États trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre? est-ce la moitié de l'Amérique, dont ils sont souverains?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les

projets du grand électeur. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et quatre cent mille Français pour le moins sortirent de ce royaume ; les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande ; les plus pauvres, mais les plus industrieux, se réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

« A l'avénement de Frédéric-Guillaume à la régence, on ne faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine ; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures ; ils établirent des fabriques de drap, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grisettes, de crépon, de bonnets et de bas tissus sur des métiers ; des chapeaux de castor, de lapin, et de poil de lièvre ; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfévres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs ; et les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellents dans les contrées sablonneuses, qui, par leurs soins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore. » *Histoire de Brandebourg, par le roi de Prusse*, édition de Jean Néaulme, 1751, tome II, p. 311, 312 et 314.

1. *Apologie*, p. 110 et suivantes. (ÉD.) — 2. *Ibid.*, p. 95. (ÉD.) — 3. Page 362.

réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. « Les Hollandais, dit-il, ne sont pas tolérants, ils sont indifférents. La philosophie ne les a pas éclairés; elle a obscurci leurs lumières. » Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons pas passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestants de France : « Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de Henri III et de Henri IV, puisque, en conspirant contre François II et contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides. » On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément et le feuillant Ravaillac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur!

Il est temps de passer de M. l'abbé de Caveyrac à M. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux et également illustres.

ARTICLE XVI. — *Des dictionnaires de calomnies.*

Un nouveau poison fut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager les vivants et les morts par ordre alphabétique : on n'avait point encore entendu parler de ces dictionnaires d'injures. Si nous ne nous trompons pas, ils commencèrent lorsque M. Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne, l'un des plus sages et des plus modérés littérateurs, comme l'un des plus savants, eut donné son *Dictionnaire historique* vers l'an 1740. Un janséniste (car, pour le malheur de la France, il y avait encore des jansénistes et des molinistes) fit imprimer contre M. l'abbé Ladvocat un libelle diffamatoire en six volumes[1], sous le titre et dans la forme de dictionnaire.

Il commence par remercier Dieu de ce qu'il est venu à bout de finir ce rare ouvrage sous les yeux et avec le secours de l'auteur clandestin de la gazette ecclésiastique, « dont la plume, dit-il, est une flèche semblable à la flèche de Jonathas, fils de Saül, laquelle n'est jamais retournée en arrière, et est toujours teinte du sang des morts et de la graisse des plus vigoureux (II Rois, I, 22). » L'abbé Ladvocat lui répondit qu'il voyait peu de rapport entre la flèche de Jonathas teinte de graisse, et la plume d'un prêtre normand qui vendait des gazettes. D'ailleurs il persista à se rendre utile, dût-il être percé de quelque flèche de ces convulsionnaires. Le libelle du janséniste attaqua tous les gens de lettres qui n'étaient pas du parti; sa flèche fut lancée contre les Fontenelle, les La Motte, les Saurin, qui n'en sentirent rien.

Nous avions mis au-devant du *Siècle de Louis XIV* une liste assez détaillée de tous les artistes qui firent honneur à la France dans ces temps illustres. Deux ou trois personnes se sont associées depuis peu pour faire un pareil catalogue des artistes de trois siècles; mais ces auteurs s'y sont pris différemment : ils ont insulté, par ordre alphabétique, à tous ceux dont ils ont cru qu'il était de leur intérêt d'attaquer la réputation. Nous ignorons si leur flèche est retournée ou non en arrière, et si elle a été teinte de la graisse des vigoureux. Celui de la

1. Le *Dictionnaire* de Barral et Guibaud. (ÉD.)

troupe qui tirait le plus fort et le plus mal était un abbé Sabatier, natif d'un village auprès de Castres, homme d'ailleurs différent en tout des gens de mérite qui portent le même nom.

Il fut payé pour tirer ses traits sur tous ceux qui font aujourd'hui honneur à la littérature par leur érudition et par leurs talents. Dans la foule de ceux qu'il attaque, on trouve feu M. Helvétius. Il le qualifie lui et ses amis de maniaques. « Nous pouvons assurer, dit-il, par de justes observations, que ses illusions philosophiques étaient une espèce de manie involontaire.... Il se contentait de gémir, dans le sein de l'amitié, de l'extravagance et des excès de maniaques, qui se glorifiaient de l'avoir pour confrère. »

L'abbé Sabatier a raison de dire qu'il était à portée de faire de justes observations sur M. Helvétius, puisqu'il avait été tiré par lui de la plus extrême misère, et que, réchauffé dans sa maison (comme Tartufe chez Orgon), il n'avait vécu que de ses libéralités. La première chose qu'il fait après la mort d'Helvétius, est de déchirer le cadavre de son bienfaiteur.

Nous n'étions pas de l'avis de M. Helvétius sur plusieurs questions de métaphysique et de morale; et nous nous en sommes assez expliqué sans blesser l'estime et l'amitié que nous avons pour lui. Mais qu'un homme nourri chez lui par charité prenne le masque de la dévotion pour l'outrager avec fureur, lui et tous ses amis et tous ceux même qui l'ont assisté, nous pensons qu'il ne s'est rien fait de plus lâche dans les trois siècles dont cet homme parle, et qu'il connaît si peu.

Lui!.... un abbé Sabatier!.... oser feindre de défendre la religion! oser traiter d'impies les hommes du monde les plus vertueux! S'il savait que nous avons en notre possession son abrégé du spinosisme, intitulé *Analyse de Spinosa*, à Amsterdam; ouvrage rempli de sarcasme et d'ironies, écrit tout entier de sa main, finissant par ces mots : « Point de religion, et j'en serai plus honnête homme. La loi ne fait que des esclaves, elle n'arrête que la main; enfin signé, *adieu baptisabit*. »

S'il savait que nous possédons aussi écrits de sa main les vers infâmes qu'il fit dans sa prison de Strasbourg, et d'autres vers aussi libertins que mauvais, que dirait-il? rentrerait-il en lui-même? non, il irait demander un bénéfice, et il l'obtiendrait peut-être.

Le cœur le plus bas et le plus capable de tous les crimes des lâches est celui d'un athée hypocrite.

Nous fûmes toujours persuadé que l'athéisme ne peut faire aucun bien, et qu'il peut faire de très-grands maux. Nous fîmes sentir la distance infinie entre les sages qui ont écrit contre la superstition, et les fous qui ont écrit contre Dieu. Il n'y a dans tous les systèmes d'athéisme ni philosophie ni morale.

Nous n'y voyons point de philosophie : car, en effet, est-ce raisonner que de reconnaître du génie dans une sphère d'Archimède, de Posidonius; dans un de ces *orreries*[1] qu'on vend en Angleterre; et de

1. Machine de mathématiques, ainsi appelée du nom de Boyle, comte d'Orrery, à qui elle fut dédiée. (*Note de M. Beuchot.*)

n'en point reconnaître dans la fabrication de l'univers; d'admirer la copie, et de s'obstiner à ne point voir d'intelligence dans l'original? Cela n'est-il pas encore plus fou que si on disait : « Les estampes de Raphaël sont faites par un ouvrier intelligent, mais le tableau s'est fait tout seul? »

L'athéisme n'est pas moins contraire à la morale, à l'intérêt de tous les hommes; car, si vous ne reconnaissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets?

Duræ saltem virtutis amator,
Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti.
Lucan., *Phars.*, IX, 562.

Nous ne disons pas qu'en adorant un Être suprême, juste et bon, nous devions admettre la barque à Caron, Cerbère, les Euménides, ou l'ange de la mort Samaël, qui vient demander à Dieu l'âme de Moïse, et qui se bat avec Michaël à qui l'aura. Nous ne prétendons point qu'Hercule ait pu ramener Alceste des enfers, ou que le Portugais Xavier ait ressuscité neuf morts.

De même qu'il faut distinguer soigneusement la fable de l'histoire, il faut aussi discerner entre la raison et la chimère.

Il est très-certain que la croyance d'un Dieu juste ne peut être qu'utile. Quel est l'homme qui, ayant seulement une peuplade de six cents personnes à gouverner, voudrait qu'elle fût composée d'athées?

Quel est l'homme qui n'aimerait pas mieux avoir affaire à un Marc-Aurèle ou à un Épictète qu'à un abbé Sabatier? Nous savons, et nous l'avons souvent avoué, qu'il est des athées par principes, dont l'esprit n'a point corrompu le cœur.

On a vu souvent des athées
Vertueux malgré leurs erreurs :
Leurs opinions infectées
N'avaient point infecté leurs mœurs.
Spinosa fut doux, simple, aimable;
Le Dieu que son esprit coupable
Avait follement combattu,
Prenant pitié de sa faiblesse,
Lui laissa l'humaine sagesse,
Et les ombres de la vertu.

Nous dirons à tous ces athées argumentants, qui n'admettent aucun frein, et qui cependant se sont fait celui de l'honneur, qui raisonnent mal, et qui se gouvernent bien : « Messieurs, gardez-vous de l'abbé Sabatier, qui se conduit comme il raisonne. » Aussi ne le voient-ils point; il est également en horreur aux dévots et aux philosophes.

Quand le *Système de la Nature* fit tant de bruit, nous ne dissimulâmes point notre opinion sur ce livre; il nous parut une déclamation quelquefois éloquente, mais fatigante, contraire à la saine raison, et pernicieuse à la société. Spinosa du moins avait embrassé l'opinion des stoïciens, qui reconnaissent une intelligence suprême; mais, dans le

Système de la Nature, on prétend que la matière produit elle-même l'intelligence. S'il n'y avait là que de l'absurdité, on pourrait se taire. Mais cette idée est pernicieuse, parce qu'il peut se trouver des gens qui, ne croyant pas plus à l'honneur et à l'humanité qu'à Dieu, seront leurs dieux à eux-mêmes, et s'immoleront tout ce qu'ils croiront pouvoir s'immoler impunément. Les athées *Tartufes* seront encore plus à craindre. Un brave déiste, un sectateur du grand lama un peu courageux, peut avoir la consolation de tuer un athée sanguinaire qui lui demande la bourse le pistolet à la main; mais comment se défendre d'un athée hypocrite et calomniateur, qui passe la journée dans l'antichambre d'un évêque? etc.

LETTRE D'UN ECCLÉSIASTIQUE

SUR LE PRÉTENDU RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES DANS PARIS.

20 mars 1774.

Il n'y a, monsieur, ni grande ni petite révolution sans faux bruits, soit parce que les parties intéressées croient nécessaire de cacher leurs intentions au public, soit plutôt parce que le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.

On débite que des personnes constituées en dignité veulent établir dans Paris une société de jésuites, sous un autre nom et sous une nouvelle forme.

Notre ministère est trop éclairé pour adopter de telles vues; il ne prendra point pour sa devise :

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.
Hor., liv. I, ep. I.

Aurait-on jeté par terre une grande maison pour la rebâtir plus petite? Aurait-on nettoyé une vaste campagne pour y conserver dans un coin un peu d'ivraie qui pourrait gâter tout le reste? Quelle idée de vouloir réunir des jésuites dans Paris, pour alarmer les parlements, pour outrager les universités, pour recommencer la guerre au même moment qu'on s'est donné la paix! Si on avait proposé à Cadmus de semer encore quelques dents du dragon après la défaite de ceux qui étaient nés de ces dents, il n'aurait pas suivi ce conseil funeste.

Les jésuites firent aux universités une guerre qui dura plus de deux cents ans. Dieu nous préserve de rentrer dans les troubles dont la sagesse et la bonté du roi nous ont tirés! ce serait violer le pacte de famille qui subsiste dans l'auguste maison de France et d'Espagne. Le roi d'Espagne a déclaré qu'il gardait *dans son cœur royal* l'offense affreuse que les jésuites lui avaient faite. Il ne nous a point dit précisément de quelle arme ils s'étaient servis pour percer son cœur; mais le pontife éclairé qui siége à Rome a pu le savoir. Il a mis en prison le général de la compagnie[1], et ses confidents. La société des

1. Laurent Ricci, né à Florence en 1703, mort en prison le 22 novembre 1775. (ÉD.)

jésuites est anéantie : on ne risquera pas de détruire la société du genre humain, en rétablissant ce qu'on a eu tant de peine à détruire.

Il est constant que les jésuites Alessandro, Mathos et Malagrida, furent convaincus, dans un acordao du conseil suprême de Lisbonne, d'avoir employé la confession auriculaire pour faire assassiner le roi de Portugal, auquel il n'en coûta qu'un bras. La confession de Jean Châtel à un jésuite n'avait coûté qu'une dent à notre cher Henri IV : la confession des incendiaires de Londres aux RR. PP. Oldcorn et Carnet préparait la mort la plus inouïe au roi et au parlement d'Angleterre. Ils ont été chassés de tous ces pays. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on les y rappelle sitôt.

Si le pape Clément XIV ne les a pas traités comme Clément V traita les templiers, c'est que nous sommes dans un temps où les lettres et les arts ont enfin adouci les mœurs; c'est que les crimes, quoique réitérés, de plusieurs membres ne doivent pas attirer des supplices barbares à tout le corps. Plusieurs jeunes jésuites ont été accusés des mêmes péchés qu'on reprochait aux templiers; cependant on ne les a brûlés ni en France, ni en Espagne, ni en Italie. Nous sommes devenus plus humains, mais il ne faut pas devenir imbéciles; et nous le serions si nous conservions la graine d'une plante qui nous a paru un poison.

Parmi les jésuites on a vu et on voit encore des hommes très-estimables, des savants utiles. Le roi de Prusse les a conservés dans ses États; ils y peuvent servir à instruire la jeunesse. Des religieux catholiques ne sont pas assez puissants pour nuire dans un royaume protestant et tout militaire, dans lequel un seul ordre du roi, porté par un grenadier, arrête tout d'un coup toutes les disputes scolastiques.

Il en est de même de la Russie polonaise; on y a laissé quelques jésuites latins, que l'Église grecque ne craint pas, et que le gouvernement redoute encore moins. Un empereur ou une impératrice russe est le chef suprême de la religion dans cet empire d'onze cent mille lieues carrées. On n'y connaît point deux puissances : quiconque même y voudrait établir cette doctrine des deux puissances y serait puni comme coupable de haute trahison et de sacrilége; et il y en a eu des exemples. Ce frein que la loi met aux bouches controversistes les retient; mais ce qui est tolérable, du moins pour un temps, dans ces pays immenses, deviendrait très-pernicieux dans le nôtre. Les Russes et les Prussiens sont tous soldats, et n'ont ni jansénistes ni molinistes : la France en a, pour son malheur et pour sa honte. Ce feu est presque éteint; je ne pense pas qu'un gouvernement aussi sage que le nôtre veuille le rallumer.

Les ex-jésuites qui ont du mérite et des talents peuvent les manifester dans tous les genres : on les a délivrés d'une chaîne insupportable qu'ils s'étaient mise au cou dans l'imprudence de la jeunesse. Ils s'étaient enrôlés soldats d'un despote étranger; on leur a donné leur congé; on a brisé leurs fers : ils seront citoyens. Ne vaut-il pas mieux être citoyen que jésuite?

Toute l'Europe catholique demande à grands cris qu'on diminue le

nombre des ordres, et celui des moines de chaque ordre. Si on pouvait seulement rassembler sous ses yeux une trentaine de ces instituts bizarres, gens tondus, gens demi-tondus, chaussés, déchaux, avec braies, sans braies, gris, noirs, bai brun, pièce sans barbe, barbe sans pièce, on rirait longtemps d'une telle mascarade; et qui contemplerait les maux produits par leurs disputes pleurerait.

Plusieurs provinces en Espagne, en France, en Italie, manquent de cultivateurs : on veut partout plus de mains qui travaillent, et moins d'oisifs qui argumentent; c'est ce qu'on crie à Paris, à Madrid, à Rome. Partout le gouvernement, attentif aux clameurs des peuples et aux besoins publics, s'occupe du soin d'arrêter les progrès du mal, si l'on ne peut l'extirper. L'âge de faire vœu d'être inutile est du moins reculé de quelques années : quelques couvents ont été supprimés; et vous croyez qu'on en va ériger un de jésuites dans Paris! Non, ne le craignez pas. On peut souffrir de vieux abus par paresse, mais on ne se tourmente pas pour en introduire un nouveau.

Les principaux ministres de l'Église savent assez quelle rivalité règne entre toutes ces factions qui nous inondent sous le nom d'ordres : leur habit seul est un signal de haine; les noirs et les blancs divisèrent l'Église pendant des siècles. On a désiré souvent qu'il n'y eût de couvents que pour les malades, et pour ceux qui, étant incapables de remplir les devoirs de la société, chercheraient une consolation dans la retraite; mais c'est précisément la jeunesse la plus saine, la plus robuste, qu'un enrôleur monacal engage dans son régiment, en la faisant boire à la santé de son saint. Il y a plusieurs couvents où l'on examine le soldat de recrue tout nu; et si on lui trouve le moindre défaut, on le renvoie. Cette pratique est même usitée chez des religieuses : si elles sont assez mal constituées pour ne pouvoir être mères, on les envoie se marier dans le monde; si elles sont assez saines pour faire des enfants, on leur fait la grâce de les condamner à la stérilité dans leur prison.

Des retraites honnêtes pour la vieillesse et pour les infirmités, voilà ce qui est nécessaire, et voilà ce qu'on n'a pas seulement tenté.

L'enthousiasme et la sottise firent, dans des temps de ténèbres, des fondations immenses : la raison et l'humanité n'en firent aucune. Combien d'officiers blessés en combattant pour la patrie sont venus demander l'aumône, et quelquefois inutilement, à la porte des opulents monastères fondés par leurs ancêtres!

On nous cite les couvents de l'Église grecque, mère de l'Église latine : mais premièrement la grecque n'a point cette bigarrure d'ordres innombrables, presque tous ennemis les uns des autres; elle n'a jamais eu que l'ordre de saint Basile : la latine ne connut que l'ancien ordre de saint Benoît avant le XIIe siècle; et les moines de cet ordre défrichèrent des terres incultes, avant de défricher la littérature plus inculte encore. Secondement, les couvents, chez les Grecs, sont les séminaires d'où l'on tire tous les prêtres, les curés et les évêques : étant curés, ils se marient; étant évêques, ils ne se marient plus : chez nous, au contraire, les moines ont toujours été dans une espèce de guerre contre les curés et les évêques; consultez sur cela l'évêque de Belley,

dans son *Apocalypse de Mélithon*. Et n'avez-vous pas vu en dernier lieu des jésuites fanatiques venir faire des missions chez des curés très-instruits et très-sages, comme s'ils étaient venus prêcher des Iroquois? Ils dépossédaient le curé dans le temps de leur mission; ils s'emparaient de l'église, plantaient une croix dans la place publique, donnaient la communion, sans examen, quatre fois la semaine, à quiconque se présentait, petite fille, petit garçon, vieil ivrogne, vieille entremetteuse, et se vantaient ensuite à leur général qu'ils avaient converti une ville entière.

Comptez, monsieur, que notre gouvernement ne laissera pas renaître ces abus indignes. Il est déjà assez las de ces confréries établies autrefois dans des temps de trouble, et qui en ont tant suscité; de ces troupes en masques qui font peur aux petits enfants, et qui font avorter les femmes; de ces gilles en jaquette qui, dans nos contrées méridionales, courent les rues pour la gloire de Dieu. Il est temps de nous défaire de ces momeries qui nous rendent si ridicules aux yeux des peuples du Nord.

Il nous faut des moines, dit-on, car les Égyptiens eurent des thérapeutes, et il y eut des esséniens dans le petit pays de la Palestine. Je conçois bien que pendant les guerres des Ptolémées il y eut quelques familles d'Alexandrie, soit juives, soit grecques, qui se retirèrent vers le lac Mœris, loin des horreurs de la guerre civile, comme les primitifs, que nous nommons quakers, ont été chercher la paix en Pensylvanie, et oublier les crimes religieux de Cromwell loin de leurs concitoyens fanatiques qui s'égorgeaient pour un surplis; je conçois que des esséniens aient vécu ensemble à la campagne pour être à l'abri des assassinats continuels commis par Hircan et par Antigone, qui se disputaient les sonnettes du grand prêtre : mais quel rapport peut-on trouver entre nos moines d'aujourd'hui et des gens de bien, mariés pour la plupart, qui se retiraient à la campagne, loin de la tyrannie?

Si l'habitude, la négligence, la petite difficulté de remuer d'anciens décombres, arrêtent quelquefois le ministère; si l'on n'ose pas, dans une grande ville, changer en maisons nécessaires ces vastes enceintes inutiles où vingt fainéants occupent un terrain qui pourrait loger trois cents familles; si l'on a craint d'appliquer à l'ordre de Saint-Louis un peu de ces richesses prodigieuses, quelquefois usurpées par des chartres évidemment fausses; si tel officier qui a servi trente ans le roi ne peut obtenir une modique pension sur la ferme de tel prieur claustral; si enfin nous conservons encore tant de moines, du moins n'ayons plus de jésuites.

ÉLOGE FUNÈBRE DE LOUIS XV

PRONONCÉ DANS UNE ACADÉMIE LE 25 MAI 1774[1].

Messieurs, je ne viens point ici, au milieu d'une pompe lugubre et éclatante, mêler la vanité d'un discours étudié à toutes ces vanités établies pour faire illusion aux vivants, sous le spécieux prétexte de la gloire des morts.

Notre assemblée n'est point une de ces cérémonies fastueuses inventées pour séduire les yeux et les oreilles. Mon discours doit être simple et vrai comme l'était le monarque dont nous déplorons la perte.

Quand la grande éloquence commença et finit le siècle de Louis XIV, les oraisons funèbres prononcées par les Bossuet et par les Fléchier subjuguaient la France étonnée; elles étaient les seuls ornements qu'on remarquât au milieu de ces superbes appareils funéraires. On était transporté de ce nouveau genre; il a diminué de prix dès qu'il est devenu commun.

Aujourd'hui que la recherche du vrai en tout genre est devenue la passion dominante des hommes, ce fard des déclamations, si imposant autrefois, a perdu son éclat. Nous sommes heureusement réduits, surtout dans ces assemblées secrètes, à suivre la méthode inventée par l'ingénieux Fontenelle, et perfectionnée par le marquis de Condorcet: méthode qui consiste à faire plutôt le précis de la vie d'un homme que son éloge; à ne le louer que par les faits; à raconter sans emphase les services qu'il a rendus; à laisser voir sans malignité les faiblesses inséparables de la nature humaine; à ne chercher enfin pour toute éloquence que des vérités utiles. Les hommes ne se dégoûteront jamais de ce genre, parce qu'il ressemble à celui de l'histoire.

C'était l'usage de ces anciens peuples si renommés, qui jugeaient les rois après leur mort, et qui par là enseignèrent la justice à la terre. De tels discours funèbres peuvent avoir sur l'histoire même un grand avantage, celui de ne recueillir aucune de ces fables secrètes que la méchanceté ou la seule envie de parler débite sur un prince de son vivant, que l'erreur populaire accrédite, et qu'au bout de quelques années les historiens adoptent en se trompant eux-mêmes, et en trompant la postérité.

Si l'on osait être sage, des discours de ce genre seraient d'une utilité bien plus grande encore; car, également éloignés de la flatterie et de la satire, ils seraient la leçon de ceux dont un jour on doit faire l'oraison funèbre. Ce qu'un homme éclairé et juste prononcerait sur un roi, devant son successeur et devant la nation, ferait une impres-

1. Louis XV était mort le 10 mai 1774, et Voltaire envoya son *Éloge funèbre* au maréchal de Richelieu le 31 mai. Il le donna comme l'ouvrage de M Chambon : il avait déjà mis ce nom, en 1769, à son petit écrit *De la paix perpétuelle*, et le mit quelques mois plus tard à l'*Eloge historique de la raison*. (*Note de M. Beuchot.*)

sion cent fois plus forte et plus durable que tous ces discours d'ostentation, qui ne sont plus regardés que comme une partie des cérémonies qui passent en un jour.

Nous n'avons rien à dire du premier âge de Louis XV : presque toutes les enfances, comme toutes les décrépitudes, se ressemblent; les premières donnent toujours quelque espérance que les secondes ôtent entièrement. Son caractère était doux et facile, et l'on a remarqué que dans toute sa vie il ne montra aucun emportement. Ce qu'il apprit le mieux dans sa première jeunesse fut la géographie, science la plus utile à un roi, soit en guerre, soit en paix. Il fit même imprimer au Louvre un petit livre *De la Géographie par le cours des fleuves*, qu'il composa en partie sur les leçons de M. de L'Isle, et dont on tira cinquante exemplaires. C'est cette étude qui le détermina depuis à faire lever des cartes topographiques de toute la France, ouvrage immense, où l'on n'a trouvé presque rien d'omis, ni d'inexact.

Ce goût pour la géographie le conduisit naturellement à quelques connaissances de l'astronomie et à un peu d'histoire naturelle.

Son jugement en toutes choses était juste; mais cette douce facilité de caractère dont nous avons parlé le porta toujours à préférer l'opinion des autres à la sienne.

C'est par cette condescendance qu'il se résolut à la guerre de 1741, malgré le cardinal de Fleury, qui s'y opposait; car des personnes qui avaient alors plus de crédit sur son esprit que son ministre même l'entraînèrent, lui et ce ministre, dans cette entreprise, qui fut heureuse en Flandre, et malheureuse partout ailleurs. Ainsi Louis XV fit la guerre sans être ambitieux, et donna deux batailles[1] sans être emporté par cette ardeur qui naît de la fougue du tempérament, et que la faiblesse humaine a nommée héroïque.

Son âme était toujours tranquille. Elle le fut même lorsqu'en 1744 il courut, à la tête de son armée, délivrer l'Alsace inondée d'ennemis. Ce fut alors qu'étant tombé malade à Metz, et près de mourir, il reçut de ses peuples ce surnom si flatteur de *Bien-aimé*. Il ne lui fut point donné en cérémonie et par des actes authentiques, comme le surnom de *Grand* fut décerné à Louis XIV par l'Hôtel-de-Ville, en 1680. L'enthousiasme des Parisiens cherchait un titre qui exprimât se tendresse pour son roi. Un homme de la populace cria : *Louis le Bien-aimé*. Bientôt cinq cent mille voix le répétèrent, tous les calendriers, tous les papiers publics furent ornés de ce nom. L'amour l'avait donné; et l'usage le conserva dans les temps orageux où ces mêmes Parisiens, que l'Europe accuse de légèreté, semblèrent démentir pour quelques jours les témoignages de leur tendresse.

Il mérita cet amour sans doute, lorsque, pour tout fruit de ses conquêtes en Flandre, il demandait la paix à la vertueuse Marie-Thérèse. On eût dit qu'il pressentait les obligations que la France aurait un jour à cette souveraine. Il ne pouvait assez acheter le présent inestimable[2] qu'elle nous a fait, et dont nous jouissons aujourd'hui.

1. Celle de Fontenoy et celle de Laufelt. (ÉD.) — 2. Marie-Antoinette. (ÉD.)

Si même la guerre la plus juste est toujours funeste aux nations, celle qu'on faisait à la légitime héritière de tant de Césars n'en pesait que davantage au cœur de Louis XV. Il voyait qu'elle n'était pas fondée sur cette justice évidente dont il avait les principes dans le fond de son âme. C'est cette justice si rare qui peut seule justifier la guerre aux yeux des sages.

Sa déférence pour les sentiments d'autrui lui fit encore entreprendre la guerre de 1756, qui fut bien plus malheureuse que la première. La France y perdit beaucoup de sang, encore plus de trésors, tout le Canada, son commerce de l'Inde, son crédit dans l'Europe; et il a fallu que la nation, toujours industrieuse, toujours agissante, travaillât douze années entières pour réparer à peine une partie de ces brèches immenses.

Tant de malheurs n'altérèrent point l'âme du monarque. Les hommes placés dans un rang éminent veulent tous paraître inébranlables. Ils affectent le calme au milieu du trouble : mais Louis XV n'affectait rien : il ne cherchait point la tranquillité, il la trouvait dans son caractère. Ce serait le plus précieux don de la nature, s'il pouvait toujours être joint à l'activité.

Son âme ne se démentit pas même dans cette horrible et incroyable aventure d'un fanatique de la lie du peuple, qui osa porter la main sur sa personne sacrée; et après les premiers moments donnés à l'incertitude des suites, il fut aussi serein que s'il n'avait point été blessé.

Cette égalité d'âme, cette simplicité, il la mettait dans toutes ses actions, dans le service auprès de sa personne, dans les ordres qu'il donnait pour ses ouvrages publics admirables, dont tout autre aurait voulu tirer quelque gloire avec justice. En cela son caractère était l'opposé de celui de Louis XIV son prédécesseur.

C'est sur quoi l'on a demandé souvent s'il est à désirer qu'un roi recherche la gloire, ou qu'il soit indifférent pour elle. Peut-être cette indifférence si louable ôte quelquefois à l'âme un peu d'énergie. Peut-être empêcha-t-elle assez longtemps Louis XV de se faire valoir lui-même en faisant à des officiers blessés pour son service cet accueil prévenant qui console la nature humaine, et qui est leur première récompense. Mais ce n'était qu'un défaut d'attention, ce n'était point un vice de son cœur. C'en serait un s'il était l'effet de la dureté.

Cette dureté ne peut lui être imputée, puisque tous ses domestiques avouent qu'on ne vit jamais un maître plus indulgent, et que tous ceux qui ont travaillé sous ses ordres se louent de son affabilité. On ne peut pas être toujours roi, on serait trop à plaindre; il faut être homme, il faut entrer dans tous les devoirs de la vie civile, et Louis XV y entrait, sans que ce fût pour lui une gêne et un dehors emprunté.

Il est vrai que, quand un monarque admet ses courtisans dans sa familiarité, il ne faut jamais que le roi se venge des petits torts qu'on peut avoir avec l'homme. On s'est plaint que Louis XV a trop fait sentir quelquefois qu'on avait offensé le trône quand on n'avait blessé que quelques devoirs établis dans la société. Un roi ne doit point punir ce que la loi ne punirait pas. Autrement il faudrait se dérober à tous les

rois comme à des êtres trop élevés au-dessus de l'espèce humaine, et trop dangereux pour elle; ils se verraient condamnés à n'être que maîtres, et à ne jouir jamais des faibles consolations qu'on peut goûter dans cette vie passagère.

On s'est étonné que dans sa vie toujours uniforme il ait si souvent changé de ministres; on en murmurait, on sentait que les affaires en pouvaient souffrir; que rarement le ministre qui succède suit les vues de celui qui est déplacé, qu'il est dangereux de changer de médecin, et qu'il est triste de changer d'amis. On ne pouvait concevoir comment une âme toujours sereine pouvait, dans un repos inaltérable, consentir à tant de vicissitudes. C'était le dangereux effet du principe le plus estimable, de cette défiance de lui-même, de cette condescendance aux volontés des personnes qui avaient moins de lumières et d'expérience que lui, enfin de cette même égalité d'une âme paisible, à laquelle ces grands bouleversements ne coûtaient point d'efforts. Tout tenait à cette première cause. Il lui était égal d'ordonner un monument digne des Auguste et des Trajan, ou l'appartement le plus modeste. Son imagination ne lui présentait pas d'abord les grandes choses, mais son jugement les saisissait dès qu'on les lui proposait.

C'est ainsi qu'il fit ce grand établissement de l'École militaire, ressource si utile de la noblesse, inventée par un homme qui n'était pas noble[1], et qui sera au-dessus des titres dans la postérité. C'est enfin de ce même principe que dépendit sa vie publique et sa vie privée. Sans être tendre et affectueux, il était bon mari, bon père, bon maître, et même ami autant que peut l'être un roi.

C'est surtout à cette sérénité qu'il faut rendre grâce de ce qu'il ne fut pas persécuteur. Il ne sonda point l'opinion des hommes pour les condamner; il ne rechercha point des fautes obscures pour les mettre au grand jour, et pour se faire un cruel mérite de les punir. Longtemps fatigué par des querelles scolastiques qui troublaient avant lui le royaume, et par ces divisions entre la magistrature et quelques portions du clergé, il voulut toujours donner aux disputants cette même paix qui était dans son cœur.

Il savait que dans un État où les maximes ont changé, et où les anciens abus sont demeurés, il est nécessaire quelquefois de jeter un voile sur ces abus accrédités par le temps; qu'il est des maux qu'on ne peut guérir, et qu'alors tout ce que l'art peut procurer de soulagement aux hommes est de les faire vivre avec leurs infirmités.

Ne se point émouvoir, et savoir attendre, ont donc été les deux pivots de sa conduite. Il a conservé cette imperturbabilité jusque dans l'affreuse maladie qui l'a enlevé à la France, ne marquant ni faiblesse, ni crainte, ni impatience, ni vains regrets, ni désespoir; remplissant des devoirs lugubres avec sa simplicité ordinaire; et dans les tourments douloureux qu'il éprouvait, il a fini comme par un sommeil paisible, se consolant dans l'idée qu'il laissait des enfants dont on espérait tout.

Sa mémoire nous sera chère, parce que son cœur était bon. La

1. Pâris-Duverney. (ÉD.)

France lui aura une obligation éternelle d'avoir aboli la vénalité de la magistrature, et d'avoir délivré tant d'infortunés habitants de nos provinces de la nécessité d'aller achever leur ruine dans une capitale où l'on ignore presque toujours nos coutumes. Un jour viendra que toutes ces coutumes si différentes seront rendues uniformes, et qu'on fera vivre sous les mêmes lois les citoyens de la même patrie. Les abus invétérés ne se corrigent qu'avec le temps. Chaque roi dont descendait Louis XV a fait du bien. Henri IV, que nous bénissons, a commencé. Louis XIII, par son grand ministre, a bien mérité quelquefois de la France. Louis XIV a fait par lui-même de très-grandes choses. Ce que Louis XV a établi, ce qu'il a détruit, exige notre reconnaissance. Nous attendrions une félicité entière de son successeur, si elle était au pouvoir des hommes.

(Comme l'orateur, bien moins orateur que citoyen, prononçait ces paroles, arriva la nouvelle que les trois princesses, filles du feu roi, étaient attaquées de la petite vérole. Alors il continua ainsi :)

« Messieurs, à nos douloureux regrets succèdent les plus cruelles alarmes ; nous pleurions et nous tremblons; la France doit être en larmes et en prières : mais que peuvent les vœux des faibles mortels? On a invoqué en peu de temps la patronne de Paris pour les jours du dernier dauphin, pour son épouse, pour sa mère, enfin pour le feu roi : Dieu n'a point changé ses décrets éternels. Puisse sa providence ineffable avoir ordonné que l'art vienne heureusement combattre les maux dont la nature accable sans cesse le genre humain ! que l'inoculation nous assure la conservation de notre nouveau roi, de nos princes et de nos princesses ! Que les exemples de tant de souverains les encouragent à sauver leur vie par une épreuve qui est immanquable quand elle est faite sur un corps bien disposé. Il ne s'agit plus ici d'achever l'éloge du feu roi, il s'agit que son successeur vive. L'inoculation nous paraissait téméraire avant les exemples courageux qu'ont donnés M. le duc d'Orléans, le duc de Parme, les rois de Suède, de Danemark, l'impératrice-reine, l'impératrice de Russie. Maintenant il serait téméraire de ne la pas employer. C'est notre malheur que les vérités et les découvertes en tout genre essuient longtemps parmi nous des contradictions; mais quand un intérêt si cher parle, les contradictions doivent se taire. »

DE LA MORT DE LOUIS XV,

ET DE LA FATALITÉ.

(1774.)

Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'est encore un événement non moins unique que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte, ni dans le château ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement; il s'en approcha, et demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression; mais depuis ce moment son teint sembla un peu obscurci; et deux jours après, son chirurgien dentiste, nommé Bourdet, homme très-expérimenté, en examinant ses gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'État. Sa remarque fut négligée; bientôt cette maladie se déclara, et le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'est pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre humain est si énorme, que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'âme : point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite vérole tue, et que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande et salutaire leçon à la famille royale en faisant inoculer ses enfants. Le duc de Parme fit bientôt après, sur son fils, une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemark, et ensuite le roi de Suède et ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter, et en assurant leur précieuse vie ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice, reine de Hongrie, a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en lui donnant la petite vérole de son propre ferment, en faisant parcourir tous ses États par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mouraient auparavant de cette peste continuelle répandue sur toute la terre, et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre Georges second, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfants, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue, et plus encore leur négligence, empêchent de se préserver de la peste, emploient pourtant l'inoculation depuis longtemps, pour se préserver de cette autre peste de la petite vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode, qu'ils tenaient de l'Inde, et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin Mead[1] fit en Angleterre les premières expé-

1. On prononce *Mide*.

rienoes de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non-seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérants arabes apportèrent au septième siècle de notre ère; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de Colombo rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau, si vrai et si funeste? Rois et princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation, si vous aimez la vie: encouragez-la chez vos sujets, si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent, et raisonnèrent ainsi : « Souffrirons-nous que nos petits-enfants, qui sont tous des étourdis, prétendent échapper à une maladie dont nos grands-pères ont été en possession de mourir depuis dix siècles? L'antiquité est trop respectable; et cette nouveauté serait trop scandaleuse. Il faut que nos druides fulminent un décret sur ce cas de conscience, et que nous rendions arrêt sur ce délit. Nous nous sommes déjà vigoureusement opposés à la découverte que firent des hérétiques de la circulation du sang; nous avons proscrit l'émétique, qui avait guéri notre pénultième roi; nous établîmes jadis peine de mort contre ceux qui seraient d'un autre avis qu'Aristote; nous traitâmes l'imprimerie de sortilége. Soutenons notre gloire. Nous condamnâmes en 1477 à être pendu quiconque, ayant contracté le mal de l'Amérique, ne sortirait pas de la ville en vingt-quatre heures : faisons pendre le premier insolent qui se portera bien après avoir été inoculé du mal de l'Arabie. »

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que, de compte fait, il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes, qui se piquaient de métaphysique, firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes; la voici :

« Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel Souverain de la nature; et il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisque alors l'Être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal, renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et périr dans les instants marqués, comme le soleil est destiné à faire, dans

son cours, des éclipses avec les planètes dans le seul moment où ces éclipses doivent arriver; et si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre; c'est-à-dire l'homme peut faire ce qu'il veut, quand il en a la faculté; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand Être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

« Donc en voulant, par l'insertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle. »

Il est très-aisé de détruire cet argument, même en convenant qu'il est très-juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé de tout temps et pour jamais; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand Être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au septième siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort : mais aussi il avait prévu et ordonné que Mme de Montague, étant ambassadrice d'Angleterre, au dix-huitième siècle, à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfants sur le pas des portes et dans les rues pour quelques aspres, ces enfants se jouer avec le venin salutaire que ces femmes leur inséraient, et n'en être pas plus malades que l'on est, à cet âge, d'une dartre passagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à son retour à Londres elle persuaderait la princesse de Galles de faire inoculer ses enfants, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé essayeraient cette épreuve sur leurs enfants et sur eux-mêmes, et que par là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfants, et qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

Mme de Montague se trompait, lorsqu'elle disait, dans sa trente-unième lettre de Constantinople : « J'écrirais à nos médecins de Londres, si je les croyais assez généreux pour sacrifier leur intérêt particulier à celui de l'humanité; mais je craindrais, au contraire, de m'exposer à leur ressentiment, qui est dangereux, si j'entreprenais de leur enlever le revenu qu'ils tirent de la petite vérole. Mais, à mon retour en Angleterre, j'aurai peut-être assez de zèle pour leur déclarer la guerre[1]. »

1. Lettre de milady Worthley Montague, première partie, page 216, édition de Londres.

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célèbre Mead qui, le premier, donna la petite vérole aux Anglais; et Maitland la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile; elle est moins dangereuse qu'une simple saignée, dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante peut inoculer un enfant avec autant de sûreté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain; et pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfants d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand maître de son artillerie[1], qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans son enfance, alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daignait écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément et si gaiement!*

La Providence avait donc prévu et ordonné que, dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait et qui mépriserait plus d'un préjugé ridicule; de même qu'en France M. le duc d'Orléans serait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée que les Turcs seraient assez imbéciles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que MM. Bank et Solander découvriraient de nos jours un pays immense, où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris : à cette différence près que les habitants de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sûreté de conscience; au lieu que les petits calomniateurs qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, savent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi, dans ce grand livre de la destinée, que je barbouillerais ce mémoire; qu'il serait lu par cinq ou six oisifs, qui diraient : *Il a raison;* et qu'il serait inconnu au reste du monde[2]. »

1. Grégoire Orloff. (ÉD.)

2. « L'inoculation avait été provisoirement interdite le 8 juin 1763 sur le réquisitoire d'Omer Joly de Fleury. L'arrêt chargea la faculté de médecine de procéder à une enquête. Cette enquête dura plus de cinq ans. Les douze commissaires nommés par la faculté se partageaient par moitié. Les inoculateurs et les anti-inoculateurs en vinrent à un procès en règle qui fut déféré au parlement. Pendant ce temps-là, l'affaire principale ne marchait pas. Le duc d'Orléans, le premier président d'Aligre, et enfin, en 1774, le roi et ses frères appelèrent les inoculateurs, ce qui réduisit la faculté et le parlement à opiner du bonnet. Le premier arrêté de *tolérance* avait été rendu dans la faculté le 5 septembre 1764.

AU ROI EN SON CONSEIL.

(1774.)

Sire, Les nouveaux sujets du roi, soussignés, établis à Versoi et à Ferney, en 1770, par la bonté et par les ordres du feu roi Louis XV, aïeul de Votre Majesté, représentent très-humblement,

Que par les ordres du feu roi, donnés en mars 1770, dont ils remettent un exemplaire entre les mains de M. le contrôleur général, il est dit,

« Qu'ils vivront suivant leurs usages et leurs mœurs, et exempts de toutes impositions, en attendant et jusqu'à ce que Sa Majesté puisse s'occuper plus particulièrement des arrangements durables qu'elle est déterminée à faire en leur faveur. »

Les soussignés, pour la plupart Génevois, Suisses, Allemands, Savoyards, et autres étrangers, ont établi en conséquence à Versoi et à Ferney des fabriques d'horlogerie.

Les seigneur et dame de Ferney[1] leur ont fait bâtir des maisons commodes, où ils exercent leurs arts et leur commerce sous la protection de Sa Majesté.

Ce commerce se fait principalement en pays étranger, en Espagne, dans tout le Levant, dans le Nord, et jusqu'en Amérique. Il s'est tellement accru, que le hameau de Ferney, qui n'était composé que de quarante-neuf habitants, est devenu un lieu considérable, possédant environ huit cents artistes qui font journellement entrer des espèces dans le royaume.

Leur bonne conduite sera attestée par le subdélégué de l'intendance de Gex, par les seigneurs et le curé du lieu. L'utilité de leurs travaux sera constatée par M. l'intendant de la province.

Nous n'avons point l'indiscrétion d'implorer de Votre Majesté des secours d'argent; nous osons seulement réclamer les lettres patentes du roi Henri IV, données à Poitiers le 27 mai 1602, desquelles l'original est dans le dépôt des affaires étrangères.

Le second article de ces lettres patentes porte expressément « que tous les susdits de Genève demeurent exempts du demi pour cent de l'or et de l'argent et autres choses sujettes audit impôt, passant sur les terres de Sa Majesté. »

Nous sommes pour la plupart natifs de Genève; nous avons quitté notre patrie pour être vos sujets; nous demandons, pour faire entrer des espèces dans votre royaume, la même grâce que Genève a obtenue pour en faire sortir.

Nous ne pouvons employer l'or qu'à dix-huit carats sur cette fron-

par cinquante-deux voix contre vingt-cinq. Il fut rapporté. Le 16 janvier 1768, la tolérance ne passa que par trente voix contre vingt-trois. » (Jules Simon, *La Liberté*, seconde édition, t. II, p. 30.)

1. La dame de Ferney était Mme Denis. (Éd.)

tière, attendu que la ville de Genève n'en a jamais employé d'autre, et que l'or de l'Allemagne et de tout le Nord est encore à un plus bas titre.

Nous observons qu'en France plus l'or des montres et des bijoux serait à un titre pareil, plus il resterait de matière d'argent et d'or dans le royaume, ce qui serait une très-grande économie.

L'Espagne fut d'abord la seule puissance qui établit des fabriques d'or à vingt carats, parce que l'or est considéré en Espagne comme une production du pays, le roi d'Espagne étant possesseur des mines; mais les autres États de l'Europe, n'attirant l'or et l'argent que par le commerce, sont intéressés à conserver chez eux le plus de métaux qu'il soit possible.

Nous n'employons dans nos ouvrages que de l'or venant directement du Pérou par Cadix; par conséquent nous sommes utiles en faisant entrer des matières d'or et d'argent, en les conservant et en les travaillant à bas prix.

Nous demandons donc très-humblement la liberté à nous promise par le ministère, en 1770, de travailler l'or à dix-huit carats comme à Genève, l'argent à dix deniers, avec la sûreté de n'être point inquiétés par la ferme du marc d'or.

Ce commerce est d'une telle importance, qu'il a procuré seul des richesses immenses à la république de Genève. Cette république fabriquait pour plus de dix millions de montres par an; et c'est avec ce produit bien économisé qu'elle a acquis pour six millions de revenus sur les finances de Votre Majesté, tant en rentes foncières qu'en rentes viagères sur plusieurs têtes, lesquelles rentes viagères durent presque toujours pendant près de cent années.

Ces gains prodigieux de Genève ont éveillé enfin l'industrie des pays de Gex et de Bresse. Celui de Gex ne peut se tirer de son extrême misère que par les fabriques établies à Ferney et à Versoi. MM. les syndics du pays de Gex savent assez et attesteront combien est stérile le sol de cette petite province, qui n'est qu'une langue de terre d'environ cinq lieues de long et de deux de large, sur le bord du lac de Genève, environnée d'ailleurs de montagnes inaccessibles, dont les unes sont couvertes de neiges sept mois de l'année, et les autres de neiges et de glaces éternelles.

La terre labourée avec six bœufs n'y produit d'ordinaire que trois pour un, ce qui ne paye pas les frais de la culture. Aussi, avant l'année 1770, époque de l'établissement des suppliants, il est prouvé que le nombre des habitants du pays de Gex était réduit à moins de neuf mille, ayant été de dix-huit mille vers l'an 1680.

Le pays ne commence à se repeupler et à se vivifier que par les attentions du gouvernement, qui a protégé des manufactures et un commerce absolument nécessaires.

Le conseil de Sa Majesté peut interroger sur tous ces faits le sieur L'Épine, horloger du roi, natif du pays de Gex, qui vient d'établir une nouvelle fabrique à Ferney, par les soins du seigneur du lieu.

Nous nous jetons, sire, aux pieds de Votre Majesté; nous la supplions de nous faire jouir des priviléges accordés par Henri IV, dont vous

égalez la bienfaisance. Nous sommes vos sujets, et Genève n'était que la protégée de Henri IV.

Nous vous conjurons d'ordonner,

Qu'il nous soit permis de travailler l'or à dix-huit carats, et l'argent à dix deniers de fin;

Que nos ouvrages aient un cours libre dans le royaume, et un passage libre aux pays étrangers;

Que nous ayons à Ferney et à Versoi un poinçon affecté à nos fabriques; que ce poinçon soit fabriqué par deux de nos fabricants assermentés et par un tiers, nommés tous trois par M. l'intendant de la province, ou par son subdélégué, pour empêcher toute fraude;

Que la ferme du marc d'or lève dix sous par chaque montre fabriquée au pays de Gex;

Que Votre Majesté daigne nous continuer l'exemption des impôts et du logement des soldats, dont nous avons joui sous le règne du roi votre prédécesseur.

« L'original entre les mains de M. le contrôleur général, signé de cent principaux artistes, du 20 juillet 1774. »

François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, possesseur du petit hameau de Ferney devenu une communauté d'artistes très-utiles, présente très-humblement cette requête à M. Boutin, intendant des finances, et le supplie d'en conférer avec M. le contrôleur général, lorsque les affaires plus importantes lui en laisseront le loisir.

AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU

MESSIRE JEAN DE BEAUVAIS[1],

CRÉÉ PAR LE FEU ROI, LOUIS XV, ÉVÊQUE DE SENEZ.

(1774.)

Mon révérend père en Dieu, j'assistai ces jours passés au service que fit le curé de Neuilly. « Ouailles, dit-il, souhaitons la vie éternelle à notre bon roi, qui ne demanda que la paix après avoir gagné deux batailles en personne, qui fit l'aumône aux pauvres, qui aurait payé toutes ses dettes s'il avait eu de l'argent, qui fonda l'Ecole militaire, qui a

1. Jean de Beauvais, après avoir insulté à la vérité et à la raison dans son *Oraison funèbre*, comme c'est l'usage, insulta de plus à la mémoire du roi son bienfaiteur. Il comptait avoir un meilleur évêché, et il se trompa. On voyait alors des hommes qui avaient flatté Louis XV pendant sa vie, et qu'il avait comblés de biens, déchirer sa mémoire, et témoigner de sa mort une joie indécente. Les gens qu'on appelle philosophes, et que ce prince, trompé par la calomnie, avait plus laissé persécuter qu'il ne les avait encouragés, furent alors les seuls qui lui rendissent quelque justice. On leur reproche d'oser juger les rois pendant qu'ils règnent, mais ils savent les respecter, et durant leur vie, et même lorsqu'ils ont cessé de régner : ils savent qu'il y a autant de bassesse à insulter un pouvoir qui n'est plus, qu'à flatter la main qu'on craint, ou dont on espère. (*Ed. de Kehl.*)

bâti le beau pont de Neuilly, sur lequel vous vous promenez; et qui avait un valet de garde-robe, auquel je dois ma cure. »

Cette oraison funèbre me plut beaucoup, parce qu'elle ne prétendait à rien, qu'elle partait du cœur, et surtout qu'elle était courte.

J'ai assisté depuis à la vôtre. Je ne vous dis point qu'elle parut longue; mais l'assemblée ne trouva pas bon que vous commençassiez par parler de vous : « Quand j'annonçais il y a peu de temps la divine parole.... »

Tout le monde convint qu'il ne fallait pas débuter, dans l'éloge d'un roi, par celui de *messire Jean de Beauvais*. Nous aimons la parole divine; l'égoïsme la profane.

Vous dites que Dieu seul *possède l'immortalité;* et nos âmes, mon révérend père, et nos âmes! ne passent-elles pas pour être immortelles aussi? On aurait souhaité que vous eussiez dit : « Dieu qui possède et qui donne l'immortalité. » Car enfin, le diable, comme vous savez, le diable qui nous inspire tant de passions, le diable qui est partout, a la réputation d'être immortel.

Vous vous comparez à Jérémie, mon révérend père; Jérémie vit d'abord à quatorze ans « une verge veillante et une marmite bouillante[1].» Dans un âge plus mûr, il fut accusé d'avoir trahi son roi pour le roi de Babylone. Qu'avez-vous de commun avec Jérémie? Auriez-vous manqué à votre roi comme ce Juif? Avez-vous vu comme lui une verge veillante et une marmite bouillante?

Vous comparez une auguste princesse, qui a quitté la cour pour un couvent, à la fille de Jephté[2], à qui son père coupa la tête; vous comparez Louis XV à Joas, qu'Athalie fit poignarder[3] : mais jamais le feu roi ne fut poignardé par sa grand'mère, et jamais il ne coupa le cou de sa fille. Il faut que les comparaisons soient justes, même dans une oraison funèbre.

Le cri public vous a obligé de changer l'endroit où vous reprochiez au feu roi d'avoir chassé les jésuites. Vous avez cru adoucir cette satire en imprimant que la société de ces jésuites était une *fausse société;* mais cela ne s'entend pas. On sait bien ce que c'est qu'un homme faux, un homme qui parle contre sa conscience; une pensée fausse, un faux pas, un faux brillant; on ne sait ce que c'est qu'une *société fausse*. Le R. P. Malagrida et le R. P. Lavalette ont fait de fausses démarches, qui ont entraîné la ruine d'une société très-véritable et autrefois très-dangereuse.

Vous ne deviez pas comparer cette société à Jonas[4], que des idolâtres jetèrent dans la mer pour apaiser une tempête. Les rois de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal, le souverain de Rome, ne sont point des idolâtres. Les déclamateurs devraient, dans ce siècle de raison, se garder de toutes ces comparaisons puériles.

Vous dites que « les anciens parlements se sont laissé entraîner par l'impulsion des circonstances au delà de leur premier but » L'impul-

1. Jérémie, chap. I, v. 11, 12 et 13. — 2. *Juges*, XI, 39. (ÉD.)
3. *IV Rois*, XI, 1. (ÉD.) — 4. Jonas, I, 15. (ÉD.)

sion des bienséances et de votre génie ne devait pas vous entraîner dans de pareilles phrases.

Quelle impulsion étrange vous force à vous déchaîner contre le dix-huitième siècle de notre ère vulgaire? « Il était donc réservé, dites-vous, au dix-huitième siècle d'attaquer à la fois les principes de l'honneur, de la justice, de la vertu, de l'honnêteté naturelle! » Et vous proclamez le successeur de Louis XV le restaurateur des mœurs! vous auriez dû l'appeler le conservateur. Car enfin, monsieur de Beauvais, dans quel temps a-t-on vu plus de princesses renommées par des mœurs plus pures? Dans quel pays a-t-on vu mourir tant de ministres des finances dans une pauvreté si respectée? Avez-vous su quels hommes étaient MM. d'Argenson? L'un, étant ministre, a écrit en faveur du peuple[1]; l'autre a laissé une mémoire chère à tous les gens de guerre[2]. Vous avez lu l'histoire : y avez-vous rencontré beaucoup de personnages qui aient soutenu ce qu'on appelle si lâchement une disgrâce, avec plus de *grandeur et d'honnêteté naturelle* que certains ministres dont je ne vous dirai point le nom[3]?

Dans quel temps les libéralités, cette pierre de touche de la vraie grandeur d'âme, ont-elles été plus abondantes?

Mille actions généreuses, qui se multiplient tous les jours, auraient dû vous avertir de respecter un peu plus votre siècle, et le feu roi, votre bienfaiteur, dont vous avez fait (permettez-moi de vous le dire) une satire un peu grossière.

Vous vous écriez : « Il n'y aura plus d'hypocrites, parce qu'il n'y aura plus de vertu. » Il est vrai que le roi régnant n'a point d'hypocrites dans son conseil[4]; mais vous en plaignez-vous? L'infâme superstition est la mère de l'hypocrisie; et la vertu est la fille de la religion sage, éclairée et indulgente. Comment avez-vous la naïveté de regretter l'hypocrisie?

Vous vous servez du mot de *vice*, en parlant des sentiments du dernier roi. Ah! monsieur, employons le mot propre. L'amour est une faiblesse; l'ingratitude envers son bienfaiteur est un vice : ce sont là les principes de l'honnêteté naturelle. Pour insulter ainsi son siècle et son maître, il faudrait être prodigieusement supérieur à l'un et à l'autre. Mais alors on ne les insulterait pas[5].

1. Le marquis d'Argenson. (ÉD.) — 2. Le comte d'Argenson. (ÉD.)

3. Le duc de Choiseul et son cousin le duc de Praslin, disgraciés tous deux le 24 décembre 1770. (ÉD.)

4. Maurepas et Turgot venaient alors d'être nommés ministres. (ÉD.)

5. Nous avons, depuis environ deux ans, un livre intitulé : *De la félicité publique* (par le marquis de Chastellux. ÉD.), livre qui répond à son titre, composé par un homme d'une grande naissance, et très-supérieur à cette naissance. L'auteur prouve invinciblement que les mœurs, ainsi que les arts, se sont perfectionnés dans ce siècle, depuis Pétersbourg jusqu'à Cadix, et que jamais les hommes n'ont été plus instruits et plus heureux. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques crimes. On a vu des Brinvilliers et des Voisin dans le grand siècle de Louis XIV; nous avons vu dans le nôtre quelques injustices abominables, commises avec le glaive de la justice. Ce sont des orages passagers au milieu des beaux jours. Jamais la société n'a été plus aimable et plus remplie de sentiments d'honneur; jamais les belles-lettres n'ont plus influé sur les mœurs. S'il se trouve quelques misérables, comme un abbé Sabotier qui commente

A propos, je n'ai lu ni dans Bossuet ni dans Fléchier que les âmes des rois *palpitassent* au jugement de Dieu. Ayez la complaisance de me dire comment une âme palpite. C'est apparemment comme une verge qui veille.

Votre très-humble serviteur, B., académicien.

LETTRE ÉCRITE A M. TURGOT,

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

PAR MESSIEURS LES SYNDICS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ, DE LA NOBLESSE ET DU TIERS-ÉTAT DU PAYS DE GEX.

Le 26 novembre 1774.

Monseigneur, quand nous avons porté au pied du trône les représentations respectueuses du pays de Gex sur le prix du sel qu'il consomme, fixé, par arrêt du conseil des 5 avril 1715 et 29 mai 1725, à 24 livres le minot, augmenté et successivement parvenu à 45 livres 0 sol 2 deniers, nous ne demandions qu'une diminution de ce prix excessif, et que son rétablissement sur l'ancien pied. Nous ne nous serions jamais attendus qu'au lieu de nous accorder ce soulagement, sollicité par des motifs qui intéressent également l'État, les fermes de Sa Majesté, et les habitants de cette petite contrée du royaume, on rendrait notre condition pire. C'est cependant, monseigneur, l'effet qu'a produit l'arrêt du conseil du 13 juillet 1773, dont nous prenons la liberté de vous mettre une copie sous les yeux[1]. Si nous connaissions moins l'esprit d'équité qui dirige les opérations de MM. les fermiers généraux, nous serions tentés de croire qu'ils n'ont consenti la légère diminution qui nous a été accordée sur le prix principal du sel que pour s'autoriser d'autant mieux à substituer au sel que le pays était en coutume de consommer, du sel de Provence qui leur était à charge, d'une qualité bien inférieure, mélangé d'une terre rouge, sale, dégoûtant, également nuisible aux hommes, aux bestiaux, et à la fabrication des fromages, qui font le principal commerce du pays. Ce changement, que personne n'a demandé, et dont nous-mêmes n'avons été informés qu'à l'instant qu'il s'est fait, excite des plaintes générales et

Spinosa, et qui prêche la religion catholique, apostolique et romaine, qui recommande la chasteté dans un dictionnaire de trois siècles, et qui fasse des vers infâmes dans un b....., au sortir du cachot, qui écrive des libelles pour de l'argent, en attendant un bénéfice, etc., de telles horreurs ne sont pas comptées. Un crapaud qu'on rencontre dans les jardins de Versailles, ou de Saint-Cloud, ne diminue pas le prix de ces chefs-d'œuvre de l'art.

Assemblez tous les sages de l'Europe, et demandez-leur quel temps ils préfèrent; ils répondront : *Celui-ci*.

Messieurs les Parisiens, je vous demande bien pardon de vous dire que vous êtes heureux.

1. L'arrêt du 13 juillet 1773 avait été rendu sous le ministère de Terray. Turgot n'était contrôleur général que depuis le 24 auguste 1774. (ÉD.)

met le comble à nos maux, soit par le déchet énorme qui résulte de la nécessité absolue où l'on est de nettoyer et de purifier ce sel avant que d'en faire usage, soit par les suites malheureuses d'une contrebande plus considérable que sa mauvaise qualité occasionne; contrebande d'autant plus préjudiciable à Sa Majesté, qu'il ne se débite pas présentement, au grenier de Gex, la moitié du sel qui s'y débitait avant l'établissement des 8 sols pour livre; et que conséquemment il n'y a point de proportion entre le produit de cet impôt et la perte qui résulte de la diminution des ventes. A des considérations si pressantes nous ajouterons encore, monseigneur, celles qui sont détaillées dans la délibération générale des députés des communautés du pays de Gex, du 27 avril 1772, dont nous avons l'honneur de vous adresser une copie par laquelle vous verrez la progression étonnante de l'augmentation du prix du sel, qui fait le légitime sujet des plaintes publiques. Daignez, monseigneur, vous en occuper, nous rendre le sel que nous réclamons, et en rétablir le prix sur son ancien pied; nous redoublerons nos vœux au ciel pour votre précieuse conservation, et pour la prospérité de votre ministère.

Nous sommes, etc. *Signé :* CASTIN, DE SAUVAGE, FABRY *et* ÉMERY.

SENTIMENT

D'UN ACADÉMICIEN DE LYON[1] SUR QUELQUES ENDROITS DES COMMENTAIRES DE CORNEILLE.

(1774.)

J'avais adopté, dans ma jeunesse, quelques idées de M. de Voltaire sur la poésie, et sur la manière d'en juger. Les critiques de M. Clément m'ont inspiré quelques réflexions dont je vais rendre compte aux gens de lettres plus instruits que moi, qui les jugeront.

M. de Voltaire, en commentant Corneille, a prétendu qu'il ne faut introduire dans le discours que des métaphores qui puissent former une image ou noble ou agréable. Il condamne ces deux vers d'*Héraclius :*

Et n'eût été Léonce en la dernière guerre,
Ce dessein avec lui serait tombé par terre.

Il blâme sur ce principe ces autres vers d'*Héraclius :*

Le peuple, impatient de se laisser séduire
Au premier imposteur armé pour me détruire,
Qui, s'osant revêtir de ce fantôme aimé,
Voudra servir d'idole à son zèle charmé.

1. Voltaire lui-même, qui répond à deux lettres critiques de Clément. (ÉD.)

Pour sentir, dit-il, combien cela est mal exprimé, mettez en prose ces vers :

« Le peuple est impatient de se laisser séduire au premier imposteur armé pour me détruire, qui, s'osant revêtir de ce fantôme aimé, voudra servir d'idole à son zèle charmé. »

Ne sera-t-on pas révolté de cette foule d'impropriétés? Peut-on se vêtir d'un fantôme? L'image est-elle juste? Comment peut-on se mettre un fantôme sur le corps? etc.

M. Clément traite ce sentiment de M. de Voltaire de *ridicule excessif*. Il l'attaque d'une manière plausible en ces termes :

« La métaphore est principalement consacrée aux choses intellectuelles qu'elle veut rendre sensibles par des images frappantes.... Ainsi, quand on dit : « Mon âme s'ouvre à la joie, mon cœur s'épanouit, » on emprunte l'image d'une fleur qui s'ouvre et s'épanouit aux rayons du soleil. Or, quoiqu'on puisse peindre cette fleur, on ne peut pas assurément peindre de même une âme, etc. »

Il me semble qu'on doit répondre à M. Clément : Ce n'est pas de pareilles métaphores que M. de Voltaire parle; elles sont devenues des expressions vulgaires reçues dans le langage commun. Le premier qui a dit : « Mon cœur s'ouvre à la joie, la tristesse m'abat, l'espérance me ranime, » a exprimé ces sentiments par des images fortes et vraies : il a senti son cœur, qui était auparavant comme serré et flétri, se dilater en recevant des consolations : et c'est même ce que des peintres, en des temps grossiers, ont voulu figurer dans des tableaux d'autel, en peignant des cœurs frappés de rayons qu'on supposait être ceux de la grâce. La tristesse ne jetta point une âme sur le plancher; mais un peintre peut fort bien figurer un homme abattu, terrassé par la douleur, et en figurer un autre qui se relève avec sérénité, quand l'espérance lui rend ses forces. Une âme ferme, un cœur dur, tendre, caché, volage, un esprit lumineux, raffiné, pesant, léger, furent d'abord des métaphores : elles ne le sont plus, c'est le langage ordinaire. M. de Voltaire parle de celles qu'un poëte invente. Je crois avec lui qu'il faut absolument qu'elles soient toujours justes et pittoresques. *Un dessein qui tombe à terre* n'a, ce me semble, ni justesse, ni vérité, ni grâce, et il est impossible de s'en faire une idée. M. Clément prétend qu'on peut dire dans une tragédie, *un dessein est tombé par terre*, parce qu'on dit dans la conversation *ce dessein a échoué*. Je crois qu'il se trompe. Je pense que le premier qui s'avisa de dire, *mes desseins ont échoué*, se servit d'une métaphore hardie, noble, frappante, et très-pittoresque. L'idée en était prise d'un naufrage, et les *desseins* étaient mis à la place de l'homme; c'était proprement l'homme qui faisait naufrage. Il est d'usage de dire qu'un dessein a échoué; ce n'est plus une métaphore, c'est aujourd'hui le mot propre. Il n'en est pas de même de *tomber par terre;* c'est une invention du poëte, elle n'a rien de pittoresque ni de noble; et ce vers ne me paraît pas plus élégant que celui-ci :

Et n'eût été Léonce en la dernière guer .

Il me semble aussi que personne n'approuvera un imposteur qui, *s'osant revêtir d'un fantôme aimé, sert d'idole à un zèle charmé.* Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de nous donner de tels vers, je ne pense pas qu'on trouvât un seul homme qui osât en prendre la défense.

On a blâmé dans l'*Andromaque* ce vers d'Oreste[1], qui compare les feux de son amour aux feux qui consument Troie :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

On condamne ce vers d'Arons dans *Brutus*[2], où Arons dit, en parlant des remparts de Rome :

Du sang qui les inonde ils semblent ébranlés.

En effet ces figures sont trop recherchées, trop hors de la nature. Le *fantôme aimé* dont on se *revêt* pour *servir d'idole au zèle charmé* paraît encore plus défectueux. C'est ce que le P. Bouhours appelle du Nervèze[3], dans sa *Manière de bien penser.*

Souvent il arrive que des vers louches, obscurs, mal construits, hérissés de figures outrées, et même remplis de solécismes, font quelque illusion sur le théâtre. La règle que donne M. de Voltaire, pour discerner ces vers, me paraît assez sûre. Dépouillez ces vers de la rime et de l'harmonie, réduisez-les en prose, alors le défaut se montre à nu, comme la difformité d'un corps qu'on a dépouillé de sa parure.

Je me souviens d'avoir entendu réciter ces vers, dans une tragédie fort extraordinaire[4] :

Du sang de Nonius avec soin recueilli,
Autour d'un vase affreux dont il était rempli,
Au fond de ton palais j'ai rassemblé leur troupe;
Tous se sont abreuvés de cette horrible coupe.

Réduisez ces vers en prose, et voyez si vous pouvez en faire quelque chose d'intelligible. Comparez-les ensuite aux vers d'Eschyle sur un sujet semblable, traduits par Boileau dans le *Traité du sublime*[5] :

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Épouvantent les dieux de serments effroyables;
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.

C'est à peu près la même idée que celle des vers précédents; mais quelle différence! Vous trouverez ici non-seulement de grandes images

1. De Pyrrhus. (Acte I, scène IV.) (ÉD.) — 2. Acte I, scène II. (ÉD.)

3. Nervèze (Guillaume-Bernard), secrétaire de la chambre du roi sous Henri IV, est auteur de différents ouvrages ou opuscules dont on trouve la liste dans la *Bibliothèque historique de la France.* L'ouvrage du P. Bouhours est divisé en dialogues : c'est dans le quatrième qu'on lit : « Ces lettres-là effacent bien Nervèze et La Serre. » Et un peu plus loin : « Nervèze ne parlerait pas autrement. » (*Note de M. Beuchot.*)

4. *Catilina* de Crébillon, acte IV, scène III. (ÉD.)

5. Chap. XIII, *Des images.* (ÉD.)

et de l'harmonie, mais encore toute l'exactitude de la prose la plus châtiée.

Le judicieux Boileau avait donc très-grande raison de dire[1] :

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Je pense qu'il n'y a aucun bon vers, même avec la construction la plus hardie, qui ne résiste à l'épreuve que M. de Voltaire propose, et qui ne sorte triomphant de cet examen rigoureux. *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle*[2]*!* est peut-être la construction la plus hasardée qu'on ait jamais faite. C'est un vers, si on compte douze syllabes ; c'est de la prose, si on en détache le vers suivant. Mais dans l'un et l'autre cas, *qu'aurais-je fait fidèle* est mille fois plus énergique que si on disait : « Qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle? » Ce tour si nouveau enlève; il ne faudrait pas le répéter. Il y a des expressions que Boileau appelle *trouvées*, qui font un effet merveilleux dans la place où un homme de génie les emploie : elles deviennent ridicules chez les imitateurs.

M. Clément croit que M. de Voltaire veut dire qu'il faut tourner en prose un vers, en lui substituant d'autres expressions, pour en bien juger. C'est précisément le contraire. Il faut laisser la construction entière, telle qu'elle est, avec tous les mots tels qu'ils sont et en ôter seulement la rime.

M. de La Motte sembla prétendre que l'inimitable Racine n'était pas poëte; et, pour le prouver, il ôta les rimes à la première scène de *Mithridate*, en conservant scrupuleusement tout le reste, comme il le devait pour son dessein. M. de Voltaire lui démontra[3], si je ne me trompe, que c'était par cela même que ce grand homme était aussi bon poëte qu'on peut l'être dans notre langue. Pourquoi? c'est qu'on ne trouva pas dans toute cette scène de *Mithridate*, délivrée de l'esclavage de la rime, un seul mot qui ne fût à sa place, pas une construction vicieuse, rien d'ampoulé ou de bas, rien de faux, de recherché, de répété, d'obscur, de hasardé. Tous les gens de lettres convinrent que c'était la véritable pierre de touche. On voyait que Racine avait surmonté sans effort toutes les difficultés de la rime. C'était un homme qui, chargé de fers, marchait librement avec grâce. C'est certainement ce qu'on ne pouvait dire d'aucun autre tragique depuis les belles scènes de *Cornélie*, de *Pauline*, d'*Horace*, de *Cinna*, du *Cid*. Ouvrons *Rodogune*, dont la dernière scène est un chef-d'œuvre, et lisons le commencement de cette pièce fameuse, dégagé seulement de la rime.

« Ce jour *pompeux*, ce jour heureux nous luit enfin qui doit dissiper la *nuit d'un trouble si long*, ce grand jour où l'hyménée, étouffant la vengeance, remet l'intelligence entre le Parthe et nous, affranchit

1. *Art poétique*, I, 159-162. (ÉD.) — 2. *Andromaque*, acte IV, scène v. (ÉD.)
3. Préface d'*Œdipe* de 1730. (ÉD.)

la princesse, et nous fait pour jamais un lien de la paix du motif de la guerre. Mon frère, ce grand jour est venu où notre reine, cessant de tenir plus la *couronne incertaine*, doit rompre son silence obstiné aux yeux de tous, nous déclarer l'aîné de deux princes *jumeaux;* et l'avantage seul d'un *moment de naissance* dont elle a caché la connaissance jusqu'ici, mettant le sceptre dans la main *au* plus heureux, va faire l'un sujet, et l'autre roi. Mais n'admirez-vous point que cette même reine *le* donne pour époux à l'objet de sa haine, et n'en doit faire un roi qu'afin de couronner celle qu'elle aimait à gêner dans les fers? *Rodogune*, traitée par elle en esclave, *va être montée par elle* sur le trône, etc. »

En lisant ce commencement de *Rodogune* tel qu'il est mot à mot dans la pièce, je découvre tout ce qui m'était échappé à la représentation. Un jour *pompeux*, un jour *heureux*, un *grand* jour, en quatre vers; une *nuit d'un* trouble, une princesse *affranchie*, sans que je sache encore quelle est cette princesse; un *motif* de la guerre qui devient un lien de la paix, sans que je puisse deviner quel est ce motif, quelle est cette guerre, qui la fait, à qui on la fait, quel est le personnage qui parle. Je vois une reine qui cesse de *tenir plus* la couronne incertaine, et qui va mettre le sceptre dans la main *au* plus heureux; mais on ne m'apprend pas seulement le nom de cette reine; j'apprends seulement que *Rodogune va être montée* sur le trône par cette reine inconnue.

Toutes ces irrégularités se manifestent à moi bien plus aisément dans la prose, que lorsqu'elles m'étaient déguisées par la rime et par la déclamation. Je suis confirmé alors dans le principe de M. de Voltaire, qui établit que, pour bien juger si des vers sont corrects, il faut les réduire en prose. M. Clément dit que *ce système est celui d'un fou.* Je ne crois point être fou en l'adoptant; j'espère seulement que M. Clément aura un jour une raison plus sage et plus honnête.

Les bornes de ce petit écrit ne me permettent que d'ajouter ici quelques mots sur les injures atroces que M. Clément dit à M. de La Harpe dans sa dissertation, qui devait être purement grammaticale. Il l'accuse d'avoir fait une partie des *Commentaires* sur le théâtre de Corneille par un motif d'intérêt, et il hasarde cette calomnie pour l'accabler d'outrages qui ne peuvent que retomber sur celui qui les prodigue si injustement. Je n'ai jamais vu M. de Voltaire; mais je suis assez instruit de ses procédés envers la famille de Pierre Corneille, et du sentiment de tous les honnêtes gens, pour savoir combien ils réprouvent les invectives odieuses de M. Clément, qui sont aussi déplacées que ses critiques. J'ai peu vu M. de La Harpe; je ne le connais que par les excellents ouvrages qui lui ont mérité tant de prix à l'Académie, et par des pièces de poésie qui respirent le bon goût. Tous ceux qui ont pu lire ce libelle de M. Clément condamnent unanimement cette fureur grossière avec laquelle il amène ici le nom de M. de La Harpe, pour l'insulter sans aucune raison. On est bien surpris qu'il continue comme il a débuté, et qu'après avoir fait un volume d'injures, déjà oublié, contre M. de Saint-Lambert et tant d'autres gens de

lettres si estimables, il veuille persuader au public que MM. de Voltaire et de La Harpe ont travaillé de concert à décrier le grand Corneille, tandis que l'auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Mérope*, de *Brutus*, de *Sémiramis*, de *Mahomet*, de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, est à genoux devant le père du théâtre, devant le grand auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée;* tandis qu'il ne relève les fautes qu'en admirant les beautés avec enthousiasme; tandis qu'à peine il critique *Pertharite*, *Théodore*, *Don Sanche*, *Attila*, *Pulchérie*, *Agésilas*, *Suréna;* enfin, tandis qu'il n'a entrepris le commentaire de cet auteur si grand et si inégal, que pour augmenter la dot de sa vertueuse descendante.

Il m'a paru que le commentateur de Corneille n'avait eu en vue que la vérité, et l'instruction des gens de lettres. J'aime à voir comment, en imitant la conduite de l'Académie lorsqu'elle jugea *le Cid*, il mêle à tout moment la juste louange à la juste critique. J'aime à voir comme il craint souvent de décider. Voici comme il s'exprime sur une difficulté qu'il se propose dans l'examen du troisième acte de *Cinna : C'est sur quoi les lecteurs qui connaissent le cœur humain doivent prononcer. Je suis bien loin de porter un jugement.* J'aime surtout à voir avec quel respect, avec quels sentiments d'un cœur pénétré, il met *Cinna* au-dessus de l'*Électre* et de l'*Œdipe* de Sophocle, ces deux chefs-d'œuvre de la Grèce; et cela même en relevant de très-grands défauts dans *Cinna*. M. de Voltaire m'a paru un homme passionné de l'art, qui en sent les beautés avec idolâtrie, et qui est choqué très-vivement des défauts. Un libraire m'a assuré qu'il se traite ainsi lui-même, et qu'il a été malade, par un excès d'affliction, de ce qu'on avait imprimé de lui des pièces de société qu'il ne jugeait pas dignes du public.

Qu'a donc de commun M. Clément avec l'auteur de *Cinna*, et avec celui de *Mahomet?* De quel droit se met-il entre eux? Pourquoi ce déchaînement contre tous ses contemporains? Faut-il aboyer ainsi à la porte à tous ceux qui entrent dans la maison? Que ne donne-t-il plutôt des exemples? que ne donne-t-il sa tragédie de *Médée*[1]? nous lui applaudirons si elle est bonne. Les beautés qu'il aura répandues enrichiront notre littérature; mais tant qu'il fatiguera le public de satires en prose et d'injures personnelles, il ne faudra que le plaindre.

DE L'ENCYCLOPÉDIE.

(1774.)

Un domestique de Louis XV me contait qu'un jour le roi son maître soupant à Trianon en petite compagnie, la conversation roula d'abord sur la chasse, et ensuite sur la poudre à tirer. Quelqu'un dit que la meilleure poudre se faisait avec des parties égales de salpêtre, de sou-

1. *Médée*, tragédie en trois actes, par Clément. (ÉD.)

fre, et de charbon. Le duc de La Vallière, mieux instruit, soutint que pour faire de bonne poudre à canon il fallait une seule partie de soufre et une de charbon, sur cinq parties de salpêtre bien filtré, bien évaporé, bien cristallisé.

« Il est plaisant, dit M. le duc de Nivernois, que nous nous amusions tous les jours à tuer des perdrix dans le parc de Versailles, et quelquefois à tuer des hommes ou à nous faire tuer sur la frontière, sans savoir précisément avec quoi l'on tue.

— Hélas! nous en sommes réduits là sur toutes les choses de ce monde, répondit Mme de Pompadour[1]; je ne sais de quoi est composé le rouge que je mets sur mes joues, et on m'embarrasserait fort si on me demandait comment on fait les bas de soie dont je suis chaussée.

— C'est dommage, dit alors le duc de La Vallière, que Sa Majesté nous ait confisqué nos dictionnaires encyclopédiques, qui nous ont coûté chacun cent pistoles : nous y trouverions bientôt la décision de toutes nos questions. »

Le roi justifia sa confiscation : il avait été averti que les vingt et un volumes *in-folio*, qu'on trouvait sur la toilette de toutes les dames, étaient la chose du monde la plus dangereuse pour le royaume de France; et il avait voulu savoir par lui-même si la chose était vraie, avant de permettre qu'on lût ce livre. Il envoya sur la fin du souper chercher un exemplaire par trois garçons de sa chambre, qui apportèrent chacun sept volumes avec bien de la peine.

On vit à l'article *Poudre* que le duc de La Vallière avait raison; et bientôt Mme de Pompadour apprit la différence entre l'ancien rouge d'Espagne, dont les dames de Madrid coloraient leurs joues, et le rouge des dames de Paris. Elle sut que les dames grecques et romaines étaient peintes avec de la pourpre qui sortait du *murex*, et que par conséquent notre écarlate était la pourpre des anciens; qu'il entrait plus de safran dans le rouge d'Espagne, et plus de cochenille dans celui de France.

Elle vit comme on lui faisait ses bas au métier, et la machine de cette manœuvre la ravit d'étonnement. « Ah! le beau livre! s'écria-t-elle. Sire, vous avez donc confisqué ce magasin de toutes les choses utiles pour le posséder seul, et pour être le seul savant de votre royaume? »

Chacun se jetait sur les volumes comme les filles de Lycomède sur les bijoux d'Ulysse; chacun y trouvait à l'instant tout ce qu'il cherchait. Ceux qui avaient des procès étaient surpris d'y voir la décision de leurs affaires. Le roi y lut tous les droits de sa couronne. « Mais vraiment, dit-il, je ne sais pourquoi on m'avait dit tant de mal de ce livre. — Eh! ne voyez-vous pas, sire, lui dit le duc de Nivernois, que c'est parce qu'il est fort bon? On ne se déchaîne contre le médiocre et le plat en aucun genre. Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. »

Pendant ce temps-là on feuilletait; et le comte de C....[2] dit tout

1. La marquise de Pompadour était morte en 1764. Il n'y avait alors que sept volumes de publiés. (ÉD.)

2. Cette initiale désigne le comte de Coigny. (ÉD.)

haut : « Sire, vous êtes trop heureux qu'il se soit trouvé sous votre règne des hommes capables de connaître tous les arts, et de les transmettre à la postérité. Tout est ici, depuis la manière de faire une épingle jusqu'à celle de fondre et de pointer vos canons; depuis l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Remerciez Dieu d'avoir fait naître dans votre royaume ceux qui ont servi ainsi l'univers entier. Il faut que les autres peuples achètent l'*Encyclopédie*, ou qu'ils la contrefassent. Prenez tout mon bien si vous voulez; mais rendez-moi mon *Encyclopédie*.

— On dit pourtant, repartit le roi, qu'il y a bien des fautes dans cet ouvrage si nécessaire et si admirable.

— Sire, reprit le comte de C...., il y avait à votre souper deux ragoûts manqués; nous n'en avons pas mangé, et nous avons fait très-bonne chère. Auriez-vous voulu qu'on jetât tout le souper par la fenêtre, à cause de ces deux ragoûts? » Le roi sentit la force de la raison; chacun reprit son bien : ce fut un beau jour.

L'envie et l'ignorance ne se tinrent pas pour battues; ces deux sœurs immortelles continuèrent leurs cris, leurs cabales, leurs persécutions : l'ignorance en cela est très-savante.

Qu'arriva-t-il? Les étrangers firent quatre éditions de cet ouvrage français proscrit en France, et gagnèrent environ dix-huit cent mille écus.

Français, tâchez dorénavant d'entendre mieux vos intérêts.

DE L'AME,

PAR SORANUS, MÉDECIN DE TRAJAN.

(1774.)

I. Pour découvrir ou plutôt pour chercher quelque faible notion sur ce qu'on est convenu d'appeler *âme*, il faut d'abord connaître, autant qu'il est possible, notre corps, qui passe pour être l'enveloppe de cette âme, et pour être dirigé par elle. C'est à la médecine qu'il appartient de connaître le corps humain, puisqu'elle travaille continuellement sur lui.

Si la médecine pouvait être une science aussi certaine que la géométrie, elle nous ferait voir tous les ressorts de notre être; elle nous dévoilerait notre premier principe aussi clairement qu'elle nous a fait connaître la place et le jeu de nos viscères.

Mais le plus habile anatomiste, quand il ne peut plus rien discerner, est obligé d'arrêter sa main et sa pensée. Il ne peut deviner où commence le mouvement dans le corps humain; il suit un nerf jusque dans le cervelet, où est son origine : mais cette origine se perd dans ce cervelet; et c'est dans cette source même où tout aboutit, que tout échappe à nos regards. Nous avons épié l'œuvre de la nature jusqu'au

dernier point où il est permis à l'homme de pénétrer; mais nous n'avons pu savoir le secret de Dieu.

Il n'y a point aujourd'hui de médecin à Rome et à Athènes qui ne sache plus d'anatomie qu'Hippocrate; mais il n'y en a pas un seul qui ait jamais pu approcher vers ce premier principe dont nous tenons la vie, le sentiment et la pensée.

Si nous y étions arrivés, nous serions des dieux, et nous ne sommes que des aveugles qui marchons à tâtons, pour enseigner le chemin ensuite à d'autres aveugles.

Notre science n'est donc autre chose que la science des probabilités; et c'est ce qui fait que de plusieurs médecins appelés auprès d'un malade, celui qui fait le pronostic le plus avéré par l'événement est toujours réputé, avec justice, le plus savant dans son art.

La plus grande des probabilités, et la plus ressemblante à une certitude, est qu'il existe un Être suprême et puissant, invisible pour nous, un régulateur de la grande machine, qui a formé l'homme et tous les autres êtres.

Il faut bien que cet Être formateur et inconnu existe, puisque ni l'homme, ni aucun animal, ni aucun végétal n'a pu se faire soi-même.

Il faut que cette puissance formatrice soit unique; car s'il y en avait deux, ou elles agiraient de concert, ou elles se contrarieraient. Si elles étaient conformes, c'est comme s'il n'en existait qu'une seule; si elles étaient opposées, rien ne serait uniforme dans la nature : or, tout est uniforme. C'est la même loi du mouvement qui s'exécute dans l'homme, dans tous les animaux, dans tous les êtres : partout les leviers agissent suivant la règle qui veut que les poids à soulever soient en raison inverse de la distance du pouvoir mouvant; et suivant cette autre loi, que ce qu'on gagne en force, on le perd en temps; et ce qu'on gagne en temps, on le perd en force.

Toute action a ses lois. La lumière est dardée du soleil et de toute étoile fixe avec la même célérité; elle arrive dans les yeux de tout animal avec les mêmes combinaisons. Il est donc de la plus grande probabilité que le même grand Être préside à la nature entière.

Par quelle fatalité connaïssons-nous toutes les lois du mouvement, toutes les routes de la lumière ordonnées par le grand Être dans l'espace immense, toutes les vérités mathématiques proposées à notre entendement, et n'avons-nous pu parvenir encore à nous connaître nous-mêmes? L'homme a deviné l'attraction [1] dans le siècle de Trajan; est-il impossible de deviner l'âme? il est bien sûr que nous n'en saurons jamais rien si nous n'essayons pas. Osons donc essayer.

II. *L'âme est-elle une faculté?* — Il faut commencer par avouer que toutes les qualités que le grand Être nous a données, à nous et aux autres animaux, sont des qualités occultes.

Comment tout animal fait-il obéir ses membres à ses volontés?

1. On a dit en effet qu'on trouve dans Plutarque quelques expressions ambiguës dont on pourrait inférer, en les tordant et en les expliquant très-mal, que les lois de Képler et de Newton étaient alors connues; mais ce sont des chi-

Comment les idées des choses se forment-elles dans l'animal par le moyen de ses sens?

En quoi consiste la mémoire?

D'où viennent ces sympathies et ces antipathies prodigieuses d'animal à animal? d'où viennent ces propriétés si différentes dans chaque espèce?

Quel charme invincible attache une hirondelle, une fauvette à ses petits, la force à verser dans leur gosier la pâture dont elle se nourrit elle-même? et quelle indifférence, quel oubli succèdent tout d'un coup à un amour si tendre, aussitôt que ses enfants n'ont plus besoin d'elle? tout cela est qualité occulte pour nous. Toute génération est, du moins jusqu'à présent, un mystère très-occulte. Nous ne prétendons pas donner ce mot pour une raison; nous n'expliquons rien, nous disons ce que sont les choses.

Ayant avoué que nous ne savons rien de la manière dont le grand Être nous gouverne, et que nous ne pouvons voir le fil avec lequel il dirige tout ce qui se fait dans nous et hors de nous, que faut-il faire dans l'excès de notre ignorance et de notre curiosité? Nous en tenir à l'expérience bien avérée de tous les hommes et de tous les temps. Cette expérience est que nous marchons par nos pieds, et que nous sentons par tout notre corps; que nous voyons par nos yeux, que nous entendons par nos oreilles, et que nous pensons par notre tête. Ainsi l'a voulu l'éternel fabricateur de toutes choses.

Qui le premier imagina dans nous un autre être, lequel s'y tient caché, et fait toutes nos opérations sans que nous puissions jamais nous en apercevoir? Qui fût assez hardi, assez supérieur au vulgaire, pour inventer ce système sublime par lequel nous nous élevons au-dessus de nous-mêmes?

Il est très-vraisemblable que cette idée, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne tomba d'abord tout d'un coup dans la tête de personne. Les hommes furent occupés pendant trop de siècles de leurs besoins et de leurs maux, pour être de grands métaphysiciens.

III. *Brachmanes, immortalité des âmes.* — Si quelque nation antique put prétendre à l'honneur d'avoir inventé ce que nous appelons chez nous une *âme*, il est à croire que ce fut la caste des brachmanes, sur les bords du Gange; car elle imagina la métempsycose; et cette métempsycose ne peut s'exécuter que par une âme qui change de corps. Le mot même de métempsycose, qui est grec, et qui ne peut être qu'une traduction d'après une langue orientale, signifie expressément la migration de l'âme.

Les brachmanes croyaient donc l'existence des âmes de temps immémorial.

Leur climat est si doux, les fruits délicieux dont on s'y nourrit sont si abondants, les besoins qui occupent ailleurs toute la triste vie des

mères de demi-savants qui ne sont pas des demi-jaloux et des demi-impertinents. Ces gens-là sont capables de trouver l'invention de l'imprimerie et de la poudre à canon dans Pline et dans Athénée.

hommes y sont si rares, que tout y invite au repos, et ce repos à la méditation. Il en est encore ainsi chez tous les brames descendants des anciens brachmanes, qui n'ont point corrompu leurs mœurs par la fréquentation des brigands d'Europe que l'avarice a transplantés vers le Gange.

Ce repos et cette méditation, qui furent toujours le partage des brachmanes, leur fit d'abord connaître l'astronomie. Ils sont les premiers qui calculèrent pour la postérité les positions des planètes visibles. On leur doit les premières éphémérides, et ils les composent encore aujourd'hui, avec une facilité prompte qui étonne nos mathématiciens.

C'est là ce que ne savent ni nos marchands qui sont allés dans l'Inde par le port de Bérénice, ni certains prêtres de Cybèle qui les ont accompagnés. Ces prêtres se nourrissaient de la chair et du sang des animaux; et ayant apporté leurs liqueurs enivrantes, par conséquent étant en horreur aux brames, ignorant leur langue, ne pouvant jamais bien l'apprendre, ne pouvant parler avec eux, ne furent pas plus instruits de la science des brames et des anciens brachmanes que les mousses de leurs vaisseaux; ils se bornèrent à mander en Europe que les brames adoraient les furies [1].

Ce n'était point ainsi que les premiers sages, soit les Zoroastre, soit les Pythagore, voyagèrent dans l'Inde. Pythagore en rapporta le dogme de l'existence de l'âme et la fable de ses métempsycoses. D'autres philosophes y puisèrent des dogmes plus cachés; et quelques marchands même y apprirent un peu de géométrie, ce qui exigeait nécessairement un long séjour dans l'Inde.

N'entrons point ici dans la discussion épineuse des premiers livres des anciens brachmanes, écrits dans leur langue sacrée. Nous devons cette connaissance à deux savants qui ont demeuré trente ans sur les bords du Gange, et qui ont appris cette langue nommée le *hanscrit*. Ils nous ont donné la traduction des passages les plus singuliers, les plus sublimes et les plus intéressants de la première théorie des brachmanes, écrite depuis près de quatre mille ans. Ce livre, intitulé le *Shasta*, est antérieur au *Veidam* de quinze cents années. Voici le commencement étonnant de ce Shasta :

« L'Éternel..., absorbé dans la contemplation de son essence, résolut de communiquer quelques rayons de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables de sentir et de jouir.... Ils n'existaient pas encore; Dieu voulut et ils furent. »

Il est bien étrange qu'un monument aussi ancien et aussi respectable soit à peine connu, qu'on l'ait déterré si tard et qu'on y ait fait si peu d'attention.

Dieu créa donc des substances douées du sentiment; et c'est ce que nous appelons aujourd'hui des *âmes*. Il les créa par sa volonté, sans employer, sans emprunter la parole. Ces substances sentantes, pensantes, agissantes, ces âmes favorites de Dieu, sont les Debta dont les

1. Holwell et Dow. (ÉD.)

Persans, voisins de l'Inde, firent depuis leurs Gin, leurs Péris ou leurs Féris. Ces Gin, ces Féris, ces âmes, ces substances célestes, se révoltent ensuite contre leur Créateur. Dieu, pour les punir, les précipite dans l'Ondéra, espèce d'enfer, pour des millions de siècles. C'est l'origine de la guerre des géants contre le grand dieu Zeus, tant chantée chez les Grecs; c'est l'origine de ce livre apocryphe qui se répandit du temps de l'empereur Tibère en Syrie, en Palestine, sous le nom d'Hénoch, seul livre où il soit parlé de la chute des demi-dieux, livre cité, dit-on, dans un livre nouveau écrit chez les Phéniciens.

Dans la suite des siècles Dieu pardonne à ces Debta; il les change en vaches et en hommes dans notre globe.

C'est de là, disaient les brachmanes, que les vaches sont sacrées dans l'Inde.

Ainsi nous voyons que toute l'ancienne théologie, différemment déguisée en Asie et en Europe, nous vient incontestablement des brachmanes. Nous pourrions le prouver par beaucoup d'autres exemples; mais nous ne devons point nous écarter de notre sujet. C'est bien assez d'avoir pénétré jusqu'à la source de cette idée adoptée par toutes les nations civilisées, que tous les animaux ont dans leur corps une substance impalpable, inconnue, distincte de leur corps, qui dirige tous leurs appétits et toutes leurs actions. Ce système, joint à celui des Debta, est visiblement le nôtre. Notre religion était cachée au fond de l'Inde; et nous ne l'apprenons que d'aujourd'hui. Qui l'eût cru, que la chute de l'homme et la chute des demi-dieux fût une allégorie indienne?

IV. *Ame corporelle.* — L'auteur le plus ancien que nous connaissions dans notre Europe est Homère; il paraît que de son temps la croyance d'une âme immortelle était généralement répandue. Cette âme était une petite figure aérienne, légère, impalpable, parfaitement ressemblante au corps qu'elle faisait mouvoir. Elle sortait de ce corps au moment où il expirait. On l'appelait alors des noms qui répondent à ceux d'ombres, de mânes, d'esprit ou vent, de fantôme, de spectre, et même à celui d'âme sensitive, Psyché. C'est pourquoi l'âme de Tirésias, qui apparaît à Ulysse sur le rivage des Cimmériens, boit du sang des victimes qu'Ulysse vient d'immoler[1]. L'âme d'Agamemnon boit du même sang. La mère d'Ulysse, après lui avoir dit comment Pénélope se comporte dans Ithaque, se dérobe à ses embrassements. Ulysse lui demande pourquoi elle ne veut pas l'embrasser, et sa mère lui répond que son âme n'est qu'un corps délié et subtil qui n'a point de consistance, et qui s'envole comme un songe.

Ces âmes, ces ombres étaient si réellement corporelles, qu'Ulysse, étant arrivé dans le royaume de Pluton, y vit tous les tourments de ces célèbres criminels, Tantale, Titye, Sisyphe.

Lorsque Ulysse a tué tous les amants de Pénélope, Mercure conduit chez Pluton leurs âmes, qui ressemblent à des chauves-souris.

1. *Odyssée*, XXIV.

Telle était la philosophie d'Homère, parce que c'était celle des Grecs et que tous les poëtes sont les échos de leur siècle.

Bientôt après, ceux qui se disaient penseurs, enseigneurs, crurent que l'âme humaine était non-seulement un souffle d'air, une figure composée d'air qui servait au mouvement et qu'ils appelaient *pneuma*, le souffle, mais qu'elle formait aussi les appétits, les désirs, les passions du corps, et cela s'appela *psyché;* qu'enfin elle disputait et poussait des arguments, et ils l'appelèrent *nous*, intelligence. Ainsi l'âme toujours corporelle eut trois parties : le souffle qui fait la vie était l'âme végétative, *psyché* était l'âme sensitive, et *nous* était l'âme intellectuelle.

Voilà comme on passa par degrés de la profonde ignorance où les hommes croupirent si longtemps, à cet excès de vaine subtilité dans laquelle ils se perdirent.

Personne ne s'avisa de recourir à Dieu et de lui dire : « Toi seul nous as fait naître, toi seul nous fais vivre un peu de temps; toi seul nous donnes la faculté d'apercevoir, de penser, de nous ressouvenir, de combiner des idées; toi seul fais tout, les hommes sont dans tes mains. »

Tandis que tous les philosophes raisonnaient sur l'âme, les épicuriens vinrent et dirent : « L'âme n'est qu'une matière imperceptible qui naît avec nous, qui s'accroît avec nous et meurt avec nous. »

Les honnêtes gens de l'empire romain se partagèrent entre deux sectes grecques, celle des épicuriens, qui ne regardaient l'âme que comme une matière légère et périssable, et celle des stoïciens, qui la regardaient comme une portion de la Divinité, se replongeant après la mort dans le grand tout dont elle était émanée.

La secte d'Épicure prévalut chez les Romains au point que Cicéron, dans sa harangue pour Cluentius[1], prononça devant le peuple romain ces éloquentes et terribles paroles :

« Quid tandem illi mali mors attulit? nisi forte ineptiis ac fabulis du-
« cimur, ut existimemus illum apud inferos impiorum supplicia per-
« ferre.... Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit præter sensum doloris? »

« Quel mal lui a fait la mort? à moins que nous ne soyons assez imbéciles pour adopter des fables ineptes et pour croire qu'il est condamné au suppplice des impies.... Mais si ce sont là de pures chimères, comme tout le monde en est convaincu, de quoi la mort l'a-t-elle privé, sinon du sentiment de la douleur? »

César parla de même en plein sénat dans le procès de Catilina. Enfin, sur le théâtre de Rome, le chœur chanta, dans la tragédie de *la Troade*;

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.

Le chœur continue dans le même esprit :

Spem ponant avidi, solliciti metum.

1. *Oratio pro A. Cluentio Avito*, LXI. (ÉD.)

Quæris quo jaceas post obitum loco?
Quo non nata jacent.

Sois sans crainte et sans espérance;
Que ton sort ne te trouble pas.
Que devient-on dans le trépas?
Ce qu'on fut avant sa naissance.

On est aujourd'hui assez partagé entre l'immortalité et la mort de l'âme; mais tout le monde convient qu'elle est matérielle, et si elle l'est, on doit croire qu'elle est périssable.

Nous passerions tout notre temps à citer, si nous voulions rapporter tous les témoignages de ceux qui ont cru, avec l'antiquité, que tous les animaux, hommes et brutes, ayant une âme, l'ont nécessairement corporelle.

Les Grecs se sont avisés de diviser cette âme en trois parties, la végétative, la sensitive et l'intelligente. Enfin, c'est une énigme dont chacun a cherché le mot depuis Pythagore.

Puisque tous les philosophes ont cherché, cherchons donc aussi. Il y a un trésor enterré dans un champ; cent avares ont fouillé ce champ; il reste un petit coin où l'on n'a pas encore touché, peut-être y trouverons-nous quelque chose.

Je n'examine point comment et dans quel temps l'âme entre dans notre corps, si elle est simple ou composée, aérienne ou ignée, si elle loge dans le ventre, ou dans le cœur, ou dans la cervelle; j'examine si nous avons une âme.

Quand des prêtres orientaux, et à leur exemple des prêtres grecs, imaginèrent que chaque planète était un dieu, ou que du moins il y avait un dieu dans elle, cette idée religieuse et magnifique en imposa au genre humain. Une idée plus grande et plus divine commence à détruire aujourd'hui ces prétendus dieux moteurs des planètes. Les vrais sages n'admettent qu'une nature suprême, intelligente et puissante, un grand Être fabricateur de tous les globes, conduisant leurs marches suivant des règles éternelles de mathématiques, et étant en un mot leur âme universelle.

Si le grand Être est leur âme, pourquoi ne serait-il pas la nôtre?

Il a donné à la matière toutes ses propriétés; il a donné à l'aimant l'attraction vers le fer, aux planètes le mouvement orbiculaire d'occident en orient, sans qu'on puisse jamais en découvrir ni la raison ni le moyen. Ne nous a-t-il pas de même accordé le sentiment et la pensée?

V. *Action de Dieu sur l'homme.*— Des gens qui ont fait des systèmes sur la communication de Dieu avec l'homme ont dit que Dieu agit immédiatement, physiquement sur l'homme, en certains cas seulement, lorsque Dieu accorde certains dons particuliers, et ils ont appelé cette action *prémotion physique*. Dioclès et Érophile, ces deux grands enthousiastes, soutiennent cette opinion et ont des partisans.

Or, nous reconnaissons un Dieu tout aussi bien que ces gens-là, parce que nous n'avons pu comprendre qu'aucun des êtres qui nous environ-

nent ait pu se produire de soi-même; parce que de cela seul que quelque chose existe, il faut que l'Être nécessaire existe de toute éternité; parce que l'Être nécessaire éternel est nécessairement la cause de tout. Nous admettons avec ces raisonneurs la possibilité que Dieu se fasse entendre à quelques favoris; mais nous faisons plus, nous croyons qu'il se fait entendre à tous les hommes, en tous les lieux et en tous les temps, puisqu'il donne à tous la vie, le mouvement, la digestion, la pensée, l'instinct.

Y a-t-il dans le plus vil des animaux et dans le philosophe le plus sublime un être qui soit volonté, mouvement, digestion, désir, amour, instinct, pensée? Non, mais nous voulons, nous agissons, nous aimons, nous avons des instincts; comme, par exemple, une pente invincible vers certains objets, une aversion insupportable pour d'autres, une promptitude à exécuter des mouvements nécessaires à notre conservation, comme ceux de teter le mamelon de sa nourrice, de nager quand on a la force et la poitrine assez large, de mordre son pain, de boire, de se baisser pour éviter le coup d'un mobile, de se donner une secousse pour franchir un fossé, d'accomplir mille actions pareilles sans y penser, quoiqu'elles tiennent toutes à une mathématique profonde. Enfin nous sentons et nous pensons sans savoir comment.

De bonne foi, est-il plus difficile à Dieu d'opérer tout cela en nous par des moyens qui nous sont inconnus, que de nous remuer intérieurement quelquefois par une faveur efficace de Jupiter, dont ces messieurs nous parlent sans cesse?

Quel est l'homme qui, dès qu'il rentre en lui-même, ne sente qu'il est une marionnette de la Providence? Je pense; mais puis-je me donner une pensée? Hélas! si je pensais par moi-même, je saurais quelle idée j'aurais dans un moment. Personne ne le sait.

J'acquiers une connaissance; mais je n'ai pu me la donner. Mon intelligence n'a pu en être la cause : car il faut que la cause contienne l'effet. Or, ma première connaissance acquise n'était pas dans mon intelligence, n'était pas dans moi; puisqu'elle a été la première, elle m'a été donnée par celui qui m'a formé et qui donne tout, quel qu'il puisse être.

Je tombe anéanti quand on me fait voir que ma première connaissance ne peut par elle-même m'en donner une seconde; car il faudrait qu'elle la contînt dans elle.

La preuve que nous ne nous donnons aucune idée, c'est que nous en recevons dans nos rêves; et certainement ce n'est ni notre volonté ni notre attention qui nous fait penser en songe. Il y a des poëtes qui font des vers en dormant, des géomètres qui mesurent des triangles. Tout nous prouve qu'il y a une puissance qui agit en nous sans nous consulter.

Tous nos sentiments ne sont-ils pas involontaires? L'ouïe, le goût, la vue, ne sont rien par eux-mêmes. On sent malgré soi; on ne fait rien, on n'est rien sans une puissance suprême qui fait tout.

Les plus superstitieux conviennent de ces vérités, mais ils ne les appliquent qu'aux gens de leur parti. Ils affirment que Dieu agit réel-

lement physiquement sur certains personnages privilégiés. Nous sommes plus religieux qu'eux; nous croyons que le grand Être agit sur tous les vivants comme sur toute la matière. Lui est-il donc plus difficile de remuer tous les hommes que d'en remuer quelques-uns? Dieu ne sera-t-il Dieu que pour votre petite secte? Il l'est pour moi, qui ne suis pas des vôtres.

Un philosophe nouveau est allé bien plus loin que vous; il lui semblait qu'il n'y eût que Dieu qui existât. Il prétend que nous voyons tout en lui; et nous disons que c'est Dieu qui voit, qui agit dans tout ce qui a vie.

Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.
Luc., *Phars.*, liv. IX, v. 580.

Allons plus avant. Votre prémotion physique introduit Dieu agissant en vous. Quel besoin avez-vous donc d'une âme? à quoi bon ce petit être inconnu et incompréhensible? donnez-vous une âme au soleil, qui vivifie tant de globes? et si cet astre si grand, si étonnant et si nécessaire, n'a point d'âme, pourquoi l'homme en aurait-il une? Dieu qui nous a faits ne nous suffit-il pas? qu'est donc devenu ce grand axiome : « Ne faisons point par plusieurs ce que nous pouvons faire par un seul? »

Cette âme que vous avez imaginé être une substance n'est donc en effet qu'une faculté accordée par le grand Être, et non une personne. Elle est une propriété donnée à nos organes, et non une substance. L'homme, par sa raison non encore corrompue par la métaphysique, a-t-il jamais pu s'imaginer qu'il était double, qu'il était un composé de deux êtres, l'un visible, palpable, et mortel, l'autre invisible, impalpable, et immortel? et n'a-t-il pas fallu des siècles de disputes pour venir enfin jusqu'à cet excès de joindre ensemble deux substances si dissemblables, la tangible et l'intangible, la simple et la composée, l'invulnérable et la souffrante, l'éternelle et la passagère?

Les hommes n'ont supposé une âme que par la même erreur qui leur fit supposer dans nous un être nommé *Mémoire*, lequel être ils divinisèrent ensuite. Ils firent de cette Mémoire la mère des Muses. Ils érigèrent les talents divers de la nature humaine en autant de déesses filles de Mémoire. Autant eût-il valu faire un dieu du pouvoir secret par lequel la nature forme du sang dans les animaux, et l'appeler le dieu de la sanguification. Et en effet le peuple romain eut des dieux pareils pour les facultés de boire et de manger, pour l'acte du mariage, pour l'acte de vider les excréments. C'étaient autant d'âmes particulières qui produisaient en nous toutes ces actions. C'était la métaphysique de la populace. Cette superstition ridicule et honteuse venait évidemment de celle qui avait imaginé dans l'homme une petite substance divine, autre que l'homme même.

Cette substance est admise encore aujourd'hui dans toutes les écoles; et par condescendance on accorde au grand Être, au fabricateur éternel, à Dieu, la permission de joindre son concours à l'âme. Ainsi on suppose que pour vouloir et pour agir, il faut notre âme et Dieu.

Mais concourir signifie aider, participer. Dieu alors n'est qu'en second avec nous. C'est le dégrader, c'est le faire marcher à notre suite, c'est lui faire jouer le dernier rôle. Ne lui ôtez pas son rang et sa prééminence; ne faites pas du souverain de la nature le valet de l'espèce humaine.

Deux espèces de raisonneurs très-accrédités dans le monde, les athées et les théologiens, pourront s'élever contre nos doutes.

Les athées diront qu'en admettant la raison dans l'homme et l'instinct dans les brutes comme des propriétés, il est très-inutile d'admettre un dieu dans ce système; que Dieu est encore plus incompréhensible qu'une âme; qu'il est indigne du sage de croire ce qu'on ne conçoit pas. Ils décocheront contre nous tous les arguments des Straton et des Lucrèce. Nous ne leur répondrons qu'un mot : « Vous existez; « donc il y a un Dieu. »

Les théologiens nous feront plus de peine; ils nous diront d'abord : « Nous convenons avec vous que Dieu est la première cause de tout; mais il n'est pas la seule. Un grand prêtre de Minerve dit expressément : « Le second agent opère dans la vertu du premier; ce premier « pousse le second; ce second en pousse un troisième; tous sont agis- « sants en vertu de Dieu; et il est la cause de toutes les actions agis- « santes. »

Nous répondrons avec tout le respect que nous devons à ce grand prêtre : « Il n'est et il ne peut exister qu'une seule cause véritable; toutes les autres qui sont subséquentes ne sont que des instruments. Je tiens un ressort, je m'en sers pour faire mouvoir une machine. J'ai fait le ressort et la machine, je suis la seule cause, cela est indubitable. »

Le grand prêtre me répondra : « Vous ôtez aux hommes la liberté. » Je lui répliquerai : « Non; la liberté consiste dans la faculté de vouloir, et dans la faculté de faire ce que vous voulez, quand rien ne vous en empêche. Dieu a fait l'homme à ces conditions, il faut s'en contenter. »

Mon prêtre insistera; il dira que nous faisons Dieu auteur du péché. Alors nous lui répondrons : « J'en suis fâché; mais Dieu est fait auteur du péché dans tous les systèmes, excepté dans celui des athées. Car s'il concourt aux actions des hommes pervers comme à celles des justes, il est évident qu'y concourir c'est les faire, quand le concourant est le créateur de tout.

« Si Dieu permet seulement le péché, c'est lui qui le commet, puisque permettre et faire c'est la même chose pour le maître absolu de tout. S'il a prévu que les hommes feraient le mal, il ne devait pas former les hommes. On n'a jamais éludé la force des ces anciens arguments, on ne les affaiblira jamais. Qui a tout produit a certainement produit le bien et le mal. Le système de la prédestination absolue, le système du concours, nous plongent également dans ce labyrinthe dont rien ne peut nous tirer.

« Tout ce qu'on peut dire, c'est que le mal est pour nous, et non pas pour Dieu. Néron assassine son précepteur et sa mère; un autre assassine ses parents et ses voisins; un grand prêtre empoisonne, étrangle,

égorge vingt seigneurs romains en sortant du lit de sa propre fille. Cela n'est pas plus important pour l'Être universel, âme du monde, que des moutons mangés par des loups ou par nous, et des mouches dévorées par des araignées. Il n'y à point de mal pour le grand Être; il n'y a pour lui que le jeu de la grande machine qui se meut sans cesse par des lois éternelles. Si les pervers deviennent (soit pendant leur vie, soit autrement) plus malheureux que ceux qui sont immolés à leurs passions, s'ils souffrent comme ils ont fait souffrir, c'est encore une suite inévitable de ces lois immuables par lesquelles le grand Être agit nécessairement. Nous ne connaissons qu'une très-petite partie de ces lois, nous n'avons qu'une très-faible portion d'entendement; nous ne devons que nous résigner. De tous les systèmes, celui qui nous fait connaître notre néant n'est-il pas le plus raisonnable? »

Les hommes, comme tous les philosophes de l'antiquité l'ont dit, firent Dieu à leur image. C'est pourquoi le premier Anaxagore, aussi ancien qu'Orphée, s'exprime ainsi dans ses vers : « Si les oiseaux se figuraient un dieu, il aurait des ailes; celui des chevaux courrait avec quatre jambes. »

Le vulgaire imagine Dieu comme un roi qui tient son lit de justice dans sa cour. Les cœurs tendres se le représentent comme un père qui a soin de ses enfants. Le sage ne lui attribue aucune affection humaine. Il reconnaît une puissance nécessaire, éternelle, qui anime toute la nature, et il se résigne.

PETIT ÉCRIT

SUR L'ARRÊT DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 1774, QUI PERMET LE LIBRE COMMERCE DES BLÉS DANS LE ROYAUME [1].

Je ne suis qu'un citoyen obscur d'une petite province très-éloignée; mais je parle au nom de cette province entière, dont tous les habitants signeront ce que je vais dire.

Nous gémissons depuis quèlques années sous la nécessité qui nous était imposée de porter notre blé au marché de la chétive habitation qu'on nomme capitale. Dans vingt villages, les seigneurs, les curés, les laboureurs, les artisans, étaient forcés d'aller ou d'envoyer à grands frais à cette capitale : si on vendait chez soi à son voisin un setier de blé, on était condamné à une amende de cinq cents livres, et le blé, la voiture, et les chevaux, étaient saisis au profit de ceux qui venaient exercer cette rapine avec une bandoulière.

Tout seigneur qui, dans son village, donnait du froment ou de l'a-

1. Des lettres patentes du 2 novembre, portant confirmation de l'arrêt du conseil du 13 septembre, furent enregistrées au parlement le 19 décembre.

Le *Petit écrit* a été imprimé, en 1775, dans le *Mercure*, second volume de janvier, pages 160-66. Une édition publiée à part forme sept pages in-8°. Les initiales qu'on lit à la fin signifient : François de Voltaire, seigneur de Ferney et Tournay, gentilhomme ordinaire du roi. (*Note de M. Beuchot.*)

voine à un de ses vassaux était exposé à se voir puni comme un criminel : de sorte qu'il fallait que le seigneur envoyât ce blé à quatre lieues au marché, et que le vassal fît quatre lieues pour le chercher, et quatre lieues pour le rapporter à sa porte, où il l'aurait eu sans frais et sans peine. On sent combien une telle vexation révolte le bon sens, la justice, et la nature.

Je ne parle pas des autres abus attachés à cette effroyable police ; des horreurs commises par des valets de bourreau ambulants, intéressés à trouver des contraventions ou à en forger; des querelles quelquefois très-sanglantes de ces commis avec les habitants auxquels on ravissait leur pain ; des prisons dans lesquelles cent prétendus délinquants étaient entassés; de la ruine entière des familles; de la dépopulation qui commençait à en être la suite.

C'est dans l'excès de cette misère que nous apprîmes qu'un nouveau ministre[1] était venu à notre secours. Nous lûmes l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774. La province versa des larmes de joie, après en avoir versé longtemps de désespoir.

J'avoue que j'admirai l'éloquence sage, convenable et nouvelle avec laquelle on faisait parler le roi, autant que je fus sensible au bien que cet arrêt faisait au royaume. C'était un père qui instruisait ses enfants, qui touchait leurs plaies, et qui les guérissait : c'était un maître qui donnait la liberté à des hommes qu'on avait rendus esclaves.

Quelle est aujourd'hui ma surprise de voir que des citoyens pleins de talents condamnent, dans l'heureux loisir de Paris, le bien que le roi vient de faire dans nos campagnes ! Le ministre, certain de la bonté de ses vues, permet qu'on écrive sur son administration; et on se sert de cette permission pour le blâmer.

Un homme de beaucoup d'esprit[2], qui paraît avoir des intentions pures, mais qui se laisse peut-être trop entraîner aux paradoxes, prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la liberté du commerce des grains est pernicieuse, et que la contrainte d'aller acheter son blé aux marchés est absolument nécessaire.

Je prends la liberté de lui dire que ni en Hollande, ni en Angleterre, ni à Rome, ni à Genève[3], ni en Suisse, ni à Venise, les citoyens ne sont obligés d'acheter leur nourriture au marché. On n'y est pas plus forcé qu'à s'y pourvoir des autres denrées. La loi générale de la police de tous les peuples est de se procurer son nécessaire où l'on veut : chacun achète son comestible, sa boisson, son vêtement, son chauffage, partout où il croit l'obtenir à meilleur compte : une loi contraire ne serait admissible qu'en temps de peste, ou dans une ville assiégée.

Les marchés, comme les foires, n'ont été inventés que pour la com-

1. Turgot, nommé contrôleur général des finances le 24 auguste 1774. (ÉD.)
2. Linguet. (ÉD.)
3. A Rome et à Genève, les boulangers sont obligés de prendre le blé au grenier de l'État, non au marché ; c'est un abus d'une autre espèce fondé sur d'autres préjugés. A Londres, malgré d'anciennes lois tombées en désuétude, tout est libre comme en Hollande et en Suisse.

modité du public, et non pour son asservissement : les hommes ne sont pas faits assurément pour les foires; mais les foires sont faites pour les hommes.

Le critique se plaint de la suppression des marchés au blé. Mais ils ne sont point supprimés; notre petite ville est aussi bien fournie qu'auparavant, et le laboureur a gagné sans que personne ait perdu : c'est ce que j'atteste au nom de vingt mille hommes.

Dire que la liberté de commercer anéantit les marchés publics, c'est dire que les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain sont supprimées à Paris, parce qu'il est permis de faire des emplettes dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Denis.

La raison la plus imposante de l'ingénieux critique est la perte que peuvent souffrir quelques seigneurs dans leurs droits de halles.

Mais, premièrement, ces seigneurs sont en petit nombre; je ne connais personne dans notre province qui ait ce droit. Il n'appartient guère qu'à des terres considérables, dans lesquelles il se fait un grand commerce, et où les marchands des environs viendront toujours mettre leurs diverses marchandises en dépôt. Aucun marché n'est abandonné dans les provinces voisines de la mienne.

Secondement, si quelques seigneurs souffraient une légère perte dans la petite diminution de leurs droits de halles, la nation entière y gagne; et la nation doit être préférée.

Troisièmement, s'il ne s'agissait que d'indemniser ces seigneurs, supposé qu'ils se plaignent, le roi le pourrait très-aisément, sans altérer en rien la grande et heureuse loi de la liberté du commerce; loi trop tard adoptée chez nous, qui arrivons trop tard à bien des vérités.

Quatrièmement, il paraît impossible que, dans les gros bourgs et dans les villes, le laboureur néglige de porter son blé au marché; car il est sûr de l'y faire emmagasiner en payant un petit droit. Son intérêt est de porter sa denrée dans les lieux où elle sera infailliblement vendue, et non pas d'attendre souvent inutilement que les paysans ses voisins, qui ont leur récolte chez eux, viennent acheter la sienne chez lui. Il me paraît donc prouvé que la liberté du commerce des blés produit des avantages immenses au royaume, sans causer le moindre inconvénient. J'en juge par le bien que cette opération a produit tout d'un coup dans les quatre provinces dont je suis limitrophe. Mon opinion n'est pas dirigée par l'intérêt; car on sait que je ne vends ni achète aucune production de la terre : tout est consommé dans les déserts que j'ai rendus fertiles.

Il ne m'appartient pas d'avoir seulement une opinion sur la police de Paris; je ne parle que de ce que je vois.

Après cet arrêt du conseil, qui doit être éternellement mémorable, je ne vois à craindre qu'une association de monopoleurs; mais elle est également dangereuse dans tous les pays et dans tous les systèmes de police, et il est également facile partout de la réprimer.

On ne fait point de grands amas de blé sans que cette manœuvre soit publique. On découvre plus aisément un monopoleur qu'un voleur

de grand chemin. Le monopole est un vol public; mais on ne déf jamais aux particuliers d'aller aux spectacles et aux églises av l'argent dans leur poche, sous prétexte que des coupeurs de b peuvent le leur prendre.

On nous objecte que le prix du pain augmente quelquefois da royaume. Mais ce n'est pas assurément parce qu'on a la liberté vendre, c'est parce qu'en effet les terres des Gaules ne valent p terres de Sicile, de Carthage et de Babylone. Nous avons quelqu de très-mauvaises années, et rarement de très-abondantes; ma général notre sol est assez fertile. Le commerce étranger nous d toujours ce qui nous manque : nous ne périssons jamais de m J'ai vu l'année 1709. J'ai vu Mme de Maintenon manger du pain j'en ai mangé pendant deux ans entiers, et je m'en trouvais Mais, quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais vu aucune mort causée un ment par l'inanition. C'est une vérité trop reconnue, qu'il y a d'hommes qui meurent de débauche que de faim. En un mot, c jamais plus mal pris son temps qu'aujourd'hui pour se plaindre.

Je dis même que, dans l'année la plus stérile en blé, le peu des ressources infinies, soit dans les châtaignes, dont on fait un nourrissant, soit dans les orges, soit dans le riz, soit dans les pom de terre, qu'on cultive aujourd'hui partout avec un très-grand et dont j'ai fait le pain le plus savoureux avec moitié de farine.

Je sais bien que si tous les fruits de la terre manquaient ab ment, et si on n'avait point de vaisseaux pour faire venir des v de Barbarie ou d'Italie, il faudrait mourir : mais il faudrait mour même si nous avions une peste générale, ou si nous étions att de la rage, ou si notre pays était englouti par des volcans.

Fions-nous à la Providence, mais en travaillant. Fions-nous su à celle d'un ministre très-éclairé, qui n'a jamais fait que du bien n'a aucun intérêt de faire le mal, qui paraît aussi utile à la F que son père l'était à la ville de Paris[1], et qui pousse la vertu ju trouver très-bon qu'on le critique; ce que les autres ne souffrent g

F. d. V. S. de F. et T. G. o. d. R.

2 janvier 1775.

NOTES CONCERNANT LE PAYS DE GE

(1775.)

férence essentielle entre ce pays et toutes les autres provinces du yaume. Messieurs les fermiers généraux, avec vingt hommes, garde- nt plus aisément les deux passages de montagnes, qu'ils ne pour- ent garder la plaine avec cinq cents employés.

Demandes faites par les habitants du pays. — La désunion du petit ys de Gex des cinq grosses fermes; — D'être regardé comme province angère, par rapport au droit de gabelle et de traite, et délivré du our, des perquisitions des employés de la ferme, qui seraient ren- yés aux seuls passages des montagnes. On demande encore qu'on ıde le sel gris.

Utilité du projet pour le pays. — La suppression de la contrebande i dépeuple ce pays, la mauvaise qualité du sel rouge, et la grande proportion qui est entre le prix du sel, dans ce pays, et celui de la isse, engagent les paysans à quitter la culture et à s'exposer à per- leur liberté, leurs biens et leur santé.

Outre cela, la liberté qu'ont les Génevois de tirer les marchandises transit de l'étranger et de la France, sans payer de droits, met les bitants de ce petit pays dans l'impossibilité de tenir aucun magasin choses les plus nécessaires à la vie. Ce pays est fort éloigné d'au- ıe ville marchande française; nous sommes donc obligés de porter Genève tout notre argent, pour y acheter nos vêtements, nos épi- ies, etc.

Dédommagement pour les fermiers généraux. — Le débit sûr, et ıs frais, d'une quantité de sel plus considérable, en donnant le sel cé à raison d'un minot par sept personnes; car le débit sera à peu s de quatorze cents minots au lieu de douze cents qui se débitent uellement. Messieurs les fermiers généraux entretiennent soixante- -neuf employés dans le pays, qui leur seront inutiles dans cette position.

La suppression des bureaux de l'intérieur du pays, tels que ceux de connex et de Meirin, ne fera aucun tort à ces messieurs. Les mar- ıdises destinées pour la France payeront au bureau de sortie, et, ı de compenser ce que ces messieurs tirent des acquits des mar- ıdises qu'on tire de Genève pour l'usage du pays, ils auront l'ac- t des marchandises sortant du pays pour la France, qui ne doivent ı actuellement, et qui payeront lorsque la contrée sera réputée pro- ce étrangère.

MÉMOIRE SUR LE PAYS DE GEX.

(31 MARS 1775.)

On s'occupe depuis longtemps des moyens de repeupler le pays de t, d'y ranimer l'industrie et l'agriculture, et de lui procurer les ntages dont sa situation est susceptible. Il était sans doute réservé

à la sagesse du gouvernement actuel de remplir un objet si dés et si intéressant.

Ce pays n'est qu'une langue de terre de sept lieues de longue trois à quatre de largeur.

Il touche au canton de Berne et à la république de Genève; séparé de la Savoie par le lac Léman et par le Rhône, du Bugey fort de l'Écluse, et de la Franche-Comté par les montagnes du dont le passage est difficile, et n'est ouvert, pour les voitures par la seule route des *Faucilles*, et encore n'est praticable qu mois de l'année.

Dans l'enceinte du pays sont enclavés les villages de Bour Satigni, Penei, Pessi, Russin, Dardagni, Malva, Genthod et Mal qui appartiennent en souveraineté à la république de Genève.

Le surplus est composé de vingt-huit paroisses où l'on compte ron douze mille habitants de tout âge, parmi lesquels est un nombre de Suisses, de Génevois et de Savoyards.

Ces vingt-huit paroisses, dont les terres mal cultivées ne re guère, année commune, que le troisième grain, supportent de pôts excessifs.

Il est vérifié qu'elles ont payé, en 1774, la somme de ..... 129 448" 3*s.*

Savoir :

	Livres.	*s.*	*d.*
Taille.....	31 908	6	4
Capitation.....	4 060	11	2
Décimes.....	655	0	0
Vingtième, et 4*s.* pour livre du dixième.....	21 725	11	3
Droits domaniaux.....	23 760	0	0
Traites.....	2 000	0	0
Tabac.....	799	0	0
Gabelles.....	32 314	7	1
Crue de sel et 8*s.* pour livre...	8 744	8	0
Don gratuit.....	1 881	0	0
Marque des cuirs.....	1 600	0	0
Total.....	129 448	3	10

Il est une autre charge qu'on ne peut évaluer; ce sont les co sur cinq routes ouvertes dans le pays, dans la longueur de seize li il suffit d'observer que, pour les seuls ouvrages d'art, le pays a prunté la somme de 134 000 livres, dont il paye les intérêts au d vingt, sans retenue de vingtièmes.

Le principal commerce du pays consiste dans la vente de ses rées, des bestiaux qu'il nourrit, des fromages qu'il fabrique; da joaillerie (métier plus nuisible qu'utile à ceux qui le professen dans l'horlogerie, qui a fait beaucoup de progrès depuis quelque nées à Ferney, où M. de Voltaire a rassemblé, à très-grands frai meilleurs artistes en ce genre.

nt l'union du pays de Gex à la couronne de France, ce pays
uit d'une pleine liberté de commerce avec Genève et la Suisse.
:t maintenu dans ce privilége par le traité de Lyon en 1601, et
articulièrement encore par des lettres patentes de 1604, enre-
:s au parlement de Dijon, qui suppriment le droit de pancarte
out le bailliage de Gex.
dant plus de cent quarante ans il n'y a eu, à l'entrée et à la
du pays, que trois bureaux des fermes, Collonges, Gex et Versoi.
en a huit maintenant; les trois anciens et cinq nouveaux, éta-
ccessivement, depuis 1746, à Sacconnex, Meirin, Myoux, Lelex
onne.
[de ces bureaux, Sacconnex, Versoi, Myoux, Gex et Divonne,
ırveillés par un brigadier, un lieutenant et quatre employés,
:s ordres d'un capitaine général; et les trois autres bureaux,
ges, Meirin et Lelex, sont gardés chacun par une sous-brigade
sée d'un lieutenant et de trois employés.
tre pareilles sous-brigades sont encore postées à Verni, Saint-
Saint-Jean et Sauverni; de manière que le pays se trouve in-
t couvert de bureaux et d'employés de toutes parts.
habitants sont d'autant plus malheureux que, éloignés des villes
ımerce du royaume, ils sont forcés de se pourvoir à Genève de
ə dont ils ont besoin pour leur subsistance, pour leur habille-
:t pour l'agriculture, et réduits à la nécessité de payer des droits
ifs à l'entrée du pays, ou à s'exposer à des confiscations et à des
es qui les ruinent.
:el de Peccais, dont le pays de Gex a toujours fait usage, a été
ué, le 1er octobre 1774, du sel de Provence, sale, dégoûtant,
ɜé d'une terre rouge, nuisible aux hommes, aux bestiaux et à
ication des fromages du pays.
mauvais sel coûte 39 livres 8 sous 10 deniers le minot, y com-
s 6 livres de crue accordées à la province, et les 8 sous pour
e cet impôt; tandis que la ferme fournit annuellement 6000 mi-
e sel, d'une meilleure qualité, à la ville de Genève, aux prix
vres 7 sous 10 deniers le minot; et 4 à 5000 minots à la répu-
du Valais et à la ville de Sion, à 5 livres seulement.
abac, qui se vend 3 livres 2 sous la livre, poids de marc, à l'en-
de Gex, ne coûte qu'environ 18 sous la livre, poids de 18 onces,
:ve et en Suisse.
ı est de même de plusieurs autres denrées et marchandises qui
nt à Genève en franchise des droits de la ferme, et qui, par
aison, y sont à meilleur marché que dans le pays.
:-il s'étonner, après cela, s'il arrive si souvent aux habitants du
e Gex de se pourvoir à Genève (seul débouché qu'ils ont pour la
le leurs denrées) d'un peu de sel et de tabac pour leur usage,
uder les droits de la ferme sur les choses absolument nécessaires
subsistance et à leur vêtement?
l une tentation plus forte que celle à laquelle ils sont continuel-
t exposés? Est-il quelque chose de plus touchant que le tableau

des maux qui en résultent? Combien de maisons ruinées! combien de pères, de femmes et d'enfants enlevés à leur famille, traduits de prison en prison, et qui gémissent encore dans les fers! Combien de terres incultes, désertes et abandonnées!

Une situation si vraie et si déplorable a fait penser qu'il n'est point de moyen plus propre pour soulager ce petit pays, qui succombe sous le poids énorme de ses impôts et de ses charges, pour le mettre en état d'acquitter ses dettes, et pour le rendre bientôt aussi florissant qu'il est misérable, que de le détacher des cinq grosses fermes, de le réputer pays étranger, de lui accorder les immunités dont Genève jouit, de supprimer les bureaux et les employés de l'intérieur, de ne laisser subsister que ceux qui sont à l'entrée du pays, Collonges, Lelex, Versoi et Myoux; de diminuer le prix du sel, d'abandonner le produit du tabac, et enfin de lui rendre la même liberté de commerce dont il jouissait anciennement, et qui lui a été conservée par le traité qui le soumit à la monarchie française.

Ce projet n'est pas moins dans les intérêts de la ferme que dans ceux du pays.

La ferme n'a, dans le pays de Gex, que quatre sortes de produits: les traites, le tabac, les confiscations et la gabelle.

Pendant les six années du bail de Julim à la terre, expiré au 1er octobre 1774, le bureau de Sacconnex, qui inquiète le plus les habitants du pays, a coûté à la ferme, en frais de régie, la somme de 5028 livres, et n'a rendu que 4522 livres; par conséquent, la dépense de ce bureau a excédé son produit de 506 livres.

Il en serait de même au bureau de Meirin, si sa perception s'était bornée aux simples droits des petites denrées et marchandises que les habitants du pays tirent de Genève pour leur consommation; mais, depuis quelque temps, on y acquitte les marchandises qui traversent le fort de l'Écluse et qui entrent dans le royaume, et dont les droits s'acquitteraient également au bureau de Collonges. — On peut mettre dans la même classe les bureaux de Gex et de Divonne.

Les uns et les autres ne servent qu'à occasionner de petites saisies, et qu'à tourmenter le pays, sans être d'aucun profit pour la ferme, à qui ils coûtent plus qu'ils ne rendent.

Il est donc évident que, dans l'arrangement proposé, il n'y a qu'à gagner pour la ferme sur l'objet des traites, puisque les bureaux de l'intérieur lui sont à charge.

Le tabac mérite d'autant moins d'attention, que les ventes de l'entrepôt de Gex n'excèdent pas annuellement trois quintaux.

Il en est de même des amendes, des confiscations, que la ferme abandonne aux commis qui font les saisies.

Le seul produit réel et effectif de la ferme, ce sont donc les gabelles.

Le prix du sel, au grenier de Gex, fixé à 24 livres le minot, par arrêt du conseil du 5 avril 1715, a été successivement augmenté et porté, par l'imposition des 8 sous pour livre, à 45 livres le minot, y compris tous les accessoires; mais il a été réduit, par arrêt du 13 juillet 1773, à 39 livres 8 sous 10 deniers le minot; sur quoi, déduction

faite des 6 livres de crue qui reviennent au pays, et des 8 sols pour livre de cet impôt, il reste net, pour la ferme, 31 livres 0 sols 10 deniers par minot, en supposant que les 8 sols pour livre lui appartiennent, et qu'ils ne sont pas réservés à Sa Majesté.

Cette augmentation graduelle et excessive du prix du sel en a tellement fait diminuer la consommation, qu'il ne s'en est débité que 1041 minots pendant l'année 1774.

Cette quantité de 1041 minots, au prix de 31* 0*s.* 10*d.* le minot, a rendu..... 32314* 7*s.* 6*d.*

Sur quoi déduisant :

	Liv.	*s.*	*d.*	
1° Le prix du sel et de la voiture, sur le pied de 3* seulement par minot.....	3123	0	0	
2° Les appointements du receveur, à raison de 3 et demi pour cent.....	1130	12	6	23853* 12*s.* 6*d.*
3° Les appointements d'un capitaine général, de cinq brigadiers, douze lieutenants, et quarante-un employés...	19600	0	0	
Reste.....				8460* 15*s.* 0*d.*

La ferme n'a donc eu de profit réel sur les gabelles, dans le pays de Gex, pendant l'année 1774, que 8460 livres 15 sols. Mais il est deux observations à faire.

La première, que, en laissant subsister les bureaux de Collonges, Lelex, Myoux, et Versoi, il faut conserver les employés qui les gardent.

La deuxième, que la diminution dans le débit de sel provient principalement de sa mauvaise qualité, et de l'augmentation excessive du prix; et que la consommation augmentera en rétablissant les choses sur l'ancien pied.

Pour désintéresser la ferme sur ces deux objets, et sur tous autres qu'elle pourrait encore faire valoir, le pays se soumet à lui payer annuellement, par forme d'indemnité, une somme de 15000 livres, sous condition qu'elle fournira aussi annuellement au pays la quantité de 3000 minots de sel de Peccais, à 6 livres le minot; ce qui formera encore pour la ferme, distraction faite de la valeur intrinsèque du sel et de la voiture, un bénéfice d'environ 9000 livres.

Ce sera donc 33000 livres que le pays comptera annuellement à la ferme.

Voici les moyens qu'on peut employer pour remplir cet engagement.

Le sel que la France fournit à la république de Genève est revendu au peuple de cette ville un peu plus de 13 livres le minot. On revendra celui du pays de Gex 12 livres 10 sous, savoir : 6 livres pour le fermier, 6 livres pour la crue destinée aux intérêts des emprunts, au remboursement des capitaux, et aux frais des ponts et chaussées; et 10 sols pour loyer de grenier, déchet, et appointements du distributeur.

A l'égard des 15 000 livres qui manquent pour compléter les 33 000 livres revenant au fermier, il en sera fait une imposition sur tous les chefs de famille du pays, privilégiés et non privilégiés, à raison du nombre de personnes et de bestiaux que chacun aura; ce qui sera une taxe très-légère, en proportion du bénéfice qu'on trouvera dans la diminution du prix du sel, et des avantages inappréciables d'une liberté de commerce avec l'étranger.

En tenant le prix du sel au-dessous de celui de Genève et de la Suisse, on est d'autant plus assuré de la consommation des 3000 minots, que les habitants ne seront plus tentés d'en acheter chez l'étranger; qu'au contraire, l'étranger viendra s'en pourvoir dans le pays; que personne ne s'en privera, et que personne n'en refusera plus à ses bestiaux, comme on est forcé de faire présentement.

Vainement craindrait-on que ce sel fût versé dans les provinces voisines; ce ne sera ni en Franche-Comté, où l'on ne consomme que du sel des salines de Salins et de Mont-Morot, reconnaissable par sa blancheur; ni dans le Bugey : l'entrée de ces deux provinces étant gardée par le fort de l'Écluse, par les montagnes du Jura, par les bureaux et les brigades d'employés de Myoux, Lelex, Collonges, et Chézeri.

Cette crainte serait d'ailleurs d'autant plus frivole, qu'il est très-facile de prévenir l'abus et de prendre des précautions dans le pays même, pour empêcher que cette condescendance de la ferme tourne à son préjudice.

Fait à Gex, le 31 mars 1775. *Signé* CASTIN, syndic du clergé; le comte de LA FORÊT, grand bailli du pays de Gex; SAUVAGE, syndic de la noblesse; FABRI, premier syndic du tiers-état, et ÉMERI, second syndic du tiers-état.

Résumé. — Les États du pays de Gex demandent, par ce *Mémoire* présenté au ministère, deux choses qui semblent nécessaires au pays, et conformes aux intérêts de Sa Majesté.

La première est de payer aux fermes générales plus qu'elles ne retirent de cette petite province.

La seconde, sans laquelle elle ne peut subsister, est de jouir des mêmes droits que Genève, c'est-à-dire de pouvoir faire venir, des provinces méridionales de France, toutes les marchandises nécessaires qui arrivent à Genève par transit, franches de toute imposition.

Le pays de Gex n'a pu, jusqu'ici, avoir un seul marchand. Il est obligé d'acheter tout à Genève. Ainsi, l'étranger s'enrichit continuellement aux dépens de la France; et cet objet important paraît digne de l'attention et des bontés du ministère.

DIATRIBE

A L'AUTEUR DES *ÉPHÉMÉRIDES*[1].

10 mai 1775.

Monsieur, une petite société de cultivateurs, dans le fond d'une province ignorée, lit assidûment vos *Éphémérides*, et tâche d'en profiter. L'auteur du *Siége de Calais* [2] obtint de cette ville des lettres de bourgeoisie pour avoir voulu élever l'infortuné Philippe de Valois au-dessus du grand Édouard III son vainqueur. Il s'intitula toujours citoyen de Calais. Mais vous nous paraissez par vos écrits le citoyen de l'univers.

Oui, monsieur, l'agriculture est la base de tout, comme vous l'avez dit, quoiqu'elle ne fasse pas tout. C'est elle qui est la mère de tous les arts et de tous les biens. C'est ainsi que pensaient le premier des Catons dans Rome, et le plus grand des Scipions à Linterne. Telle était avant eux l'opinion et la conduite de Xénophon chez les Grecs, après la retraite des dix mille.

La religion même n'était fondée que sur l'agriculture. Toutes les fêtes, tous les rites n'étaient que des emblèmes de cet art, le premier des arts, qui rassemble les hommes, qui pourvoit à leur nourriture, à leurs logements, à leurs vêtements, les trois seules choses qui suffsent à la nature humaine.

Ce n'est point sur les fables ridicules et amusantes recueillies par Ovide que la religion, nommée depuis paganisme, fut originairement établie. Les amours imputés aux dieux ne furent point un objet d'adoration; il n'y eut jamais de temple consacré à Jupiter adultère, à Vénus amoureuse de Mars, à Phœbus abusant de l'enfance d'Hyacinthe. Les premiers mystères inventés dans la plus haute antiquité étaient la célébration des travaux champêtres sous la protection d'un dieu suprême. Tels furent les mystères d'Isis, d'Orphée, de Cérès Éleusine. Ceux de Cérès surtout représentaient aux yeux et à l'esprit comment les travaux de la campagne avaient retiré les hommes de la vie sauvage. Rien n'était plus utile et plus saint. On enseignait à révérer Dieu dans les astres dont le cours ramène les saisons; et on offrait au grand Démiourgos, sous le nom de Cérès et de Bacchus, les fruits dont sa providence avait enrichi la terre. Les orgies de Bacchus furent longtemps aussi pures, aussi sacrées que les mystères de Cérès. C'est de quoi Gautruche, Banier, et les autres mythologues, ne se sont pas assez informés. Les prêtresses de Bacchus, qu'on appelait *les vénérables*, firent vœu de chasteté et d'obéissance à leur supérieure jusqu'au temps d'Alexandre. On en trouve la preuve avec la formule de leur serment dans la harangue de Démosthène contre Néère.

1. Les *Nouvelles éphémérides économiques* (par l'abbé Baudeau) parurent, de 1774 à 1776, en dix-neuf cahiers ou volumes in-12. (ÉD)

2. De Belloy. (ÉD.)

En un mot, tout était sacré dans la vie champêtre, si respectable, et si méprisée aujourd'hui dans vos grandes villes.

J'avoue que les petits-maîtres à talons rouges de Babylone et de Memphis, mangeant les poulets des cultivateurs, prenant leurs chevaux, caressant leurs filles, et croyant leur faire trop d'honneur, pouvaient regarder cette espèce d'hommes comme uniquement faite pour les servir.

Nous habitions, nous autres Celtes, un climat plus rude et un pays moins fertile qu'il ne l'est de nos jours. La nation fut cruellement écrasée depuis Jules César jusqu'au grand Julien le Philosophe, qui logeait *à la Croix de Fer* dans la rue de la Harpe. Il nous traita avec équité et avec clémence, comme le reste de l'empire; il diminua nos impôts; il nous vengea des déprédations des Germains; il fit tout ce qu'a voulu faire depuis notre grand Henri IV. C'est à un païen et à un huguenot que nous devons les seuls beaux jours dont nous ayons jamais joui jusqu'au siècle de Louis XIV.

Notre sort était déplorable, quand des barbares appelés Visigoths, Bourguignons, et Francs, vinrent mettre le comble à nos longs malheurs. Ils réduisirent en cendres notre pays, sur le seul prétexte qu'il était un peu moins horrible que le leur. Alors tout malheureux agriculteur devint esclave dans la terre dont il était auparavant possesseur libre; et quiconque avait usurpé un château, et possédait dans sa basse-cour deux ou trois grands chevaux de charrette, dont il faisait des chevaux de bataille, traita ses nouveaux serfs plus rudement que ses serfs n'avaient traité leurs mulets et leurs ânes.

Les barbares, devenus chrétiens pour mieux gouverner un peuple chrétien, furent aussi superstitieux qu'ils étaient ignorants. On leur annonça que, pour n'être pas rangés parmi les boucs quand la trompette annoncerait le jugement dernier, il n'y avait d'autre moyen que d'abandonner à des moines une partie des terres conquises. Ces bourgraves, ces châtelains, ne savaient que donner un coup de lance du haut de leurs chevaux à un homme à pied; et quelques moines savaient lire et écrire. Ceux-ci dressèrent les actes de donation; et quand ils en manquèrent, ils en forgèrent.

Cette falsification est aujourd'hui si avérée, que, de mille chartres anciennes que les moines produisent, on en trouve à peine cent de véritables. Montfaucon, moine lui-même, l'avouait; et il ajoutait qu'il ne répondait pas de l'authenticité de cent bonnes chartres. Mais, soit vraies, soit fausses, ils eurent toujours l'adresse d'insérer dans les donations la clause de *mixtum et merum imperium, et homines servos.*

Ils se mirent donc aux droits des conquérants. De là vint qu'en Allemagne tant de prieurs, de moines devinrent princes, et qu'en France ils furent seigneurs suzerains, ce qui ne s'accordait pas trop avec leur vœu de pauvreté. Il y a même encore en France des provinces entières [1] où les cultivateurs sont esclaves d'un couvent. Le père de famille qui meurt sans enfants n'a d'autres héritiers que les bernardins,

1. La Franche-Comté. (ÉD.)

ou les prémontrés, ou les chartreux, dont il a été serf pendant sa vie. Un fils qui n'habite pas la maison paternelle à la mort de son père voit passer tout son héritage aux mains des moines. Une fille qui, s'étant mariée, n'a pas passé la nuit de ses noces dans le logis de son père, est chassée de cette maison, et demande en vain l'aumône à ces mêmes religieux à la porte de la maison où elle est née. Si un serf va s'établir dans un pays étranger et y fait une fortune, cette fortune appartient au couvent. Si un homme d'une autre province passe un an et un jour dans les terres de ce couvent, il en devient esclave. On croirait que ces usages sont ceux des Cafres ou des Algonquins. Non, c'est dans la patrie des L'Hospital et des Daguesseau que ces horreurs ont obtenu force de loi; et les Daguesseau et les L'Hospital n'ont pas même osé élever leur voix contre cet abominable abus. Lorsqu'un abus est enraciné, il faut un coup de foudre pour le détruire.

Cependant les cultivateurs ayant acheté enfin leur liberté des rois et de leurs seigneurs dans la plupart des provinces de France, il ne resta plus de serfs qu'en Bourgogne, en Franche-Comté, et dans peu d'autres cantons; mais la campagne n'en fut guère plus soulagée dans le royaume des Francs. Les guerres malheureuses contre les Anglais, les irruptions imprudentes en Italie, la valeur inconsidérée de François Ier, enfin les guerres de religion qui bouleversèrent la France pendant quarante années, ruinèrent l'agriculture au point qu'en 1598 le duc de Sulli trouva une grande partie des terres en friche, *faute*, dit-il, *de bras et de facultés pour les cultiver*. Il était dû par les colons plus de vingt millions pour trois années de taille. Ce grand ministre n'hésita pas à remettre au peuple cette dette alors immense; et dans quel temps! lorsque les ennemis venaient de se saisir d'Amiens, et que Henri IV courait hasarder sa vie pour le reprendre.

Ce fut alors que ce roi, le vainqueur et le père de ses sujets, ordonna qu'on ne saisirait plus, sous quelque prétexte que ce fût, les bestiaux des laboureurs et les instruments de labourage. « Règlement admirable, dit le judicieux M. de Forbonnais, et qu'on aurait dû toujours interpréter dans sa plus grande étendue à l'égard des bestiaux, dont l'abondance est le principe de la fécondité des terres, en même temps qu'elle facilite la subsistance des gens de la campagne. »

Il est à remarquer que le duc de Sulli se déclare, dans plusieurs endroits de ses Mémoires, contre la gabelle, et que cependant il augmenta lui-même l'impôt du sel dans quelques nécessités de l'État: tant les affaires jettent souvent les hommes hors de leurs mesures! tant il est rare de suivre toujours ses principes! Mais enfin il tira son maître du gouffre de la déprédation de ses gens de finance; de même que Henri IV se tira, par son courage et par son adresse, de l'abîme où la Ligue, Philippe II, et Rome, l'avaient plongé.

C'est un grand problème en finance et en politique, s'il valait mieux pour Henri IV amasser et enterrer vingt millions à la Bastille, que de les faire circuler dans le royaume. J'ai ouï dire que s'il faut mettre quelque chose à la Bastille, il vaut mieux y enfermer de l'argent que des hommes. Henri IV se souvenait qu'il avait manqué de chemise et

de dîner, quand il disputait son royaume au curé Guincestre et au curé Aubry. D'ailleurs ces vingt millions, joints à une année de son revenu, allaient servir à le rendre l'arbitre de l'Europe, lorsqu'un maître d'école [1], qui avait été feuillant, et qui venait de se confesser à un jésuite, l'assassina à coups de couteau dans son carrosse au milieu de six de ses amis, pour l'empêcher, disait-il, de faire la guerre à Dieu, c'est-à-dire au pape [2].

Ses vingt millions furent bientôt dissipés, ses grands projets anéantis; tout rentra dans la confusion.

Marie de Médicis, sa veuve, administra fort mal le bien de Louis XIII, son pupille. Ce pupille, nommé *le Juste*, fit assassiner sous ses yeux son premier ministre, et mettre en prison sa mère pour plaire à un jeune gentilhomme d'Avignon [3], qui gouverna encore plus mal; et le peuple ne s'en trouva pas mieux. Il eut à la vérité la consolation de manger le cœur du maréchal d'Ancre, mais il manqua bientôt de pain.

Le ministère du cardinal de Richelieu ne fut guère signalé que par des factions et par des échafauds. Tout cela bien examiné, depuis l'invasion de Clovis jusqu'à la fin des guerres ridicules de la Fronde, si vous en exceptez les dix dernières années de Henri IV, je ne connais guère de peuple plus malheureux que celui qui habite de Bayonne à Calais, et de la Saintonge à la Lorraine.

Enfin Louis XIV régna par lui-même, et la France naquit.

Son grand ministre Colbert ne sacrifia point l'agriculture au luxe, comme on l'a tant dit; mais il se proposa d'encourager le labourage par les manufactures, et la main-d'œuvre par la culture des terres. Depuis 1662 jusqu'à 1672, il fournit un million de livres numéraires de ce temps-là chaque année pour le soutien du commerce. Il fit donner deux mille francs de pension à tout gentilhomme cultivant sa terre qui aurait eu douze enfants, fussent-ils morts; et mille francs à qui aurait eu dix enfants. Cette dernière gratification fut accordée aussi aux pères de famille taillables.

Il est si faux que ce grand homme abandonnât le soin des campagnes, que le ministère anglais sachant combien la France avait été dénuée de bestiaux dans les temps misérables de la Fronde, et proposant, en 1667, de lui en vendre d'Irlande, il répondit qu'il en fournirait à l'Irlande et à l'Angleterre à plus bas prix.

Cependant c'est dans ces belles années qu'un Normand nommé Bois-Guillebert, qui avait perdu sa fortune au jeu, voulut décrier l'administration de Colbert, comme si les satires eussent pu réparer ses pertes. C'est ce même homme qui fit depuis la *Dîme royale* sous le nom du maréchal de Vauban; et cent barbouilleurs de papier s'y trompent encore tous les jours. Mais les satires ont passé, et la gloire de Colbert est demeurée.

Avant lui on n'avait nul système d'amélioration et de commerce. Il créa tout; mais il faut avouer qu'il fut arrêté, dans les œuvres de sa

1. Ravaillac. (ÉD.)
2. Ce sont les propres paroles de ce monstre, dans un de ses interrogatoires.
3. Charles-Albert de Luynes. (ÉD.)

création, par les guerres destructives que l'amour dangereux de la gloire fit entreprendre à Louis XIV. Colbert avait fait passer au Conseil un édit par lequel il était défendu, sous peine de mort, de proposer de nouvelles taxes et d'en avancer la finance pour la reprendre sur le peuple avec usure. Mais à peine cet édit fut-il minuté, que le roi eut la fantaisie de *punir* les Hollandais; et cette vaine gloire de les punir obligea le ministre d'emprunter, dans le cours de cette guerre inutile, quatre cents millions de ces mêmes traitants qu'il avait voulu proscrire à jamais. Ce n'est pas assez qu'un ministre soit économe, il faut que le roi le soit aussi.

Vous savez mieux que moi, monsieur, combien les campagnes furent accablées après la mort de ce ministre. On eût dit que c'était à son peuple que Louis XIV faisait la guerre. Il fut réduit à opprimer la nation pour la défendre : il n'y a point de situation plus douloureuse. Vous avez vu les mêmes désastres renouvelés avec plus de honte pendant la guerre de 1756. Qu'on songe à cette suite de misères à peine interrompue pendant tant de siècles, et on pourra s'étonner de la gaieté dont la nation se pique.

Je me hâte de sortir de cet abîme ténébreux, pour voir quelques rayons du jour plus doux qu'on nous fait espérer. Je vous demande des éclaircissements sur deux objets bien importants : l'un est la perte étonnante de neuf cent soixante et quatorze millions que trois impôts trop forts et mal répartis coûtent, selon vous, tous les ans au roi et à la nation [1]; l'autre est l'article des blés.

S'il est vrai, comme vous semblez le prouver, que l'État perde tous les ans neuf cent soixante et quatorze millions de livres par l'impôt seul du sel, du vin, du tabac, que devient cette somme immense?

Vous n'entendez pas, sans doute, neuf cent soixante et quatorze millions en argent comptant engloutis dans la mer, ou portés en Angleterre, anéantis? Vous entendez des productions, c'est-à-dire des biens réels, évalués à cette somme immense, lesquels biens nous ferions croître sur notre territoire, si ces trois impôts ne nuisaient pas à sa fécondité. Vous entendez surtout une grande partie de cette somme égarée dans les poches des fermiers de l'État, dans celles de leurs agents, et des commis de leurs agents, et des alguazils de leurs commis. Vous cherchez donc un moyen de faire tomber dans le trésor du roi le produit des impôts nécessaires pour payer ses dettes, sans que ce produit passe par toutes les filières d'une armée de subalternes qui l'atténuent à chaque passage, et qui n'en laissent parvenir au roi que la partie la plus mince.

C'est là, ce me semble, la pierre philosophale de la finance; à cela près que cette nouvelle pierre philosophale est aisée à trouver, et que celle des alchimistes est un rêve.

Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce que vient de

1. Voy. le tome IV des *Éphémérides* de 1775.

faire un homme plus instruit peut-être que Sulli, et qui a d'aussi grandes vues que Colbert, avec plus de philosophie véritable dans l'esprit que l'un et l'autre [1]. Pendant l'année 1774, il y avait un impôt considérable établi sur la marée fraîche; il n'en vint, le carême, que cent cinquante-trois chariots. Le ministre dont je vous parle diminua l'impôt de moitié; et cette année 1775, il en est venu cinq cent quatre-vingt-seize chariots; donc le roi, sur ce petit objet, a gagné plus du double; donc le vrai moyen d'enrichir le roi et l'État est de diminuer tous les impôts sur la consommation; et le vrai moyen de tout perdre est de les augmenter.

J'admire avec vous celui qui a démontré par les faits cette grande vérité. Reste à savoir comment on s'y prendra sur des objets plus vastes et plus compliqués. Les machines qui réussissent en petit n'ont pas toujours les mêmes succès en grand; les frottements s'y opposent. Et quels terribles frottements que l'intérêt, l'envie, et la calomnie!

Je viens enfin à l'article des blés. Je suis laboureur, et cet objet me regarde. J'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Ma grange est à trois lieues de la ville la plus prochaine; je suis obligé quelquefois d'acheter du froment, parce que mon terrain n'est pas si fertile que celui de l'Égypte et de la Sicile.

Un jour un greffier me dit : « Allez-vous-en à trois lieues payer chèrement au marché de mauvais blé. Prenez des commis un acquit à caution; et si vous le perdez en chemin, le premier sbire qui vous rencontrera sera en droit de saisir votre nourriture, vos chevaux, votre femme, votre personne, vos enfants. Si vous faites quelques difficultés sur cette proposition, sachez qu'à vingt lieues il est un coupe-gorge qu'on appelle juridiction; on vous y traînera, vous serez condamné à marcher à pied jusqu'à Toulon, où vous pourrez labourer à loisir la mer Méditerranée. »

Je pris d'abord ce discours instructif pour une froide raillerie. C'était pourtant la vérité pure. « Quoi! dis-je, j'aurai rassemblé des colons pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter librement du blé pour les nourrir eux et ma famille! et je ne pourrai en vendre à mon voisin quand j'en aurai de superflu! — Non, il faut que vous et votre voisin creviez vos chevaux pour courir pendant six lieues. — Eh! dites-moi, je vous prie, j'ai des pommes de terre et des châtaignes, avec lesquelles on fait du pain excellent pour ceux qui ont un bon estomac : ne puis-je pas en vendre à mon voisin sans que ce coupe-gorge, dont vous m'avez parlé, m'envoie aux galères? — *Oui.* — Pourquoi, s'il vous plaît, cette énorme différence entre mes châtaignes et mon blé? — Je n'en sais rien. C'est peut-être parce que les charançons mangent le blé et ne mangent point les châtaignes. — Voilà une très-mauvaise raison. — Hé bien! si vous en voulez une meilleure, c'est parce que le blé est d'une nécessité première, et que les châtaignes ne sont que d'une seconde nécessité. — Cette raison est encore plus mauvaise. Plus une denrée est nécessaire, plus le com-

1. Turgot. (ÉD.)

merce en doit être facile. Si on vendait le feu et l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre. — Je vous ai dit les choses comme elles sont, me dit enfin le greffier. Allez vous en plaindre au contrôleur général; c'est un homme d'Église et un jurisconsulte[1]; il connaît les lois divines et les lois humaines, vous aurez double satisfaction. »

Je n'en eus point. Mais j'appris qu'un ministre d'État, qui n'était ni conseiller ni prêtre, venait de faire publier un édit par lequel, malgré les préjugés les plus sacrés, il était permis à tout Périgourdin de vendre et d'acheter du blé en Auvergne, et tout Champenois pouvait manger du pain fait avec du blé de Picardie.

Je vis dans mon canton une douzaine de laboureurs, mes frères, qui lisaient cet édit sous un de ces tilleuls qu'on appelle chez nous un rosni, parce que Rosni, duc de Sulli, les avait plantés.

« Comment donc! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits: ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible, et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine! Voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple; l'humanité tenait la plume et le roi a signé. Cela donne envie de vivre : je ne m'en souciais guère auparavant. Mais, surtout, que ce roi et son ministre vivent! »

Cette rencontre, ces discours, cette joie répandue dans mon voisinage, réveillèrent en moi un extrême désir de voir ce roi et ce ministre. Ma passion se communiqua au bon vieillard qui venait de lire l'édit du 13 septembre sous le rosni.

Nous allions partir, lorsqu'un procureur fiscal d'une petite ville voisine nous arrêta tout court. Il se mit à prouver que rien n'est plus dangereux que la liberté de se nourrir comme on veut; que la loi naturelle ordonne à tous les hommes d'aller acheter leur pain à vingt lieues, et que si chaque famille avait le malheur de manger tranquillement son pain à l'ombre de son figuier, tout le monde deviendrait monopoleur. Les discours véhéments de cet homme d'État ébranlèrent les organes intellectuels de mes camarades; mais mon bonhomme, qui avait tant d'envie de voir le roi, resta ferme. « Je crains les monopoleurs, dit-il, autant que les procureurs; mais je crains encore plus la gêne horrible sous laquelle nous gémissions, et de deux maux il faut éviter le pire. »

Je ne suis jamais entré dans le conseil du roi; mais je m'imagine que lorsqu'on pesait devant lui les avantages et les dangers d'acheter son pain à sa fantaisie, il se mit à sourire et dit :

« Le bon Dieu m'a fait roi de France et ne m'a pas fait grand pane-
« tier; je veux être le protecteur de ma nation et non son oppresseur
« réglementaire. Je pense que quand les sept vaches maigres eurent[2]
« dévoré les sept vaches grasses et que l'Égypte éprouva la disette, si

1. L'abbé Terray, d'abord conseiller clerc au parlement de Paris. (ÉD.)
2. *Genèse*, XL, 18, 19. (ÉD.)

« Pharaon, ou le pharaon, avait eu le sens commun, il aurait permis « à son peuple d'aller acheter du blé à Babylone et à Damas; s'il « avait eu un cœur, il aurait ouvert ses greniers gratis, sauf à se « faire rembourser au bout de sept ans que devait durer la famine. « Mais forcer ses sujets à lui vendre leurs terres, leurs bestiaux, « leurs marmites, leur liberté, leurs personnes, me paraît l'action la « plus folle, la plus impraticable, la plus tyrannique. Si j'avais un con- « trôleur général qui me proposât un tel marché, je crois, Dieu me « pardonne, que je l'enverrais à sa maison de campagne avec ses va- « ches grasses. Je veux essayer de rendre mon peuple libre et heu- « reux, pour voir comment cela fera. »

Cet apologue frappa toute la compagnie. Le procureur fiscal alla procéder ailleurs, et nous partîmes le bonhomme et moi dans ma charrette qu'on appelait carrosse, pour aller au plus vite voir le roi.

Quand nous approchâmes de Pontoise, nous fûmes tout étonnés de voir environ dix à quinze mille paysans qui couraient comme des fous en hurlant, et qui criaient : *Les blés, les marchés! les marchés, les blés!* Nous remarquâmes qu'ils s'arrêtaient à chaque moulin, qu'ils le démolissaient en un moment, et qu'ils jetaient blé, farine et son dans la rivière. J'entendis un petit prêtre qui, avec une voix de Stentor, leur disait : « Saccageons tout, mes amis, Dieu le veut; détruisons toutes les farines, pour avoir de quoi manger. »

Je m'approchai de cet homme; je lui dis : « Monsieur, vous me paraissez échauffé; voudriez-vous me faire l'honneur de vous rafraîchir dans ma charrette? j'ai de bon vin. » Il ne se fit pas prier. « Mes amis, dit-il, je suis habitué de paroisse. Quelques-uns de mes confrères et moi nous conduisons ce cher peuple. Nous avons reçu de l'argent pour cette bonne œuvre[1]. Nous jetons tout le blé qui nous tombe sous la main, de peur de la disette. Nous allons égorger dans Paris tous les boulangers pour le maintien des lois fondamentales du royaume. Voulez-vous être de la partie? »

Nous le remerciâmes cordialement et nous prîmes un autre chemin dans notre charrette pour aller voir le roi.

En passant par Paris, nous fûmes témoins de toutes les horreurs que commit cette horde de vengeurs des lois fondamentales. Ils étaient tous ivres et criaient d'ailleurs qu'ils mouraient de faim. Nous vîmes à Versailles passer le roi et la famille royale. C'est un grand plaisir; mais nous ne pûmes avoir la consolation d'envisager l'auteur de notre cher édit du 13 septembre. Le gardien de sa porte m'empêcha d'entrer. Je crois que c'est un Suisse. Je me serais battu contre lui si je m'étais senti le plus fort. Un gros homme qui portait des papiers me dit : « Allez, retournez chez vous avec confiance, votre homme ne peut vous voir;

1. Il est très-vrai que, dans les émeutes de 1775, les séditieux avaient plus d'argent que les hommes de leur état n'en ont ordinairement; qu'ils étaient plus occupés de détruire les subsistances ou de voler, que de se procurer un morceau de pain; qu'on employa pour les ameuter des lettres, de faux arrêts du conseil, etc. Des prêtres s'en mêlèrent très-peu; quelques-uns même furent très-utiles, et la religion n'y entra pour rien. (*Éd. de Kehl.*)

il a la goutte[1], il ne reçoit pas même son médecin, et il travaille pour vous. »

Nous partîmes donc mon compagnon et moi, et nous revînmes cultiver nos champs; ce qui est, à notre avis, la seule manière de prévenir la famine.

Nous retrouvâmes sur notre route quelques-uns de ces automates grossiers à qui on avait persuadé de piller Pontoise, Chantilly, Corbeil, Versailles et même Paris. Je m'adressai à un homme de la troupe, qui me paraissait repentant. Je lui demandai quel démon les avait conduits à cette horrible extravagance. « Hélas! monsieur, je ne puis répondre que de mon village. Le pain y manquait : les capucins étaient venus nous demander la moitié de notre nourriture au nom de Dieu. Le lendemain les récollets étaient venus prendre l'autre moitié. — Hé, mes amis, leur dis-je, forcez ces messieurs à labourer la terre avec vous, et il n'y aura plus de disette en France. »

ARTICLE

EXTRAIT DU MERCURE DE JUIN 1775, SUR LA SATIRE DE CLÉMENT INTITULÉE :

MON DERNIER MOT.

(1775.)

Nous crûmes, en lisant les premiers vers de cet ouvrage, reconnaître un peintre qui voulait imiter la touche de M. de Rulhière dans son *Épître sur la dispute*, l'un des plus agréables ouvrages de notre siècle; mais l'auteur de *Mon dernier mot* s'écarte bientôt de son modèle. Il dit du mal de tous ceux qui font honneur à la France, à commencer par M. de Rulhière lui-même; et il proteste qu'il en usera toujours ainsi. Il se vante d'imiter Boileau dans le reste de sa satire; mais il nous semble que, pour imiter Boileau, il faut parler purement sa langue, donner à la fois de bonnes instructions et de bonnes plaisanteries, surtout ne condamner les vers d'autrui que par des vers excellents.

Voici des vers de la satire de M. Clément :

> De Boileau, diront-ils, misérable copiste,
> D'un pas timide il suit son modèle à la piste;
> Si l'un n'eût *point* raillé ni Pradon ni Perrin,
> L'autre n'eût *point* sifflé Marmontel ni Saurin.

Ces deux *point* sont des solécismes qu'on ne passerait pas à un écolier de basse classe.

1. Turgot mourut le 19 mars 1781, à quarante-neuf ans, d'un accès de goutte. (ÉD.)

Ce qui est pire qu'un solécisme, c'est la plate imitation de ces vers pleins de sel :

> Avant lui Juvénal avait dit en latin
> Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.

C'est malheureusement l'âne qui veut imiter le petit chien caressé du maître.

Mais ce qu'il y a de plus impardonnable encore, c'est l'insolence d'insulter par leur nom deux académiciens d'un mérite distingué. Il s'est imaginé que Boileau ayant réussi, quoiqu'il eût insulté Quinault très-mal à propos, lui, Clément, réussirait de même en nommant et en dénigrant, à tort et à travers, tous les bons écrivains du siècle. Il devait sentir qu'il n'y a aucun mérite, mais beaucoup de honte et peut-être de danger, à dire des injures en mauvais vers.

> Et moi je ne pourrai démasquer la sottise !
> Je ne pourrai trouver Dalembert précieux,
> Dorat impertinent, Condorcet ennuyeux.

Voilà certainement une grossièreté qu'on ne peut excuser : car il n'y a pas un homme de lettres dans Paris qui ne sache que le caractère de M. Dalembert, dans ses mœurs et dans ses écrits, est précisément le contraire de l'affectation et du précieux.

Le peu que nous avons d'écrits de M. le marquis de Condorcet ne peut ennuyer qu'un ignorant, incapable de les entendre. C'est le comble de l'impertinence de dire, d'imprimer qu'un homme, quel qu'il soit, est un impertinent : c'est une injure punissable qu'on n'oserait dire en face, et pour laquelle un gentilhomme serait condamné à quelques années de prison. A plus forte raison une injure si grossière, si vague, si sotte, mais si insultante, dite publiquement par le fils d'un procureur à un homme tel que M. Dorat, est un délit très-punissable.

> Dorat, dont vous prônez le jargon en tout lieu,
> Va-t-il, à votre gré, devenir un Chaulieu?
> Et, par vos bons avis, pensez-vous que Delille
> Puisse autre chose enfin que rimer à Virgile?

Voilà des sottises un peu moins atroces et qui sentent moins l'homme de la lie du peuple. Mais il n'y a dans ces vers ni esprit, ni finesse, ni grâce, ni imagination, et ils sont encore infectés d'un autre solécisme : *Pensez-vous que Delille puisse, par vos bons avis, autre chose que rimer à Virgile?* On ne peut dire : *Je peux autre chose que haïr un mauvais poëte insolent.* Ce tour n'est pas français et j'en fais juge l'Académie entière. Mais je fais juge tout le public avec elle de l'excès d'impertinence (et c'est ici que le mot d'impertinence est bien placé), de cet excès, dis-je, avec lequel un si mauvais écrivain ose insulter plus de vingt personnes respectables par leurs noms, par leurs places, par leurs talents, sans avoir jamais peut-être pu parler à aucune d'elles.

LE CRI DU SANG INNOCENT[1].

(1775.)

AU ROI TRÈS-CHRÉTIEN, EN SON CONSEIL.

Sire, l'auguste cérémonie de votre sacre[2] n'a rien ajouté aux droits de Votre Majesté; les serments qu'elle a faits d'être bon et humain n'ont pu augmenter la magnanimité de votre cœur et votre amour de la justice. Mais c'est en ces solennités que les infortunés sont autorisés à se jeter à vos pieds : ils y courent en foule; c'est le temps de la clémence; elle est assise sur le trône à vos côtés; elle vous présente ceux que la persécution opprime. Je lui tends de loin les bras, du fond d'un pays étranger. Opprimé depuis l'âge de quinze ans (et l'Europe sait avec quelle horreur), je suis sans avocat, sans appui, sans patron; mais vous êtes juste.

Né gentilhomme dans votre brave et fidèle province de Picardie[3], mon nom est d'Étallonde de Morival. Plusieurs de mes parents sont morts au service de l'État. J'ai un frère capitaine au régiment de Champagne. Je me suis destiné au service dès mon enfance.

J'étais dans la Gueldre en 1765, où j'apprenais la langue allemande et un peu de mathématique pratique, deux choses nécessaires à un officier, lorsque le bruit que j'étais impliqué dans un procès criminel au présidial d'Abbeville parvint jusqu'à moi.

On me manda des particularités si atroces et si inouïes sur cette affaire, à laquelle je n'aurais jamais dû m'attendre, que je conçus, tout jeune que j'étais, le dessein de ne jamais rentrer dans une ville livrée à des cabales et à des manœuvres qui effarouchaient mon caractère. Je me sentais né avec assez de courage et de désintéressement pour porter les armes en quelque qualité que ce pût être. Je savais déjà très-bien l'allemand : frappé du mérite militaire des troupes prussiennes et de la gloire étonnante du souverain qui les a formées, j'entrai cadet dans un de ses régiments.

Ma franchise ne me permit pas de dissimuler que j'étais catholique et que jamais je ne changerais de religion : cette déclaration ne me nuisit point, et je produis encore des attestations de mes commandants, qui attestent que j'ai toujours rempli les fonctions de catholique et les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs, et point d'intolérants.

1. Cet écrit, au nom de M. d'Étallonde, avait pour objet sa réhabilitation, et la cassation de la procédure d'Abbeville. Cet officier, au service du roi de Prusse, avait obtenu un congé illimité pour venir solliciter le succès de son affaire. L'écrit est daté de Neufchâtel, ville appartenante au roi de Prusse, où M. d'Étallonde était supposé résider; mais, dans le fait, il était alors à Ferney, chez son patron, où il resta dix-huit mois. (*Éd. de Kehl.*)

2. Louis XVI avait été sacré à Reims le 11 juin 1775. (ÉD.)

3. *Fidelissima Picardorum natio.*

Je crus inutile de faire connaître ma naissance et ma famille : je servis avec la régularité la plus ponctuelle.

Le roi de Prusse, qui entre dans tous les détails de ses régiments, sut qu'il y avait un jeune Français qui passait pour sage, qui ne connaissait les débauches d'aucune espèce, qui n'avait jamais été repris d'aucun de ses supérieurs, et dont l'unique occupation, après ses exercices, était d'étudier l'art du génie : il daigna me faire officier, sans même s'informer qui j'étais; et enfin, ayant vu par hasard quelques-uns de mes plans de fortifications, de marches, de campements et de batailles, il m'a honoré du titre de son aide de camp et de son ingénieur. Je lui en dois une éternelle reconnaissance; mon devoir est de vivre et de mourir à son service. Votre Majesté a trop de grandeur d'âme pour ne pas approuver de tels sentiments.

Que votre justice et celle de votre conseil daignent maintenant jeter un coup d'œil sur l'attentat contre les lois et sur la barbarie dont je porte ma plainte.

Mme l'abbesse de Villancourt, monastère d'Abbeville, fille respectable d'un garde des sceaux estimé de toute la France, presque autant que celui qui vous sert aujourd'hui si bien dans cette place[1], avait pour implacable ennemi un conseiller au présidial, nommé Duval de Saucourt. Cette inimitié publique, encore plus commune dans les petites villes que dans les grandes, n'était que trop connue dans Abbeville. Mme l'abbesse avait été forcée de priver Saucourt, par avis de parents, de la curatelle d'une jeune personne assez riche, élevée dans son couvent.

Saucourt venait encore de perdre deux procès contre des familles d'Abbeville. On savait qu'il avait juré de s'en venger.

On connaît jusqu'à quel excès affreux il a porté cette vengeance. L'Europe entière en a eu horreur; et cette horreur augmente encore tous les jours, loin de s'affaiblir par le temps.

Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville[2] comme le capitoul David avait agi contre les innocents Calas dans Toulouse. Votre Majesté a sans doute entendu parler de cet assassinat juridique des Calas, que votre conseil a condamné avec tant

1. Miromesnil. (Éd.)

2. Je dois remarquer ici (et c'est un devoir indispensable) que dans l'affreux procès suscité uniquement par Duval de Saucourt, M. Cassen, avocat au conseil de Sa Majesté très-chrétienne, fut consulté; il en écrivit au marquis de Beccaria, le premier jurisconsulte de l'empire. J'ai vu sa lettre imprimée. On s'est trompé dans les noms : on a mis Belleval pour Duval. On s'est trompé encore sur quelques circonstances indifférentes au fond du procès. Il est nécessaire de relever cette erreur, et de rendre à M. de Belleval, l'un des plus dignes magistrats d'Abbeville, la justice que tout le pays lui rend. — Ce n'est point par négligence qu'au lieu de corriger les noms, nous avons laissé cette note et la lettre telles qu'elles sont. M. de Voltaire a suivi des Mémoires contradictoires entre eux, quoique envoyés également d'Abbeville; mais ces incertitudes sur l'instigateur secret de cet assassinat sont peu importantes; les vrais coupables sont les juges, et ils sont connus. Quant à l'innocence des victimes qu'ils ont immolées à une lâche politique ou à la superstition, elle est prouvée par l'accusation même : où les droits naturels des hommes n'ont point été violés, il ne peut y avoir de crime. (*Éd. de Kehl.*)

de justice et de force. C'est contre une pareille barbarie que j'atteste votre équité.

La généreuse Mme Feydeau de Brou, abbesse de Villancourt, élevait auprès d'elle un jeune homme, son cousin germain, petit-fils d'un lieutenant général de vos armées, qui était à peu près de mon âge, et qui étudiait comme moi la tactique. Ses talents étaient infiniment supérieurs aux miens. J'ai encore de sa main des notes sur les campagnes du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, qui font voir qu'il aurait été digne de servir sous ces grands hommes.

La conformité de nos études nous ayant liés ensemble, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez Mme l'abbesse, dans l'extérieur du couvent, au mois de juin 1765. Nous y allions assez tard, et nous étions fort pressés; il tombait une petite pluie; nous rencontrâmes quelques enfants de notre connaissance; nous mîmes nos chapeaux, et nous continuâmes notre route. Nous étions, je m'en souviens, à plus de cinquante pas d'une procession de capucins.

Saucourt ayant su que nous ne nous étions point détournés de notre chemin pour aller nous mettre à genoux devant cette procession, projeta d'abord d'en faire un procès au cousin germain de Mme l'abbesse. C'était seulement, disait-il, pour l'inquiéter, et pour lui faire voir qu'il était un homme à craindre.

Mais ayant su qu'un crucifix de bois, élevé sur le pont neuf de la ville, avait été mutilé depuis quelque temps, soit par vétusté, soit par quelque charrette, il résolut de nous en accuser, et de joindre ces deux griefs ensemble. Cette entreprise était difficile.

Je n'ai sans doute rien exagéré quand j'ai dit qu'il imita la conduite du capitoul David; car il écrivit lettres sur lettres à l'évêque d'Amiens, et ces lettres doivent se retrouver dans les papiers de ce prélat. Il dit qu'il y avait une conspiration contre la religion catholique romaine; que l'on donnait tous les jours des coups de bâton aux crucifix; qu'on se munissait d'hosties consacrées, qu'on les perçait à coups de couteau et que, selon le bruit public, elles avaient répandu du sang.

On ne croira pas cet excès d'absurde calomnie; je ne la crois pas moi-même : cependant je la lis dans les copies des pièces qu'on m'a enfin remises entre les mains.

Sur cet exposé, non moins extravagant qu'odieux, on obtint des monitoires, c'est-à-dire des ordres à toutes les servantes, à toute la populace, d'aller révéler aux juges tous les contes qu'elles auraient entendu faire, et de calomnier en justice, sous peine d'être damnées.

On ignore dans Paris, comme je l'avais toujours ignoré moi-même, que Duval Saucourt ayant intimidé tout Abbeville, porté l'alarme dans toutes les familles, ayant forcé Mme l'abbesse à quitter son abbaye pour aller solliciter à la cour, se trouvant libre pour faire le mal, et ne trouvant pas deux assesseurs pour faire le mal avec lui, osa associer au ministère de juge, qui? on ne le croira pas encore; cela est aussi absurde que les hosties percées à coups de couteau, et versant du sang : qui, dis-je, fut le troisième juge avec Duval? un marchand de vin, de bœufs et de cochons, un nommé Broutel, qui avait acheté dans la j...

ridiction un office de procureur, qui avait même exercé très-rarement cette charge; oui, encore une fois, un marchand de cochons, chargé alors de deux sentences des consuls d'Abbeville contre lui, et qui lui ordonnent de produire ses comptes. Dans ce temps-là même il avait déjà un procès à la cour des aides de Paris, procès qu'il perdit bientôt après : l'arrêt le déclara incapable de posséder aucune charge municipale dans votre royaume.

Tels furent mes juges pendant que je servais un grand roi, et que je me disposais à servir Votre Majesté. Saucourt et Broutel avaient déterré une sentence rendue, il y a cent trente années, dans des temps de trouble en Picardie, sur quelques profanations fort différentes. Ils la copièrent; ils condamnèrent deux enfants. Je suis l'un des deux; l'autre est ce petit-fils d'un général de vos armées; c'est ce chevalier de La Barre, dont je ne puis prononcer le nom qu'en répandant des larmes; c'est ce jeune homme qui en a coûté à toutes les âmes sensibles, depuis le trône de Pétersbourg jusqu'au trône pontifical de Rome; c'est cet enfant plein de vertus et de talents au-dessus de son âge, qui mourut dans Abbeville, au milieu de cinq bourreaux, avec la même résignation et le même courage modeste qu'étaient morts le fils du grand de Thou, le Tite Live de la France, le conseiller Dubourg, le maréchal de Marillac et tant d'autres.

Si Votre Majesté fait la guerre, elle verra mille gentilshommes mourir à ses pieds : la gloire de leur mort pourra vous consoler de leur perte, vous, sire, et leur famille. Mais être traîné à un supplice affreux et infâme, périr par l'ordre d'un Broutel! quel état! et qui peut s'en consoler?

On demandera peut-être comment la sentence d'Abbeville, qui était nulle et de toute nullité, a pu cependant être confirmée par le parlement de Paris, a pu être exécutée en partie; en voici la raison : c'est que le parlement ne pouvait savoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée.

Des enfants plongés dans des cachots et ne connaissant point ce Broutel, leur premier bourreau, ne pouvaient dire au parlement : « Nous sommes condamnés par un marchand de bœufs et de porcs chargé de décrets des consuls contre lui. » Ils ne le savaient pas; Broutel s'était dit avocat. Il avait pris en effet pour cinquante francs des lettres de gradué à Reims; il s'était fait mettre à Paris sur le tableau des licenciés ès lois; ainsi il y avait un fantôme de gradué pour condamner ces pauvres enfants, et ils n'avaient pas un seul avocat pour les défendre. L'état horrible où ils furent pendant toute la procédure avait tellement altéré leurs organes qu'ils étaient incapables de penser et de parler, et qu'ils ressemblaient parfaitement aux agneaux que Broutel vendit si souvent aux bouchers d'Abbeville.

Votre conseil, sire, peut remarquer qu'on permet en France à un banqueroutier frauduleux d'être assisté continuellement par un avocat, et qu'on ne le permit pas à des mineurs dans un procès où il s'agissait de leur vie.

Grâce aux monitoires, reste odieux de l'ancienne procédure de l'in-

quisition, Saucourt et Broutel avaient fait entendre cent vingt témoins, la plupart gens de la lie du peuple; et de ces cent vingt témoins, il n'y en avait pas trois d'oculaires. Cependant il fallut tout lire, tout rapporter : cette énorme compilation, qui contenait six mille pages, ne pouvait que fatiguer le parlement, occupé alors des besoins de l'État dans une crise assez grande. Les opinions se partagèrent, et la confirmation de l'affreuse sentence ne passa enfin que de deux voix.

Je ne demande point si, au tribunal de l'humanité et de la raison, deux voix devraient suffire pour condamner des innocents au supplice que l'on inflige aux parricides. Pugatschef, souillé de mille assassinats barbares, et du crime le plus avéré de lèse-majesté et de lèse-société au premier chef, n'a subi d'autre supplice que celui d'avoir la tête tranchée.

La sentence de Duval Saucourt et du marchand de bœufs portait qu'on nous couperait le poing, qu'on nous arracherait la langue, qu'on nous jetterait dans les flammes. Cette sentence fut confirmée par la prépondérance de deux voix.

Le parlement a gémi que les anciennes lois le forcent à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas! m'est-il permis d'observer que chez les Algonquins, les Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier et pour le manger? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille, et regardé comme l'enfant de la maison.

Sire, mon application à mes devoirs ne m'a pas permis d'être instruit plus tôt des détails de cette Saint-Barthélemy d'Abbeville. Je ne sais que d'aujourd'hui que l'on destinait trois autres enfants à cette boucherie. J'apprends que les parents de ces enfants, poursuivis comme moi par Duval Saucourt et Broutel, trouvèrent huit avocats pour les défendre, quoique en matière criminelle les accusés n'aient jamais le secours d'un avocat quand on les interroge et quand on les confronte. Mais un avocat est en droit de parler pour eux sur tout ce qui ne concerne pas la procédure secrète. Et qu'il me soit permis, sire, de remarquer ici que chez les Romains, nos législateurs et nos maîtres, et chez les nations qui se piquent d'imiter les Romains, il n'y eut jamais de pièces secrètes. Enfin, sire, sur la seule connaissance de ce qui était public, ces huit avocats intrépides déclarèrent le 27 juin 1766 :

1° Que le juge Saucourt ne pouvait être juge, puisqu'il était partie (*pages* 15 *et* 16 *de la consultation*);

2° Que Broutel ne pouvait être juge, puisqu'il avait agi en plusieurs affaires en qualité de procureur, et que son unique occupation était alors de vendre des bestiaux (*page* 17);

3° Que cette manœuvre de Saucourt et de Broutel était une infraction punissable de la loi (*mêmes pages*).

Cette décision de huit avocats célèbres est signée « Cellier, d'Outremont, Muyard de Vouglans, Gerbier, Timbergue, Benoist fils, Turpin, Linguet. »

Il est vrai qu'elle vint trop tard. L'estimable chevalier de La Barre était déjà sacrifié. L'injustice et l'horreur de son supplice, jointes à la

décision de huit jurisconsultes, firent une telle impression sur tous les cœurs, que les juges d'Abbeville n'osèrent poursuivre cet abominable procès. Ils s'enfuirent à la campagne, de peur d'être lapidés par le peuple. Plus de procédures, plus d'interrogatoires et de confrontations. Tout fut absorbé dans l'horreur qu'ils inspiraient à la nation, et qu'ils ressentaient en eux-mêmes.

Je n'ai pu, sire, faire entendre autour de votre trône le cri du sang innocent. Souffrez que j'appelle aujourd'hui à mon secours le jugement de huit interprètes des lois qui demandent vengeance pour moi, comme pour les trois autres enfants qu'ils ont sauvés de la mort. La cause de ces enfants est la mienne. Je n'ai pas même osé m'adresser seul à Votre Majesté sans avoir consulté le roi mon maître, sans avoir demandé l'opinion de son chancelier et des chefs de la justice : ils ont confirmé l'avis des huit jurisconsultes de votre parlement. On connaît depuis longtemps l'avis du marquis de Beccaria, qui est à la tête des Lois de l'empire. Il n'y a qu'une voix en Angleterre et dans le grand tribunal de la Russie sur cette affreuse et incroyable catastrophe. Rome ne pense pas autrement que Pétersbourg, Astracan et Casan. Je pourrais, sire, demander justice à Votre Majesté au nom de l'Europe et de l'Asie. Votre conseil, qui a vengé le sang des Calas, aurait pour moi la même équité. Mais, étranger pendant dix années, lié à mes devoirs, loin de la France, ignorant la route qu'il faut tenir pour parvenir à une révision de procès, je suis forcé de me borner à représenter à Votre Majesté l'excès de la cruauté commise dans un temps où cette cruauté ne pouvait parvenir à vos oreilles. Il me suffit que votre équité soit instruite.

Je me joins à tous vos sujets dans l'amour respectueux qu'ils ont pour votre personne, et dans les vœux unanimes pour votre prospérité, qui n'égalera jamais vos vertus.

A Neufchâtel, ce 30 juin 1775.

PRÉCIS DE LA PROCÉDURE D'ABBEVILLE.

Du 26 septembre 1765. — Un prévôt de salle, nommé Étienne Naturé, ami de Broutel, et buvant souvent avec lui, dit qu'il a entendu, dans la salle d'armes, le sieur d'Étallonde avouer qu'il n'avait pas ôté son chapeau devant la procession des capucins, conjointement avec le chevalier de La Barre et le sieur Moinel.

Et le même Étienne Naturé se dédit entièrement à la confrontation avec les sieurs chevalier de La Barre et Moinel, et déclare expressément que le sieur d'Étallonde n'a jamais mis le pied dans la salle d'armes.

Du 28. — Le sieur Aliamet dépose avoir ouï dire qu'un nommé Bauvalet avait dit que le sieur d'Étallonde avait dit qu'il avait trouvé chez ce nommé Bauvalet un médaillon de plâtre fort mal fait, et qu'ayant proposé de l'acheter de ce nommé Bauvalet, il avait dit que c'était pour le briser, « parce qu'il ne valait pas le diable. »

Il ne spécifie point ce que ce médaillon représentait, et on ne voit

pas ce qu'on peut inférer de cette déposition. On a prétendu que ce plâtre représentait quelques figures de la Passion, fort mal faites.

Le même jour, Antoine Watier, âgé de seize à dix-sept ans, dépose avoir entendu le sieur d'Étallonde chanter une chanson, dans laquelle il est question d'un saint qui avait eu autrefois une maladie vénérienne, et ajoute qu'il ne se souvient pas du nom de ce saint. Le sieur d'Étallonde proteste qu'il ne connaît ni ce saint ni Watier.

Du 5 décembre 1765. — Marie-Antoinette Leleu, femme d'un maître de jeu de billard, dépose que le sieur d'Étallonde a chanté une chanson dans laquelle Marie-Magdeleine *avait ses mal-semaines.*

Il est bien indécent d'écouter sérieusement de telles sottises; et rien ne démontre mieux l'acharnement grossier de Duval Saucourt et de Broutel. Si Magdeleine était pécheresse, il est clair qu'elle était sujette à des *mal-semaines*, autrement des menstrues, des ordinaires. Mais si quelque *loustic* d'un régiment, ou quelque goujat, a fait autrefois cette misérable chanson grivoise, si un enfant l'a chantée, il ne paraît pas que cet enfant mérite la mort la plus recherchée et la plus cruelle, et périsse dans des supplices que les Busiris et les Néron n'osaient pas inventer.

Le même jour, le sieur de Lavieuville dépose avoir ouï dire au sieur de Saveuse qu'il a entendu dire au sieur Moinel que le sieur d'Étallonde avait un jour escrimé avec sa canne sur le pont neuf contre un crucifix de bois.

Je réponds que non-seulement cela est très-faux, mais que cela est impossible. Je ne portais jamais de canne, mais une petite baguette fort légère. Le crucifix qui était alors sur le pont neuf était élevé, comme tout Abbeville le sait, sur un gros piédestal de huit pieds de haut, et par conséquent il n'était pas possible d'escrimer contre cette figure.

J'ajoute qu'il eût été à souhaiter que les choses saintes ne fussent jamais placées que dans les lieux saints, et je crois indécent qu'un crucifix soit dans une rue, exposé à être brisé par tous les accidents.

Du 3 octobre 1765. — Le sieur Moinel, enfant de quatorze ou quinze ans, est retiré de son cachot; et, interrogé si le jour de la procession des capucins il n'était pas avec les sieurs d'Étallonde et de La Barre, à vingt-cinq pas seulement du saint-sacrement; s'ils n'ont pas affecté, *par impiété*, de ne point se découvrir dans le dessein *d'insulter à la Divinité*, et s'ils ne se sont pas vantés de cette *action impie*; s'il n'a pas vu le sieur d'Étallonde donner des coups au crucifix du pont neuf; si le jour de la foire de la Magdeleine le sieur d'Étallonde ne lui avait pas dit qu'il avait égratigné une jambe du crucifix du pont neuf : a répondu *non* à toutes ces demandes.

On peut voir, par ce seul interrogatoire, avec quelle malignité Duval et Broutel voulaient faire tomber cet enfant dans le piége.

Pourquoi lui dire que la procession des capucins n'était qu'à vingt-cinq pas, tandis qu'elle était à plus de cinquante? Je sais mieux mesurer les distances, dans ma profession d'ingénieur, que tous les praticiens et tous les capucins d'Abbeville.

Pourquoi supposer que ces enfants avaient passé vite, *par impiété*, dans le temps qu'il faisait une petite pluie et qu'ils étaient pressés d'aller dîner? Quelle impiété est-ce donc de mettre son chapeau pendant la pluie?

Et remarquez qu'après cet interrogatoire on le plongea dans un cachot plus noir et plus infect, afin de le forcer, par ces traitements odieux, à déposer tout ce qu'on voulait.

Du 7 octobre 1765. — On interroge de surcroît le sieur Moinel sur les mêmes articles; et le sieur Moinel répond que non-seulement le chevalier de La Barre et le sieur d'Étallonde n'ont point passé devant la procession, et ne se sont point couverts par impiété, mais qu'il a passé plusieurs fois avec eux devant d'autres processions, et qu'ils se sont mis à genoux.

A cette réponse si ingénue et si vraie, le troisième juge, nommé Villers, se récrie : « Il ne faut pas tant tourmenter ces pauvres innocents. »

Saucourt et Broutel, en fureur, menacèrent cet enfant de le faire pendre s'il persistait à nier. Ils l'effrayèrent; ils lui firent verser des larmes. Ils lui firent dire, dans un second interrogatoire, une chose qui n'a pas la moindre vraisemblance : que d'Étallonde avait dit qu'il n'y avait point de Dieu, et qu'il avait ajouté un mot qu'on n'ose prononcer.

Il faut savoir que dans Abbeville il y avait alors un ouvrier nommé Bondieu, et que de là vient l'infâme équivoque qu'on employa pour nous perdre.

Enfin ils lui firent articuler même, dans l'excès de son égarement, que d'Étallonde connaissait un prêtre qui fournirait des hosties consacrées pour servir à des *opérations magiques*, ainsi que Duval et Broutel le donnaient à entendre.

Quelle extravagance! en même temps quelle bêtise! Si dans ma première jeunesse j'avais été assez abandonné pour ne pas croire en Dieu, comment aurais-je cru à des hosties consacrées avec lesquelles on ferait des *opérations magiques?*

D'où venait cette accusation ridicule d'*opérations magiques* avec des hosties? d'un bruit répandu dans la populace, qu'on ne pouvait poursuivre avec tant de cruauté de jeunes fils de famille que pour un crime de magie. Et pourquoi de la magie plutôt qu'un autre délit? parce qu'il y avait des monitoires qui ordonnaient à tout le monde de venir à révélation; et que, selon les idées du peuple, ces monitoires n'étaient ordinairement lancés que contre les hérétiques et les magiciens.

Les provinces de France sont-elles encore plongées dans leur ancienne barbarie? sommes-nous revenus à ces temps d'opprobre où l'on accusait le prédicateur Urbain Grandier d'avoir ensorcelé dix-sept religieuses de Loudun, où l'on forçait le curé Gauffridi d'avouer qu'il avait soufflé le diable dans le corps de Magdeleine La Palu, et où l'on a vu enfin le jésuite Girard prêt d'être condamné aux flammes pour avoir jeté un sort sur la Cadière?

Ce fut dans cet interrogatoire que cet enfant Moinel, intimidé par les

menaces du marchand de bœufs et du marchand de sang humain, leur demanda pardon de ne leur avoir pas dit tout ce qu'on lui ordonnait de dire. Il croyait avoir fait un peché mortel; et il fit à genoux une confession générale, comme s'il eût été au sacrement de pénitence. Broutel et Duval rirent de sa simplicité, et en profitèrent pour nous perdre.

Interrogé encore s'il n'avait pas entendu de jeunes gens traiter Dieu de.... dans une conversation, et s'il n'avait pas lui-même appelé Dieu...., il répondit qu'il avait tenu ces propos avec d'Étallonde.

Mais peut-on avoir tenu tels discours tête à tête? et si on les a tenus, qui peut les dénoncer? On voit assez à quel point celui qui interrogeait était barbare et grossier, à quel point l'enfant était simple et innocent.

On lui demanda s'il n'avait pas chanté des chansons horribles : ce sont les propres mots. L'enfant avoua. Mais qu'est-ce qu'une chanson ordurière sur les *mal-semaines* de la Magdeleine, faite par quelque goujat il y a plus de cent ans, et qu'on suppose chantée en secret par deux jeunes gens aussi dépourvus alors de goût et de connaissances que Broutel et Duval? Avaient-ils chanté cette chanson dans la place publique? avaient-ils scandalisé la ville? non : et la preuve que cette puérilité était ignorée, c'est que Saucourt avait obtenu des monitoires pour faire révéler, contre les enfants de ses ennemis, tout ce qu'une populace grossière pouvait avoir entendu dire.

Pour moi, en méprisant de telles inepties, je jure que je ne me souviens pas d'un seul mot de cette chanson, et j'affirme qu'il faut être le plus lâche des hommes pour faire d'un couplet de corps de garde le sujet d'un procès criminel.

Enfin on m'a envoyé plusieurs billets de la main de Moinel, écrits de son cachot, avec la connivence du geôlier, dans lesquels il est dit : « Mon trouble est trop grand; j'ai l'esprit hors de son assiette; je ne suis pas dans mon bon sens. »

J'ai entre les mains une autre lettre de lui, de cette année, conçue en ces termes :

« Je voudrais, monsieur, avoir perdu entièrement la mémoire de l'horrible aventure qui ensanglanta Abbeville il y a plusieurs années, et qui révolta toute l'Europe. Pour ce qui me regarde, la seule chose dont je puisse me souvenir, c'est que j'avais environ quinze ans, qu'on me mit aux fers, que le sieur Saucourt me fit les menaces les plus affreuses, que je fus hors de moi-même, que je me jetai à genoux, et que je dis *oui* toutes les fois que ce Saucourt m'ordonna de dire *oui*, sans savoir un seul mot de ce qu'on me demandait. Ces horreurs m'ont mis dans un état qui a altéré ma santé pour le reste de ma vie. »

Je suis donc en droit de récuser de vains témoignages qu'on lui arracha par tant de menaces et qu'il a désavoués, ainsi que je me crois en droit de faire déclarer nulle toute la procédure de mes trois juges, d'en prendre deux à partie, et de les regarder, non pas comme des juges, mais comme des assassins.

Ce n'est que d'après M. le marquis de Beccaria et d'après les juris-

consultes de l'Europe que je leur donne ce nom, qu'ils ont si bien mérité, et qui n'est pas trop fort pour leur inconcevable méchanceté. On interrogea avec la même atrocité le chevalier de La Barre; et quoiqu'il fût très au-dessus de son âge, on réussit enfin à l'intimider.

Comme j'étais très-loin de la France, on persuada même à ce jeune homme qu'il pouvait se sauver en me chargeant, et qu'il n'y avait nul mal à rejeter tout sur un ami qui dédaignait de se défendre.

On renouvela avec lui l'impertinente histoire des hosties. On lui demanda si un prêtre ne lui en avait pas envoyé, et s'il n'était pas quelquefois sorti du sang de quelques hosties consacrées. Il répondit avec un juste mépris; mais il ajouta qu'il y avait en effet un curé à Yvernot qui aurait pu, à ce qu'on disait, prêter des hosties, mais que ce curé était en prison. On ne poussa pas plus loin ces questions absurdes.

Je sens que la lecture d'un tel procès criminel dégoûte et rebute un homme sensé : c'est avec une peine extrême que je poursuis ce détail de la sottise humaine.

Interrogé s'il n'a pas dit qu'il était difficile *d'adorer un Dieu de pâte*, a répondu qu'il peut avoir tenu de tels discours, et que s'il les a tenus, c'est avec d'Étallonde; que s'il a disputé sur la religion, c'est avec d'Étallonde.

Hélas! voilà un étrange aveu, une étrange accusation. « Si j'ai agité des questions délicates, c'est avec vous; » ce *si* prouve-t-il quelque chose? ce *si* est-il positif? est-ce là une preuve, barbares que vous êtes? Je ne mets point de condition à mon assertion; je dis, sans aucun *si*, que vous êtes des tigres dont il faudrait purger la terre.

Et dans quel pays de l'Europe n'a-t-on pas disputé publiquement et en particulier sur la religion? dans quel pays ceux qui ont une autre religion que la romaine n'ont-ils pas dit et redit, imprimé et prêché ce que Duval et Broutel imputaient au chevalier de La Barre et à moi? Une conversation entre deux jeunes amis n'ayant eu aucun effet, aucune suite, n'ayant été écoutée de personne, ne pouvait devenir un corps de délit. Il fallait que les interrogateurs eussent deviné cet entretien. Ces paroles, en effet, sont souvent dans la bouche des protestants : il y en a quelques-uns établis, avec privilége du roi, dans Abbeville et dans les villes voisines. Les assassins du chevalier de La Barre avaient donc deviné au hasard ce discours si commun qu'ils nous attribuaient; et, par un hasard encore plus singulier, il se trouva peut-être qu'ils devinaient juste, du moins en partie.

Nous avions pu quelquefois examiner la religion romaine, le chevalier de La Barre et moi, parce que nous étions nés l'un et l'autre avec un esprit avide d'instruction, parce que la religion exige absolument l'attention de tout honnête homme, parce qu'on est un sot indigne de vivre quand on passe tout son temps à l'opéra-comique ou dans de vains plaisirs, sans jamais s'informer de ce qui a pu précéder et de ce qui peut suivre la minute où nous rampons sur la terre. Mais vouloir nous juger sur ce que nous avons dit mon ami et moi tête à tête, c'était vouloir nous condamner sur nos pensées, sur nos rêves. C'est ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais osé faire.

On sent toute l'irrégularité, pour ne pas dire l'abomination, de cette procédure aussi illégale qu'infâme; car de quoi s'agissait-il dans ce procès dont le fond était si frivole et si ridicule? d'un crucifix de grand chemin qui avait une égratignure à la jambe. C'était là d'abord le corps du délit auquel nous n'avions nulle part. Et on interroge les accusés sur des chansons de corps de garde, sur l'*Ode à Priape* du sieur Piron[1], sur des hosties qui ont répandu du sang, sur un entretien particulier dont on ne pouvait avoir aucune connaissance! Enfin, le dirai-je, on demanda au chevalier de La Barre et au sieur Moinel si je n'avais pas été à la garde-robe, pendant la nuit, dans le cimetière de Sainte-Catherine, auprès d'un crucifix. Et c'était pour avoir révélation de si belles choses qu'on avait jeté des monitoires.

Si le conseil de Sa Majesté très-chrétienne, auquel on aurait enfin recours, pouvait surmonter son mépris pour une telle procédure, et son horreur pour ceux qui l'ont faite; s'il contenait assez sa juste indignation pour jeter les yeux sur ce procès; si les exemples affreux des Calas et des Sirven dans le Languedoc, de Montbailli[2] dans Saint-Omer, de Martin dans le duché de Bar, étaient présents à sa mémoire, ce serait de lui que j'attendrais justice. Je le supplierais de considérer qu'au temps même du meurtre horrible du chevalier de La Barre, huit fameux avocats de Paris élevèrent leurs voix contre la sentence d'Abbeville, en faveur de trois enfants poursuivis comme moi et menacés comme moi de la mort la plus cruelle.

J'ai pris la liberté de mettre cette décision sous les yeux du roi; j'ose croire que, s'il a daigné lire ma requête, il en a été touché. Sa bonté, son suffrage, sont tout ce que j'ambitionne, et tout ce qui peut me consoler.

D'ÉTALLONDE DE MORIVAL.

1. Il est porté dans le procès-verbal que ces enfants sont convaincus d'avoir récité l'ode de Piron. Ils sont condamnés au supplice des parricides; et Piron avait une pension de douze cents livres sur la cassette du roi.

2. J'ai lu qu'il y a cinq ou six ans, des juges de province condamnèrent le sieur Montbailli et son épouse à être roués et brûlés. L'innocent Montbailli fut roué. Sa femme étant grosse fut réservée pour être brûlée. Le conseil du roi empêcha ce dernier crime.

Un juge, auprès de Bar, fit rouer un honnête cultivateur, nommé Martin, chargé de sept enfants. Celui qui avait fait le crime l'avoua huit jours après.

On a vu dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre* qu'une cérémonie ridicule faite par l'évêque d'Amiens avait contribué, par le trouble qu'elle jeta dans les esprits de la populace d'Abbeville, à fournir aux ennemis du chevalier de La Barre des prétextes pour le perdre. Cet évêque, affaibli par l'âge et par la dévotion, mais naturellement bon et humain, porta jusqu'au tombeau le remords de ce crime involontaire. Son successeur, qui est d'une foi plus robuste, a eu la cruauté d'insulter à la mémoire de La Barre, dans un mandement qu'il a publié pour défendre à ses diocésains de souscrire pour cette édition. Cette défense de lire un livre, faite à des hommes par d'autres hommes, est une insulte aux droits du genre humain. La tyrannie s'est souillée souvent d'attentats plus violents, mais il n'en est aucun d'aussi absurde, et peu qui entraînent des suites si funestes. On ne connaît ni le temps ni le pays où un homme eut, pour la première fois, l'insolence de s'arroger un pareil pouvoir. On sait seulement que ce crime contre l'humanité est particulier aux prêtres de quelques nations européennes. (*Éd. de Kehl.*)

MÉMOIRE

DES ÉTATS DU PAYS DE GEX.

(1775.)

Les États du pays de Gex représentèrent il y a longtemps au ministère les désastres de cette petite province, enclavée entre le mont Jura et les Alpes, le lac de Genève, la Savoie, la Suisse et le territoire Genevois.

La province fit voir qu'elle était obligée d'acheter à Genève tout ce qui était nécessaire à la vie;

Que toutes les marchandises achetées à Genève étaient sujettes à de grands droits ou exposées à être saisies;

Que ce petit pays était hérissé de bureaux des fermes royales;

Que la pauvreté et la dépopulation augmentaient tous les jours.

Le ministère eut pitié de cette province; et M. de Trudaine eut la bonté, en 1760, de minuter un arrêt en sa faveur.

Il daigne encore aujourd'hui venir au secours de ce malheureux pays; en le détachant des fermes générales et en le regardant comme province étrangère, telle qu'elle l'est en effet par la nature.

La ferme générale demande une indemnité.

Les états du pays représentent que cette province a toujours été à la ferme plus à charge que profitable;

Que dans plusieurs années il y a eu de la perte pour elle;

Que dans les années les plus lucratives elle n'en a jamais retiré plus de sept mille livres.

La province, toute pauvre qu'elle est, offre d'en payer le double; ce qui composerait la somme d'environ quatorze à quinze mille livres.

Si la ferme générale en demandait quarante mille, comme on le dit, non-seulement la province serait dans l'impossibilité absolue de donner cette somme annuelle, mais serait réduite à la plus extrême misère.

Elle attend les ordres du ministère, auxquels elle se conformera avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance.

MÉMOIRE DU PAYS DE GEX.

(NOVEMBRE 1775.)

Le pays de Gex, pénétré de la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse pour le ministère, semble encore avoir quelques alarmes.

1° Les cultivateurs craignent que les employés qui seront dans le voisinage les inquiètent sur la liberté du commerce des blés, accor-

dée si sagement à tout le royaume, sous prétexte que cette petite province serait réputée province étrangère; elle se flatte que le ministère daignera calmer, par son arrêt, l'inquiétude où elle est sur cet objet.

2° Vingt-huit paroisses dont cette petite province est composée payent, en impôts, 130 000 livres par année; ci..... 130 000*

Dans cette somme, la gabelle est pour. 33 000
Le tabac, à peu près pour..... 2 000
La marque des cuirs[1]..... 1 600

Le pays a donc payé, tant à la ferme qu'à cause des droits de la ferme, en 1774, le somme de..... 36 600*
indépendamment des droits du roi.

3° Sur cette somme de 36 000 livres, il en a coûté à la ferme, en frais de régie, dans l'année 1774, tant pour le prix de la voiture du sel, gages du receveur, du capitaine général, des employés, de cinq brigadiers, de douze lieutenants, de quarante-un employés..... 23 853*

Pour les frais de la nourriture des malheureux prisonniers que le faux-saunage exposait continuellement au châtiment et à la misère..... 2 868

Total..... 26 721*

Par conséquent, il n'est resté de gain à la ferme que..... 9 879

Total..... 36 600*

Et si on compte ce qui lui en coûte pour les premiers frais de saline, on verra qu'elle n'a guère gagné plus de 7000 livres.

4° *N. B.* Parmi les bureaux, dont plusieurs sont nouvellement établis, il faut considérer que celui de Collonges, en-delà du fort de l'Écluse, à l'ancienne frontière du royaume, est le seul qui ait produit quelque chose à la ferme, et que, en quelque endroit qu'il soit replacé, il ne doit pas être confondu avec les autres bureaux, parce que c'est là qu'on a payé et que l'on payera les droits d'entrée et de sortie.

5° Après cet exposé, qui paraît fidèle, le pays représente qu'il lui en coûtera environ neuf à dix mille livres pour l'heureux abolissement des corvées[2] dont le ministère a délivré la France, ci..... 10 000*

A reporter..... 10 000

1. Supposé que la ferme des cuirs ait appartenu à la ferme générale.

2. Les corvées n'étaient pas encore supprimées, mais elles le furent en février suivant. Voltaire parle donc ici de cette suppression comme d'un projet que l'on devait prochainement exécuter, et dont ses amis du ministère n'avaient pas manqué de lui donner avis. Dans sa lettre du 9 février 1776, à M. Fargès, conseiller d'État, il dit : *Nous attendons l'édit des corvées comme des forçats attendent la liberté.* Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec la plus grande répugnance, et les corvées furent bientôt rendues aux vœux d'une magistrature qui, quatorze ans plus tard, devait disparaître enfin avec elles. (*Note de M. Clogenson.*)

De ci-contre..... 10 000*

6° A cette charge, qu'on regarde comme un bienfait, il faut ajouter 10 000 livres d'intérêts des emprunts faits par la province, pour la construction des ponts et chaussées qu'on lui a ordonné de faire sur son territoire, ci..... 10 000

7° Si, à ces charges que le pays est obligé de supporter, la ferme générale ajoute trente mille livres d'indemnité, ci. 30 000

ce petit canton, d'environ six lieues de long sur deux de large, se trouvera grevé, par année, de..... 50 000

8° A cette somme de 50 000 livres, il faut ajouter ce que coûtera à la province l'achat du sel marchand. On ne peut guère l'acheter qu'à Genève, qui le vend environ 15 livres le minot.

La province a évalué la quantité du sel qui lui serait nécessaire à 2000 minots. Dans cette supposition, cet achat lui coûterait donc..... 30 000

Le tout, joint aux impôts royaux que nous payerons toujours, et qui se montent à 91 390 livres, ci..... 91 390

ferait la somme totale de..... 171 390

Ainsi nous n'aurions presque aucun avantage, et nous contribuerions seulement à enrichir Genève, à qui le roi donne le sel au prix de 6 livres 7 sols 10 deniers le minot.

Nous n'aurions d'autre ressource que de l'acheter en Suisse à un peu meilleur marché, et la Suisse ne pourrait nous vendre que le sel même qu'elle tire de la Franche-Comté; ou nous en tirerions de Savoie, ou nous tâcherions d'engager la ferme générale à nous le vendre comme un pays étranger, ce qui serait encore un petit bénéfice pour la ferme.

Il paraît donc que l'indemnité de 30 000 livres annuelles, demandée par la ferme, est trop forte, puisqu'il est démontré qu'elle n'a retiré, l'année passée, qu'environ 7000 livres de bénéfice, non compris la recette des bureaux de Collonges, qui, loin de diminuer, augmentera encore, en quelque endroit que ce bureau soit placé hors du pays.

Quelque cher qu'il en coûte à la province, elle croira toujours son bonheur assuré par le règlement que le ministère médite; elle le supplie seulement de daigner diminuer le fardeau dont la ferme veut la charger.

A M. TURGOT,

MINISTRE D'ÉTAT, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.

(DÉCEMBRE 1775.)

Monseigneur le contrôleur général est supplié de daigner jeter un coup d'œil sur les demandes des états du pays de Gex. Ces demandes consistent :

I. Dans la permission de faire venir toutes les marchandises de Marseille avec la même exemption de droits dont Genève jouit, attendu

que cette exemption seule a réduit le pays de Gex à n'avoir jamais aucun marchand français, et à la nécessité de se pourvoir à Genève de toutes les choses nécessaires à la vie. Cette différence prodigieuse entre une ville étrangère et un pays appartenant au roi a mis les Génevois en état de se faire plus de sept millions de rente sur les finances de Sa Majesté, et d'être en possession, avec le sieur Geoffrin, de la manufacture des glaces de Saint-Gobin et de Paris.

II. Monseigneur le contrôleur général verra que ce petit pays paye à Sa Majesté environ cent trente mille livres par année, sans qu'aucune communauté ait pu faire le moindre profit, excepté la colonie établie à Ferney.

III. Il verra que ce pays très-pauvre a été obligé d'emprunter cent trente-quatre mille livres, pour réparer les pertes occasionnées par les corvées.

IV. Il verra ce que coûte à la ferme générale la foule d'employés inutiles établis dans le pays de Gex.

V. Il verra le bénéfice que ce pays propose à la ferme générale, et ce qu'il demande au sujet du sel et du tabac.

Les états de Gex attendront très-respectueusement les ordres de monseigneur.

LES

ÉDITS DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI,

PENDANT L'ADMINISTRATION DE M. TURGOT.

(1775.)

On sait assez qu'une lumière nouvelle éclaire l'Europe depuis quelques années; on a vu une femme [1] instruire, policer, enrichir un empire qui contient la cinquième partie de notre hémisphère : la première de ses lois a été l'établissement de la tolérance depuis les frontières de la Suède jusqu'à celles de la Chine; elle a proscrit la torture, qui ne se donnait qu'aux esclaves dans l'empire romain; elle a rendu utiles à la société jusqu'aux supplices mêmes, qui n'étaient autrefois qu'une mort cruelle, un spectacle passager, aussi inutile que barbare, dont il ne résultait que de l'horreur.

Pour former le corps de ses lois civiles, elle a assemblé les députés de toutes ses provinces et de toutes les religions qui les habitent : on a dit au chrétien de l'Église grecque, à celui de l'Église romaine, au musulman du rite d'Omar, à celui du rite d'Ali, à celui qu'on appelle ou luthérien ou calviniste, au Tartare qu'on nomme païen : « Cette loi qu'on vous propose convient-elle à vos intérêts, à vos mœurs, à votre climat? » Et cette loi n'a été promulguée qu'après avoir obtenu le consentement universel.

Nous avons vu un jeune roi du Nord [2], soutenu seulement de son

1. Catherine II. (ÉD.) — 2. Gustave III, roi de Suède. (ÉD.)

courage et de sa prudence, changer en un seul jour les lois de ses États, et en faire chaque jour de nouvelles toutes nécessaires, toutes reçues avec les acclamations de la reconnaissance.

Sans chercher des exemples si loin, regardons autour de nous. Le premier édit de Louis XVI a été un bienfait[1]. C'est un usage ancien dans le royaume qu'on paye au souverain des droits considérables pour son avénement au trône : ce tribut même était exigé autrefois par tous les barons sur leurs vassaux immédiats ; et à mesure que l'autorité royale détruisit les usurpations féodales, ce droit resta uniquement affecté au monarque. Les états généraux de France accordèrent trois cent mille livres à Charles VIII pour son avénement. Cet impôt augmenta toujours depuis, et cependant fut toujours appelé joyeux.

Nous n'avons trouvé ni dans l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais[2], ni dans les articles dont l'exact et savant M. Boucher d'Argis a enrichi l'*Encyclopédie*, quelles sommes Louis XIII et Louis XIV reçurent à cette occasion. Louis XVI apprit à son peuple que son avénement méritait en effet le nom de joyeux, en remettant entièrement ce qu'on lui devait, et en voulant même qu'on expédiât *gratis* à tous les seigneurs des terres leur renouvellement de foi et hommage; ce fut M. l'abbé Terrai qui rédigea cet édit favorable, et c'est par là qu'il termina la carrière pénible de son ministère.

Depuis ce temps, tous les édits et toutes les ordonnances du roi Louis XVI, proposés et signés par M. Turgot furent des monuments de générosité élevés par une sagesse supérieure. On n'avait point encore vu d'édits dans lesquels le souverain daignât enseigner son peuple, raisonner avec lui, l'instruire de ses intérêts, le persuader avant de lui commander : la substance de presque tous les ordres émanés du trône était contenue dans ces mots : « Car tel est notre plaisir. » Louis XVI aurait pu dire : « Car telle est notre sagesse et notre bonté, » si la modestie, toujours compagne de la bienfaisance, lui avait permis ces expressions.

Par quelle singularité faut-il que ce grand exemple de raisonner avec ses sujets en leur donnant ses ordres, et d'être à la fois philosophe et législateur, n'ait été connu qu'aux deux extrémités de notre hémisphère? Il n'y a jusqu'à présent que Louis XVI et l'empereur de la Chine qui aient fait cet honneur aux hommes. L'un et l'autre ont également favorisé l'agriculture, l'un et l'autre ont appris aux grands combien ceux qui prodiguent continuellement leur vie pour nourrir ces grands, et pour servir leur magnificence, doivent être encouragés.

Lorsque dans ces rescrits, dont l'objet est toujours le soulagement du peuple, le maintien de quelques priviléges particuliers a pu échapper à l'âme bienfaisante du roi de France, il s'est bientôt empressé de rétablir par sa justice la balance que sa bonté paternelle avait peut-

1. L'édit du 31 mai 1774, par lequel Louis XVI déclarait renoncer à l'impôt connu sous le nom de joyeux avénement. (ÉD.)

2. *Recherches et considérations sur les Finances de France*, 1758, 2 vol. in-4. (ÉD.)

être fait trop pencher en faveur de la portion du genre humain qui attirait le plus sa compassion. Il ne pouvait jamais franchir les bornes de l'équité rigoureuse que par un excès d'humanité.

Si, dans un si court espace de temps, les besoins toujours renaissants du gouvernement n'ont pas permis de liquider des dettes immenses, quiconque a des yeux voit qu'il n'est pas possible de combler sitôt un abîme qu'on a creusé sans relâche pendant deux siècles. La vertu d'Aristide et l'habileté de Périclès n'y suffisent pas. On sait assez que Louis XIV, en mourant, laissa deux milliards six cent millions de dettes, à 28 livres le marc; ce qui fait presque quatre milliards cinq cents millions de la monnaie d'aujourd'hui. La moitié de cette dette immense avait été causée par la guerre la plus juste; il fallait soutenir le droit légitime de son petit-fils au royaume d'Espagne, la volonté sacrée d'un grand-père, qui n'avait consulté dans son testament que Dieu et la nature; enfin le choix d'une nation respectable qui appelait au trône la famille [1] qui règne aujourd'hui sur l'Espagne, sur les Deux-Siciles, et sur le duché de Parme. Louis XIV cette fois, ruina son royaume pour être juste.

Le fardeau prodigieux que la France supporte s'est encore appesanti sous le règne de son successeur, dont on chérit la mémoire. Louis XV a eu le malheur d'emprunter plus de onze cents millions dans la funeste guerre de 1756; et que n'avait point coûté celle de 1741 ? Une fatalité étrange tournait alors les armes de la France contre une impératrice [2] vertueuse et chère, à qui elle doit aujourd'hui sa félicité. On bénit cette reine aimable et bienfaisante : elle embellit les jours heureux que son époux fait naître; mais le nerf principal de l'État n'en est pas moins affaibli, les finances du royaume n'en sont pas moins épuisées : il y a de l'ordre, de la sagesse; mais cet ordre et cette sagesse ne peuvent consister qu'à payer difficilement les intérêts d'un capital qui épouvante.

Qu'on songe que, dans une situation si accablante, le ministère est encore obligé de réparer les désordres des saisons, de secourir des provinces en proie à des fléaux mortels; de seconder des entreprises dont l'utilité est certaine, mais éloignée, et dont les frais ne peuvent guère être portés par un corps presque expirant sous un poids qui l'opprime.

Cette seule réflexion peut faire comprendre que le ministère des finances est aujourd'hui cent fois plus difficile qu'il ne le fut du temps du grand Colbert. Nous avons eu depuis lui vingt ministres d'une probité incorruptible; mais aucun n'a pu débrouiller le chaos. La France peut se vanter d'avoir porté dans son sein le plus généreux de tous les hommes [3], qui, dans un double ministère, a uni pour jamais la France avec l'Espagne, et a donné la Corse à nos rois. D'autres ont fait du bien dans tous les genres : mais qui liquidera un jour nos dettes ? Ce sera celui qui, ayant médité ces édits, aura l'inébranlable vertu et le génie du ministre qui les a faits.

1. La famille de Bourbon, branche aînée. (ÉD.)
2. Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. (ÉD.)
3. Le duc de Choiseul. (ÉD.)

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

POUR L'ENTIÈRE ABOLITION DE LA SERVITUDE EN FRANCE.

(1775.)

« Regium munus est et monarcha dignum servos « manumittere, servitutis maculam delere, libertos « natalibus restituere, non successibiles facere suc- « cessibiles, incapaces reddere capaces, et intesta- « biles facere testabiles: »

Ferrant, *De Privil. regni Franciæ.*

L'attention du gouvernement sur les progrès de l'agriculture, du commerce, et de la population, nous est un sûr garant de sa faveur dans une affaire dont l'unique objet est d'assurer la propriété des terres et la liberté des mariages. Dans les derniers états généraux, la nation supplia Louis XIII d'abolir les restes honteux de l'esclavage sous lequel gémissaient autrefois presque tous les habitants des campagnes. Le parlement de Paris, secondant les désirs des états, restreint dans toutes les occasions un droit aussi humiliant en lui-même qu'il est contraire à la religion et aux bonnes mœurs; et le règne d'un prince qui réunit à un amour éclairé de la justice le désir de faire le bonheur de ses peuples, nous offre la circonstance la plus favorable pour obtenir enfin l'entière abolition de cette dernière trace des siècles de barbarie.

Les corps ecclésiastiques se sont toujours montrés les plus empressés à s'arroger ce droit odieux de servitude, à l'étendre au delà de ses bornes, et à l'exercer avec plus de dureté. Les moines possèdent la moitié des terres de la Franche-Comté, et toutes ces terres ne sont peuplées que de serfs.

Au sein de la liberté et des plaisirs de la capitale, on aura peine à croire qu'il est encore des Français qui sont de la même condition que le bétail de la terre qu'ils arrosent de leurs larmes, et que leur état se règle par les mêmes lois. Ces Français ne peuvent transmettre à l'héritier de leur sang la terre que leurs travaux ont fertilisée, si cet héritier a cessé pendant une année seulement, dans tout le cours de leur vie, de vivre avec eux sous le même toit, au même feu, et du même pain. Privés de tous les effets civils, ils n'ont la faculté de disposer de leur patrimoine, pas même de leurs meubles, ni par donation, ni par testament; ils n'ont pas non plus la liberté de les vendre dans leurs besoins, pour soulager leur indigence.

Une fille esclave perd irrévocablement en se mariant toute espérance de succéder à son père, lorsqu'elle oublie de coucher la première nuit des noces dans la maison paternelle. Si elle passe cette première nuit dans le logis de son mari, elle en est punie par la perte de ses biens; et souvent on a lancé des monitoires pour savoir si c'était chez son père ou chez son mari qu'elle avait perdu sa virginité.

Le serf, qui est privé de la faculté d'hypothéquer et de vendre son

bien, n'a et ne peut avoir aucune espèce de crédit; il ne peut ni faire des emprunts pour améliorer ses terres, ni se livrer au commerce.

Les femmes qui même apportent à leurs maris une dot en argent n'ont point d'hypothèque sur leurs biens pour sûreté de cette dot.

L'étranger qui viendrait habiter cette contrée barbare, s'il y demeurait une année entière, deviendrait au bout de l'année esclave de plein droit. Toute sa postérité serait éternellement flétrie de la même tache. Les moines rendent les hommes esclaves par prescription; mais ces hommes ne peuvent pas recouvrer leur liberté par le même moyen.

Cependant ces moines prétendent justifier cet abominable usage. Ils répandent partout que les serfs sont les plus heureux de tous les hommes, et que les terres serves sont les plus peuplées.

Mais ce n'est pas à un gouvernement éclairé qu'ils persuaderont que le moyen de rendre les hommes heureux est de les rendre esclaves. On n'encourage pas les hommes au mariage en les dépouillant du patrimoine de leurs pères, en ne leur laissant que la perspective de transmettre à leurs enfants le même esclavage et la même misère.

A qui fera-t-on croire que la France est moins opulente depuis ses affranchissements généraux qu'elle ne l'était lorsque la servitude faisait la condition commune des habitants de la campagne? que la Pologne et la Russie, où les paysans sont serfs, sont plus heureuses que la Suisse, l'Angleterre, et la Suède, où ils sont libres?

Les moyens par lesquels cette servitude se trouve aujourd'hui établie sont aussi odieux que la servitude elle-même. Ici ce sont des moines qui ont fabriqué de faux diplômes pour se rendre maîtres de toute une contrée, et en asservir les habitants; là d'autres moines n'ont établi l'esclavage qu'en trompant de pauvres cultivateurs par de fausses copies de titres anciens, qu'en faisant croire à des peuples ignorants que des titres de franchise étaient des titres de servitude. Cette fraude est devenue sacrée au bout d'un certain temps. Les moines ont prétendu qu'une ancienne injustice ne pouvait pas être réformée, et cette prétention a été quelquefois accueillie dans des tribunaux, dont les membres n'oubliaient pas qu'ils avaient eux-mêmes des serfs dans leurs terres sans avoir de meilleurs titres.

Cette servitude, connue sous le nom de *mainmorte* ou de *taillabilité*, subsiste encore en Franche-Comté et dans le duché de Bourgogne, en Champagne, dans l'Auvergne, et dans la Marche.

On peut, en l'abolissant, dédommager les seigneurs de deux manières : ou fixer une indemnité en argent, et permettre aux communautés de faire des emprunts, et de vendre les communaux qui leur sont inutiles; ou changer la mainmorte en d'autres redevances.

Le premier plan a été adopté par le feu roi de Sardaigne, qui a affranchi toutes les terres de la Savoie de la mainmorte réelle et personnelle par deux édits, l'un du mois de janvier 1762, l'autre du mois de décembre 1771.

Le second fut proposé sur la fin du siècle dernier par l'illustre premier président de Lamoignon. Voici ce projet, auquel on a pris la liberté d'ajouter quelques articles nécessaires.

Projet d'affranchissement. — ARTICLE I. Nous voulons, à l'exemple du roi saint Louis, notre aïeul, et de plusieurs autres rois nos prédécesseurs, en accordant à tout notre royaume ce qu'ils ont donné seulement pour quelques endroits particuliers, que tous nos sujets soient libres, et de franche condition, sans tache de servitude personnelle et réelle, que nous abolissons dans toutes les terres et pays de notre obéissance, sans qu'à cause du présent affranchissement les seigneurs puissent prétendre aucun droit en vertu des coutumes auxquelles nous avons spécialement dérogé et dérogeons.

ART. II. Ne seront tenus nos sujets à aucun devoir de qualité servile, soit par droit de suite, de fort mariage, communion, commise, échute ou autres manières quelconques.

ART. III. Pourront nosdits sujets se marier librement, établir et transférer leurs domiciles, disposer de tous leurs biens et facultés, entrevifs ou à cause de mort, ou les laisser *ab intestat* à leurs héritiers légitimes en ligne directe et collatérale, et généralement ordonner de leurs personnes et facultés selon l'ordre établi par les coutumes et les ordonnances pour les personnes et les biens libres.

ART. IV. Pour aucunement récompenser les seigneurs qui auront titres valables ou possessions légitimes du préjudice qu'ils peuvent ressentir à cause dudit affranchissement, toutes les fois que les héritages qui se trouveront, au jour de la publication des présentes, affectés de la condition civile, changeront de main par succession collatérale, disposition entre-vifs ou testamentaire, échange, vente, et par quelque autre manière que ce soit, autre que par donation et succession en ligne directe ascendante et descendante, et au premier degré de la ligne collatérale, il sera payé au seigneur, par le nouveau tenancier, un droit de lods à raison du sixième denier du prix des ventes et du retour des échanges, et, dans les autres cas, au douzième denier sur le pied de la valeur des héritages au denier vingt; le tout sans préjudice des redevances, et autres prestations annuelles, si aucunes sont dues au seigneur par titres et déclarations anciennes.

ART. V. Ne seront réputées légitimes les possessions qui se trouveraient contraires aux titres primitifs, et dans lesquels le droit de mainmorte ne se trouvera pas taxativement énoncé.

Ne seront pareillement réputés titres valables que ceux portant concession des terrains sous la condition expresse de mainmorte, ou, à ce défaut, des reconnaissances géminées passées par les deux tiers au moins des habitants des communautés où il y a généralité de mainmorte, et revêtues d'ailleurs de toutes les formalités prescrites par les lois, coutumes, ou ordonnances pour la validité de semblables actes.

ART. VI. Les corps, communautés, et gens d'Église, ne pourront exercer aucun droit de retraite ou de retenue, dans le cas de vente ou autrement, sur les fonds affranchis en vertu du présent édit.

Si donnons en mandement à.... que ces présentes ils aient à faire registrer, publier et observer, nonobstant tous arrêts, jugements, coutumes, ordonnances, actes, traités, transactions ou autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons spécialement dérogé.

N. B. M. le premier président de Lamoignon avait adjugé aux seigneurs un lods au douzième dans tous les cas de successions collatérales; mais il serait encore bien dur de faire payer un lods au frère qui succède à son frère. Pour dédommager les seigneurs, on peut régler les lods, en cas de vente, au sixième du prix, et dans tous les autres cas de mutation au douzième, les successions directes et les collatérales au premier degré exceptées.

A M.***,

SUR LES ANECDOTES.

(1775.)

C'est un petit mal, il est vrai, monsieur, qu'on ait attribué au pape Ganganelli et à la reine Christine des lettres que ni l'un ni l'autre n'ont pu écrire. Il a longtemps que des charlatans trompent le monde pour de l'argent. On doit y être accoutumé depuis que le grave historien Flavius Josèphe nous a certifié[1] qu'on voyait encore de son temps un bel écrit du fils de Seth, c'est-à-dire d'un propre petit-fils d'Adam, sur l'astrologie; qu'une partie de ce livre était gravée sur une colonne de pierre, pour résister à l'eau quand le genre humain périrait par le déluge; et l'autre partie, sur une colonne de brique, pour résister au feu quand l'incendie universel détruirait le monde. On ne peut dater de plus haut les mensonges par écrit. Je crois que c'est l'abbé de Tilladet qui disait: « Dès qu'une chose est imprimée, pariez, sans l'avoir lue, qu'elle n'est pas vraie; je serai toujours de moitié avec vous, et ma fortune est faite. » Que voulez-vous en effet qu'on pense de tous ces libelles sans nombre, de ces ana, de ces satires de la cour, qui amusent et fatiguent la France depuis le temps de la Ligue jusqu'à la Fronde, et depuis la Fronde jusqu'à nos jours?

C'est encore pis chez nos voisins; il y a cent ans que la moitié de l'Angleterre écrit contre l'autre.

Un Mathusalem qui passerait toute sa vie à lire n'aurait pas le temps de parcourir la centième partie de ces sottises. Elles tombent toutes dans le mépris, mais non pas dans l'oubli. Vous trouvez des curieux qui rassemblent ces vieux fatras, et qui croient avoir des monuments de l'histoire; comme on voit des gens qui ont des cabinets de papillons et de chenilles, et qui se croient des Plines.

De quels faits peut-on être un peu instruits dans l'histoire de ce monde? des grands événements publics que personne n'a jamais contestés. César a été vainqueur à Pharsale, et assassiné dans le sénat. Mahomet II a pris Constantinople. Une partie des citoyens de Paris a massacré l'autre dans la nuit de la Saint-Barthélemy. On ne peut en

1. *Antiq. jud.*, I, II. (ÉD.)

douter; mais qui peut pénétrer les détails? On aperçoit de loin la couleur dominante; les nuances échappent nécessairement.

Voulez-vous croire tout ce que vous dit Tacite, parce que son style vous plaît et vous subjugue? Mais de ce qu'on sait plaire, il ne s'ensuit pas qu'on ait dit toujours la vérité. Vous êtes un peu malin, et vous aimez un auteur plus malin que vous. Tacite a beau nous dire, au commencement de son *Histoire*[1], qu'il faut éviter l'adulation et la satire, qu'il n'aime ni ne hait les empereurs dont il parle; je lui répondrais : « Vous les haïssez parce que vous êtes né Romain, et qu'ils ont été souverains; vous vouliez les faire haïr du genre humain dans leurs actions les plus indifférentes. Je ne veux justifier Domitien envers vous ni envers personne; mais pourquoi semblez-vous faire un crime à cet empereur d'avoir envoyé de fréquents courriers[2] s'informer de la santé d'Agricola, votre beau-père, dans sa dernière maladie? Pourquoi cette marque d'amitié, ou du moins d'attention, ne vous semble-t-elle qu'un désir secret de se réjouir plus tôt de la mort d'Agricola? Je pourrais opposer au portrait affreux que vous faites de Tibère, et aux horreurs mémorables que vous en rapportez, les éloges que lui donne le juif Philon[3], plus ennemi encore que vous des empereurs romains; je pourrais même, en abhorrant Néron autant que vous le détestez, vous embarrasser sur le projet longtemps suivi de tuer sa mère Agrippine[4], et sur la trirème inventée pour la noyer. Je vous exposerais mes doutes sur l'inceste[5] dans lequel cette Agrippine voulait engager son fils, dans le temps même que Néron se disposait à l'assassiner; mais je ne suis pas assez hardi pour ôter un crime à Néron, et pour disputer contre Tacite. »

Il me suffit, monsieur, de vous dire que si on peut former tant de doutes sur l'histoire des premiers empereurs romains, si bien écrite par tant de contemporains illustres, on doit à plus forte raison se défier de tout ce que des barbares sans lettres ont écrit pour des peuples encore plus barbares et plus ignorants qu'eux.

Dites-moi comment le galimatias asiatique sur l'astrologie, l'alchimie, la médecine du corps et de l'âme, a fait le tour du monde et l'a gouverné.

MÉMOIRE A M. TURGOT.

(1776.)

Le petit pays de Gex n'a que dix lieues de surface. La terre n'y rend que trois pour un, et le tiers du pays est en marécages.

Cependant, sans compter environ soixante et deux mille livres qu'il paye au roi par année en taille, capitation, vingtième, etc., il donne à la ferme générale, à commencer du 1er janvier 1776, trente mille

1. Tacite, *Histoires*, I, I. (ÉD.) — 2. Id., *Vie d'Agricola*, XLIII. (ÉD.)
3. *De virtutibus et legatione ad Caium.* (ÉD.)
4. Tacite, *Annales*, XIV, III. (ÉD.) — 5. Id., *Ibid.*, II. (ÉD.)

ncs. Les registres des droits du domaine se montent, année com-
ne, à plus de vingt mille livres.
.insi ce pays aride et presque incultivable, de dix lieues carrées,
yant aucun commerce, et n'étant point soumis au droit des aides,
rnit à la ferme générale cinquante mille francs par an.
i la France, dont l'étendue est d'environ quarante mille lieues car-
s, était aussi stérile que le pays de Gex, aussi privée de commerce;
lle ne payait point d'aides, et si chaque terrain de même étendue
le pays de Gex payait à la ferme cinquante mille francs, il est
r que la ferme aurait de ce seul article deux cents millions de re-
u : elle en rend au roi environ cent trente; ses frais et son profit
ent à soixante et huit millions.
lais le royaume étant environ trois fois plus riche, trois fois mieux
ivé, trois fois plus commerçant que le petit pays de Gex, doit pro-
lement fournir à la ferme trois fois davantage à proportion.
uand la ferme ne tirerait du royaume entier qu'une fois plus à
portion qu'elle tire du pays de Gex, il paraît qu'elle tirerait de la
nce quatre cents millions.
éduisons ces quatre cents millions à trois cents : voilà donc une
me énorme de trois cents millions que la ferme recueillerait en
onçant à la gabelle et au tabac, comme elle y a renoncé avec nous.
paraît donc que le roi ne retire pas de la France ce qu'il en pour-
tirer, quoique les peuples soient surchargés d'impôts.
n a donc lieu de présumer que l'intention du ministère est d'enri-
le roi et l'État, en simplifiant la recette et en soulageant le
ple.
n voici un exemple et une preuve. Nos dix lieues carrées payent à
résent trente mille francs à la ferme, et se pourvoient de sel où
s peuvent.
e suppose que Sa Majesté nous permettra de prendre du sel à Pec-
en Languedoc : nous en ferons venir cinq mille minots, tant pour
re consommation que pour la santé de nos bestiaux et pour l'en-
is de nos terres, lesquelles étant d'une nature de terre à pot seraient
ilisées par le sel même, malgré l'ancien préjugé qui a fait du sel
ymbole de la stérilité [1].
i le roi nous laissait prendre cinq mille minots à Peccais, nous
hèterions du roi dix sous le quintal, comme les fermiers généraux.
si un pays de dix lieues de surface fournirait au roi, pour le seul
at du sel, deux mille cinq cents livres; et la France entière,
tre mille fois plus étendue que le pays de Gex, en achèterait pour
millions : et ce seul objet rendrait à la culture de la terre une ar-
e immense de commis.
n ose croire que le ministère agit dans cette vue, et prépare toutes
opérations suivant son grand principe de rendre la recette moins
reuse, et de faire passer dans les coffres du roi les contributions
sujets avec les moindres frais possibles.

[1] *Deutéronome*, XXIX, 23. (ÉD.)

Ceux qui ne peuvent entrevoir que de loin une faible partie de ces projets les bénissent et les admirent : que feront ceux qui en sont les témoins?

PRIÈRES ET QUESTIONS

ADRESSÉES A M. TURGOT, CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

(1776.)

I. Les détachements de l'armée des fermiers généraux, ayant eu ordre de décamper le 1er de janvier 1776, ont parcouru tout le pays de Gex du 1er de janvier au 6 du mois, sont entrés à force ouverte dans les maisons des habitants, les ont attaqués sur les grands chemins, en ont conduit plusieurs en prison les fers aux mains, et les ont rançonnés comme en pays ennemi. On demande si, ces vexations étant attestées par les curés de chaque paroisse et les procès-verbaux étant présentés, monseigneur le contrôleur général permettra que l'argent extorqué par les commis de la ferme soit rendu par les états aux parties lésées, et retenu sur les trente mille livres qui doivent être payées à la ferme.

II. La république de Genève est prête à fournir mille minots de sel au pays de Gex, en cas que monseigneur le contrôleur général veuille bien signer que le roi ne désapprouve point ce secours passager que Genève consent de nous donner.

III. Les états du pays de Gex demandent à acheter deux mille minots par année des fermiers généraux, au même prix que le Valais achète son sel. La ferme ne peut craindre que ces deux mille minots soient reversés en fraude dans les pays voisins sujets à la gabelle, puisqu'il nous en faut environ quatre ou cinq mille minots, tant pour la consommation journalière des ménages, que pour la salaison des fromages et des porcs, pour donner à tous les bestiaux, et même pour améliorer nos terres trop glaiseuses.

IV. Monseigneur le contrôleur général aimerait-il mieux nous permettre de faire acheter du sel à Peccais au même prix que la ferme l'achète du roi, et de le faire venir nous-mêmes à nos frais?

V. Dans la répartition que nous ferons pour l'imposition de l'indemnité des trente mille livres à la ferme générale, et pour l'heureuse abolition des corvées, sera-t-il permis d'y comprendre les locataires, cabaretiers, qui sont en assez grand nombre, et les autres locataires qui font commerce de bijouteries et de montres, quoiqu'ils n'aient pas de fonds territoriaux?

VI. La ferme générale ne retirant plus à Versoi, frontière de France, le petit droit de transit pour les marchandises venant de Genève, de Suisse et d'Allemagne, et n'allant point en France, sera-t-il permis au pays de Gex de percevoir à son profit ce petit droit, qui n'est payé que par des étrangers?

VII. La tannerie étant presque entièrement tombée en France, et le pays de Gex ne possédant plus que trois tanneurs, Henri IV ayant

mpté ce pays de l'impôt sur la marque de cuirs, monseigneur le
ıtrôleur général aura-t-il la bonté de maintenir cette exemption?
VIII. La liberté du commerce des blés étant établie dans tout le
aume, les commis du pays de Gex, retirés tous sur la frontière de
te petite province par delà le fort de l'Écluse, se sont avisés d'ar-
er tous les blés qui venaient du Bugey et de la Franche-Comté à
. Le maire et subdélégué de Gex leur a écrit que l'intention du
ıistère était que tous les grains passassent librement. Monseigneur
ontrôleur général est supplié de vouloir bien nous faire donner un
re par écrit pour laisser passer au fort de l'Écluse, et par toutes
autres frontières, notre blé, notre bois, et notre comestible, at-
du que, le 11 du mois, ils ont rançonné tous les paysans qui ap-
taient du beurre, des œufs et du bois. Le pays se flatte que mon-
gneur voudra bien lui faire justice.

SUPPLIQUE A M. TURGOT.

(1776.)

Les habitants de la vallée de Chézeri et de Lelex au mont Jura,
ntière du royaume, représentent très-humblement qu'ils sont serfs
moines bernardins établis à Chézeri;
Que leur pays appartenait à la Savoie, avant l'échange de 1760;
Que le roi de Sardaigne, duc de Savoie, abolit la servitude en 1762,
qu'ils ne sont aujourd'hui esclaves des moines que parce qu'ils sont
venus Français.
Ils informent monseigneur que, tandis qu'il abolit les corvées en
ance, le couvent des bernardins de Chézeri leur ordonne de travail-
par corvées aux embellissements de cette seigneurie, et leur im-
se des travaux qui surpassent leurs forces, et qui ruinent leur santé.
Ils se jettent aux pieds du père du peuple.

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE GEX,

DU 14 MARS 1776,

A MONSEIGNEUR LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL.

I. Les syndics et adjoints des trois ordres du pays de Gex, extraor-
ıairement assemblés, pénétrés de la plus respectueuse reconnais-
ıce pour les bontés de monseigneur le contrôleur général, ont
mmencé, dès aujourd'hui, à travailler à la répartition des 30 000 liv.
posées pour l'indemnité de la ferme générale, et à régler les contri-
tions sur les possesseurs de fonds, selon les ordres du roi.
II. Ils n'insistent point sur l'extrême pauvreté du pays, dont les

terres labourées ne produisent que trois pour un dans les meilleures années, et dont la culture est si à charge aux habitants, que, depuis l'année 1685, le pays a quatre-vingt-trois charrues de moins qu'il n'en avait auparavant.

Il s'occupe aussi de l'imposition d'une taxe sur les terres, pour payer la confection des grands chemins, et pour remplacer les corvées, dont la suppression est un des plus grands bienfaits du ministère.

III. Ces deux objets importants et dispendieux, joints aux autres charges immenses de cette petite province, la réduiraient à l'état le plus misérable, si le ministère n'avait la bonté de lui accorder les deux mille minots de sel de Peccais, et mille minots de sel rouge qui restent encore dans les magasins de la ferme générale à Gex, lesquels trois mille minots monseigneur le contrôleur général a bien voulu leur promettre.

IV. Les susdits syndics et adjoints des trois ordres, ayant vu la lettre du 4 mars de M. de Fargès, intendant du commerce, par laquelle on les flatte que le ministère serait disposé à diminuer la somme de 30 000 livres imposée sur le petit pays de Gex, ou à faire payer à l'industrie une partie de cette somme, s'en rapportent aveuglément à la décision de monseigneur le contrôleur général, et n'ont d'autre volonté que la sienne. Mais s'il leur permettait d'opter, et si la part de l'imposition sur l'industrie allait à 6000 livres, ils supplieraient le ministre de diminuer ces 6000 livres sur l'indemnité stipulée en faveur des fermiers généraux, plutôt que d'alarmer les manufacturiers par une taxe. Ils croiraient, en cela, se conformer aux intentions de monseigneur le contrôleur général, qui semble vouloir augmenter le prix des terres en leur faisant porter le fardeau; et ils espéreraient que leur sol, tout ingrat qu'il est, étant enfin mieux cultivé, pourrait rapporter un peu davantage. On ne veut que travailler, et payer le roi.

V. Les états demandent à qui il faudra remettre le prix de l'indemnité. Le pays est si pauvre, que les états ne pourraient subvenir aux frais immenses d'épices, droits de correcteurs, travail de procureurs, etc., etc., s'il fallait qu'ils comptassent à la chambre des comptes. Ils supplient monseigneur le contrôleur général de les en dispenser, ou du moins d'ordonner qu'ils compteront sans frais.

VI. Les tanneurs de l'intérieur du pays de Gex sont prêts à payer les droits, en faisant entrer leurs cuirs en France, et demandent à être, comme les autres communautés, sur le pied de province étrangère.

VII. Les états ayant considéré que monseigneur le contrôleur général, dans le premier article de la réponse dont il les honore, dit « que l'on ne pourrait affranchir Lelex sans affranchir aussi Chézeri et quelques autres lieux le long de la Valserine[1], » représentent que

1. Il paraît que les riverains de la Valserine n'obtinrent pas ce qu'ils demandaient, et qu'on se borna à affranchir le pays de Gex proprement dit. Aujourd'hui même l'affranchissement du régime des douanes n'a lieu que pour cette ancienne petite province, séparée de la France par le sommet du Jura. La *Gazette des tribunaux* rapporte, dans sa feuille du 30 janvier 1827, un jugement

st ce que les habitants de Chézeri demandent; qu'ils en ont parlé et ·it plusieurs fois à celui qui a l'honneur de rédiger ce présent mé- ıire, et que cet accroissement d'affranchis, qui payeraient une taxe ıportionnée, répondrait aux vues du ministère, en faisant voir 'un canton délivré de la gabelle peut être plus utile au roi qu'un ıton chargé de ce fardeau, et troublé par les commis des fermes. En ɜt, l'asservissement de Lelex et de Chézeri à la gabelle et aux traités la ruine de tout commerce, et très-préjudiciable à la ferme, qui obligée d'entretenir un grand nombre de commis pour recevoir s-peu. Il serait nécessaire de fixer les limites de ce canton et de la nté : on peut y envoyer deux ingénieurs.

VIII. Ils représentent que la Suisse nous fait payer le droit de nsit chez elle, et Genève le droit de halle. Si le pays de Gex pouvait tenir le payement du transit des Suisses et des Génevois, il serait peu soulagé; et les Suisses ne seraient point vexés, puisque ce oit très-modique est établi depuis plus de cent ans. *Nota bene* que droit de transit n'est que pour l'Allemagne et l'Italie, et non pour France.

Ils attendent les ordres de monseigneur le contrôleur général sur s huit chefs, avec autant de respect que de reconnaissance.

CASTIN, syndic du clergé; DE SAUVAGE, syndic de la noblesse; le comte DE LAFORÊT, FABRI, ÉMERI, PERRAULT DE BUK, MÉGARD, VOLTAIRE, *pour les absents.*

Immédiatement après cette délibération, on a fait afficher l'entretien ːs chemins au rabais : c'est un ouvrage indispensable qui presse; et ı présentera à M. l'intendant le marché qu'on aura fait, afin que les ıvriers soient payés sur ses ordonnances.

A M. TURGOT.

(1776.)

Ferney, 29 mars 1776.

Monseigneur le contrôleur général permettra-t-il au vieux malade de erney toutes ses témérités? il les fait les plus courtes qu'il peut. Il sait ı'il ne faut pas bourdonner aux oreilles d'une tête occupée du bien ıblic.

On lui a parlé de deux mille huit cents minots de sel de Peccais; ıais il n'ose en parler, il ne présente que son profond respect et sa ːconnaissance.

— Le sieur Sédillot père, âgé de quatre-vingt-dix ans, a géré,

ındu à Bourg sur appel, lequel a décidé qu'une saisie de tissus prohibés avait té valablement faite en deçà du fort de l'Écluse, en se rapprochant du pont de elliegarde. (*Note de M. Clogenson.*)

pendant près de soixante ans, l'emploi de receveur du grenier à sel à Gex.

Son fils l'exerce avec lui depuis vingt ans; ils sont tous deux gentilshommes. Ils ont sacrifié sans peine leurs intérêts et ont perdu leur place pour le bien de la province. Ils implorent la protection de Mgr le contrôleur général.

— Le sieur Rouph, procureur du roi à Gex, père de dix enfants, acheta, en 1767, l'office de contrôleur au grenier à sel de Gex, sous le nom de Duprez, lequel est décédé. Il a payé pour cet office, et pour les différentes taxations, huit mille sept cent onze livres.

Il espère que Mgr le contrôleur général daignera ordonner qu'il soit remboursé, en justifiant de ses titres.

LETTRES

CHINOISES, INDIENNES ET TARTARES,

A M. PAUW PAR UN BÉNÉDICTIN.

(1776.)

LETTRE I. — *Sur le poëme de l'empereur Kien-long.*

Je prenais du café chez M. Gervais dans la ville de Romorantin, voisine de mon couvent : je trouvai sur son comptoir un paquet de brochures intitulé *Moukden, par Kien-long*[1]. « Quoi ! lui dis-je, vous vendez aussi des livres ? — Oui, mon révérend père ; mais je n'ai pu me défaire de celui-ci ; on l'a rebuté comme si c'était une comédie nouvelle. — Est-il possible, monsieur Gervais, qu'on soit si barbare dans une capitale où il y a un libraire et trente cabaretiers ? Savez-vous bien ce que c'est que ce Kien-long qu'on néglige tant chez nous ? Apprenez que c'est l'empereur de la Chine et de la Tartarie, le souverain d'un pays six fois plus grand que la France, six fois plus peuplé et six fois plus riche. Si ce grand empereur sait le peu de cas qu'on fait de ses vers dans votre ville (comme il le saura sans doute, car tout se sait), ne doutez pas que, dans sa juste colère, il ne nous détache quelque armée de cinq cent mille hommes dans vos faubourgs. L'impératrice de Russie Anne était moins offensée quand elle envoya contre vous une armée en 1736[2] : son amour-propre n'était point si cruellement outragé ; on n'avait point négligé ses vers : vous savez ce que c'est que *genus irritabile vatum*.

— Hélas ! me dit M. Gervais, il y a quatre ans que j'avais cette brochure dans ma boutique, sans me douter qu'elle fût l'ouvrage d'un si grand homme. » Alors il ouvrit le paquet, il vit qu'en effet c'était un poëme du présent empereur de la Chine, traduit par le R. P. Amiot, de la compagnie de Jésus ; il ne douta plus de la vengeance ; il se ressouvenait combien cette compagnie de Jésus avait été réputée dangereuse, et il la craignait encore, toute morte qu'elle était. Nous lûmes ensemble le commencement de ce poëme. M. Gervais a du sens et du goût ; et s'il avait été élevé dans une autre ville, je crois qu'il aurait été un excellent homme de lettres : nous fûmes frappés d'un égal étonnement. J'avoue que j'étais charmé de cette morale tendre, de cette vertu bienfaisante, qui respire dans tout l'ouvrage de l'empereur. « Comment, disais-je, un homme chargé du fardeau d'un si vaste royaume a-t-il pu trouver du temps pour composer un poëme ? Comment a-t-il eu un cœur assez bon pour donner de telles leçons à cent cinquante millions d'hommes,

1. *Éloge de la ville de Moukden, poëme chinois, composé par l'empereur Kien-long*, traduit en français (par le P. Amiot), 1770. (ÉD.)

2. En 1747. (ÉD.)

et assez de justesse d'esprit pour faire tant de vers sans faire danser les montagnes, sans faire enfuir la mer, sans faire fondre le soleil et la lune? Mais comment une nation aussi vive et aussi sensible que la nôtre a-t-elle pu voir ce prodige avec tant d'indifférence? Auguste, il est vrai, aussi grand seigneur que Kien-long, était homme de lettres aussi; il composa quelques vers; mais c'étaient des épigrammes bien libertines : il ne savait s'il coucherait avec Fulvie, femme d'Antoine, ou avec Mannius.

Quid, si me Mannius oret
Pædicem, faciam? Non puto, si sapiam.

« Voici un empereur plus puissant qu'Auguste, plus révéré, plus occupé, qui n'écrit que pour l'instruction et pour le bonheur du genre humain. Sa conduite répond à ses vers : il a chassé les jésuites[1], et il n'a gardé de cette compagnie que deux ou trois mathématiciens : cependant, quelque cher qu'il doive nous être, personne n'a parlé sérieusement de son poëme; personne ne le lit, et c'est en vain que M. de Guignes s'est donné la peine de le joindre à l'histoire intéressante de Gog et de Magog, ou des Huns. Je vois que, dans notre petit coin de l'Occident, nous n'aimons que l'opéra-comique et les brochures.

— Mais, répondit M. Gervais, si on ne lit pas le beau *poëme de Moukden* composé par l'empereur Kien-long, n'est-ce pas qu'il est ennuyeux? Quand un empereur fait un poëme, il faut qu'il nous amuse; je dirais volontiers aux monarques qui font des livres : « Sire, écrivez « comme Jules César, ou comme un autre héros de ce temps-ci, si vous « voulez avoir des lecteurs. »

Je répondis à M. Gervais que l'empereur de la Chine ne pouvait avoir le bonheur d'être né Français et d'avoir été baptisé à Romorantin; que la terre, toute petite planète qu'elle est par rapport à Jupiter et à Saturne, est pourtant fort grande en comparaison de la généralité d'Orléans, dans laquelle notre ville est enclavée. « Songez, lui dis-je, que la Tartarie orientale et occidentale sont des régions immenses, d'où sont sortis les conquérants de presque tout notre hémisphère. Kien-long le Tartaro-Chinois est le premier bel esprit qui ait fait des vers en langue tartare. Le savant et sage P. Parennin, qui demeura trente ans à la Chine, nous apprend qu'avant cet empereur Kien-long les Tartares ne pouvaient faire des vers dans leur langue, et que lorsqu'ils voulaient traduire des vers chinois, ils étaient obligés de les traduire en prose[2], comme nous faisions du temps des Dacier.

« Kien-long a tenté cette grande entreprise; il y a réussi; et cependant il en parle avec autant de modestie que nos petits poëtes étalent d'orgueil et d'impertinence. « L'application et les efforts suppléeront-« ils, dit-il, aux talents qui me manquent? » Cette humilité n'est-elle pas touchante dans un poëte qui peut ordonner qu'on l'admire sous peine de la vie?

1. Ce n'est point Kien-long qui a chassé les jésuites de la Chine, mais son prédécesseur Young-tching. (ÉD.)
2. Voy. le tome IV de la Collection du P. Duhalde, p. 85, édition de Hollande.

Sa Majesté impériale s'exprime sur lui-même avec autant de modes-
ue sur ses vers; et c'est ce que je n'ai point encore vu chez nous.
ez comme au lieu de dire : « Nous avons fait ces vers *de notre cer-
ine science, pleine puissance, et autorité impériale,* » il est dit,
e 34 du prologue ou de la préface de l'empereur : « L'empire ayant
:é transmis à ma petite personne, je ne dois rien oublier pour tâcher
ɜ faire revivre la vertu de mes ancêtres; mais je crains avec raison
ɜ ne pouvoir jamais les égaler. »
[. Gervais m'interrompit à ces mots, que je prononçais avec une
lresse respectueuse. Il grommelait entre ses dents : « La modestie de
ɜage empereur ne l'empêche pourtant pas d'avouer ingénument que
ɔetite personne descend en ligne directe d'une vierge céleste[1], sœur
ette de Dieu, laquelle fut grosse d'enfant pour avoir mangé d'un
t rouge. Cette généalogie, ajoute M. Gervais, peut inspirer quelque
oût.
– Cela peut révolter, lui répondis-je, mais non pas dégoûter; de pa-
s contes ont toujours réjoui les peuples; la mère de Gengis était
: vierge qui fut grosse d'un rayon du soleil. Romulus, longtemps
aravant, naquit d'une religieuse sans qu'un homme s'en mêlât. Que
ierdrions-nous, nous autres compilateurs, et où en serait notre
diplomatique, si nous n'avions pas des traits d'histoire de cette
:e à débrouiller? Réduisez l'histoire à la vérité, vous la perdez :
t Alcine dépouillée de ses prestiges, réduite à elle-même. Songez
lleurs que le *poëme de Moukden* n'a pas été fait pour nous, mais
r les Chinois.
– Eh bien donc! me répondit M. Gervais, qu'on le lise à la Chine. »

TRE II. — *Réflexions de dom Ruinart sur la vierge dont l'empereur Kien-long descend.*

e rendis hier compte de cette conversation au savant dom Ruinart,
n confrère, qui me parla ainsi : « Vous avez eu tort de nier les
ches de la vierge céleste et de son fruit rouge; vous pourrez bientôt
r à la Chine remplacer les révérends pères jésuites; vous courez de
nds risques si on sait que vous avez douté de la généalogie de l'em-
eur Kien-long. L'aventure de sa grand'mère est d'une vérité incon-
table dans son pays; elle doit donc être vraie partout ailleurs. Car
in, qui peut être mieux informé de l'histoire de cette dame que
petit-fils? l'empereur ne peut être ni trompé ni trompeur. Son
me est entièrement dépourvu d'imagination; il est clair qu'il n'a
n inventé : tout ce qu'il a dit sur la ville de Moukden est purement
idique; donc ce qu'il raconte de sa famille est véridique aussi. J'ai
ncé dans mes livres des choses non moins extraordinaires; l'histoire
mes sept pucelles d'Ancyre, dont la plus jeune avait soixante et dix
, condamnées toutes à être violées, approche assez de votre pucelle
fruit rouge[2].

1. *Poëme de Moukden* ou *Mougden*, p. 13. — 2. *Ibid.*, p. 13.
Voy. l'*Histoire des sept vieilles Pucelles d'Ancyre*, du *Cabaretier Théodote*,

« J'ai rapporté des prodiges encore plus merveilleux, mais je les ai démontrés; car j'ai affirmé les avoir copiés sur des manuscrits qui étaient cachés dans plus d'un de nos couvents au XVIe siècle : or, quelques pages de ces manuscrits étaient conformes les unes aux autres; donc rien n'était plus authentique, *car cela n'était pas fait de concert.* Il y a eu des gens de col roide que je n'ai pu persuader : ils ont eu l'assurance de dire que ce n'est pas assez, pour constater un fait arrivé il y a vingt ou trente siècles, de le trouver écrit sur un vieux papier du temps de Rabelais, dans une ou deux de nos abbayes; qu'il faut encore que ce fait ne soit pas entièrement absurde. Un tel raisonnement pourrait introduire trop de pyrrhonisme dans la *Manière d'étudier l'histoire* de l'abbé Lenglet. On finirait par douter de la gargouille de Rouen et du royaume d'Yvetot : il y a des opinions auxquelles il ne faut jamais toucher; et, pour vous expliquer en deux mots tout le mystère, il est absolument égal, pour la conduite de la vie, qu'une chose soit vraie ou qu'elle passe pour vraie. »

Ce discours de dom Ruinart me parut profond et d'une grande utilité : cependant je sentais qu'il y a dans le cœur humain un sentiment encore plus profond qui nous inspire l'aversion d'être trompés. Qu'un voyageur me raconte des choses merveilleuses et intéressantes, il me fait grand plaisir pour un moment : vient-on me faire voir que tout ce qu'il m'a dit est faux, je suis indigné contre le hâbleur. Il y a des gens à qui je ne pardonnerai de ma vie de m'avoir trompé dans ma jeunesse.

Je sais fort bien qu'il est nécessaire que je sois trompé à tous les moments par tous mes sens; il faut qu'un bâton me paraisse courbe dans l'eau, quoiqu'il soit très-droit; que le feu me semble chaud, quoiqu'il ne soit ni chaud ni froid; que le soleil, un million de fois plus gros que notre planète, soit à nos yeux large de deux pieds; qu'il semble plus grand à notre horizon qu'au zénith, selon les règles données par l'astronome Hook. La nature nous fait une illusion continuelle; mais c'est qu'elle nous montre les choses, non comme elles sont, mais comme nous devons les sentir. Si Pâris avait vu la peau d'Hélène telle qu'elle était, il aurait aperçu un réseau gris jaune, inégal, rude, composé de mailles sans ordre, dont chacune renfermait un poil semblable à celui d'un lièvre; jamais il n'aurait été amoureux d'Hélène. La nature est un grand opéra, dont les décorations font un effet d'optique. Il n'en est pas de même dans le faire et dans le raisonner; nous voulons qu'on ne nous trompe ni dans les marchés qu'on fait avec nous, ni en histoire, ni en philosophie, ni en chimie, etc.

Quand j'y pense, je me défie un peu de dom Ruinart, mon confrère, tout savant bénédictin qu'il est. J'ai même quelque scrupule (s'il m'est permis de le dire) sur *le Pédagogue chrétien* du R. P. d'Outreman, jésuite; sur *la Légende dorée* du révérendissime père en Dieu Voragine, et même sur les épouvantables prodiges de feu M. l'abbé Pâris

du *Curé Fronton*, et du *Cavalier céleste*, dans les *Actes sincères de dom Ruinart*, t. I, p. 531 et suivantes. Voy. aussi le jésuite Bollandus; et voyez comme tout est de cette force dans ces auteurs sincères.

et sur les vampires de dom Calmet. J'ai une violente passion de m'instruire dans ma jeunesse; on dit que cela sert beaucoup quand on est vieux. Si je pouvais voyager, je ferais le tour du monde. Je voudrais m'aller faire mandarin à la Chine, comme les jésuites; mais les bénédictins disent qu'ils sont trop bien chez eux pour en sortir. Ne pouvant donc prendre cet essor, je lis tous les voyages qui me tombent sous la main, et la lecture fait sur moi cet effet si commun de me jeter dans de continuelles incertitudes.

Je sais bien que le démon Asmodée est enchaîné dans la Haute-Égypte; mais je doute que Paul Lucas lui ait parlé, l'ait vu mettre dans un sac, coupé en vingt tronçons, et l'en ait vu sortir avec une peau sans coutures. Il a vu aussi et mesuré la tour de Babel. Plusieurs curieux en avaient fait autant avant lui, et entre autres le fameux juif Benjamin Jonas, natif de Tudèle, dans la Navarre, au XIIe siècle. Non-seulement Benjamin avait reconnu les premiers étages de cette tour, mais il contempla longtemps la statue de sel en laquelle Édith, femme de Loth, fut changée; et il remarqua, en naturaliste attentif, que toutes les fois que les bestiaux venaient la lécher et diminuer par là l'épaisseur de sa taille, elle reprenait sur-le-champ sa grosseur ordinaire[1].

Que dirai-je du frère mineur Plancarpin et du frère prêcheur Asselin, envoyés avec d'autres frères, par le pape Innocent IV, devers les princes de Gog et de Magog, qui sont les kans des Tartares?

Ce qu'on peut le plus observer dans le récit que fait le frère mineur de l'inauguration de ces princes, c'est que les mirzas, appelés par Plancarpin les barons, font asseoir Leurs Majestés par terre sur un grand feutre et leur disent : « Si tu n'écoutes pas conseil, si tu gouvernes mal, il ne te restera pas même ce feutre sur lequel tu t'assieds[2]. » C'est ainsi, dit-il, que les petits-fils de Gengis furent couronnés. Il y a dans cette cérémonie je ne sais quoi d'une philosophie anglaise qui ne déplaît pas. Mais lorsque ensuite le moine ambassadeur nous apprend que les montagnes caspiennes, où se trouve de l'aimant, attiraient à elles toutes les flèches de Gog et de Magog; qu'une nuée se mettait au-devant des troupes et les empêchait d'avancer; qu'une armée d'ennemis marchait plusieurs milles sous terre pour attaquer l'empereur de Gog dans son camp; que le prêtre Jean, empereur de l'Inde, combattit Gengis avec des cavaliers de bronze, montés sur de grands chevaux et remplis de soufre enflammé; qu'un peuple à tête de chien se joignit à cette armée de bronze, etc., etc., alors on est forcé de convenir que frère Plancarpin n'était pas philosophe.

Frère Rubruquis, envoyé chez le grand kan par saint Louis même, n'était guère mieux informé[3]. Ce fut le sort du plus pieux et du plus brave des rois d'être trompé et d'être battu.

1. *Voyages de Paul Lucas.*
2. *Ambassade de Plancarpin*, p. 16, in-4, édition de Van der Aa.
3. L'abbé Prévost, dans sa *Rédaction des Voyages*, l'appelle capucin; les révérends pères capucins ne sont pourtant établis que de l'année 1528, par le pape Clément VIII.

Il ne faut pas croire non plus que le fameux Marc Paul ait écrit comme Xénophon, comme Polybe ou de Thou: C'est beaucoup que dans notre XIIIe siècle, dans le temps de notre plus crasse ignorance et de notre plus ridicule barbarie, il se soit trouvé une famille de Vénitiens assez hardis pour aller à l'extrémité de la mer Noire, au delà du pays de Médée et du terme où s'arrêtèrent les Argonautes : ce voyage ne fut que le prélude de la course immense de cette famille errante. Marc Paul surtout pénétra plus loin que Zoroastre, Pythagore et Apollonius de Tyane; il alla jusqu'au Japon, dont l'existence alors était aussi ignorée de nous que celle de l'Amérique. Quel divin génie mit dans l'âme de trois Vénitiens cette ardeur d'agrandir pour nous le globe ? rien autre chose que l'envie de gagner de l'argent. Son père, son oncle et lui, étaient de bons marchands comme Tavernier et Chardin. Il ne paraît pas que Marc Paul eût fait fortune : son livre n'en fit point et on se moqua de lui. Il est difficile, en effet, de croire que sitôt que le grand kan Coublaï, fils de Gengis, fut informé de l'arrivée de messer Marco Polo, qui venait vendre de la thériaque à sa cour, il envoya au-devant de lui une escorte de quarante mille hommes; et qu'ensuite il dépêcha ce Vénitien comme ambassadeur auprès du pape, pour supplier Sa Sainteté de lui accorder des missionnaires qui viendraient le baptiser lui et les siens, toute la famille Gengis ayant une extrême passion pour le baptême.

Faisons ici une observation qui me paraît très-curieuse : on trouve, dans les notes du poëme de l'empereur tartaro-chinois, actuellement régnant[1], que le premier des ancêtres de ce monarque étant né, comme on a vu, d'une vierge céleste, s'alla promener vers le pays de Moukden, sur un beau lac, dans un bateau qu'il avait construit lui-même : toute une nation était assemblée sur le bord du lac pour choisir un roi. Le fils de la vierge harangua le peuple avec tant d'éloquence, qu'il fut élu unanimement. Qui croirait que Marc Paul rapporte à peu près la même aventure plus de cinq cents ans auparavant? Elle était donc dès lors en vogue; c'était donc un ancien dogme du pays; l'empereur Kien-long n'a donc fait que se conformer depuis à la créance commune, comme Jules César faisait graver l'étoile de Vénus sur ses médailles. César se plaisait à descendre de la déesse de l'amour : Kien-long veut bien se croire issu de sa vierge céleste, et les d'Hoziers de la Chine n'en disconviennent pas.

Gonzalez de Mendoza, de l'ordre de Saint-Augustin, l'un des premiers qui nous ait donné des nouvelles sûres de la Chine, nous apprend qu'avant l'aventure de la vierge céleste, une princesse nommée Hauzibon[2] devint grosse d'un éclair : c'est à peu près l'histoire de Sémélé, avec qui Jupiter coucha au milieu des éclairs et des tonnerres. Les Grecs sont de tous les peuples ceux qui ont le plus multiplié ces imaginations orientales; chaque pays a ses fables, on ne ment point quand on les rapporte : la partie la plus philosophique de l'histoire est de faire

1. Pages 221 et suivantes.
2. Dans son ouvrage imprimé à Rome en 1586, dédié à Sixte-Quint.

naître les sottises des hommes. Il n'en est pas ainsi de ces exagé-
ons dont tant de voyageurs ont voulu nous éblouir.
)n soupçonne Marc Paul d'un peu d'enflure, quand il nous dit[1] :
ioi, Marc, j'ai été dans la ville de Kinsay, je l'ai examinée diligem-
nt; elle a cent milles de circuit, et douze mille ponts de pierre,
it les arches sont si hautes que les plus grands vaisseaux passent
sous sans baisser leurs mâts : la ville est bâtie comme Venise. —
y voit trois mille bains. — C'est la capitale de la province de Mangi,
vince partagée en neuf royaumes. Kinsay est la métropole de cent
rante villes, et la province de Mangi en contient douze cents, etc. »
)n avoue que depuis la Jérusalem céleste, qui avait cinq cents lieues
long et de large, dont les murs étaient de rubis et d'émeraude, et
maisons d'or, il ne fut jamais de plus grande et de plus belle ville
: Kinsay : c'est dommage qu'elle n'existe pas plus aujourd'hui que
Jérusalem.
Cette étonnante province de Mangi est dans nos jours celle de Ichen-
am, dont parle l'empereur dans son poëme. Il n'y a plus, dit-on,
: onze villes du premier ordre, et soixante et dix-sept du second.
: villages et les ponts sont encore en grand nombre dans le pays;
is on y cherche en vain l'admirable ville de Kinsay. Marc Paul peut
voir flattée, et les guerres l'avoir détruite.
Tous ceux qui nous ont donné des relations de la Chine conjecturent
: de cette ancienne Babylone aux douze mille ponts, il en reste une
ite ville nommée Cho-hing-fou, qui n'a qu'un million d'habitants.
nous persuade qu'elle est percée des plus beaux canaux, plantée
promenades délicieuses, ornée de grands monuments de marbre,
iverte de plus de ponts de pierre que Venise, Amsterdam, Batavia,
Surinam n'en ont de bois : cela doit au moins nous consoler, et mê-
: que nous fassions le voyage.
Le physique et le moral de ce pays-là, le vrai et le faux, m'inspirent
it de curiosité, tant d'intérêt, que je vais écrire sur-le-champ à
Pauw : j'espère qu'il lèvera tous mes doutes.

LETTRE III, ADRESSÉE A M. PAUW. — *Sur l'athéisme de la Chine.*

Monsieur, j'ai lu vos livres; je ne doute pas que vous n'ayez été
igtemps à la Chine, en Égypte et au Mexique : de plus, vous avez
aucoup d'esprit; avec cet avantage on voit et on dit tout ce qu'on
ut. Je vous fais le compliment que les lettrés chinois se font les uns
x autres : « Ayez la bonté de me communiquer un peu de votre doc-
ne. »
Je vous fais d'abord un aveu plus sincère que les *Actes* de dom Rui-
rt[2]; c'est que le poëme de Sa Majesté l'empereur de la Chine et la
éologie de Confucius m'ennuient au fond de l'âme autant qu'ils en-

1. Pages 16 et suivantes, édition de Van der Aa.
2. Les savants connaissent les *Actes sincères* de dom Ruinart, aussi sincères
e *la Légende dorée* et *Robert le Diable*.

nuient M. Gervais, et que cependant je les admire. Ma raison pour m'être ennuyé avec le plus grand monarque du monde, et même de son vivant, c'est qu'un poëme traduit en prose produit d'ordinaire cet effet, comme M. Gervais l'a bien senti. Pour Confucius, c'est un bon prédicateur; il est si verbeux qu'on n'y peut tenir. Ce qui fait que je les admire tous deux, c'est que l'un étant roi ne s'occupe que du bonheur de ses sujets, et que l'autre étant théologien n'a dit d'injures à personne. Quand je songe que tout cela s'est fait à six mille lieues de ma ville de Romorantin, et à deux mille trois cents ans du temps où je chante vêpres, je suis en extase.

Les révérends pères dominicains, les révérends pères capucins, les révérends pères jésuites ont eu de violentes disputes à Rome sur la Chine. Les capucins et les dominicains ont démontré, comme on sait, que la religion de Confucius, de l'empereur, et de tous les mandarins, est l'athéisme : les jésuites, qui étaient tous mandarins ou qui aspiraient à l'être, ont démontré qu'à la Chine tout le monde croit en Dieu, et qu'on n'y est pas loin du royaume des cieux. Ce procès, en cour de Rome, a fait presque autant de bruit que celui de La Cadière. On y est bien embarrassé.

Vous souviendrez-vous, monsieur, de celui qui écrivait : « Les uns croient que le cardinal Mazarin est mort, les autres qu'il est vivant; et moi, je ne crois ni l'un ni l'autre? » Je pourrais vous dire : « Je ne crois, ni que les Chinois admettent un Dieu, ni qu'ils soient athées. Je trouve seulement qu'ils ont comme vous beaucoup d'esprit, et que leur métaphysique est tout aussi embrouillée que la nôtre. »

Je lis ces mots dans la préface de l'empereur; car les Chinois font des préfaces comme nous : « J'ai toujours ouï-dire que si l'on conforme son cœur aux cœurs de ses père et mère, les frères vivront toujours ensemble de bonne intelligence; si on conforme son cœur aux cœurs de ses ancêtres, l'union régnera dans toutes les familles; et si on conforme son cœur aux cœurs du ciel et de la terre, l'univers jouira d'une paix profonde. »

Ce seul passage me paraît digne de Marc-Aurèle sur le trône du monde. Qu'on se conforme aux justes désirs du père de famille, et la famille est unie; qu'on suive la loi naturelle, et tous les hommes sont frères : cela est divin. Mais par malheur cela est athée dans nos langues d'Europe : car parmi nous que veut dire se conformer au ciel et à la terre? La terre et le ciel ne sont point Dieu, ils sont ses ouvrages bruts.

L'empereur poursuit, il en appelle à Confucius : voici la décision de Confucius qu'il cite : « Celui qui s'acquitte convenablement des cérémonies ordonnées pour honorer le ciel et la terre à l'équinoxe et au solstice, et qui a l'intelligence de ces rites, peut gouverner un royaume aussi facilement qu'on regarde dans sa main. »

On trouvera encore ici que ces lignes de Confucius sentent l'athée de six mille lieues loin. Vous avez lu qu'elles ébranlèrent le cerveau chrétien de l'abbé Boileau, frère de Nicolas Boileau le bon poëte. Confucius et l'empereur Kien-long auraient mal passé leur temps à l'in-

isition de Goa; mais comme il ne faut jamais condamner légèrement
ı prochain, et encore moins un bon roi, considérons ce que dit en-
te notre grand monarque : « De tels hommes devaient attirer sur
x des regards favorables du souverain maître qui règne dans le plus
ut des cieux. »

Certes le P. Bourdaloue et Massillon n'ont jamais rien dit de plus
hodoxe dans leurs sermons. Le P. Amiot jure qu'il a traduit ce pas-
ge à la lettre. Les ennemis des jésuites diront que ce serment même
frère Amiot est très-suspect, et qu'on ne s'avisa jamais d'affirmer
r serment la fidélité de la traduction d'un endroit si simple; *nimia
æcautio dolus*, trop de précaution est fourberie. Frère Amiot logé
ns le palais, et sachant très-bien que Sa Majesté est athée, aura
ulu aller au-devant de cette accusation.

Si l'empereur croyait en Dieu, il dirait un mot de l'immortalité de
me : il n'en parle pas plus que Confucius[1]; donc l'empereur n'est
'un athée vertueux et respectable. Voilà ce que diront les jansénistes,
l en reste encore.

A cela les jésuites répondront : « On peut très-bien croire en Dieu
ıs être instruit des dogmes de l'immortalité de l'âme, de l'enfer, et
paradis : la loi mosaïque n'annonça point ces grands dogmes; elle
réserva pour des temps plus divins. Les saducéens, rigides théolo-
ens, n'en ont rien cru : la croyance d'un Dieu fut de tout temps une
rité inspirée par la nature à tous les hommes vivant en société; le
ste a été enseigné par la révélation : » de là on conclut, avec assez
vraisemblance, que l'empereur Kien-long peut manquer de foi, mais
'il ne manque pas de raison.

Pour moi, monsieur, je ne me sens ni assez hardi, ni assez com-
tent pour juger un aussi grand roi; je présume seulement que le mot
en ou *Changti* ne comporte pas précisément la même idée que le
ot *Al* donnait en Arabe, *Jehova* en phénicien, *Knef* en égyptien,
us en grec, *Deus* en latin, *Gott* en ancien allemand. Chaque mot
traîne avec lui différents accessoires en chaque langue : peut-être
ème, si tous les docteurs de la même ville voulaient se rendre
mpte des paroles qu'ils prononcent, on ne trouverait pas deux licen-
s qui attachassent la même idée à la même expression. Peut-être
fin n'est-il pas possible qu'il y ait deux hommes sur la terre qui
nsent absolument de même.

Vous m'objecterez que, si la chose était ainsi, les hommes ne s'en-
ıdraient jamais. Aussi en vérité ne s'entendent-ils guère : du moins
n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentants sussent
en positivement de quoi il s'agissait. Personne ne posa jamais l'état
la question, si ce n'est cet Hibernois qui disait : *Verum est, contra
argumentor;* la chose est vraie, voici comme j'argumente contre.

Permettez-moi, monsieur, de vous faire d'autres questions dans ma
emière lettre. Je ne me ferai pas entendre de vous avec autant de
aisir que je vous ai entendu quand j'ai lu vos ouvrages.

1. Page 103 du *Poëme de Moukden*.

LETTRE IV. — *Sur l'ancien christianisme qui n'a pas manqué de fleurir à la Chine.*

Je vous supplie, monsieur, de m'éclairer sur une difficulté qui intéresse l'empire de la Chine, tous les États de la chrétienté, et même un peu les juifs nos pères. Vous savez ce que fit à la Chine le R. P. Ricci [1]; ce nom est respectable, mais n'est pas heureux [2] : il avait trouvé le moyen de s'introduire à la Chine avec un jésuite portugais, nommé Sémédo, et notre R. P. Trigaut, autre nom célèbre, qu'on a cru significatif. Ces trois missionnaires faisaient bâtir, en 1625 [3], une maison et une église auprès de la ville de Sigan-fou; ils ne manquèrent pas de trouver sous terre une tablette de marbre, longue de dix palmes, couverte de caractères chinois très-fins, et d'autres lettres inconnues, le tout surmonté d'une croix de Malte, toute semblable à celle que d'autres missionnaires avaient découverte auparavant dans le tombeau de l'apôtre saint Thomas, sur la côte de Malabar [4]. Les caractères inconnus furent reconnus bientôt pour être de l'ancien hébreu ressemblant au syriaque : cette tablette disait que la foi chrétienne avait été prêchée à Sigan-fou, et dans toute la province de Kensi [5], dès l'an de notre salut 636; la date de ce monument n'est que de l'année 782 de notre ère; de sorte que ceux qui érigèrent autrefois ce marbre attendirent cent quarante-six ans que la chose fût bien constatée pour la certifier à la postérité.

L'authenticité de cette pièce était confirmée par plusieurs témoins qui gravèrent leurs noms sur la pierre : on sent bien que ces noms ne sont aisés à prononcer ni en italien ni en français. Pour plus grande sûreté, outre les noms gravés des premiers témoins oculaires de l'an de grâce 782, on a signé sur une grande feuille de papier soixante et dix autres noms de témoins de bonne volonté, comme Aaron, Pierre, Job, Lucas, Matthieu, Jean, etc., qui tous sont réputés avoir vu tirer le marbre de terre à Sigan-fou, en présence du frère Ricci, l'an 1625, « et qui ne peuvent avoir été ni trompeurs ni trompés. »

Maintenant il faut voir ce qu'attestent les anciens témoins gravés de notre année 782, et les nouveaux témoins en papier de notre année 1625; ils déposent « qu'un saint homme nommé Olupuen arriva de Judée à la Chine, guidé par des nuées bleues, par des vents et par des cartes hydrographiques, sous le règne de Taïcum-veu-huamti, » qui n'est connu de personne; c'était, dit le texte syriaque, dans l'année

1. Quatre dictionnaires, intitulés *Dictionnaires des grands hommes*, le font mourir à l'âge de cinquante-huit ans. L'abbé Prévost, dans sa compilation de voyages, le fait vivre jusqu'à quatre-vingt-huit. On ment beaucoup sur les grands hommes. — C'est l'abbé Prévost qui se trompe. Matthieu Ricci, né à Macerata en 1552, est mort le 11 mai 1610. (*Note de M. Beuchot.*)

2. Allusion aux malheurs de Laurent Ricci, général des jésuites, mort en prison le 22 novembre 1775. (ÉD.)

3. Il y a ici faute, Ricci était mort en 1610. (ÉD.)

4. L'apôtre saint Thomas était charpentier : il alla à pied au Malabar, portant un soliveau sur l'épaule.

5. Sigan-fou est la capitale de Kensi.

ıil quatre-vingt-douze d'*Alexandre aux deux cornes*[1]; c'est l'ère des ɛleucides, et elle revient à la nôtre 636. Les jésuites, et surtout le . Kircher, commentateurs de cette pièce curieuse, disent que par la ıdée il faut entendre la Mésopotamie, et qu'ainsi le juif Olopuen était ı très-bon chrétien qui venait planter la foi dans le royaume de Ca-ai, ce qui est prouvé par la croix de Malte; mais ces commentateurs ² songent pas que les chrétiens de la Mésopotamie étaient des nesto-ens qui ne croyaient pas la sainte Vierge mère de Dieu. Par conséıent, en prenant Olopuen pour un Chaldéen dépêché par les nuées eues pour convertir la Chine, on suppose que Dieu envoya exprès ı hérétique pour pervertir ce beau royaume.

Voilà pourtant ce qu'on nous a conté sérieusement; voilà ce qui a si ngtemps occupé les savants de Rome et de Paris, voilà ce que le . Kircher, l'un de nos plus intrépides antiquaires, nous raconte dans *Sina illustrata.* Il n'avait point vu la pierre, mais on lui en avait ɔnné la copie d'une copie. Kircher était à Rome, et n'avait jamais été la Chine, qu'il *illustrait;* et ce qu'il y a de bon et d'assez curieux à on gré, c'est que le P. Sémédo, qui avait vu ce beau monument à gan-fou, le rapporte d'une façon, et le P. Kircher d'une autre.

Voici l'inscription de Sémédo, telle qu'il l'imprima en espagnol ıns son histoire de la Chine, à Madrid, chez Jean Sanchez, en 1642.

« O que l'Éternel est vrai et profond, incompréhensible et spirituel! ı parlant du temps passé, il est sans principe; en parlant du temps venir, il est sans fin. Il prit le rien, et avec lui il fit tout. Son prinpe est trois en un : sans vrai principe il arrangea les quatre parties ı monde en forme de croix. Il remua le chaos, et les deux principes ı furent tirés. L'abîme éprouva le changement, le ciel et la terre paırent. »

Après avoir ainsi fait parler l'auteur de l'inscription chinoise dans style des personnages de *Cervantes* et de *Quevedo;* après avoir passé ı péché d'Adam au déluge, et du déluge au Messie, il vient enfin ı fait. Il déclare que du temps du roi Taïcum-veu-huamti, qui gouırnait avec prudence et sainteté, il vint de Judée un homme de vertu ıpérieure, nommé Olopuen, qui, guidé par les nuées, apporta la vétable doctrine. *Vinò desde Judea un hombre de superior virtud, de ɔmbre Olopuen, que guiado de las nubes traxò la verdadera doctina.*

Ensuite cette inscription, qui n'est pas dans le style lapidaire, nous struit que l'Évangile n'était bien connu que dans le royaume de Tan, qui est la Judée; que Tacin confine à la mer Rouge par le midi, ec la montagne des Perles par le nord, etc.; que, dans ce pays d'éngile, les dignités ne se donnent qu'à la vertu; que les maisons sont randes et belles; que le royaume est orné de bonnes mœurs.

Le prince Caocum, fils de l'empereur Taïcum, ordonna bientôt qu'on ätît des églises dans toute la Chine, à la façon de Tacin. Il honora

1. *Alexandre aux deux cornes* signifie Alexandre vainqueur de l'Orient et de Occident.

Olopuen, et lui donna le titre d'évêque de la grande loi : *Honrò a Olopuen dandole titulo de obispo de la gran ley.*

Ce n'est pas la peine de traduire le reste de cette sage et éloquente pièce; Kircher a voulu en corriger le fond et le style.

« Le principe, dit-il, a toujours été le même, vrai, tranquille, premier des premiers, sans origine, nécessairement le même, intelligent et spirituel; le dernier des derniers, être excellentissime. Il établit les pôles des cieux, et il opéra excellemment avec le rien.... Enfin une femme vierge engendra le saint dans Tacin en Judée; et la constellation claire annonça la félicité.... Or, du temps de Taïcum-veu, très-illustre et très-sage empereur de la Chine, arriva du royaume de Tacin en Judée un homme ayant une vertu suprême, nommé Olopuen, conduit par des nuées bleues, apportant les écritures de la vraie doctrine, contemplant la règle des vents pour résister aux dangers auxquels ses travaux l'exposaient. Il arriva à la cour. L'empereur commanda à un colao, son sujet, d'aller au-devant du nouveau venu avec les bâtons rouges (qui sont la marque d'honneur); et quand on eut introduit Olopuen dans le palais par l'occident, l'empereur fit apporter les livres de la doctrine de la loi. Il s'informa soigneusement de cette loi profonde dans son cabinet, et de cette droite vérité...; il ordonna qu'on la promulguât, et qu'on l'étendît partout. »

C'était, ajoute Kircher, l'an de *Christ* 639; en quoi il ne s'accorde pas avec Sémédo. Après quoi il poursuit ainsi dans sa traduction : « L'empereur ordonna qu'on bâtît une église à la manière de Tacin en Judée, et qu'on y établît vingt et un prêtres, etc. »

Tout le reste est dans ce goût : conciliera qui voudra le jésuite portugais Sémédo avec le jésuite allemand Kircher.

Les hérétiques disent que le voyage d'Olopuen à la Chine, conduit par les nuées bleues, n'approche pas encore du voyage de Notre-Dame de Lorette, qui vint depuis par les airs dans sa maison de Jérusalem, en Dalmatie, et de Dalmatie à la Marche d'Ancône. Le jésuite Berthier a combattu vigoureusement, dans le *Journal de Trévoux*, en faveur d'Olopuen et de son aventure. Il se trouvera encore quelque Nonotte[1] qui prouvera la vérité de cette histoire, comme il s'en est trouvé d'autres qui ont démontré la translation de la maison de notre sainte Vierge.

Je dirais volontiers à ces messieurs qui nous ont démontré tant de choses, ce que dit à peu près Théone à Phaéton dans l'opéra du phénix de la poésie chantante[2], que j'aime toujours, malgré ma robe :

Ah! du moins, bonzes que vous êtes,

1. Ce Nonotte, dans un beau livre intitulé *Erreurs de M. de Voltaire*, a démontré l'authenticité de l'apparition du *labarum* à Constantin, la douce modération de ce bon prince, celle de Théodose, la chasteté de tous les rois de France de la première race, les sacrifices de sang humain offerts par Julien le Philosophe, le martyre de la légion thébaine, etc. C'était un régent de sixième fort savant, et un jésuite très-tolérant, grand prédicateur, et d'un esprit fin, quoique profond.

2. Quinault. (ÉD.)

Puisque vous me voulez tromper,
Trompez-moi mieux que vous ne faites.

Ayez la bonté de me dire, monsieur, ce que vous aimez le mieux, ou ces belles imaginations, ou les nouveaux systèmes de physique. Les pères du concile de Trente ayant entendu discourir Dominico Soto et Achille Gaillard sur la grâce, dirent que cela était admirable, mais qu'ils donnaient la préférence à leurs cuisiniers. Je crois que Dominico Soto et Achille Gaillard étaient dans la bonne foi, et même que leurs disputes ne brisèrent point les liens de la charité. Je ne dois ni ne puis penser autrement; mais quand je viens à considérer tous les autres charlatanismes de ce monde, depuis les dogmes qui ont régné en Éthiopie jusqu'à l'immortalité du dalaï-lama au grand Thibet, et à la sainteté de sa chaise percée; depuis le Xaca du Japon jusqu'aux anciens druides des Gaules et de l'Angleterre, je suis épouvanté. Je conçois bien que tant de joueurs de gobelets ont voulu se faire payer en argent et en honneurs. On ne tromperait pas, dit-on, s'il n'y avait rien à gagner; mais concevez-vous ceux qui payent? Comment se peut-il que parmi tant de millions d'hommes il n'y en eût pas deux qui se fussent laissé tromper sur la valeur d'un écu, et que tous courussent au-devant des erreurs les plus grossières et les plus affreuses, dont il leur importait tant d'être désabusés?

Ne voyez-vous pas comme moi, avec consolation, qu'il y a au bout de l'Asie une société immense de lettrés, auxquels on n'a jamais reproché de superstition ridicule ou sanguinaire? et s'il se forme jamais ailleurs une compagnie pareille, ne la bénirez-vous pas?

Je m'aperçois que je ne vous ai pas écrit tout à fait en enfant de saint Idulphe; vous me le pardonnerez, s'il vous plaît.

LETTRE V. — *Sur les lois et les mœurs de la Chine.*

Monsieur, J'ai peine à me défendre d'un vif enthousiasme, quand je contemple cent cinquante millions d'hommes [1] gouvernés par treize mille six cents magistrats, divisés en différentes cours, toutes subordonnées à six cours supérieures, lesquelles sont elles-mêmes sous l'inspection d'une cour suprême. Cela me donne je ne sais quelle idée des neuf chœurs des anges de saint Thomas d'Aquin.

Ce qui me plaît de toutes ces cours chinoises, c'est qu'aucune ne peut faire exécuter à mort le plus vil citoyen à l'extrémité de l'empire, sans que le procès ait été examiné trois fois par le grand conseil, auquel préside l'empereur lui-même. Quand je ne connaîtrais de la Chine que cette seule loi, je dirais : « Voilà le peuple le plus juste et le plus humain de l'univers. »

1. Plus ou moins; mais, par les mémoires envoyés de la Chine au P. Duhalde, il paraît que sous l'empereur Kang-hi on comptait environ soixante millions d'hommes entre l'âge de vingt et cinquante ans, capables de porter les armes, sans parler des femmes, des filles, des jeunes gens, des vieillards, des lettrés, des familles nombreuses qui n'habitent que dans des bateaux; le compte doit aller à plus de deux cents millions, surtout depuis les immenses conquêtes faites dans la Tartarie occidentale.

Si je creuse dans le fondement de leurs lois, tous les voyageurs, tous les missionnaires, amis et ennemis, Espagnols, Italiens, Portugais, Allemands, Français, se réunissent pour me dire que ces lois sont établies sur le pouvoir paternel, c'est-à-dire sur la loi la plus sacrée de la nature.

Ce gouvernement subsiste depuis plus de quatre mille ans, de l'aveu de tous les savants, et nous sommes d'hier; je suis forcé de croire et d'admirer. Si la Chine a été deux fois subjuguée par des Tartares, et si les vainqueurs se sont conformés aux lois des vaincus, j'admire encore davantage.

Je laisse là cette muraille de cinq cents lieues de long, bâtie deux cent vingt ans avant notre ère; c'est un ouvrage aussi vain qu'immense, et aussi malheureux qu'il parut d'abord utile, puisqu'il n'a pu défendre l'empire. Je ne parle pas du grand canal de six cent mille pas géométriques, qui joint le fleuve Jaune à tant d'autres rivières. Notre canal du Languedoc nous en donne quelque faible idée. Je passe sous silence des ponts de marbre de cent arches[1] construits sur des bras de mer, parce qu'après tout nous avons bâti le pont Saint-Esprit sur le Rhône dans le temps que nous étions encore à demi barbares, et parce que les Égyptiens élevèrent leurs pyramides lorsqu'ils ne savaient pas encore penser.

Je ne ferai nulle mention de la prodigieuse magnificence des cours chinoises, car l'installation de quelques-uns de nos papes eut aussi quelque splendeur, et la promulgation de la bulle d'or à Nuremberg ne fut pas sans faste.

J'ai plus de plaisir à lire les maximes de Confucius, prédécesseur de saint Martin de plus de mille ans, qu'à contempler l'estampe d'un mandarin faisant son entrée dans une ville à la tête d'une procession : permettez-moi de rapporter ici quelques-unes de ces sentences.

« La raison est un miroir qu'on a reçu du ciel; il se ternit, il faut l'essuyer. Il faut commencer par se corriger, pour corriger les hommes.

« Je ne voudrais pas qu'on sût ma pensée; ne la disons donc pas. Je ne voudrais pas qu'on sût ce que je suis tenté de faire; ne le faisons donc pas.

« Le sage craint quand le ciel est serein : dans la tempête il marcherait sur les flots et sur les vents.

« Voulez-vous minuter un grand projet, écrivez-le sur la poussière, afin qu'au moindre scrupule il n'en reste rien.

« Un riche montrait ses bijoux à un sage. « Je vous remercie des « bijoux que vous me donnez, dit le sage. — Vraiment je ne vous les « donne pas, repartit le riche. Je vous demande pardon, répliqua le « sage; vous me les donnez, car vous les voyez, et je les vois; j'en « jouis comme vous, etc. »

Il y a plus de mille sentences pareilles de Confucius, de ses disciples.

1. Je suis fâché de ne pouvoir ni bien prononcer ni bien écrire Fou-tchou-fou, ville capitale de la grande province de Fokien; c'est auprès de Fou-tchou-fou qu'est ce beau pont; et ce qu'il y a de mieux, c'est que les environs sont couverts d'orangers, de citronniers, de cédrats, et de cannes de sucre.

e leurs imitateurs. Ces maximes valent bien les secs et fastidieux
ris de Nicole.

n n'est pas surpris qu'une nation si morale ait été subjuguée par
peuples féroces; mais on s'étonne qu'elle ait été souvent boule-
ée comme nous par des guerres intestines : c'est un beau climat
a essuyé de violents orages.

e qui étonne plus, c'est qu'ayant si longtemps cultivé toutes les
nces, ils soient demeurés au terme où nous étions en Europe aux
ème, onzième, et douzième siècles. Ils ont de la musique, et ils
savent pas noter un air, encore moins chanter en parties. Ils ont
des ouvrages d'une mécanique prodigieuse, et ils ignoraient les
hématiques. Ils observaient, ils calculaient les éclipses; mais les
nents de l'astronomie leur étaient inconnus.

eurs grands progrès anciens et leur ignorance présente sont un
traste dont il est difficile de rendre raison. J'ai toujours pensé que
respect pour leurs ancêtres, qui est chez eux une espèce de reli-
, était une paralysie qui les empêchait de marcher dans la carrière
sciences. Ils regardaient leurs aïeux comme nous avons longtemps
ardé Aristote. Notre soumission pour Aristote (qui n'était pourtant
l'un de nos ancêtres) a été si superstitieuse, que, même dans l'a-
t-dernier siècle, le parlement de Paris défendit, sous peine de
t, qu'on fût, en physique, d'un avis différent de ce Grec de Sta-
[1]. On ne menaçait pas à la Chine de faire pendre les jeunes lettrés
inventeraient des nouveautés en mathématiques; mais un candidat
rait jamais été mandarin s'il avait montré trop de génie, comme
mi nous un bachelier suspect d'hérésie courrait risque de n'être
évêque. L'habitude et l'indolence se joignaient ensemble pour
ntenir l'ignorance en possession. Aujourd'hui les Chinois commen-
t à oser faire usage de leur esprit, grâce à nos mathématiciens
urope.

eut-être, monsieur, avez-vous trop méprisé cette antique nation;
t-être l'ai-je trop exaltée : ne pourrions-nous pas nous rapprocher ?

Virtus est medium vitiorum et utrimque reductum.
Hor., lib. I, ép. XVIII, v. 9.

LETTRE VI. — *Sur les disputes des révérends pères jésuites à la Chine.*

a guerre de Troie, monsieur, n'est pas plus connue que les succès
révérends pères jésuites à la Chine, et leurs tribulations. Je vous
ande d'abord si parmi toutes les nations du monde, excepté la
e[2], il y en a jamais eu une seule qui eût pu persécuter des gens

[1] L'arrêt est de 1624.

[2] Le *Deutéronome* des Juifs, chap. XIII, dit : « Si un prophète vous fait des
ictions, et si ces prédictions s'accomplissent, et s'il vous dit : « Servons le
eu d'un autre peuple.... » et si votre frère ou votre fils ou votre chère femme
i en dit autant.... tuez-les aussitôt. » Le Clerc soutient que dieux d'un

honnêtes, prêchant avec humilité un Dieu et la vertu, secourant les pauvres sans offenser les riches, bénissant les peuples et les rois? Je soutiens que, chez les anthropophages, de tels missionnaires seraient accueillis le plus gracieusement du monde.

Si à la modestie, au désintéressement, à cette vertu de la charité que Cicéron appelle *caritas humani generis*, ils joignent une connaissance profonde des beaux-arts et des arts utiles; s'ils vous apprennent à peser l'air, à marquer ses degrés de froid et de chaud, à mesurer la terre et les cieux, à prédire juste toutes les éclipses pour des milliers de siècles, enfin à rétablir votre santé avec une écorce qu'ils ont apportée du Nouveau-Monde aux extrémités de l'ancien : alors ne se jette-t-on pas à genoux devant eux? ne les prend-on pas pour des divinités bienfaisantes?

Si, après s'être montrés quelque temps sous cette forme heureuse, ils sont chassés des quatre parties du monde, n'est-ce pas une grande probabilité que leur orgueil a partout révolté l'orgueil des autres, que leur ambition a réveillé l'ambition de leurs rivaux, que leur fanatisme a enseigné au fanatisme à les perdre?

Il est évident que si les clercs de la brillante Église de Nicodémie n'avaient pas pris querelle avec les valets de pied du césar Galérius, et si un enthousiaste insolent n'avait pas déchiré l'édit de Dioclétien, protecteur des chrétiens, jamais cet empereur, jusque-là si bon, et mari d'une chrétienne, n'aurait permis la persécution qui éclata les deux dernières années de son règne; persécution que nos ridicules copistes de légendes ont tant exagérée. Soyez tranquille, et on vous laissera tranquille.

Duhalde rapporte, dans sa collection des *Mémoires de la Chine*, un billet du bon empereur Kang-hi aux jésuites de Pékin, lequel peut donner beaucoup à penser; le voici[1] :

« L'empereur est surpris de vous voir si entêtés de vos idées. Pourquoi vous occuper si fort d'un monde où vous n'êtes pas encore? Jouissez du temps présent. Votre Dieu se met bien en peine de vos soins! N'est-il pas assez puissant pour se faire justice sans que vous vous en mêliez? »

Il paraît par ce billet que les jésuites se mêlaient un peu de tout à Pékin comme ailleurs.

Plusieurs d'entre eux étaient parvenus à être mandarins, et les mandarins chinois étaient jaloux. Les frères prêcheurs et les frères mineurs étaient plus jaloux encore. N'était-ce pas une chose plaisante de voir nos moines disputer humblement les premières dignités de ce vaste empire? Ne fut-il pas encore plus singulier que le pape envoyât des évêques dans ce pays; qu'il partageât déjà la Chine en diocèses sans que l'empereur en sût rien, et qu'il y dépêchât des légats pour

autre peuple, dieux étrangers, *dii alieni*, ne signifie que dieu d'un autre nom; que le Dieu créateur du ciel et de la terre était partout le même, et qu'on doit entendre par *dii alieni* dieux secondaires, dieux locaux, demi-dieux, anges, puissances aériennes, etc.

1. Tome III de la Collection de Duhalde, p. 129.

uger qui savait mieux le chinois, des jésuites, ou des capucins, ou de 'empereur.

Le comble de l'extravagance était sans doute (et on l'a déjà dit assez) ue les missionnaires, qui venaient tous enseigner la vérité, fussent ous divisés entre eux, et s'accusassent réciproquement des plus puants ensonges. Il y avait bien un autre danger : ces missionnaires avaient té dans le Japon la malheureuse cause d'une guerre civile, dans la- uelle on avait égorgé plus de trente mille hommes en l'an de grâce 638. Bientôt les tribunaux chinois rappelèrent cette horrible aventure à empereur Young-tching, fils de Kang-hi et père de Kien-long, l'au- eur du poëme de *Moukden*. Tous les prédicateurs d'Europe furent hassés avec bonté par le sage Young-tching, en 1724[1]. La cour ne arda que deux ou trois mathématiciens, parce que d'ordinaire ce ne ont pas ces gens-là qui bouleversent le monde par des arguments héologiques.

Mais, monsieur, si les Chinois aiment tant les bons mathémati- iens, pourquoi ne le sont-ils pas devenus eux-mêmes? Pourquoi ayant u nos éphémérides ne se sont-ils pas avisés d'en faire? pourquoi sont- s toujours obligés de s'en rapporter à nous? Le gouvernement met oujours sa gloire à faire recevoir ses almanachs par ses voisins, et il e sait pas encore en faire. Ce ridicule honteux n'est-il pas l'effet de ur éducation? Les Chinois apprennent longtemps à lire et à écrire, t à répéter des leçons de morale; aucun d'eux n'apprend de bonne eure les mathématiques. On peut parvenir à se bien conduire soi- même, à bien gouverner les autres, à maintenir une excellente po- ce, à faire fleurir tous les arts, sans connaître la table des sinus, et les garithmes. Il n'y a peut-être pas un secrétaire d'État en Europe qui lt prédire une éclipse. Les lettrés de la Chine n'en savent pas plus ue nos ministres et que nos rois.

Vous croyez que ce défaut vient des têtes chinoises encore plus que e leur éducation. Vous semblez penser que ce peuple n'est fait pour ussir que dans les choses faciles; mais qui sait si le temps ne vien- ra pas où les Chinois auront des Cassini et des Newton? Il ne faut u'un homme, ou plutôt qu'une femme. Voyez ce qu'ont fait de nos ours Pierre Ier et Catherine II.

1. Rien n'est plus connu aujourd'hui que le discours admirable de cet empe- ur aux jésuites en les chassant : « Que diriez-vous si j'envoyais une troupe de onzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leurs dogmes?... Les mau- ais dogmes sont ceux qui, sous prétexte d'enseigner la vertu, soufflent la dis- orde et la révolte : vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens, je le ais bien ; alors que deviendrons-nous? les sujets de vos rois, comme l'île de anille. Mon père a perdu beaucoup de sa réputation chez les lettrés en se ant trop à vous. Vous avez trompé mon père, n'espérez pas me tromper de ême. » Après ce discours sévère et paternel, l'empereur renvoya tous les con- ertisseurs en leur fournissant de l'argent, des vivres, et des escortes qui les éfendirent des fureurs de tout un peuple déchaîné contre eux : il n'y eut point e dragonnade. Voyez le dix-septième volume des *Lettres curieuses et édi- antes*.

LETTRE VII. — *Sur la fantaisie qu'ont eue quelques savants d'Europe de faire descendre les Chinois des Égyptiens.*

Je voudrais, monsieur, dompter ma curiosité, n'ayant pu la satisfaire. J'ai vu chez mon père, qui est négociant, plusieurs marchands, facteurs, patrons de navires et aumôniers de vaisseaux, qui revenaient de la Chine, et qui ne m'en ont pas plus appris que s'ils débarquaient du coche d'Auxerre. Un commissionnaire, qui avait séjourné vingt ans à Kanton, m'a seulement confirmé que les marchands y sont très-méprisés, quoique dans la ville la plus commerçante de l'empire. Il avait été témoin qu'un officier tartare, très-curieux des nouvelles de l'Europe, n'avait jamais osé donner à dîner dans Kanton à un officier de notre compagnie des Indes, parce qu'il servait des marchands. Le capitaine tartare avait peur de se compromettre : il ne se familiarisa jusqu'à dîner avec ce capitaine français qu'à sa maison de campagne. Je soupçonne, par parenthèse, que ce mépris pour une profession si utile est la source de la friponnerie dont on accuse les marchands chinois, et principalement les détailleurs; ils font payer leur humiliation. De plus, ce dédain mandarinal pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences.

N'ayant pu rien savoir par nos marchands, j'ai été encore moins éclairé par nos aumôniers, qui ont pu argumenter depuis Goa jusqu'à Bornéo. La capucin Norbert[1] ne m'a appris autre chose, dans huit gros volumes, sinon qu'il avait été persécuté dans l'Inde par les jésuites, poursuivis eux-mêmes partout.

Je me suis adressé à des savants de Paris qui n'étaient jamais sortis de chez eux; ceux-là n'ont fait aucune difficulté de m'expliquer le secret de l'origine des Chinois, des Indiens, et de tous les autres peuples. Ils le savaient par les mémoires de Sem, Cham, et Japhet. L'évêque d'Avranches, Huet, l'un de nos plus laborieux écrivains, fut le premier qui imagina que les Égyptiens avaient peuplé l'Inde et la Chine; mais comme il avait imaginé aussi que Moïse était Bacchus, Adonis, et Priape, son système ne persuada personne.

Mairan, secrétaire de l'Académie des sciences, crut entrevoir, avec les lunettes d'Huet, une grande conformité entre les sciences, les usages, les mœurs, et même les visages des Égyptiens et des Chinois. Il se figura que Sésostris avait pu fonder des colonies à Pékin et à Delhi. Le P. Parennin lui écrivit de la Chine une grande lettre aussi ingénieuse que savante qui dut le désabuser[2].

D'autres savants ont travaillé ensuite à transplanter l'Égypte à la Chine. Ils ont commencé par établir qu'on pouvait trouver quelque ressemblance entre d'anciens caractères de la langue phénicienne ou syriaque et ceux de l'ancienne Égypte, en y faisant les changements requis; il ne leur a pas été difficile de travestir ensuite ces caractères

1. Pierre Parisot, connu sous le nom de P. Norbert, capucin, auteur des *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le Saint-Siége.* (ÉD.)

2. Imprimée à la tête du vingt-sixième tome des *Lettres curieuses et édifiantes.*

yptiens en chinois. Cela fait, ils ont composé des anagrammes avec noms des premiers rois de la Chine. Par ces anagrammes ils ont onnu que le roi chinois Yu est évidemment le roi d'Égypte Menès, changeant seulement *y* en *me*, et *u* en *nès*. Ki est devenu Athoès; ng a été transformé en Diabiès, et encore Diabiès est-il un mot grec. sait assez que les Athéniens donnèrent des terminaisons grecques t mots égyptiens. Il n'y a pas eu plus de Diabiès en Égypte, que de mphis et d'Héliopolis : Memphis s'appelait Moph, Héliopolis s'ap-ait Hon. C'est ainsi que, dans la suite des siècles, ces Grecs s'avisè-t de donner le nom de Crocodilopolis à la ville d'Arsinoé. Tout cela ait renoncer à la généalogie des noms et des hommes. Enfin il paraît pas que les Chinois soient venus d'Égypte plutôt que de Ro-rantin.

Je ne pense pas pourtant qu'il fût honteux à la Chine d'avoir l'É-pte pour aïeule. La Chine est à la vérité dix-huit fois[1] aussi grande sa prétendue grand'-mère : et même on peut dire que l'Égypte st pas d'une race fort ancienne; car pour qu'elle figurât un peu s le monde, il fallut des temps infinis; elle n'aurait jamais eu de , si elle n'avait eu l'adresse de creuser les canaux qui reçurent les ux du Nil. Elle s'est rendue fameuse par ses Pyramides, quoiqu'elles aussent guère, selon Platon dans sa *République*[2], plus de dix mille s d'antiquité. Enfin on ne juge pas toujours des peuples par leur ndeur et leur puissance. Athènes a été presque égale à l'empire ro-in, aux yeux des philosophes; mais, malgré toute la splendeur dont gypte a brillé, surtout sous la plume de l'évêque Bossuet, qu'il me t permis de préférer un peuple adorateur pendant quatre mille ans Dieu du ciel et de la terre, à un peuple qui se prosternait devant s bœufs, des chats, et des crocodiles, et qui finit par aller dire bonne aventure à Rome, et par voler des poules au nom d'Isis.

Vous avez vaillamment combattu ceux qui ont voulu faire passer ces yptiens pour les pères des Chinois, *laudo vos*. Mais si vous regardez core les Chinois avec mépris, *in hoc non laudo*.

LETTRE VIII. — *Sur les dix anciennes tribus juives qu'on dit être à la Chine.*

Je gourmande toujours inutilement cette curiosité insatiable et inu-e. Si on m'apprend quelques vérités sur un coin des quatre parties monde, je me dis : « A quoi ces vérités me serviront-elles? » Si on accable de mensonges, comme cela m'arrive tous les jours, je gémis, je suis prêt de me mettre en colère.

Bénis soient les Chinois, monsieur, qui ne s'informent jamais de qui se passe hors de chez eux! M. Gervais a bien raison de remar-

1. Je compte l'Égypte trois fois moins étendue que la France, et la France fois moins étendue que la Chine. Ces mesures ne contredisent point celles M. Danville, qui n'a considéré que le terrain cultivable de l'Égypte : voy. son *Égypte ancienne et moderne*.

2. Voy. Platon, au livre II de sa *République*.

quer que l'empereur n'a pas fait son poëme pour nous, mais seulement pour ses chers Tartares, et pour ses chers Chinois. Un littérateur de notre pays à écrit à Sa Majesté chinoise sur le danger qu'elle courait à Paris d'essuyer un réquisitoire et un monitoire au sujet de son poëme. L'empereur ne lui a pas répondu; et il a bien fait.

Que chacun fasse chez lui comme il l'entend. C'est ce qu'apprit à ses dépens mon père le marchand Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Il lui en coûta deux mille écus pour avoir été curieux lorsqu'il commerçait à Quanton, Canton, ou Kanton.

Vous avez entendu parler du R. P. Gozzani[1], auquel le R. P. Joseph Suarez recommanda, en 1707, d'aller visiter leurs frères les Juifs des dix tribus transplantées dans le pays de Gog et de Magog par Salmanazar, l'an 717 avant notre ère latine, juste du temps de Romulus.

Le R. P. Gozzani, qui était fort zélé, et qui n'avait pas un écu, alla trouver mon père Jean Duchemin, qui n'était pas riche. « Venez avec moi, lui dit-il, et défrayez-moi, pour l'amour de Dieu, dans le voyage que le P. Suarez m'ordonne, de la part du pape, de faire à Caï-foum-fou dans la province de Honang, qui n'est pas loin d'ici. Vous aurez l'avantage de voir les dix tribus d'Israël chassées par Salmanazar, il y a deux mille quatre cent vingt-quatre ans, de l'admirable pays de Judée. Elles règnent dans la province de Honang, elles reviendront à la fin du monde dans la terre promise, avec les deux autres tribus Juda et Benjamin, pour combattre l'antechrist, et pour juger le genre humain : elles nous recevront à bras ouverts, et vous ferez une fortune immense avant que vous soyez jugé. » Mon père crut ce Gozzani; il acheta des chevaux, une voiture, des habits magnifiques pour paraître décemment devant les princes des tribus de Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, Aser, et autres, qui régnaient dans Caï-foum-fou, capitale de Honang. Il défraya splendidement son jésuite. Quand ils furent arrivés dans le royaume des dix tribus, ils furent en effet introduits dans la synagogue où le sanhédrin s'assemblait. C'était une douzaine de gueux qui vendaient des haillons. Le voyage avait coûté à mon père deux mille écus de cinq livres qu'on appelle *taels* à la Chine; et les Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, et Aser, lui volèrent le reste de son argent.

Frère Gozzani, pour le consoler, lui prouva que les gens des tribus chassées depuis deux mille quatre cent vingt-quatre ans par Salmanazar de leur royaume d'Israël, qui avait bien quinze lieues de long sur huit de large, furent d'abord enchaînés deux à deux comme des galériens par l'ordre de Salmanazar, roi de Chaldée; qu'ils furent conduits à coups de fourche de Samarie à Sichem, de Sichem à Damas; de Damas à Alep, d'Alep à Erzerum; que dans la suite des temps cette grande partie du peuple chéri s'avança vers Érivan; que bientôt après elle marcha au sud de la mer d'Hyrcanie, vulgairement la mer Cas-

1. Voy. la lettre du frère Gozzani, au septième recueil des *Lettres* intitulées *edifiantes et curieuses*.

ienne; qu'elle planta ses pavillons dans le Guilan, dans le Tabeis-
n; qu'elle vécut longtemps de cailles dans le grand désert salé,
lon son ancienne coutume; et qu'enfin de déserts en déserts, et de
énédictions en bénédictions, les dix tribus fondèrent le royaume de
aï-foum-fou, dont ils ne reviendront que pour conduire les nations
ans la voie droite!. Cette doctrine consola fort mon père, mais ne le
édommagea pas.

J'avais dans ce temps-là même un cousin germain bachelier de Sor-
onne. Il se chargea de faire le panégyrique des six corps des mar-
ands : la sacrée faculté y trouva des propositions malsonnantes, hé-
étiques, sentant l'hérésie; ce qui lui fit une affaire très-sérieuse.

Ces aventures, et d'autres pareilles, firent connaître à la famille
'elle ne devait jamais se mêler des affaires d'autrui, qu'il fallait ré-
oncer à la prose soutenue comme aux vers alexandrins, et qu'enfin
en n'était plus dangereux que de vouloir briller dans le monde.

En effet, quand le P. Castel fit une brochure *pour rassurer l'uni-
ers*, et une autre brochure pour instruire *l'univers*, les honnêtes gens
i rirent, et l'univers n'en sut rien. C'est bien pis que si l'univers
'ait ri. Tout cela était un avertissement de me taire.

Vous pourrez me dire, monsieur, que l'empereur Kien-long a pour-
nt voulu instruire une grande partie du globe en vers tartares, et
ie tous les lettrés de la Chine ont été à ses pieds. Vous ajouterez en-
ire qu'il a fait imprimer une chanson sur le thé[2], et qu'il n'y a point
e dame depuis Pékin jusqu'à Kanton qui n'ait chanté la chanson de
n maître en déjeunant. Mais s'il est permis à un empereur d'être bon
oète; un particulier risque trop. Il ne faut point se publier. Cachons-
ous en vers et en prose. Il vous appartient, monsieur, de paraître au
'and jour; mais ne montrez pas mes lettres.

LETTRE IX. — *Sur un livre des brachmanes, le plus ancien qui soit au monde.*

Ne parlons plus, monsieur, du poëme de l'empereur de la Chine,
ielque beau qu'il puisse être. J'ai à vous entretenir d'un ouvrage cent
is plus poétique, et beaucoup plus ancien, fait autrefois dans l'Inde,
qui ne commence que de nos jours à être connu en Europe; c'est le
asta-bad, le plus ancien livre de l'Indostan et du monde entier,
rit dans la langue sacrée du *hanscrit* il y a près de cinq mille ans.
est bien autre chose que les *y king* ou les *y quim* chinois, qui ne
nt que des lignes droites où personne n'a jamais rien compris. Deux
ntilshommes anglais qui ont tous deux, pendant plus de vingt ans,

1. On peut consulter sur une partie de ces belles choses un professeur émé-
e du collége du Plessis à Paris, lequel a fait parler fort savamment messieurs
s juifs Jonathan, Mathataï, et Winker. On peut voir aussi la réponse à ces
essieurs, article JUIFS, t. V des *Questions sur l'Encyclopédie*, nouvelle édition.

2. Cette chanson à boire est traduite par le P. Amiot, et imprimée à la suite
Poëme de Moukden. C'est une chanson fort différente des nôtres : elle ne res-
re que la sobriété et la morale. Les chansonniers du bas étage, les seuls qui
us restent, n'en seraient pas contents.

étudié la langue sacrée dans le Bengale, langue connue seulement de quelques savants brames, se sont donné la peine de lire et de traduire les morceaux les plus précieux de ce *Shasta-bad*. L'un est M. Holwell, longtemps vice-gouverneur du principal établissement anglais sur le Gange; l'autre, M. Dow, colonel dans l'armée de la Compagnie. J'avoue, monsieur, que notre Compagnie française ne s'est pas donné de pareils soins, et qu'elle n'a été ni si savante ni si heureuse.

L'antiquité du *Shasta-bad* fait voir évidemment que les brachmanes précédèrent de plusieurs siècles les Chinois, qui précèdent le reste des hommes. Ce qui surprend, ce n'est pas que ce livre soit si ancien, c'est qu'il soit écrit dans le style dont Platon écrivait en Grèce, plus de deux mille ans après l'auteur indien.

Vous connaissez ce *Shasta-bad* sans doute; mais permettez-moi de vous en représenter ici les principaux traits. Vous verrez qu'ils n'ont été connus d'aucun de nos missionnaires. Chacun d'eux nous a conté ce qu'il entendait dire, et encore très-difficilement, dans la province où il séjourna peu de temps. Toutes ces provinces ont des idiomes et des catéchismes différents. Supposé que des Indiens fussent assez désœuvrés, assez inquiets, assez déterminés, pour venir en Europe s'informer de nos dogmes et nous instruire des leurs, ils verraient à Pétersbourg l'Église grecque, qui diffère de la romaine; en Suède, en Danemark, l'Église évangélique ou luthérienne, qui ne ressemble ni à la romaine ni à la grecque; en Prusse, une autre religion. Il serait bien difficile à ces Indiens de se faire une idée nette de l'origine du christianisme. MM. Holwell et Dow ont puisé à la source du brachmanisme; et on verra que cette source est celle des croyances qui ont régné le plus anciennement sur notre hémisphère, et même à la Chine, où la métempsycose indienne est encore reçue chez le peuple, quoique méprisée chez les lettrés et dans tous les tribunaux.

Voici le commencement du plus singulier de tous les livres [1].

« Dieu est un, créateur de tout, sphère universelle, sans commencement, sans fin. Dieu gouverne toute la création par une providence générale, résultante de ses éternels desseins. — Ne recherche point l'essence et la nature de l'Éternel, qui est un; ta recherche serait vaine et coupable. C'est assez que jour par jour, et nuit par nuit, tu adores son pouvoir, sa sagesse, et sa bonté, dans ses ouvrages. »

J'avais dit tout à l'heure que le *Shasta-bad* était digne de Platon. Je me rétracte : Platon n'est pas digne du *Shasta-bad*. Continuons.

« L'Éternel voulut, dans la plénitude du temps, communiquer de son essence et de sa splendeur à des êtres capables de la sentir. Ils n'étaient pas encore [2]; l'Éternel voulut, et ils furent. Il créa Birma, Vitsnou, et Sib. »

On voit ensuite comment Dieu forma d'autres substances nombreuses, subordonnées à ces trois premières participantes de sa propre na-

1. Nous en avons déjà quelques extraits en français dans un abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, imprimé avec le procès mémorable du général Lally.

2. N'est-ce pas là le vrai sublime?

ture, et dominatrices avec lui. Ces puissances subordonnées, et d'un ordre inférieur, avaient à leur tête un génie céleste que l'on nomme Moisazor. Tous ces noms expriment dans la langue du *hanscrit* des perfections différentes : ces perfections diverses, et cette subordination, produisirent dans les globes dont Dieu a rempli l'espace une harmonie et une félicité constante pendant plusieurs siècles.

Il est clair que ces idées, toutes sublimes qu'elles peuvent être, ne sont cependant qu'une image d'un bon gouvernement parmi les hommes; c'est le terrestre épuré et transporté au ciel. C'est encore ce que Platon a tant imité.

Enfin l'envie et l'ambition se saisissent du cœur de Moisazor et de ses compagnons : ils joignent les imperfections aux perfections : ils pervertissent l'ouvrage de l'Éternel : ils se révoltent contre les trois êtres supérieurs, tirés de sa substance divine; la discorde succède à l'harmonie; le ciel se divise; les génies fidèles qui ont conservé la perfection se déclarent contre les génies infidèles qui ont choisi l'imperfection : l'Éternel précipite Moisazor et les autres substances imparfaites et révoltées dans le globe des ténèbres, nommé l'Ondéra.

Voilà probablement l'origine de la guerre des Titans contre les dieux en Égypte; de la destruction de Typhon, de la punition de Typhée et d'Encelade enchaînés par les Grecs, en Sicile [1], sous le mont Etna. Un autre aurait dit, *voilà infailliblement*, au lieu de *voilà probablement*. Car on sait que dès qu'un beau conte est inventé par une nation, il est vite copié par une autre : l'aventure d'Amphitryon et de Sosie est originairement de l'Inde; on l'a déjà remarqué ailleurs.

Si on osait, on observerait encore que cette histoire, ou cette théogonie, ou cette allégorie, parvint jusqu'aux Juifs vers les temps d'Archélaüs et d'Agrippa; car c'est alors qu'il parut un livre juif sous le nom d'*Énoch*, dans lequel il était fait mention de la révolte et de la chute des anges. On nous a conservé quelques passages de ce livre attribué à Énoch, *septième homme après Adam*. On y trouve que deux cents anges principaux, ayant l'archange Semexias à leur tête, se liguèrent ensemble sur le mont Hermon pour aller voler les hommes et pour violer les filles. Le Seigneur ordonna à Michaël de lier le capitaine Semexias, et à Gabriel de lier Azazel, le lieutenant : ils furent jetés avec leurs soldats dans le lieu d'obscurité, comme y avaient été jetés les génies désobéissants du *Shasta-bad*. C'est même à cette chute des anges, rapportée dans le livre d'Énoch, que l'apôtre saint Jude fait allusion, quand il dit, dans son Épître, chapitre Ier : « Qu'Énoch, septième homme après Adam, prophétisa sur ces étoiles errantes, auxquelles une tempête noire est réservée pour l'éternité [2]. » Il dit dans ce même chapitre « que ces anges sont liés de chaînes à tout jamais [3], quoique l'archange Michaël n'osât maudire le diable en lui disputant le corps de Moïse. »

C'est au P. Calmet de notre congrégation d'expliquer ces mystères;

1. Voy. l'abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, à la suite de la catastrophe du général Lally. — 2. Vers. 13. — 3. Vers. 6.

c'est à lui seul de montrer comment la chute des anges n'avait été annoncée chez nous que dans un livre apocryphe : je dois me borner à vous dire que cette chute était articulée depuis des siècles dans le *Shasta-bad* des anciens brachmanes.

Vous savez, monsieur, qu'il y a dans ce temps-ci des doctes qui raisonnent, ce qui n'était pas autrefois si commun : vous savez que parmi nos doctes raisonneurs modernes, il s'en trouve quelques-uns d'assez téméraires pour oser croire que le berceau du christianisme fut dans l'Inde, il y a cinq mille ans à peu près; et voici comme ils tâchent d'argumenter. « L'origine de tout, disent-ils, selon nous et selon les Indiens, c'est le diable. Car nous disons que le diable s'étant révolté dans le ciel avant qu'il y eût des hommes sur la terre, et ayant été mis en enfer, il en sortit pour venir tenter nos premiers parents dès qu'il sut qu'ils existaient. Il fut la cause du péché originel, et ce péché originel fut la cause de tout ce qui est arrivé depuis. Donc le diable est la cause de tout. » Mais puisqu'il n'est question, dans aucun endroit de la *Genèse*, ni du diable, ni de son enfer, ni de son voyage sur la terre, il est évident que toute cette théologie est tirée de la théologie des anciens brachmanes, qui seuls avaient écrit l'histoire du diable sous le nom de Moisazor. Ce Moisazor avait commencé par être favori de Dieu, puis avait été damné, puis était venu sur la terre.

Nos commentateurs firent de ce diable chassé du ciel un serpent; ensuite ils en firent Satan, Belphégor, Belzébuth, etc.; ils ont fini par l'appeler Lucifer, d'un mot latin qui veut dire l'étoile de Vénus.

Et pourquoi ont-ils appelé le diable étoile de Vénus? c'est que dans un ancien écrit juif[1] on a déterré un passage traduit en latin. Ce passage regarde la mort d'un roi de Babylone de qui les Juifs avaient été esclaves. Les Juifs se réjouissaient d'avoir perdu ce monarque, comme fait le peuple partout à la mort de son maître. L'auteur exhorte le peuple à se moquer de ce roi babylonien qu'on vient d'enterrer.

« Allons, dit-il, chantez une parabole contre le roi de Babylone. Dites : « Que sont devenus ses employés des gabelles? que sont devenus « les bureaux de ces gabelles? Le Seigneur a brisé le sceptre des impies « et les verges des dominateurs; la terre est maintenant tranquille et « en silence : elle est dans la joie. Les cèdres et les sapins, ô roi, se ré- « jouissent de ta mort. Ils ont dit : Depuis que tu es enterré, personne « n'est plus venu nous couper et nous abattre : tout le souterrain s'est « ému à ton arrivée; les géants, les princes, se sont levés de leur « trône; ils disent : Te voilà donc percé comme nous; te voilà sembla- « ble à nous; ton orgueil est tombé dans les souterrains avec ton ca- « davre. Comment es-tu tombée du ciel, étoile du matin, étoile de « Vénus, Lucifer (en syriaque *Hellel*)? comment es-tu tombée en « terre, toi qui frappais les nations? etc.[2] »

Cette parabole est fort longue. Il a plu aux commentateurs d'entendre littéralement cette allégorie, comme il leur a plu d'expliquer allégoriquement le sens littéral de cent autres passages; c'est ainsi que

1. Isaïe. — 2. *Id.*, XIV, 12. (ÉD.)

notre saint François de Paule ayant fondé les minimes, on prêcha en Italie que son ordre était prédit dans la *Genèse*[1] : *Frater minimus cum patre nostro.* C'est ainsi que toute l'histoire de saint François d'Assise se trouve mot à mot dans la *Bible.* De tout cela, monsieur, nos commentateurs concluent que le serpent qui trompa notre Ève était le diable, et les Indiens concluent que le diable était leur Moisazor, qui fut ci-devant le premier des anges. Si on en croyait les anciens Perses, leur Satan serait d'une plus vieille date que notre serpent, et approcherait presque de l'antiquité de Moisazor. Chaque nation veut avoir son diable, comme chaque paroisse a son saint.

Je n'entre point dans ces profondeurs; je remarquerai seulement que le gouverneur Holwell, après nous avoir donné une idée de ce livre si antique, et en avoir admiré le style, le compare au *Paradis perdu* de Milton, « à cela près, dit-il, que Milton a été entraîné par son génie inventif et ingouvernable à semer dans son poëme des scènes trop grossières, trop bouffonnes, trop opposées aux sentiments qu'on doit avoir de l'Être suprême[2]. »

Poursuivons l'histoire de l'ancienne loi indienne. Dieu pardonne, après plusieurs milliers de siècles, aux génies délinquants; il crée la terre comme un séjour d'épreuve pour leur donner lieu d'expier leurs crimes : il les fait passer par plusieurs métamorphoses. D'abord ils sont vaches, afin que, lorsqu'ils seront hommes, ils apprennent à ne point tuer leurs nourrices et à ne pas manger leurs pères nourriciers : c'est ce qui établit cette doctrine de la métempsycose, et cette abstinence rigoureuse de tout être à qui Dieu a donné la vie; doctrine que Pythagore embrassa dans l'Inde, et qu'il ne put faire recevoir à Crotone.

Quand ces génies célestes et punis ont subi plusieurs métamorphoses sans commettre des crimes, ils retournent enfin avec leurs femmes dans le ciel, leur première patrie; et c'est pour accompagner leurs époux dans le ciel que tant de femmes se brûlèrent et se brûlent encore sur le corps de leurs maris : piété ancienne autant qu'affreuse, qui nous montre à quel excès de faiblesse la superstition peut réduire l'esprit humain, et à quelle grandeur elle peut élever le courage. Cicéron dit, dans ses *Tusculanes*, que cette coutume subsistait de son temps dans toute sa force. Il s'en effraye et il l'admire.

M. Holwell a vu dans son gouvernement, en 1743, la plus belle femme de l'Inde, âgée de dix-huit ans, résister aux prières et aux larmes de milady Russell, femme de l'amiral anglais, qui la conjurait d'avoir pitié d'elle-même et de deux enfants charmants qu'elle allait laisser orphelins; elle répondit à Mme Russell : « Dieu les a fait naître, Dieu en prendra soin. » Elle s'étendit sur le bûcher, et y mit le feu elle-même avec autant de sérénité que des dévotes prennent le voile parmi nous.

Il ajoute qu'un Anglais nommé Charnoc, étant témoin du même épouvantable sacrifice d'une jeune Indienne très-belle, descendit, mal-

1. Chap. XLII, vers. 13. (ÉD.) — 2. Page 64, deuxième édition.

gré les prêtres, dans la fosse du bûcher, arracha du milieu des flammes cette victime, qui criait au ravisseur et à l'impie; qu'il eut une peine extrême à l'apaiser, qu'enfin il l'épousa, mais qu'il fut regardé par tout le peuple comme un monstre.

Les brachmanes eurent un autre dogme qui a fait plus de fortune dans tout notre Occident; c'est celui de nos quatre âges du monde, si bien chantés par Ovide, et qui figurent toujours dans nos opéras et dans nos tableaux. Le premier âge de la création de la terre pour sauver les âmes de l'enfer fut de trois millions deux cent mille de nos années, ci..... 3 200 000

Le second fut de..... 1 600 000

Le troisième, de..... 800 000

Le quatrième, où nous sommes, est de..... 400 000

Ainsi tout va toujours en diminuant et en empirant dans ce monde; mais nous sommes plus discrets que les brachmanes. Nos âges ne sont pas si longs. Les Indiens appellent ces âges *iogues*. C'est dans le présent iogue qu'un roi des bords du Gange, nommé Brama, écrivit dans la langue sacrée le sacré *Shasta-bad*, il n'y a guère que cinq mille années: mais il ne s'écoula pas quinze siècles qu'un autre brachmane, qui pourtant n'était pas roi, donna une loi nouvelle du *Veidam*. Je lui en demande bien pardon: ce *Veidam* est le plus ennuyeux fatras que j'aie jamais lu. Figurez-vous la *Légende dorée*, les *Conformités de saint François d'Assise*, les *Exercices spirituels de saint Ignace*, et les *Sermons de Menot*, joints ensemble, vous n'aurez encore qu'une idée très-imparfaite des impertinences du *Veidam*.

L'*Ézour-Veidam* est tout autre chose. C'est l'ouvrage d'un vrai sage qui s'élève avec force contre toutes les sottises des brachmanes de son temps. Cet *Ézour-Veidam* fut écrit quelque temps avant l'invasion d'Alexandre. C'est une dispute de la philosophie contre la théologie indienne; mais je parie que l'*Ézour-Veidam*[1] n'a aucun crédit dans son pays, et que le *Veidam* y passe pour un livre céleste.

LETTRE X. — *Sur le paradis terrestre de l'Inde.*

Ce n'est pas assez, monsieur, que deux Anglais, dans les trésors qu'ils ont rapportés de l'Inde, aient compté principalement cet ancien livre de la religion des brachmanes; ils ont encore découvert le paradis terrestre. Vous savez que de grands théologiens l'avaient placé les uns dans la Taprobane, les autres en Suède, quelques-uns même dans la lune. Mais il est réellement sur un des bras du Gange: M. Holwell et quelques-uns de ses amis, y ont voyagé d'un bout à l'autre[2]. Ce

1. L'*Ézour-Veidam* est en effet un livre qui combat toutes les superstitions, et qui détruit les fables dont on déshonore la Divinité; c'est probablement le livre que le P. Pons, missionnaire sur la côte de Malabar en 1740, appelle l'*Ajour-Veidam*. Il avait un peu appris la langue des brames modernes, mais non pas l'ancien *hanscrit*, qui est pour eux ce qu'est l'*Iliade* d'Homère pour les Grecs d'aujourd'hui. Voy. sa lettre au P. Duhalde, dans le vingt-cinquième tome des *Lettres curieuses et édifiantes*.

2. Voy. *Interesting events relative to Bengal*, p. 197 et suivantes.

pays peut prendre son nom de sa capitale Bishnapor ou Vishnapor, où l'on adore Vitsnou, fils de Dieu, de temps immémorial. Il est à quelques journées de Calcutta, chef-lieu de la domination anglaise, et on le trouve marqué sur toutes les bonnes cartes des possessions de la Compagnie des Indes. Il n'est guère qu'à neuf ou dix journées des frontières du petit royaume de Patna. La contrée vers la ville anglaise de Calcutta, et vers celle de Vishnapor, est arrosée des canaux du Gange, qui fertilisent la terre. Tous les fruits, tous les arbres, toutes les fleurs, y sont entretenus par une fraîcheur éternelle, qui tempère les chaleurs du tropique, dont ce climat n'est pas éloigné. Le peuple y est encore plus favorisé de la nature.

« Ce peuple fortuné, dit la relation, a conservé la beauté du corps, si vantée dans les anciens brachmanes, et toute la beauté de l'âme, pureté, piété, équité, régularité, amour de tous les devoirs. C'est là que la liberté et la propriété sont inviolables. Là on n'entend jamais parler de vol, soit privé, soit public ; dès qu'un voyageur, quel qu'il soit, a touché les limites du pays, il est sous la garde immédiate du gouvernement. On lui envoie des guides qui répondent de son bagage et de sa personne, sans aucun salaire. Ces guides le conduisent à la première station. Le premier officier du lieu le loge et le défraye, puis le remet à d'autres guides, qui en prennent le même soin. Il n'a d'autre peine que de délivrer de ville en ville à ses conducteurs un certificat qu'ils ont rempli leur charge. Il est entretenu de tout dans chaque gîte, pendant trois jours, aux dépens de l'État; et s'il tombe malade, on le garde, et on lui administre tous les secours jusqu'à ce qu'il soit guéri, sans qu'on reçoive de lui la moindre récompense. »

Si ce n'est pas là le paradis terrestre, je ne sais où il peut être.

Un philosophe sera moins surpris qu'un autre homme, quand il saura que les habitants de Vishnapor descendent des anciens brachmanes. C'est probablement ainsi que Pythagore fut reçu chez eux. Ils ont conservé depuis des siècles innombrables la simplicité et la générosité de leurs mœurs. Ajoutez à cela que cette province, presque aussi grande que la France ou l'Allemagne, a toujours été préservée du fléau de la guerre, tandis que ce fléau dévorait tout depuis Delhi et depuis les rives du Gange jusqu'aux sables de Pondichéri.

On demandera comment des peuples si doux et si vertueux n'ont pas été conquis par quelqu'un de ces voleurs de grands chemins, soit Marattes, soit Européens, soit Thamas-Kouli-kan, soit Abdalla? C'est qu'on ne peut pas entrer chez eux aussi facilement que le diable entra, selon Milton, dans le paradis terrestre, en sautant les murs.

Le prince descendant des premiers rois brachmanes, qui règne dans Vishnapor, peut, en moins d'un jour, inonder tout le pays; une armée serait noyée en arrivant. Vishnapor est aussi bien défendu qu'Amsterdam et Venise; ces peuples, qui n'ont jamais attaqué personne, résisteraient à l'univers entier.

Probablement quelques Français, soit à Romorantin, soit à Paris, prendront ce récit pour des contes d'Hérodote, ou pour d'autres contes;

tout est cependant de la plus exacte vérité : les témoins oculaires sont à Londres.

Pourquoi n'en sait-on rien chez nous? pourquoi de soixante journaux qui paraissent tous les mois, aucun n'a-t-il discuté des merveilles si étranges? On dit que le livre de M. Holwell a été traduit; mais ces faits, jetés en passant dans des mémoires sur les intérêts de sa Compagnie des Indes, n'ont été remarqués en France par personne. Un seul homme en a parlé[1], et on n'y a pas pris garde. On n'était occupé chez nous que de l'histoire parisienne du jour. Si on a jeté les yeux un moment sur l'Inde, ce n'a été que pour accuser de nos désastres ceux qui avaient prodigué leur sang pour les finir. Aucun même des négociants, des commis, des employés de notre malheureuse Compagnie, n'a jamais entendu parler de Vishnapor ou de Bishnapor. Ils ont été chassés d'un climat que pendant cinquante ans ils n'avaient pu connaître. Le jésuite Lavaur, qui revint de Pondichéri avec onze cent mille francs dans sa cassette, ne savait pas si M. Holwell et M. Dow étaient au monde.

J'avoue que si la route de Vishnapor était aussi fréquentée que celle d'Orléans et de Lyon, l'hospitalité y serait moins en honneur : c'est une vertu qui coûte peu de chose à ces peuples; mais on m'avouera qu'ils exercent cette vertu quand l'occasion s'en présente : une bonne action aisée à faire est toujours une bonne action. Ce serait le bonheur du genre humain que la vertu fût partout d'une pratique facile. La *Dévotion aisée* du P. Lemoine n'était point un si ridicule titre de livre; faudrait-il donc que la saine morale fût rebutante?

Si les brachmanes furent les premiers théologiens de ce monde, ils furent aussi les premiers astronomes. Les nuits de leur pays, qui sont plus belles que nos beaux jours, durent nécessairement les engager à observer les astres. Il n'est pas à croire que cette science ait été cultivée d'abord par des bergers, comme on le dit. Nous ne voyons pas que nos pâtres s'occupent beaucoup des planètes et des étoiles fixes. Probablement ceux qui gardaient les moutons en Tartarie, aux Indes, en Chaldée, n'étaient pas plus curieux que les paysans de nos contrées, et je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de Newton et de Halley parmi nos bergers d'Allemagne, de France et d'Espagne. Il faut savoir un peu de géométrie pour être même un astronome ignorant. Les brachmanes étaient géomètres. Il est donc de la plus grande vraisemblance que la science du ciel eut son origine chez eux.

Il paraît qu'ils furent les premiers qui connurent l'obliquité de l'écliptique. Leur première époque astronomique commençait à une conjonction de toutes les planètes, et cette conjonction était arrivée vingt-trois mille cinq cent et un ans avant notre ère. Je n'examine pas s'ils se sont trompés sur cette époque; mais je dis qu'il faut une prodigieuse science et bien des siècles pour être en état de se tromper dans un tel calcul.

1. Voltaire lui-même. (ÉD.).

LETTRE XI. — *Sur le grand lama et la métempsycose.*

Après avoir voyagé sous vos ordres, monsieur, en Égypte, à la Chine t aux Indes, je veux faire un petit tour dans un coin de la Tartarie our vous parler du grand lama. Je veux bien croire qu'il y a des Tar-ares assez bons pour pendre à leur cou quelques reliques de son der-ière en forme de grains de chapelet : en vérité il y a dans les envi-ons de Romorantin, et dans d'autres villes, des gens du peuple qui e parent de reliques aussi singulières. Je ne vois pas que ce qui sort u derrière d'un homme qu'on respecte et qu'on aime, quand cela est ien sec, bien musqué, bien préparé, bien enchâssé dans de l'or ou e l'ivoire, soit plus dégoûtant que tel vieux haillon qui n'a jamais ap-artenu à un homme de mérite, ou tel vieux os pourri, ou tel nom-ril, ou tel prépuce, qu'on expose encore dans plus d'un de nos vil-ges à l'adoration des bonnes femmes.

Mais que dans tout le Thibet on pense qu'il existe un homme immor-el, cela peut faire quelque peine à un philosophe. Peut-être ce dogme st-il la suite de cette recherche sérieuse que des rois de la Chine rent autrefois du breuvage d'immortalité. Vous remarquez très-bien ans votre livre que plus d'un roi mourut subitement de ce breuvage ui faisait vivre éternellement.

Il y a, ce me semble, dans Oléarius un très-bon conte sur Alexan-re, qui chercha le breuvage d'immortalité en passant par le Thibet, orsqu'il allait conquérir l'Inde. C'est dommage que ce conte n'ait pas u place dans les *Mille et une Nuits;* mais il était trop philosophique our ma sœur Scheherazade. Voici donc ce qu'Oléarius lut en Perse, ans une histoire d'Alexandre qui n'est pas écrite par Quinte-Curce[1].

Alexandre, après la mort de Darah ou Darius, ayant vaincu les Tar-ares Usbecks, et se trouvant de loisir, voulut boire de l'eau d'immor-alité. Il fut conduit par deux frères qui en avaient bu largement, et ui vivent encore comme Hénoch et Élie. Cette fontaine est dans une ontagne du Caucase, au fond d'une grotte ténébreuse. Les deux rères firent monter Alexandre sur une jument dont ils attachèrent le oulain à l'entrée de la caverne, afin que la mère, qui portait le roi u milieu de ces profondes ténèbres, pût revenir d'elle-même à son etit après qu'on aurait bu.

Quand on fut arrivé à tâtons au milieu de la grotte, on vit tout d'un oup une grande clarté; une porte d'acier brillant s'ouvre; un ange en ort en sonnant de la trompette. « Qui es-tu? lui dit le héros. — Je uis Raphaël. Et toi? — Moi, je suis Alexandre. — Que cherches-tu? — L'immortalité. — Tiens, lui dit l'ange, prends ce caillou, et quand u en auras trouvé un autre précisément du même poids, reviens à oi, et je te ferai boire. » Alors l'ange disparut, et les ténèbres furent lus épaisses qu'auparavant.

Alexandre sortit de la grotte à l'aide de sa jument, qui courut après on poulain. Tous les officiers, tous les valets d'Alexandre se mirent à

1. *Voyages d'Oléarius en Moscovie, en Perse,* p. 169 et 170.

chercher des cailloux. On n'en trouva point qui fût exactement d'une pesanteur égale à celui de Raphaël; et cela servit à prouver cette ancienne vérité, sur laquelle Leibnitz a tant insisté depuis, qu'il est impossible que la nature produise deux êtres absolument semblables.

Enfin Alexandre prit le parti de faire ajouter une pincée de terre à son caillou pour égaler le poids, et revint tout joyeux à sa grotte sur sa jument. La porte d'acier s'ouvre, l'ange reparaît; Alexandre lui montre les deux cailloux. L'ange les ayant considérés, lui dit : « Mon ami, tu y as ajouté de la terre; tu m'as prouvé que tu en es formé, et que tu retourneras à ton origine. »

Il faut que depuis on ait cru dans le Thibet qu'enfin le grand lama avait trouvé les deux cailloux et la véritable recette. C'est ainsi que nos ancêtres crurent qu'Ogier le Danois avait bu de la fontaine de Jouvence; c'est ainsi qu'en Grèce on avait imaginé que l'Aurore avait fait présent à Tithon d'une éternelle vieillesse.

Mais ce qui me paraît plus vraisemblable, c'est que la croyance de la métempsycose, qui passa depuis si longtemps de l'Inde en Tartarie, est l'origine de cette opinion populaire que la personne du grand lama est immortelle.

Je vous prie de vouloir bien d'abord observer qu'il n'est point du tout absurde de croire à la métempsycose. C'est un dogme très-faux, je l'avoue; il n'est point approuvé parmi nous, il peut être un jour déclaré hérétique, mais il n'a jamais été expressément condamné : on pouvait, ce me semble, supposer en sûreté de conscience que Dieu, le créateur de toutes les âmes, les faisait successivement passer dans des corps différents; car que faire des âmes de tant de fœtus qui meurent en naissant, ou qui ne parviennent pas à maturité? Voilà des âmes toutes neuves qui n'ont point servi : ne seront-elles plus bonnes à rien? Ne paraît-il pas très-raisonnable de leur donner d'autres corps à gouverner, ou, si vous l'aimez mieux, de les faire gouverner par d'autres corps?

Pour les âmes qui ont habité des corps disgraciés, et qui ont souffert avec eux dans leur demeure, n'est-il pas encore très-raisonnable qu'après être délogées de leurs vilains étuis elles aillent en habiter de mieux faits?

Je dirais plus : il n'y a personne qui, si on lui proposait de renaître après sa mort, n'acceptât ce marché de tout cœur : *quam vellent æthere in alto*[1] ! Il paraît donc assez évident que ce système ne répugne ni au cœur humain ni à la raison humaine.

Il est encore évident que cette doctrine ne choque point les bonnes mœurs; car une âme qui se trouvera logée dans le corps d'un homme pour soixante ou quatre-vingts ans tout au plus devra prendre le parti d'être une âme honnête, de peur d'aller habiter, après son décès, le corps de quelque animal immonde et dégoûtant.

Pourquoi ce système ne fut-il reçu ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni même en Égypte, ni en Chaldée? est-ce parce qu'il n'é-

1. Virgile, *Æn.*, VI, 436. (ÉD.)

tait pas prouvé? non, car tous ces peuples étaient infatués de dogmes bien plus improbables. Il est à croire plutôt que la doctrine de la transmigration des âmes fut rejetée, parce qu'elle ne fut annoncée que par des philosophes. Dans tout pays on disputa toujours contre le philosophe, et on recourut au sorcier. Pythagore eut beau dire en Italie :

O genus attonitum gelidæ formidine mortis!
Quid Styga, quid tenebras, quid numina vana timetis,
Materiem vatum falsique piacula mundi?
Corpora, sive rogus flamma, seu tabe vetustas
Abstulerit, mala posse pati, non ulla putetis.
Morte carent animæ; semperque, priore relicta
Sede, novis habitant domibus vivuntque receptæ.
Ipse ego (nam memini), Trojani tempore belli,
Panthoïdes Euphorbus eram.

Ovid., *Metam.*, XV, 153.

Ce que du Bartas[1] a traduit ainsi dans son style naïf :

Pauvres humains effrayés du trépas,
Ne craignez point le Styx et l'autre monde;
Tous vains propos dont notre fable abonde.
Le corps périt, l'âme ne s'éteint pas;
Elle ne fait que changer de demeure,
Anime un corps, puis un autre sans fin.
Gardons-nous bien de penser qu'elle meure:
Elle voyage, et tel fut mon destin,
J'étais Euphorbe à la guerre de Troie.

On laissa dire Pythagore, on se moqua d'Euphorbe, on se jeta à corps perdu, à la tête de Cerbère, dans le Styx et dans l'Achéron, et l'on paya chèrement des prêtres de Diane et d'Apollon qui vous en retiraient pour de l'argent comptant.

Les brachmanes et les lamas du Thibet furent presque les seuls qui s'en tinrent à la métempsycose. Il arriva qu'après la mort d'un grand lama, celui qui briguait la succession prétendit que l'âme du défunt était passée dans son corps : il fut élu, et il introduisit la coutume de léguer son âme à son successeur. Ainsi tout grand lama élève auprès de lui un jeune homme, soit son fils, soit son parent, soit un étranger adopté, qui prend la place du grand prêtre dès que le siége est vacant. C'est ainsi que nous disons en France que le roi ne meurt point. C'est là, si je ne me trompe, tout le mystère. Le mort saisit le vif; et le bon peuple, qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand lama est immortel, infaillible et impeccable.

Le P. Gerberon, qui accompagna si souvent l'empereur Kang-hi dans ses parties de chasse en Tartarie, nous a pleinement instruits des

1. Ce n'est point du Bartas, c'est Voltaire qui est le traducteur du passage de Virgile. (*Note de M. Beuchot.*)

précautions que ces pontifes prenaient pour ne point mourir. Voici ce qu'il raconte dans une de ses lettres écrites en 1697[1] :

« Le dalaï-lama, attaqué d'une maladie mortelle dans son palais de roseaux et de joncs, au Thibet, ne pouvait laisser son sceptre et sa mitre à un petit bâtard d'un an, le seul enfant qui lui restait : cette place demandait un enfant de seize ans; c'était l'âge de la majorité. Il recommanda, sous peine de damnation, à ses prêtres de cacher son décès pendant quinze années; et il écrivit une lettre à l'empereur Kang-hi, par laquelle *il le mettait dans la confidence, et le suppliait de protéger son fils*. Son clergé devait rendre la lettre, au bout de ce temps, par une ambassade solennelle; et cependant il était tenu de dire à tous ceux qui viendraient demander audience à Sa Sainteté qu'elle ne voyait personne, et qu'elle était en retraite. On ne parlait en Tartarie et à la Chine que de cette longue retraite du dalaï-lama; l'empereur y fut trompé lui-même.

« Enfin ce monarque s'étant avancé jusqu'à la ville de Nianga, auprès de la grande muraille, lorsque les quinze ans étaient écoulés, l'ambassade sacerdotale parut, et la lettre fut rendue; mais les valets des ambassadeurs avaient divulgué le mystère; et cent mille soldats, qui suivaient l'empereur dans ses chasses, raillaient déjà de l'immortalité d'un homme enterré depuis quinze ans. Kang-hi dit à l'ambassade : « Mandez à votre maître que je lui ferai réponse dès que je serai « mort. » Cependant il eut la bonté de protéger le nouvel immortel qui avait ses seize ans accomplis; et la canaille du Thibet crut plus que jamais à l'éternité de son pontife[2].

« Toute cette affaire, qui se passait moitié dans ce monde-ci, moitié dans l'autre, n'était donc au fond qu'une intrigue de cour. Kang-hi faisait reconnaître un immortel, et s'en moquait. Le défunt lama avait joué la comédie, même en mourant, et avait fait la fortune de son bâtard. Il ne faut pas croire que des hommes d'État soient des imbéciles, parce qu'ils sont nés en Tartarie; mais le peuple pourrait bien l'être.

« Je suis persuadé que si nous avions vécu du temps des adorateurs d'Isis, d'Apis et d'Anubis, nous aurions trouvé dans la cour de Memphis autant de bon sens et de sagacité que dans les nôtres, malgré la foule des docteurs du pays, payés pour pervertir ce bon sens.

« Il est contradictoire, dira-t-on, que les premiers d'une nation soient sages, habiles, polis, lorsque toute la jeunesse est élevée dans la démence et dans la barbarie. Oui, cela semble incompatible; mais on a déjà remarqué que le monde ne subsiste que de contradictions.

« Informez un Chinois homme d'esprit, ou un Tartare de Moukden,

1. Voy. le tome IV de la Collection de Duhalde, p. 466, édition de Hollande.

2. Les ministres Claude et Jurieu ont osé comparer notre saint père le pape au grand lama : ils ont dit qu'il n'est pas moins ridicule d'être infaillible que d'être immortel. Je pense que la comparaison n'est pas juste; car il peut être arrivé qu'un pape, à la tête d'un concile, ait décidé que les cinq propositions sont dans *Jansénius*, et ne se soit pas trompé; mais il ne peut être arrivé que le même pape ne soit pas mort, lui et tout son concile.

ou un Tartare du Thibet, de certaines opinions qui ont cours dans certaine partie de l'Europe, ils nous prendront tous pour ces bossus qui n'ont qu'un œil et qu'une jambe, pour des singes manqués, tels qu'ils figuraient autrefois, aux quatre coins des cartes géographiques chinoises, tous les peuples qui n'avaient pas l'honneur d'être de leur pays. Qu'ils viennent à Londres, à Rome, ou à Paris, ils nous respecteront, ils nous étudieront, ils verront que, dans toutes les sociétés d'hommes, il vient un temps où l'esprit, les arts et les mœurs se perfectionnent. La raison arrive tard, elle trouve la place prise par la sottise; elle ne chasse pas l'ancienne maîtresse de la maison, mais elle vit avec elle en la supportant, et peu à peu s'attire toute la considération et tout le crédit. C'est ainsi qu'on en use à Rome même; les hommes d'État savent s'y plier à tout, et laissent la canaille ergotante dans tous ses droits. C'est ainsi que les dogmes les plus absurdes peuvent subsister chez les peuples les plus instruits.

Voyez ces Tartares mantchoux qui conquirent la Chine le siècle passé. Don Jean de Palafox, évêque et vice-roi du Mexique, ce violent ennemi des jésuites, qui pourtant n'a pas encore été canonisé, fut un des premiers qui écrivit une relation de cette conquête. Il regarde les Tartares mantchoux comme des loups qui ont ravagé une partie des bergeries de ce monde. On ne voit d'abord chez eux qu'ignorance de tout bien, jointe à la rage de faire tout le mal possible, insolence, perfidie, cruauté, débauche portée à l'excès. Qu'est-il arrivé? trois empereurs et le temps ont suffi pour les rendre dignes de commenter le *Poëme de Moukden*, et de l'imprimer en trente-deux nouveaux caractères différents.

L'empereur Kang-hi, grand-père de l'empereur poëte, avait déjà civilisé ses Tartares, non pas jusqu'à être éditeurs de poëmes, mais jusqu'à égaler les Chinois en science, en politesse, en douceur de mœurs. On ne distingue presque plus aujourd'hui les deux nations.

Permettez-moi encore de vous dire que le père de l'empereur Kang-hi, tout jeune qu'il était, montrait une grande prudence, en faisant couper les cheveux aux Chinois, afin que les vaincus ressemblassent plus aux vainqueurs. Palafox, il est vrai, nous dit que plusieurs Chinois aimèrent mieux perdre leur tête que leur chevelure, ainsi que plusieurs Russes, sous Pierre le Grand, aimèrent mieux perdre leur argent que leur barbe; mais enfin tout ce qui tend à l'uniformité est toujours très-utile. Les derniers empereurs tartares n'ont fait qu'un seul peuple de deux grands peuples, et ils se sont soumis, les armes à la main, aux anciennes lois chinoises. Une telle politique, soutenue depuis cent ans par un gouvernement équitable, vaut peut-être bien le travail assidu de calculer des éphémérides. Les brames d'aujourd'hui les calculent encore avec une facilité et une vitesse surprenantes : mais ils vivent sous le plus funeste des gouvernements, ou plutôt des anarchies; et les Tartaro-Chinois jouissent de la portion de bonheur qu'on peut goûter sur la terre.

Je conclus que politique et morale valent encore mieux que mathématique, etc., etc.

LETTRE XII. — *Sur le Dante, et sur un pauvre homme nommé Martinelli.*

J'entretenais mon ami Gervais de toutes ces choses curieuses, et je lui faisais lire les lettres que j'avais écrites à M. Pauw, à condition que M. Pauw me donnerait ensuite la permission de montrer les siennes à M. Gervais, lorsqu'il arriva deux savants d'Italie, à pied, qui venaient par la route de Nevers.

L'un était M. Vincenzo Martinelli, maître de langues, qui avait dédié une édition du *Dante* à milord Oxford; l'autre était un bon violon. « *Per tutti i santi!* dit le signor Martinelli, on est bien barbare dans la ville de Nevers par où j'ai passé : on n'y fait que des colifichets de verre, et personne n'a voulu imprimer mon *Dante* et mes préfaces, qui sont autant de diamants.

—Vous voilà bien à plaindre! lui dit M. Gervais; il y a quatre ans que je n'ai pu débiter, dans Romorantin, un exemplaire des vers d'un empereur chinois; et vous, qui n'êtes qu'un pauvre Italien, vous osez trouver mauvais qu'on n'imprime pas votre *Dante* et vos préfaces à Nevers! Qu'est-ce donc que ce Dante? — C'est, dit Martinelli, le divin Dante, qui manquait de chausses au treizième siècle, comme moi au dix-huitième. J'ai prouvé que Bayle, qui était un ignorant sans esprit, n'avait dit que des sottises sur le Dante dans les dernières éditions de son grand Dictionnaire, *notizie spurie deformi*. J'ai relancé vigoureusement un autre *Cioso* [1], homme de lettres, qui s'est avisé de donner à ses compatriotes français une idée des poëtes italiens et anglais, en traduisant quelques morceaux librement et sottement en vers d'un style de Polichinelle [2], comme je le dis expressément. En un mot, je viens apprendre aux Français à vivre, à lire et à écrire. »

Le stupide orgueil d'un mercenaire, qui se croyait un homme considérable pour avoir imprimé le *Dante*, me causa d'abord une vive indignation. Mais j'eus bientôt quelque pitié du signor Martinelli; je me mêlai de la conversation, et je lui dis : Monsieur le maître de langues, vous ne me paraissez maître de goût ni de politesse. J'ai lu autrefois votre divin Dante; c'est un poëme très-curieux en Italie pour son antiquité. Il est le premier qui ait eu des beautés et du succès dans une langue moderne. Il y a même dans cet énorme ouvrage une trentaine de vers qui ne dépareraient pas l'Arioste : mais M. Gervais sera fort étonné quand il saura que ce poëme est un voyage en enfer, en purgatoire, et en paradis. » M. Gervais recula de deux pas, et trouva le chemin un peu long.

« Sachez, dis-je à mon ami Gervais, que le Dante, ayant perdu par la mort sa maîtresse Béatrice Portinari, rencontre un jour à la porte de l'enfer Virgile et cette Béatrice auprès d'une lionne et d'une louve. Il demande à Virgile qui il est; Virgile lui répond que son père et sa

1. Quelques gens de lettres italiens, qui ne savent pas vivre, appellent un Français un *Cioso*.

2. Préface du Dante par le signor Martinelli. — C'est de M. de Voltaire qu'il parle. (*Ed. de Kehl.*)

nère sont de Lombardie, et qu'il le mènera dans l'enfer, dans le purgatoire, et au paradis, si le Dante veut le suivre. « Je te suivrai, lui « dit le Dante; mène-moi où tu dis, et que je voie la porte de saint « Pierre. »

« Che tu mi meni là dov' or dicesti,
« Si ch' i' vegga la porta di san Pietro. »

Dant., *Inf.*, I.

« Béatrice est du voyage. Le Dante, qui avait été chassé de Florence par ses ennemis, ne manque pas de les voir en enfer, et de se moquer de leur damnation. C'est ce qui a rendu son ouvrage intéressant pour la Toscane. L'éloignement du temps a nui à la clarté; et on est même obligé d'expliquer aujourd'hui son *Enfer* comme un livre classique. Les personnages ne sont pas si attachants pour le reste de l'Europe. Je ne sais comment il est arrivé qu'Agamemnon, fils d'Atrée, Achille aux pieds légers, le pieux Hector, le beau Pâris, ont toujours plus de réputation que le comte de Montefeltro, Guido da Polenta, et Paolo Lancilotto.

« Pour embellir son enfer, l'auteur joint les anciens païens aux chrétiens de son temps. Cet assemblage et cette comparaison de nos damnés avec ceux de l'antiquité pourrait avoir quelque chose de piquant, si cette bigarrure était amenée avec art, s'il était possible de mettre de la vraisemblance dans ce mélange bizarre de christianisme et de paganisme, et surtout si l'auteur avait su ourdir la trame d'une fable, et y introduire des héros intéressants, comme ont fait depuis l'Arioste et le Tasse. Mais Virgile doit être si étonné de se trouver entre Cerbère et Belzébuth, et de voir passer en revue une foule de gens inconnus, qu'il peut en être fatigué, et le lecteur encore davantage. »

M. Gervais sentit la vérité de ce que je lui disais, et renvoya M. Martinelli avec ses commentaires. Nous nous avouâmes l'un à l'autre que ce qui peut convenir à une nation est souvent fort insipide pour le reste des hommes. Il faut même être très-réservé à reproduire les anciens ouvrages de son pays. On croit rendre service aux lettres en commentant Coquillart[1] et le roman de *la Rose*. C'est un travail aussi ingrat que bizarre de rechercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines, quand on a des palais modernes.

« Je me suis avisé d'être libraire, me disait M. Gervais; je quitterai bientôt le métier; il y a trop de livres, et trop peu de lecteurs. Je m'en tiendrai à tenir café. Tous ceux qui viennent en prendre chez moi disent continuellement : « J'ai bien affaire du roman de Mlle Lucie, « des Mémoires de M. le marquis de trois étoiles, de la nouvelle His- « toire de César et d'Auguste, dans laquelle il n'y a rien de nouveau; « et d'un Dictionnaire des grands hommes dans lequel ils sont tous si « petits; et de tant de pièces de théâtre qu'on ne voit jamais au théâ- « tre; et de cette foule de vers où l'on fait tant d'efforts pour être na- « turel, et où l'on est de si mauvaise compagnie en cherchant le ton

1. Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims, mort en 1590, est auteur de poésies dont la dernière édition est de 1723. (*Note de M. Beuchot.*)

« de la bonne compagnie! Tout cela rebute les honnêtes gens; ils « aiment mieux lire la gazette. »

— Ils ont raison, lui dis-je; il y a longtemps qu'on se plaint de la multitude des livres. Voyez l'*Ecclésiaste*, il vous dit tout net qu'on ne cesse d'écrire, *scribendi nullus est finis*[1]. Tant de méditation n'est qu'une affliction de la chair, *frequens meditatio afflictio est carnis*[2]. Ce n'est pas que je croie que du temps du roi Salomon ou Soleïman il y eût autant de livres qu'il y en eut dans Alexandrie, dont la bibliothèque royale possédait sept cent mille volumes, dont César brûla la moitié.

« Beaucoup de savants ont prétendu, et peut-être avec témérité, que cet *Ecclésiaste* ne pouvait être du troisième roi de la Judée, et qu'il fut composé sous les Ptolémées par un Juif d'Alexandrie, homme d'esprit et philosophe. Mais le fait est que la multitude des livres inlisibles dégoûte. Il n'y a plus moyen de rien apprendre, parce qu'il y a trop de choses à apprendre. Je suis occupé d'un problème de géométrie; vient un roman de *Clarisse* en six volumes, que des anglomanes me vantent comme le seul roman digne d'être lu d'un homme sage : je suis assez fou pour le lire; je perds mon temps, et le fil de mes études. Puis, lorsqu'il m'a fallu lire dix gros volumes du président de Thou, et dix autres de Daniel, et quinze autres de Rapin-Thoyras, et autant de Mariana, arrive encore un Martinelli, qui veut que je le suive en enfer, en purgatoire, et en paradis, et qui me dit des injures parce que je ne veux pas y aller! Cela désespère. La vue d'une bibliothèque me fait tomber en syncope.

— Mais, me dit M. Gervais, pensez-vous qu'on se mette plus en peine dans ce pays-ci de vos Chinois et de vos Indiens, que vous ne vous souciez des préfaces du signor Martinelli? — Eh bien! monsieur Gervais, n'imprimez pas mes Chinois et mes Indiens. »

M. Gervais les imprima.

1. *Ecclésiaste*, XII, 12. (ÉD.) — 2. *Ibid.* (ÉD.)

LETTRE DE M. DE LA VISCLÈDE

A M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE PAU.

(1776.)

Monsieur et cher confrère, je vous envoie mes *Filles de Minée;* et je vous répète en prose ce que j'ai dit en vers, que je ne devais pas traiter ce sujet après Ovide et La Fontaine. Ce n'est pas dans le monde comme dans l'Évangile; celui qui vient se présenter à la dernière heure n'est jamais si bien reçu que ceux qui ont travaillé le matin. Voyez ce qui est arrivé à La Motte; il a voulu faire une petite *Iliade*, on s'est moqué de lui. Il a fait des fables philosophiques dédiées au régent du royaume, qui lui a donné deux mille écus; tout le monde a dit : « Nous aimons mieux le naïf La Fontaine, à qui Louis XIV ne donna rien. »

Vous connaissez cet enfant de la nature, ce La Fontaine, et ses trois *Filles de Minée*, que l'abbé d'Olivet a fait imprimer dans un recueil en cinq volumes; mais vous ne connaissez pas *les Amours de Mars et de Vénus*, qui ne se trouvent que dans l'édition de 1750. Les voici :

Vous devez avoir lu qu'autrefois le dieu Mars,
Blessé par Cupidon d'une flèche dorée,
Après avoir dompté les plus fermes remparts,
Mit le camp devant Cythérée.
Le siége ne fut pas de fort longue durée :
A peine Mars se présenta,
Que la belle parlementa.

Dans les formes pourtant il entreprit l'affaire,
Par tous moyens tâcha de plaire,
De son ajustement prit d'abord un grand soin.
Considérez-le en ce coin,
Qui quitte sa mine fière.
Il se fait attacher son plus riche harnois.
Quand ce serait pour des jours de tournois,
On ne le verrait pas vêtu d'autre manière.
L'éclat de ses habits fait honte à l'œil du jour.
Sans cela, fît-on mordre aux géants la poussière,
Il est bien malaisé de rien faire en amour.

En peu de temps Mars emporta la dame.
Il la gagna peut-être en lui contant sa flamme;
Peut-être conta-t-il ses siéges, ses combats,
Parla de contrescarpe et cent autres merveilles
Que les femmes n'entendent pas,
Et dont pourtant les mots sont doux à leurs oreilles.
Voyez combien Vénus, en ces lieux écartés,

TAYLOR INST. OXFORD

Aux yeux de ce guerrier étale de beautés :
Quels longs baisers ! La Gloire a bien des charmes;
Mais Mars, en la servant, ignore ces douceurs.
Son harnois est sur l'herbe : Amour, pour toutes armes,
Veut des soupirs et des larmes;
C'est ce qui triomphe des cœurs.

Phœbus pour la déesse avait même dessein;
Et, charmé de l'espoir d'une telle conquête,
Couvait plus de feux dans son sein
Qu'on n'en voyait à l'entour de sa tête.
C'était un dieu pourvu de cent charmes divers.
Il était beau; mais il faisait des vers,
Avait un peu trop de doctrine,
Et, qui pis est, savait la médecine.
Or soyez sûr qu'en amours,
Entre l'homme d'épée et l'homme de science,
Les dames au premier inclineront toujours,
Et toujours le plumet aura la préférence.
Ce fut donc le guerrier qu'on aima mieux choisir.
Phœbus, outré de déplaisir,
Apprit à Vulcan ce mystère;
Et dans le fond d'un bois voisin de son séjour
Lui fit voir avec Mars la reine de Cythère,
Qui n'avaient en ces lieux pour témoin que l'Amour.

La peine de Vulcan se voit représentée,
Et l'on ne dirait pas que les traits en sont feints.
Il demeure immobile, et son âme agitée
Roule mille pensers qu'en ses yeux on voit peints.
Son marteau lui tombe des mains.
Il a martel en tête, et ne sait que résoudre,
Frappé comme d'un coup de foudre.
Le voici dans cet autre endroit
Qui querelle et qui bat sa femme.
Voyez-vous ce galant qui les montre du doigt?
Au palais de Vénus il s'en allait tout droit,
Espérant y trouver le sujet qui l'enflamme.
La dame d'un logis, quand elle fait l'amour,
Met le tapis chez elle à toutes les coquettes.
Dieu sait si les galants lui font aussi la cour.
Ce ne sont que jeux et fleurettes,
Plaisants devis et chansonnettes;
Mille bons mots, sans conter les bons tours,
Font que, sans s'ennuyer, chacun passe les jours.
Celle que vous voyez apportait une lyre,
Ne songeant qu'à se réjouir.
Mais Vénus pour le coup ne la saurait ouïr :
Elle est trop empêchée, et chacun se retire.

Le vacarme que fait Vulcan
A mis l'alarme au camp.

Mais, avec tout ce bruit, que gagne le pauvre homme ?
Quand les cœurs ont goûté des délices d'amour,
Ils iraient plutôt jusqu'à Rome
Que de s'en passer un seul jour.
Sur un lit de repos voyez Mars et sa dame.
Quand l'Hymen les joindrait de son nœud le plus fort,
Que l'un fût le mari, que l'autre fût la femme,
On ne pourrait entre eux voir un plus bel accord.
Considérez plus bas les trois Gràces pleurantes :
La maîtresse a failli, l'on punit les suivantes.
Vulcan veut tout chasser. Mais quels dragons veillants
Pourraient contre tant d'assaillants
Garder une toison si chère ?
Il accuse surtout l'enfant qui fait aimer ;
Et, se prenant au fils des péchés de la mère,
Menace Cupidon de le faire enfermer.

Ce n'est pas tout : plein d'un dépit extrême,
Le voilà qui se plaint au monarque des dieux ;
Et de ce qu'il devrait se cacher à soi-même
Importune sans cesse et la terre et les cieux.
L'adultère Jupin, d'un ris malicieux,
Lui dit que ce malheur est pure fantaisie,
Et que de s'en troubler les esprits sont bien fous.
Plaise au ciel que jamais je n'entre en jalousie !
Car c'est le plus grand mal et le moins plaint de tous.

Que fait Vulcan ? car, pour se voir vengé,
Encor faut-il qu'il fasse quelque chose :
Un rets d'acier par ses mains est forgé ;
Ce fut Momus qui, je pense, en fut cause.
Avec ce rets le galant lui propose
D'envelopper nos amants bien et beau.
L'enclume sonne, et maint coup de marteau,
Dont maint chaînon l'un à l'autre s'assemble,
Prépare aux dieux un spectacle nouveau
De deux amants qui reposent ensemble.

Les noires sœurs apprêtèrent le lit :
Et nos amants, trouvant l'heure opportune,
Sous le réseau pris en flagrant délit,
De s'échapper n'eurent puissance aucune.
Vulcan fait lors éclater sa rancune :
Tout en clopant le vieillard éclopé
Semond les dieux, jusqu'au plus occupé,
Grands et petits, et toute la séquelle.

Demandez-moi qui fut bien attrapé :
Ce fut, je crois, le galant et la belle.

Peut-être direz-vous que ces *Amours de Mars et de Vénus* ne valent pas sa fable des *deux Pigeons*. Je vous croirai sans peine, comme je crois avec vous que son ode au roi pour l'infortuné Fouquet n'approche pas de son élégie aux nymphes de Vaux pour ce même Fouquet.

Remplissez l'air de cris en vos grottes profondes ;
Pleurez, nymphes de Vaux, faites croître vos ondes.
.....
La cabale est contente, Oronte est malheureux, etc.

Il changea ce mot de *cabale*, quand on l'eut fait apercevoir que le grand Colbert servait le roi et l'État avec une équité sévère, et n'était point cabaleur; mais La Fontaine l'avait entendu dire, et il avait cru bonnement que c'était là le mot propre.

Vous me dites que Jean eut grand tort de faire imprimer ses opéras, et la comédie intitulée *Je vous prends sans vert*, et la comédie de *Clymène*, etc.; mais l'abbé d'Olivet eut plus de tort encore de faire une collection de tout ce qui pouvait diminuer la gloire de La Fontaine. La manie des éditeurs ressemble à celle des sacristains; tous rassemblent des guenilles qu'ils veulent faire révérer : mais de même qu'on ne juge les vrais saints que par leurs bonnes actions, l'on ne juge les hommes à talents que par leurs bons ouvrages.

Vingt pièces de théâtre, très-indignes de l'auteur de *Cinna*, ne lui ont point ôté le nom de grand. Tout ce qu'on reproche à Quinault n'empêche pas qu'il ne soit un homme unique, et jusqu'à présent inimitable dans un genre très-difficile. Une soixantaine d'anciennes fables rajeunies par La Fontaine, et contées avec un agrément qui n'avait jamais été connu que de Pétrone, et bien saisi que par notre fabuliste; une vingtaine de contes, écrits avec cette facilité charmante et cette négligence heureuse que nous admirons en lui, le mettent infiniment au-dessus de Boccace, et quelquefois même, si j'ose le dire, à côté de l'Arioste, pour la manière de narrer.

Il avait ce grand don de la nature, le talent. L'esprit le plus supérieur n'y saurait atteindre. C'est par les talents que le siècle de Louis XIV sera distingué à jamais de tous les siècles, dans notre France si longtemps grossière. Il y aura toujours de l'esprit, les connaissances des hommes augmenteront, on verra des ouvrages utiles; mais des talents, je doute qu'il en naisse beaucoup. Je doute qu'on retrouve l'auteur de *Cinna*, celui d'*Iphigénie*, d'*Athalie*, de *Phèdre*, celui de *l'Art poétique*, celui de *Roland*, et d'*Armide*, celui[1] qui força en chaire, jusqu'à des ministres, de pleurer et d'admirer la fille de Henri IV, veuve de Charles Ier, et sa fille Henriette, Madame.

Voyez comme les oraisons funèbres d'aujourd'hui sont ensevelies avec ceux qu'elles célèbrent. Voyez comme *Séthos*[2], malgré quelques

1. Bossuet. (ÉD.) — 2. Par l'abbé Terrasson. (ÉD.)

eaux passages, et les *Voyages de Cyrus*[1], sont tombés dans l'oubli, andis que le *Télémaque* est toujours l'instruction et le charme de tous es jeunes gens bien nés. Comment s'est-il pu faire que, dans la foule e nos prédicateurs, il n'y en ait pas un seul qui ait approché de l'au- eur du *Petit Carême?* Vous voyez à regret que personne n'a osé seu- ement tenter d'imiter le créateur du *Tartufe* et du *Misanthrope*. Nous vons quelques comédies très-agréables; mais un Molière! je vous pré- is hardiment que nous n'en aurons jamais. Quelle gloire pour La ontaine d'être mis presque à côté de tous ces grands hommes!

L'abbé de Chaulieu ferma ce siècle par trois ou quatre pièces de ésie qui partent du cœur, ou qui semblent en partir. Elles respirent volupté et la philosophie, et demandent grâce pour toutes les baga- lles insipides dont on a farci son recueil.

Je m'étonne que La Fontaine n'ait parlé de Chaulieu qu'à propos de rgent qu'il comptait recevoir par ses mains de la part du duc de endôme.

(Le paillard m'a dit aujourd'hui[2]
Qu'il faut que je compte avec lui.)
Aimez-vous cette parenthèse?
Le reste ira, ne vous déplaise,
En bas-relief, *et cætera.*
Ce mot-ci s'interprètera
Des Jeannetons; car les Clymènes
Aux vieilles gens sont inhumaines.
Je ne vous réponds pas qu'encor
Je n'emploie un peu de votre or
A payer la brune et la blonde.

Comment l'abbé d'Olivet a-t-il pu imprimer trois pièces de La Fon- ine, écrites de ce misérable style, par lesquelles il demande l'aumône our avoir des filles? On ne reconnaît pas dans ces vers celui qui dit :

J'ai quelquefois aimé; je n'aurais pas alors
Contre le Louvre et ses trésors,
Contre le firmament et sa voûte céleste,
Changé les bois, changé les lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
De l'aimable et jeune bergère
Pour qui, sous le fils de Cythère,
Je servis, engagé par mes premiers serments.
Hélas! quand reviendront de semblables moments?
Faut-il que tant d'objets, *si doux et si charmants*,
Me laissent vivre au gré de mon âme inquiète?
Ah! si mon cœur osait encor se renflammer!
Ne sentirai-je plus de charme qui *m'arrête?*
Ai-je passé le temps d'aimer?

1. Par Ramsay. (ÉD.)
2. Vers 80 et suivants d'une lettre au duc de Vendôme en 1689. (ÉD.)

On croirait ces deux derniers vers d'un seigneur du bel air, d'un homme à grandes passions, d'un duc de Candale, d'un duc de Bellegarde. Cela ne s'accorde pas avec les Jeannetons de Jean La Fontaine, qui demande quelques pistoles au duc de Vendôme et au *paillard* Chaulieu, pour attendrir en sa faveur ses héroïnes du Pont-Neuf.

Tout cela, monsieur, n'empêche pas qu'un nombre considérable de fables pleines de sentiment, d'ingénuité, de finesse, et d'élégance, ne soient le charme de quiconque sait lire.

Quand je dis qu'il est presque égal, dans ses bonnes fables, aux grands hommes de son mémorable siècle, je ne dis rien de trop fort. Je serais un exagérateur ridicule si j'osais comparer

Maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son bec un fromage;

et

La cigale ayant chanté
Tout l'été,

à ces vers de Cornélie qui tient l'urne de son époux :

Éternel entretien de haine et de pitié[1],
Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié;

et à ceux de César :

Restes d'un demi-dieu dont à peine je puis[2]
Égaler le grand nom, tout vainqueur que j'en suis!

Le Savetier et le Financier, *les Animaux malades de la peste*, *le Meunier*, *son Fils et l'Ane*, etc., etc., tout excellents qu'ils sont dans leur genre, ne seront jamais mis par moi au même rang que la scène d'Horace et de Curiace, ou que les pièces inimitables de Racine, ou que le parfait *Art poétique* de Boileau, ou que le *Misanthrope* et le *Tartufe* de Molière. Le mérite extrême de la difficulté surmontée, un grand plan conçu avec génie, exécuté avec un goût qui ne se dément jamais dans Racine, la perfection enfin dans un grand art, tout cela est bien supérieur à l'art de conter. Je ne veux point égaler le vol de la fauvette à celui de l'aigle. Je me borne à vous soutenir que La Fontaine a souvent réussi dans son petit genre autant que Corneille dans le sien. J'aurais seulement désiré pour la gloire de la nation qu'on n'eût point imprimé les dernières fables de l'un et les dernières tragédies de l'autre, depuis *Pertharite;* mais ces maudits éditeurs veulent imprimer tout : ce sont des corbeaux qui s'acharnent sur les morts, comme l'envie sur les vivants. Encore s'ils ne fatiguaient le public que par les mauvais ouvrages des bons auteurs, on pourrait pardonner à leur avidité : ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils y ajoutent trop souvent leurs propres sottises, qu'ils font passer sous le nom des écrivains un peu connus. J'ai pâti moi-même, moi inconnu, de cette rage d'imprimer. Combien de pauvretés n'a-t-on pas publiées sous le nom de La Visclède, dans ces recueils immenses! *Vers de Bonneval*, *sur la mort de Mlle Lecouvreur;*

1. *Pompée*, acte V, scène I. (ÉD.) — 2. *Ibid.* (ÉD.)

Vers à mon cher B., sur Newton ; Vers impertinents *à Mme du Châtelet ; Lettre de Varsovie ; Épître de Formont à l'abbé de Rothelin ; Ode sur le vrai Dieu ; Lettres de M. de La Visclède à ses amis du Parnasse*, etc., etc. [1].

Ceux qui se forment des bibliothèques sont toujours trompés par ce manége, qui ne sert qu'à étouffer le bon grain sous un tas énorme d'ivraie. On est parvenu à nous dégoûter de la lecture à force de multiplier les livres et les livrets. S'il est vrai que les Ptolémées eurent autrefois une bibliothèque de quatre cent mille volumes, on ne fit pas mal de la brûler ; et quand on brûlera toutes les brochures qui nous inondent, je commencerai par la mienne.

Nous sommes importunés, dans notre siècle, d'une foule de petits artistes qui dissèquent le siècle passé. On créait alors, et aujourd'hui on épluche, on critique la création. Je tombe dans ce défaut en vous écrivant ; mais j'ouvre mon cœur à mon ami, et je serais très-fâché que ma lettre devînt publique.

Permettez-moi de remarquer qu'on ne fut point sévère pour La Fontaine, parce qu'il semblait ne prétendre à rien : moins il exigeait, plus on lui accordait ; on lui passait ses mauvaises fables en faveur des excellentes. Il n'en était pas ainsi de Racine et de Boileau, qui prétendaient à la perfection ; on les chicanait sur un mot. C'est ainsi qu'on pardonnait tout à Montaigne, et qu'on tomba rudement sur Balzac, qui voulait être toujours correct et toujours éloquent.

Depuis que La Bruyère, dans ses *Caractères*, eut jugé Corneille et Racine, combien d'écrivains se mirent à juger aussi ! Et enfin on a fait plus de cent volumes sûr ce siècle de Louis XIV. Chacun, dans ses jugements, soit en vers, soit en prose, a plus cherché à montrer de l'esprit qu'à trouver la vérité, et à faire des antithèses plutôt que des raisonnements.

L'inondation des journalistes et des folliculaires est venue, laquelle a noyé le bon avec le mauvais, et a détruit toute érudition, en présentant des extraits à l'ignorance. Les lecteurs ont décidé comme les magistrats, qui jugent sur le rapport de leur secrétaire.

Il est arrivé pis, on s'est divisé en factions ; les jansénistes ont voulu que les jésuites n'eussent jamais fait un bon ouvrage, et que le P. Bouhours ne sût pas sa langue. Les jésuites ont dénigré Boileau, parce qu'il était ami d'Arnauld. Les folliculaires se sont dit des injures. C'est la bataille des rats et des grenouilles après l'*Iliade*.

Pour vous prouver, monsieur, avec quelle précipitation l'on juge, et comme un bon mot tient lieu de raison, je ne veux que vous citer cette décision de La Bruyère, qui a été la source de tant d'énormes dissertations : « Racine a peint les hommes tels qu'ils sont, et Corneille tels qu'ils devraient être. » Cela est éblouissant, mais cela est très-faux. César n'a jamais dû être assez fat pour dire à Cléopatre qu'il n'a vaincu à Pharsale que pour lui plaire [2], lui qui n'avait point vu

1. Toutes ces pièces sont de Voltaire. (ÉD.)
2. *Mort de Pompée*, acte IV, scène III. (ÉD.)

encore cet enfant de quinze ans; l'autre Cléopatre n'a point dû empoisonner l'un de ses enfants et assassiner l'autre au bout d'une allée dans un jardin[1]; Théodore n'a point dû s'obstiner à se prostituer dans un mauvais lieu, au lieu d'accepter le secours d'un honnête homme; Polyeucte n'a point dû briser tout dans un temple, et hasarder de casser toutes les têtes par dévotion; Léontine n'a point dû se vanter de tout faire, pour ne rien faire du tout. Pompée devait-il répudier sa femme qu'il aimait, pour épouser la nièce d'un tyran? Pertharite devait-il céder la sienne? Thésée, dans *OEdipe*[2], devait-il parler d'amour au milieu de la peste, et dire :

> Quelque ravage affreux qu'étale ici la peste,
> L'absence aux vrais amants est encor plus funeste?

Si le judicieux et énergique La Bruyère s'est si évidemment trompé, que feront donc nos petits écoliers qui tranchent avec tant de hardiesse, et qui, plus ignorants et plus impudents qu'un Fréron, osent décider au premier coup d'œil sur des choses qu'un Quintilien aurait longtemps examinées avant de donner son opinion avec modestie?

Vous me faites, monsieur, une question plus importante. Vous me demandez pourquoi Louis XIV ne fit pas tomber ses bienfaits sur La Fontaine, comme sur les autres gens de lettres qui firent honneur au grand siècle. Je vous répondrai d'abord qu'il ne goûtait pas assez le genre dans lequel ce conteur charmant excella. Il traitait les Fables de La Fontaine comme les tableaux de Teniers, dont il ne voulait voir aucun dans ses appartements. Il n'aimait le petit en aucun genre, quoiqu'il eût dans l'esprit autant de délicatesse que de grandeur. Il ne goûta les petits vers de Benserade que parce qu'ils avaient rapport aux fêtes magnifiques qu'il donnait.

De plus, La Fontaine était d'un caractère à ne se pas présenter à la cour de ce monarque. Ses distractions continuelles, son extrême simplicité, réjouissaient ses amis, et n'auraient pu plaire à un homme tel que Louis XIV.

La Bruyère s'est servi de couleurs un peu fortes pour peindre notre fabuliste; mais il y a du vrai dans ce portrait : « Un homme paraît grossier, lourd, stupide; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir : s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons contes, etc.[3]. »

La Bruyère, qui peignit tous ses contemporains, en dit autant de Corneille, non que Corneille fût un bon conteur. C'était autre chose; il était souvent très-sublime dans ses bonnes pièces. Boileau ne faisait peut-être pas assez de cas de La Fontaine et de Corneille; il n'était sensible qu'à un style toujours pur, il ne pouvait aimer que la perfection.

Soyez sûr, monsieur, qu'il est très-faux que La Fontaine déplût au roi, comme on l'a dit, pour avoir fait des vers en faveur du surintendant Fouquet. Pellisson, défenseur très-hardi de ce ministre, et même

1. *Rodogune*, acte V, scène IV. (ÉD.) — 2. Acte I, scène I. (ÉD.)
3. Les *Caractères*, chap. XII, *Des jugements*. (ÉD.)

ayant été sa victime, devint un des favoris de Louis XIV, et fit une grande fortune. Son éloquence touchante, son érudition utile, la connaissance des affaires, et la souplesse de son esprit, en firent un homme d'État. La Fontaine n'avait rien de tout cela. Uniquement borné à son talent, et incapable même de le faire valoir, il n'est pas étonnant qu'il ne fût pas assez remarqué par Louis XIV.

Lulli lui nuisit beaucoup. Vous savez que tout est cabale parmi les gens de lettres, comme parmi les prêtres. La cabale contre Quinault, l'un des grands ornements de ce mémorable siècle, ayant forcé Lulli à recourir à d'autres pour ses opéras, il choisit La Fontaine. Avouons que le fabuliste, faisant parler ses héros du style de Jeannot Lapin et de dame Belette, ne pouvait réussir après *Atys et Thésée*. Lulli était plein d'esprit et de goût; plus il en avait, plus il lui était impossible de mettre en musique de telles paroles. Il n'était pas de ces gens qui disent qu'il est égal de chanter la gazette ou Armide, et qu'il n'y a rien au monde de si nécessaire que des doubles croches. La Fontaine, croyant sérieusement qu'on lui faisait une énorme injustice, fit la satire du *Florentin* contre Lulli. Elle n'est pas dans le goût de celles de Boileau ou d'Horace.

Le b..... avait juré de m'amuser six mois :
Il s'est trompé de deux. Mes amis, de leur grâce,
Me les ont épargnés, l'envoyant où je croi
Qu'il va bien sans eux et sans moi.
Voilà l'histoire en gros : le détail a des suites
Qui valent bien d'être déduites,
Mais j'en aurais pour tout un an.

Non, sans doute, ce sot détail et ces suites ne valaient pas d'être déduites, et surtout en si mauvais vers. Le pis est qu'il s'excuse sur cette ridicule satire à Mme de Thiange, sœur de Mme de Montespan, en vers non moins ridicules. Il croit que Lulli lui a ôté sa fortune et sa gloire, en ne faisant point de musique pour ses paroles. Voici comme il s'explique :

Mais il (le ciel) m'a fait auteur, je m'excuse par là :
Auteur qui, pour tout fruit, moissonne
Un peu de gloire; on le lui ravira;
Et vous croyez qu'il s'en taira!
Il n'est donc plus auteur? la conséquence est bonne.

Je sais bien que le cocher de Vertamont aurait fait de tels vers tout aussi bien que La Fontaine. Je sais que ces misères prosaïques en rimes ne sont que des sottises aisées; mais enfin le même homme est le meilleur metteur en œuvre des anciennes fables d'Ésope et de Pilpay, et celui qui, dans ce genre, a le mieux enchâssé l'esprit des autres. Encore une fois, ce talent unique fait tout pardonner. Lulli même lui pardonna, et très-plaisamment, en disant qu'il aimerait mieux mettre en musique la satire de La Fontaine que ses opéras.

Il me semble que la voix publique donne la préférence à ses *Fables*

sur ses *Contes*. Ceux-ci paraissent pour la plupart, aux bons critiques, un peu trop allongés. Ils n'aiment point dans le *Joconde*, pris de l'Arioste :

> Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte;
> Je la tiens pucelle sans faute,
> Et si pucelle qu'il n'est rien
> De plus puceau que cette fille.

Ils réprouvent ce ton de la rue Saint-Denis, ce ton bourgeois auquel l'Arioste ne s'asservit jamais. Le *Greco* et la *fiammetta* de l'Arioste sont bien au-dessus du *puceau* de La Fontaine.

Ils n'aiment point que notre fabuliste dise, dans le *Cocu battu et content*, tiré de Boccace :

> Tant se la mit le drôle en sa cervelle,
> Que dans sa peau peu ni point ne durait.

Boccace n'a point de ces expressions basses et incorrectes.

Ils ne peuvent souffrir que dans *la Servante justifiée*, conte de la reine de Navarre, l'imitateur s'exprime ainsi :

> Boccace n'est le seul qui me fournit,
> Je vas parfois en une autre boutique.
> Il est bien vrai que ce divin esprit
> Plus que pas un *me donne* de pratique;
> Mais, comme il faut manger de plus d'un pain,
> Je puise encore en un vieux magasin.

Ils trouvent ces expressions, *aller dans une autre boutique*, *donner de pratique*, *manger de plus d'un pain*, plus faites pour le peuple que pour les honnêtes gens, et c'est là le grand défaut de La Fontaine.

L'*Anneau d'Hans-Carvel*, qu'il a copié dans Rabelais, est bien supérieur dans l'Arioste. Il y a du moins une bonne raison dans l'Arioste pourquoi le diable apparaît au bonhomme (*Satira prima*) :

> Fu già un pittor (non mi ricordo il nome),
> Che dipingere il diavolo solea
> Con bel viso, begli occhi, e belle chiome, etc.

La prodigieuse supériorité de l'Arioste sur son imitateur paraît dans ce petit conte, autant que dans l'invention de son *Orlando*, dans son imagination inépuisable, dans son sublime, et dans sa naïve élégance.

Les Cordeliers de Catalogne, *Richard Minutolo*, *la Gageure des trois Commères*, n'ont jamais plu aux esprits délicats. Vous ne trouverez chez La Fontaine aucun conte qui parle au cœur, excepté *le Faucon;* aucun dont on puisse tirer une morale utile; aucun où il y ait de sa part la moindre invention. Ce ne sont presque jamais que de vieux contes réchauffés. Ce sont des femmes qui *attrapent* leurs maris, ou des garçons qui *enjôlent* des filles. Enfin on trouve rarement chez lui un conte écrit avec une élégance continue.

Ses contes ont charmé la jeunesse, encore plus par la gaieté des sujets que par les grâces et la correction du style. J'ai vu beaucoup de gens d'esprit et de goût qui ne pouvaient souffrir que La Fontaine eût gâté *la Coupe enchantée* de l'Arioste par des vers tels que ceux-ci :

L'argent sut donc fléchir ce cœur inexorable;
Le rocher disparut, un mouton succéda,
Un mouton qui s'accommoda
A tout ce qu'on voulut, mouton doux et traitable,
Mouton qui, sur le point de ne rien refuser,
Donna pour arrhes un baiser.

Il faudrait en effet avoir peu de goût pour approuver un rocher qui devient mouton, qui s'accommode, et qui donne des arrhes. Les Contes et les deux derniers livres des Fables sont trop pleins de ces figures si incohérentes et si fausses, qui semblent plutôt le fruit d'une recherche pénible que de cette négligence agréable qu'on a tant louée dans l'auteur.

J'ai vu aussi bien des lecteurs révoltés du style qu'on appelle marotique. Ils disaient qu'il fallait parler la langue de Louis XIV, et non celle de Louis XII et de François Ier; que si on nous donnait la comédie de l'*Avocat patelin* telle qu'on la joua sur les tréteaux de la cour de Charles VII, personne ne pourrait la souffrir. Heureusement La Fontaine est peu tombé dans ce défaut que d'autres[1], après lui, ont voulu mettre à la mode.

Mais ce qui est, à mon avis, très-digne de remarque, c'est que de toutes ces anciennes historiettes que La Fontaine a mises en vers négligés, il n'y en a pas une seule qui inspire des désirs impudiques. Les peintures y sont plus gaies que dangereuses. Elles ne font jamais cette impression voluptueuse et funeste que produisent tant de livres italiens, et surtout notre *Aloisia Toletana*. Cela est si vrai, que l'on a mis tous ces vieux contes sur le théâtre avec l'approbation des magistrats, sans aucun danger, sans qu'aucune mère de famille ait réclamé contre cet usage, sans aucun inconvénient. On vit bien que le sévère Boileau avait raison quand il disait (*Art poét.*, ch. IV) :

L'amour le moins honnête, exprimé chastement,
N'excite point en nous de honteux mouvement.

C'est pourquoi, monsieur, j'ai toujours été étonné de l'atrocité fanatique avec laquelle le jeune Pouget, oratorien, osa parler au vieux La Fontaine, et de la vanité d'écolier avec laquelle il publia son prétendu triomphe sur l'innocence de ce vieil enfant[2]. Il était bien ridicule qu'un petit prêtre de vingt-cinq ans allât mettre sur la sellette un académicien de soixante et douze ans. Mais pourquoi faire trophée

1. Jean-Baptiste Rousseau. (ÉD.)
2. La *Lettre du R. P. Poujet, prêtre de l'Oratoire, à M. l'abbé d'Olivet, ou Relation de la conversion de M. de La Fontaine*, est imprimée dans le tome I des *Mémoires de littérature et d'histoire*, par le P. Desmolets. (*Note de M. Bouchot.*)

aux yeux du public de cette victoire si aisée? C'était l'orgueil qui se vantait d'avoir foulé à ses pieds l'innocence et la simplicité. Et de quoi s'est avisé l'abbé d'Olivet, tout philosophe qu'il était, de réimprimer cette lettre de Pouget? Cette lettre est précisément la révélation solennelle de la confession du bon La Fontaine. Car n'est-ce pas trahir le secret inviolable de la confession que d'en apprendre au public toutes les circonstances, tous les entours, et les demandes, et les réponses?

Ce qui me révolte le plus dans l'insolence de Pouget, c'est l'affectation de répéter vingt fois à La Fontaine : « Votre livre infâme, monsieur; le scandale de votre infâme livre, monsieur; les péchés, monsieur, dont votre infâme livre a été la cause; la réparation publique que vous devez, monsieur, pour votre livre infâme. »

Aurait-il osé parler ainsi à la reine de Navarre, sœur de François Ier, de qui plusieurs de ces contes plaisants et non infâmes sont tirés? il lui aurait demandé un bénéfice. Aurait-il même osé donner le nom d'infâme à Boccace, le créateur de la langue italienne, et à l'Arioste, qui n'a d'autre titre dans sa patrie que celui de divin?

L'aventure de Pouget avec le bonhomme La Fontaine est, au fond, celle de l'âne dans la fable admirable des *Animaux malades de la peste*.

L'âne vint à son tour, et dit : « J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net. »
A ces mots on cria Haro sur le baudet.
Pouget, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal, etc.

Et ce qu'il y a de plus rare, c'est que La Fontaine, qui avait la bonhomie de l'âne, fut assez sot, avec tout son génie, pour croire le suffisant Pouget, qui se faisait tant honneur de l'intimider, et qui parlait au traducteur de l'Arioste et de la reine de Navarre comme s'il eût parlé à un scélérat.

J'aurais conseillé à La Fontaine de faire un conte sur Pouget, plus plaisant que son Florentin sur Lulli.

Après l'impertinence de Pouget, je ne sais rien de plus outrecuidant (pour me servir des termes du bon La Fontaine) que l'insolente préface de l'édition des contes en 1743, sous le nom de Londres. L'éditeur, qui se donne aussi pour janséniste (je ne sais pas pourquoi), s'avise de dire que La Fontaine eut tort de faire autre chose que des fables et des contes en vers; et il cite sur cela Mme de Sévigné.

Oui, éditeur, il eut tort de faire d'autres ouvrages, puisque la plupart ne valent rien. Mais pourquoi dis-tu, éditeur, qu'un poëte qui a fait des tragédies ne doit jamais écrire sur l'histoire et sur la physique? Dis-moi, éditeur, où as-tu pris cet arrêt? Si tu ne sais ni l'histoire,

ni la physique, n'en parle pas, à la bonne heure; nous avons assez de mauvais livres sur ces deux objets; mais permets aux hommes instruits d'en parler. Apprends qu'un bon tragédien est très-propre à être un très-bon historien, parce qu'il faut dans toute histoire une exposition, un nœud, un dénoûment et de l'intérêt; apprends que celui qui peint la nature humaine dans une pièce de théâtre, la peint encore mieux dans l'histoire. Éditeur des *Contes de La Fontaine*, apprends que la physique n'est pas à négliger; apprends que Molière traduisit Lucrèce; apprends qu'il serait indigne d'un homme qui pense de ne faire que des contes.

Pardon, monsieur, de cette petite sortie contre ce maudit éditeur, et pardon surtout de vous avoir envoyé mes *Filles de Minée*.

LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE POLYCARPE, PRIEUR DES BERNARDINS DE CHÉZERI, A M. L'AVOCAT GÉNÉRAL SEGUIER[1].

(1776.)

J'ai lu, monsieur, avec admiration, votre éloquent plaidoyer contre cette abominable et détestable brochure des *Inconvénients des droits féodaux;* je tremblais pour le plus sacré de nos droits seigneuriaux, le plus convenable à des religieux, celui d'avoir des esclaves. Hélas! nous avons failli à le perdre. Notre couvent et les terres qui en dépendent étaient ci-devant enclavés dans les États du roi de Sardaigne; ce n'est que par le dernier traité de délimitation de 1760 qu'ils ont été unis au royaume de France. Cette union est arrivée bien à propos. Si elle eût été différée de quelques années, cinq ou six mille serfs que nous possédons dans nos terres seraient libres aujourd'hui, en vertu de l'édit du feu roi de Sardaigne, de 1762, et nous aurions été dépouillés de nos autres droits féodaux, en vertu d'un autre édit du même prince, du mois de décembre 1771. Il est vrai que nous aurions été indemnisés de la perte de ces droits; mais cette indemnité n'aurait consisté qu'à nous faire payer en argent un capital dont l'intérêt nous aurait produit sans procès le même revenu que nous tirons de nos vassaux avec le secours des procureurs et des huissiers; et nous n'aurions point été dédommagés du plaisir de commander en maîtres à six mille esclaves; nous ne jouirions pas de la consolation de ruiner toutes les années une vingtaine de familles, pour apprendre aux autres à nous obéir et à nous respecter.

1. Ce fut le 23 février 1776 que, sur le réquisitoire d'Antoine-Louis Seguier, avocat général, le parlement de Paris condamna la brochure intitulée : *Les inconvénients des droits féodaux* (par P.-F. Boncerf, né en 1745, mort en 1794), à être lacérée et brûlée au pied du grand escalier du Palais par l'exécuteur de la haute justice. La *Lettre du R. P. Polycarpe* doit avoir suivi de très-près l'arrêt du 23 février. (*Note de M. Beuchot.*)

J'avais lu dans votre historien Mézerai ces paroles qui vous feront frémir : « La liberté de cette noble monarchie est si grande, que même son air la communique à ceux qui le respirent; et la majesté de nos rois est si auguste, qu'ils refusent de commander à des hommes, s'ils ne sont libres. »

J'avais lu ces autres paroles, non moins condamnables, prononcées dans l'assemblée des états de Tours par le chancelier de Rochefort : « Vous ne doutez pas qu'il ne soit plus glorieux à nos monarques d'être roi des Francs que des serfs[1]. »

J'avais lu avec douleur dans votre *Histoire de France* que « saint Louis s'occupa plus qu'aucun de ses prédécesseurs du soin d'étendre la liberté renaissante. Ce sage monarque, ami de Dieu et des hommes, ne connut, pendant tout le cours de son règne, d'autre satisfaction que celle de faire servir son pouvoir à jeter les fondements de la félicité publique. La misère, compagne inséparable de l'esclavage, disparut ainsi que l'oppression[2]. »

L'acte d'autorité par lequel la reine Blanche affranchit, pendant sa régence, les habitants de Châtenai, malgré les chanoines de Notre-Dame de Paris[3], ne me faisait pas moins de peine.

J'étais effrayé d'un arrêt rendu au quinzième siècle par le parlement de Languedoc, portant que tout serf qui entrerait dans le royaume en criant *France* serait dès ce moment affranchi[4].

J'avais craint, jusqu'à ce jour, que ces maximes et ces exemples n'autorisassent nos esclaves à réclamer, comme nouveaux Français, une liberté dont ils jouiraient, s'ils étaient restés quelques années de plus Savoyards..

Mais vous me rassurez, monsieur; vous avez très-bien prouvé que « les droits féodaux sont une portion intégrante de la propriété des seigneurs; que nos rois ont déclaré eux-mêmes qu'ils sont dans l'heureuse impuissance d'y donner atteinte. » Cette admirable sentence nous rassure pleinement contre les fausses et pernicieuses maximes du chancelier de Rochefort et de vos historiens, contre les arrêts surannés du parlement de Toulouse.

Nous lisions, monsieur, avec des larmes d'attendrissement, ces paroles si consolantes de votre plaidoyer : « Les coutumes rédigées sous les yeux des magistrats et en vertu de l'autorité du roi, ne sont que l'effet de la convention et du concert des trois ordres rassemblés qui y ont donné leur consentement, et s'y sont librement et volontairement soumis; » lorsqu'un curé, qui avait été autrefois avocat, et qui jusque-là avait entendu tranquillement notre lecture, nous interrompit brusquement, et nous dit que la plupart des coutumes n'étaient que des monuments d'imbécillité et de barbarie; qu'elles avaient toutes

1. *Histoire de France* par Garnier, sous Charles VIII, année 1484, t. XIX, p. 290.
2. *Histoire de France*, Villaret, t. XIV, p. 191. —3. *Ibid.*, t. V, p. 104, de Velly.
4. « Quelque esclave que ce soit qui pourra mettre le pied sur les terres de ce royaume, criant *France*, sera affranchi de servitude, et entièrement délivré de la puissance de son patron. » Mézerai, *Histoire de France*, sous Charles VII, cité par Villaret, t. XV, p. 348.

été rédigées ou dans les états des provinces ou dans les assemblées des commissaires à la pluralité des voix, et que par conséquent les ignorants avaient toujours prévalu sur le petit nombre des sages. Il nous dit que tous les jurisconsultes qui ont de la célébrité attestent que c'est ainsi que les coutumes ont été rédigées. Il nous cita le fameux Charles Dumoulin, qui dit « que les coutumes ont été rédigées contre l'intention des rois, en ce que la plupart sont obscures, contradictoires, iniques[1]. » Il nous cita d'Argentré, l'un des commissaires qui avaient assisté à la rédaction de la coutume de Bretagne, lequel, dans la préface de son *Commentaire* sur cette coutume, avoue que l'avis des ignorants prévalut presque toujours sur celui des jurisconsultes humains et instruits. Il nous cita aussi le titre XIV du livre IV du *Traité des fiefs* de Cujas, où l'on trouve ces paroles : *Multa sunt in moribus Galliæ dissentanea, multa sine ratione.* Il ajouta que les habitants des campagnes, sur lesquels tombe tout le poids des droits féodaux, n'avaient jamais été appelés à la rédaction des coutumes, et qu'il n'est pas vrai par conséquent qu'ils s'y soient volontairement soumis.

Après nous avoir étalé toutes ces autorités et beaucoup d'autres encore, ce curé nous dit qu'il suffisait d'ouvrir les coutumes pour se convaincre de la vérité qu'il soutenait. Je lui répondis que ces auteurs avaient été soupçonnés d'hérésie, et que l'avis d'un avocat général était d'une autorité bien supérieure aux témoignages des Cujas, des Dumoulin, des d'Argentré, etc.

Vous ne sauriez croire, monsieur, combien de personnes dans les provinces pensent comme ce curé. Une espèce de frénésie (pour me servir de vos propres termes) « semble agiter ces esprits turbulents, que l'amour de la liberté porte aux plus grands excès, et qui leur fait envisager le bonheur dans la subversion de toutes les règles et de tous les principes. »

Les insensés, qui pensent rendre heureux les habitants des campagnes, en proposant à l'administration de les affranchir de l'esclavage de la glèbe, de leur permettre de racheter des droits qui sont une source de procès continuels, lesquels causent souvent la ruine des seigneurs et des vassaux!

Il était temps de sévir contre ces auteurs audacieux, « semblables à des volcans qui, après s'être annoncés par des bruits souterrains et des tremblements successifs, finissent par une éruption subite, et couvrent tout ce qui les environne d'un torrent enflammé de ruines, de cendres, et de laves, qui s'élance du foyer renfermé dans les entrailles de la terre[2]. »

Que ce morceau est sublime! je n'ai jamais rien lu d'approchant dans les plaidoyers du chancelier d'Aguesseau.

Nous vous devons, monsieur, une reconnaissance éternelle, pour avoir déféré à la vengeance des lois un écrit aussi pernicieux que

1. Tome II, p. 399, édition de 1681.
2. Cette phrase est dans le réquisitoire de Seguier, du 23 février 1776. (Éd.)

celui contre lequel vous vous êtes élevé. Il était bien juste assurément de faire brûler par le bourreau, au pied du grand escalier, cette brochure capable d'échauffer le peuple et de le porter à la révolte; cet écrit qui renverse les principes fondamentaux de la monarchie, puisqu'il détourne les vassaux de plaider avec leurs seigneurs; qu'il conseille aux uns et aux autres de se concilier, et de convenir, de gré à gré, du prix de l'affranchissement des droits féodaux, qui sont une source intarissable de procès. Tout le monde sait que ces procès sont les plus difficiles, les plus compliqués, les plus obscurs de tous; mais ce sont ceux aussi qui procurent aux juges les plus fortes épices. La bonne moitié des procès roule sur des droits féodaux. Supprimez ces droits, vous supprimez net la moitié des procès; vous paraîtriez soulager les juges, mais vous les dépouilleriez d'une partie de leur considération et de leurs meilleurs revenus. Vous ruineriez les procureurs, les greffiers, les commissaires à terrier, tous gens fort nécessaires à l'État. Ils servent les tribunaux, les tribunaux doivent donc les protéger.

Proposer la suppression des droits féodaux, c'est encore attaquer particulièrement les propriétés de *messieurs* du parlement, dont la plupart possèdent des fiefs. Ces *messieurs* sont donc personnellement intéressés à protéger, à défendre, à faire respecter les droits féodaux : c'est ici la cause de l'Église, de la noblesse, et de la robe. Ces trois ordres, trop souvent opposés l'un à l'autre, doivent se réunir contre l'ennemi commun. L'Église excommuniera les auteurs qui prendront la défense du peuple; le parlement, père du peuple, fera brûler et auteurs et écrits; et, par ce moyen, ces écrits seront victorieusement réfutés.

Si quelque insolent osait publier que tous *messieurs* du parlement qui possèdent des fiefs doivent s'abstenir de juger les écrits et les procès concernant les droits féodaux, parce que c'est leur propre cause, et qu'on ne peut être à la fois partie et juge, on lui répondrait que *messieurs* du parlement sont en possession de juger les causes féodales; que c'est là un des priviléges de leurs offices, une loi fondamentale à laquelle le roi même est *dans l'heureuse impuissance de donner atteinte.* Si l'insolent ne se rendait pas à l'évidence de ces raisons, on pourrait faire brûler son mémoire, et, en tant que de besoin, *décréter* sa personne de prise de corps.

On nous dit que dans la patrie de Cicéron, où le pouvoir de juger n'était attaché ni à un certain état, ni à une certaine profession, il était permis à tout plaideur de récuser le juge qu'il croyait suspect, sans être même obligé de prouver la suspicion : *Sors et urna dant judices; licet exclamare : Hunc nolo.* Cette liberté de récuser ses juges subsista encore sous les empereurs, comme je l'ai remarqué dans une loi du Code rapportée dans un ancien *factum* qui m'est tombé par hasard sous la main [1].

1. « Licet enim ex imperiali numine judex delegatus est, tamen quia sine « suspicione omnes lites procedere nobis cordi est, liceat ei qui suspectum judi« cem putat..., eum recusare. » Cod. L. III, tit. I, *De judiciis.* Loi XVI.

Mais les lois des Welches sont bien plus raisonnables que celles des Romains. Le juge révocable d'une justice de village peut, en France, juger en première instance les causes féodales de son seigneur[1]. Un conseiller au parlement, possesseur de fief, peut donc aussi juger en dernier ressort la cause féodale d'un autre seigneur.

Il est vrai qu'une ordonnance de Louis XIV statue[2] que le juge est récusable, s'il a en son nom un procès sur une question semblable à celle dont il s'agit entre les parties qui plaident devant lui; parce que si le juge, possesseur de fief, n'a pas actuellement un procès, au sujet des droits de son fief, avec ses vassaux, il peut l'avoir dans la suite. Il est vrai qu'étant intéressé à donner gain de cause aux autres seigneurs qui plaident dans son tribunal, il établit une jurisprudence qui, en confirmant leurs droits, confirme les siens propres, et détourne ses vassaux de les contester.

Mais ce raisonnement n'est que captieux. L'usage est le plus sûr interprète des lois; et l'usage de *messieurs* du parlement les autorise à être juges et parties dans les causes féodales, comme vous le prouverez, monsieur, avec votre éloquence ordinaire, dans votre premier réquisitoire.

Je suis, avec la plus profonde vénération, etc.

LETTRE

D'UN BÉNÉDICTIN DE FRANCHE-COMTÉ A M. L'AVOCAT GÉNÉRAL SEGUIER.

(1776.)

Monsieur, c'est un usage ancien et sacré dans notre province que l'étranger libre, ou le Français d'une autre province, qui vient habiter dans nos terres pendant un an et un jour, devienne notre esclave au bout de cette année, et que toute sa postérité demeure *entachée* du même opprobre;

Qu'une fille serve n'hérite point de son père, si elle n'a pas rempli le devoir conjugal, la première nuit de ses noces, dans la hutte paternelle;

Que l'artisan ne puisse transmettre à ses enfants la cabane qu'il a bâtie et où ils sont nés, le champ qu'il a acquis et payé du produit de son travail, le lit même où ses enfants recueilleront ses derniers soupirs, s'ils n'ont pas toujours vécu avec lui sous le même toit, au même feu, et à la même table;

Que ces biens nous soient dévolus sans que nous soyons obligés de payer les dettes dont ils sont affectés, le prix même que l'acquéreur auquel nous succédons pourrait en devoir au vendeur, etc., etc., etc.

Ce sont là, monsieur, des propriétés bien sacrées, puisqu'elles nous appartiennent; ce sont les priviléges des seigneurs féodaux de

1. Ordonnance de 1667, tit. XXIV, art. XI. — 2. *Ibid.*, art. V.

notre province, qui, pour cela, a été nommée *franche*, comme les Grecs avaient donné aux furies le nom d'*Euménides*, qui veut dire *bon cœur*.

Mais quel a été mon étonnement de voir que dans un édit du roi, du mois de février de la présente année 1776, portant suppression des jurandes, l'on ait érigé en loi cette fausse maxime de la philosophie moderne : « Le droit de travailler est le droit de tout homme; cette propriété est la première, la plus sacrée, et la plus imprescriptible de toutes. »

De mauvais raisonneurs concluent de là que le fruit du travail d'un laboureur ou d'un artisan doit appartenir, après sa mort, à ses parents et non à des moines.

Vous avez mérité, monsieur, le titre de père de la patrie, en plaidant contre les écrits qui supprimaient les corvées et rendaient la liberté à l'industrie. Vous mériterez encore le titre de père des moines, en dénonçant à votre compagnie les détracteurs de la servitude.

C'est à vous seul qu'il est donné de démontrer que les paysans français ne sont pas faits pour avoir des propriétés;

« Que chaque peuple a ses mœurs, ses lois, ses usages; que ces institutions politiques forment l'ordre public[1]. »

Les étrangers qui abordaient autrefois dans la Tauride étaient égorgés par des prêtres au pied de la statue de Diane. En France, dans les terres de main morte, les hommes libres qui y passent une année doivent être esclaves d'autres prêtres.

Que les laboureurs suédois, anglais, suisses et savoyards soient libres, à la bonne heure; mais les habitants des campagnes en France sont faits pour être serfs.

Dans le XIIe siècle, cette servitude était répandue dans tout le royaume : elle couvrait les villes comme les campagnes. Depuis longtemps elle ne subsiste plus que dans quelques provinces : qu'est-il résulté de là? Les moines sont riches dans les provinces où on leur a permis de conserver des serfs. Dans les autres endroits où la servitude a été abolie, des cités se sont élevées, le commerce et les arts se sont étendus, l'État est devenu plus florissant, nos rois plus riches et plus puissants : mais les seigneurs châtelains et les gens d'Église sont devenus plus pauvres; et le peuple devait-il être compté pour quelque chose?

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Expressions de Seguier dans son réquisitoire du 23 février, cité en la lettre qui précède. (ÉD.)

REMONTRANCES DU PAYS DE GEX

AU ROI[1].

(1776.)

Sire, vos provinces n'ont-elles pas la permission de s'adresser directement à Votre Majesté et de lui présenter leurs très-humbles actions de grâce, lorsque vous étendez vos bienfaits sur elles comme sur la capitale? Si elles ont ce privilége, daignez nous entendre.

La raison, qui commence son règne avec le vôtre, semble aujourd'hui mettre entre tous les souverains de l'Europe une émulation inouïe jusqu'à nos jours. Ils disputent à qui rendra les hommes moins malheureux, en substituant les vraies lois à d'anciens préjugés barbares; c'est à qui perfectionnera l'art si nécessaire, si pénible et si méprisé de tirer de la terre, notre seule nourrice, les vrais biens dont dépend la vie humaine; c'est à qui protégera plus également toutes les conditions, à qui encouragera le mieux tous les travaux.

Les arts utiles et même les arts agréables sont heureusement exercés depuis la Russie, qui contient la cinquième partie de notre hémisphère et qui n'existait pas au commencement de ce siècle, jusqu'à l'Espagne, qui trouva un nouveau monde il y a près de trois cents ans, qui le conquit et qui s'affaiblit par cette conquête. L'Allemagne, après des guerres aussi funestes que légèrement suscitées, a conçu qu'il vaut mieux cultiver la terre que la dévaster, et éclairer les hommes que répandre leur sang.

Les deux grandes puissances[2] qui s'étaient choquées dans cette partie de l'Europe si prudente et guerrière[3], ne sont occupées aujourd'hui qu'à guérir leurs blessures. La mère de l'auguste princesse qui fait votre bonheur et le nôtre, a donné l'exemple d'un gouvernement sage et juste[4].

Il n'y a pas un prince d'Allemagne qui, depuis la dernière paix, n'ait

1. M. de Voltaire avait remarqué, dès les premières années de son établissement à Ferney, que l'administration des fermes était ruineuse pour le pays de Gex, séparé de la France par une chaîne de montagnes: par une suite de cette position, les salaires des employés nécessaires pour empêcher la fraude excédaient de beaucoup le produit des droits, et la facilité de s'y soustraire multipliait les vexations, les amendes, et les supplices. Il pria, vers 1763, M. de Montigny, de l'Académie des sciences, cousin germain de Mme Denis, de s'unir à lui pour obtenir du gouvernement que ces droits fussent remplacés par un impôt simple et facile à lever. Tous deux suivirent ce projet avec constance sous les différents ministres qui se succédèrent dans le département des finances; et ils l'obtinrent enfin, après douze ans de sollicitations, sous le ministère de M. Turgot, en 1775.

M. de Voltaire écrivait: « Enfin je pourrai dire en mourant:

Et mes derniers regards ont vu fuir *les commis.* »

(*Éd. de Kehl.*)

2. La France et l'Angleterre. (ÉD.) — 3. L'Allemagne. (ÉD.)

4. L'impératrice Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, reine de France (ÉD.)

travaillé à perfectionner chez lui l'agriculture, le commerce et l'industrie.

Toute l'Italie est animée du même esprit, et si elle se plaint que le génie du siècle des Médicis ait disparu, elle s'applaudit que le siècle de la raison et de la saine politique ait succédé.

L'histoire ne fournit point d'exemple d'un pareil concert entre tant de nations. Mais qui a fait ce grand changement sur la terre? la philosophie, sire, la vraie philosophie, celle qui vient du cœur.

Nous osons vous dire, au hasard même de vous déplaire, qu'aucun souverain n'a déployé dans un âge plus tendre cette raison supérieure et bienfaisante, que celui qui commença son règne par braver, avec ses dignes frères, un préjugé enraciné chez la moitié de la nation, et qui nous instruisit par son courage lorsque nous tremblions pour ses jours. On l'a vu se consacrer au travail, en permettant les plaisirs à sa cour; il est venu au secours de son peuple dans tous les acccidents; il a rendu la liberté au commerce et la vie à l'agriculture. Sévère pour lui-même et indulgent pour les autres, il a mis la frugalité, la simplicité, l'économie, à la place de la profusion, du faste et du luxe. Sa sagesse prématurée n'a point voulu suivre le malheureux usage d'accumuler les dettes immenses et effrayantes de l'État, sous le faux prétexte d'en éteindre une faible partie. Sa bonté a respecté les campagnes, sans nuire au commerce des villes. Enfin il s'est privé de la décoration de son trône et des soutiens de sa grandeur pour soulager des cultivateurs opprimés.

Le mal fond rapidement sur la terre, il la désole et l'abrutit dans des multitudes de siècles : le bien arrive lentement et y séjourne peu de jours. La France, pendant douze cents ans, fut, comme tant d'autres États, affligée par des guerres souvent malheureuses; par une ignorance grossière, tantôt ridicule et tantôt féroce; par des coutumes sauvages qu'on prenait pour des lois; par des calamités sans nombre, entremêlées de quelques jours de frivolités dont on rougit. Louis XIV vint, et pendant cinquante ans de prospérités et de magnificence il fit tout pour la gloire : c'est aujourd'hui le temps de faire tout pour la justice.

Nous ressentons, sire, les effets de cette justice et de cette bonté dans un coin de terre aussi ignoré que misérable, sur la frontière de votre royaume, auquel nous ne tenons que par l'étroit passage d'une montagne escarpée. Nous devînmes les sujets de votre ancêtre Henri IV et nous fûmes heureux jusqu'au jour où l'abominable fanatisme, qui persécuta si longtemps ce grand homme, lui arracha enfin la vie. Là nôtre fut désastreuse depuis ce moment. Vous daignez nous secourir; vous nous délivrez d'une foule de commis armés qui nous réduisaient à la mendicité et qui dépouillaient encore cette mendicité même.

Nos pauvres et honnêtes cultivateurs, grâces à votre équité, ne sont plus soumis à la tyrannie vandale des corvées. On les traînait loin de leurs chaumières, eux et leurs femmes; on les forçait à travailler sans salaire, eux qui ne vivent que de leurs salaires, comme l'a si bien dit un des plus vertueux et des plus savants gentilshommes de votre

royaume; on les traitait enfin bien plus cruellement que les bêtes de somme, à qui l'on donne du moins la pâture quand on les fait travailler; ils ne paraissaient qu'en pleurs devant les Suisses, leurs voisins, dont ils enviaient le sort : aujourd'hui l'on envie le sort de notre province.

Ceux qui parmi nous ont quelque industrie ne sont pas obligés d'acheter chèrement le droit naturel d'exercer leurs talents : contrainte funeste qui détériore ces talents mêmes, qui oblige les artistes à survendre leurs ouvrages; contrainte aussi pernicieuse à l'acheteur qu'au vendeur; contrainte qui fut la source de tant d'emprunts et de tant de banqueroutes; contrainte qui alarma tous les magistrats et qui fit frémir tout le royaume, lorsqu'en 1582 l'avarice d'un traitant[1] proposa cet impôt détestable que le roi Henri III établit par une douloureuse nécessité.

Esclaves rendus libres par vos bienfaits, nous ignorons dans nos cavernes, entre des précipices et des neiges éternelles, quels sont les usages des autres provinces. Nous ne savons si l'étiquette nous permet d'approcher du trône; mais notre cœur nous parle et nous l'écoutons. Nos voix, qui ne s'étaient jamais fait entendre pour se plaindre de l'oppression, éclatent pour remercier Votre Majesté de nôtre bonheur.

Pardonnez nos transports : nous vous devons de beaux jours; puisse le Ciel en retrancher des nôtres pour ajouter aux années de votre règne !

Signé, tous les citoyens du pays de Gex, sans exception.

A M. DU M***,

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES,

SUR PLUSIEURS ANECDOTES.

(1776.)

Puisque vous n'avez pu, mon ami, obtenir une chaire de professeur d'arabe, demandez-en une d'*antiche coglionerie*. Il y en a plusieurs d'établies, sinon sous ce titre, au moins dans ce goût. Il serait fort amusant de nous faire voir s'il est vrai que nous avons pris des anciens tout ce que nous croyons avoir inventé, comme Réaumur a inventé l'art de faire éclore des poulets sans poules, cinq ou six mille ans après que cette méthode commença en Égypte. Il y a des gens qui ont vu tout le système de Copernic chez les anciens Chaldéens; mais ce qui serait bien plus plaisant, ce serait de voir tous nos bons contes modernes pillés de la plus haute antiquité orientale.

La *Matrone d'Éphèse*, par exemple, a été mise en vers par La Fontaine en France, et auparavant en Italie. On la retrouve dans Pétrone,

1. François d'O, contrôleur général des finances. (ÉD.)

et Pétrone l'avait prise des Grecs. Mais où les Grecs l'avaient-ils prise? des contes arabes. Et de qui les conteurs arabes la tenaient-ils? de la Chine. Vous la verrez dans des contes chinois, traduits par le P. Dentrecolles et recueillis par le P. Duhalde, et ce qui mérite bien vos réflexions, c'est que cette histoire est bien plus morale chez les Chinois que chez nos traducteurs.

J'ai rapporté, dans un de mes inutiles ouvrages[1], la fable dont Molière a composé son *Amphitryon*, imité de Plaute, qui l'avait imité des Grecs; l'original est indien. Le voici à peu près tel qu'il a été traduit par le colonel Dow, très-instruit dans la langue sacrée qu'on parlait il y a douze à quinze mille ans sur le bord du Gange, vers la ville de Bénarès, à vingt lieues de Calcutta, chef-lieu de la Compagnie anglaise.

Le savant colonel Dow s'exprime donc à peu près ainsi : Un Indou d'une force extraordinaire avait une très-belle femme; il en fut jaloux, la battit et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un *Brama*, ou un *Vistnou*, ou un *Sib*, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son âme dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportements, obtient sa grâce, couche avec elle, lui fait un enfant et reste le maître de la maison. Le mari repentant, et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds : il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martin Guerre. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane, qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. « Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde; couchez avec les deux parties l'une après l'autre, en présence de notre parlement indien; celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. » Le mari en donna douze, le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. « Vous vous trompez tous, répondit le premier président : l'homme aux douze est un héros, mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine; l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. » Le dieu avoua tout et s'en retourna au ciel en riant.

Vous m'avouerez que l'*Amphitryon* indou est encore plus comique et plus ingénieux que l'*Amphitryon* grec, quoiqu'il ne puisse pas être décemment joué sur le théâtre.

Vous étonnerez peut-être encore plus votre monde, quand vous raconterez l'origine de la fameuse querelle d'Aaron avec Datan, Coré et Abiron, écrite par un Juif qui était apparemment le *loustig* de sa tribu.

1. *Fragments historiques sur l'Inde.* (ÉD.)

C'est peut-être le seul Juif qui ait su railler. Son livre n'est pas de l'antiquité des premiers brachmanes; mais enfin il est ancien et peut-être plus ancien qu'Homère. Les Juifs d'Italie le firent imprimer dans Venise au XVe siècle, et le célèbre Gaulmin, conseiller d'État, l'enrichit de notes en latin. Fabricius les a insérées dans sa traduction latine[1] de *la Vie et de la Mort de Moïse*, autre ancien ouvrage plus que rabbinique, écrit, à ce qu'on a prétendu, vers le temps d'Esdras. Je vais faire copier le passage qui se trouve au livre II, page 165, nombre 297, édition de Hambourg.

« Ce fut une pauvre veuve qui fut la cause de la querelle. Cette femme n'avait pour tout bien qu'une brebis, et elle la tondit. Aaron vint et lui dit : « Il est écrit que les prémices appartiendront au Seigneur, » et il prit la laine. La veuve, en pleurs, alla se plaindre à Coré, qui fit des remontrances au prêtre Aaron. Elles furent inutiles. Coré donna quatre pièces d'argent à la pauvre veuve et se retira très-irrité. Peu de temps après, la brebis mit bas son premier agneau. Aaron revient : « Ma bonne, il est écrit que les premiers-nés sont au « Seigneur. » Il emporte l'agneau et le mange. Nouvelles remontrances de Coré, aussi mal reçues que les premières. La veuve désespérée tue sa brebis. Voilà aussitôt Aaron chez elle. Il prend la mâchoire, l'épaule, et le ventre de la brebis. Coré se fâche contre lui; Aaron répond que cela est écrit, et qu'il veut manger cette épaule et le ventre. La veuve outrée jura et dit : « Au diable ma brebis. » Aaron, qui l'entendit, revint encore, disant : « Il est écrit que tout anathème est au Seigneur, » et soupa des restes de la pauvre bête. Telle est la cause de la dispute entre Aaron d'une part, et Coré, Datan, et Abiron de l'autre. »

Cette mauvaise plaisanterie a été imitée chez plus d'une nation. Il n'y a pas une seule bonne fable de La Fontaine qui ne vienne du fond de l'Asie : vous en retrouvez même parmi les Tartares. Je me souviens d'avoir lu autrefois, dans le *Recueil des voyages de Plancarpin, de Rubruquis et de Marc Paolo*, qu'un chef des Tartares, étant près de mourir, récita à ses enfants la fable du vieillard qui donne à ses fils un faisceau de flèches à rompre[2].

Avons-nous dans notre Occident quelque conte plus philosophique que celui qui est rapporté dans Oléarius au sujet d'Alexandre? J'en ai parlé dans une de ces brochures[3] que je ne vous ai pas envoyées, parce qu'elles ne valent pas le port. La scène est au fond de la Bactriane, dans un temps où tous les princes de l'Asie cherchaient l'eau de l'immortalité, comme depuis, chez nos romanciers, la plupart des chevaliers errants cherchèrent la fontaine de Jouvence. Alexandre rencontre un ange dans la caverne où des mages l'assuraient qu'on puisait l'eau de l'immortalité. L'ange lui donne un caillou. « Rapporte-

1. Le traducteur est Gilbert Gaulmin; Fabricius ne fut qu'éditeur de la réimpression faite à Hambourg en 1714. (ÉD.)

2. *Voyages de Plancarpin, Rubruquis, Marc Paul, et Hayton*, chap. XVII d'Hayton, p 31.

3. Dans la onzième des *Lettres chinoises*, etc. (ÉD.)

m'en un autre, lui dit-il, qui soit de même forme et de même poids, alors je te ferai boire de cette eau que tu demandes. » Alexandre chercha et fit chercher partout. Après bien des peines inutiles, il prit le parti de choisir un caillou à peu près semblable, et d'y ajouter un peu de terre pour égaler les poids et les formes. L'ange Gabriel s'aperçut de la supercherie et lui dit : « Mon ami, souviens-toi que tu es terre; détrompe-toi de ton breuvage de l'immortalité et ne prétends plus en imposer à Gabriel [1]. »

Cet apologue nous apprend encore qu'on ne trouve point dans la nature deux choses absolument semblables, et que les idées de Leibnitz sur les indiscernables étaient connues longtemps avant Leibnitz au milieu de la Tartarie [2].

Pour la plupart des contes dont on a farci nos *ana*, et toutes ces réponses plaisantes qu'on attribue à Charles-Quint, à Henri IV, à cent princes modernes, vous les retrouvez dans Athénée et dans nos vieux auteurs. C'est en ce sens seulement qu'on peut dire : *Nihil sub sole novum* [3], etc.

1. Oléarius, p. 169.
2. On a fait usage de cette histoire dans un petit livre intitulé : *Lettres chinoises, indiennes et tartares.*
3. *Ecclésiaste*, I, 10. (ÉD.)

COMMENTAIRE HISTORIQUE

SUR LES OEUVRES DE L'AUTEUR DE LA HENRIADE[1].

(1776.)

Je tâcherai, dans ces Commentaires sur un homme de lettres, de ne rien dire que d'un peu utile aux lettres et surtout de ne rien avancer que sur des papiers originaux. Nous ne ferons aucun usage ni des satires, ni des panégyriques presque innombrables, qui ne seront pas appuyés sur des faits authentiques.

Les uns font naître François de Voltaire le 20 février 1694; les autres, le 20 novembre de la même année. Nous avons des médailles de lui qui portent ces deux dates; il nous a été dit plusieurs fois qu'à sa naissance on désespéra de sa vie, et qu'ayant été ondoyé, la cérémonie de son baptême fut différée plusieurs mois[2].

Quoique je pense que rien n'est plus insipide que les détails de l'en-

1. Écrit par Wagnière sous la dictée de Voltaire. (ÉD.)

2. Dans sa lettre à Damilaville, du 20 février 1765, Voltaire dit : « Je suis né en 1694, le 20 février, et non le 20 novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits. »

Cependant l'article VOLTAIRE qu'on lit dans le *Dictionnaire des Théâtres de Paris* (par les frères Parfaict), tome VI, p. 288, et qui avait été envoyé par Voltaire lui-même, est ainsi conçu :

« VOLTAIRE (François-Marie Arouet de), né en 1694, le 20 novembre, de François Arouet, trésorier de la chambre des comptes, et de Catherine Daumart; historiographe de France en 1745, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1747, et surnuméraire en 1749, membre de l'Académie française, de la Crusca, de la société royale de Londres, de Bologne, de Pétersbourg. Il a composé pour le théâtre les pièces suivantes : *Œdipe*, tragédie, 18 novembre 1718; *Artémire*, tragédie, 15 février 1720; *Mariamne*, tragédie, 6 mars 1724, retouchée et redonnée sous le titre de *Hérode et Mariamne*, tragédie, 10 avril 1725; *l'Indiscret*, comédie en un acte et en vers, 18 août 1725; *Brutus*, tragédie, 11 décembre 1730; *Ériphile*, tragédie, 7 mars 1732; *Zaïre*, tragédie, 13 août 1732; *Adélaïde*, tragédie, 18 janvier 1734; *Alzire*, tragédie, 27 janvier 1736; *l'Enfant prodigue ou l'École de la jeunesse*, comédie en cinq actes et en vers de dix syllabes, le 10 octobre 1736; *Zulime*, tragédie, 8 juin 1740; *Mahomet*, tragédie, 9 août 1742; *Mérope*, tragédie, 20 février 1743; la *Mort de César*, tragédie, 29 août 1743; *la Princesse de Navarre*, comédie en trois actes, en vers libres, avec un prologue et des divertissements (musique de M. Rameau), composée à l'occasion du mariage de Mgr le dauphin avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne, et représentée à Versailles les mardi 23 et samedi 27 février 1745; *Sémiramis*, tragédie, 29 août 1748; *Nanine*, comédie en trois actes et en vers, 16 juin 1749; *Oreste*, tragédie, 12 janvier 1750; *Rome sauvée*, tragédie, 24 février 1752; *le Duc de Foix*, tragédie, 17 août 1752 : au théâtre de l'Académie royale de musique, *le Temple de la Gloire*, ballet héroïque en trois actes, avec un prologue, représenté à Versailles le 27 novembre 1745, et à Paris le 10 décembre.

« La préface d'une des éditions de *la Henriade* nous apprend que ce poëme fut d'abord imprimé par les soins de l'abbé Desfontaines, qui y mêla quelques vers de sa façon; on cite encore ceux-ci :

> Et, malgré les Perraults et malgré les Houdarts,
> On verra le bon goût fleurir de toutes parts.

« L'auteur fit ensuite imprimer *la Henriade* sous son véritable nom en 1727,

fance et du collége, cependant je dois dire, d'après ses propres écrits et d'après la voix publique, qu'à l'âge d'environ douze ans, ayant fait des vers qui paraissaient au-dessus de cet âge, l'abbé de Châteauneuf, intime ami de la célèbre Ninon de Lenclos, le mena chez elle, et que cette fille si singulière lui légua, par son testament, une somme de deux mille francs pour acheter des livres, laquelle somme lui fut exactement payée. Cette petite pièce de vers, qu'il avait faite au collége, est probablement celle qu'il composa pour un invalide qui avait servi dans le régiment du dauphin, sous Monseigneur, fils unique de Louis XIV. Ce vieux soldat était allé au collége des jésuites prier un régent de vouloir bien lui faire un placet en vers pour Monseigneur : le régent lui dit qu'il était alors trop occupé, mais qu'il y avait un jeune écolier qui pouvait faire ce qu'il demandait. Voici les vers que cet enfant composa.

Digne fils du plus grand des rois,
Son amour et notre espérance,
Vous qui, sans régner sur la France,
Régnez sur le cœur des Français,
Souffrez-vous que ma vieille veine,
Par un effort ambitieux,
Ose vous donner une étrenne,
Vous qui n'en recevez que de la main des dieux ?
On a dit qu'à votre naissance
Mars vous donna la vaillance,
Minerve, la sagesse, Apollon, la beauté :
Mais un dieu bienfaisant, que j'implore en mes peines,
Voulut aussi me donner des étrennes,
En vous donnant la libéralité.

Cette bagatelle d'un jeune écolier valut quelques louis d'or à l'invalide, et fit quelque bruit à Versailles et à Paris. Il est à croire que dès

à Londres. Il y en eut plusieurs éditions; M. l'abbé Lenglet-Dufresnoy recueillit toutes les variantes et les notes, et les fit imprimer en 1736.

« On s'est conformé à cette édition dans toutes les suivantes, jusqu'à celle qui a été faite à Leipsick en 1752. On y trouve beaucoup de changements et d'additions dans *la Henriade*, ainsi que dans les pièces de théâtre et les œuvres diverses. Les opéras intitulés *Samson* et *Pandore* sont dans ce recueil, et dans ceux qu'on a faits à Paris et à Rouen sous le titre de Londres. *Samson* avait été mis en musique par M. Rameau. Des considérations particulières empêchèrent qu'on ne le représentât.

« M. Royer a mis *Pandore* en musique ; mais comme l'auteur ne s'était pas asservi à la méthode ordinaire de l'opéra, le musicien a engagé un autre auteur à changer les scènes et à faire les ariettes ; de sorte que cet opéra mis en musique n'est pas celui de M. de Voltaire.

« Il a donné beaucoup d'ouvrages en prose, comme l'*Histoire de Charles XII, roi de Suède*, le *Siècle de Louis XIV*, dont il y a plusieurs éditions. On a mis sous son nom beaucoup d'ouvrages qui ne sont point de lui; d'autres dont le fond lui appartient, mais qu'on a entièrement défigurés ; tels sont deux volumes d'une *Histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles VII, roi de France.*

« On prépare actuellement une édition magnifique de tous ses véritables ouvrages. »

lors le jeune homme fut déterminé à suivre son penchant pour la poésie. Mais je lui ai entendu dire à lui-même que ce qui l'y engagea plus fortement fut qu'au sortir du collége, ayant été envoyé aux écoles de droit par son père, trésorier de la chambre des comptes, il fut si choqué de la manière dont on y enseignait la jurisprudence, que cela seul le tourna entièrement du côté des belles-lettres.

Tout jeune qu'il était, il fut admis dans la société de l'abbé de Chaulieu, du marquis de La Fare, du duc de Sulli, de l'abbé Courtin; et il nous a dit plusieurs fois que son père l'avait cru perdu, parce qu'il voyait bonne compagnie et qu'il faisait des vers.

Il avait commencé dès l'âge de dix-huit ans la tragédie d'*Œdipe*, dans laquelle il voulut mettre des chœurs à la manière des anciens [1]. Les comédiens eurent beaucoup de répugnance à jouer une tragédie traitée par Corneille, en possession du théâtre; ils ne la représentèrent qu'en 1718, et encore fallut-il de la protection. Le jeune homme, qui était fort dissipé et plongé dans les plaisirs de son âge, ne sentit point le péril et ne s'embarrassait point que sa pièce réussît ou non : il badinait sur le théâtre et s'avisa de porter la queue du grand prêtre, dans une scène où ce même grand prêtre faisait un effet très-tragique. Mme la maréchale de Villars, qui était dans la première loge, demanda quel était ce jeune homme qui faisait cette plaisanterie, apparemment pour faire tomber la pièce : on lui dit que c'était l'auteur. Elle le fit venir dans sa loge, et depuis ce temps il fut attaché à monsieur le maréchal et à madame jusqu'à la fin de leur vie, comme on peut le voir par cette épître imprimée :

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de plaisance; etc.

Ce fut à Villars qu'il fut présenté à M. le duc de Richelieu, dont il acquit la bienveillance, qui ne s'est point démentie pendant soixante années.

Ce qui est aussi rare et ce qui à peine a été connu, c'est que le prince de Conti, père de celui qui a été si célèbre par les journées de la barricade de Démont et de Château-Dauphin, fit pour lui des vers dont voici les derniers :

Ayant puisé ses vers aux eaux de l'Aganipe,
Pour son premier projet il fait le choix d'Œdipe;
Et quoique dès longtemps ce sujet fût connu,
Par un style plus beau cette pièce changée
Fit croire des enfers Racine revenu,
Ou que Corneille avait la sienne corrigée.

1. Nous avons une lettre du savant Dacier, de 1713, dans laquelle il exhorte l'auteur, qui avait déjà fait sa pièce, à y joindre des chœurs chantants, à l'exemple des Grecs. Mais la chose était impraticable sur le théâtre français. — Lorsqu'en 1769 M. de Voltaire obtint justice à Toulouse pour le malheureux Sirven, M. de Merville, avocat chargé de cette cause, refusa toute espèce d'honoraires, et demanda pour toute reconnaissance à M. de Voltaire qu'il voulût bien ajouter des chœurs à son *Œdipe*. (*Éd. de Kehl.*)

Je n'ai pu retrouver la réponse de l'auteur d'*OEdipe*. Je lui demandai un jour s'il avait dit au prince en plaisantant : « Monseigneur, vous serez un grand poëte; il faut que je vous fasse donner une pension par le roi. » On prétend aussi qu'à souper il lui dit : « Sommes-nous tous princes ou tous poëtes? » Il lui répondit : *Delicta juventutis meæ ne memineris, Domine.*

Il commença *la Henriade* à Saint-Ange, chez M. de Caumartin, intendant des finances, après avoir fait *OEdipe*, et avant que cette pièce fût jouée. Je lui ai entendu dire plus d'une fois que quand il entreprit ces deux ouvrages, il ne comptait pas les pouvoir finir, et qu'il ne savait ni les règles de la tragédie ni celles du poëme épique; mais qu'il fut saisi de tout ce que M. de Caumartin, très-savant dans l'histoire, lui contait de Henri IV, dont ce respectable vieillard était idolâtre, et qu'il commença cet ouvrage par pur enthousiasme, sans presque y faire réflexion[1]. Il lut un jour plusieurs chants de ce poëme chez le jeune président de Maisons, son intime ami. On l'impatienta par des objections; il jeta son manuscrit dans le feu. Le président Hénault l'en retira avec peine. « Souvenez-vous, lui dit M. Hénault dans une de ses lettres, que c'est moi qui ai sauvé *la Henriade* et qu'il m'en a coûté une belle paire de manchettes. » Plusieurs copies de ce poëme, qui n'était qu'ébauché, coururent quelques années après dans le public; il fut imprimé avec beaucoup de lacunes sous le titre de *la Ligue*.

Tous les poëtes de Paris et plusieurs savants se déchaînèrent contre lui; on lui décocha vingt brochures, on joua *la Henriade* à la Foire; on dit à l'ancien évêque de Fréjus[2], précepteur du roi, qu'il était indécent et même criminel de louer l'amiral de Coligni et la reine Élisabeth. La cabale fut si forte, qu'on engagea le cardinal de Bissi, alors président de l'assemblée du clergé, à censurer juridiquement l'ouvrage; mais une si étrange procédure n'eut pas lieu. Le jeune auteur fut également étonné et piqué de ces cabales. Sa vie très-dissipée l'avait empêché de se faire des amis parmi les gens de lettres; il ne savait point opposer intrigue à intrigue : ce qui est, dit-on, absolument nécessaire dans Paris, quand on veut réussir en quelque genre que ce puisse être.

Il donna la tragédie de *Mariamne* en 1722[3]. Mariamne était emprisonnée par Hérode; lorsqu'elle but la coupe, la cabale cria : *La reine boit!* et la pièce tomba. Ces mortifications continuelles le déterminèrent à faire imprimer en Angleterre *la Henriade*[4], pour laquelle il ne pouvait obtenir en France ni privilége ni protection. Nous avons vu

1. M. de Voltaire recueillit dès lors une partie des matériaux qu'il a employés depuis dans l'histoire du *Siècle de Louis XIV*. L'évêque de Blois, Caumartin, avait passé une grande partie de sa vie à s'amuser de ces petites intrigues qui sont pour le commun des courtisans une occupation si grave et si triste. Il en connaissait les plus petits détails, et les racontait avec beaucoup de gaieté. Ce que M. de Voltaire a cru devoir imprimer est exact; mais il s'est bien gardé de dire tout ce qu'il savait. (*Éd. de Kehl.*)

2. Le cardinal de Fleury. (ÉD.)

3. La première représentation de *Mariamne* est du 6 mars 1724. (ÉD.)

4. Il éprouva bien une autre mortification. On refusa la dédicace qu'il voulait faire de sa *Henriade* à Louis XV, alors âgé d'environ seize ans. (*Note de M. Beuchot.*)

une lettre de sa main, écrite à M. Dumas d'Aigueberre, depuis conseiller au parlement de Toulouse, dans laquelle il parle ainsi de ce voyage :

Je ne dois pas être plus fortuné
Que le héros célébré sur ma vielle :
Il fut proscrit, persécuté, damné,
Par les dévots et leur douce séquelle :
En Angleterre il trouva du secours,
J'en vais chercher....

Le reste des vers est déchiré ; elle finit par ces mots : « Je n'ai pas le nez tourné à être prophète en mon pays. » Il avait raison. Le roi George Ier, et surtout la princesse de Galles, qui depuis fut reine, lui firent une souscription immense[1] : ce fut le commencement de sa fortune ; car, étant revenu en France en 1728, il mit son argent à une loterie établie par M. Desforts, contrôleur général des finances. On recevait des rentes sur l'hôtel de ville pour billets, et on payait les lots argent comptant ; de sorte qu'une société qui aurait pris tous les billets aurait gagné un million. Il s'associa avec une compagnie nombreuse, et fut heureux. C'est un des associés qui m'a certifié cette anecdote, dont j'ai vu la preuve sur ses registres. M. de Voltaire lui écrivait : « Pour faire sa fortune dans ce pays-ci, il n'y a qu'à lire les arrêts du conseil. Il est rare qu'en fait de finance le ministère ne soit forcé à faire des arrangements dont les particuliers profitent. »

Cela ne l'empêcha pas de cultiver les belles-lettres, qui étaient sa passion dominante. Il donna, en 1730, son *Brutus*, que je regarde comme sa tragédie la plus fortement écrite, sans même en excepter *Mahomet*. Elle fut très-critiquée. J'étais, en 1732, à la première représentation de *Zaïre ;* et, quoiqu'on y pleurât beaucoup, elle fut sur le point d'être sifflée. On la parodia à la comédie italienne, à la Foire ; on l'appela la pièce des *Enfants trouvés*, *Arlequin au Parnasse*.

Un académicien l'ayant proposé en ce temps-là pour remplir une place vacante à laquelle notre auteur ne songeait point, M. de Boze déclara que l'auteur de *Brutus* et de *Zaïre* ne pouvait jamais devenir un sujet académique.

Il était lié alors avec l'illustre marquise du Châtelet, et ils étudiaient ensemble les principes de Newton et les systèmes de Leibnitz. Ils se retirèrent plusieurs années à Cirey en Champagne ; M. Koënig, grand mathématicien, y vint passer deux ans entiers. M. de Voltaire y fit bâtir une galerie, où l'on fit toutes les expériences alors connues sur la lumière et sur l'électricité. Ces occupations ne l'empêchèrent pas de donner, le 27 janvier 1736, la tragédie d'*Alzire*, ou des *Américains*, qui eut un grand succès. Il attribua cette réussite à son absence ; il disait : *Laudantur ubi non sunt, sed cruciantur ubi sunt.*

Celui qui se déchaîna le plus contre *Alzire* fut l'ex-jésuite Desfontaines. Cette aventure est assez singulière : ce Desfontaines avait travaillé au *Journal des Savants* sous M. l'abbé Bignon, et en avait été

1. On en porte le produit à 150 000 francs. (ÉD.)

exclu en 1723. Il s'était mis à faire des espèces de journaux pour son compte : il était ce que M. de Voltaire appelle un *folliculaire*. Ses mœurs étaient assez connues. Il avait été pris en flagrant délit avec de petits savoyards, et mis en prison à Bicêtre. On commençait à instruire son procès, et on voulait le faire brûler, parce qu'on disait que Paris avait besoin d'un exemple. M. de Voltaire employa pour lui la protection de Mme la marquise de Prie. Nous avons encore une des lettres que Desfontaines écrivit à son libérateur : elle a été imprimée parmi les *Lettres du marquis d'Argens*[1], page 228, tome Ier. « Je n'oublierai jamais les obligations que je vous ai ; votre bon cœur est encore au-dessus de votre esprit : ma vie doit être employée à vous marquer ma reconnaissance. Je vous conjure d'obtenir encore que la lettre de cachet qui m'a tiré de Bicêtre, et qui m'exile à trente lieues de Paris, soit levée, etc. »

Quinze jours après, le même homme imprime un libelle diffamatoire contre celui pour lequel il devait employer sa vie. C'est ce que je découvre par une lettre de M. Thieriot, du 16 août, tirée du même recueil. Cet abbé Desfontaines est celui-là même qui, pour se justifier, disait à M. le comte d'Argenson : *Il faut que je vive;* et à qui M. le comte d'Argenson répondit : *Je n'en vois pas la nécessité.*

Ce prêtre ne s'adressait plus à des ramoneurs depuis son aventure de Bicêtre. Il élevait de jeunes Français dans ces deux métiers de nonconformiste et de folliculaire; il leur montrait à faire des satires; il composa avec eux des libelles diffamatoires, intitulés *Voltairomanie* et *Voltairiana*. C'était un ramas de contes absurdes; on en peut juger par une des lettres de M. le duc de Richelieu, signée de sa main, dont nous avons retrouvé l'original. Voici les propres mots : « Ce livre est bien ridicule et bien plat. Ce que je trouve d'admirable, c'est que l'on y dit que Mme de Richelieu vous avait donné cent louis et un carrosse, avec des circonstances dignes de l'auteur et non pas de vous; mais cet homme admirable oublie que j'étais veuf en ce temps-là, et que je ne me suis remarié que plus de quinze ans après, etc. *Signé*, le duc de Richelieu, 8 février 1739. »

M. de Voltaire ne se prévalait pas même de tant de témoignages authentiques; et ils seraient perdus pour sa mémoire, si nous ne les avions retrouvés avec peine dans le chaos de ses papiers.

Je tombe encore sur une lettre du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères. « C'est un vilain homme que cet abbé Desfontaines; son ingratitude est encore pire que ses crimes, qui vous avaient donné lieu de l'obliger. 7 février 1739. »

Voilà les gens à qui M. de Voltaire avait affaire, et qu'il appelait *la canaille de la littérature. Ils vivent*, disait-il, *de brochures et de crimes.*

Nous voyons qu'en effet un homme de cette trempe, nommé l'abbé Mac-Carthy, qui se disait des nobles Mac-Carthy d'Irlande, et qui se

1. Cette lettre est du 31 mai. La date de l'année n'y est pas; mais elle est de 1724.

disait aussi homme de lettres, lui emprunta une somme assez considérable, et alla avec cet argent se faire mahométan à Constantinople; sur quoi M. de Voltaire dit : « Mac-Carthy n'est allé qu'au Bosphore; mais Desfontaines s'est réfugié plus loin vers le lac de Sodome[1]. »

Il paraît que les contradictions, les perversités, les calomnies qu'il essuyait à chaque pièce qu'il faisait représenter ne pouvaient l'arracher à son goût, puisqu'il donna la comédie de *l'Enfant prodigue* le 10 octobre 1736; mais il ne la donna point sous son nom; et il en laissa le profit à deux jeunes élèves qu'il avait formés, MM. Linant et Lamarre, qui vinrent à Cirey, où il était avec Mme du Châtelet. Il donna Linant pour précepteur au fils de Mme du Châtelet, qui a été depuis lieutenant général des armées et ambassadeur à Vienne et à Londres. La comédie de *l'Enfant prodigue* eut un grand succès. L'auteur écrivit à Mlle Quinault : « Vous savez garder les secrets d'autrui comme les vôtres. Si l'on m'avait reconnu, la pièce aurait été sifflée. Les hommes n'aiment pas qu'on réussisse en deux genres. Je me suis fait assez d'ennemis par *OEdipe* et *la Henriade*. »

Cependant il embrassait dans ce temps-là même un genre d'étude tout différent : il composait les *Éléments de la philosophie de Newton*, philosophie qu'alors on ne connaissait presque point en France. Il ne put obtenir un privilége du chancelier d'Aguesseau, magistrat d'une science universelle, mais qui, ayant été élevé dans le système cartésien, écartait les nouvelles découvertes autant qu'il pouvait. L'attachement de notre auteur pour les principes de Newton et de Locke lui attira une foule de nouveaux ennemis. Il écrivait à M. Falkener, le même auquel il avait dédié *Zaïre :* « On croit que les Français aiment la nouveauté, mais c'est en fait de cuisine et de modes; car pour les vérités nouvelles, elles sont toujours proscrites parmi nous : ce n'est que quand elles sont vieilles qu'elles sont bien reçues, etc. »

Nous avons recouvré une lettre qu'il écrivit longtemps après à M. Clairaut sur ces matières abstraites; elle paraît mériter d'être conservée. On la retrouvera à son rang dans ce recueil.

Pour se délasser des travaux de la physique, il s'amusa à faire le poëme de *la Pucelle*. Nous avons des preuves que cette plaisanterie fut presque composée tout entière à Cirey. Mme du Châtelet aimait les vers autant que la géométrie, et s'y connaissait parfaitement. Quoique ce poëme ne fût que comique, on y trouva beaucoup plus d'imagination que dans *la Henriade;* mais *la Pucelle* fut indignement violée par des polissons grossiers, qui la firent imprimer avec des ordures intolérables. Les seules bonnes éditions sont celles de MM. Cramer.

Il fallut quitter Cirey pour aller solliciter à Bruxelles un procès que la maison du Châtelet y soutenait depuis longtemps contre la maison de Honsbrouck, procès qui pouvait les ruiner l'une et l'autre. M. de Voltaire, conjointement avec M. Raesfeld, président de Clèves, accom-

1. Nous avons vu une obligation de cinq cents livres d'argent prêté chez Perret, notaire, 1er juillet 1730; mais nous n'avons pu trouver celle de deux mille livres.

moda enfin cet ancien différend, moyennant cent trente mille francs, argent de France, qui furent payés à M. le marquis du Châtelet.

Le malheureux et célèbre Rousseau était alors à Bruxelles. Mme du Châtelet ne voulut point le voir; elle savait que Rousseau avait fait autrefois une satire contre le baron de Breteuil son père, dans le temps qu'il était son domestique; et nous en avons la preuve dans un papier écrit tout entier de la main de Mme du Châtelet.

Les deux poëtes se virent, et bientôt conçurent une assez forte aversion l'un pour l'autre. Rousseau ayant montré à son antagoniste une *Ode à la postérité*, celui-ci dit : « Mon ami, *voilà une lettre qui ne sera jamais reçue à son adresse.* « Cette raillerie ne fut jamais pardonnée. Il y a une lettre de M. de Voltaire à M. Linant, dans laquelle il dit : « Rousseau me méprise, parce que je néglige quelquefois la rime; et moi je le méprise, parce qu'il ne sait que rimer[1]. »

Les extrêmes bontés avec lesquelles le roi de Prusse l'avait prévenu lui firent bien oublier la haine de Rousseau. Ce monarque était poëte aussi; mais il avait tous les talents de sa place, et tous ceux qui n'en étaient pas. Une correspondance suivie était établie depuis longtemps entre lui et notre auteur, lorsqu'il était prince royal héréditaire. On a imprimé quelques-unes de leurs lettres dans les recueils qu'on a faits des ouvrages de M. de Voltaire.

Ce prince venait, à son avénement à la couronne, de visiter toutes les frontières de ses États. Son désir de voir les troupes françaises, et d'aller *incognito* à Strasbourg et à Paris, lui fit entreprendre le voyage de Strasbourg, sous le nom du comte du Four; mais, ayant été reconnu par un soldat qui avait servi dans les armées de son père, il retourna à Clèves.

Plus d'un curieux a conservé dans son portefeuille une lettre en prose et en vers, dans le goût de Chapelle, écrite par ce prince sur ce voyage de Strasbourg. L'étude de la langue et de la poésie française, celle de la musique italienne, de la philosophie, et de l'histoire, avaient fait sa consolation dans les chagrins qu'il avait essuyés pendant sa jeunesse. Cette lettre est un monument singulier d'un homme qui a gagné depuis tant de batailles : elle est écrite avec grâce et légèreté; en voici quelques morceaux.

1. Nous observons qu'une lettre d'un sieur de Médine à un sieur de Missi, du 17 février 1737, prouve assez que le poëte Rousseau ne s'était pas corrigé à Bruxelles. La voici : « Vous allez être étonné du malheur qui m'arrive ; il m'est revenu des lettres protestées ; on m'enlève mercredi au soir, et on me met en prison : croiriez-vous que ce coquin de Rousseau, cet indigne, ce monstre, qui depuis six mois n'a bu et mangé que chez moi, à qui j'ai rendu les plus grands services, et en nombre, a été la cause qu'on m'a pris ? C'est lui qui a irrité contre moi le porteur des lettres ; enfin ce monstre, vomi des enfers, achevant de boire avec moi à ma table, de me baiser, de m'embrasser, a servi d'espion, pour me faire enlever à minuit. Non, jamais trait n'a été si noir ; je ne puis y penser sans horreur. Si vous saviez tout ce que j'ai fait pour lui ! Patience, je compte que notre correspondance n'en sera pas altérée. »

Il faut avouer qu'une telle action sert beaucoup à justifier Saurin, et la sentence et l'arrêt qui bannirent Rousseau. Mais nous n'entrons pas dans les profondeurs de cette affaire si funeste et si déshonorante.

« Je viens de faire un voyage entremêlé d'aventures singulières, quelquefois fâcheuses, et souvent plaisantes. Vous savez que j'étais parti pour Bruxelles, afin de revoir une sœur que j'aime autant que je l'estime. Chemin faisant, Algarotti et moi nous consultions la carte géographique pour régler notre retour par Vesel. Strasbourg ne nous détournait pas beaucoup, nous choisîmes cette route par préférence : l'*incognito* fut résolu; enfin, tout arrangé et concerté au mieux, nous crûmes aller en trois jours à Strasbourg :

Mais le ciel, qui de tout dispose,
Régla différemment la chose.
Avec des coursiers efflanqués,
En droite ligne issus de Rossinante,
Des paysans en postillons masqués,
Butors de race impertinente,
Nos carrosses cent fois dans la route accrochés,
Nous allions gravement d'une allure indolente. »

On dit qu'il écrivait tous les jours de ces lettres agréables au courant de la plume. Mais il venait de composer un ouvrage bien plus sérieux et plus digne d'un grand prince : c'était la réfutation de Machiavel. Il l'avait envoyé à M. de Voltaire pour le faire imprimer : il lui donna rendez-vous dans un petit château appelé Meuse, auprès de Clèves. Celui-ci lui dit : « Sire, si j'avais été Machiavel, et si j'avais eu quelque accès auprès d'un jeune roi, la première chose que j'aurais faite aurait été de lui conseiller d'écrire contre moi. » Depuis ce temps, les bontés du monarque prussien redoublèrent pour l'homme de lettres français, qui alla lui faire sa cour à Berlin sur la fin de 1740, avant que le roi se préparât à entrer en Silésie.

Alors le cardinal de Fleury lui prodigua les cajoleries les plus flatteuses, dont il ne paraît pas que notre voyageur fût la dupe. Voici sur cette matière une anecdote bien singulière, et qui pourrait jeter un grand jour sur l'histoire de ce siècle. Le cardinal écrivit à M. de Voltaire, le 14 novembre 1740, une grande lettre ostensible dont j'ai copie; on y trouve ces propres mots :

« La corruption est si générale, et la bonne foi est si indécemment bannie de tous les cœurs dans ce malheureux siècle, que, si on ne se tenait pas bien ferme dans les motifs supérieurs qui nous obligent à ne point nous en départir, on serait quelquefois tenté d'y manquer dans de certaines occasions. Mais le roi mon maître fait voir du moins qu'il ne se croit point en droit d'avoir de cette espèce de représailles; et dans le moment de la mort de l'empereur, il assura M. le prince de Lichtenstein qu'il garderait fidèlement tous ses engagements. »

Ce n'est point à moi d'examiner comment, après une telle lettre, on put, en 1741, entreprendre de dépouiller la fille et l'héritière de l'empereur Charles VI. Ou le cardinal de Fleury changea d'avis, ou cette guerre se fit malgré lui. Mon commentaire ne regarde point la politique, à laquelle je suis absolument étranger; mais, en qualité de littérateur, je ne puis dissimuler ma surprise de voir un homme de cour et

un académicien dire « qu'on se tient ferme dans des motifs qui obligent à ne se point départir de ces motifs ; qu'on serait tenté de manquer à ces motifs, et qu'on est en droit d'avoir de ces espèces de représailles. » Voilà bien des fautes contre la langue en peu de mots.

Quoi qu'il en soit, je vois très-clairement que mon auteur n'avait aucune envie de faire fortune par la politique, puisque, de retour à Bruxelles, il ne s'occupa que de ses chères belles-lettres. Il y fit la tragédie de ***Mahomet***, et alla bientôt après avec Mme du Châtelet faire jouer cette pièce à Lille, où il y avait une fort bonne troupe dirigée par le sieur Lanoue, auteur et comédien. La fameuse demoiselle Clairon y jouait, et montrait déjà les plus grands talents. Mme Denis, nièce de l'auteur, femme d'un commissaire ordonnateur des guerres, ancien capitaine au régiment de Champagne, tenait un assez grand état dans Lille, qui était du département de son mari. Mme du Châtelet logea chez elle; je fus témoin de toutes ces fêtes : ***Mahomet*** fut très-bien joué.

Dans un entr'acte, on apporta à l'auteur une lettre du roi de Prusse, qui lui apprenait la victoire de Molvitz[1]; il la lut à l'assemblée; on battit des mains : « Vous verrez, dit-il, que cette pièce de Molvitz fera réussir la mienne. »

Elle fut représentée à Paris le 19 août de la même année[2]. Ce fut là qu'on vit plus que jamais à quel excès se peut porter la jalousie des gens de lettres, surtout en fait de théâtre. L'abbé Desfontaines et un nommé Bonneval, que M. de Voltaire avait secouru dans ses besoins, ne pouvant faire tomber la tragédie de ***Mahomet***, la déférèrent, comme une pièce contre la religion chrétienne, au procureur général. La chose alla si loin, que le cardinal de Fleury conseilla à l'auteur de la retirer. Ce conseil avait force de loi; mais l'auteur la fit imprimer et la dédia au pape Benoît XIV, Lambertini, qui avait déjà beaucoup de bontés pour lui. Il avait été recommandé à ce pape par le cardinal Passionei, homme de lettres célèbre, avec lequel il était depuis longtemps en correspondance. Nous avons quelques lettres de ce pape à M. de Voltaire. Sa Sainteté voulut l'attirer à Rome; et il ne s'est jamais consolé de n'avoir point vu cette ville, qu'il appelait la capitale de l'Europe.

Mahomet ne fut rejoué que longtemps après, par le crédit de Mme Denis, malgré Crébillon, alors approbateur des pièces de théâtre sous les ordres du lieutenant de police. On fut obligé de prendre M. d'Alembert pour approbateur. Cette manœuvre de Crébillon parut assez malhonnête à la bonne compagnie. La pièce est restée en possession du théâtre, dans le temps même où ce spectacle a été le plus négligé. L'auteur avouait qu'il se repentait d'avoir fait Mahomet beaucoup plus méchant que ce grand homme ne le fut; « mais si je n'en avais fait qu'un héros politique, écrivait-il à un de ses amis, la pièce était sifflée. Il faut dans une tragédie de grandes passions et de grands crimes. Au reste, dit-il quelques lignes après, le ***genius implacabile***

1. 10 avril 1741. (ÉD.) — 2. Le 9 août 1742. (ÉD.)

catum me persécute plus que l'on ne persécuta Mahomet à la Mecque. On parle de la jalousie et des manœuvres qui troublent les cours; il y en a plus chez les gens de lettres. »

Après toutes ces tracasseries, MM. de Réaumur et de Mairan lui conseillèrent de renoncer à la poésie, qui n'attirait que de l'envie et des chagrins; de se donner tout entier à la physique, et de demander une place à l'Académie des sciences, comme il en avait une à la Société royale de Londres et à l'Institut de Bologne. Mais M. de Formont, son ami, homme de lettres infiniment aimable, lui ayant écrit une lettre en vers pour l'exhorter à ne point enfouir son talent, voici ce qu'il lui répondit (23 décembre 1737) :

A mon très-cher ami Formont,
Demeurant sur le double mont,
Au-dessus de Vincent Voiture,
Vers la taverne où Bachaumont
Buvait et chantait sans mesure;
Où le plaisir et la raison
Ramenaient le temps d'Épicure.

Et aussitôt il travailla à sa *Mérope*. La tragédie de *Mérope*, première pièce profane qui réussit sans le secours d'une passion amoureuse, et qui fit à notre auteur plus d'honneur qu'il n'en espérait, fut représentée le 20 février 1743. Je ne puis mieux faire connaître ce qui se passa de singulier sur cette tragédie, qu'en rapportant la lettre qu'il écrivit, le 4 avril suivant, à son ami M. d'Aigueberre, qui était à Toulouse :

« La *Mérope* n'est pas encore imprimée : je doute qu'elle réussisse à la lecture autant qu'à la représentation. Ce n'est point moi qui ai fait la pièce; c'est Mlle Dumesnil. Que dites-vous d'une actrice qui fait pleurer pendant trois actes de suite? Le public a pris un peu le change : il a mis sur mon compte une partie du plaisir extrême que lui ont fait les acteurs. La séduction a été au point que le parterre a demandé à grands cris à me voir. On m'est venu prendre dans une cache où je m'étais tapi; on m'a mené de force dans la loge[1] de Mme la maréchale de Villars, où était sa belle-fille. Le parterre était fou : il a crié à la duchesse de Villars de me baiser; et il a tant fait de bruit qu'elle a été obligée d'en passer par là, par l'ordre de sa belle-mère. J'ai été baisé publiquement, comme Alain Chartier par la princesse Marguerite d'Écosse; mais il dormait, et j'étais fort éveillé. Cette faveur populaire, qui probablement passera bientôt, m'a un peu consolé de la petite persécution de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, toujours plus théatin qu'évêque. L'Académie, le roi et le public, m'avaient désigné pour succéder au cardinal de Fleury parmi les quarante. Boyer n'a pas voulu et il a trouvé à la fin, après deux mois et demi, un prélat pour remplir la place d'un prélat, selon les canons de

1. C'est de là qu'est venue la mode ridicule de crier *l'auteur! l'auteur!* quand une pièce, bonne ou mauvaise, réussit à la première représentation.

l'Église[1]. Je n'ai pas l'honneur d'être prêtre; je crois qu'il convient à un profane comme moi de renoncer à l'Académie.

« Les lettres ne sont pas extrêmement favorisées. Le théatin m'a dit que l'éloquence expirait; qu'il avait en vain voulu la ressusciter par ses sermons; que personne ne l'avait *secondé* : il voulait dire, *écouté*.

« On vient de mettre à la Bastille l'abbé Lenglet pour avoir publié des mémoires déjà très-connus, qui servent de supplément à l'histoire de notre célèbre de Thou. L'infatigable et malheureux Lenglet rendait un signalé service aux bons citoyens et aux amateurs des recherches historiques. Il méritait des récompenses; on l'emprisonne cruellement à l'âge de soixante-huit ans. Cela est tyrannique.

Insere nunc, Melibœe, piros! pone ordine vites[2]!

« Mme du Châtelet vous fait ses compliments. Elle marie sa fille à M. le duc de Montenero, Napolitain au grand nez, à la taille courte, à la face maigre et noire, à la poitrine enfoncée. Il est ici et va nous enlever une Française aux joues rebondies. *Vale et me ama.* VOLTAIRE.»

Nous le voyons bientôt après faire un nouveau voyage auprès du roi de Prusse, qui l'appelait toujours à Berlin, mais pour lequel il ne pouvait quitter longtemps ses anciens amis. Il rendit dans ce voyage au roi son maître un signalé service, comme nous le voyons par sa correspondance avec M. Amelot, ministre d'État. Mais ces particularités ne sont pas l'objet de notre Commentaire; nous n'avons en vue que l'homme de lettres.

Le fameux comte de Bonneval, devenu bacha turc, et qu'il avait vu autrefois chez le grand prieur de Vendôme, lui écrivait alors de Constantinople, et fut en correspondance avec lui pendant quelque temps. On n'a trouvé de ce commerce épistolaire qu'un seul fragment que nous transcrivons :

« Aucun saint, avant moi, n'avait été livré à la discrétion du prince Eugène. Je sentais qu'il y avait une espèce de ridicule à me faire circoncire; mais on m'assura bientôt qu'on m'épargnerait cette opération en faveur de mon âge. Le ridicule de changer de religion ne laissait pas encore de m'arrêter : il est vrai que j'ai toujours pensé qu'il est fort indifférent à Dieu qu'on soit musulman, ou chrétien, ou juif, ou guèbre : j'ai toujours eu sur ce point l'opinion du duc d'Orléans régent, des ducs de Vendôme, de mon cher marquis de La Fare, de l'abbé de Chaulieu, et de tous les honnêtes gens avec qui j'ai passé ma vie. Je savais bien que le prince Eugène pensait comme moi, et qu'il en aurait fait autant à ma place; enfin il fallait perdre ma tête, ou la couvrir d'un turban. Je confiai ma perplexité à Lamira, qui était mon domestique, mon interprète, et que vous avez vu depuis en France avec Saïd-Effendi : il m'amena un iman qui était plus instruit

1. Je trouve une lettre, du 3 mars 1743, de M. l'archevêque de Narbonne, qui se désiste en faveur de M. de Voltaire.

2. Virgile, *Eclog.* I, vers 74. (ÉD.)

que les Turcs ne le sont d'ordinaire. Lamira me présenta à lui comme un catéchumène fort irrésolu. Voici ce que ce bon prêtre lui dicta en ma présence; Lamira le traduisit en français; je le conserverai toute ma vie :

« Notre religion est incontestablement la plus ancienne et la plus « pure de l'univers connu; c'est celle d'Abraham sans aucun mélange; « et c'est ce qui est confirmé dans notre saint livre, où il est dit : « *Abraham était fidèle; il n'était ni juif, ni chrétien, ni idolâtre.* « Nous ne croyons qu'un seul Dieu comme lui; nous sommes circon- « cis comme lui, et nous ne regardons la Mecque comme une ville « sainte que parce qu'elle l'était du temps même d'Ismaël, fils d'A- « braham.

« Dieu a certainement répandu ses bénédictions sur la race d'Ismaël, « puisque sa religion est étendue dans presque toute l'Asie et dans « presque toute l'Afrique, et que la race d'Isaac n'y a pas pu seule- « ment conserver un pouce de terrain.

« Il est vrai que notre religion est peut-être un peu mortifiante pour « les sens; Mahomet a réprimé la licence que se donnaient tous les « princes de l'Asie d'avoir un nombre indéterminé d'épouses. Les « princes de la secte abominable des Juifs avaient poussé cette licence « plus loin que les autres : David avait dix-huit femmes; Salomon, « selon les Juifs, en avait jusqu'à sept cents; notre prophète réduisit « le nombre à quatre.

« Il a défendu le vin et les liqueurs fortes, parce qu'elles dérangent « l'âme et le corps, qu'elles causent des maladies, des querelles, et « qu'il est bien plus aisé de s'abstenir tout à fait que de se contenir.

« Ce qui rend surtout notre religion sainte et admirable, c'est qu'elle « est la seule où l'aumône soit de droit étroit. Les autres religions con- « seillent d'être charitables, mais, pour nous, nous l'ordonnons ex- « pressément, sous peine de damnation éternelle.

« Notre religion est aussi la seule qui défende les jeux de hasard, « sous les mêmes peines; et c'est ce qui prouve bien la profonde sa- « gesse de Mahomet. Il savait que le jeu rend les hommes incapables « de travail, et qu'il transforme trop souvent la société en un assem- « blage de dupes et de fripons, etc.

(Il y a ici plusieurs lignes si blasphématoires que nous n'osons les copier. On peut les passer à un Turc; mais une main chrétienne ne peut les transcrire.)

« Si donc ce chrétien ci-présent veut abjurer sa secte idolâtre, et « embrasser celle des victorieux musulmans, il n'a qu'à prononcer « devant moi notre sainte formule, et faire les prières et les ablutions « prescrites. »

« Lamira m'ayant lu cet écrit, me dit : « Monsieur le comte, ces Turcs « ne sont pas si sots qu'on le dit à Vienne, à Rome, et à Paris.... » Je lui répondis que je sentais un mouvement de grâce turque intérieur, et que ce mouvement consistait dans la ferme espérance de donner sur les oreilles au prince Eugène, quand je commanderais quelques batail- lons turcs.

« Je prononçai mot à mot, d'après l'iman, la formule : *Alla, illa, alah, Mohammed resoul allah.* Ensuite on me fit dire la prière qui commence par ces mots : *Benamiezdam Bakshaeïer dadar*, au nom de Dieu clément et miséricordieux, etc.

« Cette cérémonie se fit en présence de deux musulmans qui allèrent sur-le-champ en rendre compte au bacha de Bosnie. Pendant qu'ils faisaient leur message, je me fis raser la tête, et l'iman me la couvrit d'un turban, etc. »

Je pourrais joindre à ce fragment curieux quelques chansons du comte bacha; mais quoique ces couplets soient fort gais, ils ne sont pas si intéressants que sa prose.

Je n'aurai rien à dire de l'année 1744, sinon que mon auteur fut admis dans presque toutes les académies de l'Europe, et, ce qui est singulier, dans celle de la Crusca. Il avait fait une étude sérieuse de la langue italienne, témoin une lettre de l'éloquent cardinal Passionei, qui commence par ces mots :

« J'ai lu et relu, toujours avec un nouveau plaisir, votre lettre italienne belle et savante. Il est difficile de concevoir comment un homme qui possède à fond d'autres langues a pu atteindre à la perfection de celle-ci. . . . . .

. . . . . .

La remarque qui est dans votre lettre sur les erreurs des plus grands hommes vient fort à propos; car le soleil a ses taches et ses éclipses; celles-ci sont observées dans le dernier des almanachs; et, comme vous le pensez très-bien, les censeurs trop sévères ont souvent besoin que nous ayons pour eux plus d'indulgence que pour ceux qu'ils reprennent. Homère, Virgile, le Tasse, et plusieurs autres, perdront peu sur une petite et légère faute qui est couverte par mille beautés; mais les Zoïles seront toujours ridicules, et ne sauront pas distinguer les perles du fumier d'Ennius, etc. »

Le cardinal écrivait, comme on voit, en français presque aussi bien qu'en italien, et pensait très-judicieusement. Nos Zoïles ne lui échappaient pas.

M. de Voltaire, sur la fin de 1744, eut un brevet d'historiographe de France, qu'il qualifie de *magnifique bagatelle;* il était déjà connu par son *Histoire de Charles XII*, dont on a fait tant d'éditions: Cette histoire fut principalement composée en Angleterre, à la campagne, avec M. Fabrice, chambellan de George Ier, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, qui avait résidé sept ans auprès de Charles XII, après la journée de Pultawa.

C'est ainsi que *la Henriade* avait été commencée à Saint-Ange, d'après les conversations avec M. de Caumartin.

Cette histoire fut très-louée pour le style, et très-critiquée pour les faits incroyables. Mais les critiques et les incrédules cessèrent, lorsque le roi Stanislas envoya à l'auteur, par M. le comte de Tressan, lieutenant général, une attestation authentique conçue en ces termes : « M. de Voltaire n'a oublié ni déplacé aucun fait, aucune circonstance; tout est vrai, tout est dans son ordre. Il a parlé sur la Polo-

gne, et sur tous les événements qui sont arrivés, comme s'il avait été témoin oculaire. Fait à Commerci, le 11 juillet 1759. »

Dès qu'il eut un de ces titres d'historiographe, il ne voulut pas que ce titre fût vain, et qu'on dît de lui ce qu'un commis du trésor royal disait de Racine et de Boileau : *Nous n'avons encore vu de ces messieurs que leur signature.* Il écrivit la guerre de 1741, qui était alors dans toute sa force, et que vous retrouvez dans le *Siècle de Louis XIV* et de *Louis XV*[1].

Il était alors à Étiole avec cette belle Mme d'Étiole qui fut depuis la marquise de Pompadour. La cour ordonna des fêtes pour le commencement de l'année 1745, où l'on devait marier le dauphin avec l'infante d'Espagne. On voulut des ballets avec de la musique chantante, et une espèce de comédie qui servît de liaison aux airs. M. de Voltaire en fut chargé, quoique un tel spectacle ne fût point de son goût. Il prit pour sujet une princesse de Navarre. La pièce est écrite avec légèreté. M. de La Popelinière, fermier général, mais lettré, y mêla quelques ariettes; la musique fut composée par le fameux Rameau.

Mme d'Étiole obtint alors pour M. de Voltaire le don gratuit d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre. C'était un présent d'environ soixante mille livres, et présent d'autant plus agréable que, peu de temps après, il obtint la grâce singulière de vendre cette place, et d'en conserver le titre, les priviléges, et les fonctions.

Peu de personnes connaissent le petit impromptu qu'il fit sur cette grâce qui lui avait été accordée sans qu'il l'eût sollicitée.

Mon *Henri Quatre* et ma *Zaïre*,
Et mon Américaine *Alzire*,
Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi;
J'avais mille ennemis avec très-peu de gloire :
Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi,
Pour une farce de la Foire.

Il avait eu cependant, longtemps auparavant, une pension du roi de deux mille livres, et une de quinze cents de la reine; mais il n'en sollicita jamais le payement.

L'histoire étant devenue un de ses devoirs, il commença quelque chose du *Siècle de Louis XIV;* mais il différa de le continuer; il écrivit la campagne de 1744, et la mémorable bataille de Fontenoi. Il entra dans tous les détails de cette journée intéressante. On y trouve jusqu'au nombre des morts de chaque régiment. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui avait communiqué les lettres de tous les officiers. Le maréchal de Noailles et le maréchal de Saxe lui avaient confié des mémoires.

Je crois faire un grand plaisir à ceux qui veulent connaître les événements et les hommes, de transcrire ici la lettre que M. le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, et frère aîné du

1. Elle a été imprimée séparément, et ridiculement falsifiée.

secrétaire d'État de la guerre, écrivit du champ de bataille à M. de Voltaire.

C'est ce même marquis d'Argenson que quelques courtisans un peu frivoles appelaient *d'Argenson la Bête*. On voit par cette lettre qu'il était d'un esprit agréable, et que son cœur était humain. Ceux qui le connaissaient voyaient en lui un philosophe plus qu'un politique, mais surtout un excellent citoyen. On en peut juger par son livre intitulé : *Considérations sur le Gouvernement*, imprimé en 1764, chez Marc-Michel Rey. Voyez surtout le chapitre *de la vénalité des charges*. Je ne puis me défendre du plaisir d'en citer quelques passages.

« Il est étonnant qu'on ait accordé une approbation générale au livre intitulé : *Testament politique du cardinal de Richelieu*, ouvrage de quelque pédant ecclésiastique, et indigne du grand génie auquel on l'attribue, ne fût-ce que pour le chapitre où l'on canonise la vénalité des charges. Misérable invention qui a produit tout le mal qui est à redresser aujourd'hui, et par où les moyens en sont devenus si pénibles; car il faudrait les revenus de l'État pour rembourser seulement les principaux officiers qui nuisent le plus. »

Ce passage important semble avoir annoncé de loin l'abolition[1] de cette honteuse vénalité, opérée en 1771, à l'étonnement de toute la France, qui croyait cette réforme impossible. J'y découvre aussi une uniformité de pensée avec M. de Voltaire, qui a démontré les erreurs absurdes dont fourmille le libelle si ridiculement attribué au cardinal de Richelieu, et qui a lavé la mémoire de cet habile et redoutable ministre de la souillure dont on couvrait son nom en lui imputant cet impertinent ouvrage.

Transcrivons encore une partie du tableau que le marquis d'Argenson fait des malheurs des agriculteurs.

« A commencer par le roi, plus on est grand à la cour, moins on se persuade aujourd'hui la misère de la campagne : les seigneurs des grandes terres en entendent bien parler quelquefois; mais leurs cœurs endurcis n'envisagent dans ce malheur que la diminution de leurs revenus. Ceux qui arrivent des provinces, touchés de ce qu'ils ont vu, l'oublient bientôt par l'abondance des délices de la capitale. *Il nous faut des âmes fermes et des cœurs tendres pour persévérer dans une pitié dont l'objet est absent.* »

Ce ministre citoyen avait toujours eu dès son enfance une tendre amitié pour M. de Voltaire. J'ai vu une très-grande quantité de lettres de l'un et de l'autre; il en résulte que le secrétaire d'État employa l'homme de lettres dans plusieurs affaires considérables, pendant les années 1745, 1746 et 1747. C'est probablement la raison pour laquelle nous n'avons aucune pièce de théâtre de notre auteur pendant le cours de ces années.

Nous voyons, par ces papiers, que l'entreprise d'une descente en Angleterre, en 1746, lui fut confiée. Le duc de Richelieu devait commander l'armée. Le prétendant avait déjà gagné deux batailles, et on

1. Cette abolition, en 1771, n'a été que passagère.

attendait une révolution. M. de Voltaire fut chargé de faire le manifeste. Le voici tel que nous l'avons trouvé minuté de sa main.

On voit, par les expressions de cette pièce, quelle fut, dans tous les temps, l'estime et l'inclination de l'auteur pour la nation anglaise; et il a toujours persisté dans ces sentiments.

Ce fut l'infortuné comte de Lally qui avait fait le projet et le plan de cette descente, laquelle ne fut point effectuée. Il était né Irlandais, et il haïssait les Anglais autant que notre auteur les aimait et les estimait. Cette haine était même chez Lally une passion violente, à ce que nous a dit plusieurs fois M. de Voltaire : nous ne pouvons nous empêcher de témoigner notre profond étonnement que le général Lally ait été accusé d'avoir depuis livré Pondichéri aux Anglais. L'arrêt qui l'a condamné à la mort est un des jugements les plus extraordinaires qui aient été rendus dans notre siècle; c'est une suite des malheurs de la France. Cet exemple, et celui du maréchal de Marillac, font assez voir que quiconque est à la tête des armées ou des affaires est rarement sûr de mourir dans son lit, ou au lit d'honneur.

Ce fut en 1746 que M. de Voltaire entra dans l'Académie française. Il fut le premier qui dérogea à l'usage fastidieux de ne remplir un discours de réception que des louanges rebattues du cardinal de Richelieu. Il releva sa harangue par des remarques nouvelles sur la langue française et sur le goût. Ceux qui ont été reçus après lui ont, pour la plupart, suivi et perfectionné cette méthode utile.

Il était, en 1748, avec Mme du Châtelet, à Lunéville, auprès du roi Stanislas, lorsqu'il envoya à la Comédie *Nanine*, qui fut représentée le 17 juillet de cette année. Elle réussit peu d'abord; mais elle eut ensuite un succès aussi grand que durable. Je ne puis attribuer cette bizarrerie qu'à la secrète inclination qu'on a d'humilier un homme qui a trop de renommée. Mais avec le temps on se laisse entraîner à son plaisir.

Il arriva la même chose à la première représentation de *Sémiramis*, le 29 août de la même année 1748; mais à la fin elle fit encore plus d'effet au théâtre que *Mérope* et *Mahomet*.

Une chose, à mon avis, singulière, c'est qu'il ne donna point sous son nom le *Panégyrique de Louis XV*, imprimé en 1749, et traduit en latin, en italien, en espagnol et en anglais[1].

La maladie qui avait tant fait craindre pour la vie du roi Louis XV, et la bataille de Fontenoi, qui avait fait craindre encore plus pour lui et pour la France, rendaient l'ouvrage intéressant. L'auteur ne loue que par les faits, et on y trouve un ton de philosophie qui caractérise tout ce qui est sorti de sa main. Ce panégyrique était celui des officiers autant que de Louis XV; cependant il ne le présenta à personne, pas même au roi. Il savait bien qu'il ne vivait pas dans le siècle de Pellisson. Aussi écrivait-il à M. de Formont, l'un de ses amis :

Cet éloge a très-peu d'effet;
Nul mortel ne m'en remercie :

1. Ce *Panégyrique* est de 1748. (ÉD.)

Celui qui le moins s'en soucie
Est celui pour qui je l'ai fait.

Cette même année 1749, il était encore dans le palais de Lunéville avec la marquise du Châtelet. Cette dame illustre y mourut.

Le roi de Prusse alors appela M. de Voltaire auprès de lui. Je vois qu'il ne se résolut à quitter la France et à s'attacher à Sa Majesté prussienne pour le reste de sa vie que vers la fin du mois d'août ou auguste 1750. Il était parti après avoir combattu pendant plus de six mois contre toute sa famille et contre tous ses amis, qui le dissuadaient fortement de cette transplantation; mais, sans avoir pris l'engagement de se fixer auprès du roi de Prusse, il ne put résister à cette lettre que ce prince lui écrivit de son appartement à la chambre de son nouvel hôte dans le palais de Berlin, le 23 août, lettre qui a tant couru depuis et qui a été souvent imprimée[1].

Le roi de Prusse, après cette lettre, fit demander au roi de France son agrément par son ministre; le roi de France le donna. Notre auteur eut à Berlin la croix de mérite, la clef de chambellan et vingt mille francs de pension. Cependant il ne quitta jamais sa maison de Paris, et j'ai vu, par les comptes de M. Delaleu, notaire à Paris, qu'il y dépensait trente mille livres par an. Il était attaché au roi de Prusse par la plus respectueuse tendresse et par la conformité des goûts. Il a dit cent fois que ce monarque était aussi aimable dans la société que redoutable à la tête d'une armée; qu'il n'avait jamais fait de soupers plus agréables à Paris que ceux auxquels ce prince voulait bien l'admettre tous les jours. Son enthousiasme pour le roi de Prusse allait jusqu'à la passion. Il couchait au-dessous de son appartement et ne sortait de sa chambre que pour souper. Le roi composait en haut des ouvrages de philosophie, d'histoire et de poésie; et son favori cultivait en bas les mêmes arts et les mêmes talents. Ils s'envoyaient l'un à l'autre leurs ouvrages. Le monarque prussien fit à Potsdam son *Histoire de Brandebourg;* et l'écrivain français y fit le *Siècle de Louis XIV*, ayant apporté avec lui tous ses matériaux. Ses jours coulaient ainsi dans un repos animé par des occupations si agréables. On représentait à Paris son *Oreste* et *Rome sauvée*. *Oreste* fut joué sur la fin de 1749[2], et *Rome sauvée* en 1750[3].

Ces deux pièces sont absolument sans intrigue d'amour, ainsi que *Mérope* et *la Mort de César*. Il aurait voulu purger le théâtre de tout ce qui n'est point *passion* et aventure tragique. Il regardait *Électre* amoureuse comme un monstre orné de rubans sales, et il a manifesté ce sentiment dans plus d'un ouvrage.

Nous avons retrouvé une lettre en vers au roi de Prusse, en lui envoyant le manuscrit d'*Oreste*.

1. Voyez cette lettre à la correspondance (23 août 1750). (ÉD.)
2. La première représentation est du 12 janvier 1750. (ÉD.)
3. La première représentation sur le Théâtre-Français est du 24 février 1752; mais l'auteur avait fait jouer *Rome sauvée* sur son théâtre de la rue Traversière à Paris, le 8 juin 1750. (ÉD.)

Il faut avouer que rien n'était plus doux que cette vie, et que rien ne faisait plus d'honneur à la philosophie et aux belles-lettres. Ce bonheur aurait été plus durable et n'aurait point fait place enfin à un bonheur encore plus grand, sans une malheureuse dispute de physique mathématique élevée entre Maupertuis, qui était aussi auprès du roi de Prusse, et Koënig, bibliothécaire de Mme la princesse d'Orange, à la Haye. Cette querelle était une suite de celle qui divisa longtemps les mathématiciens sur les forces vives et les forces mortes. On ne peut nier qu'il n'entre dans tout cela un peu de charlatanisme, ainsi qu'en théologie et en médecine. La question était au fond très-frivole, puisque, de quelque manière qu'on l'embrouille, on finit toujours par trouver les mêmes formules de calcul. Les esprits s'aigrirent; Maupertuis fit condamner Koënig, en 1752, par l'académie de Berlin, où il dominait, comme s'étant appuyé d'une lettre de feu Leibnitz, sans pouvoir produire l'original de cette lettre, que pourtant M. Wolf avait vu. Il fit plus. Il écrivit à Mme la princesse d'Orange pour la prier d'ôter à Koënig la place de son bibliothécaire, et le déféra au roi de Prusse comme un homme qui lui avait manqué de respect. Voltaire, qui avait passé deux années entières avec Koënig à Cirey et qui était son ami intime, crut devoir prendre hautement le parti de son ami.

La querelle s'envenima; l'étude de la philosophie dégénéra en cabale et en faction. Maupertuis eut soin de répandre à la cour qu'un jour le général Manstein étant dans la chambre de Voltaire, où celui-ci mettait en français les *Mémoires sur la Russie*, composés par cet officier, le roi lui envoya une pièce de sa façon à examiner, et que Voltaire dit à Manstein : « Mon ami, à une autre fois, voilà le roi qui m'envoie son linge sale à blanchir; je blanchirai le vôtre ensuite. » Un mot suffit quelquefois pour perdre un homme à la cour; Maupertuis lui imputa ce mot et le perdit.

Précisément dans ce temps-là même Maupertuis faisait imprimer ses *Lettres* philosophiques, fort singulières, dans lesquelles il proposait de bâtir une ville latine; d'aller faire des découvertes droit au pôle par mer; de percer un trou jusqu'au centre de la terre; d'aller au détroit de Magellan disséquer des cervelles de Patagons, pour connaître la nature de l'âme; d'enduire tous les malades de poix-résine, pour arrêter le danger de la transpiration, et surtout de ne point payer le médecin.

M. de Voltaire releva ces idées philosophiques avec toutes les railleries auxquelles on donnait si beau jeu, et malheureusement ces railleries réjouirent l'Europe littéraire. Maupertuis eut soin de joindre la cause du roi à la sienne. La plaisanterie fut regardée comme un manque de respect à Sa Majesté. Notre auteur renvoya respectueusement au roi sa clef de chambellan et la croix de son ordre, avec ces vers :

Je les reçus avec tendresse,
Je vous les rends avec douleur,
Comme un amant jaloux, dans sa mauvaise humeur,
Rend le portrait de sa maîtresse.

Le roi lui renvoya sa clef et son ruban. Il s'en alla faire une visite

à Son Altesse la duchesse de Gotha, qui l'a toujours honoré d'une amitié constante jusqu'à sa mort. C'est pour elle qu'il écrivit, un an après, les *Annales de l'Empire*.

Pendant qu'il était à Gotha, Maupertuis eut tout le temps de dresser ses batteries contre le voyageur, qui s'en aperçut quand il fut à Francfort-sur-le-Mein. Mme Denis, sa nièce, lui avait donné rendez-vous dans cette ville.

Un bon Allemand, qui n'aimait ni les Français ni leurs vers, vint le 1er juin lui redemander les *OEuvres de Poëshie* du roi son maître. Notre voyageur répondit que les *OEuvres de Poëshie* étaient à Leipsick avec ses autres effets. L'Allemand lui signifia qu'il était consigné à Francfort et qu'on ne lui permettrait d'en partir que quand les œuvres seraient arrivées. M. de Voltaire lui remit sa clef de chambellan et sa croix, et promit de lui rendre ce qu'on lui demandait : moyennant quoi le messager lui signa ce billet :

« M..., sitôt le gros ballot de Leipsick sera ici, où est l'*OEuvre de Poëshie* du roi mon maître, vous pourrez partir où vous paraîtra bon. A Francfort, 1er juin 1753. »

Le prisonnier signa au bas du billet : *Bon pour l'OEuvre de Poëshie du roi votre maître.*

Mais, quand les vers revinrent, on supposa des lettres de change qui ne venaient point. Les voyageurs furent arrêtés quinze jours au cabaret du *Bouc* pour ces lettres de change prétendues. Cela ressemblait à l'aventure de l'évêque de Valence, Cosnac, que M. de Louvois fit arrêter en chemin, comme faux-monnayeur, à ce que l'abbé de Choisy raconte.

Enfin ils ne purent sortir qu'en payant une rançon très-considérable [1]. Ces détails ne sont jamais sus des rois.

Tout cela fut bientôt oublié de part et d'autre, comme de raison. Le roi rendit ses vers à son ancien admirateur, et en renvoya bientôt de nouveaux et en très-grand nombre. C'était une querelle d'amants : les

1. Ce fut alors aussi que Voltaire signa la pièce que voici :

Déclaration de M. de Voltaire au roi de Prusse, remise de sa main au ministre de Sa Majesté à Francfort, 1753.

« Je suis mourant : je proteste, devant Dieu et devant les hommes, que, n'étant plus au service de Sa Majesté le roi de Prusse, je ne lui suis pas moins attaché, ni moins soumis à ses volontés pour le peu de temps que j'ai à vivre.

« Il m'arrête à Francfort pour le livre de ses poésies, dont il m'avait fait présent. Je reste en prison jusqu'à ce que le livre revienne de Hambourg. J'ai rendu au ministre de Sa Majesté prussienne à Francfort toutes les lettres que j'avais conservées de Sa Majesté, comme des marques chères des bontés dont elle m'avait honoré. Je rendrai à Paris toutes les autres lettres qu'elle pourra me redemander.

« Sa Majesté veut ravoir un contrat qu'elle avait daigné faire avec moi ; je suis assurément prêt à le rendre comme tout le reste ; et, dès qu'il sera retrouvé, je le rendrai ou le ferai rendre. Cet écrit, qui n'était point un contrat, mais un pur effet de la bonté du roi, ne tirant à aucune conséquence, était sur un papier moitié plus petit que celui que Darget porta de ma chambre à l'appartement du roi à Potsdam. Il ne contenait autre chose que des remercîments de ma part de la pension dont Sa Majesté le roi de Prusse me gratifiait avec la

tracasseries des cours passent, mais le caractère d'une belle passion dominante subsiste longtemps.

Le voyageur français, en relisant avec attendrissement la lettre éloquente et touchante du roi, que nous avons transcrite, disait : *Après une telle lettre, je ne peux qu'avoir eu un très-grand tort.*

L'échappé de Berlin avait un petit bien en Alsace sur des terres qui appartiennent à Mgr le duc de Virtemberg. Il y alla, et s'amusa, comme je l'ai déjà dit, à faire imprimer les *Annales de l'Empire*, dont il fit présent à Jean-Frédéric Schœflin, libraire à Colmar, frère du célèbre Schœflin, professeur en histoire à Strasbourg. Ce libraire était mal dans ses affaires; M. de Voltaire lui prêta dix mille livres; sur quoi je ne puis assez m'étonner de la bassesse avec laquelle tant de barbouilleurs de papier ont imprimé qu'il avait fait une fortune immense par la vente continuelle de ses ouvrages.

Lorsqu'il était à Colmar, M. Vernet[1], Français réfugié, ministre de l'Évangile à Genève, et MM. Cramer, anciens citoyens de cette ville fameuse, lui écrivirent pour le prier d'y venir faire imprimer ses ouvrages. Les frères Cramer, qui étaient à la tête d'une librairie, obtinrent la préférence, et il la leur donna aux mêmes conditions qu'il l'avait donnée au sieur Schœflin, c'est-à-dire très-gratuitement.

Il alla donc à Genève [2] avec sa nièce et M. Colini son ami, qui lui servait de secrétaire, et qui a été depuis celui de monseigneur l'électeur palatin, et son bibliothécaire.

Il acheta une jolie maison de campagne à vie auprès de cette ville, dont les environs sont infiniment agréables, et où l'on jouit du plus bel aspect qui soit en Europe. Il en acheta une autre à Lausanne, et toutes les deux à condition qu'on lui rendrait une certaine somme quand il les quitterait. Ce fut la première fois, depuis Zuingle et Calvin, qu'un catholique romain eut des établissements dans ces cantons.

Il fit aussi l'acquisition de deux terres à une lieue de Genève, dans

permission du roi mon maître, de celle qu'il accordait à ma nièce après ma mort, et de la croix et de la clef de chambellan.

« Le roi de Prusse avait daigné mettre au bas de ce petit feuillet, autant qu'il m'en souvient : « Je signe de grand cœur le marché que j'avais envie de « faire il y a plus de quinze ans. » Ce papier, absolument inutile à Sa Majesté, à moi, au public, sera certainement rendu dès qu'il sera retrouvé parmi mes autres papiers. Je ne peux ni ne veux en faire le moindre usage. Pour lever tout soupçon, je me déclare criminel de lèse-majesté envers le roi de France mon maître et le roi de Prusse, si je ne rends le papier à l'instant qu'il sera entre mes mains.

« Ma nièce, qui est auprès de moi dans ma maladie, s'engage sous le même serment à le rendre si elle le retrouve. En attendant que je puisse avoir communication de mes papiers à Paris, j'annule entièrement ledit écrit; je déclare ne prétendre rien de Sa Majesté le roi de Prusse, et je n'attends rien, dans l'état cruel où je suis, que la compassion que doit sa grandeur d'âme à un homme mourant, qui avait tout sacrifié et qui a tout perdu pour s'attacher à lui, qui l'a servi avec zèle, qui lui a été utile, qui n'a jamais manqué à sa personne, et qui comptait sur la bonté de son cœur.

« Je suis obligé de dicter, ne pouvant écrire. Je signe avec le plus profond respect, la plus pure innocence, et la douleur la plus vive. VOLTAIRE. »

1. Jacob Vernet. (ÉD.)

2. Il y arriva le 12 (et non le 22) décembre 1754. (ÉD.)

le pays de Gex : sa principale habitation fut à Ferney, dont il fit présent à Mme Denis. C'était une seigneurie absolument franche et libre de tous droits envers le roi et de tout impôt depuis Henri IV. Il n'y en avait pas deux dans les autres provinces du royaume qui eussent de pareils priviléges. Le roi les lui conserva par brevet. Ce fut à M. le duc de Choiseul, le plus généreux et le plus magnanime des hommes, qu'il eut cette obligation, sans avoir l'honneur d'en être particulièrement connu.

Le petit pays de Gex n'était presque alors qu'un désert sauvage. Quatre-vingts charrues étaient à bas depuis la révocation de l'édit de Nantes; des marais couvraient la moitié du pays et y répandaient les infections et les maladies. La passion de notre auteur avait toujours été de s'établir dans un canton abandonné, pour le vivifier. Comme nous n'avançons rien que sur des preuves authentiques, nous nous bornerons à transcrire ici une de ses lettres à un évêque d'Annecy, dans le diocèse duquel Ferney est situé. Nous n'avons pu retrouver la date de la lettre; mais elle doit être de 1759 [1].

Cette lettre et la suite de cette affaire peuvent fournir des réflexions bien importantes. M. de Voltaire termina ce procès et ce procédé en payant de ses deniers la vexation qui opprimait ses pauvres vassaux; et ce canton misérable changea bientôt de face.

Il se tira plus gaiement d'une querelle plus délicate dans le pays protestant où il avait deux domaines assez agréables : l'un à Genève, qu'on appelle encore la *maison des Délices;* l'autre à Lausanne.

On sait assez combien la liberté lui était chère, à quel point il détestait toute persécution, et quelle horreur il montra dans tous les temps pour ces scélérats hypocrites qui osent faire périr au nom de Dieu, dans les plus affreux supplices, ceux qu'ils accusent de ne pas penser comme eux. C'est surtout sur ce point qu'il répétait quelquefois :

Je ne décide point entre Genève et Rome.

Une de ses lettres, dans laquelle il disait que le Picard Jean Chauvin, dit Calvin, assassin véritable de Servet, *avait une âme atroce*, ayant été rendue publique par une indiscrétion trop ordinaire, quelques cafards s'irritèrent ou feignirent de s'irriter de ces paroles. Un Génevois, homme d'esprit, nommé Rival, lui adressa les vers suivants à cette occasion :

Servet eut tort, et fut un sot
D'oser, dans un siècle falot,
S'avouer anti trinitaire [2] :
Et notre illustre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot

1. Ici Voltaire donnait le premier alinéa de sa lettre à Biort, du 15 décembre 1759. (ÉD.)

2. Servet pouvait se reposer sur les propres paroles de Calvin, qui dit dans son ouvrage : « En cas que quelqu'un soit hétérodoxe, et qu'il fasse scrupule de se servir des mots *trinité* et *personne*, nous ne croyons point que ce soit une raison pour rejeter cet homme, etc. »

Pour réfuter son adversaire:
Et tort notre antique sénat
D'avoir prêté son ministère
A ce dangereux coup d'État.
Quelle barbare inconséquence!
O malheureux siècle ignorant!
Nous osions abhorrer en France
Les horreurs de l'intolérance,
Tandis qu'un zèle intolérant
Nous faisait brûler un errant!

Pour notre prêtre épistolaire,
Qui de son pétulant essor,
Pour exhaler sa bile amère,
Vient réveiller le chat qui dort,
Et dont l'inepte commentaire
Met au jour ce qu'il eût dû taire,
Je laisse à juger s'il a tort.
Quant à vous, célèbre Voltaire,
Vous eûtes tort; c'est mon avis.
Vous vous plaisez dans ce pays,
Fêtez le saint qu'on y révère
Vous avez à satiété
Les biens où la raison aspire;
L'opulence, la liberté,
La paix, qu'en cent lieux on désire:
Des droits à l'immortalité,
Cent fois plus qu'on ne saurait dire.
On a du goût, on vous admire;
Tronchin veille à votre santé.
Cela vaut bien, en vérité,
Qu'on immole à sa sûreté
Le plaisir de pincer sans rire.

Notre auteur répondit à ces jolis vers par ceux-ci :

Non, je n'ai point tort d'oser dire
Ce que pensent les gens de bien;
Et le sage qui ne craint rien
A le beau droit de tout écrire.

On voit par cette réponse qu'il n'était ni à Apollo ni à Céphas, et qu'il prêchait la tolérance aux Églises protestantes ainsi qu'aux Églises romaines. Il disait toujours que c'était le seul moyen de rendre la vie tolérable, et qu'il mourrait content s'il pouvait établir ces maximes dans l'Europe. On peut dire qu'il n'a pas été tout à fait trompé dans ce dessein, et qu'il n'a pas peu contribué à rendre le clergé plus doux, plus humain, depuis Genève jusqu'à Madrid, et surtout à éclairer les laïques.

Bien persuadé que les spectacles des jeux d'esprit amollissent la fé-

rocité autant que les spectacles des gladiateurs l'endurcissaient autrefois, il fit bâtir à Ferney un joli théâtre. Il y joua quelquefois lui-même, malgré sa mauvaise santé; et Mme Denis, sa nièce, qui possédait supérieurement le talent de la déclamation comme celui de la musique, y joua plusieurs rôles. Mlle Clairon et le célèbre Lekain y vinrent représenter quelques pièces; on accourait de vingt lieues à la ronde pour les entendre. Il y eut plus d'une fois des soupers de cent couverts, et des bals; mais, malgré le tumulte d'une vie qui paraissait si dissipée, et malgré son âge, il travaillait sans relâche. Il donna, dès l'an 1755, au théâtre de Paris, l'*Orphelin de la Chine*, représenté le 20 août; et *Tancrède*, le 3 septembre 1760. Mlle Clairon et Lekain déployèrent tous leurs talents dans ces deux pièces.

Le *Café*, ou l'*Écossaise*, comédie en prose, n'était point destinée à être jouée; mais elle le fut aussi la même année [1] avec un grand succès. Il s'était amusé à composer cette pièce pour corriger le folliculaire Fréron, qu'il mortifia beaucoup, mais qu'il ne corrigea pas. Cette comédie, traduite en anglais par M. Colman, eut le même succès à Londres qu'à Paris : ces ouvrages ne lui coûtaient point de temps. L'*Écossaise* avait était faite en huit jours, et *Tancrède* en un mois.

Ce fut au milieu de ces occupations et de ces amusements que M. Titon du Tillet, ancien maître d'hôtel ordinaire de la reine, âgé de quatre-vingt-cinq ans, lui recommanda la petite-nièce du grand Corneille, qui, étant absolument sans fortune, était abandonnée de tout le monde. C'est ce même Titon du Tillet qui, aimant passionnément les beaux-arts sans les cultiver, fit élever, avec de grandes dépenses, un Parnasse en bronze, où l'on voit les figures de quelques poëtes et de quelques musiciens français. Ce monument est dans la bibliothèque du roi de France. Il avait élevé Mlle Corneille chez lui; mais, voyant dépérir son bien, il ne pouvait plus rien faire pour elle. Il imagina que M. de Voltaire pourrait se charger d'une demoiselle d'un nom si respectable. M. Dumolard, membre de plusieurs académies, connu par une dissertation savante et judicieuse sur les tragédies d'*Électre* ancienne et moderne, et M. Le Brun, secrétaire du prince de Conti, se joignirent à lui, et écrivirent à M. de Voltaire. Il les remercia de l'honneur qu'ils lui faisaient de jeter les yeux sur lui, en leur mandant que *c'était en effet à un vieux soldat de servir la petite-fille de son général.* La jeune personne vint donc, en 1760, aux Délices, maison de campagne auprès de Genève, et de là au château de Ferney. Mme Denis voulut bien achever son éducation; et, au bout de trois ans, M. de Voltaire la maria à M. Dupuits du pays de Gex, capitaine de dragons, et depuis officier de l'état-major. Outre la dot qu'il leur donna, et le plaisir qu'il eut de les garder chez lui, il proposa de commenter les œuvres de Pierre Corneille au profit de sa nièce, et de les faire imprimer par souscription. Le roi de France voulut bien souscrire pour huit mille francs; d'autres souverains l'imitèrent. M. le duc de Choiseul, dont la générosité était si connue, Mme la duchesse de

1. *L'Écossaise* avait été jouée plus d'un mois avant *Tancrède*. (ÉD.)

Grammont, Mme de Pompadour, souscrivirent pour des sommes considérables. M. de Laborde, banquier du roi, non-seulement prit plusieurs exemplaires, mais il en fit débiter un si grand nombre, qu'il fut le premier mobile de la fortune de Mlle Corneille par son zèle et par sa magnificence; de sorte qu'en très-peu de temps elle eut cinquante mille francs pour présent de noces.

Il y eut dans cette souscription si prompte une chose fort remarquable de la part de Mme Geoffrin, femme célèbre par son mérite et par son esprit. Elle avait été exécutrice du testament du fameux Bernard de Fontenelle, neveu de Pierre Corneille; et malheureusement il avait oublié cette parente, qui lui fut présentée trop peu de temps avant sa mort, mais qui fut rebutée avec son père et sa mère : on les regardait comme des inconnus qui usurpaient le nom de Corneille. Des amis de cette famille, touchés de son sort, mais fort indiscrets et fort mal instruits, intentèrent un procès téméraire à Mme Geoffrin, trouvèrent un avocat qui, abusant de la liberté du barreau, publia contre cette dame un *factum* injurieux. Mme Geoffrin, très-injustement attaquée, gagna le procès tout d'une voix. Malgré ce mauvais procédé, qu'elle eut la noblesse d'oublier, elle fut la première à souscrire pour une somme considérable.

L'Académie en corps, M. le duc de Choiseul, Mme la duchesse de Grammont, Mme de Pompadour, et plusieurs seigneurs, donnèrent pouvoir à M. de Voltaire de signer pour eux au contrat de mariage. C'est une des plus belles époques de la littérature.

Dans le temps qu'il préparait ce mariage, qui a été très-heureux, il goûtait une autre satisfaction, celle de faire rendre à six gentilshommes, presque tous mineurs, leur bien paternel, que les jésuites venaient d'acheter à vil prix. Il faut reprendre la chose de plus haut. L'affaire est d'autant plus intéressante que son commencement avait précédé la fameuse banqueroute du jésuite La Vallette et consorts, et qu'elle fut en quelque façon le premier signal de l'abolition des jésuites en France.

MM. Desprez de Crassi, d'une ancienne noblesse du pays de Gex, sur la frontière de la Suisse, étaient six frères, tous au service du roi. L'un d'eux, capitaine au régiment de Deux-Ponts, en causant avec M. de Voltaire son voisin, lui conta le triste état de la fortune de sa famille. Une terre de quelque valeur, et qui aurait pu être une ressource, était engagée depuis longtemps à des Génevois.

Les jésuites avaient acquis tout auprès de ce domaine des possessions qui composaient environ deux mille écus de rente, dans un lieu nommé *Ornex*. Ils voulurent joindre à leur domaine celui de MM. de Crassi. Le supérieur de la maison des jésuites, dont le véritable nom était Fesse, qu'il avait changé en celui de Fessi, s'arrangea avec les créanciers génevois pour acheter cette terre : il obtint une permission du conseil, et il était sur le point de la faire entériner à Dijon. On lui dit qu'il y avait des mineurs, et que, malgré la permission du conseil, ils pourraient rentrer dans leurs biens. Il répondit, et même il écrivit que les jésuites ne risquaient rien, et que jamais MM. de Crassi ne

seraient en état de payer la somme nécessaire pour rentrer dans le bien de leurs aïeux.

A peine M. de Voltaire fut-il instruit de cette étrange manière dont le P. Fesse voulait servir la compagnie de Jésus, qu'il alla sur-le-champ déposer au greffe du bailliage de Gex la somme moyennant laquelle la famille Crassi devait payer les anciens créanciers et reprendre ses droits. Les jésuites furent obligés de se désister; et par un arrêt du parlement de Dijon, la famille fut mise en possession, et y est encore.

Le bon de l'affaire, c'est que, peu de temps après, lorsqu'on délivra la France des révérends pères jésuites, ces mêmes gentilshommes, dont les bons pères avaient voulu ravir le bien, achetèrent celui des jésuites, qui était contigu. M. de Voltaire, qui avait toujours combattu les athées et les jésuites, écrivit qu'il fallait reconnaître une Providence.

Ce n'était assurément ni par haine pour le P. Fesse, ni par aucune envie de mortifier les jésuites qu'il avait entrepris cette affaire; puisque, après la dissolution de la société, il recueillit un jésuite chez lui[1], et que plusieurs autres lui ont écrit pour le supplier de les recevoir aussi dans sa maison. Mais il s'est trouvé parmi les ex-jésuites quelques esprits qui n'ont point été si équitables et si accommodants. Deux d'entre eux, nommés Patouillet et Nonotte, ont gagné quelque argent par des libelles contre lui; et ils n'ont pas manqué, selon l'usage, d'appeler la religion catholique à leur secours. Un Nonotte surtout s'est signalé par une demi-douzaine de volumes[2], dans lesquels il a prodigué moins de science que de zèle, et moins de zèle que d'injures. M. Damilaville, l'un des meilleurs coopérateurs de l'*Encyclopédie*, a daigné le confondre, comme autrefois Pasquier s'abaissa jusqu'à réprimer l'insolence absurde du jésuite Garasse.

Mais voici la plus étrange et la plus fatale aventure qui soit arrivée depuis longtemps, et en même temps la plus glorieuse au roi, à son conseil, et à messieurs les maîtres des requêtes. Qui aurait cru que ce serait des glaces du mont Jura et des frontières de la Suisse que partiraient les premières lumières et les premiers secours qui ont vengé l'innocence des célèbres Calas? Un enfant de quinze ans, Donat Calas, le dernier des fils de l'infortuné Calas, était apprenti chez un marchand de Nîmes, lorsqu'il apprit par quel horrible supplice sept juges de Toulouse, malheureusement prévenus, avaient fait périr son vertueux père.

La clameur populaire contre cette famille était si violente en Languedoc, que tout le monde s'attendait à voir rouer tous les enfants de Calas, et brûler la mère. Telles avaient été même les conclusions du procureur général: tant on prétend que cette famille innocente s'était mal défendue, accablée de son malheur, et incapable de rappeler ses esprits à la lueur des bûchers, et à l'aspect des roues et tortures.

1. Le P. Adam. (ÉD.)

2. Les *Erreurs de Voltaire* en deux volumes, et le *Dictionnaire philosophique de la religion* en quatre volumes. (ÉD.)

On fit craindre au jeune Donat Calas d'être traité comme le reste de sa famille; on lui conseilla de s'enfuir en Suisse; il vint trouver M. de Voltaire, qui ne put d'abord que le plaindre et le secourir, sans oser porter un jugement sur son père, sa mère et ses frères.

Bientôt après, un de ses frères, n'ayant été condamné qu'au bannissement, vint aussi se jeter entre les bras de M. de Voltaire. J'ai été témoin qu'il prit, pendant plus d'un mois, toutes les précautions imaginables pour s'assurer de l'innocence de la famille. Dès qu'il fut parvenu à s'en convaincre, il se crut obligé en conscience d'employer ses amis, sa bourse, sa plume, son crédit, pour réparer la méprise funeste des sept juges de Toulouse, et pour faire revoir le procès au conseil du roi. L'affaire dura trois années. On sait quelle gloire MM. de Crosne et de Bacquencourt acquirent en rapportant cette cause mémorable. Cinquante maîtres des requêtes déclarèrent d'une voix unanime toute la famille Calas innocente, et la recommandèrent à l'équité bienfaisante du roi. M. le duc de Choiseul, qui n'a jamais perdu une occasion de signaler la magnanimité de son caractère, non-seulement secourut de son argent cette famille malheureuse, mais obtint de Sa Majesté trente-six mille francs pour elle.

Ce fut le 9 mars 1765 que fut rendu cet arrêt authentique qui justifia les Calas, et qui changea leur destinée; ce neuvième de mars était précisément le même jour où ce vertueux père de famille avait été supplicié. Tout Paris courut en foule les voir sortir de prison, et battit des mains en versant des larmes[1]. La famille entière a toujours été depuis ce temps attachée tendrement à M. de Voltaire, qui s'est fait un grand honneur de demeurer leur ami.

On remarqua en ce temps qu'il n'y eut dans toute la France que le nommé Fréron, auteur de je ne sais quelle brochure périodique, intitulée *Lettres à la Comtesse*, et ensuite *Année littéraire*, qui osa jeter des doutes, dans ses ridicules feuilles, sur l'innocence de ceux que le roi, tout son conseil et tout le public avaient justifiés si pleinement.

Plusieurs gens de bien engagèrent alors M. de Voltaire à écrire son *Traité de la Tolérance*, qui fut regardé comme un de ses meilleurs ouvrages en prose, et qui est devenu le catéchisme de quiconque a du bon sens et de l'équité.

Dans ce temps-là même l'impératrice Catherine II, dont le nom sera immortel, donnait des lois à son empire, qui contient la cinquième partie du globe; et la première de ses lois est l'établissement d'une tolérance universelle.

C'était la destinée de notre solitaire des frontières helvétiques de venger l'innocence accusée et condamnée en France. La position de sa retraite entre la France, la Suisse, Genève et la Savoie, lui attirait plus d'un infortuné. Toute la famille Sirven, condamnée à la mort dans

1. On sait que M. de Voltaire, treize ans après, revint à Paris. Lorsqu'il sortait à pied, il était toujours entouré par une foule d'hommes de tout état et de tout âge. On demandait un jour à une femme du peuple quel était cet homme que l'on suivait avec tant d'empressement : « C'est le sauveur des Calas, » répondit-elle. (*Ed. de Kehl.*)

un bourg auprès de Castres, par les juges les plus ignorants et les plus cruels, se réfugia auprès de ses terres. Il fut occupé huit années entières à leur faire rendre justice, et ne se rebuta jamais. Il en vint enfin à bout.

Nous croyons très-utile de remarquer ici qu'un magistrat de village nommé Trinquet, procureur du roi dans la juridiction qui condamna la famille Sirven à la mort, donna ainsi ses conclusions : « Je requiers, pour le roi, que N. Sirven et N. sa femme, dûment atteints et convaincus d'avoir étranglé et noyé leur fille, soient bannis de la paroisse. »

Rien ne fait mieux voir l'effet que peut avoir dans un royaume la vénalité des charges de judicature.

Son bonheur, qui voulait, à ce qu'il dit, qu'il fût l'avocat des causes perdues, voulut encore qu'il arrachât des flammes une citoyenne de Saint-Omer, nommée Montbailli, condamnée à être brûlée vive par le tribunal d'Arras. On n'attendait que l'accouchement de cette femme pour la transporter au lieu de son supplice. Son mari avait déjà expiré sur la roue. Qui étaient ces deux victimes? deux exemples de l'amour conjugal et de l'amour maternel, deux âmes les plus vertueuses dans la pauvreté. Ces innocentes et respectables créatures avaient été accusées de parricide, et jugées sur des allégations qui auraient paru ridicules aux condamnateurs mêmes de Calas. M. de Voltaire fut assez heureux pour obtenir de M. le chancelier de Meaupeou qu'il fît revoir le procès. La dame Montbailli fut déclarée innocente; la mémoire de son mari réhabilitée; misérable réhabilitation sans vengeance et sans dédommagement! Quelle a donc été la jurisprudence criminelle parmi nous? quelle suite infernale d'horribles assassinats, depuis la boucherie des templiers jusqu'à la mort du chevalier de La Barre! On croit lire l'histoire des sauvages; on frémit un moment, et on va à l'Opéra.

La ville de Genève était plongée alors dans des troubles qui augmentèrent toujours depuis 1763. Cette importunité détermina M. de Voltaire à laisser à M. Tronchin sa maison des Délices, et à ne plus quitter le château de Ferney, qu'il avait fait bâtir de fond en comble, et orné de jardins d'une agréable simplicité.

La discorde fut enfin si vive à Genève, qu'un des partis fit feu sur l'autre, le 15 février 1770. Il y eut du monde de tué : plusieurs familles d'artistes cherchèrent un asile chez lui, et le trouvèrent. Il en logea quelques-unes dans son château; et en peu d'années il fit bâtir cinquante maisons de pierre de taille pour les autres. De sorte que le village de Ferney, qui n'était, lorsqu'il acquit cette terre, qu'un misérable hameau où croupissaient quarante-neuf malheureux paysans dévorés par la pauvreté, par les écrouelles et par les commis des fermes, devint bientôt un lieu de plaisance peuplé de douze cents personnes, toutes à leur aise, et travaillant avec succès pour elles et pour l'État. M. le duc de Choiseul protégea de tout son pouvoir cette colonie naissante, qui établit un très-grand commerce.

Une chose qui mérite, je crois, de l'attention, c'est que cette colonie se trouvant composée de catholiques et de protestants, il aurait

été impossible de deviner qu'il y eût dans Ferney deux religions différentes. J'ai vu les femmes des colons génevois et suisses préparer de leurs mains trois reposoirs pour la procession de la fête du Saint-Sacrement. Elles assistèrent à cette procession avec un profond respect; et M. Hugonet, nouveau curé de Ferney, homme aussi tolérant que généreux, les en remercia publiquement dans son prône. Quand une catholique était malade, les protestantes allaient la garder, et en recevaient à leur tour la même assistance.

C'était le fruit des principes d'humanité que M. de Voltaire a répandus dans tous ses ouvrages, et surtout dans le livre de *la Tolérance*, dont nous avons parlé. Il avait toujours dit que les hommes sont frères, et il le prouva par les faits. Les Guyon, les Nonotte, les Patouillet, les Paulian et autres zélés, le lui ont bien reproché; c'est qu'ils n'étaient pas ses frères.

Voyez-vous, disait-il aux voyageurs qui venaient le voir, cette inscription au-dessus de l'église que j'ai fait bâtir? *Deo erexit Voltaire.* C'est au Dieu père commun de tous les hommes. En effet, c'était peut-être parmi nous la seule église dédiée à Dieu seul.

Parmi ces étrangers qui vinrent en foule à Ferney, on compta plus d'un prince souverain. Il fut honoré d'une correspondance très-suivie avec plusieurs d'entre eux, dont les lettres sont entre mes mains. La moins interrompue fut celle de Sa Majesté le roi de Prusse et de Madame Wilhelmine, margrave de Bareith, sa sœur.

Le temps qui s'écoula entre la bataille de Kollin, le 18 juin 1757, que le roi de Prusse perdit, et la journée de Rosbach, du 5 novembre, où il fut vainqueur, est le temps le plus intéressant de cette correspondance rare entre une maison royale de héros et un simple homme de lettres. En voici une grande preuve dans cette lettre mémorable [1].

On voit par cette lettre, aussi attendrissante que bien écrite, quelle était la belle âme de la margrave de Bareith, et combien elle méritait les éloges que lui donna M. de Voltaire en pleurant sa mort, dans une ode imprimée parmi ses autres ouvrages. Mais on voit surtout quels désastres épouvantables attirent sur les peuples des guerres légèrement entreprises par les rois; on voit à quoi ils s'exposent eux-mêmes, et à quel point ils sont malheureux de faire le malheur des nations.

Le solitaire de Ferney donna dès ce moment, et dans la suite de cette guerre funeste, toutes les marques possibles de son attachement à Madame la margrave, de son zèle pour le roi son frère, et de son amour pour la paix. Il engagea le cardinal de Tencin, retiré alors à Lyon, à entrer en correspondance avec Madame de Bareith pour ménager cette paix si désirable. Les lettres de cette princesse, et celles du cardinal, passaient par Genève dans un pays neutre, et par les mains de M. de Voltaire.

Ce sera une époque singulière que la résolution prise par le roi de Prusse, après tous ses malheurs, qui furent les suites de la bataille de

1. Ici était transcrite la lettre de la princesse Wilhelmine, du 12 septembre 1757. (ÉD.)

Kollin, d'aller affronter vers la Saxe, auprès de Mersbourg, les armées française et autrichienne combinées, fort supérieures en nombre, tandis que le maréchal de Richelieu n'était pas loin avec une armée victorieuse. Ce monarque avait eu assez de présence d'esprit, et fut assez maître de ses idées, au milieu de ses infortunes, pour écrire au marquis d'Argens une longue épître en vers, dans laquelle il lui faisait part de la résolution qu'il avait prise de mourir s'il était battu, et lui disait adieu.

Nous avons cette pièce, qui est un monument sans exemple, écrite tout entière de sa main.

Nous avons un monument encore plus héroïque de ce prince philosophe : c'est une lettre à M. de Voltaire, du 9 octobre 1757, vingt-cinq jours [1] avant sa victoire de Rosbach.

Je suis homme, il suffit, et né pour la souffrance;
Aux rigueurs du destin j'oppose ma constance.

« Mais avec ces sentiments, je suis bien loin de condamner Caton et Othon. Le dernier n'a eu de beau moment en sa vie que celui de sa mort.

Croyez que si j'étais Voltaire,
Et particulier comme lui,
Me contentant du nécessaire,
Je verrais voltiger la fortune légère,
Et m'en moquerais aujourd'hui.
. . . . . .
Je connais l'ennui des grandeurs,
Le fardeau des devoirs, le jargon des flatteurs;
Ces misères de toute espèce,
Et ces détails de petitesse,
Dont il faut s'occuper dans le sein des grandeurs.
Je méprise la vaine gloire,
Quoique poëte et souverain.
Quand du ciseau fatal retranchant mon destin,
Atropos m'aura vu plongé dans la nuit noire,
Qu'importe l'honneur incertain
De vivre après ma mort au temple de Mémoire?
Un instant de bonheur vaut mille ans dans l'histoire.
Nos destins sont-ils donc si beaux?
Le doux plaisir et la mollesse,
La vive et naïve allégresse,
Ont toujours fui des grands la pompe et les travaux.
Ainsi la fortune volage
N'a jamais causé mes ennuis;
Soit qu'elle me flatte ou m'outrage,
Je dormirai toutes les nuits

1. La bataille de Rosbach, étant du 5 novembre 1757, est postérieure de vingt-sept jours à la lettre du 9 octobre. (ÉD.)

En lui refusant mon hommage.
Mais notre état fait notre loi;
Il nous oblige, il nous engage
A mesurer notre courage
Sur ce qu'exige notre emploi.
Voltaire, dans son ermitage,
Dans un pays dont l'héritage
Est son antique bonne foi,
Peut s'adonner en paix à la vertu du sage
Dont Platon nous marqua la loi.
Pour moi, menacé du naufrage,
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre, et mourir en roi.

Rien n'est plus beau que ces derniers vers; rien n'est plus grand. Corneille dans son beau temps ne les eût pas mieux faits. Et quand, après de tels vers, on gagne une bataille, le sublime ne peut aller plus loin.

Le cardinal de Tencin continua toujours, mais en vain, ses négociations secrètes pour la paix, comme on le voit par ses lettres. Ce fut enfin le duc de Choiseul qui entama ce grand ouvrage si nécessaire[1], et le duc de Praslin qui l'accomplit; service signalé qu'ils rendirent à la France appauvrie et désolée.

Elle était dans un état si déplorable, que pendant douze années de paix qui suivirent cette guerre funeste, de tous les ministres des finances qui se succédèrent rapidement, il n'y en eut pas un qui, avec la meilleure volonté, et les travaux les plus assidus, pût parvenir à pallier seulement les plaies de l'État. La disette d'argent était au point qu'un contrôleur général fut obligé, dans une nécessité pressante, de saisir chez M. Magon, banquier du roi, tout l'argent que des citoyens y avaient mis en dépôt. On prit à notre solitaire deux cent mille francs. C'était une perte énorme; il s'en consola à la manière française, par un madrigal qu'il fit sur-le-champ en apprenant cette nouvelle :

Au temps de la grandeur romaine,
Horace disait à Mécène :
« Quand cesserez-vous de donner? »
Ce discours peut vous étonner;
Chez le Welche on n'est pas si tendre.
Je dois dire, mais sans douleur,
A monseigneur le contrôleur :
« Quand cesserez-vous de me prendre? »

On ne cessa point. M. le duc de Choiseul, qui faisait construire

1. Il s'était formé une autre négociation à Paris par l'entremise du bailli de Froulai, autrefois ambassadeur de France à Berlin, et on avait consenti à recevoir un envoyé secret du roi de Prusse; mais, sur les plaintes de la cour de Vienne, cet envoyé fut arrêté, mis à la Bastille, et ses papiers saisis. On prétend que ces choses-là sont permises en politique. (*Ed. de Kehl.*)

alors un port magnifique à Versoi, sur le lac Léman, qu'on appelle le lac de Genève, y ayant fait bâtir une petite frégate, cette frégate fut saisie par des Savoyards créanciers des entrepreneurs, dans un port de Savoie près du fameux Ripaille. M. de Voltaire racheta incontinent ce bâtiment royal de ses propres deniers, et ne put en être remboursé par le gouvernement; car M. le duc de Choiseul perdit en ce temps-là même tous ses emplois, et se retira à sa terre de Chanteloup, regretté non-seulement de tous ses amis, mais de toute la France, qui admirait son caractère bienfaisant, la noblesse de son âme, et qui rendait justice à son esprit supérieur.

Notre solitaire lui était tendrement attaché par les liens de la reconnaissance. Il n'y a sorte de grâce que M. le duc de Choiseul n'eût accordée à sa recommandation : il avait fait un neveu de M. de Voltaire, nommé de La Houlière, brigadier des armées du roi : pensions, gratifications, brevets, croix de Saint-Louis, avaient été données dès qu'elles avaient été demandées.

Rien ne fut plus douloureux pour un homme qui lui avait tant de grandes obligations, et qui venait d'établir une colonie d'artistes et de manufacturiers sous ses auspices. Déjà sa colonie travaillait avec succès pour l'Espagne, pour l'Allemagne, pour la Hollande, l'Italie. Il la crut ruinée; mais elle se soutint. La seule impératrice de Russie acheta bientôt après, dans le fort de sa guerre contre les Turcs, pour cinquante mille francs de montres de Ferney. On ne cesse de s'étonner, quand on voit, dans le même temps, cette souveraine acheter pour un million de tableaux tant en Hollande qu'en France, et pour quelques millions de pierreries.

Elle avait fait un présent de cinquante mille livres à M. Diderot, avec une grâce et une circonspection qui relevaient bien le prix de son présent. Elle avait offert à M. d'Alembert de le mettre à la tête de l'éducation de son fils[1], avec soixante mille livres de rente. Mais ni la santé ni la philosophie de M. d'Alembert ne lui avaient permis d'accepter à Pétersbourg un emploi égal à celui du duc de Montausier à Versailles. Elle envoya M. le prince de Koslouski présenter de sa part, à M. de Voltaire, les plus magnifiques pelisses, et une botte tournée de sa main même, ornée de son portrait et de vingt diamants. On croirait que c'est l'histoire d'Aboulcassem dans les *Mille et une Nuits*.

M. de Voltaire lui mandait qu'il fallait qu'elle eût pris tout le trésor de Moustapha dans une de ses victoires; et elle lui répondit, « qu'avec de l'ordre on est toujours riche, et qu'elle ne manquerait dans cette grande guerre, ni d'argent, ni de soldats. » Elle a tenu parole.

Cependant le fameux sculpteur M. Pigalle travaillait dans Paris à la statue du solitaire caché dans Ferney. Ce fut une étrangère qui proposa un jour, en 1770, à quelques véritables gens de lettres de lui faire cette galanterie, pour le venger de tous les plats libelles et des calomnies ridicules que le fanatisme et la basse littérature ne cessaient d'accumuler contre lui. Mme Necker, femme du résident de Genève,

1. Devenu empereur sous le nom de Paul Ier. (ÉD.

conçut ce projet la première. C'était une dame d'un esprit très-cultivé, et d'un caractère supérieur, s'il se peut, à son esprit. Cette idée fut saisie avidement par tous ceux qui venaient chez elle, à condition qu'il n'y aurait que des gens de lettres qui souscriraient pour cette entreprise[1].

Le roi de Prusse, en qualité d'homme de lettres, et ayant assurément plus que personne droit à ce titre et à celui d'homme de génie, écrivit au célèbre M. d'Alembert, et voulut être des premiers à souscrire. Sa lettre, du 28 juillet 1770, est consignée dans les archives de l'Académie.

« Le plus beau monument de Voltaire est celui qu'il s'est érigé lui-même : ses ouvrages. Ils subsisteront plus longtemps que la basilique de Saint-Pierre, le Louvre, et tous ces bâtiments que la vanité consacre à l'éternité. On ne parlera plus français, que Voltaire sera encore traduit dans la langue qui lui aura succédé. Cependant, rempli du plaisir que m'ont fait ses productions si variées, et chacune si parfaite en son genre, je ne pourrais sans ingratitude me refuser à la proposition que vous me faites de contribuer au monument que lui élève la reconnaissance publique. Vous n'avez qu'à m'informer de ce qu'on exige de ma part, je ne refuserai rien pour cette statue, plus glorieuse pour les gens de lettres qui la lui consacrent, que pour Voltaire même. On dira que dans ce dix-huitième siècle, où tant de gens de lettres se déchiraient par envie, il s'en est trouvé d'assez nobles, d'assez généreux, pour rendre justice à un homme doué de génie et de talents supérieurs à tous les siècles; que nous avons mérité de posséder Voltaire : et la postérité la plus reculée nous enviera encore cet avantage. Distinguer les hommes célèbres, rendre justice au mérite, c'est encourager les talents et la vertu; c'est la seule récompense des belles âmes; elle est bien due à tous ceux qui cultivent supérieurement les lettres; elles nous procurent les plaisirs de l'esprit, plus durables que ceux du corps; elles adoucissent les mœurs les plus féroces; elles répandent leur charme sur tout le cours de la vie; elles rendent notre existence supportable, et la mort moins affreuse. Continuez donc, messieurs, de protéger et de célébrer ceux qui s'y appliquent, et qui ont le bonheur, en France, d'y réussir : ce sera ce que vous pourrez faire de plus glorieux pour votre nation, et qui obtiendra grâce du siècle futur pour quelques autres Welches et Hérules qui pourraient flétrir votre patrie.

« Adieu, mon cher d'Alembert : portez-vous bien, jusqu'à ce qu'à votre tour votre statue vous soit élevée. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. FRÉDÉRIC[2].

1. M. de Voltaire était mal informé. Il faut restituer aux gens de lettres français l'honneur d'avoir rendu cet hommage à M. de Voltaire. (*Ed. de Kehl.*)

2. On a cru devoir placer ici les deux lettres suivantes de M. Dalembert.

Lettre de M. d'Alembert au roi de Prusse. — « Sire, je supplie très-humblement Votre Majesté de pardonner la liberté que je vais prendre, à la respectueuse confiance que ses bontés m'ont inspirée, et qui m'encouragent à lui demander une nouvelle grâce.

« Une société considérable de philosophes et d'hommes de lettres a résolu,

Le roi de Prusse fit plus. Il fit exécuter une statue de son ancien serviteur dans sa belle manufacture de porcelaine, et la lui envoya avec ce mot gravé sur la base : *Immortali.* M. de Voltaire écrivit au-dessous :

Vous êtes généreux : vos bontés souveraines
Me font de trop nobles présents ;
Vous me donnez sur mes vieux ans
Une terre dans vos domaines.

M. Pigalle se chargea d'exécuter la statue en France, avec le zèle d'un artiste qui en immortalisait un autre. Cette aventure, alors unique, deviendra bientôt commune. On érigera des statues ou du moins des bustes aux artistes, comme la mode est venue de crier *l'auteur! l'auteur!* dans le parterre. Mais celui à qui l'on faisait cet honneur pré-

sire, d'ériger une statue à M. de Voltaire, comme à celui de tous nos écrivains à qui la philosophie et les lettres sont le plus redevables. Les philosophes et les gens de lettres de toutes les nations vous regardent, sire, depuis longtemps comme leur chef et leur modèle. Qu'il serait flatteur et honorable pour nous, qu'en cette occasion Votre Majesté voulût bien permettre que son auguste et respectable nom fût à la tête des nôtres ! Elle donnerait à M. de Voltaire, dont elle aime tant les ouvrages, une marque éclatante d'estime dont il serait infiniment touché, et qui lui rendrait cher ce qui lui reste de jours à vivre. Elle ajouterait beaucoup et à la gloire de cet illustre écrivain, et à celle de la littérature française, qui en conserverait une reconnaissance éternelle. Permettez-moi, sire, d'ajouter que dans l'état de faiblesse et de maladie où m'a réduit en ce moment l'excès du travail, et qui ne me permet que des vœux pour les lettres, la nouvelle marque de distinction que j'ose vous demander en leur faveur serait pour moi la plus douce consolation. Elle augmenterait encore, s'il est possible, l'admiration dont je suis pénétré pour votre personne, le sentiment profond que je conserverai toute ma vie de vos bienfaits, et la tendre vénération avec laquelle je serai jusqu'à mon dernier soupir, sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur, D'ALEMBERT.

« A Paris, le 15 juillet 1770. »

Réponse de M. d'Alembert à la lettre du roi de Prusse. — « Sire, je n'ai pas perdu un moment pour apprendre à M. de Voltaire l'honneur signalé que Votre Majesté veut bien lui faire, et celui qu'elle fait en sa personne à la littérature et à la nation française. Je ne doute point qu'il ne témoigne à Votre Majesté sa vive et éternelle reconnaissance. Mais comment, sire, pourrais-je vous exprimer toute la mienne ? Comment pourrais-je vous dire à quel point je suis touché et pénétré de l'éloge si grand et si noble que Votre Majesté fait de la philosophie et de ceux qui la cultivent ? Je prends la liberté, sire, et j'ose espérer que Votre Majesté ne m'en désavouera pas, de faire part de sa lettre à tous ceux qui sont dignes de l'entendre ; et je ne puis assez dire à Votre Majesté avec quelle admiration et, j'ose le dire, avec quelle tendresse respectueuse, ils voient tant de justice et de bonté unies à tant de gloire. Vous étiez, sire, le chef et le modèle de tous ceux qui écrivent et qui pensent ; vous êtes à présent pour eux (je rends à Votre Majesté leurs propres expressions) l'être rémunérateur et vengeur ; car les récompenses accordées au génie sont le supplice de ceux qui le persécutent. Je voudrais que la lettre de Votre Majesté pût être gravée au bas de la statue : elle serait bien plus flatteuse que la statue même pour M. de Voltaire et pour les lettres. Quant à moi, sire, à qui Votre Majesté a la bonté de parler aussi de statue, je n'ai pas l'impertinente vanité de croire mériter jamais un pareil monument ; je ne demande qu'une pierre sur ma tombe, avec ces mots : *Le grand Frederic l'honora de ses bienfaits et de ses bontés.*

« Votre Majesté demande ce que nous désirons d'elle pour ce monument ? Un écu, sire, et votre nom qu'elle nous accorde d'une manière si digne et si généreuse. Les souscriptions ne nous manquent pas ; mais elles ne seraient rien

voyait bien que ses ennemis n'en seraient que plus acharnés. Voici ce qu'il en écrivit à M. Pigalle, d'un style peut-être un peu trop burlesque :

Monsieur Pigal, votre statue
Me fait mille fois trop d'honneur.
Jean-Jacque a dit avec candeur
Que c'est à lui qu'elle était due[1].
Quand votre ciseau s'évertue
A sculpter votre serviteur,
Vous agacez l'esprit railleur
De certain peuple rimailleur
Qui depuis si longtemps me hue, etc.

Il avait bien raison de dire que cet honneur inespéré qu'on lui faisait déchaînerait contre lui les écrivains du Pont-Neuf et du fanatisme. Il écrivit à M. Thieriot : « Tous ces messieurs méritent bien mieux des statues que moi, et j'avoue qu'il en est quelques-uns très-dignes d'être en effigie dans la place publique. »

Les Nonotte, les Fréron, les Sabatier et consorts, jetèrent les hauts cris. Celui qui le persécutait avec le plus de cruauté et d'absurdité était un montagnard étranger[2], plus propre à ramoner des cheminées qu'à diriger des consciences. Cet homme, qui était très-familier, écrivit cordialement au roi de France, de couronne à couronne : il le pria de lui faire le plaisir de chasser un vieillard de soixante et quinze ans, et très-malade, de la propre maison qu'il avait fait bâtir, des champs qu'il avait fait défricher, et de l'arracher à cent familles qui ne subsistaient que par lui. Le roi trouva la proposition très-malhonnête et peu chrétienne, et le fit dire au capelan.

Le solitaire de Ferney étant malade, et n'ayant rien à faire, ne voulut se venger de cette petite manœuvre que par le plaisir de se faire donner l'extrême-onction par exploit, selon l'usage qui se pratiquait alors. Il se comporta comme ceux qu'on appelait jansénistes à Paris : il fit signifier par un huissier à son curé, nommé Gros (bon ivrogne, qui

sans la vôtre, et nous recevrons avec reconnaissance ce qu'il plaira à Votre Majesté de donner.

« L'Académie française, sire, vient d'arrêter d'une voix unanime que la lettre de Votre Majesté serait insérée dans ses registres, comme un monument également honorable pour un de ses plus illustres membres et pour la littérature française. Elle me charge de mettre aux pieds de Votre Majesté son profond respect et sa très-humble reconnaissance.

« C'est avec les mêmes sentiments, et avec la plus vive admiration, que je serai toute ma vie, sire, etc.

« A Paris, le 13 août 1770. » (ÉD.)

1. Jean-Jacques Rousseau de Genève, dans une lettre à M. l'archevêque de Paris, qu'il intitule *Jean-Jacques à Christophe*, dit modestement qu'il est devenu homme de lettres par son mépris pour cet état. Et après avoir prié Christophe de lire son roman de la Suissesse *Héloïse*, qui, étant fille, accouche d'un faux germe, il conclut, page 127, que tous les gouvernements bien policés lui doivent élever des statues. — Jean-Jacques Rousseau souscrivit pour la statue de M. de Voltaire. (*Ed. de Kehl*).

2. Biord, évêque d'Annecy. (*Éd. de Kehl.*)

s'est tué depuis à force de boire), que ledit curé eût à le venir oindre dans sa chambre au 1er avril sans faute. Le curé vint, et lui remontra qu'il fallait d'abord commencer par la communion, et qu'ensuite il lui donnerait tant de saintes huiles qu'il voudrait. Le malade accepta la proposition; il se fit apporter la communion dans sa chambre le 1er avril; et là, en présence de témoins, il déclara par-devant notaire *qu'il pardonnait à son calomniateur, qui avait tenté de le perdre, et qui n'avait pu y réussir.* Le procès-verbal en fut dressé.

Il dit après cette cérémonie : « J'ai eu la satisfaction de mourir comme Guzman dans *Alzire*, et je m'en porte mieux. Les plaisants de Paris croiront que c'est un poisson d'avril. »

L'ennemi, un peu étonné de cette aventure, ne se piqua pas de l'imiter; il ne pardonna point, et n'y sut autre chose que faire supposer une déclaration du malade, toute différente de celle qui était authentique, faite par-devant notaire, signée du testateur et des témoins, dûment légalisée et contrôlée. Deux faussaires rédigèrent donc, quinze jours après, une contre-profession de foi en patois savoyard; mais on n'osa pas supposer le seing de celui auquel on avait eu la bêtise de l'attribuer. Voici la lettre que M. de Voltaire écrivit sur ce sujet :

« Je ne sais point mauvais gré à ceux qui m'ont fait parler saintement dans un style si barbare et si impertinent. Ils ont pu mal exprimer mes sentiments véritables, ils ont pu redire dans leur jargon ce que j'ai publié si souvent en français; ils n'en ont pas moins exprimé la substance de mes opinions. Je suis d'accord avec eux : je m'unis à leur foi : mon zèle éclairé seconde leur zèle ignorant : je me recommande à leurs prières savoyardes. Je supplie humblement les pieux faussaires qui ont fait rédiger l'acte du 15 avril de vouloir bien considérer qu'il ne faut jamais faire d'actes faux en faveur de la vérité. Plus la religion catholique est vraie (comme tout le monde le sait), moins on doit mentir pour elle. Ces petites libertés trop communes autoriseraient d'autres impostures plus funestes : bientôt on se croirait permis de fabriquer de faux testaments, de fausses donations, de fausses accusations, pour la gloire de Dieu. De plus horribles falsifications ont été employées autrefois.

« Quelques-uns de ces prétendus témoins ont avoué qu'ils avaient été subornés, mais qu'ils avaient cru bien faire. Ils ont signé qu'ils n'avaient menti qu'à bonne intention.

« Tout cela s'est opéré charitablement, sans doute à l'exemple des rétractations imputées à MM. de Montesquieu, de La Chalotais, de Monclar, et de tant d'autres. Ces fraudes pieuses sont à la mode depuis environ seize cents ans. Mais quand cette bonne œuvre va jusqu'au crime de faux, on risque beaucoup dans ce monde, en attendant le royaume des cieux. »

Notre solitaire continua donc gaiement à faire un peu de bien quand il le pouvait, en se moquant de ceux qui faisaient tristement du mal, et en fortifiant, souvent par des plaisanteries, les vérités les plus sérieuses.

Il avoua qu'il avait poussé trop loin cette raillerie contre quelques-

uns de ses ennemis. « J'ai tort, dit-il dans une de ses lettres; mais ces messieurs m'ayant attaqué pendant quarante ans, la patience m'a échappé dix ans de suite. »

La révolution faite dans tous les parlements du royaume, en 1771, devait l'embarrasser. Il avait deux neveux, dont l'un [1] entrait au parlement de Paris, tandis que l'autre [2] en sortait; tous deux d'un mérite distingué, et d'une probité incorruptible, mais engagés l'un et l'autre dans des partis opposés. Il ne cessa de les aimer également tous deux, et d'avoir pour eux les mêmes attentions. Mais il se déclara hautement pour l'abolissement de la vénalité, contre laquelle nous avons déjà cité les paroles énergiques du marquis d'Argenson. Le projet de rendre la justice gratuitement, comme saint Louis, lui paraissait admirable. Il écrivit surtout en faveur des malheureux plaideurs qui étaient depuis quatre siècles obligés de courir à cent cinquante lieues de leurs chaumières pour achever de se ruiner dans la capitale, soit en perdant leur procès, soit même en le gagnant. Il avait toujours manifesté ces sentiments dans plusieurs de ses écrits : il fut fidèle à ses principes sans faire sa cour à personne.

Il avait alors soixante et dix-huit ans; et cependant en une année il refit la *Sophonisbe* de Mairet tout entière, et composa la tragédie des *Lois de Minos*. Il ne regardait pas ces ouvrages, faits à la hâte pour le théâtre de son château, comme de bonnes pièces. Les connaisseurs ne dirent pas beaucoup de mal des *Lois de Minos*. Mais il faut avouer que les ouvrages dramatiques qui n'ont pas paru sur la scène, et ceux qui n'en sont pas restés longtemps en possession, ne servent qu'à grossir inutilement la foule des brochures dont l'Europe est surchargée, de même que les tableaux et les estampes qui n'entrent point dans les cabinets des amateurs restent comme s'ils n'étaient pas.

L'an 1774 il eut une occasion singulière d'employer le même empressement qu'il avait eu le bonheur de signaler dans les funestes aventures des Calas et des Sirven.

Il apprit qu'il y avait à Vesel, dans les troupes du roi de Prusse, un jeune gentilhomme français d'un mérite modeste et d'une sagesse rare. Ce jeune homme n'était que simple volontaire. C'était le même qui avait été condamné dans Abbeville au supplice des parricides avec le chevalier de La Barre, pour ne s'être pas mis à genoux, pendant la pluie, devant une procession de capucins, laquelle avait passé à cinquante ou soixante pas d'eux.

On avait ajouté à cette charge celle d'avoir chanté une chanson grivoise de corps de garde, faite depuis environ cent ans, et d'avoir récité l'*Ode à Priape* de Piron. Cette ode de Piron était une débauche d'esprit et de jeunesse, dont l'emportement fut jugé si pardonnable par le roi de France Louis XV, qu'ayant su que l'auteur était très-pauvre, il le gratifia d'une pension sur sa cassette. Ainsi celui qui avait fait la pièce fut récompensé par un bon roi, et ceux qui l'avaient récitée

1. L'abbé Mignot. (ÉD.) — 2. D'Hornoy. (ÉD.)

furent condamnés par des barbares de village au plus épouvantable supplice.

Trois juges d'Abbeville avaient conduit la procédure : leur sentence portait que le chevalier de La Barre, et son jeune ami, dont je parle, seraient appliqués à la torture ordinaire et extraordinaire, qu'on leur couperait le poing, qu'on leur arracherait la langue avec des tenailles, et qu'on les jetterait vivants dans les flammes.

Des trois juges qui rendirent cette sentence deux étaient absolument incompétents : l'un, parce qu'il était l'ennemi déclaré des parents de ces jeunes gens; l'autre, parce que s'étant fait autrefois recevoir avocat, il avait depuis acheté et exercé un emploi de procureur dans Abbeville; que son principal métier était celui de marchand de bœufs et de cochons; qu'il y avait contre lui des sentences des consuls de la ville d'Abbeville, et que depuis il fut déclaré par la cour des aides incapable d'exercer aucune charge municipale dans le royaume.

Le troisième juge, intimidé par les deux autres, eut la faiblesse de signer, et en eut ensuite des remords aussi cuisants qu'inutiles.

Le chevalier de La Barre fut exécuté à l'étonnement de toute l'Europe, qui en frissonne encore d'horreur. Son ami fut condamné par contumace, ayant toujours été dans le pays étranger avant le commencement du procès.

Ce jugement si exécrable et en même temps si absurde, qui a fait un tort éternel à la nation française, était bien plus condamnable que celui qui fit rouer l'innocent Calas; car les juges de Calas ne firent d'autre faute que celle de se tromper, et le crime des juges d'Abbeville fut d'être barbares en ne se trompant pas. Ils condamnèrent deux enfants innocents à une mort aussi cruelle que celle de Ravaillac et de Damiens, pour une légèreté qui ne méritait pas huit jours de prison. L'on peut dire que depuis la Saint-Barthélemy il ne s'était rien passé de plus affreux. Il est triste de rapporter cet exemple d'une férocité brutale, qu'on ne trouverait pas chez les peuples les plus sauvages; mais la vérité nous y oblige. On doit surtout remarquer que c'est dans les temps du plus grand luxe, sous l'empire de la mollesse et de la dissolution la plus effrénée, que ces horreurs ont été commises par piété.

M. de Voltaire ayant donc su qu'un de ces jeunes gens, victimes du plus détestable fanatisme qui ait jamais souillé la terre, était dans un régiment du roi de Prusse, en donna avis à ce monarque, qui sur-le-champ eut la générosité de le faire officier. Le roi de Prusse s'informa plus particulièrement de la conduite du jeune gentilhomme : il sut qu'il avait appris sans maître l'art du génie et du dessin; il sut combien il était sage, réservé, vertueux; combien sa conduite condamnait ses prétendus juges d'Abbeville. Il daigna l'appeler auprès de sa personne, lui donna une compagnie, le créa son ingénieur, l'honora d'une pension, et répara ainsi, par la bienfaisance, le crime de la barbarie et de la sottise. Il écrivit à M. de Voltaire, dans les termes les plus touchants, tout ce qu'il daignait faire pour ce militaire aussi estimable qu'infortuné. Nous avons été tous témoins de cette aventure

si horriblement déshonorante pour la France, et si glorieuse pour un roi philosophe. Ce grand exemple instruira les hommes, mais les corrigera-t-il?

Immédiatement après, notre vieillard réchauffa les glaces de son âge pour profiter des vues patriotiques d'un nouveau ministre[1], qui, le premier en France, débuta par être le père du peuple. La patrie que M. de Voltaire s'était choisie dans le pays de Gex est une langue de terre de cinq à six lieues sur deux, entre le mont Jura, le lac de Genève, les Alpes, et la Suisse. Ce pays était infesté par environ quatre-vingts sbires des aides et gabelles, qui abusaient de la dignité de leur bandoulière pour vexer horriblement le peuple à l'insu de leurs maîtres. Le pays était dans la plus effroyable misère. Il fut assez heureux pour obtenir du bienfaisant ministre un traité par lequel cette solitude (je n'ose pas dire province) fût délivrée de toute vexation : elle devint libre et heureuse. « Je devrais mourir après cela, dit-il, car je ne puis monter plus haut. »

Il ne mourut pourtant pas cette fois-là; mais son noble émule, son illustre adversaire, Catherin Fréron, mourut[2]. Une chose assez plaisante, à mon gré, c'est que M. de Voltaire reçut de Paris une invitation de se trouver à l'enterrement de ce pauvre diable. Une femme, qui était apparemment de la famille, lui écrivit une lettre anonyme que j'ai entre les mains; elle lui proposait très-sérieusement de marier la fille de Fréron, puisqu'il avait marié la descendante de Corneille. Elle l'en conjurait avec beaucoup d'instance; et elle lui indiquait le curé de la Magdeleine à Paris, auquel il devait s'adresser pour cette affaire. M. de Voltaire me dit : « Si Fréron a fait *le Cid*, *Cinna*, et *Polyeucte*, je marierai sa fille sans difficulté. »

Il ne recevait pas toujours des lettres anonymes. Un M. Clément lui en adressait plusieurs au bas desquelles il mettait son nom. Ce Clément, maître de quartier dans un collége de Dijon, et qui se donnait pour maître dans l'art de raisonner et dans l'art d'écrire, était venu à Paris vivre d'un métier qu'on peut faire sans apprentissage. Il se fit folliculaire. M. l'abbé de Voisenon écrivit : *Zoïle genuit Mævium*, *Mævius genuit Guyot Desfontaines*, *Guyot autem genuit Freron*, *Freron autem genuit Clément;* et voilà comme on dégénère dans les grandes maisons. Ce M. Clément avait attaqué le marquis de Saint-Lambert, M. Delille, et plusieurs autres membres de l'Académie, avec une véhémence que n'ont pas les plaideurs les plus acharnés quand il s'agit de toute leur fortune. De quoi s'agissait-il? De quelques vers. Cela ressemble au docteur de Molière, qui écume de colère de ce qu'on a dit *forme* de chapeau, et non pas *figure* de chapeau. Voici ce que M. de Voltaire en écrivit à M. l'abbé de Voisenon :

« Il est bien vrai que l'on m'annonce
Les lettres de maître Clément.
Il a beau m'écrire souvent,

1. Turgot. (ÉD.) — 2. 10 mars 1776. (ÉD.)

Il n'obtiendra point de réponse.
Je ne serai point assez sot
Pour m'embarquer dans ces querelles.
Si c'eût été Clément Marot,
Il aurait eu de mes nouvelles.

« Mais pour M. Clément tout court, qui, dans un volume beaucoup plus gros que *la Henriade*, me prouve que *la Henriade* ne vaut pas grand'chose; hélas ! il y a soixante ans que je le savais comme lui. J'avais débuté à vingt ans par le second chant de *la Henriade*. J'étais alors tel qu'est aujourd'hui M. Clément, je ne savais de quoi il était question. Au lieu de faire un gros livre contre moi, que ne fait-il une *Henriade* meilleure ? cela est si aisé ! »

Il y a des sortes d'esprits qui, ayant contracté l'habitude d'écrire, ne peuvent y renoncer dans la plus extrême vieillesse : tels furent Huet et Fontenelle. Notre auteur, quoique accablé d'années et de maladies, travailla toujours gaiement. L'*Épître à Boileau*, l'*Épître à Horace*, *la Tactique*, le *Dialogue de Pégase et du Vieillard*, *Jean qui pleure et qui rit*, et plusieurs petites pièces dans ce goût, furent écrites à quatre-vingt-deux ans. Il fit aussi les *Questions sur l'Encyclopédie*. On faisait plusieurs éditions à la fois de chaque volume à mesure qu'il en paraissait un. Ils sont tous imprimés assez incorrectement.

Il y a sur l'article *Messie* un fait assez étrange, et qui montre que les yeux de l'envie ne sont pas toujours clairvoyants. Cet article *Messie*, déjà imprimé dans la grande *Encyclopédie* de Paris, est de M. Polier de Bottens, premier pasteur de l'Église de Lausanne, homme aussi respectable par sa vertu que par son érudition. L'article est sage, profond, instructif. Nous en possédons l'original, écrit de la propre main de l'auteur. On crut qu'il était de M. de Voltaire, et on y trouva cent erreurs. Dès qu'on sut qu'il était d'un prêtre, l'ouvrage fut très-chrétien.

Parmi ceux qui tombèrent dans ce piége, il faut daigner compter l'ex-jésuite Nonotte. C'est ce même homme qui s'avisa de nier qu'il y eût dans le Dauphiné une petite ville de Livron, assiégée par l'ordre de Henri III; qui ne savait pas que des rois de la première race avaient eu plusieurs femmes à la fois; qui ignorait qu'Eucherius était le premier auteur de la fable de la légion thébaine. C'est lui qui écrivit deux volumes contre l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, et qui se méprit à chaque page de ces deux volumes. Son livre se vendit, parce qu'il attaquait un homme connu.

Le fanatisme de ce Nonotte était si parfait, que, dans je ne sais quel dictionnaire philosophique religieux[1] ou antiphilosophique, il assure, à l'article *Miracle*, qu'une hostie, percée à coups de canif dans la ville de Dijon, répandit vingt palettes de sang; et qu'une autre hostie, ayant été jetée au feu dans Dôle, s'en alla voltigeant sur l'au-

1. *Dictionnaire philosophique de la religion*, 1772, quatre volumes in-12. L'abbé Chaudon est le principal auteur du *Dictionnaire antiphilosophique*, 1767. (*Note de M. Beuchot.*)

tel. Frère Nonotte, pour démontrer la vérité de ces deux faits, cite deux vers latins d'un président Boisvin, franc-comtois :

Impie, quid dubitas hominemque Deumque fateri?
Se probat esse hominem sanguine, et igne Deum.

Ce qui signifie, en réduisant ces deux vers impertinents à un sens clair :

« Impie, pourquoi hésites-tu à confesser un homme-Dieu? Il prouve qu'il est homme par le sang, et Dieu par les flammes. »

On ne peut mieux prouver, et c'est sur cette preuve que Nonotte s'extasie, en disant : « Telle est la manière dont on doit procéder pour régler sa créance sur les miracles. »

Mais ce bon Nonotte, en réglant sa créance sur des injures de théologien et sur des raisonnements de Petites-Maisons, ne savait pas qu'il y a plus de soixante villes en Europe où le peuple prétend qu'autrefois les Juifs donnèrent des coups de couteau à des hosties qui répandirent du sang : il ne sait pas qu'on fait encore aujourd'hui commémoration à Bruxelles d'une pareille aventure; et j'y ai entendu, il y a quarante ans, cette belle chanson :

Gaudissons-nous, bons chrétiens, au supplice
Du vilain juif appelé Jonathan,
Qui sur l'autel a, par grande malice,
Assassiné le très-saint Sacrement.

Il ne connaît pas le miracle de la rue aux Ours à Paris, où le peuple brûle tous les ans la figure d'un Suisse ou d'un Franc-Comtois qui assassina la sainte Vierge et l'enfant Jésus, au bout de la rue; et le miracle des Carmes nommés Billettes[1], et cent autres miracles dans ce goût, célébrés par la lie du peuple, et mis en évidence par la lie des écrivains, qui veulent qu'on croie à ces fadaises comme au miracle des noces de Cana et à celui des cinq pains.

Tous ces pères de l'Église, les uns en sortant de Bicêtre, les autres en sortant du cabaret, quelques-uns en lui demandant l'aumône, lui envoyaient continuellement des libelles et des lettres anonymes; il les jetait au feu sans les lire. C'est en réfléchissant sur l'infâme et déplorable métier de ces malheureux soi-disant gens de lettres qu'il avait composé la petite pièce de vers intitulée *le Pauvre Diable*, dans laquelle il fait voir évidemment qu'il vaut mille fois mieux être laquais ou portier dans une bonne maison que de traîner dans les rues, dans un café, et dans un galetas, une vie indigente qu'on soutient à peine, en vendant à des libraires des libelles où l'on juge les rois, où l'on outrage les femmes, où l'on gouverne les États, et où l'on dit à son prochain des injures sans esprit.

Dans les derniers temps il avait une profonde indifférence pour ses propres ouvrages, dont il fit toujours peu de cas, et dont il ne parlait jamais. On les réimprimait continuellement sans même l'en instruire.

1. Ce miracle est de 1290, sous Philippe le Bel. (ÉD.)

Une édition de *la Henriade*, ou des tragédies, ou de l'histoire, ou de ses pièces fugitives, était-elle sur le point d'être épuisée, une autre édition lui succédait sur-le-champ. Il écrivait souvent aux libraires : « N'imprimez pas tant de volumes de moi ; on ne va point à la postérité avec un si gros bagage. » On ne l'écoutait pas : on le réimprimait à la hâte : on ne le consultait point ; et, ce qui est presque incroyable et très-vrai, c'est qu'on fit à Genève une magnifique édition in-4°, dont il ne vit jamais une seule feuille, et dans laquelle on inséra plusieurs ouvrages qui ne sont pas de lui, et dont les auteurs sont connus. C'est à propos de toutes ces éditions qu'il disait et qu'il écrivait à ses amis : « Je me regarde comme un homme mort dont on vend les meubles.[1] »

Le premier magistrat et le premier pasteur évangélique de Lausanne ayant établi une imprimerie dans cette ville, on y fit, sous le nom de Londres, une édition appelée complète. Les éditeurs y ont inséré plus de cent petites pièces en prose et en vers qui ne peuvent être ni de lui, ni d'un homme de goût, ni d'un homme du monde, telle que celle-ci, qui se trouve dans les opuscules de l'abbé de Grécourt :

Belle maman, soyez l'arbitre
Si la fièvre n'est pas un titre
Suffisant pour me disculper.
Je suis au lit comme un belître,
Et c'est à force de lamper ;
Mais j'espère d'en réchapper,
Puisqu'en recevant cette épître
L'Amour me dresse mon pupitre.

Telle est une apothéose de Mlle Lecouvreur, faite par un précepteur nommé Bonneval :

Quel contraste frappe mes yeux!
Melpomène ici désolée
Élève, avec l'aveu des dieux,
Un magnifique mausolée.

Telle est cette pièce misérable :

Adieu, ma pauvre tabatière,
Adieu, doux fruit de mes écus.

Telle est cette autre intitulée *le Loup moraliste.*

Telle est je ne sais quelle ode, qui semble être d'un cocher de Vertamon, devenu capucin, intitulée *Le vrai Dieu.*

Ces bêtises étaient soigneusement recueillies dans l'édition complète,

1. Cette édition in-4 pèche par le désordre qui défigure plusieurs tomes, par le ridicule de faire suivre une pièce composée en 1770 par une faite en 1720, par la profusion de cent petits ouvrages de société qui ne sont pas de l'auteur, et qui sont indignes du public ; enfin par beaucoup de fautes typographiques. Cependant elle peut être recherchée pour la beauté du papier, du caractère et des estampes.

d'après les livres nouveaux de Mme Oudot[1], les *Almanachs des Muses*, le *Portefeuille retrouvé*, et les autres ouvrages de génie qui bordent à Paris le Pont-Neuf et le quai des Théatins. Elles se trouvent en très-grand nombre dans le vingt-troisième tome de cette édition de Lausanne. Tout ce fatras est fait pour les halles. Les éditeurs ont eu encore la bonté d'imprimer à la tête de ces platitudes dégoûtantes : *Le tout revu et corrigé par l'auteur même*, qui assurément n'en avait rien vu. Ce n'est pas ainsi que Robert Estienne imprimait. L'antique disette de livres était bien préférable à cette multitude accablante d'écrits qui inondent aujourd'hui Paris et Londres, et aux sonnets qui pleuvent dans l'Italie.

Quand on falsifia quelques-unes de ses lettres qu'on imprima en Hollande, sous le titre de *Lettres secrètes*, il parodia cette ancienne épigramme :

Voici donc mes lettres secrètes,
Si secrètes que pour lecteur
Elles n'ont que leur imprimeur,
Et ces messieurs qui les ont faites.

Nous voulons bien ne pas dire quel est le galant homme qui fit imprimer en 1766, à Amsterdam, sous le titre de Genève, les *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, avec des notes historiques et critiques. Cet éditeur compte parmi ces amis du Parnasse la reine de Suède, l'électeur Palatin, le roi de Pologne, le roi de Prusse. Voilà de bons amis intimes et un beau Parnasse. L'éditeur, non content de cette extrême impertinence, y ajouta, pour vendre son livre, la friponnerie dont La Beaumelle avait donné le premier exemple. Il falsifia quelques lettres qui avaient en effet couru, et entre autres une lettre sur les langues française et italienne, écrite en 1761 à M. Tovazzi Deodati, dans laquelle ce faussaire déchire, avec la plus plate grossièreté, les plus grands seigneurs de France. Heureusement il prêtait son style à l'auteur sous le nom duquel il écrivait pour le perdre. Il fait dire à M. de Voltaire que les dames de Versailles sont d'agréables commères, et que J. J. Rousseau est leur toutou. C'est ainsi qu'en France nous avons eu de puissants génies à deux sous la feuille, qui ont fait les lettres de Ninon, de Maintenon, du cardinal Albéroni, de la reine Christine, de Mandrin, etc. Le plus naturel de ces beaux esprits[2] était celui qui disait : « Je m'occupe à présent à faire des pensées de La Rochefoucauld. »

1. Imprimeur à Troyes, dont les presses reproduisaient les romans des *Quatre fils Aymon*, de *Huon de Bordeaux*, de *Jean de Paris*, les *Faits et proesses du noble et vaillant Hercules*, et autres faisant partie de ce qu'on appelle la *Bibliothèque bleue*. (ÉD.)

2. Capron, dentiste très-connu dans son temps. (*Éd. de Kehl.*)

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

LUE DANS CETTE ACADÉMIE, A LA SOLENNITÉ DE LA SAINT-LOUIS, LE 25 AUGUSTE 1776[1].

PREMIÈRE PARTIE.

Messieurs, le cardinal de Richelieu, le grand Corneille et Georges Scudéri, qui osait se croire son rival, soumirent *le Cid* tiré du théâtre espagnol à votre jugement. Aujourd'hui nous avons recours à cette même décision impartiale, à l'occasion de quelques tragédies étrangères dédiées au roi notre protecteur; nous réclamons son jugement et le vôtre.

Une partie de la nation anglaise a érigé depuis peu un temple au fameux comédien poëte Shakspeare et a fondé un jubilé en son honneur. Quelques français ont tâché d'avoir le même enthousiasme. Ils transportent chez nous une image de la divinité de Shakspeare, comme quelques autres imitateurs ont érigé depuis peu à Paris un Vaux-hall, et comme d'autres se sont signalés en appelant les aloyaux des *rost-beef* et en se piquant d'avoir à leur table du rost-beef de mouton. Ils se promenaient en frac les matins, oubliant que le mot de frac vient du français, comme viennent presque tous les mots de la langue anglaise. La cour de Louis XIV avait autrefois poli celle de Charles II; aujourd'hui Londres nous tire de la barbarie.

Enfin donc, messieurs, on nous annonce une traduction de Shakspeare et on nous instruit qu'il fut le *dieu créateur de l'art sublime du théâtre, qui reçut de ses mains l'existence et la perfection*[2].

Le traducteur ajoute que Shakspeare est *vraiment inconnu en France, ou plutôt défiguré*. Les choses sont donc bien changées en France de ce qu'elles étaient il y a environ cinquante années, lorsqu'un homme de lettres, qui a l'honneur d'être votre confrère[3], fut le premier parmi vous qui apprit la langue anglaise, le premier qui fit connaître Shakspeare, qui en traduisit librement quelques morceaux en vers (ainsi qu'il faut traduire les poëtes), qui fit connaître Pope, Dryden, Milton; le premier même qui osa expliquer les éléments de la philosophie du grand Newton, et qui osa rendre justice à la sagesse profonde de Locke, le seul métaphysicien raisonnable qui eût peut-être paru jusqu'alors sur la terre.

Non-seulement il y a encore de lui quelques morceaux de vers imités

1. On annonçait la publication des *Œuvres de Shakspeare*, traduites par Letourneur, secrétaire de la librairie. Cette annonce donna lieu à Voltaire d'écrire cette lettre. (ÉD.)

2. Page 3 du Programme. — 3. Voltaire lui-même. (ÉD.)

de Milton, mais il engagea M. Dupré de Saint-Maur à apprendre l'anglais et à traduire Milton, du moins en prose.

Quelques-uns de vous savent quel fut le prix de toutes ces peines qu'il prit d'enrichir notre littérature de la littérature anglaise; avec quel acharnement il fut persécuté pour avoir osé proposer aux Français d'augmenter leurs lumières par les lumières d'une nation qu'ils ne connaissaient guère alors que par le nom du duc de Marlborough, et dont la religion était en plusieurs points différente de la nôtre. On regarda cette entreprise comme un crime de haute trahison et comme une impiété. Ce déchaînement ne discontinua point, et l'objet de tant de haines ne prit enfin d'autre parti que celui d'en rire.

Malgré cet acharnement contre la littérature et la philosophie anglaise, elles s'accréditèrent insensiblement en France. On traduisit bientôt tous les livres imprimés à Londres. On passa d'une extrémité à l'autre. On ne goûtait plus que ce qui venait de ce pays, ou qui passait pour en venir. Les libraires, qui sont des marchands de modes, vendaient des romans anglais comme on vend des rubans et des dentelles de point sous le nom d'*Angleterre*.

Le même homme qui avait été la cause de cette révolution dans les esprits fut obligé, en 1760, par des raisons assez connues, de commenter les tragédies du grand Corneille, et vous consulta assidûment sur cet ouvrage. Il joignit à la célèbre pièce de *Cinna* une traduction du *Jules-César* de Shakspeare, pour servir à comparer la manière dont le génie anglais avait traité la conspiration de Brutus et de Cassius contre César, avec la manière dont Corneille a traité assez différemment la conspiration de Cinna et d'Émilie contre Auguste.

Jamais traduction ne fut si fidèle. L'original anglais est tantôt en vers, tantôt en prose; tantôt en vers blancs, tantôt en vers rimés. Quelquefois le style est d'une élévation incroyable: c'est César qui dit qu'il ressemble à l'étoile polaire et à l'Olympe. Dans un autre endroit, il s'écrie : « Le danger sait bien que je suis plus dangereux que lui. Nous naquîmes tous deux d'une même portée le même jour; mais je suis l'aîné et le plus terrible. » Quelquefois le style est de la plus grande naïveté; c'est la lie du peuple qui parle son langage; c'est un savetier qui propose à un sénateur de le *ressemeler*[1]. Le commentateur

1. Depuis la publication de ces lettres à l'Académie, une dame anglaise, ne pouvant souffrir que tant de turpitudes fussent révélées en France, a écrit, comme on le verra, un livre entier pour justifier ces infamies. Elle accuse le premier des Français qui cultiva la langue anglaise dans Paris de ne pas savoir cette langue : elle n'osa pas, à la vérité, prétendre qu'il ait mal traduit aucune de ces inconvenables sottises déférées à l'Académie française ; elle lui reproche de n'avoir pas donné au mot de *course* le même sens qu'elle lui donne, et d'avoir mis au propre le mot *carve*, qu'elle met au figuré. Je suis persuadé, madame, que cet académicien a pénétré le vrai sens, c'est-à-dire le sens barbare d'un comédien du seizième siècle, homme sans éducation, sans lettres, qui enchérit encore sur la barbarie de son temps, et qui certainement n'écrivait pas comme Addison et Pope. Mais qu'importe ? Que gagnerez-vous en disant que, du temps d'Élisabeth, *course* ne signifiait pas *course* ? Cela prouvera-t-il que des farces monstrueuses (comme on les avait si bien nommées) doivent être jouées à Paris et à Versailles, au lieu de nos chefs-d'œuvre immortels, comme l'a osé prétendre M. Letourneur ?

de Corneille tâcha de se prêter à cette grande variété; non-seulement il traduisit les vers blancs en vers blancs, les vers rimés en vers rimés, la prose en prose, mais il rendit figure pour figure. Il opposa l'ampoule à l'enflure, la naïveté et même la bassesse à tout ce qui est naïf et bas dans l'original. C'était la seule manière de faire connaître Shakspeare. Il s'agissait d'une question de littérature et non d'un marché de typographie : il ne fallait pas tromper le public.

Quand le traducteur reproche à la France de n'avoir aucune traduction exacte de Shakspeare, il devait donc traduire exactement. Il ne devait pas, dès la première scène de *Jules-César*, mutiler lui-même son *dieu de la tragédie*. Il copie fidèlement son modèle, je l'avoue, en introduisant sur le théâtre des charpentiers, des bouchers, des cordonniers, des savetiers, avec des sénateurs romains; mais il supprime tous les quolibets de ce savetier qui parle aux sénateurs. Il ne traduit pas la charmante équivoque sur le mot qui signifie âme, et sur le mot qui veut dire *semelle* de soulier. Une telle réticence n'est-elle pas un sacrilége envers son dieu?

Quel a été son dessein quand dans la tragédie d'*Othello*, tirée du roman de Cintio et de l'ancien théâtre de Milan, il ne fait rien dire au bas et dégoûtant Iago, et à son compagnon Roderigo, de ce que Shakspeare leur fait dire?

« Morbleu! vous êtes volé; cela est honteux, vous dis-je; mettez votre robe, on crève votre cœur, vous avez perdu la moitié de votre âme. Dans ce moment, oui, dans ce moment, un vieux bélier noir saillit votre brebis blanche.... Morbleu! vous êtes un de ceux qui ne serviraient pas Dieu si le diable vous le commandait. Parce que nous venons vous rendre service, vous nous traitez de rufiens[1]. Vous avez une fille couverte en ce moment par un cheval de Barbarie; vous entendrez hennir vos petits-fils; vous aurez des chevaux de course pour cousins germains, et des chevaux de manége pour beaux-frères.

— Qui es-tu, misérable profane?

— Je suis, monsieur, un homme qui vient vous dire que le Maure et votre fille font maintenant la bête à deux dos[2]. »

Dans la tragédie de *Macbeth*, après que le héros s'est enfin déterminé à assassiner son roi dans son lit, lorsqu'il vient de déployer toute l'horreur de son crime et de ses remords qu'il surmonte, arrive le portier de la maison, qui débite des plaisanteries de polichinelle; il est relevé par deux chambellans du roi, dont l'un demande à l'autre quelles sont les trois choses que l'ivrognerie provoque. C'est, lui répond son camarade, *d'avoir le nez rouge, de dormir et de pisser*[3]. Il y ajoute tout ce que le réveil peut produire dans un jeune débauché, et il emploie les termes de l'art avec les expressions les plus cyniques.

Si de telles idées et de telles expressions sont en effet cette belle

1. Terme lombard qui ne fut adopté que depuis en Angleterre.
2. Ancien proverbe italien.
3. Nous demandons pardon aux lecteurs honnêtes, et surtout aux dames de traduire fidèlement; mais nous sommes obligés d'étaler l'infamie dont les Welches ont voulu couvrir la France depuis quelques années.

nature qu'il faut adorer dans Shakspeare, son traducteur ne doit pas les dérober à notre culte. Si ce ne sont que les petites négligences d'un vrai génie, la fidélité exige qu'on les fasse connaître, ne fût-ce que pour consoler la France, en lui montrant qu'ailleurs il y a peut-être aussi des défauts.

Vous pourrez connaître, messieurs, comment Shakspeare développe les tendres et respectueux sentiments du roi Henri V pour Catherine, fille du malheureux roi de France Charles VI. Voici la déclaration de ce héros, dans la tragédie de son nom, au cinquième acte :

« Si tu veux, ma Catau, que je fasse des vers pour toi, ou que je danse, tu me perds; car je n'ai ni parole ni mesure pour versifier, et je n'ai point de force en mesure pour danser. J'ai pourtant une mesure raisonnable en force. S'il fallait gagner une dame au jeu de saute-grenouille, sans me vanter, je pourrais bientôt la sauter en épousée, etc. »

C'est ainsi, messieurs, que le dieu de la tragédie fait parler le plus grand roi de l'Angleterre et sa femme, pendant trois scènes entières. Je ne répéterai pas les mots propres, que les crocheteurs prononcent parmi nous, et qu'on fait prononcer à la reine dans cette pièce. Si le secrétaire de la librairie française traduit la tragédie de *Henri V* fidèlement, comme il l'a promis, ce sera une école de bienséance et de délicatesse qu'il ouvrira pour notre cour.

Quelques-uns de vous, messieurs, savent qu'il existe une tragédie de Shakspeare intitulé *Hamlet*, dans laquelle un esprit apparaît d'abord à deux sentinelles et à un officier, sans leur rien dire; après quoi il s'enfuit au chant du coq. L'un des regardants dit que les esprits ont l'habitude de disparaître quand le coq chante, vers la fin de décembre, à cause de la naissance de notre Sauveur.

Ce spectre est le père d'Hamlet, en son vivant roi de Danemark. Sa veuve, Gertrude, mère d'Hamlet, a épousé le frère du défunt, peu de temps après la mort de son mari. Cet Hamlet, dans un monologue, s'écrie : « Ah! *fragilité* est le nom de la femme! quoi! n'attendre pas un petit mois! quoi! avant d'avoir usé les souliers avec lesquels elle avait suivi le convoi de mon père! O ciel! les bêtes, qui n'ont point de raison, auraient fait un plus long deuil. »

Ce n'est pas la peine d'observer qu'on tire le canon aux réjouissances de la reine Gertrude et de son nouveau mari, et à un combat d'escrime au cinquième acte, quoique l'action se passe dans le neuvième siècle, où le canon n'était pas inventé. Cette petite inadvertance n'est pas plus remarquable que celle de faire jurer Hamlet par saint Patrice, et d'appeler Jésus notre Sauveur, dans le temps où le Danemark ne connaissait pas plus le christianisme que la poudre à canon.

Ce qui est important, c'est que le spectre apprend à son fils, dans un assez long tête-à-tête, que sa femme et son frère l'ont empoisonné par l'oreille. Hamlet se dispose à venger son père; et pour ne pas donner d'ombrage à Gertrude, il contrefait le fou pendant toute la pièce.

Dans un des accès de sa prétendue folie, il a un entretien avec sa

mère Gertrude. Le grand chambellan du roi se cache derrière une tapisserie. Le héros crie qu'il entend un rat; il court au rat, et tue le grand chambellan. La fille de cet officier de la couronne, qui avait du tendre pour Hamlet, devient réellement folle; elle se jette dans la mer et se noie.

Alors le théâtre, au cinquième acte, représente une église et un cimetière, quoique les Danois, idolâtres au premier acte, ne fussent pas devenus chrétiens au cinquième. Des fossoyeurs creusent la fosse de cette pauvre fille; ils se demandent si une fille qui s'est noyée doit être enterrée en terre sainte. Ils chantent des vaudevilles dignes de leur profession et de leurs mœurs; ils déterrent, ils montrent au public des têtes de morts. Hamlet et le frère de sa maîtresse tombent dans une fosse, et s'y battent à coups de poing.

Un de vos confrères, messieurs, avait osé remarquer que ces plaisanteries, qui peut-être étaient convenables du temps de Shakspeare, n'étaient pas d'un tragique assez noble du temps des lords Carteret, Chesterfield, Littelton, etc. Enfin on les avait retranchées sur le théâtre de Londres le plus accrédité; et M. Marmontel, dans un de ses ouvrages, en a félicité la nation anglaise. « On abrége tous les jours Shakspeare, dit-il, on le châtie; le célèbre Garrick vient tout nouvellement de retrancher sur son théâtre la scène des fossoyeurs et presque tout le cinquième acte. La pièce et l'auteur n'en ont été que plus applaudis. »

Le traducteur ne convient pas de cette vérité; il prend le parti des fossoyeurs. Il veut qu'on les conserve comme le monument respectable d'un génie unique. Il est vrai qu'il y a cent endroits dans cet ouvrage et dans tous ceux de Shakspeare aussi nobles, aussi décents, aussi sublimes, amenés avec autant d'art; mais le traducteur donne la préférence aux fossoyeurs; il se fonde sur ce qu'on a conservé cette abominable scène sur un autre théâtre de Londres; il semble exiger que nous imitions ce beau spectacle.

Il en est de même de cette heureuse liberté avec laquelle tous les acteurs passent en un moment d'un vaisseau en pleine mer à cinq cents milles sur le continent, d'une cabane dans un palais, d'Europe en Asie. Le comble de l'art, selon lui, ou plutôt la beauté de la nature, est de représenter une action ou plusieurs actions à la fois qui durent un demi-siècle. En vain le sage Despréaux, législateur du bon goût dans l'Europe entière, a dit dans son *Art poétique* (ch. III) :

> Un rimeur, sans péril, delà les Pyrénées,
> Sur la scène en un jour renferme des années :
> Là, souvent le héros d'un spectacle grossier,
> Enfant au premier acte, est barbon au dernier.

En vain on lui citerait l'exemple des Grecs, qui trouvèrent les trois unités dans la nature. En vain on lui parlerait des Italiens, qui, longtemps avant Shakspeare, ranimèrent les beaux-arts au commencement du seizième siècle, et qui furent fidèles à ces trois grandes lois du bon sens : unité de lieu, unité de temps, unité d'action. En vain on

lui ferait voir la *Sophonisbe* de l'archevêque Trissino[1], la *Rosemonde* et l'*Oreste* du Ruccellai, la *Didon* du Dolce, et tant d'autres pièces composées en Italie, près de cent ans avant que Shakspeare écrivît dans Londres, toutes asservies à ces règles judicieuses établies par les Grecs; en vain lui remontrerait-on que l'*Aminte* du Tasse et le *Pastor fido* de Guarini ne s'écartent point de ces mêmes règles, et que cette difficulté surmontée est un charme qui enchante tous les gens de goût.

En vain s'appuierait-on de l'exemple de tous les peintres, parmi lesquels il s'en trouve à peine un seul qui ait peint deux actions différentes sur la même toile; on décide aujourd'hui, messieurs, que les trois unités sont une loi chimérique, parce que Shakspeare ne l'a jamais observée, et parce qu'on veut nous avilir jusqu'à faire croire que nous n'avons que ce mérite.

Il ne s'agit pas de savoir si Shakspeare fut le créateur du théâtre en Angleterre. Nous accorderons aisément qu'il l'emportait sur tous ses contemporains; mais certainement l'Italie avait quelques théâtres réguliers dès le quinzième siècle. On avait commencé longtemps auparavant par jouer *la Passion* en Calabre dans les églises, et on l'y joue même encore; mais, avec le temps, quelques génies heureux avaient commencé à effacer la rouille dont ce beau pays était couvert depuis les inondations de tant de barbares. On représenta de vraies comédies du temps même du Dante; et c'est pourquoi le Dante intitula comédie son *Enfer*, son *Purgatoire* et son *Paradis*. Riccoboni nous apprend que la *Floriana* fut alors représentée à Florence.

Les Espagnols et les Français ont toujours imité l'Italie; ils commencèrent malheureusement par jouer en plein air *la Passion*, *les Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Ces facéties infâmes ont duré en Espagne jusqu'à nos jours. Nous avons trop de preuves qu'on les jouait à l'air, chez nous, aux quatorzième et quinzième siècles; voici ce que rapporte la *Chronique de Metz*, composée par le curé de Saint-Eucher: « L'an 1437, fut fait le jeu de la Passion de Notre Seigneur en la plaine de Veximel; et fut Dieu un sire appelé seigneur Nicole dom Neuf-Chastel, curé de Saint-Victour de Metz, lequel fut presque mort en croix, s'il ne fût été secouru, et convint qu'un autre prêtre fût mis en la croix pour parfaire le personnage du crucifiement pour ce jour; et le lendemain ledit curé de Saint-Victour parfit la résurrection, et fit très-hautement son personnage, et dura ledit jeu jusqu'à nuit; et un autre prêtre qui s'appelait maître Jean de Nicey, qui était chapelain de Métrange, fut Judas, lequel fut presque mort en pendant, car le cœur lui faillit, et fut bien hâtivement dépendu et porté en voie; et était la gueule d'enfer très-bien faite avec deux gros culs d'acier; et elle ouvrait et clouait quand les diables y voulaient entrer et sortir. »

Dans le même temps des troupes ambulantes jouaient les mêmes farces en Provence; mais les confrères de la Passion s'établissaient à

1. Trissin n'était pas archevêque. (ÉD.)

Paris dans des lieux fermés. On sait assez que ces confrères achetèrent l'hôtel des ducs de Bourgogne, et y jouèrent leurs pieuses extravagances.

Les Anglais copièrent ces divertissements grossiers et barbares. Les ténèbres de l'ignorance couvraient l'Europe; tout le monde cherchait le plaisir, et on ne pouvait en trouver d'honnêtes. On voit dans une édition de Shakspeare, à la suite de *Richard III*, qu'ils jouaient des miracles en plein champ, sur des théâtres de gazon de cinquante pieds de diamètre. Le diable y paraissait tondant les soies de ses cochons; et de là vint le proverbe anglais : *Grand cri et peu de laine.*

Dès le temps de Henri VII il y eut un théâtre permanent établi à Londres qui subsiste encore. Il était très-en vogue dans la jeunesse de Shakspeare, puisque, dans son éloge, on le loue d'avoir gardé les chevaux des curieux à la porte : il n'a donc point inventé l'art théâtral, il l'a cultivé avec de très-grands succès. C'est à vous, messieurs, qui connaissez *Polyeucte* et *Athalie*, à voir si c'est lui qui l'a perfectionné.

Le traducteur s'efforce d'immoler la France à l'Angleterre dans un ouvrage qu'il dédie au roi de France, et pour lequel il a obtenu des souscriptions de notre reine et de nos princesses. Aucun de nos compatriotes dont les pièces sont traduites et représentées chez toutes les nations de l'Europe, et chez les Anglais même, n'est cité dans sa préface de cent trente pages. Le nom du grand Corneille ne s'y trouve pas une seule fois.

Si le traducteur est secrétaire de la librairie de Paris, pourquoi n'écrit-t-il que pour une librairie étrangère? pourquoi veut-il humilier sa patrie? pourquoi dit-il : « A Paris, de légers Aristarques ont déjà pesé dans leur étroite balance le mérite de Shakspeare; et quoiqu'il n'ait jamais été traduit ni connu en France, ils savent quelle est la somme exacte et de ses beautés et de ses défauts. Les oracles de ces petits juges effrontés des nations et des arts sont reçus sans examen, et parviennent, à force d'échos, à former une opinion[1]. » Nous ne méritons pas, ce me semble, ce mépris que M. le traducteur nous prodigue. S'il s'obstine à décourager ainsi les talents naissants des jeunes gens qui voudraient travailler pour le théâtre français, c'est à vous, messieurs, de les soutenir dans cette pénible carrière. C'est surtout à ceux qui parmi vous ont fait l'étude la plus approfondie de cet art à vouloir bien leur montrer la route qu'ils doivent suivre, et les écueils qu'ils doivent éviter.

Quel sera, par exemple, le meilleur modèle d'exposition dans une tragédie? sera-ce celle de *Bajazet*, dont je rappelle ici quelques vers qui sont dans la bouche de tous les gens de lettres, et dont le maréchal de Villars cita les derniers avec tant d'énergie quand il alla commander les armées en Italie, à l'âge de quatre-vingts ans (acte I, scène 1)?

Que faisaient cependant nos braves janissaires?
Rendent-ils au sultan des hommages sincères?

1. Page 30 du *Discours sur les préfaces.*

Dans le secret des cœurs, Osmin, n'as-tu rien lu?
Amurat jouit-il d'un pouvoir absolu?

OSMIN.

Amurat est content, si nous le voulons croire,
Et semblait se promettre une heureuse victoire;
Mais en vain par ce calme il croit nous éblouir,
Il affecte un repos dont il ne peut jouir.
C'est en vain que, forçant ses soupçons ordinaires,
Il se rend accessible à tous les janissaires :
.....
Ils regrettent le temps à leur grand cœur si doux,
Lorsqu'assurés de vaincre ils combattaient sous vous.

ACOMAT.

Quoi! tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
Flatte encor leur valeur, et vit dans leur pensée?
Crois-tu qu'ils me suivraient encor avec plaisir,
Et qu'ils reconnaîtraient la voix de leur vizir? etc.

Cette exposition passe pour un chef-d'œuvre de l'esprit humain. Tout y est simple sans bassesse, et grand sans enflure; point de déclamation, rien d'inutile. Acomat développe tout son caractère en deux mots, sans vouloir se peindre. Le lecteur s'aperçoit à peine que les vers sont rimés, tant la diction est pure et facile : il voit d'un coup d'œil la situation du sérail et de l'empire; il entrevoit, sans confusion, les plus grands intérêts.

Aimeriez-vous mieux la première scène de *Roméo et Juliette*, l'un des chefs-d'œuvre de Shakspeare, qui nous tombe en ce moment sous la main? La scène est dans une rue de Vérone, entre Grégoire et Samson, deux domestiques de Capulet.

SAMSON. — Grégoire, sur ma parole nous ne porterons pas de charbon.

GRÉGOIRE. — Non, car nous serions charbonniers[1].

SAMSON. — J'entends que quand nous serons en colère nous dégaînerons.

GRÉGOIRE. — Eh qui, pendant que tu es en vie, dégaîne ton cou du collier.

SAMSON. — Je frappe vite quand je suis poussé.

GRÉGOIRE. — Oui, mais tu n'es pas souvent poussé à frapper.

SAMSON. — Un chien de la maison de Montaigu, l'ennemie de la maison de Capulet, notre maître, suffit pour m'émouvoir.

GRÉGOIRE. — S'émouvoir, c'est remuer; et être vaillant, c'est être droit. (Il y a ici une équivoque d'une obscénité grossière.) Ainsi, si tu es ému, tu t'enfuiras.

SAMSON. — Un chien de cette maison me fera tenir tout droit. Je prendrai le haut du pavé sur tous les hommes de la maison Montaigu, et sur toutes les filles.

1. Ce sont de nobles métaphores de la canaille.

GRÉGOIRE. — Cela prouve que tu es un poltron de laquais; car le poltron, le faible, se retire toujours à la muraille.

SAMSON. — Cela est vrai; c'est pourquoi les filles, étant les plus faibles, sont toujours poussées à la muraille. Ainsi je pousserai les gens de Montaigu hors de la muraille, et les filles de Montaigu à la muraille.

GRÉGOIRE. — La querelle est entre nos maîtres les Capulet et les Montaigu, et entre nous et leurs gens.

SAMSON. — Oui, nous et nos maîtres, c'est la même chose. Je me montrerai tyran comme eux : je serai cruel avec les filles; je leur couperai la tête.

GRÉGOIRE. — La tête des filles[1] ?

SAMSON. — Eh oui ! les têtes des filles ou les pucelages. Tu prendras la chose dans le sens que tu voudras; etc.

Le respect et l'honnêteté ne me permettent pas d'aller plus loin. C'est là, messieurs, le commencement d'une tragédie, où deux amants meurent de la mort la plus funeste. Il y a plus d'une pièce de Shakspeare où l'on trouve plusieurs scènes dans ce goût. C'est à vous à décider quelle méthode nous devons suivre, ou celle de Shakespare, *le dieu de la tragédie*, ou celle de Racine.

Je vous demande encore à vous, messieurs, et à l'académie de la Crusca, et à toutes les sociétés littéraires de l'Europe, à quelle exposition de tragédie il faudra donner la préférence, ou du *Pompée* du grand Corneille, quoiqu'on lui ait reproché un peu d'enflure, ou au *Roi Léar* de Shakspeare, qui est si naïf.

Vous lisez dans Corneille (*Pompée*, acte I, scène I) :

> Le destin se déclare, et nous venons d'entendre
> Ce qu'il a décidé du beau-père et du gendre;
> Quand les dieux étonnés semblaient se partager,
> Pharsale a décidé ce qu'ils n'osaient juger.
> .....
> *Tel est le titre* affreux dont le droit de l'épée,
> Justifiant César, a condamné Pompée;
> Ce déplorable chef du parti le meilleur,
> Que sa fortune lasse abandonne au malheur,
> Devient un grand exemple, et laisse à la mémoire
> Des changements du sort une éclatante histoire.

Vous lisez dans l'exposition du *Roi Léar* :

LE COMTE DE KENT. — N'est-ce pas là votre fils, milord ?

LE COMTE DE GLOCESTER. — Son éducation a été à ma charge. J'ai souvent rougi de le reconnaître; mais à présent je suis plus hardi.

LE COMTE DE KENT. — Je ne puis vous concevoir.

LE COMTE DE GLOCESTER. — Oh ! la mère de ce jeune drôle pouvait

1. Il faut savoir que *head* signifie tête; et *maid*, pucelle. *Maiden-head*, tête de fille, signifie *pucelage*.

concevoir très-bien; elle eut bientôt un ventre fort arrondi[1], et elle eut un enfant dans un berceau avant d'avoir un mari dans son lit.

Trouvez-vous quelque faute à cela?... Quoique ce coquin soit venu impudemment dans le monde avant qu'on l'envoyât chercher, sa mère n'en était pas moins jolie, et il y a eu du plaisir à le faire. Enfin ce fils de p..... doit être reconnu, etc.

Jugez maintenant, cours de l'Europe, académiciens de tous les pays, hommes bien élevés, hommes de goût dans tous les états.

Je fais plus, j'ose demander justice à la reine de France, à nos princesses, aux filles de tant de héros, qui savent comment les héros doivent parler.

Un grand juge d'Écosse[2], qui a fait imprimer des *Éléments de critique anglaise*, en trois volumes, dans lesquels on trouve des réflexions judicieuses et fines, a pourtant eu le malheur de comparer la première scène du monstre nommé *Hamlet* à la première scène du chef-d'œuvre de notre *Iphigénie;* il affirme que ces vers d'Arcas (acte I, scène I):

> Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit?
> Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit?
> Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune,

ne valent pas cette réponse vraie et convenable de la sentinelle dans *Hamlet : Je n'ai pas entendu une souris trotter* (*Not a mouse stirring*, acte I, scène I).

Oui, monsieur, un soldat peut répondre ainsi dans un corps de garde; mais non pas sur le théâtre, devant les premières personnes d'une nation, qui s'expriment noblement, et devant qui il faut s'exprimer de même.

Si vous demandez pourquoi ce vers :

> Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune,

est d'une beauté admirable, et pourquoi les vers suivants sont plus beaux encore, je vous dirai que c'est parce qu'ils expriment avec harmonie de grandes vérités, qui sont le fondement de la pièce. Je vous dirai qu'il n'y a ni harmonie ni vérité intéressante dans ce quolibet d'un soldat : *Je n'ai pas entendu une souris trotter*. Que ce soldat ait vu ou n'ait pas vu passer de souris, cet événement est très-inutile à la tragédie d'*Hamlet;* ce n'est qu'un discours de *Gilles*, un proverbe bas, qui ne peut faire aucun effet. Il y a toujours une raison pour laquelle toute beauté est beauté, et toute sottise est sottise.

Les mêmes réflexions que je fais ici devant vous, messieurs, ont été faites en Angleterre par plusieurs gens de lettres. Rymer même, le savant Rymer, dans un livre[3] dédié au fameux comte Dorset, en 1693, sur l'excellence et la corruption de la tragédie, pousse la sévé-

1. Il y a dans l'original un mot plus cynique que celui de ventre.
2. Henri Home. (ÉD.)
3. *The tragedies of the last age considered and examined*, 1678, in-8. (ÉD.)

rité de sa critique jusqu'à dire « qu'il n'y a point de singe en Afrique[1], point de babouin qui n'ait plus de goût que Shakspeare. » Permettez-moi, messieurs, de prendre un milieu entre Rymer et le traducteur de Shakspeare, et de ne regarder ce Shakspeare ni comme un dieu, ni comme un singe, mais de vous regarder comme mes juges[2].

SECONDE PARTIE.

Messieurs, j'ai exposé fidèlement à votre tribunal le sujet de la querelle entre la France et l'Angleterre. Personne assurément ne respecte plus que moi les grands hommes que cette île a produits, et j'en ai donné assez de preuves. La vérité, qu'on ne peut déguiser devant vous, m'ordonne de vous avouer que ce Shakspeare, si sauvage, si bas, si effréné et si absurde, avait des étincelles de génie. Oui, messieurs, dans ce chaos obscur, composé de meurtres et de bouffonneries, d'héroïsme et de turpitude, de discours des halles et de grands intérêts, il y a des traits naturels et frappants. C'était ainsi à peu près que la tragédie était traitée en Espagne sous Philippe II, du vivant de Shakspeare. Vous savez qu'alors l'esprit de l'Espagne dominait en Europe et jusque dans l'Italie. Lope de Véga en est un grand exemple.

Il était précisément ce que fut Shakspeare en Angleterre, un composé de grandeur et d'extravagance, quelquefois digne modèle de Corneille, quelquefois travaillant pour les petites-maisons, et s'abandonnant à la folie la plus brutale, le sachant très-bien, et l'avouant publiquement dans des vers qu'il nous a laissés, et qui sont peut-être parvenus jusqu'à vous. Ses contemporains, et encore plus ses prédécesseurs, firent de la scène espagnole un monstre qui plaisait à la populace. Ce monstre fut promené sur les théâtres de Milan et de Naples. Il était impossible que cette contagion n'infectât pas l'Angleterre; elle corrompit le génie de tous ceux qui travaillèrent pour le théâtre longtemps avant Shakspeare. Le lord Buckurst, l'un des ancêtres du lord Dorset, avait composé la tragédie de *Gorboduc*[3]. C'était un bon roi, mari d'une bonne reine; ils partageaient, dès le premier acte, leur royaume entre deux enfants qui se querellèrent pour ce partage : le cadet donnait à l'aîné un soufflet au second acte; l'aîné, au troisième acte, tuait le cadet; la mère, au quatrième, tuait l'aîné; le roi, au cinquième, tuait la reine Gorboduc; et le peuple, soulevé, tuait le roi Gorboduc : de sorte qu'à la fin il ne restait plus personne.

Ces essais sauvages ne purent parvenir en France; ce royaume alors

1. Page 124.

2. On a mis dans un journal qu'il y avait des bouffonneries dans cette lettre : certes il ne s'y trouve d'autres bouffonneries que celles de ce Shakspeare, que l'académicien est obligé de rapporter. Nous ne sommes pas assez grossiers en France pour bouffonner avec les premières personnes de l'État qui composent l'Académie.

3. C'est d'une pièce intitulée *Ferrex et Porrex*, et originairement composée par Thomas Sackville, depuis lord Dorset, en société avec Thomas Norton, qu'on a fait la tragédie de *Gordobuc*. (*Note de M. Beuchot.*)

n'était pas même assez heureux pour être en état d'imiter les vices et les folies des autres nations. Quarante ans de guerres civiles écartaient les arts et les plaisirs. Le fanatisme marchait dans toute la France, le poignard dans une main et le crucifix dans l'autre. Les campagnes étaient en friche, les villes en cendres. La cour de Philippe II n'y était connue que par le soin qu'elle prenait d'attiser le feu qui nous dévorait. Ce n'était pas le temps d'avoir des théâtres. Il a fallu attendre les jours du cardinal de Richelieu pour former un Corneille, et ceux de Louis XIV pour nous honorer d'un Racine.

Il n'en était pas ainsi à Londres, quand Shakspeare établit son théâtre. C'était le temps le plus florissant de l'Angleterre; mais ce ne pouvait être encore celui du goût. Les hommes sont réduits, dans tous les genres, à commencer par des Thespis avant d'arriver à des Sophocles. Cependant, tel fut le génie de Shakspeare, que ce Thespis fut Sophocle quelquefois. On entrevit sur sa charrette, parmi la canaille de ses ivrognes barbouillés de lie, des héros dont le front avait des traits de majesté.

Je dois dire que, parmi ces bizarres pièces, il en est plusieurs où l'on retrouve de beaux traits pris dans la nature, et qui tiennent au sublime de l'art, quoiqu'il n'y ait aucun art chez lui.

C'est ainsi qu'en Espagne Diamante et Guillem de Castro semèrent, dans leurs deux tragédies monstrueuses du *Cid*, des beautés dignes d'être exactement traduites par Pierre Corneille. Ainsi, quoique Calderon eût étalé dans son *Héraclius* l'ignorance la plus grossière, et un tissu de folies les plus absurdes, cependant il mérita que Corneille daignât encore prendre de lui la situation la plus intéressante de son *Héraclius* français, et surtout ces vers admirables, qui ont tant contribué au succès de cette pièce (act. IV, sc. IV) :

O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu recouvres deux fils pour mourir après toi;
Et je n'en puis trouver pour régner après moi.

Vous voyez, messieurs, que, dans les pays et dans les temps où les beaux-arts ont été le moins en honneur, il s'est pourtant trouvé des génies qui ont brillé au milieu des ténèbres de leur siècle. Ils tenaient de ce siècle où ils vécurent toute la fange dont ils étaient couverts; ils ne devaient qu'à eux-mêmes l'éclat qu'ils répandirent sur cette fange. Après leur mort, ils furent regardés comme des dieux par leurs contemporains, qui n'avaient rien vu de semblable. Ceux qui entrèrent dans la même carrière furent à peine regardés. Mais enfin, quand le goût des premiers hommes d'une nation s'est perfectionné, quand l'art est plus connu, le discernement du peuple se forme insensiblement. On n'admire plus en Espagne ce qu'on admirait autrefois. On n'y voit plus un soldat servir la messe sur le théâtre, et combattre en même temps dans une bataille; on n'y voit plus Jésus-Christ se battre à coups de poing avec le diable, et danser avec lui une sarabande.

En France, Corneille commença par suivre les pas de Rotrou; Boileau commença par imiter Regnier; Racine, encore jeune, se modela

sur les défauts de Corneille : mais peu à peu on saisit les vraies beautés; on finit surtout par écrire avec sagesse et avec pureté : *Sapere est principium et fons*[1]; et il n'y a plus de vraie gloire parmi nous que pour ce qui est bien pensé et bien exprimé.

Quand des nations voisines ont à peu près les mêmes mœurs, les mêmes principes, et ont cultivé quelque temps les mêmes arts, il paraît qu'elles devraient avoir le même goût. Aussi l'*Andromaque* et la *Phèdre* de Racine, heureusement traduites en anglais par de bons auteurs, ont réussi beaucoup à Londres. Je les ai vu jouer autrefois, on y applaudissait comme à Paris. Nous avons encore quelques-unes de nos tragédies modernes très-bien accueillies chez cette nation judicieuse et éclairée. Heureusement il n'est donc pas vrai que Shakspeare ait fait exclure tout autre goût que le sien, et qu'il soit un dieu aussi jaloux que le prétend son pontife, qui veut nous le faire adorer.

Tous nos gens de lettres demandent comment il se peut faire qu'en Angleterre les premiers de l'État, les membres de la Société royale, tant d'hommes si instruits, si sages, supportent tant d'irrégularités et de bizarreries, si contraires au goût que l'Italie et la France ont introduit chez les nations policées, tandis que les Espagnols ont enfin renoncé à leurs *autos sacramentales*. Me trompé-je, en remarquant que partout, et principalement dans les pays libres, le peuple gouverne les esprits supérieurs? Partout les spectacles chargés d'événements incroyables plaisent au peuple; il aime à voir des changements de scènes, des couronnements de rois, des processions, des combats, des meurtres, des sorciers, des cérémonies, des mariages, des enterrements; il y court en foule, il y entraîne longtemps la bonne compagnie, qui pardonne à ces énormes défauts pour peu qu'ils soient ornés de quelques beautés, et même quand ils n'en ont aucune. Songeons que la scène romaine fut plongée dans la même barbarie du temps même d'Auguste. Horace s'en plaint à cet empereur dans sa belle épître : *Quum tot sustineas*[2]; et c'est pourquoi Quintilien prononça depuis que les Romains n'avaient point de tragédie, *in tragœdia maxime claudicamus*.

Les Anglais n'en ont pas plus que les Romains. Leurs avantages sont assez grands d'ailleurs.

Il est vrai que l'Angleterre a l'Europe contre elle en ce seul point; la preuve en est qu'on n'a jamais représenté sur aucun théâtre étranger aucune des pièces de Shakspeare. Lisez ces pièces, messieurs, et la raison pour laquelle on ne peut les jouer ailleurs se découvrira bientôt à votre discernement. Il en est de cette espèce de tragédie comme il en était, il n'y a pas longtemps, de notre musique; elle ne plaisait qu'à nous.

J'avoue qu'on ne doit pas condamner un artiste qui a saisi le goût de sa nation; mais on peut le plaindre de n'avoir contenté qu'elle. Appelle et Phidias forcèrent tous les différents États de la Grèce et tout l'empire romain à les admirer. Nous voyons aujourd'hui le Transyl

1. Horace, *De arte poet.*, v, 307. (ÉD.) — 2. Livre II, épître I, vers 1. (ÉD.)

vain, le Hongrois, le Courlandois, se réunir avec l'Espagnol; le Français, l'Allemand, l'Italien, pour sentir également les beautés de Virgile et d'Horace, quoique chacun de ces peuples prononce différemment la langue d'Horace et de Virgile. Vous ne trouvez personne en Europe qui pense que les grands auteurs du siècle d'Auguste soient *au-dessous des singes et des babouins*. Sans doute Pantolabus et Crispinus écrivirent contre Horace de son vivant, et Virgile essuya les critiques de Bavius; mais, après leur mort, ces grands hommes ont réuni les voix de toutes les nations. D'où vient ce concert éternel? il y a donc un bon et un mauvais goût.

On souhaite, avec justice, que ceux de messieurs les académiciens qui ont fait une étude sérieuse du théâtre veuillent bien nous instruire sur les questions que nous avons proposées. Qu'ils jugent si la nation qui a produit *Iphigénie* et *Athalie* doit les abandonner, pour voir sur le théâtre des hommes et des femmes qu'on étrangle, des crocheteurs, des sorciers, des bouffons, et des prêtres ivres; si notre cour, si longtemps renommée pour sa politesse et pour son goût, doit être changée en un cabaret de bière et de brandevin; et si le palais d'une vertueuse souveraine doit être un lieu de prostitution.

Il n'est aucune tragédie de Shakspeare où l'on ne trouve de telles scènes : j'ai vu mettre de la bière et de l'eau-de-vie sur la table dans la tragédie d'*Hamlet;* et j'ai vu les acteurs en boire. César, en allant au Capitole, propose aux sénateurs de *boire un coup avec lui*. Dans la tragédie de *Cléopatre*, on voit arriver sur le rivage de Misène la galère du jeune Pompée : on voit Auguste, Antoine, Lépide, Pompée, Agrippa, Mécène, boire ensemble. Lépide, qui est ivre, demande à Antoine, qui est ivre aussi, comment est fait un crocodile : « Il est fait comme lui-même, répond Antoine; il est aussi large qu'il a de largeur, et aussi haut qu'il a de hauteur; il se remue avec ses organes; il vit de ce qui le nourrit, etc. » Tous les convives sont échauffés de vin; ils chantent en chorus une chanson à boire, et Auguste dit, en balbutiant, qu'*il aimerait mieux jeûner quatre jours que de trop boire en un seul*.

Je crains, messieurs, de lasser votre patience; je finis par ce trait : Il y a une tragédie de ce grand Shakspeare, intitulée : *Troïlus*, ou *la guerre de Troie*. Troïlus, fils de Priam, commence la pièce par avouer à Pandare qu'il ne peut aller à la guerre, parce qu'il est amoureux comme un fou de Cresside. « Que tous ceux qui ne sont point amoureux, dit-il, se battent tant qu'ils voudront; pour moi, je suis plus faible qu'une larme de femme, plus doux qu'un mouton, plus enfant et plus sot que l'ignorance elle-même, moins vaillant qu'une pucelle pendant la nuit, et plus simple qu'un enfant qui ne sait rien faire.... Ses yeux, ses cheveux, ses joues, sa démarche, sa voix, sa main; ah! sa main! En comparaison de sa main, toutes les mains blanches sont de l'encre; quand on la touche, le duvet d'un cygne paraît rude, et les autres mains semblent des mains de laboureur. »

Telle est l'exposition de la *Guerre de Troie*. On ne laisse pas de se battre. Thersite voit Pâris qui défie Ménélas. « Voilà, dit-il, le cocu

et le cocufiant qui vont être en besogne; allons, taureau, allons, dogue; allons, mon petit moineau, petit Pâris! Ma foi! le taureau a le dessus : oh! quelles cornes! quelles cornes! »

Thersite est interrompu dans ses exclamations par un bâtard de Priam qui lui dit : « Tourne-toi, esclave.

THERSITE. — Qui es-tu?

LE BATARD DE PRIAM. — Un bâtard de Priam.

THERSITE. — Je suis bâtard aussi; j'aime les bâtards; on m'a engendré bâtard, on m'a élevé bâtard. Je suis bâtard en esprit, en valeur, en toute chose illégitime. Un ours ne va point mordre un autre ours; et pourquoi un bâtard en mordrait-il un autre? Prends garde à toi; la querelle pourrait être dangereuse pour nous deux. Quand un fils de p..... rencontre un autre fils de p....., et combat pour une p....., tous deux hasardent beaucoup. Adieu, bâtard.

LE BATARD. — Que le diable t'emporte, poltron! »

Les deux bâtards s'en vont en bonne amitié. Hector entre à leur place, désarmé. Achille arrive dans l'instant avec ses Myrmidons; il leur recommande de faire un cercle autour d'Hector. « Allons, dit-il, compagnons, frappez; voilà l'homme que je cherche. Ilion va tomber, Troie va couler à fond, car Troie perd son cœur, ses nerfs et ses os. Allons, Myrmidons, criez à tue-tête : *Achille a tué le grand Hector.* »

Tout le reste de la pièce est entièrement dans ce goût; c'est Sophocle tout pur.

Figurez-vous, messieurs, Louis XIV dans sa galerie de Versailles, entouré de sa cour brillante; un *Gilles* couvert de lambeaux perce la foule des héros, des grands hommes et des beautés qui composent cette cour; il leur propose de quitter Corneille, Racine et Molière, pour un saltimbanque qui a des saillies heureuses et qui fait des contorsions. Comment croyez-vous que cette offre serait reçue?

Je suis avec un profond respect, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur, VOLTAIRE.

AU ROI EN SON CONSEIL.

(NOVEMBRE 1776.)

Sire, les états de Gex supplient Sa Majesté de daigner considérer,

Que, par son édit du 12 décembre 1775, elle déclara sa province de Gex pays étranger, la détacha des fermes et gabelles, et des traites que ses fermes générales tiraient de ce pays pour le passage des marchandises de Genève à Gex, et de Gex en Suisse.

Sa Majesté daigna faire cet arrangement pour la plus grande facilité du commerce de ses sujets et pour le bien général.

Elle ordonna que, pour indemniser les fermiers généraux, le pays de Gex leur payerait trente mille francs par année, à commencer le 1er janvier 1777, moyennant quoi Sa Majesté permet expressément à la province, par l'article III de son édit, d'acheter et de vendre son sel où elle voudra.

Les syndics et conseillers des états représentant la province, ayant mûrement examiné ce qu'elle peut en effet consommer de sel chaque année, tant pour l'usage journalier que pour les fromages dont elle fait un assez grand débit et pour les salaisons qui augmentent en raison de la prospérité qu'on doit aux bontés de Sa Majesté, ont jugé qu'il lui faut quatre mille cinq cents quintaux de sel par année. Elle peut prendre ce sel ou dans le canton de Berne, ou en Savoie, ou de la main des fermiers généraux.

Il est certain qu'avant que Sa Majesté eût la bonté de donner son édit, Gex ne pouvait pas consommer le sel qu'il emploie aujourd'hui; parce qu'en tout pays, lorsqu'une marchandise est chère, on en achète moins; on se retranche sur toutes les dépenses. Gex en usait ainsi à l'égard de son sel. On n'en donnait point aux bestiaux qui dépérissaient; la traite des fromages était diminuée de moitié; les finances du roi en souffraient : et quelque petit que soit cet objet, tout ce qui concerne les intérêts du roi est sacré pour les états.

Ils demandent donc aujourd'hui que les fermiers généraux leur fournissent annuellement les quatre mille cinq cents quintaux dont ils ont un besoin essentiel et qu'ils les fournissent au même prix que Sa Majesté leur a ordonné de le vendre à Genève.

Et si la ferme générale ne peut nous livrer la quantité de sel que nous demandons, ou si elle ne peut nous le faire parvenir dans le temps où nous en avons besoin pour nos salaisons, nous demandons, en ce cas, la permission d'acheter à Berne le supplément de sel qui nous sera nécessaire.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes adressés à Berne lorsque nous n'avons point reçu de sel de la ferme générale. Berne nous en donna deux mille quintaux, au mois de février de cette année 1776.

Ce sel ayant été entièrement consommé, et n'en ayant point reçu d'autre au mois d'octobre, nous nous sommes une seconde fois adressés

à MM. de Berne. Mais pendant ce temps-là même il est arrivé qu'un homme sans aveu, nommé Roze, étranger dans le pays de Gex, ci-devant soldat et déserteur dans la légion de Condé, et maintenant garde-magasin à Versoi, s'est ingéré de faire pour son compte un marché de six mille quintaux de sel blanc, avec le président de la chambre des sels de Berne. Cet homme, n'ayant pas de quoi payer un marché aussi considérable, s'est associé avec un commis de la poste de Versoi, qui n'est guère plus en état que lui de soutenir une telle entreprise. Ces deux hommes étaient protégés par un troisième qu'on ne connaît pas.

Les états, indignés d'un tel monopole qui tendait à faire en France une contrebande dangereuse, ont eu l'honneur d'en écrire au ministère et ont député un gentilhomme à Berne, pour supplier le conseil de résilier le marché de Roze, et de n'accorder jamais à la province que le sel dont les États certifieraient que la province aurait un besoin réel.

C'est dans ce même principe que les états se jettent aux pieds de Votre Majesté, pour l'assurer qu'ils veilleront avec la plus grande exactitude à prévenir toute contravention à ses ordres.

Ils se flattent que le roi en son conseil daignera approuver leur conduite; que les fermiers généraux leur fourniront chaque année les quatre mille cinq cents quintaux de sel demandés, et que si, par quelques cas imprévus, ces quatre mille cinq cents quintaux ne venaient point, il sera loisible auxdits états de se pourvoir, en vertu de l'article III de l'édit de Votre Majesté; lesdits états ayant solennellement arrêté de ne jamais se pourvoir de sel ailleurs qu'à la ferme générale, sinon dans le cas d'une nécessité absolue.

FIN DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

TABLE.

MÉLANGES. (SUITE.)

Supplique des serfs de Saint-Claude. 1771.....
Très-humbles et très-respectueuses remontrances du grenier à sel. 1771.
Sermon du papa Nicolas Charisteski, prononcé dans l'église de Sainte-Toléranski, village de Lithuanie, le jour de Sainte-Épiphanie. 1771. 5
Les peuples aux parlements. 1771..... 8
L'équivoque. 1771..... 13
La méprise d'Arras. 1771..... 16
Procès criminel du sieur Montbailli et de sa femme..... 19
Lettres de Memmius à Cicéron. 1771..... 24
Le tocsin des rois. 1771..... 44
Discours du conseiller Anne Dubourg à ses juges. 1771..... 46
Lettre de M. de Voltaire à un de ses confrères à l'Académie. 1772... 49
Lettre à M. le marquis de Beccaria, professeur en droit public à Milan, au sujet de M. de Morangiés. 1772..... 51
Lettre sur un écrit anonyme. 1772..... 59
Essai sur les probabilités en fait de justice. 1772..... 64
Il faut prendre un parti, ou le principe d'action. Diatribe. 1772..... 80
Réflexions philosophiques sur le procès de Mlle Camp. 1772..... 106
Quelques petites hardiesses de M. Clair, à l'occasion d'un panégyrique de saint Louis. 1772..... 110
La voix du curé, sur le procès des serfs du mont Jura. 1772..... 115
Nouvelles probabilités en fait de justice, dans l'affaire d'un maréchal de camp et de quelques citoyens de Paris. 1772..... 121
Fragment d'une lettre sur les Dictionnaires satiriques. 1773..... 129
Discours de Me Belleguier, ancien avocat, sur le texte proposé par l'université de la ville de Paris, pour le sujet du prix de l'année 1773..... 133
Lettre anonyme adressée aux auteurs du Journal encyclopédique, au sujet d'une nouvelle épître de Boileau à M. de Voltaire. 1773..... 141
Déclaration de M. de Voltaire sur le procès entre M. le comte de Morangiés et les Véron. 1773..... 146
Réponse à l'écrit d'un avocat, intitulé : *Preuves démonstratives en fait de justice.* 1773..... 152
Déclaration de M. de Voltaire. 1773..... 155
Le philosophe, par M. Dumarsais. 1773..... 155
Lettre sur la prétendue comète. 1773..... 159
Précis du procès de M. le comte de Morangiés contre la famille Véron. 1773..... 162
Lettre de M. de Voltaire à MM. de la noblesse du Gévaudan, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés. 1773..... 171

Seconde lettre aux mêmes, sur le procès de M. le comte de Morangiés. 1773 175
Troisième lettre aux mêmes. 1773 181
Quatrième lettre aux mêmes. 1773 184
Fragments historiques sur quelques révolutions dans l'Inde, et sur la mort du comte de Lally. 1773-1774 186
Fragment sur la justice, à l'occasion du procès de M. le comte de Morangiés contre les du Jonquay. 1773 282
Fragment sur le procès criminel de Montbailli, roué et brûlé vif à Saint-Omer, en 1770, pour un prétendu parricide; et sa femme condamnée à être brûlée vive : tous deux reconnus innocents. 1773 ... 286
Fragments sur l'histoire générale. 1773 289
Lettre d'un ecclésiastique sur le prétendu rétablissement des jésuites dans Paris. 1774 333
Éloge funèbre de Louis XV, prononcé dans une académie le 25 mai 1774. 337
De la mort de Louis XV, et de la fatalité. 1774 341
Au roi en son conseil. 1774 346
Au révérend père en Dieu messire Jean de Beauvais, créé par le feu roi, Louis XV, évêque de Senez. 1774 348
Lettre écrite à M. Turgot, contrôleur général des finances, par MM. les syndics généraux du clergé, de la noblesse et du tiers-état du pays de Gex. 1774 351
Sentiment d'un académicien de Lyon sur quelques endroits des *Commentaires de Corneille*. 1774 352
De l'Encyclopédie. 1774 357
De l'âme, par Soranus, médecin de Trajan. 1774 359
Petit écrit sur l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774, qui permet le libre commerce des blés dans le royaume 369
Notes concernant le pays de Gex. 1775 372
Mémoire sur le pays de Gex. 31 mars 1775 373
Diatribe à l'auteur des *Éphémérides*. 1775 379
Article extrait du *Mercure* de juin 1775, sur la satire de Clément intitulée *Mon dernier mot* 387
Le cri du sang innocent. 1775 389
Mémoire des états du pays de Gex. 1775 400
Précis de la procédure d'Abbeville 394
Mémoire du pays de Gex. Novembre 1775 400
A M. Turgot, ministre d'État, contrôleur général des finances. 1775 .. 402
Les édits de Sa Majesté Louis XVI, pendant l'administration de M. Turgot. 1775 403
Extrait d'un Mémoire pour l'entière abolition de la servitude en France. 1775 406
A M.***, sur les anecdotes. 1775 409
Mémoire à M. Turgot. 1776 410
Prières et questions adressées à M. Turgot, contrôleur général. 1776. 412
Supplique à M. Turgot. 1776 413
Délibération des états de Gex, du 14 mars 1776, à Mgr le contrôleur général 413

A M. Turgot. 1776..... 415
Lettres chinoises, indiennes et tartares, à M. Pauw, par un bénédictin. 1776..... 417
Lettre de M. de La Visclède à M. le secrétaire perpétuel de l'académie de Pau. 1776..... 453
Lettre du R. P. Polycarpe, prieur des Bernardins de Chezeri, à M. l'avocat général Seguier. 1776..... 465
Lettre d'un Bénédictin de Franche-Comté à M. l'avocat général Seguier. 1776..... 469
Remontrances du pays de Gex au roi. 1776..... 471
A M. du M***, membre de plusieurs académies, sur plusieurs anecdotes. 1776..... 473
Commentaire historique sur les OEuvres de l'auteur de *la Henriade*. 1776. 477
Lettre de M. de Voltaire à l'Académie française, lue dans cette académie, à la solennité de la Saint-Louis, le 25 auguste 1776..... 520
Au roi en son conseil. 1776..... 535

FIN DE LA TABLE DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9
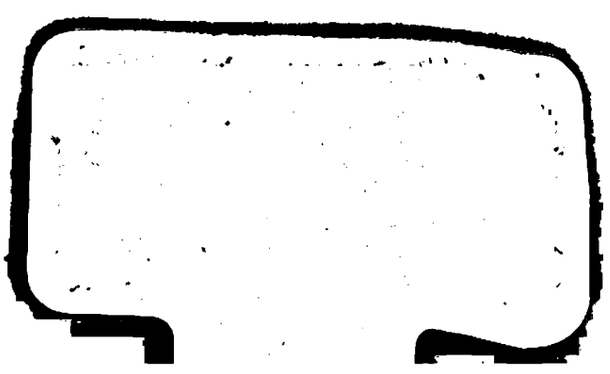
75760357